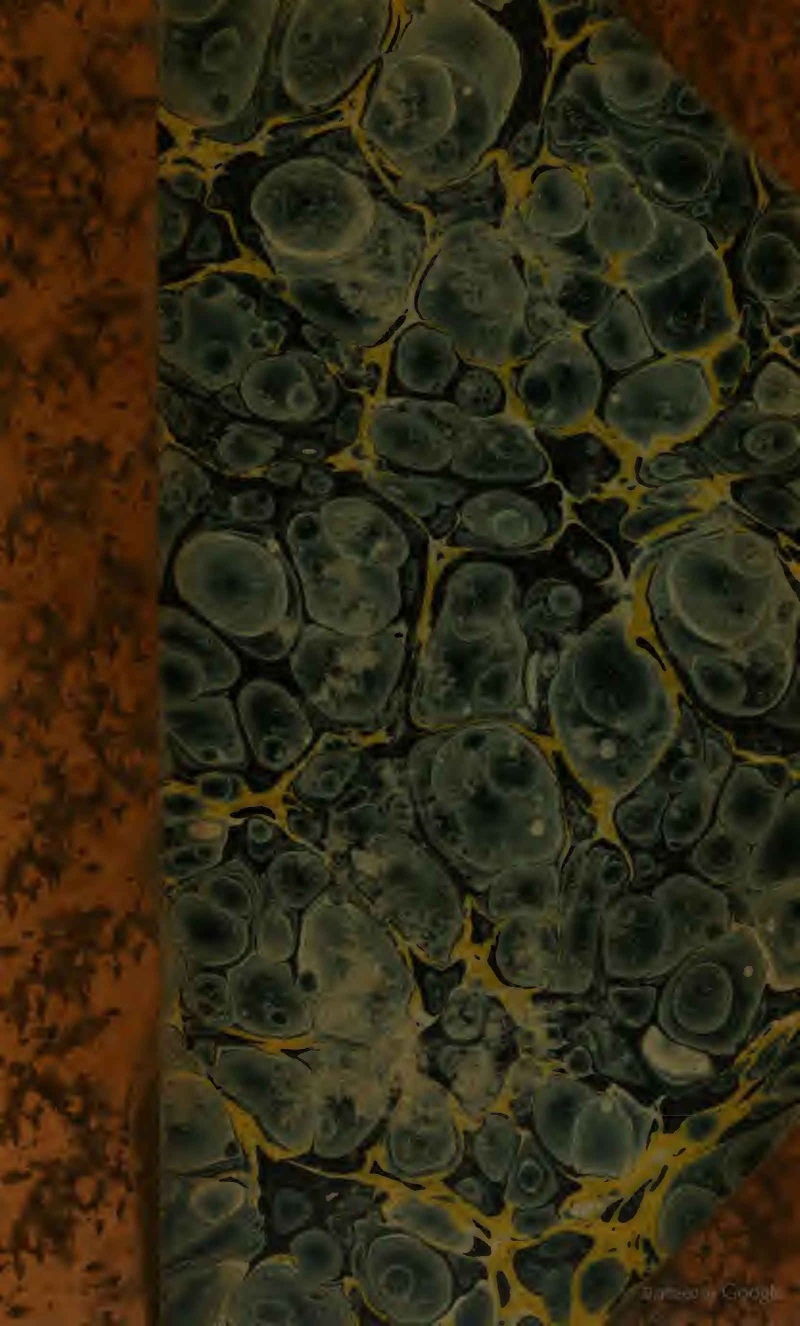


COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, n° 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE
DU LIVRE VII.

SUITE DU CHAPITRE I.

Histoire de la guerre de trente ans et de la paix de Westphalie,
et
Histoire d'Allemagne, depuis 1618 *jusqu'en* 1714.

SECTION IX.

De la littérature allemande du dix-septième siècle.

Un Allemand qui a écrit un abrégé très-estimable de l'Histoire de la littérature de sa nation [1], la divise en sept périodes. Il nomme la *première*, l'époque des Bardes et des Goths, et la termine à l'année 768 ou au commencement du règne de Charlemagne. Il ne trouve dans cette période que deux monumens littéraires, la traduction de la Bible, par Ulphilas, et le *Kazungali*. Nous avons parlé du premier [2]; mais comme nous avons vu qu'il existe hors d'Allemagne des personnes qui doutent que le gothique d'Ulphilas fût véritablement du teutonique, nous plaçons ici la traduction de l'Oraison dominicale par cet évêque, Introduction.

[1] M. Théodore Heinsius. [2] Voy. vol. I, p. 245.

avec une version littérale allemande dans les interlignes, qui ne laissera probablement pas de doute sur l'identité des deux idiomes.

Alla unsar thu in himinam.
Vater unser: du in himmeln.
Weihnaï namo thein.
Geweiht namen dein.
Quimaï thiudinassus theins.
Komme reich dein.
Wairthaï wilja theins.
Werde wille dein.
Swe in himina ja ana airthaï.
Sowie in himmeln ja auf erthe.
Hlaïf[1] unsarana tan sinleinam gif uns himmadaga.
Brot unser das stændige gib uns heutamtage.
Jah aflet uns thalei skulans sijaima
Ja (und) ablass uns das was schuldig sind
swaswe jah weis aflelam thann skulam
sowie ja (auch) wir ablassen den schuldnern
unsaraim.
unsern.
Jah ni briggais uns in fraistubnjai, ak
Ja (und) nicht bringe uns in versuchung aber
lausei uns af thamma ubilin.
lass uns ab denen übeln.
Unte theina ist thuidangardi jah maths jah
Denn dein ist kœnigreich ja macht ja
wultus in aiwins.
glanz in ewig.

[1] Le *gleb* slave.

L'autre monument littéraire de cette époque, le Kazungali ou l'*Éloquent*, est une espèce de confession en dialecte des Francs.

La *seconde* période est celle des Francs, depuis 768 jusqu'en 1137. Elle a produit Otfried[1], Notker, Willeram, traducteurs des Évangiles, des Psaumes et du Cantique des cantiques, le Chant de Hildebrand, l'Hymne en l'honneur de la victoire que Louis II le Jeune remporta, en 881, sur les Normands, près de l'Escaut, et l'Éloge de Sigannon, archevêque de Cologne, mort en 1075.

La *troisième* période est celle des poètes souabes ou Minnesinger, jusqu'en 1346, époque de la fondation des premières universités en Allemagne. La *quatrième* ou celle des Meistersænger se termine en 1542, ou à la version de la Bible par Luther. Ces deux époques comprennent les écrivains dont nous avons parlé dans notre sixième livre. La *cinquième*, ou l'époque de la renaissance des sciences, va depuis Luther jusqu'en 1627. La *sixième* période, qui se termine au milieu du dix-huitième siècle, est nommée par l'écrivain cité l'époque de l'opposition, parce que l'Allemagne se partageait en deux écoles professant ou suivant des principes opposés, celle du classique Opitz, et celle de l'affectation, dont Hoffmannswaldau et Lohenstein furent les coryphées. La *septième* période, ou celle de la littérature classique, commence avec Klopstock ou plutôt avec Haller et Hagedorn, les restaurateurs du bon goût. Puissent nos neveux ne

[1] Voy. vol. II, p. 136.

pas la terminer avec Schiller et Gœthe; dont nous attendons les successeurs [1].

Un autre écrivain dont les travaux littéraires, historiques et critiques ont été souvent nos guides [2], divise l'histoire de la littérature allemande, depuis 1450 seulement, en quatre périodes. Il termine la *première* à l'année 1620 : elle renferme Luther et Burcard Waldis [3], après lesquels le génie de la littérature allemande paraît avoir dormi pendant près d'un siècle. Opitz forme la *seconde* période qui va jusqu'en 1660. La *troisième* période, celle de la décadence absolue, commence avec Hofmannswaldau : l'imitation des littératures italienne et française en forme le caractère; mais des imitateurs dont le goût n'avait pas été formé par l'étude des classiques de l'antiquité, n'admirèrent que les défauts de ces littératures modernes; ils en méconnurent les véritables beautés: les ornemens superflus, l'esprit épigrammatique, les jeux de mots, leur parurent la perfection; ils se les approprièrent, mais en les exagérant jusqu'à exciter le dégoût. Au lieu de mettre à profit leur connaissance de la langue française pour polir la leur et en faire disparaître les barbarismes qui y étaient encore attachés, ils la corrompirent en créant, par un mélange inutile des langues, un baragouin qui charmait leurs contemporains. Ce fut alors que les Allemands, de-

[1] Observons que les vivans n'existent pas pour nous; l'octogénaire Gœthe appartient au monde passé. (Il vient de mourir.)

[2] Le respectable JEAN-GODEFROI EICHHORN, de Gœttingue.

[3] Voy. vol. XV, p. 275.

venus de serviles imitateurs, méritèrent ce mépris que les Français conçurent pour leur littérature, et dont ils n'ont pas encore pu se défaire entièrement, parce que plus difficilement que d'autres nations ils reviennent de leurs préventions.

Deux écoles de critique, celle des Suisses, fondée vers 1720, par Jean-Jacques Bodmer et Jean-Jacques Breitinger, et celle de Leipzig, à la tête de laquelle était Jean-Christophe Gottsched († en 1766), s'opposèrent enfin à la dépravation générale; mais comme elles n'étaient pas d'accord entre elles sur les principes de cette diversité, il en résulta une double opposition qui engendra l'esprit de parti et le despotisme littéraire. Quoique ces hommes célèbres eussent bien reconnu la source du mal, leur pénétration n'alla pas jusqu'à indiquer la vraie route qu'il fallait suivre pour l'éviter. En convenant que les chefs de ces deux écoles se sont égarés, il nous semble cependant que les littérateurs allemands de nos jours méritent le reproche d'ingratitude pour ne pas reconnaître ce qu'ils leur doivent. Si Breitinger et Gottsched manquèrent de goût, ils l'ont éveillé en d'autres. Ce fut au milieu des querelles auxquelles leur opposition donna lieu, que le grand Haller parut comme un météore dans un ciel obscurci. C'est avec lui que M. Eichhorn commence avec raison, ce nous semble, sa *quatrième* période qu'également il nomme classique.

Un troisième écrivain, plein de sagacité[1], après

[1] M. FRANÇOIS HORN, qui, avec HEINSIUS, KUTTNER et BOUTERWECK, et les auteurs qu'ils citent, a été notre principal guide.

avoir reconnu que depuis Luther, il y eut dans la littérature allemande une interruption de près d'un siècle, pendant laquelle elle ne fournit presque pas de matière à l'histoire, établit pour le dix-septième siècle, y compris le commencement du dix-huitième, une division en trois *écoles* plutôt qu'*époques*, savoir : 1°. celle qui se ressent de l'influence de la guerre de trente ans; 2°. école d'Opitz, et 3°. école de Hoffmanswaldau, jusqu'à Bodmer.

Quant à nous, que n'occupe ici que la littérature allemande du dix-septième siècle, nous en établirons deux sections, et traiterons :

1°. De la littérature allemande du temps de la guerre de trente ans, qui comprend la première école de Silésie ou celle d'Opitz et de ses disciples : on pourrait nommer cette époque une aurore trompeuse de la renaissance du goût, par imitation des classiques.

2°. De cette même littérature pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, comprenant la seconde école de Silésie, qui est celle de Hoffmannswaldau et de Hohenstein, avec le troupeau de leurs imitateurs et contemporains; c'est l'époque d'une décadence absolue de la littérature allemande, suite d'une imitation perverse, qui s'étend jusqu'à l'année 1730 environ ou aux écoles de Bodmer et de Gottsched, qui préparèrent une révolution par laquelle fut appelée du néant une nouvelle littérature. C'est là où, conformément au plan exposé dans notre discours préliminaire, nous nous arrêterons. Si nous avions à traiter

cette nouvelle époque de la littérature, nous ne l'appellerions peut-être pas *classique*, puisque par ce mot on veut indiquer la perfection, et qu'il n'appartient par conséquent qu'à la postérité d'accorder cette épithète avec ou sans modification. Hoffmanswaldau croyait bien avoir créé une littérature classique, et ses contemporains la proclamèrent telle : le dix-huitième siècle a cassé ce jugement. Nous pensons d'ailleurs et nous espérons que le point où est parvenu de nos jours la littérature allemande n'est pas encore la cime qu'elle doit atteindre.

En balançant de donner à la littérature moderne des Allemands le nom de classique, nous n'hésiterons pas à en désigner l'époque actuelle par l'épithète d'*originale*. La seule véritable littérature classique, celle de l'antiquité, est très-familière aux Allemands, et sans doute l'étude assidue qu'ils en font a influé d'une manière heureuse sur le genre et la tournure d'esprit de leurs écrivains. Il n'en est pas moins vrai que leur littérature dédaignant les routes ouvertes par les grands hommes de l'antiquité, en a créé de nouvelles qui l'ont entièrement écartée du type primitif. Ce même caractère d'originalité des Allemands se remarquait déjà à une époque antérieure au temps de leurs minnesinger. Obéissant aux impulsions d'un sentiment profond, s'abandonnant à leur imagination, ces poètes, enfans de la nature, ne se laissaient diriger par aucune boussole. Leur génie n'était pas assez élevé pour qu'ils pussent reconnaître par eux-mêmes ces lois éternelles que la nature a prescrites à

elle-même et aux productions humaines. Leur ignorance ne leur permettait pas de les apprendre par la lecture des philosophes qui, organes de la nature, ont réduit ces lois en règles, bien plutôt que de s'ériger eux-mêmes en législateurs. Cette originalité à laquelle les Allemands n'ont jamais voulu renoncer, peut porter leur littérature à un haut point d'élévation ou amener une prompte chute, selon que la destinée lui accorde une suite d'hommes de génie qui sauront se frayer sans cesse de nouvelles routes, ou qu'elle devienne le partage d'hommes médiocres qui se feront les imitateurs d'un genre qui n'admet pas d'imitation.

Avant d'entrer en matière nous avons encore une observation préliminaire à faire. La littérature allemande du dix-septième siècle est une suite de la révolution que Luther avait opérée dans la langue. Cette révolution s'étend aussi loin que sa réformation religieuse, mais elle ne dépassa pas les limites de celle-ci. L'Allemagne catholique, l'Autriche, la Bohême et la Bavière, la Westphalie, une partie des provinces du Rhin et de la Souabe n'y prirent aucune part. Elles conservèrent toute la grossièreté de leur langage, et les hommes de génie qui s'y élevèrent écrivirent en latin. Ainsi la littérature allemande qui va nous occuper est propre aux provinces septentrionales et protestantes. Nous aurons soin de remarquer le petit nombre d'écrivains catholiques que ce siècle nous offrira.

1. *Littérature allemande du temps de la guerre de trente ans et de la première école de Silésie.*

I. Littérature allemande de la première moitié du dix-septième siècle.

Poésie sacrée.

« La première époque de la guerre de trente ans où les malheurs dont l'Allemagne fut accablée étaient accompagnés d'événemens grands et importans qui pouvaient élever l'âme, aussi bien que la seconde qui présenta l'aspect d'une désorganisation complète, firent naître un si grand nombre de poètes qu'on en trouve rarement autant dans un si court espace de temps. On aurait dit que le destin les avait réunis pour célébrer par leurs chants la ruine de la patrie [1]. »

Les malheurs du temps firent cependant cesser les chants populaires. La gaîté allemande se changea en une morne gravité, et les écrivains prirent le caractère de la mélancolie et de sentimens religieux. Leurs odes sont pleines de résignation dans la volonté divine; leur indignation s'exhale en épigrammes. Leur langage est monté sur un ton grave et solennel, leur sévérité habituelle est fréquemment interrompue par des tirades satiriques. Un grand nombre de ces poètes s'est jeté dans la poésie sacrée et a composé des cantiques d'Église, et plusieurs ont excellé dans ce genre qui est propre à la littérature allemande et qui, au milieu de la médiocrité même des autres branches, s'est maintenu à un certain degré de perfection qui rend témoignage aux vertus et à l'esprit religieux d'une nation à laquelle ses poètes ne pouvaient fournir assez de modes de chanter la grandeur du Créateur. Jusqu'à nos jours ces chants

[1] Horn.

souvent informes et rudes, entonnés par un chœur de croyans ne manquent pas leur effet sur les cœurs qui ne sont pas corrompus par la prétendue philosophie moderne. Convenons cependant que dans ce genre de poésie la verve de Luther n'a pas été surpassée par ses successeurs.

Nous allons nommer quelques auteurs de cantiques. Nous commencerons par le seul Catholique peut-être qui ait cultivé une poésie qui par sa nature ne trouvait guère d'application au service catholique, et que les hommes zélés réprouvaient peut-être comme une innovation empruntée des dissidens.

Frédéric Spee. *Frédéric Spee* d'une famille noble dont les membres portent aujourd'hui le nom de comtes Spee de Langenfeld, naquit vers 1591 à Kaiserswerth et mourut en 1635. Mieux que personne ce Jésuite (car il était entré dans l'ordre de S. Ignace) connaissait les horreurs de la procédure qu'on suivait contre les malheureuses que les préventions populaires accusaient d'avoir contracté des pactes avec les démons; car, comme son couvent était situé à Cologne, ville où siégeait l'inquisition, c'était lui ordinairement qu'on chargeait du triste devoir d'accompagner les *sorcières* au lieu du supplice. Spee eut le courage d'attaquer publiquement la marche de cette procédure [1]. C'était déclarer la guerre à la superstition. Aucune vue ambitieuse n'inspira cette hardiesse au jeune prêtre; son caractère était la simplicité, l'ingénuité et la bonté; il n'a

[1] Dans un ouvrage intitulé *Cautio criminalis s. de processu contra sagas*, imprimé en 1631, ainsi long-temps avant Thomasius.

été toute sa vie, dit un écrivain protestant, qu'un enfant-poète. Ce qui l'engagea à cette démarche, ce fut le cri de sa conscience; ce furent ses cheveux que la douleur avait fait grisonner avant le temps. Une circonstance peint son âme; c'est que comme poète il n'a jamais chanté que l'amour; toutes ses poésies sont consacrées à l'amour dont son cœur était embrâsé; mais cette passion n'avait rien de terrestre; c'était l'amour divin, l'amour du Sauveur du monde. Aucun Allemand de son temps, dit Bouterweck, ne fut plus véritablement poète que Spee. Il publia le recueil de ses poésies sous le tittre allégorique de : Anti-Rossignol ou Bosquet poétique et sacré (*Trutz-Nachtigall oder geistlich poëtisches Lustwœldlein*).

A la tête des poètes sacrés protestans, nous placerons une princesse, *Louise-Henriette d'Orange*, l'épouse du grand électeur. Cette dame d'une piété vraie, publia, avec le concours de l'imprimeur *Christophe Runge*, qui lui-même était un poète sacré distingué, un livre de cantiques contenant quatre morceaux de la composition de l'électrice [1]. Où est le Chrétien accablé de douleur qui ne prendra confiance en la Providence quand il lira deux strophes composées par Runge après que le même jour il eut enterré quatre de ses enfans, reste de huit que son épouse lui avait donnés [2].

Louise-Henriette, électrice de Brandebourg.

Christophe Runge.

[1] Il n'y a pas de Protestant allemand qui ne connaisse celui qui commence ainsi : *Jesus meine Zuversicht.*

[2] Les voici :

Ich bat dich mit Thrænen
Mit Leid, Angst und Sehnen;
Mein Aug und Gesicht
Hub ich auf und schrie,

Paul Gerhard.

Paul Gerhard, né à Græfenhaynichen, pasteur à l'église de S. Nicolas à Berlin, destitué, à un âge avancé,

Neigte meine Knie,
Stund aufgericht.
Ich ging hin
Und her; mein Sinn
War bekümmert und voll sorgen
Durch die Nacht an Morgen.

2.

Ich, als ich nicht sahe
Dass du mir so nahe,
Sprach zu dir im Sinn :
« Ich kann nicht mehr beten,
Komm, menn heil, getreten,
Sonst sink ich dahin.
Ja! ich sink. »
« Ey! sprach dein Wink,
Halt! meinst du dass ich nicht lebe,
Noch fort um dich scwebe? »

La traduction suivante ne rend pas l'inimitable naïveté de ces vers.

1.

Accablé de douleurs, d'angoisses, de souffrance,
Je priais, je pleurais;
Les yeux levés au ciel, tout haut je m'écriais.
Puis gardant un morne silence,
Tantôt m'agenouillant,
Tantôt me relevant,
J'allais et je venais, mon âme était troublée :
Une nuit de douleur ainsi s'est écoulée.

2.

Croyant, mon Dieu, croyant, dans ma douleur profonde,
Que tu voulais m'abandonner,
Mon âme s'écriait : Je ne puis plus prier;
Si tu ne veux que je succombe,
Mon Sauveur, auteur de mes jours!
Viens, viens à mon secours.
Arrête! Arrête!
Dit une voix secrète,
Aurais-je cessé d'exister?
Eh! crois-tu que sur toi je cesse de veiller!

pour avoir refusé de se soumettre à un édit sur la religion publié par le grand électeur, composa un des plus beaux cantiques de l'Église luthérienne : *Ist Gott für mich, so tret gleich alles wider mich*[1]. Il retournait en Saxe, sa patrie, pour chercher sa chétive subsistance. Arrivé dans une auberge et voyant son épouse succomber au chagrin, il lui rappela ce verset du Psautier que la Vulgate a traduit ainsi : *Revela Domino viam tuam et spera in eo, et ipse faciet.* Frappé lui-même du rapport de ces mots avec sa situation, il alla au jardin et composa le beau cantique : *Befiehl du deine Wege.* Il n'avait pas quitté l'auberge qu'il reçut la nouvelle que Christian, duc de Saxe-Mersebourg, lui avait accordé une pension. Le célèbre Winkelmann, après avoir abjuré le protestantisme, demanda qu'on lui envoyât à Rome un livre de cantiques où se trouvât un morceau de Gerhard qu'il regrettait[2]. Gerhard est aussi l'auteur d'un cantique devenu fameux par les plaisanteries du grand Frédéric[3]; peut-être l'auteur couronné les aurait-il supprimées s'il s'était rappelé que le passage dont il se moque, est pris de Virgile[4]. C'est celui que Delille a traduit ainsi :

La nuit avait rempli la moitié de son cours;

[1] Si Dieu est avec moi, que l'univers se lève contre moi!

[2] *Ich singe Dir mit Herz und Mund*. Les cantiques : *O Welt, sieh hir Dein Leben*, etc.; *Sollt ich meinem Gott nicht singen*, etc.; *Wach auf mein Herz und singe*, etc.; *Warum sollt ich mich denn græmen*, etc.; *Schwing dich auf zu Deinem Gott*, etc., sont écrits avec une noble simplicité.

[3] *Nun ruhen alle Wælder*. [4] Æn. IV, 521.

Sur le monde assoupi régnait un calme immense,
Les étoiles roulaient dans un profond silence,
L'aquilon se taisait dans les bois, sur les mers,
Les habitans des eaux, les monstres des déserts,
Des oiseaux émaillés les troupes vagabondes,
Ceux qui peuplent les bois, ceux qui fendent les ondes,
Livrés nonchalamment aux langueurs du repos,
Endormaient leurs douleurs et suspendaient leurs maux.
Didon seule veillait.

Jean Rist.

Quoique *Jean Rist*, mort en 1667, prédicateur à Wedel sur l'Elbe, homme simple et pieux, eût été bon versificateur et auteur d'un grand nombre de cantiques qui anciennement jouissaient d'une haute réputation, il n'aurait peut-être pas eu de place ici, s'il avait été permis d'oublier celui à qui l'Église protestante doit *Ermuntre dich, mein schwacher Geist,* et *O Ewigkeit, du Donnerwort.*

George Neumark.

Cette Eglise [1] n'a pas de cantique qui soit plus généralement connu, et plus célèbre par sa touchante simplicité que *Wer nur den lieben Gott lœsst walten* du Calviniste *George Neumark*. Ce littérateur, l'historien de la Société fructifère, vivait dans sa jeunesse à Hambourg dans une si grande pauvreté qu'il fut obligé de renoncer à ce qu'il avait de plus cher au monde, à la chose qui lui avait rendu supportables toutes les autres privations : il porta sa viole au mont-de-piété. La satisfaction qu'il éprouva lorsqu'il eut gagné par son travail quelques écus qui lui permirent de dégager son instrument, s'épancha en un cantique

[1] C'est-à-dire l'Église protestante, et non l'Église luthérienne seule, à laquelle appartiennent presque tous les auteurs de cantiques.

dont aussitôt il composa la musique. Ce fut en fondant en larmes qu'il le joua et chanta la première fois. Il mourut, en 1681, bibliothécaire à Weimar.

Nous avons dit que Spee est parmi les Catholiques allemands de cette époque le seul qui ait composé des cantiques; il n'est pourtant pas le seul qui ait consacré sa muse à la poésie sacrée. Nous allons en nommer deux autres, dont l'un, à la vérité, appartient plutôt aux latinistes modernes qu'à la littérature allemande, et l'autre, né protestant, ne s'est occupé de poésie qu'avant sa conversion à la religion catholique.

Le premier, Jésuite comme Spee, était né en 1603, à Ensisheim en Alsace, et mourut, en 1668, à Neubourg en Bavière. C'est *Jacques Balde*, professeur à Ingolstadt, célèbre prédicateur de la cour de Munich, l'ami de l'Arminien Gaspard van Bærle (*Barlœus*), professeur de philosophie à Amsterdam, et du comte d'Avaux, le négociateur. Comme poète latin, il doit être placé en tête de tout ce que la littérature latine moderne et la poésie sacrée de tous les temps à produit de plus parfait. Né en Alsace et vivant en Bavière, il connaissait, aussi peu que le reste de l'Allemagne supérieure, la langue de Luther et d'Opitz; il croyait que l'allemand n'était propre qu'à des vers macaroniques et burlesques. Il a été revendiqué à la poésie allemande par les soins du Protestant Herder, un des plus beaux génies du dix-huitième siècle, qui l'a tiré de l'oubli où, malgré son génie sublime, il était tombé, et a traduit les vers latins de Balde en vers

Jacques Balde.

allemands tout aussi beaux et qui peuvent être lus comme des originaux.

Johannes Angelus.

L'autre poète catholique est le mystique *Jean Scheffler*, né en 1624, à Glatz, d'abord médecin du duc de Wirtemberg-Œls, ensuite prêtre catholique, mort en 1677. Il publia ses poésies théosophiques sous le nom de *Johannes Angelus Silesius* et sous le titre de *Cherubinischer Wandersmann*, qu'on peut rendre par *Voyageur Cherubinique*. M. *François Horn* a depuis vingt-cinq ans tiré ce poète de l'oubli où il était tombé aussi bien que Balde.

Scheffler termine la série des poètes sacrés de cette époque.

Poésie lyrique et épigrammatique.

Weckhrlin.

George-Rodolphe Weckhrlin, né à Stuttgard en 1587, ouvre la liste des poètes lyriques et épigrammatiques de cette époque, non qu'il n'appartienne aussi aux poètes sacrés; mais comme il a cultivé plusieurs genres, on lui assigne sa place dans celui où il a excellé. Il se rendit, en 1620, en Angleterre, travailla à la chancellerie allemande, et, sous les deux rois Jacques Ier et Charles Ier, fut employé à plusieurs missions diplomatiques. Il a le mérite d'avoir fait connaître aux Allemands ou perfectionné au moins les vers alexandrins des Français. Pendant son absence, les événemens de la guerre de trente ans lui firent perdre sa fortune; la célébrité qu'il acquit par sa traduction métrique des psaumes, par ses odes et ses épigrammes, l'en consola, sans le dédommager de ses pertes. Ses odes sont des panégyriques dans le genre

de Pindare, divisées, comme les chants du plus grand poète lyrique, en strophes, antistrophes et épodes, ou des complimens adressés à de grands seigneurs. Ce sont les premiers essais de ce genre en allemand. Weckhrlin a aussi composé les premiers sonnets et des idylles dans le sens propre de ce mot, c'est-à-dire des bucoliques. Le premier encore il a fait des épigrammes. Quoiqu'elles aient fait sa grande réputation, elles sont cependant la partie de ses ouvrages dont il a le moins soigné le stile.

Martin Opitz, né en 1597 à Bunzlau, professeur au gymnase de Weissenbourg en Transilvanie, ensuite conseiller des ducs de Liegnitz et de Brieg, couronné, en 1625, comme poète par l'empereur, et anobli sous le nom de *Boberfeld*; depuis 1636, historiographe de Pologne, mort en 1639, à Dantzig, de la peste, est le coryphée des poètes de la première moitié du dix-septieme siècle, celui à qui la Silésie, sa patrie, doit la gloire d'avoir été regardée comme le centre du bon goût. Martin Opitz.

Formé par l'étude des anciens, par des voyages et par le grand monde où il a vécu, Opitz fut le père et le restaurateur de la poésie allemande, celui qui, après Luther, a le mieux apprécié la perfectibilité de sa langue; il l'enrichit de beaucoup de mots, de formes et de constructions qu'il puisa dans les anciens poètes allemands du temps des Hohenstaufen, et que depuis quelques siècles ses contemporains avaient négligés; il donna à cette langue de la correction, de la précision et de la souplesse. Ainsi que Weckhrlin, et

conjointement avec lui, il introduisit le vers alexandrin dans la poésie allemande. Son talent heureux embrassa tous les genres de poésie depuis le poème didactique philosophique jusqu'à l'épigramme, à l'exclusion seulement de l'épopée. Son Vésuve a été le premier poème didactique des Allemands; il est riche en tableaux de la nature, en beaux épisodes et en pensées morales. Les critiques modernes de sa nation regardent la poésie lyrique comme celle où il a montré le plus d'art; nous disons d'art, parce qu'on est assez d'accord aujourd'hui à reconnaître que ce poète célèbre comme aucun autre avant lui, n'avait ni génie original ni imagination créatrice; mais que son goût, c'est-à-dire son jugement cultivé par une vaste lecture, par une connaissance intime du monde, par un esprit observateur, lui a fait éviter tous les écarts, et que, maître de sa langue, il devenait original par sa diction. On peut dire qu'il était plus orateur que poète.

Nous avons dit que son Vésuve fut le premier poème didactique; il fut pourtant moins didactique que de ce genre que les modernes ont appelé descriptif[1]. Les poèmes intitulés : De la vie champêtre; Zlatna ou de la Tranquillité de l'âme; Motifs de consolation dans les désastres de la guerre; Éloge de l'Envie sont purement didactiques.

Ses traductions de l'Antigone de Sophocle et des Troyennes de Sénèque en vers allemands furent les premiers essais dans ce genre. Ses opéra de Judith et de Daphné sont imités de l'italien.

[1] Genre dans lequel DELILLE a excellé.

« La tournure d'esprit d'Opitz devait le faire réussir dans l'épigramme; mais tout ce qu'il a fait dans ce genre est traduit de l'Anthologie, de Denys Caton, de Martial, et de quelques poètes latins plus modernes. Ces imitations ont très-bien réussi, mais on regrette qu'un poète si riche en expériences n'ait pas tiré un fonds de lui-même. Ses imitations d'Anacréon et de Catulle sont moins heureuses; elles manquent de la légèreté qui est propre aux originaux. »

« Ses sonnets ont plus de mérite, quoiqu'ils ne soient quelquefois que des épigrammes, néanmoins le sentiment calme qui fait le caractère du sonnet y respire presque toujours. »

Opitz occupe aussi un rang élevé parmi les écrivains en prose, par sa Théorie de la poésie allemande à laquelle il donna le titre bizarre de *Von der deutschen Poëterey*, que par une autre bizarrerie il changea ensuite en celui de *Prosodia germanica*. Jusqu'au temps de Lohenstein ce livre passa pour un oracle infaillible. C'est un ouvrage très-estimable. Tout ce que l'auteur dit du génie de la langue allemande, est vrai et était nouveau. Le premier il fit connaître à sa nation les poètes érotiques de Souabe qui étaient tombés dans l'oubli.

A côté d'Opitz nous plaçons son admirateur et son émule, le plus grand poète lyrique allemand du dix-septième siècle, *Paul Flemming*. Né en 1609, à Hartenstein, dans les terres de la maison de Schœnbourg, il étudia la médecine à Leipzig et fut une des personnes de la suite de l'ambassade que Frédéric, duc Paul Flemming.

de Holstein, envoya, en 1633, en Russie et en Perse, et dont Adam Oléarius a été l'historien. Il mourut à Hambourg en 1640, à l'âge de trente-un ans, lorsqu'il était sur le point de se marier.

Flemming a décrit, dans des épîtres en vers, les événemens remarquables de son voyage. Ces poèmes sont riches en descriptions; l'aspect d'un ciel étranger a fait naître dans l'âme du jeune poète des pensées et des sentimens qu'il exprima avec force. Ces sentimens respirent la piété et l'amour de la patrie. Sa complainte sur la passion de Jésus-Christ jouit d'une grande réputation; son cantique *In allen meinen Thaten* est admirable.

Logau. *Frédéric baron de Logau*, né en 1604, mort en 1655, un des conseillers du duc de Liegnitz, a publié, sous le nom de *Salomon de Golau* [1], une collection d'épigrammes au nombre de 3,553. « Tous ces morceaux, dit Küttner, portent l'empreinte de l'originalité et d'un goût exquis, quelques-uns ont la naïveté et la suavité des Hendecasyllabes de Catulle; d'autres la pétulance de Martial; on y trouve des apophthegmes dans le genre des anciens gnomologues [2], et des idées pleines de satire, d'ironie et de sel. Son ironie est chaste et modeste, sa diction pure et choisie, ses vers sont limés et harmonieux, sa morale tient le milieu entre la grande sévérité et la facilité excessive. A l'exception d'Opitz, aucun écrivain du dix-septième

[1] Salomon est synonyme de Frédéric; Golau l'anagramme de Logau.

[2] Voy. SCHŒLL, Hist. de la litt. gr., vol. I, p. 237.

siècle n'a tiré parti, comme Logau, de la richesse de la langue allemande. »

Le distique suivant sur le mois de *mai* est cité par tous les critiques :

Dieser Monath ist ein Kuss den der Himmel gibt der Erde,
Dass sie, jetzo eine Braut, künftig eine Mutter werde [1].

André Gryphius.

André Gryphius ou *Greif* de Glogau en Silésie, né en 1616, obligé de s'expatrier, voyagea pendant dix ans en Hollande, en France, en Angleterre et en Italie, revint, en 1646, dans sa ville natale et fut nommé à la place de syndic de la principauté. Il fut frappé d'apoplexie dans l'assemblée des États, en 1664.

Épigrammatiste estimable, poète lyrique distingué, Gryphius est surtout célèbre comme poète dramatique. Dans cette partie il s'est frayé une nouvelle route, car ce qui avant lui a été écrit pour le théâtre, est si grossier et si informe qu'on ne peut le regarder comme ayant fait connaître aux Allemands cette espèce de poésie. Qu'on ne pense pourtant pas qu'il est question ici de pièces régulières qui ne peuvent plaire qu'à une nation beaucoup plus avancée que ne l'étaient alors les Allemands. Dans les tragédies de Gryphius (Léon Armenius, Catherine de Géorgie, Cardenio et Celinde, la mort de Papinien, et Charles Stuart) l'unité du temps est exactement observée; elles n'en sont pas moins le fruit d'une imagination déréglée, qui y

[1] Comme la langue française manque d'un mot tant soit peu poétique pour *Braut*, on peut plus facilement rendre le sens de ces lignes en prose latine qu'en français : *Majus est osculum, Terræ quod dat Cœlus, ut, nunc sponsa, mox fiat mater.*

a accumulé les invraisemblances et épuisé tout l'attirail de la phantasmagorie et de la prosopopée; l'auteur avait vu le théâtre chez d'autres nations; il avait été frappé de l'effet que produisait surtout celui de la Hollande, et nommément les pièces de Vondal, sur une nation placée à peu près au même degré de civilisation que la sienne, et il possédait l'art d'inventer des situations qui pussent l'émouvoir; avec cela son dialogue est quelquefois parfait, mais les caractères en sont peu soutenus. A l'exemple des Grecs, Gryphius interrompt l'action par des chœurs qui raisonnent sur la marche des événemens; mais il n'a pas su les lier à l'action : ce sont des hors d'œuvre sans aucun intérêt. Le stile de Gryphius est plein de déclamations et d'un pathos affecté.

Les comédies de Gryphius sont ordinairement écrites en prose, mêlée de vers. Il a traduit le Berger extravagant de Thomas Corneille (dont la fable est prise d'un roman de Sorel), et la Nourrice de Girolamo Razzi. Ses pièces originales sont du genre burlesque; aussi, pour les distinguer de la haute comédie ou du *freudenspiel,* les appelle-t-il *schimpfspiele* ou *scherzspiele.* Sa comédie intitulée les Prétendans (*Wæhlende Liebhaber*) ou *Horribilicribrifax* a été pendant un siècle le drame favori des Allemands : il y règne une véritable vertu comique, mais tout est outré à l'excès.

Une farce de Gryphius, intitulée *Absurda comica* ou Maître Pierre Squenz est remarquable, parce que la fable et même le nom du principal personnage sont

identiques avec une scène du Rêve d'une nuit d'été de Shakespear. La pièce de Gryphius ne vaut pas la scène de Shakespear, mais elle donne lieu à cette question : Où le poète allemand a-t-il emprunté sa comédie? Il serait possible qu'il eût assisté à Londres à une représentation de celle de Shakespear, et que, frappé de la scène de Squenz, il eût eu l'idée assez malheureuse de lui donner l'étendue d'une pièce entière. Si cela était, il serait probable qu'il l'aurait dit dans sa préface et que même il s'en serait fait honneur; car dans cette préface il avoue que la fable n'est pas de son invention, et qu'il l'a empruntée au mathématicien Daniel Schwenter qui l'avait portée sur le théâtre de Nuremberg où cette pièce avait été beaucoup applaudie. La comédie du poète franconien ne s'est pas conservée, mais l'assertion de Gryphius donne lieu à une seconde question dont la solution aurait quelque intérêt sous le rapport littéraire; c'est celle-ci : Quelle est la source commune où Schwenter et Shakespear ont puisé?

Von dem Werder.

Nous allons placer ici un traducteur dont les ouvrages occupent dans la littérature de son temps un rang plus élevé que tous les poèmes épiques ou historiques de la même époque. C'est l'auteur des versions poétiques de la Jérusalem délivrée du Tasse, et des trente premiers chants de l'Arioste, *Thierry von dem Werder*, d'une famille noble de la Hesse, né en 1584, mort en 1657. Ami d'Opitz, il servit pendant quelque temps avec distinction sous Gustave-Adolphe, après quoi il se retira du grand théâtre des affaires,

et consacra sa vie aux muses. C'était une entreprise hardie que de rendre en allemand les beautés des deux premiers poètes italiens; Werder s'est rendu la chose plus difficile encore, en imitant jusqu'aux *ottave rime* de ses originaux; mais il est sorti vainqueur de toutes les difficultés, et quoique son stile soit devenu un peu suranné, on ne peut encore aujourd'hui qu'admirer le talent avec lequel le chevalier de la guerre de trente ans a reproduit les beautés de son original. Il se passa plus d'un siècle avant que la littérature allemande pût produire un pareil chef-d'œuvre qui rappelle le mot de Frédéric le Grand : les Géorgiques de Delille sont le plus bel ouvrage original que j'aie lu depuis long-temps.

Simon Dach. *Simon Dach*, né en 1605 à Memel, mort en 1659, professeur de poétique à Kœnigsberg, contraste avec la plupart des poètes de la guerre de trente ans par le bonheur et le contentement d'une âme pure et religieuse qui respirent dans ses vers. Ils ont été recueillis sous le titre de Rose, Aigle, Lion et Sceptre de Brandebourg. Une de ses meilleures productions est intitulée Annette de Tharaw : il y peint l'amour vainqueur des obstacles qui l'ont traversé. Dach est toujours heureux en tableaux, ses vers sont coulans; l'enthousiasme poétique est étranger à sa muse, comme la profondeur des sentimens et des pensées.

Laurenberg. Un poète qui a écrit dans le dialecte de la Basse-Allemagne, terminera notre nomenclature que nous aurions pu augmenter d'une longue file d'écrivains médiocres. C'est *Jean-Guillaume* (*Wilsem*, dans

son dialecte) *Laurenberg*, né en 1590 à Rostock, mort en 1658, professeur de mathématiques à l'académie militaire de Soroë, auteur de poésies satiriques, pleines d'esprit et éminemment populaires, mais un peu superficielles, dirigées contre les folies du siècle, le ridicule des modes, et deux manies propres à sa nation, celle de mêler les langues qu'elle a perdue, et la manie des titres dont la satire de Laurenberg n'a pu la guérir. Un cuisinier apporte à son maître une soupe composée des ingrédiens les plus bizarres; en convenant qu'elle est mauvaise, il se justifie en disant qu'elle est composée de plusieurs choses, comme les ordres du maître lui avaient été donnés dans un langage entremêlé de mots étrangers.

So ys de suppe ock: se ys uth velen stücken;
Ein jede vœr sick silfst hed sick wol kœnnen schicken;
Men nu se is vermengt, nu ys se nit vel werth;
Schmeckt nit na fisch noch flesch, heft weder kop noch stert.

Le nombre des écrivains en prose de la première partie du dix-septième siècle, qui se sont conservés et qu'on lit encore, est peu considérable. A leur tête, nous nommerons *Jean-Michel Moscherosch* (originairement *Kalbskopf*), né en 1600, à Wilstedt, dans la partie du comté de Hanau-Lichtenberg, située sur la rive droite du Rhin; après avoir été pendant quelque temps au service (civil) de la Suède, il fut nommé président de la chambre des finances et du consistoire de Hanau, et mourut en cette ville, en 1669. A la tête de ses écrits, il se nommait *Philandre de Sittenwald*. Il a imité bien plutôt que traduit les Prose. Moscherosch.

Visions de Quevedo, dont il sera question dans le cinquième chapitre de ce livre; il n'a proprement emprunté que le cadre de l'Espagnol. Les Visions de Sittenwald sont un excellent tableau satirique des vices et des folies de sa nation. Il y montre un esprit observateur, et ses satires peuvent servir de document pour l'histoire de son siècle.

Zinkgref. *Jules-Guillaume Zinkgref*, né à Heidelberg, en 1591, mort à Worms, en 1635, un des amis d'Opitz, est auteur d'un recueil de sentences, fait avec esprit, qu'il publia, en 1628, à Strasbourg, sous le titre de Sentences des Allemands, dites *Apophtegmata*.

Buchner. *Auguste Buchner*, né à Dresde, en 1591, mort professeur de poétique à Wittemberg, fut le premier qui s'avisa d'enseigner d'une manière érudite la langue allemande comme on enseignait le grec et le latin. Il écrivit aussi une théorie de la poésie en cette langue.

Olearius. *Adam OElschlæger*, plus connu sous le nom d'*Olearius*, né en 1600 à Aschersleben, fils d'un tailleur, mort, en 1671, comme conseiller de Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, fut nommé secrétaire de l'ambassade que ce prince envoya, en 1633, à Moscou, et, en 1636, à Ispahan. Olearius écrivit en langue allemande l'histoire de ce voyage. « Olearius, dit un écrivain français, bon juge en cette partie[1], avait eu soin, avant son voyage, d'étudier le russe et l'arabe, ce qui le mit à même de prendre des informations exactes sur tous les objets qui fixaient son attention. Observateur judicieux et narrateur

[1] M. EYRIÈS, dans la Biographie moderne.

sincère, il a obtenu le suffrage de tous les hommes qui ont connu les pays qu'il avait visités. Il décrit très-bien l'état de barbarie où se trouvaient alors les Russes, le gouvernement singulier qui les régissait. et dans lequel le patriarche marchait à peu près l'égal du tzar; enfin la tyrannie cruelle du despote persan, qui devait amener de sanglantes catastrophes. Il se livre quelquefois à des digressions superflues; mais il est diffus sans être ennuyeux. Il a indiqué la position de beaucoup de lieux, dessiné les figures et dressé les cartes qui accompagnent sa relation. »

Le stile d'Olearius est simple, clair et pur. Juste envers tous, il sait apprécier le bien partout où il le trouve; il critique avec franchise, avec modestie, ce qui lui paraît mériter le blâme. Ce qui donne un intérêt particulier à ce voyage, c'est qu'il n'est pas seulement descriptif, mais qu'on y voit agir et souffrir des hommes occupés d'une mission aussi pénible qu'importante. Il faut combiner avec cette lecture les poésies de Flemming qui fut de ce voyage.

Olearius aussi appartient aux poètes allemands, comme auteur d'épigrammes ou plutôt de sentences morales. Il a fait connaître à sa nation, par des traductions, les fables arabes de Locman et le Gulistan, ou la Vallée de Roses du Persan Saadi. Par ce travail, il a enrichi la langue allemande de locutions orientales.

A Olearius, nous joignons son compagnon de voyage, *Jean-Albert de Mandelslo,* qui, né en 1616, dans le pays de Mecklembourg, ensuite page Mandelslo.

du duc de Holstein, obtint, à l'âge de dix-sept ans, la permission de se joindre, comme gentilhomme, à l'ambassade que le duc envoyait en Perse, et de continuer à visiter l'Asie, lorsqu'elle retournerait à Gottorp. Usant de cette permission, il s'embarqua à Ormus, en 1638, visita Surate, Agra, Lahor, Visapour, la côte de Malabar et l'île de Ceylan, et revint en Europe par le cap de Bonne-Espérance. Il obtint ensuite un escadron dans le régiment de Rantzau, au service de France, et mourut à Paris, avant d'avoir atteint sa trentième année. Une année après sa mort, en 1645, Olearius publia, dans un volume in-folio, la relation que son jeune ami avait laissée en langue allemande, et la joignit ensuite à son propre voyage. Postérieurement elle fut augmentée de plusieurs morceaux de divers écrivains; de sorte que dans cette nouvelle forme. on ne distingue plus ce qui est de Mandelslo des morceaux que d'autres y ont ajoutés. D'après le jugement de M. Eyriès, Mandelslo était trop jeune et trop peu élairé, pour que sa relation fût très-instructive; cependant on la lit avec plaisir, parce qu'il met de la franchise dans ses récits, en distinguant soigneusement ses propres observations des rapports d'autrui.

Zeiller. Après ces deux voyages, nous dirons un mot d'un grand ouvrage géographique de cette époque que possède l'Allemagne; ce sont les Topographies de *Martin Zeiller*, né en Stirie, en 1588, éphore (directeur) du gymnase de la ville d'Ulm, mort en 1661. Elles forment dix-huit parties in-folio, en ne comp-

tant que pour une seule partie la description de la France qui est divisée en treize parties : le tout a paru successivement entre les années 1642 et 1672. On trouve cet ouvrage ordinairement relié en neuf ou dix volumes. Les parties sont : 1°. les provinces composant le cercle d'Autriche ; 2°. la Bohême avec les provinces qui en dépendaient ; 3°. la Bavière ; 4°. la Franconie ; 5°. la Souabe ; 6°. le Palatinat du Rhin ; 7°. la Hesse ; 8°. les trois électoraux ecclésiastiques ; 9°. la Westphalie ; 10°. la Basse-Saxe ; 11°. les duchés de Brunswick et de Lunebourg ; 12°. la partie méridionale du cercle de Haute-Saxe ; 13°. la partie septentrionale de la Haute-Saxe avec la Prusse et la Livonie ; 14°. le cercle de Bourgogne ; 15°. l'Alsace ; 16°. la France en treize parties, ordinairement reliées en quatre volumes ; 17°. la Suisse, les Grisons et le Valais ; 18°. Table générale. A ces dix-huit sections on ajoute ordinairement le volume de l'Italie qui, rédigé sur le même plan, ne parut qu'en 1688, ainsi quatorze ans après la conclusion de l'ouvrage par la Table générale [1].

[1] En parlant de cette collection, M. BRUNET, auteur du Manuel du libraire, dit qu'elle a peu de valeur aujourd'hui. Ce jugement a donné de l'humeur à M. FRÉD.-ADOLPH. EBERT, auteur du meilleur Dictionnaire bibliographique qui existe en allemand, et peut-être en aucune langue. Il convient pourtant que ce n'est pas le texte qui donne une grande valeur à l'ouvrage de Zeiller, puisqu'il ne s'élève pas au-dessus d'une compilation ordinaire ; son mérite consiste dans les gravures de Mathieu Merian qui, au moins dans les volumes consacrés à la description de l'Allemagne, ont été exécutées d'après des dessins faits sur les lieux, et n'ont pas perdu leur intérêt

Sociétés littéraires.

Avant de nous occuper de la littérature allemande de la seconde moitié du dix-septième siècle, nous

aujourd'hui. Quelques-unes sont même remarquables sous le rapport de l'art. « Que si les Anglais avaient, dit M. Ebert, un ouvrage à gravures de cette époque-là, s'étendant avec autant de détail sur toutes les provinces de leur patrie, quel empressement montreraient-ils de le posséder, de s'en procurer de beaux exemplaires, de les compléter en y ajoutant d'autres ouvrages semblables! »

Qu'on nous permette ici une observation qui, étrangère à la matière qui nous occupe, ne nous paraît pas inutile, parce que toute vérité est utile. Il n'y a peut-être pas de nation qui connaisse mieux les littératures des autres que la nation allemande; et cependant les bibliographes sont rares en Allemagne, et la bibliomanie y paraît presque une extravagance. Un jurisconsulte, un médecin, un naturaliste allemand qui ne connaîtrait pas, au moins historiquement, tout ce que les Français, les Anglais, etc., ont écrit sur la science à laquelle il s'est voué, et sur chaque partie principale de cette science, passerait pour un homme illétré, et celui qui oserait écrire sur une partie quelconque des sciences sans avoir lu ce qui avant lui a été écrit dans tous les autres pays, se perdrait de réputation. Il n'en est pas ainsi en France, dont les savans sont plus observateurs, plus originaux qu'érudits; en revanche, cette grande connaissance de livres de toutes les branches des sciences, qu'un seul homme ne peut avoir lus, de leurs titres, formats, lieux d'impression, différentes éditions tirées sur papier plus ou moins beau, de leur rareté et de leur valeur aux yeux des curieux, cette connaissance, dis-je, qu'on nomme bibliographie, n'existe pas en Allemagne, et c'est une imperfection qui influe sur la fabrication des livres et sur le goût. La France a eu des bibliographes fort savans, dont il serait inutile de placer ici les noms; elle possède, dans la partie de la librairie, des hommes qui connaissent admirablement, sous le rapport bibliographique, les livres de toutes les sciences. L'Allemagne n'a qu'un seul bibliographe distingué, mais qui peut remplacer tous les autres; c'est ce-

avons à parler d'un phénomène remarquable qu'on vit au Parnasse allemand dans la première moitié de ce siècle : c'est la naissance de plusieurs sociétés fondées dans la vue de polir la langue et de perfectionner la littérature allemande. Il est vrai que ces sociétés méritent plus d'éloges pour s'être élevées à cette idée qu'elles n'ont été heureuses dans l'exécution d'un si noble projet.

On est tenté de prendre une opinion très-favorable Société frugifère. de la culture intellectuelle où les princes d'Allemagne s'étaient élevés au moment même où leur patrie allait être livrée aux horreurs de la guerre de trente ans, lorsqu'on lit que cinq princes de la ligne Ernestine de Saxe, et deux de la maison d'Anhalt se trouvant, en 1617, à Weimar, la chasse ne fut pas la seule occupation ni le seul divertissement de cette illustre réunion ; on s'y entretenait aussi de littérature ; et sans doute Louis, prince d'Anhalt-Cœthen, un de ceux dont la réunion se composait, y parla des voyages que dans sa jeunesse il avait faits en

lui que nous avons nommé. Profitant des recherches de ses devanciers français et anglais, et y en ajoutant le résultat de celles que son érudition et son esprit de critique lui ont fait faire, il a donné un Dictionnaire bibliographique qui, aux autres avantages, en joint un qui lui donne un grand mérite, c'est que M. Ebert a indiqué par un astérisque tous les livres de son Dictionnaire qui se trouvent à la bibliothèque de Dresde, et dont il a lui-même collationné les titres. Il remédie ainsi à une inexactitude dans l'énoncé des titres qui fait beaucoup de tort à quelques ouvrages de ce genre dont les auteurs ont traité avec un peu trop de légèreté cette partie de leur tâche.

Italie, en France, dans les Pays-Bas et en Angleterre, et dont à l'âge de soixante-dix ans il composa un récit en vers qui, sans être un morceau poétique, est écrit dans un stile pur et élégant pour le temps. Ce qui est sûr, c'est que dans cette assemblée de princes il fut particulièrement question des académies qui avaient été fondées dans les pays étrangers pour l'épuration et le perfectionnement des langues nationales, nommément de celle de la Crusca à Florence, que le prince Louis avait visitée; et le baron Gaspar [1] de Teutleben qui dirigeait alors l'éducation des jeunes princes de Saxe, observa qu'aucune langue mieux que l'allemande, si riche en mots expressifs et en formes grammaticales, et si flexible pour la dérivation et la composition, méritait d'être tirée du mépris où elle était tombée, et purgée des termes empruntés de langues étrangères qui s'y étaient glissés. Sur-le champ on résolut de fonder une académie qui se proposerait ce but. On est touché de lire que les fondateurs de cette société jugèrent que, pour être dignes de mettre la main à un œuvre si saint, il fallait avant tout prendre l'engagement de travailler au maintien et à la propagation des vertus antiques qui distinguaient la nation dont on se proposait de polir la langue. Cette obligation fut le premier statut qu'on sanctionna, et que signèrent Louis et Jean-Casimir, princes d'Anhalt, Guillaume, Bernard et Albert, ducs de Saxe-Weimar, Gaspar de Teutleben, président de la société, Thierry von dem Werder (le

[1] Quelques auteurs le nomment Christophe.

traducteur du Tasse), Frédéric de Kospoth et Christophe de Krosigh. Tels sont les noms des neuf fondateurs de la société, auxquels d'autres ajoutent encore Jean-Henri de Wutenau, Frédéric de Schilling, Tobias Hübener et Henri de Krage.

La nouvelle société ou l'ordre fondé à Weimar, en 1617, fut nommé Société fructifère, *Fruchtbringende Gesellschaft*, ou *Ordre du Palmier*, parce qu'on lui donna pour emblême cet arbre à cause de sa grande utilité. Pour échapper à l'étiquette des titres si fastidieuse encore aujourd'hui en Allemagne, chaque membre, en entrant dans l'ordre, choisissait ou recevait un nom et un emblême qui s'y rapportait. Ces noms furent pris parmi les adjectifs dont la langue allemande possède une si grande surabondance, tandis que la française en est si pauvre. C'est par cette raison qu'une partie de ces noms ne saurait être traduits sans circonlocutions; nous allons en placer ici quelques-uns des plus connus, comme der *Næhrende*, der *Wohlriechende*, der *Gemæstete*, der *Vielgekœrnte*, der *Durchdringende*, der *Schmackhafte*, der *Wohlbekommende*, der *Gekochte*, der *Abtreibende*, der *Faselnde*, der *Gefæhrliche*.

Tout ce qui en Saxe et dans les principautés d'Anhalt formait des prétentions au bel esprit, s'empressa de solliciter son admission dans l'ordre qui, en 1618, s'était déjà accru à cent cinquante-un membres. Il subsista pendant une soixantaine d'années; car il s'endormit après la mort de son troisième chef, le duc

Auguste de Saxe, administrateur de l'archevêché de Magdebourg, laquelle eut lieu en 1680.

Demande-t-on maintenant quel bien l'ordre a produit, l'historien est obligé de convenir que, si l'on excepte ce rapprochement qu'il forma entre des princes, des nobles et des littérateurs du Tiers-État, lesquels se sentaient infiniment honorés par leur admission dans une société si illustre, le bien qu'il a opéré se réduit à peu de chose. La société négligea le vrai moyen de produire un effet salutaire sur son siècle, en publiant des mémoires qui pussent servir en même temps de préceptes et de modèles. Elle ne parvint pas à remédier à l'horrible barbarisme du mélange des idiomes qui ne fit que s'accroître, et qui, pour tout dire, n'a pas encore pu être entièrement extirpé en Allemagne. George Neumark, dont il a été question plus haut, a publié l'histoire de la société fructifère jusqu'en 1668. Ce poète en était membre sous le nom der *Sprossende* : aussi son histoire porte-t-elle le titre de *Neusprossender teutscher Palmbaum* [1].

Société des bergers de la Pegnitz.

Vingt-sept ans après la fondation de l'ordre du Palmier, deux poètes nurembergeois, Harsdœrffer et Klai, posèrent les bases de l'Ordre couronné des fleurs ou de la *Société des bergers de la Pegnitz.*

Harsdœrffer.

George-Philippe Harsdœrffer, né en 1607 à Nuremberg, où il mourut comme sénateur, en 1658, homme de bien, excellent patriote, jouissant de l'estime publique, aimant et cultivant les lettres, auteur

[1] Palmier allemand renaissant de sa racine.

de plusieurs ouvrages en prose et en vers [1], et *Jean Klai*, poète sacré, plein de sentimens religieux, mais absolument destitué de goût, auteur de tragédies bibliques [2], avaient été priés de concourir à faire l'épithalame d'un ami commun. Il avait été convenu que celui dont le poème serait jugé le meilleur recevrait une riche couronne de fleurs. A la lecture de leurs productions, chacun des deux auteurs adjugea de la meilleure foi du monde le prix à l'ouvrage de son concurrent. Dans cette lutte de modestie Harsdœrffer coupa le fil auquel les fleurs étaient attachées, et exigea que son ami en choisît une. Klai prit une fleur de trèfle, Harsdœrffer un muguet, après quoi il forma de nouveau la couronne dépouillée de ces deux fleurs, et l'ayant suspendue à un arbre : « Que ces fleurs, dit-il, soient dès ce moment l'emblême d'une société de bergers fleuris, et quiconque voudra se joindre à nous pour travailler au perfectionnement de notre langue et de notre poésie, recevra une fleur de cette couronne. Mais comme ces fleurs se faneront, je vais les faire broder, chacune séparément sur un ruban de soie blanche ; elles seront les insignes de notre ordre des Bergers. » Jean Klai.

Telle fut en effet l'origine de l'ordre des Bergers de la Pegnitz [3], dont Jean Herdegen, surnommé Amarante, a écrit l'histoire en 1744. L'ordre subsiste en-

[1] *Gespræchspiele*, 8 vol. in-8°, et Nathan, Jotham et Samson, ou poésies didactiques sacrées et profanes, en 2 vol in-8°.

[2] Hérode l'infanticide, la Passion de Jésus-Christ.

[3] C'est le nom de la rivière qui parcourt Nuremberg.

core; mais son influence sur le perfectionnement de la langue et de la littérature allemande a été très-faible. Ses membres n'ont presque fait autre chose que de jouer avec des emblêmes, des fleurs et des arbustes; les métaphores et les jeux de mots leur ont paru la perfection du goût, et le stile fleuri celle de la diction.

Ordre fondé par Philippe de Zesen.

Deux ans après la fondation de cet ordre, il en fut établi un troisième à Hambourg, sous le nom de *Deutschgesinnte Genossenschaft*, c'est-à-dire société d'Allemands à sentimens patriotiques. Son auteur fut *Philippe Cæsius* ou de Zesen, né en 1619, dans le pays d'Anhalt, mort en 1689 à Hambourg, sans avoir jamais rempli de fonctions publiques, mais comblé d'honneurs par l'empereur qui l'anoblit et lui décerna la couronne poétique, et par les princes de son temps, dont plusieurs lui conférèrent le titre de conseiller. Homme d'une instruction étendue, connaissant, comme peu d'écrivains après Luther, le génie et la force de la langue allemande, une seule idée remplit son âme et la domina toute sa vie; ce fut de purifier sa langue des locutions étrangères qu'on y avait inutilement entées, et de changer l'orthographe qui, d'après lui, reposait sur des bases fautives. Cette idée, nourrie par l'enthousiasme, dégénéra en extravagance, exposa Zesen à la risée publique, et fut cause que son nom devint une espèce de sobriquet. Le purisme de Zesen était sans doute exagéré, parce qu'il partait d'un principe erronné, et parce que peut-être la langue allemande ne peut pas se passer

entièrement de quelques expressions empruntées du latin ou du français, auxquelles l'usage a accordé le droit de cité dont on ne peut plus les dépouiller sans se rendre ridicule. C'est surtout en fait de purisme qu'il faut éviter les extrêmes.

Nous allons indiquer les principaux ouvrages de Zesen : son Hélicon haut-allemand (*Hochdeutsche Helikon*), qui parut en 1640, est une poétique allemande ou plutôt une très-bonne métrique ; car l'auteur a confondu l'art de la versification qu'on apprend par l'étude, avec la poésie qui est un don du ciel. L'Exercice de la langue haute-allemande (*Hochdeutsche Sprachübung*) que Zesen publia en 1643, est un dialogue qui devait frayer la voie à la réforme qu'il méditait, et qu'il fit connaître complétement par une suite de dialogues imprimés en 1651, sous le nom de *Rosenmohnd*, mois des roses. Il y développe ses idées sur l'origine de la langue, sur ses dialectes et sur l'alphabet allemand, dont il voulait extirper quelques lettres qui lui paraissaient inutiles. Il avait donné à ce recueil le titre de *Mois*, parce qu'il voulait y faire entrer trente-un dialogues; mais comme le volume serait devenu trop fort, il divisa son mois en semaines, et les sept dialogues suivans parurent sous le titre de Serance de l'Hélicon haut-allemand, ou deuxième semaine du Mois des Roses (*Hochdeutsche Helikonische Hechel oder des Rosenmohndes zweyte Woche*). Ces titres seuls suffisent pour condamner le goût du réformateur ; ses ouvrages renferment cependant des choses très-instructives, et leur mérite au-

rait dû garantir l'auteur du ridicule dont ses contemporains l'ont couvert. Comme poète, ou si l'on veut comme versificateur, il ne manquait pas de talent. En général, le patriotisme et le zèle qui le dévoraient lui donnent droit à l'estime de la postérité.

Tel fut l'homme qui, en 1648, fonda la société hambourgeoise, nommée aussi *Société des Roses*. Bientôt elle devint si nombreuse, qu'on fut obligé de la diviser en quatre sections ou *tribus*, dites des Roses, des Lis, des Œillets et de la Rue. Chaque membre portait un nom emblématique, et on a un catalogue de ces noms, qui va jusqu'à l'année 1705. Il paraît qu'au commencement du dix-huitième siècle, l'ordre s'éteignit, sans avoir produit plus de bien que les académies du Palmier et des Bergers de la Pegnitz.

Ordre du Cygne.

La quatrième société, fondée en 1660, par Jean Rist, dont nous avons parlé plus haut, cessa avec la mort de ce poète. Elle portait le nom de l'*ordre du Cygne de l'Elbe* ou du *Cygne cimbrique*.

On manque de données sur la *Société sincère du Sapin, die Aufrichtige Tannengesellschaft*, qui, en 1633, fut érigée à Strasbourg, et paraît n'avoir eu qu'une très-courte existence; ce qui est certain, c'est que dans cette ville où fleurissent les bonnes études, la langue allemande du peuple est restée barbare.

II. Seconde école silésienne.

II. *Littérature allemande de la seconde moitié du dix-septième siècle, comprenant la deuxième école Silésienne.*

Caractère général.

Nous avons déjà caractérisé [1] la littérature allemande de la seconde moitié du dix-septième siècle, qui est l'époque de sa décadence absolue. Dans les cinquante premières années de ce siècle, l'Allemagne était désolée par une guerre civile et religieuse, la plus terrible dont il soit question dans les annales des pays civilisés : les princes combattaient pour le pouvoir qu'ils appelaient la liberté germanique, les peuples pour leur religion; grâce aux secours de la France, l'autorité des princes et le protestantisme triomphèrent, et la nation ne se sentait pas humiliée d'une victoire qu'elle devait aux armes étrangères. La reconnaissance et l'admiration étouffèrent en elle tout sentiment de sa dignité. Tel est le caractère de l'Allemand : ses sentimens sont vifs et vont facilement jusqu'à l'exagération; mais ils ne sont pas constans; dès qu'ils ont atteint l'extrême, ils retombent jusqu'à ce qu'ils parviennent au sentiment opposé : l'amour devient haine, l'admiration se change en mépris.

Un enthousiasme général s'était emparé des Allemands : la France en était l'objet. Chacun voulait parler la langue de ce pays; on imitait ses modes, son costume, on copiait ses manières, on idolâtrait sa littérature. Cette littérature n'était pas encore celle des Corneille, des Racine et des Boileau : ces aiglons

[1] Voy. p. 6 de ce vol.

étaient éclos; mais ils essayaient encore leurs ailes, et se préparaient aux élans qu'ils devaient prendre bientôt. L'admiration pour la littérature naissante des Français fut reportée sur celle des Italiens, qui était précisément entrée dans la période de sa décadence, où les Guarini, les Tassoni, les Marini, les Loredani avaient remplacé les beaux génies du *Cinquecento* ou du quinzième siècle, et étaient regardés comme leurs dignes successeurs.

Sans doute ces deux littératures, l'une dans les efforts qu'elle faisait pour secouer la rouille antique, l'autre dans sa décadence, offraient aux Allemands de beaux modèles à imiter, si toutefois ils ne voulaient pas remonter eux-mêmes aux sources d'où les Italiens et les Français avaient dérivé leur littérature : malheureusement les Silésiens qui donnèrent l'exemple de cette imitation, aveuglés pas leur mauvais goût, ne voyaient pas l'or pur que couvraient quelques scories éclatantes; frappés des couleurs brillantes de cette écume, et les prenant pour des diamans, ils négligèrent le métal précieux qu'elle couvrait. Trompés eux-mêmes, ils induisirent en erreur leur nation, et dépravèrent entièrement une littérature que leurs talens auraient pu relever.

Nous allons faire connaître les coryphées de cette dépravation, qui étaient deux compatriotes du sage Opitz.

Hoffmanns-waldau.

Christian Hoffmann de Hoffmannswaldau, né en 1618, à Breslau, y mourut en 1679, comblé d'honneurs et décoré du titre de conseiller impérial

et de directeur du fief de Namslaw. Jamais poète n'a été encensé par ses contemporains comme Hoffmannswaldau le fut par les siens qui s'accordaient à voir en lui un être surnaturel. Sans doute la nature l'avait richement doté des plus beaux talens, qui furent cultivés par une éducation toute littéraire, par un séjour à l'université de Leyde, et par des voyages en Angleterre, en France et en Italie. Ce fut dans ce dernier pays que l'admiration exagérée que lui inspirèrent Guarini, Loredano et Marino, lui fit abandonner la route tracée par Opitz, et le jeta dans des écarts qui corrompirent son génie poétique. La simplicité et la vérité perdaient tout charme pour lui, si les métaphores, les jeux de mots, les antithèses, ne les défiguraient; ces misérables artifices lui semblaient le comble de la perfection : et pendant que, d'un côté, il se rendit ridicule en surchargeant son stile d'ornemens superflus, d'un autre côté, des images voluptueuses, des allusions peu convenables et des équivoques indécentes le rendaient méprisable.

Ses principales poésies sont une traduction ou imitation froide et ennuyeuse du Pastor fido de Guarini; une imitation du Socrate mourant de Théophile [1], en

[1] C'est-à-dire Théophile de Viau, né en 1590, mort en 1626, un des écrivains distingués du commencement du dix-septième siècle. Sa Mort de Socrate est une traduction libre du Phédon de Platon. Nous observons à cette occasion qu'un des plus grands philosophes du dix-huitième siècle, *Moïse Mendelssohn*, mort depuis une cinquantaine d'années, a imité le Phédon grec dans un ouvrage allemand portant le même titre ; c'est le meilleur ouvrage philosophi-

prose entremêlée de vers, des héroïdes, des odes sacrées et des poésies mêlées. Ses héroïdes étaient les premières qui eussent paru en allemand. Mais ce qui fait le caractère de ce genre de poésie, l'expression de la passion, y est entièrement manqué. Les amans du baron silésien dissertent sur leur passion en sentences morales, leur langage est froid ou d'un pathétique affecté, souvent plein d'équivoques et d'images qui font rougir la pudeur et prouvent que le poète ignorait la nature de l'amour.

Malheur à l'homme dont le nom a été signalé par la postérité comme celui du corrupteur des mœurs de sa nation! Tel fut le cas de Hoffmannswaldau qui trouva une foule d'imitateurs : dès-lors la frivolité et le goût des obscénités remplacèrent l'antique gravité germanique. L'engouement pour Hoffmannswaldau doit avoir été bien universel, et le goût pervers qu'il avait créé doit avoir jeté des racines bien profondes, puisque nous voyons que des hommes comme Canitz et Thomasius n'ont pas su s'en prémunir. Pendant plus de soixante ans Hoffmannswaldau fut l'idole des Allemands.

que sur l'immortalité de l'âme qui existe. Aussi a-t-il été traduit en presque toutes les langues européennes. En 1830, M. Louis Haussmann, aujourd'hui maire de Versailles, en publia une nouvelle traduction française dont le Journal des Débats du mois de septembre ou octobre de la même année, rendit un compte très-favorable; mais le rédacteur, n'ayant probablement jamais entendu parler de Mendelssohn, a cru que le Phédon était une production nouvelle de la littérature allemande. Ce dialogue existait depuis 1772 en deux traductions françaises, inférieures à la nouvelle.

Son complice et le grand pontife de son culte fut *Daniel-Gaspard de Lohenstein*, le second fondateur de la deuxième école silésienne dont les élèves sont souvent nommés Lohensteiniens. Cet écrivain naquit en 1635, ainsi dix-sept ans avant Hoffmannswaldau, à Nimptsch dans le duché de Brieg en Silésie; il étudia le droit à Leipzig et à Tubingue, et, après avoir fait des voyages en Allemagne, en Hollande et en Hongrie, retourna en Silésie, fut nommé conseiller impérial et syndic de la ville de Breslau, remplit ces fonctions avec un grand zèle et avec tant d'assiduité qu'elles ne lui laissèrent que les nuits pour ses études et ses travaux littéraires. Il possédait de riches connaissances en histoire et en antiquités, ainsi que dans les littératures italienne, française et espagnole. « Il faut s'étonner, dit Küttner, qu'un homme de si belles dispositions, dont l'esprit s'était nourri de la lecture des meilleurs écrits de tous les siècles, et poli par des voyages et par la connaissance du monde, se soit laissé entraîner si facilement et si absolument par ce goût pour le pathos italien dont, après Opitz, s'étaient *enivrés* tous ses compatriotes. Si Hoffmannswaldau fut un imitateur de Marino, Lohenstein égala cet Italien : car tous les défauts de Marino sont reproduits en entier dans l'imitateur silésien. Le pathos italien s'unit dans ses productions à la pédanterie tudesque; de belles pensées qui font honneur à son génie sont tellement ensevelies sous de froides allégories, sous des subtilités, des tirades oiseuses et d'obscures allusions, qu'elles ne valent pas la peine qu'il faut employer Lohenstein.

pour les rechercher. Jeune encore il se voua à la poésie; mais jusqu'à sa mort il conserva tous les défauts de son premier âge. »

Pendant sa vie et long-temps encore après sa mort, Lohenstein fut regardé comme un génie tragique sublime, et jusqu'à la moitié du dix-huitième siècle les critiques allemands reconnurent en ses pièces la perfection qu'aucun Racine n'avait pu atteindre, et « ce fut précisément dans ses tragédies que Lohenstein a accumulé toute sa richesse en figures de rhétorique et en comparaisons, et tout le trésor de son érudition. Ses personnages parlent plus qu'ils n'agissent; au milieu de situations vraiment tragiques, ils se perdent dans des métaphores et des sentences qui détruisent toute illusion et ne permettent d'entendre que les déclamations de l'auteur. Le goût dépravé de celui-ci se montre surtout dans un luxe de colifichet; il ne dit pas une phrase où ne brillent des diamans et qui ne répande l'odeur des parfums étrangers qu'il y a versés à pleines mains. »

Ses trois premières tragédies, Ibrahim Bassa, Agrippine et Épicharis sont des productions de sa jeunesse: il avait quinze ans quand il composa la première. « Si, dit M. Horn en parlant de cette tragédie, nous considérons la maturité de génie que prouve le plan de cette tragédie, ainsi que l'harmonie de ses alexandrins, la variété des rimes, mais principalement la marche qui, malgré sa régularité (!) ne met pas d'entraves à l'imagination, nous concevrons une haute estime pour un talent qui s'annonce d'une manière si

heureuse ; notre douleur en sera d'autant plus vive lorsque plus tard nous verrons jusqu'à quelle profondeur est tombé ce génie sublime. »

La fable de l'Ibrahim Bassa est prise d'un roman connu de Mlle de Scudéry que Lohenstein doit avoir lu dans sa nouveauté, puisque ce fut en 1650 qu'il composa sa tragédie pour la faire représenter par ses camarades au gymnase de Breslau. A un âge plus avancé, le poète s'est excusé que cet ouvrage de sa jeunesse manque de cette expression qui règne dans le stile de ces tragédies postérieures : il est vrai que le stile y est encore naturel et sans pathos.

Dans l'Agrippine et l'Épicharis, le jeune poète a accumulé toutes les horreurs qui ont signalé le temps de Néron, avec celles qu'une imagination égarée a pu y ajouter, mêlées de tableaux d'une lubricité révoltante. S'il était possible de pousser ces horreurs plus loin encore, Lohenstein a réussi dans ce problème par sa quatrième tragédie Ibrahim Sultan, qu'il ne faut pas confondre avec l'Ibrahim Bassa. Il y trace le tableau dégoûtant d'un tyran insensé qui passe sa vie entre la volupté et les cruautés. Cette pièce fut jouée aux solennités du mariage de l'empereur Léopold avec l'archiduchesse Claude-Félicité, pour faire voir comme dans un miroir, dit la dédicace, le contraste entre les vertus du monarque chrétien et les vices du Musulman, entre la décadence du croissant ottoman et la puissance de la maison d'Autriche.

Il existe deux autres tragédies de Lohenstein, une Sophonisbe et une Cléopatre. En publiant ses pièces

théâtrales Lohenstein les accompagna de notes pleines d'une immense érudition; il y joignit des chœurs composés de personnes allégoriques qui paraissaient à la fin de chaque acte, soit pour représenter une petite comédie ou une scène morale, soit pour débiter des sentences morales, soit pour louer le patriotisme de l'auteur et son attachement à l'auguste maison d'Autriche.

Parmi les autres productions poétiques de Lohenstein il y a des poésies sacrées pleines d'excellens sentimens, et des héroïdes qui sont au-dessous du médiocre, comme une épître de Pierre le Cruel, roi de Castille, à Jeanne Fernandez de Castro, et une autre de Philippe II à la princesse Éboli.

Lohenstein occupe un bien plus haut rang comme prosateur que comme poète, et avec son Arminius commence une nouvelle ère dans l'histoire de la prose allemande. Ce livre dont le titre complet est : « Le magnanime général Arminius ou Hermann avec sa sérénissime Thusnelda dans une ingénieuse histoire politique, amoureuse et héroïque, » est une vaste composition que le syndic de Breslau rédigea pendant les nuits quand la goutte le retenait veillant sur un lit de douleurs. Aussi ne put-il l'achever, les derniers chapitres sont de son frère, Jean-Louis de Lohenstein, qui publia le roman comme ouvrage posthume.

Breitinger, critique allemand du dix-huitième siècle, a porté sur le roman d'Arminius un jugement qui, cité par tous les auteurs qui ont écrit sur ces matières, doit pour cela même être répété ici.

« Ce roman ressemble à un banquet magnifique

préparé par un riche Amphitryon qui n'a épargné ni frais ni soin pour offrir à ses convives toutes les délicatesses et toutes les raretés que pouvaient fournir le jardin, le troupeau, la forêt, les fleuves et les mers : les contrées les plus éloignées ont envoyé le tribut de ce qu'elles avaient de plus rare et de plus somptueux. Malheureusement tout a été tellement gâté par l'ignorance du cuisinier; les espèces ont été si mal assorties et mélangées d'une manière si absurde, les sauces ont été tellement salées, les épiceries tellement prodiguées, que les convives regardent cette profusion sans pouvoir en jouir, et, nouveaux Tantales, se meurent de faim à l'aspect de l'abondance. Ce qui augmente leur malaise, ce sont la maladresse et les vanteries de l'Amphitryon qui, satisfait de lui-même et admirant son ouvrage, invite et presse sans cesse ses convives de manger, leur faisant connaître non seulement le prix de chaque plat et la peine qu'il a eu de se le procurer, mais aussi, avec une prolixité assommante, son histoire naturelle, ses qualités, la manière de le préparer, jusqu'à ce que les convives indignés, imitant l'exemple de ceux de Nasidius qui, au rapport de Fundanus ou Horace......

> quem nos sic fugimus ulti
> Ut nihil omnino gustaremus, velut illis
> Canidia afflasset pejor serpentibus afris. »

L'Arminius renferme cependant des morceaux dignes de Tacite; on y trouve des discours qui paraissent indiquer que l'auteur a méconnu son talent et que, renonçant à la poésie, il aurait dû cultiver l'art

oratoire. « Arminius, dit, il y a plus de soixante ans, le célèbre philosophe Mendelssohn, est écrit dans un stile historique que nos historiens modernes feraient bien de s'approprier. On trouvera dans ce roman volumineux, plus souvent qu'on ne le pense, une grande concision, des périodes arrondies, des expressions pleines de force et une éloquence qui s'élève jusqu'au sublime. »

Greifenson. Le roman grave et philosophique de Lohenstein nous engage à parler d'un roman qui, antérieur à l'Arminius, appartient à un autre genre, à celui des livres populaires. Son auteur est à peine connu. On sait qu'il s'appelait *Samuel Greifenson de Hirschfeld*, qu'il a fait, comme soldat autrichien, une grande partie de la guerre de trente ans, et on voit par son livre que c'est de toute son âme qu'il a combattu pour la cause de sa religion, qui était la catholique; mais on ignore s'il s'est élevé au-dessus du rang d'un simple mousquetaire; les années de sa naissance et de sa mort sont inconnues aussi bien que les autres particularités de sa vie. Après la guerre où il avait fait des expériences sans nombre, il employa son loisir à tracer sur un fond gai et souvent burlesque cette foule d'images et de scènes qui s'étaient imprimées dans sa mémoire et qu'une vive imagination reproduisait sans cesse dans son âme, heureux de pouvoir porter par sa plume, à l'hérésie, les coups qui dorénavant n'étaient plus permis à son épée. Il donna à ce mélange singulier la forme et le titre d'un roman qu'il nomma l'Aventurier Simplicissimus, c'est-à-dire vie d'un va-

gabond singulier du nom de Melchior Sternfels de Fuchsheim, où il est raconté quand et sous quelle figure il est venu au monde, ce qu'il y a vu, appris, éprouvé et souffert, et pourquoi il l'a finalement quitté de sa propre volonté.

Ce livre satisfit à un vrai besoin que la nation allemande éprouvait; il en a fait pendant long-temps les délices. Les scènes comiques, les situations pathétiques qu'on y trouve, mériteraient que quelque homme de lettres se chargeât d'exécuter le projet que Lessing avait conçu, de reproduire le Simplicissimus au public moderne sous une forme un peu rajeunie.

Après cette digression (car sans doute c'était une digression que de parler du Simplicissimus à l'occasion de l'école de Silésie), nous revenons à Hoffmannswaldau et Lohenstein et à leurs disciples. Tous les écrivains suivans du dix-septième siècle ont été plus ou moins leurs imitateurs. Parmi eux il y en a un grand nombre de si médiocres que leurs productions et leurs noms même ont été oubliés. Quelques autres, tout en se soumettant au sceptre de plomb des duumvirs de la Silésie, ont conservé quelques restes d'un caractère individuel. Il y en a même qui ont fait la tentative de se soustraire à une si dure domination.

Nous allons donner la nomenclature des plus remarquables de ces écrivains.

Poëtes lyriques et épigrammatiques.

Commençons par les poëtes lyriques, dénomination que nous prenons ici dans un sens très-étendu, en y comprenant tout poëte qui ne peut facilement être placé sous une autre rubrique.

Morhof.

Le premier que nous allons nommer fut à peine poète, mais comme littérateur il a eu tant d'influence sur les lettres allemandes qu'il mérite ici un rang distingué. C'est le célèbre polygraphe *Daniel-George Morhof*, né en 1639, à Wismar, professeur de rhétorique et de poétique, et ensuite d'histoire à l'université de Kiel et bibliothécaire, mort en 1691, homme d'une érudition vraiment prodigieuse, excellent critique pour son temps, auteur d'une grande quantité de livres savans et utiles en latin, et de poésies allemandes qui sont plutôt les productions d'un travail soigné que d'un génie inspiré par les Muses ou par les beaux modèles de l'antiquité qu'il connaissait si bien. Toute l'Europe se sert de son *Polyhistor* renfermant une foule de notices intéressantes pour l'histoire littéraire. Son ouvrage allemand sur la langue et la poésie de sa nation n'est pas moins riche en renseignemens de ce genre.

Christian Gryphius.

Christian Gryphius, fils d'André [1], né en 1657, mort en 1706 recteur d'un gymnase de Breslau, homme savant, laborieux et modeste, fut, comme poète, bien inférieur à son père. Admirateur enthousiaste de Hoffmannswaldau et de Lohensteïn, il n'a pourtant imité ni leur stile bizarre ni leur indécence. Ses poésies ont été recueillies sous le titre alors usité de *Sylves poétiques*.

Wernack.

Christian Wernike ou *Wernack*, Prussien dont l'année de naissance est incertaine, mort vers 1720, a été chargé d'affaires du roi de Danemark à différentes

[1] Voy. p. 21 de ce vol.

cours, nommément à Paris, bon poète épigrammatique et auteur de poésies en plusieurs genres. Il fut un des premiers qui s'éleva contre le mauvais goût des Silésiens, ce qui lui attira une guerre littéraire avec Postel et Hunold, deux poètes du temps; guerre qui n'a d'autre intérêt pour la postérité que celui que lui donne la circonstance d'avoir fourni à Wernack l'occasion de composer son poème héroïco-comique de Stelpo, anagramme de Postel; celui-ci y est formellement installé comme successeur de Hans Sachs, qui, à cette époque, était devenu l'objet d'une dérision aussi générale qu'avait été l'admiration qu'on lui avait vouée auparavant.

Benjamin Neukirch, l'éditeur de l'Arminius et le panégyriste le plus exagéré de Lohenstein, ensuite l'adversaire de l'école silésienne, était né en 1665 et mourut en 1729, conseiller au service du margrave d'Ansbach. Sa conversion littéraire qu'il annonça dans un épithalame devenu célèbre dans le temps, est un fait intéressant; mais en renonçant au pathos et à l'extravagance, il se montra lui-même, et surtout dans sa traduction de Télémaque en vers alexandrins, poète sans verve et trivial jusqu'à la platitude. Toutefois son nom ne peut manquer dans un précis de la littérature allemande à l'époque de son extrême décadence. Neukirch.

Jean de Besser, né, en 1654, à Frauenbourg en Courlande, servit avec une bravoure distinguée dans les troupes du grand électeur, à la cour duquel il remplit plusieurs places, fut anobli par le premier roi de Prusse, mais reçut sa démission à la mort de ce Besser.

monarque et se retira à Dresde où il passa tristement les dernières années de sa vie, et mourut en 1729. « Ainsi que sa vie se partage en trois époques, une jeunesse brillante et active, un âge viril consacré à la vie des cours, et une vieillesse passée dans les regrets, de même ses poésies respirent du sentiment et ont de la chaleur dans la première époque où un amour pur pour une tendre épouse embrâsait son âme; dans la seconde le poète courtisan ne s'occupe que de la correction et de la pompe de la langue, mais il est froid et manque d'idées; dans la troisième il se sentit tellement abandonné des Muses qu'il ne parvint pas à achever un seul poème. Plusieurs poésies de cet auteur sont remarquables comme documens de l'histoire de la civilisation allemande de son époque, et parce qu'elles nous montrent comme dans un miroir la vie qu'on menait à une des cours les plus somptueuses du commencement du dix-huitième siècle. »

Canitz. Nous donnons pour compagnon à Besser un autre homme de cour qui s'est élevé à une réputation bien supérieure à la sienne: c'est *Frédéric-Rodolphe-Louis baron de Canitz*, né à Berlin en 1654, mort en 1699. Cet homme qui, au milieu des cours et dans les missions diplomatiques dont il fut chargé, conserva un cœur pur et une âme droite, cultiva la poésie dans les momens de loisir que lui laissaient ses occupations importantes et multipliées. Toutefois il manquait d'un génie vraiment poétique. La finesse, l'esprit et une certaine bonhomie sont les caractères de ses productions parmi lesquelles ses satires sont ce qu'il a fait de

mieux. Vivant à une cour où l'on dédaignait la littérature nationale, Canitz se forma d'après Boileau; mais sa satire est bénévole, plus instructive que mordante; elle attaque plutôt le vice que l'homme, et, comme dit Herder, elle ne fut jamais qu'un agneau. Ses vers sont extrêmement limés et corrects, son stile est facile et nullement surchargé de fleurs et d'ornemens. Il ouvrit à ses compatriotes une bonne route dans laquelle ils ne voulurent pas entrer, parce qu'ils y auraient rencontré des Français. Or depuis que les Allemands s'étaient aperçus qu'ils avaient été les dupes de la politique *généreuse* de la France, leur ancienne admiration pour tout ce qui venait des bords de la Seine s'était changée en haine, et comme cette passion est toujours aveugle, Boileau ne leur parut qu'un pauvre orgueilleux, qu'un froid versificateur [1].

Nous allons indiquer quelques morceaux de Canitz. Les satires intitulées: La mort de l'Avare, le Poète distrait et la Vie de cour; les épîtres poétiques adressées à Eusèbe de Brand, le même à qui nous verrons exécuter, en 1671, un coup très-hardi en enlevant Kalkstein du milieu de Varsovie; une ode à la Pipe de tabac; et Le monde veut critiquer, fable. Les poésies de Canitz n'ont été recueillies qu'après sa mort. Kœnig en donna une édition complète en 1727, qui fut réimprimée à Berne en 1770. Bodmer en a publié une à Zurich en 1737.

[1] Der hochmüthig arme, glattkalte Boileau, dit M. HORN; et ailleurs: der gedankenarme oft genug die Poesie verhœhnende Dictator Boileau. Le spirituel Horn est injuste envers Canitz même.

Pietsch.

Ainsi que Canitz, mais après lui, *Jean-Valentin Pietsch* fit la guerre au mauvais goût; ainsi que Canitz il fut écrivain correct plutôt que poète. Né à Kœnigsberg en 1690, il y exerçait la médecine, lorsqu'en 1717 un poème qu'il publia en l'honneur du prince Eugène et de la bataille de Temeswar fixa sur lui les yeux de toute l'Allemagne et le fit nommer professeur de poétique à l'université de Kœnigsberg. En vertu de sa charge il célébra anuellement, par des panégyriques en vers, le couronnement du premier roi de Prusse et l'anniversaire de la naissance du second. Il s'acquitta de cette fonction difficile avec beaucoup de sagesse et d'esprit. Il prit même goût à ce genre de composition et devint le panégyriste habituel des monarques de son temps. Il est l'auteur d'un grand poème sur la Passion de Jésus-Christ pour lequel Hændel a composé la musique.

Les poésies de Pietsch ont été recueillies, en 1724, par son célèbre disciple, Gottsched. Jean-George Bock, professeur à Kœnigsberg, qui, en 1740, en publia une nouvelle édition plus complète dit dans la préface : « Les écrits de Pietsch sont tellement supérieurs à ceux de ses devanciers qu'on peut douter que nos neveux porteront jamais la poésie allemande à un plus grand point de perfection. » Küttner, au contraire, dit : « Les panégyriques de Piestsch, fruit d'une loquacité étudiée, sont riches en pensées brillantes, mais vides de sens, en expressions oiseuses et en descriptions tirées en longueur. La facture de ses vers est soignée, son ton est sévère et convenable; dans ses fréquentes comparaisons il entre en de si petits détails et mêle

tellement les couleurs que l'image disparaît. A-t-il une bonne pensée, et il en a souvent, il la dissèque jusqu'à l'ennui. Tous ces défauts se trouvent au milieu de passages brillans dans son chef-d'œuvre, le Panégyrique du prince Eugène. »

Jean-Christian Günther, né en 1695, à Striegau en Silésie, mort en 1723, à Iéna, fut un homme très-remarquable sous le rapport psychologique. Écoutons d'abord le jugement qu'en porte Küttner. « Doué par la nature d'un beau génie poétique, dit cet écrivain judicieux, il pouvait, comme Opitz, faire époque dans notre littérature; mais, s'abandonnant à la légèreté de la jeunesse, n'ayant pas de guide critique, il écrivit trop et quelquefois sans être inspiré par les Muses. Les passions effrénées dont pendant toute sa jeunesse il fut le jouet ne lui permirent pas de cultiver son esprit; il négligea l'étude de la philosophie, de la critique, des langues et celle des hommes qui est si indispensable au poète; la pauvreté et des chagrins humilians retinrent tous les efforts de son âme pour s'élever; et c'est dans cet état qu'il mourut avant que son talent eût atteint la maturité de l'âge viril. Dans cette foule de morceaux qu'il écrivit, souvent par besoin, il y en a beaucoup qui ont de l'élan lyrique et une chaleur soutenue. Tous les colifichets du stile lui sont étrangers; ses rimes coulent de source, et le défaut d'éducation qui ne peut se cacher, est compensé par la nouveauté et la force des idées, par la vivacité des tableaux et par des tournures passionnées qui n'appartiennent qu'au génie. »

Günther.

Ce peu de mots suffit pour faire voir que dans une esquisse rapide comme la nôtre, Günther ne peut occuper un plus grand espace que celui qui suffit pour dire : « C'est ici la place qu'on aurait pu assigner sous d'autres circonstances à un des plus beaux génies de la nation allemande, si une mort précoce n'avait terminé sa triste existence à l'âge de vingt-huit ans. » Nous regrettons de ne pas pouvoir communiquer à nos lecteurs un extrait du morceau intéressant que M. HORN a consacré à cette malheureuse victime d'une éducation perverse [1].

Ses poésies furent recueillies après sa mort. Son morceau le plus célèbre est l'Ode à la paix de Passarowitz que Lomonossoff a traduite en russe.

Brockes. Après ce poète excentrique, nous plaçons le sobre, le chaste, le pieux *Bartold-Henri Brockes,* né à Hambourg en 1680, fils d'un riche négociant qui, après avoir étudié le droit et fait des voyages en plusieurs parties de l'Europe, se fixa dans sa ville natale qu'il aimait extraordinairement, et y mena une vie tranquille, contente et heureuse. Sans ambition, il accepta par devoir la dignité de sénateur dans laquelle il se concilia l'amour de ses compatriotes et mourut en 1747, regretté comme le père de la patrie.

Le bonheur dont Brockes jouit avait sa source dans un cœur pur et dans une âme religieuse. La nature avait pour lui un charme inépuisable. « Chaque fleur, chaque feuille, chaque goute de rosée, chaque nuage, chaque marais même et chaque glaçon était pour lui

[1] *Freundliche Schriften*, vol. I, p. 103.

un objet d'admiration. Chaque saison, chaque température lui accordait des jouissances particulières; la plus belle soirée d'été ne l'inspire pas mieux que le ciel brumeux du mois de novembre. Dans tout ce que la nature offrait à ses yeux, même dans les variétés de la température, si fréquentes aux climats septentrionaux, dans les frimas et dans le givre, son âme pieuse trouve des motifs d'admirer et de chanter le créateur de l'univers. »

« La poésie de Brockes est essentiellement descriptive et morale; ses idées sont toujours sensées, jamais ses pensées ne s'élèvent au sublime. Maître de sa langue, versifiant avec une grande facilité, il exprime en vers tout ce qu'il sent, et entre dans les moindres détails. Il ne se peut que ses tableaux ne finissent par devenir monotones et fatigans. Les poésies qui ont été publiées en 8 vol. in-8°, sous le titre de *Irdisches Vergnügen in Gott*, ressemblent à un riche magasin où les plus beaux meubles sont confondus avec une foule d'objets sans valeur et sans utilité : quiconque ne voudra lui-même en faire le triage peut se servir du choix que le poète Hagedorn en a publié. » Brockes a aussi traduit en vers le Massacre des Innocens (*Strage degli Innocenti*), épopée de Marino en six chants, les Saisons de Thompson et l'Essai sur l'homme de Pope.

Jean-Ulric de Kœnig, né en 1688 à Esslingen, vécut, après quelques aventures, à Dresde, et fut, à la mort de Besser, nommé maître de cérémonie ou *Pritschmeister* [1]. Il avait gagné la faveur du roi de Kœnig.

[1] Le *pritschmeister* ou *britschmeister* était originairement une es-

Pologne par son poème d'Auguste au camp (de Zeithain), espèce d'épopée, regardée anciennement comme un chef-d'œuvre. Kœnig est un écrivain correct, sans talent poétique.

Poésie sacrée. Suite de l'école de Luther

Parmi les écrivains que nous avons nommés jusqu'ici, il y en a plusieurs qui, comme poètes lyriques, ont consacré leur talent à la poésie sacrée. Nous allons en indiquer quelques-uns qui, parcourant le champ ouvert dans le seizième siècle, ont composé des cantiques à l'usage des églises protestantes. Malgré la dépravation du goût dont ils n'ont pu se préserver, on trouve dans leurs productions des sentimens vrais et profonds, une dévotion sans fard, de la résignation dans la volonté divine, exprimés en vers souvent un peu prosaïques, mais au moins destitués d'ornemens superflus. Nous nommerons parmi ces poètes, *Anne-Sophie*, fille de George, landgrave de Hesse-Darmstadt, morte en 1683, abbesse (protestante) de Quedlinbourg; *Émilie-Juliane de Barby*, épouse de Louis-Gonthier, comte de Schwarzbourg-Rudolstadt, morte en 1706, auteur de cinq cent quatre-vingt-sept cantiques, parmi lesquels se

pèce de paillasse qui, aux exercices des sociétés d'arbalétriers, montrait aux spectateurs, avec son sabre de bois, la place où le coup était tombé. On donnait ensuite ce titre à une espèce de foux ou d'improvisateurs qui se trouvaient à la cour pour faire des vers en l'honneur des étrangers et autres personnes de marque qui assistaient aux fêtes. La place de britschmeister fut changée en faveur de Kœnig. Au lieu de l'ancien costume, il prit celui d'un hérault d'armes à la romaine, et obtint le titre de secrétaire du roi et de poète de cour.

trouve un des plus beaux que l'Église protestante possède, celui qui commence par ces mots : *Wer weiss wie nahe mir mein Ende ;* ce cantique a été traduit en toutes les langues européennes, et six fois en latin. Il donna par la suite naissance à une singulière dispute. George-Michel Pfefferkorn, mort en 1732, à Tonna, en ayant réclamé la propriété, il s'éleva à cet égard une contestation qui causa presque un schisme dans l'Église protestante. La bibliothèque ecclésiastique de Gera possède un document qui paraît prouver la propriété de la comtesse; c'est une feuille écrite et signée par elle, sur laquelle se trouve le cantique, avec une date antérieure à celle où Pfefferkorn prétendait avoir composé le cantique. Quoique *Ludomille-Élisabeth* de Schwarzbourg-Rudolstadt, belle-sœur de la précédente, morte en 1672, sans avoir été mariée, ait composé un bien moindre nombre de cantiques, elle est plus célèbre, parce qu'elle possédait un plus grand talent, et que tout ce qui est sorti de sa plume portait le caractère d'une hilarité et d'une innocence presque enfantines. *Ferdinand-Albert*, duc de Brunswick-Bévern, mort en 1687; *Gustave-Adolphe*, duc de Mecklembourg-Güstrow, mort en 1696; *David de Schweinitz*, *Michel Kongehl* de Kreuzbourg en Prusse, mort en 1710, bourguemaître de Kœnigsberg; *Guillaume Peterson* et son épouse, *Jeanne-Éléonore*, morte vers 1720, méritent encore d'être cités.

Philippe-Jacques Spener aussi, le fondateur des Piétistes, et ses disciples *Christian Knorr de Rosen-* Spener et son école.

roth, mort en 1688; *Joachim Neander*, mort pasteur à Brême, en 1686; *Jean-Gaspard Schade*, l'adversaire de la confession privée, mort à Berlin, en 1698, et le célèbre *Franke*, le fondateur de la maison des Orphelins de Halle, ont contribué à enrichir de leurs ouvrages pleins de sentimens pieux, l'immense recueil de l'Église protestante, ainsi que *Benjamin Schmolke*, mort en 1737, premier pasteur à Schweidnitz, poète extrêmement fécond.

Prose. Auteurs de Romans.

Malgré le contraste des matières, des poètes sacrés nous passons aux auteurs de romans, parce qu'ils appartiennent aux écrivains les plus remarquables de l'époque. D'ailleurs plusieurs de ces prosateurs ont aussi chanté la louange de l'Éternel, et leurs noms brillent dans les collections de cantiques.

Buchholz.

A leur tête, nous placerons l'auteur de l'Histoire merveilleuse du grand-duc chrétien et allemand Hercule et de la princesse bohémienne Valisca, en six livres. Brunswick, 1659. Il s'appelait *André-Henri Buchholz*, était né en 1607, et mourut, en 1671, surintendant et prédicateur de la cour à Brunswick. Son premier roman fut suivi d'un second : Histoire merveilleuse du prince chrétien et royal Hercule et d'Herculisca. Scandalisé de l'amour peu chaste qui régnait dans les romans de chevalerie, et blâmant le penchant pour la magie que ces romans entretenaient dans l'esprit des lecteurs, Buchholz voulait leur mettre entre les mains des livres qui enseignassent une bonne morale; il y a parfaitement réussi; malheureusement la multiplicité des aventures dont ses

romans sont riches a si peu de vraisemblance, qu'on ne peut y prendre aucun intérêt. L'auteur ne sait ni tracer un plan, ni disposer avec art les parties de ses compositions.

Dans le huitième livre de ce cours, au chapitre consacré à l'histoire des princes héréditaires d'Empire, depuis 1650 jusqu'en 1789, nous ferons connaître *Antoine-Ulric, duc de Brunswick-Wolfenbüttel*, un des princes les plus distingués de son temps, qui, corégent jusqu'en 1704 de Rodolphe-Auguste, son frère, régna seul jusqu'en 1754. Ici, ce prince occupe une place parmi les littérateurs du dix-septième siècle. Antoine-Ulric avait eu pour précepteur deux hommes de mérite, Juste-George Schottel, grammairien philosophe, et Sigismond Betulius (ou de Birken), l'auteur du Miroir des honneurs de la maison d'Autriche [1], qui avaient dirigé son goût vers l'étude des langues classiques et de la langue allemande qu'il s'efforça de tirer de la barbarie. Antoine Ulric duc de Brunswick.

Ainsi que la plupart de ses contemporains qui avaient reçu une éducation littéraire, Antoine-Ulric consacra son talent poétique à la poésie sacrée. Il publia, en 1667, un recueil de cantiques, sous le titre de *Christ-fürstliches Davids-Harfen-Spiel*, qu'on pourrait traduire par Psaltérion de David à l'usage d'un prince chrétien. Ce qui donne de l'intérêt à ce recueil, c'est la musique dont il est accompagné; elle est de la composition de Dorothée d'Anhalt, mère du duc. C'est probablement à ce recueil qu'Antoine-

[1] Il sera question plus tard de Schottel et de Birken.

Ulric doit la dignité de président de la Société fructifère, dans laquelle il portait le nom de Siegprangende, le *Triomphateur*.

Le duc de Brunswick doit sa célébrité littéraire à deux romans volumineux, la Sérénissime Syrienne Araména, et Octavie la Romaine, qui parurent en 1669 et 1685. L'Araména, qui est bien supérieure au second roman, dut, dans le temps de sa publication, paraître un phénomène extraordinaire. L'auteur y montre de l'esprit et du sentiment; il connaît les passions du cœur humain sous toutes leurs formes; ses caractères sont bien tracés, mais faiblement soutenus; la fable est pleine d'action et de vie, et il connaît l'art d'intéresser par des incidens, sans interrompre sa marche; son stile est noble, élégant et presque toujours soutenu; l'histoire est surchargée d'épisodes qu'on peut en détacher, sans déranger le plan, mais qui avaient quelqu'intérêt éphémère, parce qu'on en cherchait la clef dans des événemens du temps. Les mœurs sont entièrement fausses, les héros parlent et agissent comme des princes allemands du dix-septième siècle. Avec ces défauts, les romans d'Antoine-Ulric n'ont pu survivre à ce siècle.

Ziegler. Toutes les imperfections de l'Araména et de l'Octavie sont poussées à l'excès dans un roman d'un gentilhomme de la Lusace, qui s'appelait *Henri-Anselme de Ziegler et Kliphausen*, mort en 1697, à l'âge de quarante-quatre ans. Après avoir publié un ouvrage historique, sous le titre de Théâtre historique ou Labyrinthe historique du temps, où il déposa toute

sa science politique, qui est celle d'un aveugle, il fit imprimer, en 1690, un célèbre roman, sous le titre de Banise asiatique, ou le royaume de Pegu sanglant, mais courageux (*blutig und doch muthig*), roman bâti sur un fait de l'histoire du royaume de Pegu. On y trouve tout ce qu'il faudrait pour un mélodrame parfait, un prince vertueux et persécuté, qui, dans l'abîme du malheur, parle comme un rhéteur placé en chaire; une princesse encore plus vertueuse, s'il se peut, plus malheureuse, plus sentimentale, de la bouche de laquelle découlent des torrens de sentimens sublimes, des phrases d'une tendresse qui soulève le cœur; un tyran détestable, dans lequel tous les vices sont concentrés; un niais, des prêtres, des sacrifices, des batailles, des décorations d'un pays éloigné, des costumes étrangers. Le stile de l'auteur est pathétique à l'excès et précieux jusqu'au ridicule, et il marche sans cesse sur des échasses. Jamais le monde n'avait entendu une merveille comme celle-là. Toute l'Allemagne en fut enthousiasmée, et, malgré les anathèmes que la critique a lancés contre cette production de mauvais goût, la Banise est encore lue quelquefois en secret par des hommes qui, dégoûtés des folies atroces de leur temps, veulent se consoler par les innocentes extravagances d'un temps qui n'est plus. Le commencement de ce roman est un chef-d'œuvre dans son genre. Jamais acteur de l'Ambigu-Comique n'a récité de tirade plus pompeuse que la malédiction qu'un prince détrôné prononce contre sa capitale rebelle.

Après la magnifique Banise que rien ne pouvait Winkler.

surpasser, *Paul de Winkler* essaya d'un autre genre par son roman du Gentilhomme, où tout était plat et superficiel [1], dans un genre qu'on disait imité du français. Il fut suivi de plusieurs romans populaires, tels que le Robinson de la Silésie, les Aventures de Schelmuffsky, l'Histoire d'un Étudiant amoureux et malheureux, et d'une foule de Robinsonades; car chaque province d'Allemagne voulut avoir son aventurier navigateur.

Drame.

C'est une triste partie dans l'histoire de la littérature allemande du dix-septième siècle, que celle du drame; néanmoins l'influence que le théâtre exerce sur la civilisation des nations ne nous permet pas de passer sous silence le théâtre allemand qui a dédaigné de se former sur les modèles de l'antiquité auxquels Aristote a appliqué les règles que son génie avait trouvées dans les lois de la nature.

Jean Klay.

Jean Klay qui fut un des fondateurs de l'ordre des Bergers de la Pegnitz [2], a composé deux tragédies héroïques qui rappellent les mystères des siècles précédens : l'une est le Combat des anges et des dragons, l'autre Hérode ou le Massacre des Innocens, jouées avec de grands applaudissemens à Nuremberg.

Simon Dach
Beticlius.

Simon Dach [3] imita l'opéra italien. Son Cléomèdes (Wladislas IV) et sa Sorbuïsa sont des pièces allégoriques qui ne manquent pas de mérite. *Sigismond de Birken*, l'élève de Harsdœrfer, et le maître du duc

[1] On fixe à 1679 la date de sa mort, ainsi son roman serait antérieur à celui de Ziegler, mais le Gentilhomme ne parut qu'en 1697.

[2] Voy. p. 35 de ce vol. [3] Voy. p. 24 de ce vol.

Antoine-Ulric, fit jouer, en 1652, à Nuremberg, sa Margenis ou l'Allemagne délivrée, et sa Psyché, tirée d'Apulée. Aux nôces d'un comte de Schwarzbourg, en 1666, on joua, au château de Heydeck, les Wittekind, d'un auteur inconnu. A la cour de Rudolstadt on représenta, vers la même époque, le Faux prince, comédie en prose, et Ermelinde ou la quadruple fiancée. On doit remarquer la Vie d'un étudiant par *Jean-Henri Schoch*, praticien de Naumbourg, qui est un tableau de la vie du temps. Schoch.

Christian Weise, mort en 1708 recteur du gymnase de Zittau, composa et fit représenter par ses disciples beaucoup de pièces dramatiques parmi lesquelles il y a un Masaniello qui n'est pas sans mérite. Ce Weise jouit d'ailleurs d'une mauvaise réputation à cause d'une foule d'ouvrages insipides qu'il a produits. Weise.

Christian-Henri Postel, mort en 1709 avocat à Hambourg, le même que Wernack a ridiculisé sous le nom de Stolpe [1], a rédigé beaucoup d'opéra pour le théâtre de Hambourg, ce que nous ne remarquons que parce qu'il fixe notre attention sur l'existence d'un théâtre musical permanent dans cette république. *Christian-Frédéric Hunold* plus connu sous le nom de *Ménantés* travailla pour le même théâtre. Il servit de second à Postel dans sa guerre de plume. Postel.

Les Allemands ne manquaient pas de drames populaires qui étaient représentés par des comédiens ambulans ou par des marionnettes, genre de spectacle qui était fort répandu. Ces pièces n'ont pas été impri- Drames populaires.

[1] Voy. p. 7 de ce vol.

mées; elles appartiennent en propriété aux directeurs de ces théâtres. Telle est l'ancienne comédie de Ste Geneviève, comtesse Palatine; le Don Juan; la Marâtre ou le Spectre du château (*der Burggeist*); l'Enfant prodigue (*der verlorne Sohn*) et le fameux Faust. Un comédien, *Joseph-Antoine Strenitzky*, qui, au commencement du dix-huitième siècle, était directeur du théâtre de Vienne, a laissé des collections de scènes qui paraissent lui avoir servi de canevas pour amuser par des lazzi son public, le plus gai de tous les publics allemands. L'une est intitulée Ollapotrida du rusé Fuchsmundus, l'autre Hans Wurst. On appelait alors *Haupt-und-Staats-Action* une pièce dramatique où paraissaient des rois, des princes, des généraux, des ministres, etc.

Rhétorique. Parlons maintenant de l'art oratoire des Allemands de cette époque.

Ce fut Lohenstein qui poussa à l'extrême la manie de ses compatriotes de parler un idiome précieux. « Dans ces temps malheureux, dit M. Horn, où chaque année vit les Français mettre le feu à quelques centaines de villes et de villages, où la faim ravageait les habitans des provinces allemandes, les poésies des Allemands resplendissaient de rubis, d'émeraudes, d'améthystes et de turquoises; l'or et l'argent étaient méprisés comme ne pouvant servir qu'à la garniture des pierres précieuses. Pendant que la misère de son bras de fer tombait sur les Allemands, leurs romans répandaient l'ambre, le musc et la civette; on se lavait les mains dans le nectar, on se baignait dans l'huile

de rose. On ne pouvait se saluer le matin ou le soir sans les rayons de Titan qui devaient dorer tous les objets et sans la lune qui avait l'obligation de les argenter. Tout était orné d'une érudition vaste et fastidieuse à laquelle l'Égypte et la Chine, le Mexique et le Pérou fournissaient leurs merveilles. »

On apprenait cet artifice dans des recueils ou dictionnaires, espèce de *vade-mecum* où l'on trouvait, sous la forme de lieux communs, toutes ces magnificences dont chacun pouvait être dans le cas de faire usage pour masquer la pauvreté de ses idées. *Christian Schrœter* et *Mœnnling* enseignèrent la manière de s'en servir, le premier dans son Introduction à l'éloquence (*Oratorie*) allemande d'après le stile élevé et sentencieux de l'excellent M. de Hohenstein, 1704; l'autre dans son *Arminius enucleatus*. Parmi ces corrupteurs du goût, il faut désigner particulièrement *Auguste Bohse*, né en 1661, à Halle, mort en 1730 professeur à Liegnitz, connu comme écrivain infatigable sous le nom de *Talander*. Il jouit de la triste gloire d'avoir donné à ses compatriotes un exemple qui a eu des conséquences pernicieuses et dégradé la qualité d'hommes de lettres, c'est de faire de la littérature et de la fabrication de livres un moyen de subsistance. Ce versificateur sans génie poétique, ce prosateur sans goût, enseignait l'art d'amuser le beau monde par des misères dites dans un stile coulant et galant; car tout devait être galant à cette époque, parce qu'on avait entendu dire que la galanterie régnait en France. Talander corrompit une génération entière,

Schrœter.

Mœnnling.

Bohse ou Talander.

car, en vrai charlatan, il parcourut l'Allemagne pour enseigner son art. Quant à ses propres ouvrages, on y trouve une vingtaine de romans, des opéra pour le théâtre de la cour de Weissenfels, une théorie de l'art épistolaire et de l'art oratoire, etc.

Orateurs sacrés.

Abraham de Sancta Clara.

L'Église catholique produisit dans le dix-septième siècle un célèbre orateur, mais d'un génie bizarre : c'est Ulric Megerlé, mieux connu sous le nom d'*Abraham a Sancta Clara* qu'il prit en entrant dans l'ordre des Déchaussés. Il était né à Mœskirchen en Souabe, en 1642, et mourut en 1709, prédicateur de la cour impériale à Vienne.

« Rarement la division qui subsiste entre les Catholiques et les Protestans s'est aussi clairement prononcée que dans les jugemens qu'ils ont portés sur cet homme célèbre; car tandis que les premiers le regardaient comme un pilier de l'Eglise, comme un écrivain spirituel, comme un orateur possédant au plus haut degré le talent de l'éloquence populaire, les autres le dédaignaient comme un bavard superstitieux, ou comme un farceur absurde. »

« On peut dire de Santa Clara, ajoute l'écrivain protestant que nous citons, qu'il a montré qu'une erreur soutenue avec conséquence prouve plus de génie et offre plus d'intérêt à l'historien que la médiocrité correcte qu'on ne peut ni louer ni blâmer. Abraham a Santa Clara ne recherche que l'effet, et, pour en produire, rien ne lui paraît trop bizarre. Dans tout ce qu'il dit on reconnaît de grands efforts pour briller par l'esprit; ces efforts sans cesse renouvelés ont cessé

d'être un travail pour lui; la bizarrerie lui est devenue habituelle, au point qu'au milieu de la gravité il est plaisant, et que dans les mouvemens les plus pathéthiques une antithèse qui le frappe soudainement le fait tomber de son rôle. Les jeux de mots ont tant de prix pour lui et ont acquis tant de pouvoir sur lui que, dans le choix, il leur sacrifie volontiers une bonne idée. »

« Rien de ce qu'il faut à un parfait orateur populaire ne manquait peut-être à Abraham : il possédait sa langue autant qu'un Catholique de l'Allemagne méridionale pouvait la posséder; il la maniait avec facilité. Son ton est frais et varié. Plein de la lecture des ouvrages de l'antiquité, il sait animer les choses les plus sèches. Il est ferme dans sa croyance qui, pour lui, a atteint la certitude mathématique; mais précisément pour cela il est plus hardi qu'un autre qui craindrait de se compromettre. Il compte sur la protection du monarque et sur l'affection de ses auditeurs. Il connaît mieux l'histoire que tout autre prédicateur de son temps, et il excelle dans l'art de tirer parti de ces matériaux, ce qu'il fait à la vérité souvent d'une manière très-arbitraire. Sa franchise ne ménage aucun état, pas même celui des prêtres; mais en frappant impitoyablement les individus, il respecte toujours la dignité dont ils sont revêtus. »

Le Père Sancta Clara était de mœurs irréprochables et sans ambition. Léopold I[er] l'aimait véritablement. On peut le caractériser comme écrivain et comme orateur en disant que jamais personne n'a poussé plus loin le défaut de goût et la bizarrerie. Après ses ser-

mons, l'ouvrage en 4 vol. intitulé Judas l'archilarron (*Judas der Ezschelm*), est la plus célèbre de ses productions.

Cober. A cet orateur sacré, grand dans son genre, les Protestans ne peuvent opposer que le seul *Théophile Cober*, mort en 1717, à Dresde, si jeune qu'il n'avait pas encore rempli un ministère. Sa célébrité qui est très-grande, ne lui a sans doute été acquise qu'après sa mort. Comme le moine Augustin de Vienne, il écrivait ou prêchait dans le langage populaire; mais tandis qu'Abraham abonde en imagination, en esprit et en gaîté, Cober est toujours grave et sévère; il a plus de jugement que son émule. Il affecte un stile extrêmement concis. Rarement une de ses périodes renferme plus d'une ligne; cette concision n'est qu'illusoire, puisqu'une période cesse d'en être une quand elle est hachée en parcelles que l'esprit doit réunir pour en faire un ensemble.

Nous sommes parvenus au dernier point de la dégradation de la littérature allemande. Avant de parler des hommes qui ont essayé de la relever, nous allons nous occuper

1. Des premiers travaux qui ont eu pour objet la grammaire allemande [1].

2. De quelques historiens allemands de la seconde moitié du dix-septième siècle.

Grammaire et lexicographie. Les premiers élémens d'une grammaire allemande sont d'un contemporain de Luther, *Valentin Ickelsamer*, et ont été imprimés vers 1537.

[1] D'après M. Heinsius, grammairien lui-même.

Une trentaine d'années plus tard, en 1573, *Laurent Albert* qui se qualifie d'Ostfranconien, publia une véritable grammaire qu'il se proposait de faire suivre par un système de grammaire et par un dictionnaire.

Une seconde grammaire, par *Albert Oflinger* parut en 1574; en 1578, *Jean Klay*, dont il a été plusieurs fois question, donna la sienne.

Tilemann Olearius en publia une en 1630, et *Christian Quentzen* en 1641.

L'homme du dix-septième siècle auquel la langue allemande a le plus d'obligations a déjà été nommé dans cette partie de notre Cours [1]; c'est *Juste-George Schottel*, né en 1612, à Eimbeck, mort à Wolfenbüttel en 1676. Il porta un esprit philosophique dans l'étude de la langue allemande dont le premier il a fait connaître à ses compatriotes la richesse et la beauté, par une suite d'ouvrages de philologie et de critique historique.

En 1690, *Jean Bœdiker*, recteur du gymnase de Cologne-sur-Spree, publia une excellente grammaire allemande dont dans le dix-huitième siècle il parut des éditions augmentées par *Jean-Léonard Frisch* et *Jean-Jacques Wippel*.

Jérôme Freyer donna, en 1721, une Instruction sur l'orthographe, et *Aug. Nathanael Hübner*, en 1720, une Introduction au stile allemand.

Les premiers dictionnaires allemands sont :

Le dictionnaire allemand latin de *Wenceslas Brack*;

[1] Voy. p. 61 de ce vol.

Strasbourg, 1474, in-4°. Il porte le titre de *Vocabularius rerum.*

Le *Vocabularius in quo latinum præcedit et teutonicum subjungitur*, 1480, sans nom d'auteur.

Vocabularius Theutonicus, 1482, imprimé à Nuremberg, en latin barbare et en allemand du dialecte de Souabe.

Gemma gemmarum, 1505, en mauvais latin et bon allemand.

Le dictionnaire de *Pierre Dasypodius*, Strasbourg, 1535.

Celui de *Josué Maaler*, Zurich, 1561.

Celui de *Spaten* (proprement *Caspar de Stieler*), Nuremberg, 1691.

Le *Thesaurus antiquitatum Teutonicarum* de *Schilter* que Simon, Scherz et Frick publièrent après sa mort en 1727.

Le *Glossarium germanicum* de *Jean-George Wachter*, Leipzig, 1736.

Histoire. Quelques ouvrages historiques fort importans ont été écrits, dans le dix-septième siècle, en langue allemande.

Lehmann. Nous assignons à ce siècle un chef-d'œuvre composé vers la fin du siècle précédent, mais publié au commencement de celui-ci. Il est de *Christophe Lehmann*, né vers 1568, à Finsterwalde dans la Basse-Lusace, mort en 1638, après avoir été successivement syndic des républiques de Spire et de Heilbronn. C'est une Chronique de la ville et de l'évêché de Spire, admirable pour l'époque où l'auteur vivait,

écrite dans un stile beaucoup plus pur et plus élégant que celui des écrivains postérieurs. Les matériaux ont été puisés dans les sources les plus authentiques.

La barbarie que le langage de l'Allemagne méridionale catholique avait conservée dans le seizième siècle, se montre dans toute sa force, toutefois sans le mauvais goût qui, parmi les Protestans, prévalut dans le dix-septième, dans un ouvrage historique que l'importance de son contenu, et non le talent de l'auteur rendent extrêmement remarquable. *François-Christophe comte de Khevenhüller*, né en 1589, conseiller intime de l'empereur, envoyé, en 1618, comme ambassadeur en Espagne, où il resta quatorze ans, mort après son retour, en 1650, composa une histoire générale des affaires d'Europe depuis la naissance de Ferdinand II jusqu'à sa mort, c'est-à-dire depuis 1578 jusqu'en 1637. Il lui donna la forme d'annales et y rapporta, année par année, avec les plus grands détails tout ce qui pendant ces soixante ans s'est passé dans chaque pays, en y mêlant des notices généalogiques et biographiques. Les affaires intérieures de la monarchie autrichienne ainsi que ses relations politiques avec les puissances étrangères, y sont développées avec une grande précision. Pour les vingt-huit premières années, l'auteur se servit du journal et des papiers de son oncle Jean, mort en 1606, après avoir été pendant vingt ans ambassadeur à la cour de Madrid. François-Christophe lui-même fut employé par sa cour aux négociations les plus importantes au delà des Pyrénées et des Alpes, ainsi

Khevenhüller.

qu'en Allemagne, et eut les occasions les plus favorables pour prendre des renseignemens sur tous les événemens auprès des acteurs et témoins oculaires. Son ouvrage a acquis ainsi un haut degré d'authenticité et est une véritable source. Il a encore un autre mérite, c'est d'offrir un tableau fidèle et fort animé du temps, puisque l'auteur décrit avec une singulière prédilection tout ce qui tient aux usages du grand monde, à l'étiquette des cours, au cérémonial, aux mœurs de la haute société. Une circonstance qui rend la lecture quelquefois fort pénible, c'est que les noms des personnes et des villes sont tellement défigurés par le noble Autrichien ou ses copistes, que fort souvent on a de la peine à les deviner. Khevenhüller ne met pas plus d'exactitude dans l'indication des dates que dans l'orthographe des noms. Son stile est souvent incorrect au dernier degré, mais toute sa composition porte le caractère d'une grande véracité.

Khevenhüller fit imprimer, entre les années 1640 et 1646, au nombre de quarante exemplaires seulement, les neuf premiers volumes de ses *Annales Ferdinandei* (car quoique le livre soit allemand, la mode voulait que le titre fût latin). Ils vont jusqu'en 1622. L'ouvrage entier, en 12 volumes in-folio accompagnés de 2 volumes de portraits, a été publié à Leipzig en 1721. Il en existe un abrégé fait par *J. F. Runde*, qui a paru à Leipzig en 1778, en 4 vol. in-8°.; mais il ne va que jusqu'à l'année 1597.

Chemnitz. *Bogislas-Philippe de Chemnitz*, né en 1605 à Stettin, mort en 1678, historiographe de Suède, a

écrit dans un style simple et noble l'histoire de la guerre de trente ans depuis 1630, dont seulement deux volumes in-folio, qui vont jusqu'en 1636, ont été imprimés. Ils renferment moins une histoire que les matériaux, diplômes et pièces d'une histoire, des rapports officiels riches en faits, mais par leur nature souvent partiaux, sans qu'on puisse accuser l'auteur d'avoir jamais voulu trahir la vérité.

La Chronique générale de la patrie, c'est-à-dire de la Suisse, par le Bernois *Michel Stettler*, mort en 1642, est un ouvrage estimable sous tous les rapports. Stettler.

Depuis 1635 il parut une grande compilation historique qui, sous le titre latin de *Theatrum Europæum*, donnait année par année, depuis 1617, la chronique de ce qui s'était passé dans tous les pays du monde. On la poussa successivement jusqu'à 21 gros volumes in-folio qui embrassent l'histoire d'un siècle entier. C'est un recueil de pièces, de rapports, souvent de relations qui ne s'élèvent pas au-dessus des nouvelles de gazettes; toutefois comme les volumes parurent longues années après les événemens, on eut le temps d'en retrancher ce qui était fautif. Les deux premiers volumes qui sont ornés de gravures de Marian, ont été rédigés par *Jean-Philippe Abelin*, les suivans par *Henri Oræus*, *J. G. Schleder*, *Schneider* et plusieurs autres. Les volumes n'ont pas tous un égal mérite, mais tous sont indispensables à ceux qui veulent connaître l'histoire du dix-septième siècle. L'auteur de ce Cours reconnaît qu'il a les plus Theatrum Europæum.

grandes obligations à ce répertoire : combien ne regrette-t-il pas qu'il n'existe rien de pareil pour le dix-huitième siècle ; car aucun journal historique de ce siècle ne peut le remplacer.

Il existe, sous le titre de *Diarium Europæum*, un ouvrage semblable pour les années 1657 à 1681, en 45 volumes in-4°.

III. *Passage à la restauration de la littérature allemande.*

Progrès des sciences et de la philosophie.

Pendant que les Allemands occupaient une place si inférieure dans la littérature, les connaissances historiques et la critique faisaient de grands progrès en Allemagne, et ce pays devint même le foyer de la philosophie. *Godefroi-Guillaume de Leibnitz*, né en 1646, mort en 1716 ; *Jean-George d'Eccard*, né en 1674, mort en 1739 ; *Christian Thomasius*, né en 1655, mort en 1728; et *Christian baron de Wolf*, né en 1679, mort en 1754, furent les restaurateurs des sciences historiques, et les créateurs de la nouvelle philosophie. Leur influence sur la littérature allemande ne fut néanmoins qu'indirecte. Eux-mêmes n'écrivaient pas en allemand, ou écrivaient en cette langue sans pureté ni élégance.

La régénération devait être le résultat d'une guerre littéraire qui divisa toute l'Allemagne, et fit couler des torrens d'encre : ainsi la lumière jaillit du choc de l'acier et de la pierre.

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis cette guerre, et cependant l'esprit de parti ne s'est pas calmé. Peu

d'écrivains allemands en parlent sans passion et sans que leur prédilection pour la littérature anglaise et leur haine pour la française les rende injustes. Nous allons en placer ici un récit qui nous parraît impartial.

Querelle littéraire entre les partis de Gottsched et de Bodmer.

Par une conséquence nécessaire de l'anarchie où était tombée la littérature allemande, de nouveaux partis s'élevèrent parmi les hommes qui, par les emplois dont ils étaient revêtus, exerçaient de l'influence sur une nouvelle génération. Les chefs de ces partis, après avoir terrassé leurs adversaires, s'emparèrent, pour quelque temps, du sceptre de la littérature. Ce sont les partis de Gottsched et de Bodmer, lesquels, pendant le premier tiers du dix-huitième siècle, se firent une guerre peu glorieuse pour l'un et l'autre chef, mais qui cependant éveilla le génie de la bonne littérature, et contribua ainsi à faire naître une littérature classique.

Jean-Christophe Gottsched, né en 1700 à Juditenkirch, près Kœnigsberg, mort en 1766 professeur de philosophie à Leipzig, et *Jean-Jacques Bodmer*, né en 1698 à Greifensee, près Zurich, mort en 1783 professeur d'histoire dans cette ville, acquirent dans leur temps une très-grande autorité et formèrent dans la littérature deux écoles rivales. Chacun des deux avait son mérite, Gottsched comme grammairien, Bodmer comme critique; mais l'amour-propre qui les dominait, et la jalousie qu'ils conçurent l'un pour l'autre les engagèrent à révéler au public chacun les faiblesses de l'autre, et à se

livrer à des hostilités qui ont fait tort à leur réputation.

Un journal qui depuis 1701 paraissait à Zurich, alluma cette guerre. Bodmer et son ami, *Jean-Jacques Breitinger*, né en 1701, et mort en 1776 à Zurich professeur des langues hébraïque et grecque, le publiaient sous le titre d'Entretiens des peintres : ils choisirent ce titre parce que chaque rédacteur avait pris le nom d'un peintre célèbre. Cette feuille, à l'instar du Spectateur anglais, avait un but à la fois moral et littéraire (*esthétique*). Les rédacteurs y insérèrent quelques morceaux de critique qui choquèrent beaucoup Gottsched. Celui-ci eut bientôt des défenseurs dans trois feuilles périodiques du même genre qui naquirent à Leipzig sous le titre de Spectateur de Leipzig, à Hambourg sous celui du Patriote, et à Halle sous celui de titre de Critiques sensées [1] (*die vernünftigen Tadlerinnen*). Ce dernier était de Gottsched même. Ces feuilles hebdomadaires devinrent l'objet d'une sévère critique de la part du parti suisse.

L'animosité parvint au comble, lorsque Bodmer publia sa traduction de Milton. Gottsched qui n'était pas admirateur enthousiaste de la littérature anglaise, et qui penchait plutôt pour le goût français, critiqua le chef-d'œuvre de Milton ; la guerre devint alors acharnée et générale ; toute l'Allemagne se divisa en Gottschédiens et Bodmériens, et dans la chaleur du combat, on oublia l'objet même du combat.

[1] Au féminin.

Le parti suisse était plus fort en talens. Il remporta une espèce de victoire, lorsque Haller, le plus grand génie que la littérature allemande eût produit jusqu'alors, se rangea de son côté. Deux autres jeunes gens, la gloire de la nation, Wieland et Klopstock, sans prendre part à la guerre, penchaient pour le même parti.

Nous allons indiquer les ouvrages des trois coryphées dont nous venons de parler.

Gottsched qui à tous égards n'eut qu'un talent médiocre, donna, en 1730, une Poétique, et en 1734, des Élémens de Philosophie qui ont été souvent réimprimés. Ses poésies, en deux volumes, furent publiées en 1736, et un peu plus tard parut sa Rhétorique. Les trois ouvrages élémentaires que nous venons de nommer ont été très-utiles, et ont certainement fait faire aux sciences des progrès en faveur desquels la postérité devrait pardonner à l'auteur la vanité de s'être regardé comme le créateur de ces branches des sciences. Depuis 1740, il publia un recueil de pièces de théâtre, en six volumes, intitulé : le Théâtre allemand, arrangé d'après les règles des Grecs et des Romains. On y trouve une Mort de Caton, qui a eu un grand succès ; une Saint-Barthélemy, et une imitation de l'Iphigénie de Racine.

Le plus grand mérite de Gottsched consiste dans la partie de ses travaux qui ont eu pour objet la grammaire et la pureté de la langue allemande. La *Société allemande* qu'il fonda ou créa en 1727, fit à cet égard

infiniment de bien. Dans quel pays ne connaît-on pas sa grammaire? Un de ses meilleurs ouvrages est celui qu'il a publié sous le titre de Magasin (*Nœthiger Vorrath*) pour l'histoire de la poésie dramatique des Allemands, ou Répertoire de toutes leurs pièces dramatiques, depuis 1450.

Terminons cet article par le jugement de Küttner.

« Comme la mode n'exige plus que le nom de Gottsched soit maltraité, il nous sera permis de parler librement de son mérite comme de ses faiblesses. A tout peser, il a fait à la littérature de sa patrie plus de bien que de mal; ce n'est qu'à sa propre réputation qu'il a nui. Lorsqu'il commença à écrire, notre langue se trouvait près du dernier point de la corruption; elle avait besoin d'un Hercule pour être purgée de ses plus fortes scories. C'est déjà beaucoup d'avoir combattu avec avantage le mélange d'idiomes qui avant lui dépravait notre prose, et le pathos de Lohenstein dans la poésie; d'avoir donné à notre théâtre *au moins* la régularité française; d'avoir excité en beaucoup de bonnes têtes l'amour de la langue maternelle; d'avoir propagé l'amour des belles-lettres et de la poésie allemande. Ses ouvrages théoriques étaient de vrais phénomènes. Malheureusement il prétendait être poète sans avoir le génie poétique; voulant appuyer ses règles par des exemples, au lieu de les emprunter de bons modèles, il eut la prétention de les fournir lui-même. Il voulait être tout à tout. Il continua à rimer comme il avait fait dans sa jeunesse, sans s'apercevoir qu'il avait été devancé; il s'arrogea

un ton de dictateur qui offensa tout le monde. Il persécuta ceux qui pouvaient faire tort à sa réputation ; tombé finalement dans les mains de ses implacables ennemis, il fut accablé par la honte qui couvre encore son nom. Exemple mémorable de la chute d'un écrivain aveuglé par l'amour-propre. N'oublions pourtant pas les impulsions qu'il a données à notre littérature, ni le bien qui en résulta. »

Bodmer était philologue, traducteur, poète. Il a fait connaître aux Allemands la littérature anglaise, par sa traduction en prose du Paradis perdu. Celle qu'il a donnée d'Homère, en hexamètres, a été peut-être la première traduction métrique. Son principal mérite est celui de philologue critique. Il était cinquantenaire, lorsque, se faisant illusion sur son génie, il s'avisa de devenir poète. Sa principale épopée est une Noachide en douze chants. Il composa une quantité de drames bibliques qui ne contribuèrent pas à sa célébrité. Küttner, que nous venons de citer, juge Bodmer très-favorablement. « Comme poète, dit-il, comme traducteur, comme critique et comme philologue allemand, il mérite également le respect. Dans tous ses écrits, respirent la belle antiquité, une noble simplicité, un sentiment patriotique. Si, comme poète épique, il ne s'élève pas à la hauteur de Klopstock, il l'égale sous le rapport des pensées fortes et neuves, des images fidèles et des sentimens. Rien n'égale la richesse de sa diction. Traducteur d'Homère, il a atteint toute l'harmonie, toute la simplicité de son original. »

Albert de Haller.

En 1732, parurent, pour la première fois, les poésies d'*Albert de Haller*. Avec ce grand poète, avec ce génie sublime, avec ce restaurateur du goût et ce régénérateur des sciences commence la dernière époque de la littérature allemande, et se ferme notre cadre.

CHAPITRE II.

Histoire de France sous Louis XIII et Louis XIV.

Une période de cent cinq ans de l'histoire de France est remplie par deux règnes, celui de Louis XIII, fils du grand Henri, et celui de Louis XIV, son petit-fils, de tous les rois de France celui dont le nom brille du plus vif éclat, le monarque qui a le mieux su maintenir la dignité royale, et faire respecter son autorité, qui, plus qu'un autre, a été flatté par les exagérations de courtisans serviles, tandis que pour lui payer un juste tribut d'éloges, la grandeur de ses actions était suffisante ; un monarque qui, égaré par l'ambition et par un sentiment religieux, en soi-même très-respectable, mais trompé par de perfides alentours, a commis de grandes fautes, qui ont fait oublier ses qualités brillantes à trois classes d'ennemis acharnés : les Protestans qu'il a persécutés, les Jansénistes dont il a réprimé les projets d'indépendance et les hommes sans religion. Toutefois leurs diatribes n'ont pu étouffer dans le cœur de sa nation l'admiration que ce grand prince a méritée. « La voix de la patrie, dit soixante ans après sa mort un philosophe français [1], la voix de la patrie redemande à la postérité pour ce

Division de cette période de cent cinq ans.

[1] D'Alembert, *Réponse au discours de réception de l'abbé Millot à l'Acad. Franç.*, en 1777.

respectable et infortuné monarque, le nom de *Grand* que son siècle s'est trop pressé de lui offrir, et le nôtre de lui disputer, qu'une éducation digne de son heureux naturel lui aurait fait donner par ses ennemis mêmes, et que, malgré son éducation, il a su mériter encore. »

On pourrait diviser cette période en deux sections. Dans la première qui comprendrait les trente-trois années du règne de Louis XIII et les dix-sept premières de Louis XIV, la France suivant une politique sage et bien calculée, réussit, par de grands sacrifices en hommes et en argent, à mettre des bornes à la puissance monstrueuse de la maison d'Autriche régnante en Hongrie, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, en Italie et en Amérique. Pendant ce temps le plus grand ministre qui ait jamais gouverné un état, affermit la puissance royale, en portant à l'esprit factieux qui déchirait le pays un coup dont il ne s'est relevé qu'au bout de cent soixante ans, et en réduisant à la soumission qui n'avait rien qui ne fût conforme aux principes, une religion qui avait formé un état dans l'état et fait la guerre à son souverain.

Marchant sur ses traces, le gouvernement de la seconde époque achève le plan conçu par Richelieu, et Louis XIV établit la monarchie absolue. Dès-lors la France n'a plus aucun ennemi à craindre; respecté au dehors, obéi dans l'intérieur le gouvernement peut jouir des fruits de ses efforts; et peut s'appliquer à guérir les maux qu'ont causés au pays les hautes entreprises. Cette gloire ne suffit pas à Louis XIV, la France

n'est pas assez vaste pour son génie, il convoite l'empire du monde, car c'est avec raison, d'après nous, qu'on lui reproche d'avoir visé à une domination universelle; non qu'il ait conçu un projet si extravagant, mais parce que l'ambition est une passion qui punit celui qui n'a pu s'en préserver, en le forçant continuellement à entreprendre de nouvelles conquêtes, pour s'assurer la possession des premières. La France qui, dans la première moitié du dix-septième siècle, avait établi un système d'alliance tendant à abaisser la maison d'Autriche, vit dans la seconde ce système tourné contre elle-même, et, après avoir fait long-temps une guerre de conquête, elle fut forcée de combattre, non pour s'agrandir, mais pour maintenir son existence. Elle sortit de cette lutte si non glorieusement, au moins honorablement. Elle fut forcée de renoncer à ses vastes plans; elle avait gagné quelques provinces très-chèrement achetées par la ruine générale du royaume.

Nous ne suivrons pas cette division politique; nous nous conformerons à l'usage, en donnant d'abord le précis du règne de Louis XIII et ensuite celui de Louis XIV.

RÈGNE DE LOUIS XIII,

1610—1643.

La richesse des matières nous engage à diviser l'histoire du règne de Louis XIII en six sections, savoir :

1°. Régence de Marie de Médicis, mère du roi, et événemens antérieurs au ministère du cardinal de Richelieu, depuis la mort de Henri IV, jusqu'à l'année 1624.

2°. Abaissement de la faction des Protestans par le cardinal de Richelieu, 1624—1627.

3° Guerres dans les Grisons et pour la succession de Mantoue, 1624-1632.

4° Ministère du cardinal de Richelieu, et factions de cour.

5°. Participation de la France à la guerre de trente ans, depuis 1631.

6°. Affaires intérieures, caractère de Louis XIII, sa famille, sa mort.



SECTION I.

Régence de Marie de Médicis, et événemens antérieurs au ministère du cardinal de Richelieu,
1610—1624.

Le 14 mai 1610, Louis XIII, âgé de huit ans et sept à huit mois, succéda à son père, et le même soir, le parlement de Paris, intimidé par le duc d'Épernon, principal confident de la reine-mère, Marie de Médicis, déclara cette princesse régente du royaume. L'arrêt du parlement qui fut confirmé le lendemain, dans une assemblée solennelle, en présence du jeune roi, était un acte d'usurpation. Les rois de France étaient en possession du droit de disposer de la régence; mais à défaut d'une telle disposition, suivant une coutume constante qui, dans un pareil cas, remplace le silence des lois fondamentales, elle appartenait au plus proche prince du sang qui fût majeur. C'était alors Henri II, prince de Condé. Le parlement s'autorisa de son absence du royaume, pour s'arroger une prérogative à laquelle nulle cour du royaume ne pouvait prétendre. Il était pourtant hors de doute que Henri IV, s'il eût vécu assez long-temps, eût chargé son épouse de la régence. Cette princesse acheta le désistement du prince de Condé et celui de Charles, comte de Soissons, son oncle, par des pensions, des gouvernemens et des

Régence de Marie de Médicis.

domaines, et personne ne lui contesta sa qualité [1].

La régente fut très en peine pour l'établissement de son conseil. « Si le petit nombre de conseillers lui était utile pour pouvoir secrètement ménager les affaires importantes, le grand lui était nécessaire pour contenter tous les grands qui désiraient tous y avoir entrée ; la condition du temps ne permettant pas d'en exclure aucun qui pût servir ou nuire [2]. » Ce fut alors que s'établit l'usage des travaux séparés des ministres ; ceux qui avaient la confiance particulière de Marie de Médicis se rendaient isolément auprès d'elle, et l'instruisaient de ce qui devait se traiter au conseil. C'étaient les anciens ministres de Henri IV, le président Jeannin, Nicolas de Neuville de Villeroy et Nicolas Brûlart de Sillery, chancelier de France. Le duc de Sully conserva en apparence sa place ; mais sa présence au conseil gênait beaucoup les autres ministres, et la régente voulait retirer d'entre ses mains la clef du trésor laissé par Henri IV. Elle le força à donner sa démission du gouvernement de la Bastille, où ce trésor était déposé, et de la surintendance des finances ; on désirait qu'il se démît aussi de la charge de grand maître de l'artillerie et du gouvernement

[1] La régente donna entre autres au prince de Condé l'hôtel de Gondy, qui fut depuis nommé hôtel de Condé. Cet hôtel était situé à l'endroit où est aujourd'hui l'Odéon. La rue de Condé en rappelle le souvenir. Le comte de Soissons obtint le gouvernement de Normandie.

[2] Les passages entre guillemets sont tirés mot à mot des *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

du Poitou, et on l'aurait forcé à s'en laisser dépouiller également, si on n'avait craint les Protestans dont il était le chef. Le maréchal de Bouillon, qui était aussi de ce parti, se chargea de le détacher des intérêts du ministre disgracié, dans l'assemblée des Calvinistes, qui fut ouverte le 15 mai 1611, à Saumur; mais il échoua complétement. Le duc de Rohan [1], gendre de Sully, engagea cette assemblée à déclarer que les intérêts du duc de Sully étaient inséparables de ceux des Églises protestantes.

L'homme qui avait le plus de pouvoir auprès de la régente était le Florentin Concino Concini, qui avait épousé Léonore Dori Galigaï, sœur de lait et femme de chambre de la reine. Léonore, de basse extraction, sans beauté, sans talent, intrigante et avide, avait entièrement subjugué la reine, sur laquelle elle exerçait un pourvoi absolu. Concini acheta le marquisat d'Ancre [2], dont il porta depuis le nom; il fut gratifié de plusieurs gouvernemens importans; mais son ambition ne pouvait être satisfaite que lorsqu'il administrerait le royaume, et, pour atteindre ce but, il se fit l'âme de toutes les intrigues qui troublèrent la ré-

[1] Henri, prince de Léon, vicomte et depuis 1683 duc de Rohan de la branche de Frontenay, cadette de celle de Guimené qui, à cette époque, était devenue la ligne aînée ou même unique de cette maison descendue des anciens souverains de la Bretagne. C'est à cette illustre origine que les Rohans doivent le rang de princes étrangers dont ils jouissent en France.

[2] Ancre ou Albert en Picardie; en latin *Ancora*. Concini le paya 330,000 fr.

cini. « Les présens que la reine fit aux grands, au commencement de sa régence, par les conseils de Jeannin, étourdirent la grosse faim de leur avarice et de leur ambition ; mais elle ne fut pas pour cela éteinte ; il fallait toujours faire de même, si on la voulait contenter, et continuer à leur faire des gratifications semblables à celles qu'ils avaient reçues. C'était chose impossible ; l'épargne et les coffres de la Bastille étaient épuisés, et quand on l'eût pu faire, encore n'eût-il pas été suffisant, d'autant que les premiers dons immenses qui leur avaient été faits les ayant élevés en plus de richesses et d'honneurs qu'ils n'eussent osé se promettre, ce qui du commencement eût été le comble de ce qu'ils pouvaient désirer, leur semblait maintenant petit, et ils aspiraient à choses si grandes, que l'autorité royale ne pouvait souffrir qu'on leur donnât le surcroît de puissance qu'ils demandaient. » Pour ce qui est de Concini, les princes avaient de justes motifs de se plaindre de sa faveur. On vit, en 1613, la dignité de maréchal de France conférée à cet homme qui n'avait jamais servi [1]. Leur mécontentement fut soufflé par Henri de la Tour d'Auvergne, qui, par son mariage avec Charlotte de la Marck, était duc de Bouillon et prince de Sedan [2].

[1] Anciennement, les personnes élevées par le roi à la dignité de maréchal de France se faisaient présenter au parlement par un avocat qui faisait leur éloge et celui de leurs ancêtres. Concini fut le premier qui se dispensa de cet usage ; il avait de bonnes raisons pour cela.

[2] Voy. vol. XVII, p. 133.

Le maréchal de Bouillon, c'est ainsi qu'on le nommait communément, visait en même temps à se faire chef des Protestans, dont il professait la religion, et à brouiller la cour, pour se rendre nécessaire à la régente qu'il trompait en jouant le rôle de conciliateur. A Condé et Soissons se joignirent les deux frères naturels du roi (fils de Gabriel d'Estrées), César, duc de Vendôme, et Alexandre, grand prieur de France, à peine sortis de l'enfance; Charles I de Gonzague, duc de Nevers; Henri, duc de Mayenne ou du Maine; Henri II d'Orléans, duc de Longueville, prince souverain de Neuchâtel et connétable héréditaire de Normandie; Charles duc de Guise; Henri de la Trimouille[1], qui tous quittèrent la cour au commencement de 1614. On pense bien qu'ils n'avouèrent pas le motif de cette démarche : le bien public était le prétexte que ces ambitieux mettaient en avant. Réunis à Mézières, ils concertèrent leurs mesures. De là, le prince de Condé adressa à la reine un manifeste en forme de lettre, daté du 18 février, pour lui reprocher toutes les fautes commises pendant son gouvernement, et, ce qui devait faire le plus d'impression sur le public ignorant, ces mêmes prodigalités dont lui et ses amis avaient été les objets et les complices. Pour réveiller « cette naturelle inclination des Français pour les choses nouvelles et pour les guerres civiles, » dit le

[1] Le même qui, en 1628, fit profession de la religion catholique entre les mains du cardinal de Richelieu. Il était fils d'une protestante, Charlotte-Brabantine, fille de Guillaume I, prince de Nassau-Orange.

marquis de Fontenay-Mareuil, il adressa copie de cette pièce insidieuse à tous les parlemens du royaume, les invitant de l'aider; aucun ne lui répondit.

Paix de S^e. Ménehould.

La pluralité des ministres opina pour que la reine régente marchât sur-le-champ contre ces factieux. L'avis timide du chancelier prévalut. On entra en négociation avec eux, et le 15 mai on convint, à Sainte-Ménehould, d'un arrangement. La régente promit de convoquer les États-généraux du royaume, et (par une lettre particulière adressée au prince de Condé) de différer le mariage du roi : voilà la part du *bien public;* mais rien n'est comparable à l'avidité et à l'effronterie avec lesquelles ces prétendus amis de la patrie stipulèrent chacun son avantage particulier. Des pensions, des gouvernemens furent prodigués; la place d'Amboise fut donnée en dépôt au prince de Condé, jusqu'à la tenue des États-généraux.

Quoique le duc de Vendôme eût signé cette paix, il ne fut pas satisfait des avantages qu'elle stipulait pour lui; un nouveau parti de mécontens allait se former sous ses auspices, si la reine, renonçant aux conseils timorés de Sillery, ne s'était mise avec le roi à la tête d'une armée pour leur en imposer. Le duc de Vendôme fit sa soumission.

Majorité de Louis XIII, 1614.

Louis XIII ayant atteint le 27 septembre sa quatorzième année, terme de sa minorité, tint le 2 octobre un lit de justice pour se déclarer majeur, et fit enregistrer deux déclarations; l'une confirmant l'Édit de Nantes, et renouvelant la défense des duels et celle des blasphèmes, l'autre conférant à la reine-mère la

participation au gouvernement du royaume. Les pairs ecclésiastiques n'assistèrent pas à cette cérémonie, parce qu'on leur avait refusé la préséance sur les cardinaux.

Organisation du parlement au dix-septième siècle.

Comme dans l'histoire des troubles intérieurs qui eurent lieu sous la minorité de Louis XIII et sous celle de son fils, le parlement de Paris joua un grand rôle, nous croyons qu'il est nécessaire de faire connaître avant tout l'organisation de cette compagnie dont Louis XIV a anéanti le pouvoir [1].

« Cette compagnie, rendue sédentaire à Paris, et organisée sur des bases régulières par Philippe-le-Bel, ne formait qu'un seul corps; mais elle était partagée en plusieurs chambres qui avaient chacune leur compétence particulière. »

« La *grand'-chambre*, qui remplaçait en quelque sorte la chambre aux plaids ou des hauts barons du parlement de Saint-Louis, était composée du premier président de la compagnie [2], de neuf présidens à mortier, ainsi nommés parce qu'ils portaient le bonnet en mortier, qui était la marque distinctive de la justice souveraine; de vingt conseillers laïques et de douze conseillers clercs. Les princes, les ducs et pairs, le

[1] Nous le faisons en insérant le passage suivant tiré mot pour mot de la Notice sur *Omer Talon*, qui se trouve au vol. LX de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, par PETITOT et MONMERQUÉ. Cette matière, très-familière aux Français, est très-peu connue à l'étranger.

[2] C'est dans le quatorzième siècle que ce titre fut pris par le chef du parlement, jusque-là il s'était appelé premier maître ou souverain.

chancelier ou le garde-des-sceaux, les conseillers d'état, quatre maîtres des requêtes de l'hôtel, désignés par le roi, l'archevêque [1] de Paris et le bailli de Cluny, y avaient séance. Les pairs, en qualité de premiers conseillers du parlement, prenaient rang après les présidens. C'était, à proprement parler, la chambre des plaidoyers. On portait devant elle les causes des pairs de France; elle jugeait leurs procès criminels, les crimes de lèse-majesté, les contestations qui intéressaient l'Hôtel-Dieu, les hospices et l'Université, et enfin les causes des grands officiers de la couronne; elle avait la haute direction des affaires de la compagnie. »

« Les *enquêtes*, divisées en cinq chambres [2], jugeaient les appels portés contre toutes sentences rendues par les tribunaux inférieurs en matière civile, quand le procès s'instruisait par écrit; elles jugeaient aussi les appels en matière correctionnelle. Chacune de ces chambres avait deux présidens et vingt-cinq conseillers, qui étaient en général de jeunes magistrats ambitieux, ardens, et trop souvent disposés à servir les projets des factieux. Le cardinal de Retz fait voir, dans ses Mémoires, combien il était facile d'*ameuter* les jeunes conseillers des enquêtes, et quelle funeste influence ils exercèrent plus d'une fois sur les actes du parlement. Il y avait d'ailleurs dans les chambres des enquêtes une espèce de jalousie contre la grand'-chambre, qui affectait une suprématie à laquelle les

[1] A l'époque qui nous occupe, Paris n'était qu'un évêché.

[2] Elles furent réduites à trois en 1756.

jeunes conseillers avaient peine à se soumettre. Anciennement, lorsque le parlement de Paris ordonnait qu'on administrât la preuve de quelques faits, soit par titres, soit par témoins, les pièces qui avaient été représentées, ou le résultat des *enquêtes* qui avaient eu lieu, étaient apportées au parlement, qui les renvoyait devant des *commissaires* pour les examiner. Ces commissaires ou rapporteurs, créés par saint Louis, furent, suivant Pasquier, constitués en chambre du parlement, sous le titre de chambre des *enquêtes*. Ces chambres n'ont jamais eu de sceau ni de greffe particulier; leurs arrêts étaient portés au greffe de la grand' chambre. »

« La chambre de la tournelle jugeait les procès criminels portés par appel au parlement; elle était prise dans la grand' chambre et dans les chambres des enquêtes. Elle fut ainsi nommée, suivant les uns, parce que les cinq derniers présidens à mortier et dix conseillers de la grand'chambre y faisaient tour à tour le service pendant six mois, et deux conseillers de chacune des chambres des enquêtes pendant trois mois; suivant d'autres, son nom lui vint de ce qu'elle tenait ses audiences dans la tourelle ou *tournelle* du Palais. »

« Il y avait deux chambres des requêtes du Palais, composées chacune de trois présidens et de quinze conseillers. Elles connaissaient en première instance, concurremment avec le tribunal des requêtes de l'hôtel [1] des causes dont l'examen leur était réservé par le privilège résultant des lettres de *committimus* et de

[1] Le tribunal des requêtes de l'hôpital avait été spécialement ins-

gardes gardiennes accordées aux parties [1]. Les chambres des requêtes étaient considérées comme faisant partie du parlement, bien que, par la nature de leurs attributions, elles fussent en quelque sorte une juridiction spéciale. Leurs membres sont souvent désignés sous le nom de députés du parlement aux requêtes du Palais ; mais ils assistaient à la réunion des chambres et aux réceptions. »

« La chambre de l'édit, ainsi appelée parce qu'elle fut créée par suite de différens édits de pacification rendus sous les règnes précédens, jugeait les causes où les Réformés étaient parties principales. Elle était composée de conseillers tirés de la grand'chambre et d'un membre protestant [2]. »

« Toutes les chambres se réunissaient pour procéder à l'enregistrement des édits, et lorsque le parlement avait à délibérer comme corps politique; mais il n'y avait rien de réglé sur le mode de réunion. Les enquêtes prétendaient qu'il suffisait que la demande en fût faite par une de leurs chambres, pour que cette réunion ne pût être refusée. La grand'chambre soutenait qu'à elle seule appartenait le droit de décider si

titué pour juger sur les requêtes présentées par les officiers de la couronne ou de la maison du roi.

[1] On donnait ce nom à des lettres dont l'obtention était indispensable même aux privilégiés de droit, pour plaider devant le tribunal des requêtes de l'hôtel et y être jugés. Les lettres de *gardes gardiennes* étaient spécialement celles que l'on délivrait aux ecclésiastiques.

[2] Elle a été supprimée long-temps avant la révocation de l'édit de Nantes.

elle devait avoir lieu, et le premier président se croyait le pouvoir de juger si la question d'opportunité devait être soumise à la grand'chambre. »

« On voit dans les mémoires du temps avec quelle persévérance chaque chambre soutint à cet égard ses prétentions, et comment, sous prétexte de s'occuper de cet objet, le parlement sut éluder, pendant la Fronde, les mesures que le gouvernement prenait pour empêcher les assemblées des chambres. »

« Le parlement vaquait depuis le 9 septembre jusqu'au lendemain de la S. Martin (12 novembre). Une chambre des vacations nommée chaque année par le roi, et composée de membres du parlement, expédiait alors les affaires urgentes. La tournelle cessait entièrement ses audiences depuis le 27 octobre jusqu'au 12 novembre. Pendant ce dernier intervalle, toutes les affaires demeuraient suspendues au palais. »

« Les *mercuriales* n'étaient plus ce qu'elles avaient été lors de leur création. L'institution du tribunal de censure créé par Louis XII, et qui s'assemblait deux fois par mois, le *mercredi*, était depuis long-temps tombée en désuétude; mais l'usage de signaler publiquement à différentes époques de l'année les abus introduits dans l'administration de la justice s'était conservé. La *mercuriale* était un discours prononcé à huit clos, dans lequel l'orateur s'attachait à dénoncer ces abus, à rappeler à leurs devoirs publics et privés les magistrats, et en général tous les gens de loi. Elle était prononcée soit par le procu-

reur général, soit par l'un des avocats généraux [1].

« Ces derniers magistrats remplissaient au parlement les fonctions du ministère public. »

« L'office du *procureur général* a été établi sans doute à l'instar du procureur des empereurs romains, appelé *procurator Cæsaris*, qui était chargé de veiller aux intérêts du public et à ceux du prince. Jusqu'au quatorzième siècle, cette charge ne paraît pas avoir été occupée par des officiers attachés au parlement; souvent le prevôt de Paris ou les baillis royaux en remplissaient les fonctions. Ce n'est guère que depuis les institutions de Philippe le Bel qu'on a des monumens certains de l'existence fixe d'un procureur du roi auprès du parlement. Le titre de procureur général ne lui a été habituellement donné que depuis 1437. »

« Le procureur général représentait la personne du roi au parlement, et y agissait en son nom. Il veillait à ce que la discipline établie par les ordonnances et par les réglemens fût observée. »

« Les avocats du roi, appelés *avocats généraux* depuis le seizième siècle seulement, ont une origine aussi incertaine que l'est celle du procureur général; ils formaient le conseil de ce magistrat, et parlaient aux audiences. Comme la parole leur appartenait spécialement (sans doute à cause des occupations multipliées du procureur général) celui-ci était chargé de toutes les réquisitions, demandes, plaintes ou dénonciations qui se faisaient par *écrit* au parlement. Il était secondé par des *substituts*, dont la création pa-

[1] Voy. vol. XVI, p. 271.

raît être antérieure à l'ordonnance de 1302. Sa place à l'audience était entre les deux avocats généraux, qui ne parlaient qu'en son nom; mais les avocats généraux n'étaient point obligés de suivre son avis, puisqu'on les a vus quelquefois présenter des conclusions opposées à celles que le procureur général avaient données par écrit. »

« Les gens du roi, dans beaucoup de circonstances, parlaient au parlement contre les édits qu'ils étaient chargés de présenter au nom du roi; ils en attaquaient sans ménagement les dispositions; puis, *pour faire leur charge*, ils concluaient à l'enregistrement. Cette contradiction apparente ne surprendra pas, si on considère que le ministère public avait été créé pour agir autant dans les intérêts généraux de la société que dans les intérêts particuliers du souverain. Les gens du roi purent conserver l'indépendance de leurs opinions, surtout lorsque la vénalité des offices les eût rendus propriétaires inamovibles de leurs charges. « Ils s'identifiaient, dit M. Meyer [1] avec les compagnies près desquelles ils étaient placés; ils se pénétraient du même esprit, et leurs réquisitoires étaient dictés par les mêmes principes que les arrêts. »

« On appelait *parquet des gens du roi* l'enceinte dans laquelle ces magistrats se réunissaient pour délibérer, et delà vint l'usage de les désigner eux-mêmes collectivement de ce nom. »

Nous continuons maintenant notre narré. Les États-généraux s'ouvrirent à Paris le 27 octobre 1614. Ils se — États-généraux de 1614.

[1] Origine des institutions judiciaires, vol. IV, p. 426.

composaient de cent quarante députés du clergé, de cent trente-deux de la noblesse, et cent quatre-vingt-douze du Tiers-État; la plus grande partie de ces derniers étaient des juges, des jurisconsultes et des employés aux finances. Les États se partagèrent, selon l'usage, en trois chambres : chaque chambre vota, distribuée en douze bureaux d'après les douze provinces du royaume qui étaient : 1. Paris et l'Ile-de-France; 2. la Bourgogne; 3. la Normandie; 4. l'Aquitaine; 5. la Bretagne; 6. la Champagne; 7. le comté de Toulouse et le Languedoc; 8. la Picardie; 9. le Dauphiné; 10. la Provence; 11. le Lyonnais (avec l'Auvergne, le Bourbonnais, le Forêt, Beaujolais, la Marche et une partie du Nivernais); 12. l'Orléanais (avec le Poitou, l'Anjou, la Touraine, Amboise, le Loudunois, la Rochelle, l'Angoumois, le Maine, le Berry, Chartres, le Vendomois et le Nivernais).

La chambre de la noblesse invitée, comme les deux autres ordres, à faire connaître au roi ses vœux, s'en prit à la paulette [1], par laquelle les offices de juridiction étaient devenus héréditaires et dont elle résolut de demander l'abolition. Elle invita le premier ordre de se joindre à elle pour supplier le roi de suspendre provisoirement le paiement du droit pour l'année suivante. Le cardinal de Richelieu nous fait part des belles choses qui furent dites à ce sujet dans la chambre où il siégeait; cette matière est en effet une de celles qui se prêtent merveilleusement à des phrases philosophiques où l'on peut faire valoir le bien public. L'hé-

[1] Voy. vol. XVII, p. 186.

rédité apparente des places de judicature est une des choses dont on n'a pu comprendre l'utilité que lorsqu'une expérience de plus d'un siècle a fait reconnaître qu'elle est l'unique moyen pour créer dans l'état un corps de magistrature respectable à la fois par l'héritage des vertus et des lumières, et par son indépendance; que dans une monarchie absolue elle est la meilleure barrière contre le despotisme, l'égide de la liberté. Ne soyons pas étonnés que le cardinal de Richelieu se soit déclaré l'ennemi de la paulette.

Le clergé se joignit à la demande de la noblesse, et invita le Tiers-État de faire de même. Les députés de cet ordre étaient également chargés, par leurs mandats, de demander l'abolition de la paulette ; tel devait en effet être le vœu de la masse qu'ils représentaient; mais leur intérêt personnel était en contradiction avec cette abolition , qui tendait à les priver de leur fortune, du patrimoine qu'ils devaient transmettre à leurs enfans, et de la considération dont ils jouissaient. Ils se gardèrent bien cependant de s'opposer à une demande si populaire (on dirait aujourd'hui si libérale); bien au contraire, ils renchérirent sur la proposition, en priant le clergé et la noblesse de se joindre à eux en deux supplications qu'ils avaient à faire au roi : l'une qu'il lui plût, attendu la pauvreté du peuple, de surseoir la perception des tailles, jusqu'à ce qu'il eût ouï leurs remontrances, ou d'en diminuer dès à présent le quart; l'autre, qu'attendu que par ce moyen et par la surséance des droits annuels, ses finances seraient beaucoup amoin-

dries, il lui plût aussi de faire surseoir le paiement des pensions et gratifications qui étaient couchées sur son état.

Si, comme il y a lieu de croire, l'intention de la cour était de semer la discorde entre les deux ordres supérieurs et le Tiers-État, elle réussit parfaitement. La noblesse ne put voir qu'une hostilité dans la réponse des députés du peuple. Depuis ce moment la défiance se mit entre les ordres, et la cour n'avait plus de coalition à craindre. Le clergé et la noblesse se réunirent pour présenter au roi leurs remontrances, dans lesquelles la noblesse demanda à être exempte de la gabelle, parce que le paiement de cet impôt était contraire à sa dignité. Le Tiers-État, dans les siennes, se permit quelques expressions offensantes pour les nobles.

Dispute sur la puissance ecclésiastique française.

Le clergé et le second ordre demandèrent alors que les décrets du concile de Trente fussent promulgués par un édit du roi, sauf les droits du monarque, les libertés de l'Église gallicane, les privilèges et exemptions des chapitres, monastères et congrégations.

Le Tiers-État s'y refusa, par la raison que l'histoire de France n'offrait aucun exemple de la promulgation des décrets d'un concile, même universel, et que plusieurs décrets de celui de Trente étaient contraires à la discipline ecclésiastique reçue dans le royaume. Ainsi cette tentive échoua.

Une matière bien autrement importante devint alors un objet de discussion entre les ordres. Le Tiers-État adopta comme un article de son cahier qu'on sup-

plierait le roi de faire arrêter dans l'assemblée de ses États, pour loi fondamentale du royaume, qu'il n'y avait puissance sur la terre, ni spirituelle, ni temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées des rois, ni dispenser leurs sujets de l'obéissance qu'ils leur devaient, pour quelque cause ou prétexte que ce soit; que tous les bénéficiers, docteurs, prédicateurs seraient obligés de l'enseigner et publier, et que l'opinion contraire serait tenue de tous pour impie, détestable et contre la vérité; et que s'il se trouvait aucun livre ou discours écrit qui contienne une doctrine contraire, directement ou indirectement, les ecclésiastiques seraient obligés de l'impugner et contredire.

Le clergé envoya le cardinal Duperron[1] à la chambre du Tiers-État pour lui faire des représentations sur cet article. Il y distingua trois points : le premier, que pour quelque cause que ce soit il n'est pas permis d'assassiner les rois ; le deuxième, que les rois de France sont souverains de toute sorte de souveraineté temporelle dans leur royaume, et le troisième qu'il n'y a nul cas auquel les sujets puissent être absous du serment de fidélité qu'ils ont fait à leur prince. L'Église souscrivait aux deux premiers ; quant au troisième, le cardinal le déclara problématique, l'Église gallicane ayant enseigné qu'il y a des cas où les sujets peuvent être absous de ce serment, savoir quand un prince viole le serment qu'il a fait à Dieu et à ses sujets de vivre et mourir dans la religion

[1] Jacques Davy Duperron, évêque d'Évreux.

catholique, et qu'il veut contraindre ses sujets de partager son erreur.

Le Tiers-État ne voulant pas céder, le roi évoqua la connaissance de cette affaire à sa personne et retira cet article du cahier du Tiers-État. Le pape Paul V, par un bref du 31 janvier 1615, loua le clergé et la noblesse de ne pas avoir permis que son autorité apostolique fût méconnue. Le parlement au contraire, par arrêt du 2 janvier 1615, déclara que le roi ne reconnaissait aucun supérieur au temporel de son royaume sinon Dieu seul, et que nulle puissance n'a droit de dispenser ses sujets du serment de fidélité et de l'obéissance qu'ils lui doivent, ni le suspendre, le priver ou disposer de son royaume, etc.

Nous remarquons encore un article que le clergé et la noblesse insérèrent dans leurs cahiers. Il porte textuellement ce qui suit: «Il a été ordonné que l'article ci-devant fait en faveur de la compagnie des PP. Jésuites et de leurs établissemens pour l'instruction et lecture publique en cette ville de Paris, et pour l'érection d'autres nouveaux collèges ez autres villes du royaume, sera mis et inséré entre les principaux et plus importans articles du cahier; et que messieurs qui auront le soin de la sollicitation des réponses, sont suppliés d'avoir une particulière recommandation à ce qu'une réponse favorable, à l'effet dudit article, soit au plus tôt accordée; la compagnie reconnaissant combien l'institut desdits PP. Jésuites, leur piété, leur doctrine et industrie a servi et servira encore, avec la grâce de Dieu, pour la manutention de la foi et reli-

gion catholique, restauration de la piété et des bonnes mœurs en icelles, et pour l'extirpation des hérésies. »

Les trois ordres ayant présenté leurs cahiers, le roi appela, le 24 mars 1615, des députés de chacun au Louvre et leur déclara que la multiplicité des choses, dont il était question, ne lui permettait pas d'y donner déjà une réponse; mais qu'il était résolu de supprimer la vénalité des offices. Après quoi la reine congédia l'assemblée.

Ainsi finit, sans aucun avantage pour le roi et la nation, mais aussi sans aucun des fruits que la faction des grands en avait espérés, la dernière assemblée des États-généraux qui ait été tenue en France jusqu'en 1789. La paulette supprimée de fait par la réponse que le roi avait donnée aux députés, fut rétablie le 13 mai suivant, et le roi déclara que la révocation du droit annuel et la défense de vendre les offices seraient exécutées dans les premiers jours de l'an 1618.

Prétention du parlement de prendre connaissance des affaires d'état.

Le parti des princes ayant échoué dans son projet de mettre le royaume en combustion par le moyen des États, se tourna alors vers le parlement. Le 28 mars cette cour assembla toutes les chambres, et considérant que le roi avait répondu aux cahiers des États sans avoir ouï la cour, elle arrêta que, sous le bon plaisir du roi, les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne seraient invités de se trouver en ladite cour, pour, avec le chancelier, les chambres assemblées, aviser sur les propositions qui seraient faites pour le service du roi et le bien de l'état. Cet

arrêt fut incontinent cassé par un arrêt du conseil ; le parlement fit des remontrances où il soutint son droit de prendre connaissance des affaires d'état, et d'examiner les ordonnances du roi avant de les enregistrer ; il reprocha à la régence avec une grande franchise toutes les fautes dont la nation se plaignait, et surtout la dilapidation du trésor laissé par Henri IV. Il y eut des altercations très-vives entre les députés du parlement et les ministres, où la reine-mère se mêla avec beaucoup de passion. Cette dispute occupa les esprits jusqu'à la fin du mois de juin ; le 28 de ce mois le parlement fit un arrêt par lequel, sans déroger à ses prétentions, mais aussi sans y renoncer, il donna au roi une satisfaction dont il put se contenter ; après quoi, comme d'un consentement mutuel, on laissa s'endormir l'affaire.

Nouvelle révolte des princes.

Le prince de Condé se tenait toujours éloigné de la cour, et nouait toutes sortes d'intrigues qui forcèrent le roi de retarder son voyage à Bordeaux, où devait être célébré son mariage. Enfin, le 30 juillet 1615 il publia une déclaration par laquelle dévoilant les véritables causes du mécontentement de ce prince, il ordonna aux gouverneurs des villes et des provinces de veiller à la sûreté des places qui leur étaient confiées, de dissiper tous les attroupemens, et de n'ouvrir leurs places à aucun prince ou officier qui ne fût muni d'une autorisation spéciale. Le prince, de son côté, publia, le 9 août, un manifeste violent contre la cour et contre le maréchal d'Ancre en particulier, qu'il peignit sous les plus noires couleurs, sommant

tous les corps de l'état de se joindre à lui. La régente réunit une armée considérable pour protéger le voyage qu'elle entreprit, le 17 août, avec le roi et Madame Élisabeth. Arrivé à Poitiers, Louis XIII rendit, le 10 septembre, une déclaration pour priver le prince de Condé et ses adhérens de tous biens et honneurs, comme criminels de lèse-majesté, et continua sa route pour Bordeaux, toujours couvert par son armée, dont le duc de Guise avait été nommé lieutenant-général ayant le maréchal de Bois-Dauphin[1] pour lieutenant. Le 7 octobre, il fit son entrée à Bordeaux, où son mariage avec l'infante d'Espagne, et celui de la fille de Henri IV avec le prince des Asturies eurent lieu par procuration. Bientôt après, les deux princesses furent échangées sur la frontière. La bénédiction nuptiale fut donnée une seconde fois à Louis XIII et Anne-Marie, le 25 novembre, à Bordeaux; mais à cause de la grande jeunesse du couple royal, la consommation du mariage fut ajournée jusqu'en 1619.

L'armée des rebelles, commandée par le maréchal de Bouillon, et renforcée, grâce aux intrigues du duc de Rohan, par les Réformés auxquels on n'avait donné aucun sujet de plainte fondé, suivit celle du roi, et commit toutes sortes d'excès en Poitou. Le gouvernement qui « en France ne sait jamais ni punir, ni récompenser, dit Fontenay-Mareuil, ajoutant que c'est la principale cause des désordres qui y

[1] Urbain de Laval de Bois-Dauphin, d'une branche de la maison de Montmorency, qui s'est éteinte en 1672.

arrivent souvent, » le gouvernement, dis-je, suivant les conseils intéressés de Concini, eut la faiblesse d'accorder une amnistie jusqu'au 1er mars 1616, et d'entrer avec le prince de Condé en négociations; elles durèrent jusqu'au 4 mai 1616, qu'il fut signé à Loudun[1] un traité par lequel le roi publia une amnistie et accorda toutes les demandes du prince de Condé. Henri obtint le gouvernement de Berri, et le roi lui fournit 1,500,000 livres pour payer son armée. Tous les autres princes qui l'avaient suivi reçurent des gratifications, de manière que cette paix coûta plus de six millions de livres au roi. Les libertés et priviléges dont jouissaient les Protestans furent de nouveau confirmés. Le ministère du roi fut entièrement changé, par suite de ce traité, non dans les intérêts du parti des princes, mais dans celui du maréchal d'Ancre, qui éloigna Sillery, Villeroi et Jeannin, pour les remplacer par Guillaume du Vair, Barbin et Claude Mangot, ses créatures. Du Vair eut d'abord les sceaux; bientôt après, ils furent donnés à Mangot.

Paix de Loudun.

Construction du palais du Luxembourg.

Ce fut vers cette époque que Marie de Médicis fit bâtir par Jacques de Brosse, d'après le modèle du palais Pitti à Florence, et dans le goût rustique, un palais qui devait porter son nom, mais a conservé

[1] Nous remarquons, comme une singularité et un mauvais exemple, que trois dames prirent part à ces conférences de Loudun, savoir de la part du roi, Anne de Montafié, comtesse de Soissons, et de la part des factieux, Charlotte de La Trimouille, mère du prince de Condé, et Catherine Gonzague de Nevers, mère du duc de Longueville.

celui de Luxembourg, parce que l'hôtel qu'il remplaça avait appartenu au connétable de S. Pol de la maison de Luxembourg : elle fit aussi planter la belle allée longeant la Seine, qu'on nomma Cours la Reine.

Le maréchal d'Ancre était tout-puissant à la cour; mais il se forma contre lui un parti formidable, composé des ducs de Bouillon, de Mayenne et de Guise. Pour faire contrepoids, Marie de Médicis résolut de s'allier avec le prince de Condé. Pour le faire revenir à Paris, elle employa un jeune prélat très-adroit, qui, aux États-généraux, s'était insinué dans la faveur de cette princesse, et était ensuite resté dans la capitale. C'était l'évêque de Luçon, Armand-Jean du Plessis, fils du seigneur de Richelieu; c'est le célèbre cardinal de Richelieu, que, par anticipation, nous désignerons dès ce moment sous ce nom. Richelieu réussit à ramener le prince de Condé à Paris, où il parut d'abord vouloir lier ses intérêts avec ceux de la reine; mais bientôt son ambition se montra à découvert; il travailla à dépouiller la reine de toute son autorité, et même, si l'on peut s'en rapporter au récit de Richelieu, à s'emparer du trône [1]. Ce qui paraît certain, c'est qu'il se laissa entraîner dans un complot

Richelieu, évêque de Luçon, paraît à la cour.

[1] Il paraît que l'importance qu'on donna à un mot qui devint fort usité parmi les adhérens du prince, eut beaucoup de part à cette accusation. Ce mot était *Barre-à-bas* qu'on expliquait comme s'il voulait dire qu'il fallait ôter la barre qui sert de brisure aux armes de Condé, pour les porter pleines, ce qui n'appartient qu'aux rois de France. D'après une autre interprétation, ce mot vint de ce qu'un compagnon de débauches du prince, ayant la langue lourde

formé par le parti opposé à la reine, pour faire assassiner ou au moins enlever le maréchal d'Ancre et enfermer la reine dans un monastère, et que s'il n'allait pas plus loin, son manque de résolution seul l'arrêta ; car, dit Richelieu, « la difficulté des entreprises paraît plus grande, quand on est sur le point de les exécuter, qu'elle ne paraît à la première pensée que l'on a eue. » Le complot fut trahi par l'indiscrétion des auteurs ; les ducs de Sully et de Rohan, chefs des Protestans, avertirent la reine du danger qui la menaçait, sans s'expliquer sur la nature de ce danger.

Arrestation du prince de Condé.

Dans ce péril, la reine prit une résolution courageuse : le 1er septembre 1616, elle fit arrêter le prince de Condé au moment où, sortant du conseil, il allait se rendre chez elle. Le comte de Soissons et le duc de Mayenne, avertis à temps, quittèrent brusquement Paris, pour se mettre en sûreté et se préparer à la guerre. La mère du prince de Condé [1] parcourut les rues de Paris, criant que le maréchal d'Ancre avait fait tuer son fils. Il y eut grand tumulte : la populace alla piller le palais de Concini ; sa fureur s'éteignit dans ce travail lucratif. Pour arrêter le prince, la reine avait employé le marquis de Thémines [2], dont

à force de boire, et voulant parler du ministre Barbin, prononça son nom *Barabas*, ce qui amusa beaucoup la compagnie et fut cause qu'elle but fréquemment à la santé de Barabas.

[1] Charlotte-Catherine de la Trimouille.

[2] Pons, seigneur de Cardaillac, marquis de Themines, fut nommé maréchal le jour même de cet exploit.

elle se souvenait que Henri IV lui avait vanté la fidélité. « La cour était si corrompue alors, qu'à peine s'en fût-il trouvé un autre capable de sauver l'état par sa fidélité et son courage. » Le prince de Condé eut d'abord pour prison une chambre grillée du Louvre; vers la fin de novembre, il fut transféré à la Bastille, et plus tard à Vincennes [1].

Les princes, c'est-à-dire les ducs de Mayenne, de Bouillon, de Nevers et de Vendôme, et autres, armèrent; le duc de Guise, connaissant la haine que le maréchal d'Ancre lui portait, balança d'abord sur le parti qu'il prendrait; mais bientôt il retourna à son devoir, et obtint le commandement d'une des trois armées que le roi leva; le comte d'Auvergne et le maréchal de Montigny [2] eurent celui des deux autres. Le 30 novembre 1616, l'évêque de Luçon fut nommé secrétaire d'état et président du conseil de la reine; il avait toute la confiance de la reine et du maréchal d'Ancre.

Ce parvenu allait se perdre par son arrogance et sa présomption. L'instrument de sa chute fut un jeune homme, nommé Charles d'Albret de Luynes, que Henri IV avait placé comme page auprès de ses fils, et qui avait su se rendre agréable au jeune roi par toutes sortes de petits talens [3]. Luynes inspira à son maître l'idée de se débarrasser du maréchal d'Ancre, Assassinat du maréchal d'Ancre, 1617.

[1] Dans la déclaration du roi contre le prince, on ne manqua pas de parler du mot de Barre-à-bas, comme signe de rébellion.

[2] François de la Grange de Montigny.

[3] Le premier échelon de sa fortune fut l'emploi de garde des *oiseaux du cabinet*, qu'on lui fit donner. Voy. *Mémoires de* FONTE-

ce qui serait, lui dit-il, un moyen pour se rendre en même temps indépendant de sa mère. Le roi donna l'ordre d'arrêter le maréchal; s'il n'ordonna pas de le tuer, en cas qu'il fît résistance, au moins promit-il toute protection, quoi qu'il pût arriver. Le 24 avril 1617, Concini voulant entrer au Louvre, le baron de Vitri [1], capitaine de la garde, l'arrêta sur le pont. Le maréchal mit la main sur la garde de son épée; on fit semblant de prendre ce mouvement pour un acte de défense, et on le tua à coups de pistolet. Le roi se montra, dit-on, sur le balcon, et fit entendre que le meurtre avait été commis par son ordre [2]. Léonore Galigaï fut arrêtée et mise en prison. Le corps de Concini qu'on avait secrètement transporté à S. Germain-l'Auxerrois, fut, le lendemain, découvert par le peuple, traîné dans les rues, à moitié brûlé, et enfin jeté dans la rivière.

Faveur du duc de Luynes.

Depuis ce moment, tout changea de face à la cour. Louis XIII fit relever les gardes de sa mère par les siennes, et ordonna de murer quelques-unes de ses portes, de manière qu'elle fut prisonnière au

NAY MAREUIL, *Collect. de* PETITOT, vol. L, p. 137. Le jeune roi aimait beaucoup les oiseaux.

1 Nicolas de l'Hôpital, fils de celui dont il a été question (vol. XVII, p. 140), et frère de François de l'Hôpital, comte de Rosny, seigneur de Hallier, lequel fut ensuite maréchal sous le nom de maréchal de l'Hôpital et eut part à l'événement du 24 avril.

2 FONTENAY MAREUIL ne dit rien de cette circonstance que nous regardons comme douteuse. D'après cet écrivain, le roi ne fut pas témoin de l'assassinat: le colonel d'Ornano vint lui en faire le rapport. Fontenay assure qu'à cette époque le jeune roi n'avait aucun vice.

Louvre; il refusa de la voir. Au bout de neuf jours, il lui permit de se rendre au château de Blois, et, avant son départ, il vint en prendre congé. Les ministres renvoyés par le maréchal d'Ancre, Neuville de Villeroi et le président Jeannin, reprirent leurs places : les sceaux furent rendus à du Vair. On changea même le confesseur du roi : le P. Cotton fut remplacé par le P. Arnoux, aussi Jésuite. Richelieu, de l'agrément du roi, suivit la reine à Blois, en qualité de chef de son conseil et surintendant de sa maison; mais comme Luynes craignait son esprit supérieur ou son penchant pour les intrigues, on l'exila successivement en différens endroits, et finalement à Avignon, où il s'occupa de travaux scientifiques. Les princes reparurent. La guerre était finie, sans que personne eût pensé à traiter de la paix. Luynes se trouva maître du roi et de l'état qu'il gouverna avec autant de présomption et de vanité que Concini, dont la fortune passa entre ses mains. On fit le procès à la maréchale d'Ancre, qu'on accusa d'avoir employé des moyens magiques pour subjuguer la reine. Par un arrêt du 8 juillet, elle et son mari furent déclarés criminels de lèze-majesté divine et humaine, pour réparation de quoi la mémoire du défunt fut à perpétuité vouée à l'infamie, et elle-même condamnée à avoir la tête tranchée, et son corps et sa tête brûlés. leur maison rasée, leurs biens confisqués. Léonore mourut avec un grand courage qui changea en commisération la haine que le peuple lui portait auparavant.

Luynes cependant était tout puissant à la cour; toute l'autorité qui anciennement avait été partagée entre la reine-mère, le maréchal d'Ancre et le prince de Condé, était concentrée entre ses mains, et il gouvernait le roi. Tous les vices qu'on avait reprochés à Concini, Luynes les possédait au suprême degré. Ses richesses surpassaient celles du favori de la reine, et il se fit nommer duc et pair. Sa fortune indisposa les grands, comme les avait choqués celle du maréchal d'Ancre. Il se forma de nouveaux partis à la cour. L'un, composé des ducs d'Épernon et de Bouillon et du cardinal Louis de Guise, conçut le plan de se renforcer par l'autorité de la reine-mère : on lui fournit les moyens de s'évader du château de Blois, où depuis quelque temps elle était traitée en prisonnière. On correspondit avec elle par le moyen d'un prêtre italien, l'abbé Ruccellaï, qui, après la mort du maréchal d'Ancre, s'était retiré dans son abbaye de Signy, proche Sedan, d'où, moyennant un travestissement, il communiquait avec la reine[1]. Dans la nuit du 21 au 22 février 1619, Marie de Médicis sortit par une fenêtre du château, descendit sur une échelle de corde de la hauteur de cent vingt pieds, et, passant seule avec une de ses femmes, le comte de Brennes, son premier écuyer, et deux exempts de ses gardes, elle gagna un carrosse qui l'attendait à une pe-

Évasion de Marie de Médicis, 1619.

[1] L'abbé Ruccellaï, prélat riche et de bonne maison, visant au cardinalat, avait gagné les bonnes grâces du maréchal d'Ancre. A Signy, il fut à même de pratiquer le duc de Bouillon et celui d'Épernon.

tite distance, et dans lequel elle se rendit à Montrichard, où elle rencontra une trentaine de gentilshommes qui l'accompagnèrent jusqu'à Loches. Sur le chemin, elle fut reçue du duc d'Épernon qui depuis quelque temps avait quitté Metz, dont il était gouverneur, pour se joindre à la reine avec 200 cavaliers. De Loches, elle se rendit à Angoulême[1].

Cet événement répandit la consternation à la cour; la guerre civile allait éclater. Le favori envoya à l'évêque de Luçon, qui par la conduite prudente qu'il observait pendant son exil avait gagné toute sa confiance, l'ordre de retourner auprès de la reine-mère, et le chargea d'être le médiateur d'une réconciliation. Cet homme supérieur arrivé à Angoulême, n'eut pas de peine à supplanter l'impérieux Épernon et l'incapable Ruccelaï et de reprendre son influence sur la reine. Le 30 avril 1619 le traité d'Angoulême fut signé. La reine rendit le gouvernement de Normandie dont elle était pourvue, pour celui d'Anjou, avec les châteaux d'Angers, du Pont-de-Cé et de Chinon, troc infiniment avantageux à la reine; elle eut permission d'établir sa résidence partout où elle le jugerait à propos; le roi paya toutes les dettes qu'elle avait faites depuis sa sortie de Blois, rendit au duc d'Épernon toutes ses charges ou des indemnités, et accorda une amnistie complète à tous ceux qui avaient pris part à son entreprise. La réconciliation parut achevée par une entrevue que le roi eut avec sa mère à Tours, le 3 septem-

[1] Il y a quelques différences entre les récits que les auteurs contemporains font des circonstances de l'évasion de Marie de Médicis.

bre 1619 ; on se donna réciproquement des gages de tendresse ; mais la méfiance resta au fond des cœurs. La reine refusa de suivre son fils à Paris, et s'établit à Angers où elle était en sûreté. Pour se renforcer, le duc de Luynes alla lui-même rendre au prince de Condé la liberté après laquelle il soupirait. La déclaration que Louis XIII donna le 9 novembre 1619 en faveur de ce prince, fut un outrage pour la reine-mère, puisqu'on y disait que la détention du prince était l'œuvre de ceux qui avaient voulu perdre l'état en privant le trône d'un de ses plus fermes appuis.

Délivrance du prince de Condé, 1619.

Louis XIII marche contre les factieux.

Bientôt les factions se ranimèrent. Luynes s'était fait un ami du prince de Condé qui ne quitta plus le parti du roi ; cette liaison déplut aux autres princes ; le duc de Mayenne quitta la cour et se rendit dans son gouvernement de la Guyenne ; le comte de Soissons, les ducs de Vendôme, de la Trimouille, de Rohan et de Retz s'éloignèrent également de la cour ; Angers devint le foyer des intrigues de tous les mécontens ; mais celui qui en était l'âme, l'évêque de Luçon, en écarta les princes ; il ne voulait pas que le parti eût un autre chef que lui-même. Il accueillit bien les députés des Protestans assemblés à Loudun qui vinrent offrir leurs services à la reine. Louis XIII suivit le conseil du prince de Condé et du duc de Luynes en se mettant, au mois de juillet 1620, à la tête d'une armée pour détruire les factions. Il commença par la Normandie où le duc de Longueville avait tout pouvoir, s'empara de Rouen et de Caen et chassa le duc de son gouvernement ; de là il se tourna vers l'Anjou

et parut inopinément devant Pont-de-Cé où il y eut une escarmouche dont l'issue mit la terreur dans le conseil de la reine. Écoutons les réflexions que fait Richelieu à ce sujet ; il pourra être utile de s'en rappeler en d'autres momens. « Je reconnus en cette occasion, dit ce grand maître en politique, que tout parti composé de plusieurs corps qui n'ont aucune liaison que celle que leur donne la légèreté de leurs esprits, qui, leur faisant toujours improuver le gouvernement présent, leur fait désirer du changement sans savoir pourquoi, n'a pas grande subsistance ; que ce qui ne se maintient que par une autorité précaire, n'est pas de grande durée ; que ceux qui combattent contre une puissance légitime, sont à demi défaits par leur imagination ; que les pensées qui leur viennent, qu'ils ne sont pas seulement exposés au hasard de perdre la vie par les armes, mais, qui plus est, par les voies de la justice s'ils sont pris, leur représentent ces bourreaux au même temps qu'ils affrontent les ennemis, rend la partie fort inégale, y ayant peu de courages assez serrés pour passer par-dessus ces considérations avec autant de résolution que s'ils ne les connaissaient pas. »

Les succès du prince de Condé n'effrayèrent pas moins Luynes que Marie de Médicis. Le premier s'adressa de nouveau à Richelieu pour opérer une réconciliation, et lui promit le chapeau de cardinal et le mariage de mademoiselle de Vignerol ou Pontcourlay, sa nièce, avec le marquis de Combalet, neveu de Luynes, si la paix était conclue par ses soins. Elle fut signée en effet à Angers le 10 août 1620 : la reine revien- Paix d'Angers, 1620.

dra, y est-il dit, à la cour avec les honneurs et la considération dus à son rang; elle aura entrée au conseil. On rendra la liberté aux prisonniers de guerre et on accordera amnistie à tous les partisans de Marie de Médicis qui poseront les armes dans un délai de huit jours. Ainsi Richelieu trompa les espérances de tous les amis de la reine qui, au lieu des récompenses qu'ils espéraient, se virent sacrifiés au favori contre lequel lui-même les avait provoqués à la révolte; mais en étouffant une guerre civile qui commençait à devenir dangereuse, il rendit un grand service à la France. La reine-mère pouvait se plaindre, si elle nourrissait encore des projets ambitieux; car la paix d'Angers avait anéanti son parti. Le 13 août Louis XIII et sa mère eurent une entrevue très-cordiale au château de Brissac[1]. Je vous tiens, dit le roi embrassant Marie, et vous ne m'échapperez plus.

Première guerre contre les Huguenots, 1620.

Ce fut à cette époque qu'éclata la première des trois guerres des Huguenots qu'on compte sous le règne de Louis XIII. Voici ce qui y donna lieu.

Réunion de la Navarre à la France, 1616.

En recevant l'absolution, Henri IV avait promis de rétablir la religion catholique dans la Basse-Navarre et la principauté de Béarn. Il y envoya à cet effet des évêques et des prêtres auxquels il assigna des pensions sur le domaine de la Navarre. Les États-généraux de France de 1614, ou plutôt les deux premiers ordres prièrent le roi de réunir la Navarre et le Béarn à la couronne de France et de rendre au clergé de ces pays les biens dont il avait été dépouillé par les Huguenots.

[1] En Anjou.

Le roi fit droit à la première demande par un édit du mois de décembre 1616, qui, contre l'avis des États de Navarre, prononça la réunion, et à la seconde par un autre du 25 juin 1617, nommé *édit de main levée* qui ordonnait que tous les biens ecclésiastiques fussent rendus aux Catholiques, assignant aux pasteurs huguenots sur le trésor royal les appointemens dont ils avaient joui jusqu'alors. Cet édit éprouva une grande opposition dans la Navarre, et son exécution fut retardée. Les Protestans de ce pays s'adressèrent à ceux de France ; ceux-ci convoquèrent des assemblées; la cour les interdit. Néanmoins on leur permit en 1619 de tenir une assemblée à Loudun ; mais comme elle s'occupa avant tout de l'affaire de la main levée, le roi ordonna sa dissolution. Cette assemblée se montra très-factieuse; on l'accuse, et à ce qui paraît, avec raison, d'avoir eu un dessein très-criminel ; elle voulait changer la monarchie française en une république fédérative, composée de huit états dont chacun aurait pour chef un des seigneurs du parti protestant. Pour le moment les Protestans avaient divisé toute la France en dix-huit provinces ou *Églises*; à la tête de chacune se trouvait un général pour commander la force armée, avec un conseil pour l'assister. Ce plan paraissait trop dangereux au maréchal de Bouillon auquel on avait offert le commandement ; il le refusa. Après plusieurs négociations, Louis XIII accorda trois choses que les Huguenots lui avaient demandées, savoir la prolongation pour quatre ans du terme auquel ils devaient rendre leurs places de sûreté, la restitution de Lec-

Edit de main levée, 1617.

toure qu'ils avaient perdue parce que le gouverneur qu'ils y avaient mis, nommé Fontarailles, s'était fait catholique, et l'admission de deux conseillers dans le parlement ; mais il refusa le quatrième qui était la révocation de la main levée de Béarn, et après la reconciliation avec sa mère, il alla à la tête de son armée en Navarre et exécuta la main levée au mois d'octobre 1620. Les deux conseils de Basse-Navarre et de Béarn furent réunis en un parlement qui prit le nom de parlement de Pau.

Assemblée illégale de la Rochelle.

Les Réformés affectant de voir dans cette démarche une violation des édits précédens, tinrent une assemblée générale à la Rochelle, et plusieurs assemblées provinciales à Alais, à Milhaud et à Montauban. Le roi défendit la tenue de l'assemblée de la Rochelle comme illégale, puisqu'on l'avait convoquée sans sa permission, ce qui était interdit par l'édit de Nantes, et déclara criminels de lèze-majesté tous ceux qui y assisteraient. Néanmoins les plus factieux se rendirent à la Rochelle, et l'assemblée eut lieu; elle décréta qu'on prendrait les armes. Le duc de Rohan et son frère, Benjamin, seigneur de Soubise [1], furent nommés pour commander les forces des Protestans. Le duc de Lesdiguières [2] ayant vainement tâché d'empêcher la rébellion de ses coreligionnaires, le roi résolut de la dissiper par les armes. C'est cette expédition

[1] Des droits de sa mère Catherine l'Archevêque, fille et héritière de Jean, dernier seigneur de Soubise. Elle vivait encore à cette époque.

[2] François de Bonne, duc de Lesdiguières.

qu'on nomme la *première guerre des Huguenots*.

Quoique le maréchal de Lesdiguières fût de la religion réformée, on lui proposa le commandement de l'armée et la charge de connétable, vacante depuis la mort de Henri Ier de Montmorency en 1614[1], à condition toutefois de changer de religion; il s'en excusa et recommanda pour cette dignité le duc de Luynes qui fut effectivement nommé le 31 mars 1621. Lesdiguières eut le titre de maréchal de camp général de l'armée, qui le rendit en quelque sorte le lieutenant du connétable. « Rien, dit Richelieu en parlant de l'élévation du duc de Luynes, rien ne faisait espérer aux dévôts bonne issue de cette guerre, que parce que Dieu choisit d'ordinaire les choses les plus basses pour confondre les plus fortes, de faibles instrumens pour faire de grandes merveilles. »

Luynes est nommé connétable, 1621.

Au mois d'avril 1621, l'armée du roi se mit en marche. Louis XIII qui dès son enfance avait pris goût à la guerre en formant et exerçant à la hollandaise des compagnies de jeunes gens, se mit à la tête de l'armée avec le nouveau connétable, le maréchal de camp général, le maréchal de Brissac, plusieurs autres maréchaux de France et grands seigneurs. Gergeau et Sancerre furent les premières places rebelles qu'on soumit. Se trouvant à Niort, le roi publia, le 27 mai, un édit par lequel, révoquant toutes les grâces accordées aux Protestans, il assure une parfaite protection à ceux qui ne prendront pas part à la ré-

Édit de Niort de 1621.

[1] Il eut pour successeur au duché de Montmorency, Henri II, son fils, qui, en 1630, reçut le bâton de maréchal de France.

bellion. Le 25 juin, à la suite d'un assaut, l'importante place de S. Jean d'Angely se rendit. Comme cette ville avait été la première à fermer ses portes au roi, elle fut entièrement démantelée et perdit tous ses privilèges. Le duc de Mayenne ou du Maine prit Nérac le 9 juillet et le roi assiégea Clérac. La Rochelle fut bloquée par le duc d'Épernon. Clérac s'étant rendu le 4 août [1], le roi forma le siège de Montauban qui dura depuis le 18 août jusqu'au 7 novembre; la ville était si bien défendue par le marquis de la Force qu'on ne réussit pas à s'en emparer. Le duc du Maine fut tué à ce siège. « On pouvait dire de lui qu'il était le plus grand capitaine que la France eût de longtemps porté pourvu qu'il vieillît : ce qui semble que Dieu n'a pas permis, et pour les péchés de son père en la faction de la Ligue dont il était le chef, et pour sa propre faute de n'avoir pas observé le commandement si exprès que, sous sa malédiction, il lui donna à l'heure de sa mort, de demeurer fidèle dans le service du roi, quelque prétexte ou occasion qu'il pût avoir du contraire. »

Mort de Luynes.

Si le connétable se réjouit de la mort d'un rival qui le haïssait, sa joie fut de courte durée. Lui-même mourut le 14 décembre 1621, à Longuetille près de Condom, d'une maladie qu'il avait gagnée au siège de Monheur dans l'Agenois : il était âgé de quarante-six ans. Depuis le mois d'août, époque de la mort de du Vair, il était aussi en possession du sceau royal, de

[1] La France y perdit un capitaine distingué : César-Auguste de S. Larry, baron de Termes, frère du duc de Bellegarde.

manière qu'il était en même temps chef des armées et de la justice. Louis XIII commençait à s'en dégoûter, et il est probable qu'il aurait été disgracié s'il avait vécu un peu plus long-temps. Henri de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris, et Henri, comte de Schomberg [1], surintendant des finances (nommé, en 1625, maréchal de France), prirent les rênes du gouvernement, et le prince de Condé se réunit à eux dans l'espoir de rester bientôt seul à la tête des affaires; les sceaux furent donnés à Meri de Vic d'Ermenonville qui avait été ambassadeur en Suisse. Le cardinal de Retz mourut au bout de sept mois, le 3 août 1622; de Vic un mois plus tard. A la place du dernier, Louis-Lefèvre de Caumartin fut nommé garde des sceaux, mais mourut également au bout de quatre mois.

Paix de Montpellier, 1628.

La guerre contre les Protestans recommença en 1622; le prince de Condé commanda l'armée dans laquelle se trouvait le roi; le duc de Lesdiguières était à la tête de celle du Dauphiné; car la révolte s'était étendue jusqu'en ce pays et dans la Provence. Le roi prit l'île de Ré en y allant par des gués fort difficiles, culbuta une partie de l'armée de Soubise qui ne put pas être embarquée, s'empara de Royan, entra en Languedoc, prit Sainte-Foy, Négrepalisse dont les habitans furent passés au fil de l'épée, S. Antonin, Lunel, Sommières et une foule d'autres places. Ce dénombrement fait connaître l'étendue qu'avait prise

[1] Fils de Gaspard de Schomberg, qui avait épousé l'héritière du comté de Nanteuil (Voy. vol. XVI, p. 359). Henri fut père de Charles de Schomberg, qui épousa l'héritière du duché de Halluin.

la révolte. Le 1er septembre, le siège fut mis devant Montpellier. Ce fut là que, par l'entremise du duc de Lesdiguières qui, ayant fait abjuration, venait d'être nommé connétable [1], la paix fut convenue le 19 octobre 1622; le lendemain Louis XIII entra dans la ville. Amnistie pleine fut accordée aux Protestans, l'édit de Nantes fut confirmé; la Rochelle et Montauban seules demeureront places de sûreté; les Protestans démoliront toutes leurs nouvelles fortifications, nommément dans les îles de Ré et d'Oléron, et n'en éleveront plus d'autres. Castres, Milhau, Nîmes, Usez seront à demi démantelés; Montpellier ainsi que le Fort-Louis que le roi avait fait construire près de la Rochelle seront entièrement démantelés. Le roi rendit au duc de Rohan et au prince de Soubise leurs anciennes pensions, et paya en sus au duc 600,000 livres.

Richelieu entre au conseil.

Après le retour du roi à Paris, il y eut un changement dans le ministère; le comte de Schomberg fut renvoyé et remplacé par Charles, duc de la Vieuville; celui-ci avec le vieux chancelier Sillery, rappelé à la cour, et Brulart de Puisieux, son fils, eurent le principal crédit; mais au commencement de 1624 Sillery et Puisieux furent disgraciés par les intrigues du duc de la Vieuville et, Lefèvre de Caumartin étant mort, les sceaux furent donnés à Étienne d'Aligre. La reine-mère qui depuis la mort du connétable de Luynes avait regagné du crédit auprès du roi qui l'appela au conseil, obtint avec beau-

[1] Son bâton de maréchal de France fut donné à Bassompierre.

coup de peine que le cardinal de Richelieu (il avait été promu à cette dignité le 1[er] septembre 1622) eut entrée au conseil le 4 mai 1624; on la lui accorda avec des restrictions que sa prudence l'engagea à proposer lui-même, ou que, d'après d'autres historiens, le roi exigea, parce qu'il craignait son ambition. Admettre aux délibérations un homme de son génie, c'était l'en rendre maître. Une seule personne le gênait, c'était l'impérieux surintendant général des finances; il fut disgracié, arrêté pour prétendue malversation, et enfermé au château d'Amboise; le comte de Schomberg reprit sa place; on donna au connétable une occupation en Italie, et Richelieu se trouva l'âme du conseil. Malgré toutes les intrigues, les guerres civiles, les conspirations qui furent formées contre lui, il s'y maintint jusqu'à sa mort.

SECTION II.

Abaissement de la faction des Réformés.

Plan de Richelieu pour l'affermissement de la puissance royale.

En élevant le cardinal de Richelieu, Marie de Médicis se flattait de gouverner par lui : elle se trompa ; nous verrons bientôt la mésintelligence éclater entre la mère du roi et sa créature. Louis XIII avait pris l'habitude et le besoin d'être gouverné : Richelieu se proposait bien de le dominer ; mais il ambitionnait plutôt d'être le maître que de le paraître. Les exemples brillans du maréchal d'Ancre et du connétable de Luynes ne le tentaient pas ; le but qu'il se proposait était plus élevé ; tout devait plier sous l'autorité absolue du roi, et son ministre n'être que l'instrument docile de ses volontés prononcées, pourvu que toutes ses résolutions lui fussent inspirées par ce ministre.

Ce fut en exécutant ce plan que le cardinal de Richelieu devint le vrai fondateur de la monarchie absolue qui est peut-être la seule forme convenable à une nation vive, spirituelle, mais mobile et inconstante, trop éclairée pour supporter long-temps le despotisme, trop intrigante, trop ignorante et par conséquent trop crédule pour ne pas être le jouet des factions inséparables d'un gouvernement libre. La France portait en son sein une maladie qui la rongeait, une secte religieuse, ennemie de la religion de l'état, républicaine par essence, jouissant de privilèges qui en faisaient une puissance et un véri-

table état dans l'état. L'Église réformée était le foyer où tous les ambitieux, de quelque croyance qu'ils fussent, trouvaient des armes pour attaquer la monarchie. Pour que le roi fût grand, il fallait que la noblesse fût abaissée; pour abaisser la noblesse, il fallait détruire la corporation calviniste. Ce fut elle que Richelieu résolut d'attaquer la première.

Il se garda bien d'annoncer d'abord ce dessein; il débuta par montrer des dispositions favorables à l'égard des Protestans. D'après ses conseils, le roi déclara qu'il ne souffrirait pas qu'on opprimât les Protestans d'Allemagne. S'il avait été possible que le fanatisme du temps confondît une protection que la politique conseillait au ministre d'accorder à un parti étranger, avec un penchant pour la religion de ce parti; un événement arrivé au commencement de son ministère aurait bientôt détrompé ces Catholiques soupçonneux. Les habitans de la Rochelle ayant demandé que, conformément au traité de Montpellier, le Fort-Louis fût démoli, le ministre, pour toute réponse, ordonna de nouveaux ouvrages avancés qui resserrassent davantage la ville. En même temps il fit équiper dans le port de Blavet une flotte destinée probablement à bloquer la Rochelle. Les Rochellois n'osant pas encore se révolter ouvertement, le prince de Soubise se chargea pour son compte de détruire cette flotte, afin que si l'entreprise ne réussissait pas, les Rochellois pussent le désavouer. Arrivé le 18 janvier 1625 à Blavet avec douze vaisseaux, il se saisit, sans coup férir, de six vaisseaux du roi qui étaient au

Entreprise de Soubise sur Blavet.

port et parmi lesquels il y en avait un de 80 canons.

Seconde guerre contre les Réformés, 1625.

Ce fut le commencement de la *seconde guerre des Huguenots*. Après ce premier succès le duc de Rohan parcourut le Languedoc et appela tous les Protestans aux armes. Castres et Montauban furent les premières villes qui se déclarèrent pour lui. Pour étouffer cette rébellion, le roi envoya le maréchal de Thémines et le duc d'Épernon, et réclama les huit vaisseaux qu'en vertu du traité de 1610 le roi d'Angleterre devait fournir à la France pour sa défense, et les vingt que les Hollandais avaient à fournir pour la guerre de Gênes. Ce fut dans ces circonstances que le cardinal de Richelieu donna une preuve de l'énergie de son caractère; non seulement il exigea et obtint, par un traité qui fut signé à la Haye le 12 avril 1626, que la destination de ces vingt vaisseaux fût changée et qu'il pût les employer à faire la guerre aux Réformés; mais, contre l'avis de tout le conseil et en se chargeant de toute responsabilité, il déclara que le roi entendait que douze de ces vaisseaux, ainsi que les huit anglais seraient montés par des soldats français et commandés par des capitaines français. L'opposition qu'il éprouva ne put le faire revenir d'une prétention si extraordinaire, et il était résolu de se passer plutôt d'un secours qui était dû, que de l'accepter d'une manière qui lui serait plus préjudiciable qu'utile. « Car, dit le cardinal dans ses Mémoires, un mousse peut ruiner toute une armée, et un capitaine de navire, étant assuré par l'ennemi du paiement de son vaisseau, peut entreprendre de brûler toute l'armée, et d'au-

Le cardinal se sert de vaisseaux anglais et hollandais pour faire la guerre aux Réformés.

tant plus facilement qu'il penserait faire un grand sacrifice à Dieu à cause de sa religion. »

Le langage du cardinal fut si imposant que les Hollandais et les Anglais cédèrent ; il mit sur chaque vaisseau cent soldats et un capitaine français. Henri II, duc de Montmorency, amiral de France, prit le commandement de la flotte réunie, au mois de septembre, et attaqua l'île de Ré où était Soubise avec la sienne ; après plusieurs combats très-acharnés il s'empara de cette station et de l'île d'Oléron ; le prince de Soubise se sauva avec quelques vaisseaux en Angleterre. Les Réformés français espéraient être soutenus par cette puissance ; mais ils se trompèrent. Il existait entre la France et l'Angleterre une union qui venait d'être consolidée par le mariage de Charles I[er] avec madame Henriette, fille de Henri IV. La France était dans ce moment en guerre avec l'Espagne pour l'affaire de la Valteline ; le cardinal qui portait toute son attention sur ce qui se passait en Allemagne, désirait la paix avec l'Espagne et avec les Huguenots « afin, dit-il, d'avoir moyen d'attendre plus commodément le temps de réduire ceux-ci aux termes où tous sujets doivent être dans un état ; c'est-à-dire de ne pouvoir faire aucun corps séparé, et dépendre des volontés de leur souverain. » Il se servit adroitement de l'intervention de l'Angleterre auprès de ces deux partis opposés. Les Réformés consentirent à la paix de peur de celle d'Espagne, et les Espagnols de peur de celle des Huguenots : « Tout ce bien, dit Richelieu, arriva à la France en suite des ambassades extraordinaires que,

par invention, on fit que le roi d'Angleterre envoya. »

Paix de 1626 avec les Reformés.

Le 5 février 1626 les Rochellois acceptèrent la paix aux conditions dictées par le roi, savoir, « que le conseil et gouvernement de cette ville seraient remis ès mains de ceux qui étaient du corps d'icelle ; qu'ils recevraient un commissaire chargé d'exécuter la paix et d'y demeurer tant qu'il plairait au roi ; qu'ils n'auraient aucun vaisseau armé en guerre ; qu'ils restitueraient tous les biens ecclésiastiques qui se trouveraient par eux possédés, conformément à l'édit de Nantes qui serait exécuté ; qu'ils laisseraient jouir les Catholiques de l'exercice de leur religion et des biens qui leur appartenaient dans la ville ; qu'ils raseraient le fort de Tadon qu'ils avaient nouvellement construit ; que le roi ne ferait pas raser le Fort-Louis, mais promettait de faire établir un tel ordre dans les garnisons qu'il laisserait dans ce fort et dans les îles d'Oléron et de Ré, que les Rochellois ne seraient pas troublés dans leur commerce ni dans la jouissance des biens qu'ils avaient dans ces îles. » Le roi d'Angleterre garantit aux Rochellois le maintien de cette paix.

Les rapports d'amitié entre la France et l'Angleterre ne durèrent pas long-temps. Louis XIII s'aperçut bien vite qu'il ne tirerait pas du mariage de sa sœur avec Charles Ier les avantages pour les Catholiques de l'île qu'il en avait espérés. Charles Ier était poussé à la guerre par son favori, le duc de Buckingham, qui détestait le cardinal de Richelieu. Ce jeune seigneur, vain et présomptueux, avait été envoyé, au mois de mai 1625, à Paris pour chercher

l'épouse de son maître; pendant son séjour dans cette capitale il avait fait la cour, par vanité sans doute, à la jeune reine, Anne d'Autriche; pour donner suite à cette intrigue il voulait se faire nommer de nouveau ambassadeur en 1627, mais le cardinal s'y opposa. Tel était le motif de la haine de Buckingham. La garantie de la paix de 1626 donnée par l'Angleterre fournissait à celle-ci un prétexte pour se mêler des affaires de France, et la protection accordée aux Protestans de ce pays était en Angleterre un motif populaire de guerre.'

La brouillerie entre la France et la Grande-Bretagne causa un moment de rapprochement entre la première et l'Espagne. Cette puissance était en paix avec la France depuis le traité de Mouzon du 5 mars 1626; car les secours que Louis XIII fournissait aux Provinces-unies n'établissaient pas l'état de guerre; mais il y avait un commencement d'hostilités entre l'Espagne et l'Angleterre. Le cardinal de Richelieu qui avait intérêt à retarder l'accommodement auquel les cours de Londres et de Madrid travaillaient, entama des négociations en Espagne, et Du Fargis, ambassadeur de France auprès de Philippe III, signa, le 20 mars 1627, un traité d'alliance que nous ne connaissons que parce que ce secret nous a été révélé dans les Mémoires du cardinal de Richelieu [1]. Il paraît que les deux puissances s'engagèrent seulement à faire la guerre à l'Angleterre (la France au plus tard en juin 1628), sauf à s'accorder ensuite sur la

Alliance de 1627 avec l'Espagne.

[1] Le marquis de FONTENAY en parle aussi.

manière de la faire. Richelieu prétend que la cour de Madrid agit de mauvaise foi et qu'elle n'avait d'autre objet que de porter la France à entrer en guerre avec l'Angleterre pour l'abandonner ensuite [1].

Guerre d'Angleterre, 1627.

La guerre avec la Grande-Bretagne fut précipitée par la passion du duc de Buckingham qui, en allumant en France la troisième guerre de religion, fournit à Richelieu un prétexte pour exécuter le projet qu'il méditait depuis long-temps. Après avoir provoqué les Protestans, et particulièrement les Rochellois, à requérir la garantie de Charles Ier contre de prétendues infractions de la paix de 1626 [2], le duc de Buckingham parut, le 22 juillet 1627, devant la Rochelle avec une flotte de cent navires portant 10,000 hommes; mais les Rochellois qui n'étaient pas en mesure lui refusèrent l'entrée de leur port. Il fit alors une descente dans l'île de Ré, battit le duc de Toiras qui voulut l'en empêcher [3], et le bloqua dans le fort de S. Martin où il s'était retiré.

[1] Le marquis de FONTENAY accuse le comte d'Olivarès lui-même d'avoir révélé ce traité à l'Angleterre.

[2] *Mémoires de* ROHAN, *Collect. de* PETITOT, 2e série, vol. XVIII, p. 299. Rohan et Soubise seuls répondirent à cette invitation.

[3] Dans un des combats qui eut lieu entre Buckingham et le duc de Toiras, périt Celse-Benigne de Rabutin, baron de Chantal; nous ne parlons de cette mort que pour dire que Chantal laissa pour seule héritière Marie de Rabutin Chantal, âgée de cinq mois, qui fut depuis la marquise de Sévigné, ce modèle du stile épistolaire, qui n'a peut-être jamais été atteint, mais qui ne sera certainement pas surpassé. Nous remarquons ici, comme une chose qui étonnera nos lecteurs français, et qui est pourtant fort naturelle, qu'il n'y a

Le duc de Rohan parcourut en même temps les provinces du midi pour les engager à prendre les armes; il convoqua, pour le 10 septembre, à Usez, une assemblée des Protestans du Bas-Languedoc et des Cévennes, et se fit nommer général; il leva un corps assez considérable de troupes: le duc de Montmorency et le prince de Condé que le roi envoya contre lui, l'empêchèrent de secourir la ville de la Rochelle dont la réduction occupait le cardinal.

Troisième guerre contre les Réformés, 1627.

Aussitôt que ce ministre fut averti de l'arrivée de Buckingham devant l'île de Ré, il donna avec la plus grande activité, dans tous les ports de France, les ordres nécessaires pour équipper des vaisseaux et réunir une flotte destinée à aller au secours de l'île et à bloquer la Rochelle. Le roi était parti de Paris pour se mettre lui-même à la tête de l'armée; mais il tomba malade en route, et le duc d'Angoulême bloqua la Rochelle, depuis le 10 août. Cette ville ne s'était pas encore déclarée ouvertement pour les Anglais; toutefois le cardinal ne pouvait pas ignorer qu'elle traitait avec eux. Ainsi on n'eut aucun égard aux protestations de fidélité de ses habitans. Le roi lui-même et le cardinal de Richelieu arrivèrent le 10 octobre au

pas d'ouvrage français au mérite duquel les étrangers soient moins sensibles que les *Fables* de Lafontaine et les Lettres de madame de Sévigné. L'auteur a entendu dire cinquante fois que les fables du premier sont excellentes pour être mises entre les mains des enfans, et que les lettres de l'autre sont ennuyeuses. L'auteur doute que la littérature d'aucune nation offre quelque chose de comparable à ces deux livres.

camp. Avant de commencer le siége, il fallut être maître de l'île de Ré. Le maréchal de Schomberg fut chargé d'en expulser les Anglais; il força le duc de Buckingham de lever le siège du fort S. Martin, et de se rembarquer le 8 novembre, avec le tiers de ses troupes qui seul lui restait. Les Anglais avaient combattu avec la plus grande bravoure devant ce fort.

Siége et prise de la Rochelle.

Le siége de la Rochelle fut commencé aussitôt après. Comme on voulait prendre la ville par famine, le cardinal fit exécuter un ouvrage qui fit l'étonnement de l'Europe entière, et qui encore aujourd'hui paraît une entreprise gigantesque. Comme il était difficile d'empêcher que des embarcations chargées de vivres et munitions n'entrassent dans le port de la Rochelle qui a une ouverture spacieuse, Richelieu fit fermer le port par le moyen d'une digue allant d'un bord de la mer à l'autre, dans un endroit où l'entrée n'a que quatre mille quatre cent quarante pieds; la digue était large par le bas de soixante-douze pieds, et se rétrécissait vers le haut jusqu'à vingt-quatre [1]. On fit couler à fond des bâtimens chargés de grosses pierres et d'une quantité d'énormes fagots. L'ouvrage que protégeait la flotte commandée par le duc de Guise, fut achevé, malgré les ravages que la mer et

[1] Le marquis de FONTENAY, qui était présent au siége, dit que le projet de la digue est dû à Clément Metezeau, architecte du roi, et à Jean Tiriot, maçon de Paris, qui offrirent de l'exécuter à leurs frais, et que, quand on vit que le projet était exécutable, Marillac en fut chargé, et les deux inventeurs furent renvoyés avec une gratification.

les fréquentes sorties des assiégés y faisaient de temps en temps. Une flotte espagnole, sous les ordres de don Frédéric de Tolède, arriva pour secourir les Français, mais s'en retourna promptement, parce que le ministère espagnol, ramené sans doute à des idées plus conformes à sa politique par les émissaires du duc de Rohan, ne voulut pas contribuer à détruire l'obstacle qui empêchait la France d'être la première puissance du monde. Deux fois les Anglais essayèrent de débloquer la Rochelle, au mois de mai 1628, sous les ordres du comte de Denbigh [1], et, vers la fin de septembre, sous ceux de Robert Willoughby-Eresby comte de Lindsey; leurs flottes n'ayant pu forcer l'entrée du port, s'en retournèrent sans avoir rien fait.

La disette étant venue au dernier point à la Rochelle, les habitans envoyèrent des députés au camp du roi pour implorer sa clémence. Richelieu dicta les conditions de leur soumission, et la capitulation fut signée le 28 octobre 1628. Louis XIII accorda aux rebelles une amnistie entière, la pleine jouissance de leurs biens et le libre exercice de leur religion; mais ils perdirent toutes leurs immunités et leurs privilèges, furent rendus taillables; l'échevinage et la communauté de la ville furent abolis; la religion catholique fut rétablie; les habitans furent désarmés, et les fortifications rasées [2].

[1] William Fielding, baron Fielding, premier comte de Denbigh. Voy. vol. XIV, p. 61; XVIII, p. 9.

[2] Comme on ne connaît presque pas encore, surtout à l'étranger, les Mémoires du marquis de FONTENAY, nous croyons devoir placer

Traité de Madrid de 1629 entre l'Espagne et les rebelles.

Ainsi la Rochelle, le boulevard des Protestans et le centre des intrigues de toutes les factions, l'arsenal où

ici les observations par lesquelles ce militaire, homme d'état, termine son Histoire du siège de la Rochelle. Elles confirmeront ce que nous avons dit, que l'esprit de faction, l'esprit révolutionnaire eurent autant de part aux guerres civiles de France que la religion. « On ne peust pas s'imaginer, dit Fontenay, une opiniastreté ny une patience plus grande que celle des Rochellois, ayant souffert un siege de près de quinze mois, et enduré une telle nécessité, qu'il est certain que la faim en tua plus de huit ou dix mille; qu'il y eust quelques femmes qui mangerent leurs enfans; qu'il falloit faire garder les cimetieres, de peur qu'on n'allast desterrer les morts pour les manger; que le prix des vivres y devint sur la fin sy excessif, qu'un mouton y estoit vendu trois cents livres, et une vache deux mille; et enfin que les mieux traités, à la réserve de cinquante ou soixante, ne mangeoient, assés long-temps devant qu'ils se rendissent, que du cuir bouilli avec de l'eau et du vinaigre, et encore sy petitement, que celuy chez qui je logeai me monstra, dans une chose grande comme une palette à tirer du sang, sa portion d'un jour, qui n'auroit pas assurement suffy pour le déjeuner d'un petit enfant, quand c'auroit esté la meilleure viande du monde et la plus nourrissante; dont il estoit aussy devenu sy foible, qu'il ne pouvoit quasi plus marcher ny se soustenir, et fust mort sans doutes pour peu que cela eust duré davantage. »

« Or ces gens-là ne s'estoient pas laissé réduire à de telles extrémités par le seul motif de la religion et de la liberté, mais aussy parce que le bon estat où ils pensoient estre par le moyen de leurs grandes fortifications, de leur union avec tous les huguenots de France, et principalement de Guienne et de Languedoc, et des intelligences qu'ils avoient en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, les avoit tellement enorgueillis, que ne reconnoissant le roy qu'autant qu'il leur plaisoit et leur tournoit à compte, ils l'avoient encore tellement offensé en donnant retraite à tous les mécontents,

tous les grands qui voulaient exciter des troubles, trouvaient des armes toujours prêtes, fut soumise à l'autorité royale. Louis XIII y fit son entrée le 1er novembre, après que la ville eut été purifiée de la quantité de cadavres amoncelés dans les rues et sur les places. On prétend que la population qui avait été de 26,000 hommes, était réduite à un peu plus de 5,000.

Le duc de Rohan, maître de Nîmes, Montauban et Castres, continua encore pendant plus de six mois la guerre, parce qu'il comptait sur le succès des négociations qu'il avait entamées avec l'Espagne. Son émissaire Clauzel conclut en effet, le 3 mai 1629, à Madrid, un traité par lequel le roi d'Espagne lui promit, pour la continuation de la guerre, un subside annuel de 300,000 ducats. Si le duc réussissait à fonder un

entrant dans toutes les factions, et se joignant avec tous ceux qui avoient voulu prendre les armes contre luy et luy faire la guerre, qu'ils croyoient impossible qu'il leur peust pardonner, et ne les ruinast entierement quand il en auroit le pouvoir. Mais comme le roy n'estoit pas de ceux qui n'ont égard ny à leurs promesses ny à leurs serments, qu'il suivoit plustost l'exemple de ses prédécesseurs, qui, traitant leurs subjects comme leurs enfants, ne demandoient que d'en estre obéis, et faisoient gloire après cela d'en oublier toutes les offenses et les pardonner, aussy leur fist-il bientost voir qu'ils le connoissoient mal, et qu'ils ne pouvoient jamais estre véritablement heureux que dans leur devoir, y trouvant les mesmes libertés qu'auparavant pour la religion, et estant hors de toutes les appréhensions et les peines qu'ils se donnoient et qu'on leur donnoit, qui ne les laissoient en repos ny jour ny nuit, et non plus dans la paix que dans la guerre. »

nouvel état, il y laisserait jouir les Catholiques de l'exercice de leur religion et de la totalité de leurs biens ecclésiastiques. L'Espagne promit encore au duc une pension annuelle de 40,000, et à son frère de 8,000 ducats. Louis XIII eut connaissance de ce traité, parce que l'individu chargé de l'apporter au duc, fut arrêté à Lunel. Pressé d'une part par le roi en personne, qui, après avoir délivré Casal en Montferrat, assiégé par les Espagnols, et assuré, à ce qu'on espérait, la paix de l'Italie, marcha, au commencement du mois de mai 1629, contre les rebelles du Languedoc, et de l'autre par le prince de Condé et par le duc de Montmorency, le duc de Rohan fit sa soumission à Alais, le 27 juin 1629, au nom de tous les Réformés; et, au mois de juillet suivant, le roi publia à Nîmes un édit de grâce. Les fortifications d'Anduze, Sauve, Nîmes, Usez, Milhaud, Castres, Montauban et de toutes les villes qui avaient arboré l'étendard de la révolte, furent rasées; les Protestans furent maintenus dans le libre exercice de leur religion. Le duc de Rohan, le prince de Soubise et leurs adhérens obtinrent la restitution de leurs biens et leur pardon. On leur accorda des conditions si favorables, parce que les affaires d'Italie, qu'on croyait arrangées, recommençaient à se brouiller, et qu'on prévoyait qu'il faudrait un nouvel effort pour rétablir la paix. Le duc de Rohan obtint un sauf-conduit pour se rendre à Venise. Il s'embarqua le 20 juillet à Toulon, d'où il écrivit au roi une lettre pleine d'expressions de son repentir. Par sa conduite légère, il s'était en effet mon-

Paix d'Alais et édit de grace de Nimes, 1629.

tré sujet déloyal, et avait en même temps ruiné les intérêts d'une religion pour laquelle il professait l'attachement le plus vif.

Par l'exécution de l'édit de Nîmes, les Protestans perdirent leurs places de sûreté, présent pernicieux que leur avait fait Henri IV. Ils rentrèrent dans la classe de citoyens soumis, et cessèrent de former un état dans l'état. Ils conservèrent le libre exercice de leur religion, sans que leurs temples pussent continuer de retentir de discours séditieux.

Comme il n'y avait pas eu de déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre, il ne fallut pas de traité de paix. La bonne intelligence et les anciennes alliances furent rétablies par un traité qui fut signé le 14 avril 1629, à Suse, où Louis XIII se trouvait alors. Paix de Suse, 1629.

SECTION III.

Guerres des Grisons, et pour la succession de Mantoue.

Révolte de la Valteline contre les Grisons, 1620.

Après la destruction des factions de l'intérieur, l'abaissement de la puissance de la maison d'Autriche était le principal objet de la politique du cardinal de Richelieu : tendre vers ce but, c'était revenir au système de Henri IV que sa veuve avait imprudemment abandonné. La fausse politique de Marie de Médicis avait fait revivre les troubles en France; ce ne fut qu'après les avoir étouffés qu'on se retrouva au point où Henri IV avait été au moment de sa mort. Mais avant d'y arriver le cardinal saisit toutes les occasions qui se présentaient pour donner de l'occupation et des embarras au roi d'Espagne, et l'empêcher de jouer un rôle trop actif dans les affaires d'Allemagne et dans la guerre qui désolait ce pays.

Paix de Monzon, 1626.

Le plan que le vice-roi de Milan forma, en 1620, de soumettre à la souveraineté espagnole la Valteline, appartenant aux Grisons, et par suite de cette acquisition forcer les Ligues grises d'accorder aux armées espagnoles un passage pour se rendre en Allemagne, fournit au cardinal la première occasion de contrarier les vues d'une puissance rivale. Nous raconterons les événemens de cette première guerre de la Valteline dans le chapitre destiné à l'histoire de la Suisse. Elle fut terminée le 5 mars 1626, à l'entière satisfaction

de la France, par la paix de Monzon en Aragon. L'Espagne n'obtint pas le passage dont la France jouissait en vertu des anciens traités.

Charles-Émanuel, duc de Savoie, fournit une seconde occasion. Dans l'histoire de ce prince ambitieux et actif nous ferons connaître les causes de sa brouillerie avec Gênes. Il avait encore un autre motif de faire la guerre à cette république; c'était l'envie de s'agrandir aux dépens de cet état qui, par sa situation, l'excluait presqu'entièrement de la mer Méditerranée. Il paraît qu'il proposa à Richelieu de partager entre la France et la Savoie tout le territoire génois, y compris l'île de Corse. Le cardinal n'en parle pas dans ses Mémoires; à l'en croire, le duc de Savoie voulait seulement se mettre en possession du fief de Zucarello, objet de contestations entre lui et la république. Pour l'exécution de ce dessein, il réclama l'assistance de la France. « Voilà, s'écrie avec satisfaction le cardinal, le plus juste prétexte que nous eussions pu désirer. » Louis XIII qui vit dans cette circonstance un moyen de donner de l'occupation à l'Espagne et l'empêcher de porter ses forces dans la Valteline, promit au duc de Savoie, par le traité de Suse de 1624, un corps auxiliaire de 4,000 hommes que le connétable de Lesdiguières fut secrètement autorisé à porter au triple, et avec lequel, au printemps de 1625, il passa les Alpes pour se réunir aux troupes du duc. Nous parlerons ailleurs de cette guerre qui ne fut pas glorieuse pour la France. Dans le traité de Monzon qui est postérieur à cet événement, Richelieu sacrifia les intérêts

Guerre de Gênes.

du duc. Il fut convenu dans ce traité entre la France et l'Espagne que tous les différends qui pourraient s'élever en Italie seraient terminés par arbitres.

Guerre des Provinces-unies des Pays-Bas.

Une troisième occasion bien plus importante pour occuper les forces de l'Espagne dans une guerre ruineuse, fut le renouvellement des hostilités entre cette monarchie et les Provinces-Unies des Pays-Bas. La France souffla le feu de cette guerre par une série de traités qu'elle conclut successivement avec la république; tels que ceux de Compiègne et de la Haye de 1624, ceux de Paris de 1627, de la Haye de 1630 et 1634, et de Paris de 1635. L'histoire de tous ces traités sera rapportée dans le chapitre destiné à celle de la nouvelle république.

Guerre de Mantoue, 1627.

La mort de Vincent II Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, arrivée le 26 décembre 1627, fournit au cardinal un quatrième moyen de susciter des embarras aux Espagnols. Ceux-ci s'opposèrent à ce que le duc de Nevers succédât aux états de Mantoue et de Montferrat, son héritage, parce que, dit le duc d'Olivarès, ministre de Philippe IV, on ne voulait pas « que le loup (la France) entrât en Italie »; à quoi l'ambassadeur de France répondit « que l'Espagnol était le loup, le Français le chien et le pauvre duc de Mantoue l'agneau ». Après la réduction de la Rochelle, le siège de Casal que les Espagnols avaient entrepris et qu'ils pressèrent de toutes leurs forces, décida Louis XIII à se mettre lui-même à la tête d'une armée de 38,000 hommes pour faire obtenir au duc de Nevers une justice que l'empereur, son suze-

rain lui refusait, disait-on, parce qu'en observateur des règles, il voulait, avant tout, séquestrer un fief dont la succession était litigieuse. Parti de Paris le 15 janvier 1629 avec le cardinal de Richelieu et les maréchaux de Créqui et de Bassompierre, après avoir confié à sa mère la régence du royaume, Louis XIII arriva au mont Genèvre le 1er mars. Le duc de Savoie entama avec le roi des négociations pour le passage, mais il les traîna en longueur, soit pour ménager aux Espagnols le temps de prendre Casal, comme les Français supposaient, soit par suite de son caractère plein de ruses et de finesses. Le roi y mit fin en passant le mont Genèvre malgré les glaces dont il était couvert, et attaqua, le 6 mars, les barricades de Chaumont ou du pays de Suse qui furent emportées de vive force, ainsi que la ville de Suse.

Traité de Suse, 1629.

Après cet échec, le prince de Piémont, muni des pouvoirs de son père, vint signer à Suse, le 11 mars 1629, un traité aux conditions suivantes. Le duc de Savoie accorde passage par ses états à l'armée française, et promet de contribuer tout ce qui sera possible pour le ravitaillement de la ville de Casal; il remet entre les mains du roi comme sûreté la citadelle de Suse et le château de S. François. Le roi promet de faire délaisser au duc par le duc de Mantoue la ville et le district de Trin jusqu'à concurrence de 15,000 écus d'or de revenu, et consent à ce qu'en attendant le duc retienne tout ce qu'il tient dans le Montferrat en laissant cependant au duc de Mantoue la jouissance des revenus, déduction faite de 15,000 écus. Le roi

gneurie ratifia le traité le 8 avril, en bornant sa durée à six ans. Il est naturel que le duc de Mantoue y accéda; mais le pape, tout en l'approuvant, voulut rester neutre afin de pouvoir intervenir comme médiateur.

La ville de Casal fut délivrée et ravitaillée le 18 mars. Il y entra 3,200 hommes et le comte de Toiras pour les commander. Cependant le duc de Savoie se voyant trompé dans l'espoir d'ajouter le Montferrat à ses états, nourrissait d'autres projets d'agrandissement que la mobilité de son esprit lui fit tour à tour mettre en avant et rejeter. Il aurait bien voulu que la France lui sacrifiât l'existence de Gênes, et il tenta l'ambition du cardinal en lui suggérant l'idée tantôt de faire la conquête du duché de Milan, tantôt de réunir à la France l'état de Gênes. Une autre fois il voulait donner ce pays au pape en échange du comtat d'Avignon qu'aurait le duc de Mantoue pour le Montferrat qui serait abandonné à la Savoie. Il paraît que tout en rejetant ces projets chimériques, le cardinal laissa à Charles-Émanuel l'espoir d'avoir Gênes, si les tergiversations de l'Espagne forçaient à recommencer les hostilités.

Campagne de 1629.

Pendant que Louis XIII était à Suse, le duc de Rohan, comme chef des Réformés, faisait encore la guerre en Languedoc et intriguait avec l'Espagne. Le roi, à la tête de 10,000 hommes, partit, au commencement de mai, pour le Dauphiné et le Languedoc, laissant dans les environs de Suse le maréchal Charles de Créqui avec 6 à 7,000 hommes, afin que

pendant qu'il forcerait ses sujets rebelles à se soumettre, le maréchal surveillât le duc de Savoie dont la versatilité inspirait la plus grande méfiance; aussi refusa-t-on de lui rendre Suse, quoique Casal fût délivré. L'entrée des troupes de l'empereur dans le pays des Grisons servit de prétexte à ce manque de foi.

Guerre de Savoie.

Le cardinal de Richelieu lieutenant général d'armée.

Il y eut de part et d'autre des plaintes qui préparèrent une rupture. Le cardinal de Richelieu, nommé lieutenant-général du roi pour commander l'armée que, vers la fin de l'année 1629, le roi envoya en Italie pour débarrasser le duché de Mantoue de l'armée autrichienne, et celui de Montferrat de l'espagnole qui avaient envahi ce pays et assiégeaient l'une Mantoue, l'autre Casal, somma le duc de Savoie de se déclarer pour la France et de faire cause commune avec elle. On négocia jusqu'au 19 mars 1630 que le cardinal Richelieu attaqua les états de Charles-Émanuel par le passage de la Doire. Voici la description qu'un témoin oculaire fait de la manière dont le cardinal effectua ce passage : « Il était, dit-il, revêtu d'une cuirasse de couleur d'eau et d'un habit de couleur de feuille morte sur lequel il y avait une broderie d'or. Il avait une plume autour de son chapeau, deux pages marchaient devant lui à cheval, dont l'un portait ses gantelets et l'autre son habillement de tête. Deux autres pages marchaient à ses deux côtés et tenaient chacun par la bride un coureur de prix; derrière lui était le capitaine de ses gardes. Il passa en cet équipage la rivière de Doire, à cheval, ayant l'épée au côté et deux pistolets à l'arçon de sa selle.

occupé à calmer les esprits, à aplanir les difficultés, à rapprocher les demandes des diverses parties. Mantoue étant tombée au pouvoir des Impériaux le 18 juillet, et une négociation pour la paix ayant été ouverte à Ratisbonne, l'abbé Mazarin réussit à faire signer un armistice le 4 septembre 1630.

La ville de Casal fut confiée, à titre de dépôt, à Spinola, qui promit de la rendre, si, au 15 octobre, la paix n'était pas signée. La citadelle resta entre les mains des Français; on fournit successivement à Toiras la quantité de vivres qui lui était nécessaire jusqu'au 30 octobre, jour auquel il devait rendre la place, si la paix n'était pas faite. Le grand Spinola mourut, le 15 septembre, au château de Scrivia, et le marquis de Sainte-Croix le remplaça.

Paix de Ratisbonne de 1630.

La paix fut effectivement signée à Ratisbonne, le 13 octobre 1630, sans la participation de l'Espagne, pour laquelle l'empereur se faisait fort. La succession de Mantoue y fut réglée de la manière que nous le dirons dans l'histoire d'Italie [1]. L'empereur qui se voyait attaqué dans ce moment par le roi de Suède, se montra extrêmement conciliant, parce qu'il avait obtenu ce qu'il désirait le plus ardemment, la promesse de la France de ne pas accorder d'assistance à ses ennemis. Nous avons observé, dans l'histoire de la guerre de trente ans, que cet article était un vrai piège que le cardinal avait tendu à la bonne foi de Ferdinand II [2], et qu'aussitôt que ce monarque eut réglé l'affaire de Mantoue et promis l'évacuation de l'Italie

[1] Voy. chap. VIII, sect. I et II. [2] Voy. vol. XXV, p. 100.

et du pays des Grisons, la ratification du traité fut refusée, et le cardinal entra en liaisons avec les ennemis de l'Autriche. Un article de la paix de Ratisbonne stipula pour les intérêts de la république de Venise, dont l'ambassadeur était arrivé trop tard à Ratisbonne : on promit à cette république de lui rendre tout ce qu'elle avait perdu pendant cette guerre.

Armistice de Casal, 1630.

Pendant les négociations de Ratisbonne, l'abbé Mazarin s'était donné des peines inouies pour faire conclure la paix en Italie, aux mêmes conditions; il voulait avoir le mérite de prévenir la pacification de Ratisbonne et de la rendre inutile. Les trois maréchaux qui commandaient l'armée de France, en alternant d'un jour à l'autre, savoir Schomberg, de la Force et Marillac, ne voulaient pas de la paix, leur intention étant, si on ne la signait pas avant le 15 octobre, de profiter des quinze jours que l'armistice leur accordait pour délivrer Casal : cette entreprise fut jugée nécessaire pour sauver l'honneur de la France. Ils avaient d'ailleurs des instructions secrètes de ne pas reconnaître le traité qui serait conclu à Ratisbonne. Laissant Tavannes en Piémont, avec 8,000 hommes de pied et 500 chevaux, les maréchaux se mirent en marche pour Casal, le 17 octobre. Au bout de quelques jours, on leur présenta le traité de Ratisbonne; ils déclarèrent qu'à cause de l'incohérence qui régnait entre les articles, et parce que le traité n'était pas signé au nom de l'Espagne, l'empereur ayant seulement promis de le faire agréer à cette puissance, ils ne pouvaient pas le regarder comme obligatoire

avril les armées impériale et française auraient évacué l'Italie, à l'exception des places et forts de Mantoue, Porto (château de Mantoue) et Caneto de la part de l'empereur ; de Pignerol, Brisqueras, Suse et Avigliana de la part de la France. Vingt-cinq jours après la signature du traité, le duc de Mantoue aura reçu son investiture, et, le 23 mai, le baron de Gallas retirera la garnison impériale de Mantoue, et le maréchal de Toiras rendra au duc de Savoie les quatre places réservées. Immédiatement après, les troupes impériales évacueront la Valteline et la Rhétie. Le baron de Gallas promit que l'armée du roi d'Espagne dans le duché de Milan ne serait pas dans un état qui pourrait donner de l'ombrage à ses voisins. Quelques nouvelles difficultés survenues dans l'exécution furent écartées par un second traité signé à Chérasque, le 31 juin 1631.

Le duc de Savoie n'était pas encore satisfait des conditions avantageuses que lui accordait le traité de Chérasque. Il convoitait surtout la place d'Albe sur le Tanaro qui lui paraissait nécessaire pour la sûreté de ses états. Décidé à l'acheter au prix d'une perfidie, il ne se trompa pas en cherchant un complice; il trouva Richelieu qui était tout aussi disposé que lui à satisfaire ses vues ambitieuses aux dépens du duc de Mantoue. Lorsque par le traité de Chérasque du 6 avril la France promit de rendre Pignerol le 20 du même mois, elle était déjà décidée à n'en rien faire. Cette place, ainsi que le fort de la Pérouse, lui avaient été vendus, le 31 mars, par une convention

secrète, conclue entre le duc de Savoie et les deux plénipotentiaires français. Et quel fut le prix de cette acquisition ? La place et la province d'Albe que le duc de Mantoue fut condamné à céder à Victor-Amédée.

En exécution du traité du 6 avril l'empereur évacua le duché de Milan ; la France devait en faire de même. Elle ne voulait naturellement pas évacuer Pignerol qu'elle venait d'acquérir, et pourtant on n'osait avouer la transaction honteuse du 31 mars. On trouva un expédient : la France et le duc de Savoie eurent l'air de se brouiller au sujet de diverses difficultés qu'ils n'eurent pas de peine à faire naître. Les Français refusèrent d'évacuer Pignerol et occupèrent la Pérouse ; le duc de Savoie se plaignit hautement ; sous l'ombre de représailles, il n'évacua pas Albe et réclama l'assistance du duc de Féria, gouverneur du Milanais. Comme il fallait cependant qu'on finît de disputer sur un objet qui n'était pas litigieux, le cardinal de Richelieu fit semblant de craindre que le duc de Savoie ne voulût s'immiscer dans les troubles intestins ou plutôt les intrigues de cour dont la France était alors le théâtre ; il lui demanda un gage de sa neutralité, et le duc consentit, par un simulacre de traité qui fut signé, le 19 octobre 1631, à Millefleur, à remettre pour six mois, à titre de dépôt, entre les mains de soldats suisses la ville et le château de Pignerol, et les forts de la Pérouse et de Sainte-Brigide. Ces soldats devaient jurer de les remettre au bout de six mois entre les mains du duc de Savoie, si dans l'intervalle on n'en était pas autrement convenu. On

donna de la publicité à ce traité, ainsi qu'à un second qu'on signa pour la forme à Turin, le 15 juillet 1632, et par lequel ces places furent définitivement cédées au roi ; mais on céla les déclarations du même jour par lesquelles on annula le précédent traité comme simulé.

Le cardinal de Richelieu, dans ses Mémoires publiés depuis quelques années seulement [1], traite d'imaginaire le traité du 31 mars 1631, et voudrait faire croire que ceux du 19 octobre 1631 et 5 juillet 1632 étaient véritables ; mais il n'appuie que faiblement sur une assertion dont le temps a depuis long-temps dévoilé la fausseté, et il préfère justifier, par des motifs de droit, la cession de Pignerol. Voici son raisonnement. « Au traité de paix de 1600, dit-il, entre le roi Henri le Grand et le feu duc de Savoie, il y a article exprès par lequel il est dit que le traité de paix qui est fait entre le roi et le duc ne pourrait préjudicier aux droits de la couronne de France contre le duc, suivant les traités de l'an 1559 et 1574. » Le traité de Paris, du 27 février 1600, dont parle le cardinal, ne renferme pas cet article ; mais il se trouve dans celui de Lyon du 17 janvier 1601. Par le traité de Cateau-Cambresis, de 1559, Henri IV restitua au duc Philibert de Savoie tous les états dont ce prince avait été dépouillé, à la réserve de Turin, Pignerol et autres places que le roi devait garder jusqu'à ce que les prétentions qu'il formait des droits de la duchesse d'Angoulême, son aïeule, seraient réglées par arbitres.

[1] *Collection de* Petitot, 2e série, vol. XXVII, p. 231.

Cette sentence arbitrale, qui adjugea au roi diverses places de la Savoie et du Piémont, et entre autres Pignerol, ne fut pas pleinement exécutée ; cependant le roi resta en possession de Pignerol, de la Pérouse et de Savillan jusqu'en 1574. Henri III, revenant de Pologne et passant par Turin, signa, le 14 décembre de cette année, un traité par lequel ces trois places furent rendues ; mais le traité dit que c'est sans préjudice des droits de la couronne de France, suivant le traité de 1559 ; d'où le cardinal conclut que la place de Pignerol ayant été incorporée à la France, ne pouvait, d'après la loi fondamentale du royaume, être cédée sans inconvénient. »

D'après nous, le cardinal aurait mieux fait, pour justifier l'usurpation de Pignerol, d'abandonner les raisons de droit qui n'étaient rien moins qu'inattaquables, pour avouer les motifs de politique qui lui faisaient désirer d'avoir un pied en Italie. L'assistance que l'Espagne venait d'accorder à Gaston, duc d'Orléans, révolté contre son frère, montrait à quoi il devait s'attendre de cette puissance, et l'autorisait à prendre ses mesures.

SECTION IV.

Ministère du cardinal de Richelieu; factions de cour.

Intrigue d'Ornano, 1626.

L'administration de Richelieu fut une lutte continuelle avec les factions qui s'élevaient contre lui à la cour. Ayant terminé glorieusement, au commencement de 1626, la guerre avec les Huguenots, et, par une paix qui dans ses vues ne devait être qu'une suspension d'armes, celle de l'Espagne qui avait la Valteline pour objet; il était maître absolu de l'esprit du roi et vivait en parfaite intelligence avec la reine-mère qui regardait ce ministre comme l'ouvrage de ses mains. Ce fut précisément alors qu'il se forma contre lui un parti à la cour. Gaston, frère du roi, était un prince léger, ambitieux et remuant; Henri IV lui avait destiné pour épouse Marie de Bourbon, héritière du dernier duc de Montpensier et de toutes les terres que cette maison avait réunies par diverses successions. Le temps approchait où ce mariage devait être exécuté; mais par une faiblesse ordinaire aux hommes, Louis XIII qui, marié depuis dix ans, n'avait pas d'enfant, voyait avec jalousie l'union que son frère allait former sous les plus brillans auspices. Richelieu la désirait par attachement pour la reine-mère, et parce qu'il espérait se faire un appui de Gaston. L'un et l'autre cherchaient à gagner pour leurs vues l'homme qui avait le plus d'influence alors sur Gaston, son gouverneur; c'était Jean-Baptiste d'Ornano, petit-

fils du fameux Corse San Piétro[1]. Cet homme vaillant et intrigant, se voyant recherché, conçut des projets ambitieux. Il forma le plan d'unir son élève à une princesse étrangère pour le rendre indépendant, et stimula ce prince âgé de dix-huit ans, à demander l'entrée au conseil pour lui-même et pour son gouverneur. Le prince l'obtint seul, et Ornano reçut le 7 avril 1626, le brevet de maréchal de France qui devait couvrir le projet que le cardinal avait formé pour le perdre. On dit au roi qu'Ornano empêchait Gaston de se marier[2], parce qu'il avait formé le projet de faire enfermer le roi dans un monastère et casser son mariage; après quoi Gaston épouserait la jeune reine et régnerait à la place de son frère. Le 4 mai 1626, le maréchal d'Ornano fut arrêté avec ses frères et confidens à Fontainebleau où était la cour, et enfermé à Vincennes. Il y mourut le 2 septembre suivant de la pierre, trop promptement pour que la malignité ne le dît empoisonné.

L'arrestation du maréchal d'Ornano eut pour suite une réconciliation entre le roi et son frère, qui, conjointement avec la reine-mère, signèrent le 31 mai une promesse d'union et de confiance perpétuelle. Le lendemain le roi redemanda les sceaux au chancelier Étienne d'Aligre qui s'était conduit avec faiblesse, et les donna à Michel de Marillac, surintendant général

[1] Voy. vol. XX, p. 160.

[2] La vérité de ce bruit est prouvée par une relation du marquis de Fontenay, qui était chargé de traiter avec le maréchal. Il n'en est pas de même du motif que le cardinal attribue à Ornano.

des finances, créature de Richelieu, aussi bien que le marquis d'Effiat [1] qui remplaça Marillac. Cette révolution ministérielle consolida le pouvoir du cardinal.

Intrigue du comte de Chalais.

Cependant il se forma contre lui un nouveau parti : « Tous les grands s'y joignirent facilement par la légèreté ordinaire des Français, le désir de changement et le déplaisir de voir l'autorité royale s'établir et leur ôter la liberté de la violer impunément, comme ils avaient fait auparavant [2]. » Gaston, dont le nom est attaché à tous les troubles qui agitèrent le règne de Louis XIII, était l'âme de ce complot. On forma le projet d'enlever Richelieu qui était alors à Fleury. Marie de Rohan [3], veuve du connétable de Luynes, qui avait épousé Claude de Lorraine [4], duc de Chevreuse, princesse célèbre par ses charmes et surtout par ses intrigues dans les troubles de France, fit entrer dans cette entreprise Henri de Talleyrand, comte de Chalais [5], maître de la garde-robe du roi, qui était à la fois son amant et le favori de Gaston. Ce jeune homme prit une part très-active au complot et se chargea de porter au cardinal le premier coup ; mais il s'en

[1] Antoine Coiffier, marquis d'Effiat, qui par la suite fut maréchal.

[2] RICHELIEU.

[3] Fille d'Hercule de Rohan, duc de Monbazon.

[4] Troisième fils de Henri I duc de Guise.

[5] Troisième fils de Daniel de Talleyrand, prince de Chalais de la branche de Grignols. Est-ce par ménagement que les auteurs de l'Art de vérifier les dates (au moins de l'édition de 1818, dont nous nous servons), ont passé sous silence ce comte de Chalais? Ce serait un reproche à faire à M. de S. Allais.

repentit ensuite, et par un de ses amis fit révéler tout à Richelieu qui par sa présence d'esprit fit manquer le plan de l'enlèvement : depuis ce moment le roi lui donna une garde de quarante cavaliers.

La passion de Chalais pour la duchesse de Chevreuse l'entraîna à se liguer de nouveau avec les ennemis du cardinal. Le commandeur de Valençay[1] l'accusa du projet d'assassiner le premier ministre et même le roi. L'infortuné jeune homme fut arrêté le 8 juillet 1626; une commission présidée par le chancelier fut établie pour le juger ; il fut condamné pour crime de lèze majesté et décapité le 19 août. Son crime est problématique, les circonstances du procès ont été rapportées d'une manière peu claire et contradictoire; la passion a tout falsifié ; les écrivains du temps, la plupart prévenus par leur haine ne voient que crime dans tout ce que Richelieu a fait. Leur témoignage ne nous suffit pas ; n'ont-ils pas été jusqu'à dire que le comte de Chalais, amant préféré par la duchesse de Chevreuse, périt victime de la jalousie du cardinal ?

Premier mariage de Gaston, duc d'Orléans, 1626.

Le faible Gaston qui avait sacrifié Ornano, sacrifia Chalais et fit tout ce qu'on demanda de lui. Le 6 août 1626, treize jours avant l'exécution de son favori, il épousa mademoiselle de Montpensier qui lui apporta en dot la souveraineté de Dombes et le Beaujolais, la principauté de la Roche-sur-Yon, les duchés de Montpensier, de Chatellerault et de S. Fargeau, avec

[1] Henri d'Estampes-Valençay, neveu du maréchal Achille d'Estampes-Valençay et de Léonor d'Estampes-Valençay qui fut ensuite archevêque de Rheims.

plusieurs marquisats, comtés, vicomtés et baronnies. Nous avons dit comment la souveraineté de Dombes avec le Beaujolais étaient devenus la propriété de la maison de Bourbon. Il est vrai qu'en 1527, après la mort du connétable de Bourbon, ces provinces avaient été réunies à la couronne, mais en 1560 elles furent rendues à Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Montpensier, fils de la sœur du connétable, dont le petit-fils, père de mademoiselle de Montpensier, augmenta encore ses possessions en épousant Henriette-Catherine fille et héritière du duc de Joyeuse. Gaston obtint à titre d'apanage les duchés d'Orléans et de Chartres, le comté de Blois et la seigneurie de Montargis; apanage qui paraissait très-grand, mais qui, situé au milieu de la France, n'avait pas une bonne place ni un revenu suffisant, de manière qu'on assigna au prince une pension supplémentaire de 560,000 livres sur l'épargne, qu'on pût arrêter quand on le voudrait. Depuis ce moment Gaston porta le nom de duc d'Orléans.

Le duc de Vendôme et son frère le grand prieur que le roi avait fait arrêter en juin, furent enfermés à Vincennes; le comte Louis de Soissons quitta la France pour se rendre en Italie. La duchesse de Chevreuse se retira en Lorraine. Richelieu était tout-puissant.

Assemblée des notables de 1626.

Cependant son autorité était encore susceptible d'un accroissement, et l'année 1627 le lui apporta. Il se préparait alors à porter le dernier coup au protestantisme, et mettait l'armée de terre et de mer en un état respectable. Pour se procurer les fonds néces-

saires, le roi convoqua, pour la fin de l'année 1626, une assemblée de notables, composée de personnes choisies dans le clergé et la noblesse, des présidens des parlemens, des procureurs du roi et du prévôt des marchands de Paris. Cette assemblée qui siégea jusqu'au 24 février 1627 approuva les mesures du gouvernement pour l'augmentation des forces publiques, et proposa divers réglemens. Au mois de janvier 1627, le roi supprima la charge de connétable devenue vacante par la mort de Lesdiguières qui avait eu lieu le 28 septembre, et celle d'amiral de France qui avait été rachetée du duc de Montmorency; ainsi Richelieu fut maître de l'armée et de la marine. Un édit du 15 mars 1627 le nomma chef et surintendant de la navigation et du commerce; ce qui lui donna une autorité très-étendue. Enfin un second édit du même jour lui accorda voix et séance au parlement avec le même rang qu'il occupait au conseil d'état.

Suppression de la charge de connétable.

Dans l'assemblée des notables Richelieu proposa de modérer les lois pénales contre les criminels d'état, et de les réduire, en cas de récidive, à la seule privation de leurs charges. La majorité de l'assemblée dont il disposait, rejeta la proposition et supplia le roi de maintenir la rigueur des anciennes ordonnances. Ainsi Richelieu put être sévère en semblant obéir au vœu de l'élite de la nation.

Ce fut alors qu'éclata la troisième guerre contre les Huguenots qui, avant la fin de l'année 1628, produisit la soumission de la Rochelle. Au commencement de 1629, Richelieu conduisit le roi en Italie où son

apparition fut cause de la délivrance de Casal. Couvert de gloire ce monarque marcha contre les restes des rebelles en Languedoc, les força à la soumission, et publia en juillet 1629 l'édit de grâce de Nîmes [1].

Après son retour à Paris, les intrigues de cour se renouvelèrent d'une manière qui produisit les plus déplorables conséquences.

Intrigues pour le mariage du duc d'Orléans avec la princesse de Gonzague.

Marie de Bourbon de Montpensier, l'épouse du duc d'Orléans, était morte le 4 juin 1627, onze jours après avoir mis au monde une fille, la célèbre *Mademoiselle* dont il sera souvent parlé dans l'histoire de Louis XIV. Comme le mariage du roi était toujours stérile, il fut question de remarier Gaston à Marguerite de Médicis, sœur de Ferdinand II, grand-duc de Florence; mais les alentours de Monsieur, le duc de Bellegarde, Le Coigneux et Puylaurens qui craignaient le surcroît d'influence que ce mariage donnerait à la reine-mère, détournèrent le duc d'Orléans de ce projet en nourrissant sa passion pour Marie de Gonzague, ou la faisant naître peut-être. Cette princesse qui par la suite devint célèbre comme épouse de deux rois de Pologne, était fille de Charles Ier, duc de Mantoue, le même pour lequel Louis XIII faisait la guerre en Italie. Pendant l'absence du roi, Gaston résolut d'épouser Marie sans permission; la reine-mère qui détestait la maison de Mantoue [2] en fut avertie, fit enlever dans la nuit du 10 janvier 1629 la jeune prin-

[1] Voy. p. 140 de ce vol.

[2] Charles étant encore duc de Nevers, ayant été informé que la reine-mère avait parlé avec mépris de sa famille, dit que tout le

cesse avec la duchesse de Longueville, sa tante, auprès de laquelle elle se trouvait à Coulomiers. Ces deux princesses furent logées au donjon de Vincennes.

La jalousie que le roi portait à son frère avait été nourrie par diverses tracasseries et par la malignité des courtisans : le duc d'Orléans avait ambitionné le commandement de l'armée d'Italie; le roi lui ayant offert la première place après lui, Gaston avait désobéi à l'ordre de se rendre à l'armée.

Retraite du duc d'Orléans à Nancy, 1629.

Après son retour de la campagne de Languedoc, Louis XIII rendit la liberté aux princesses et rappela son frère qui avait quitté Paris; mais Gaston, affectant des plaintes qui n'avaient pas de fondement, se retira à la cour de Nancy et déclara qu'il ne pourrait revenir si le roi n'augmentait son apanage et ne lui donnait le gouvernement de Champagne et de Bourgogne. Le roi refusa cette demande; il offrit à son frère un gouvernement de l'intérieur, tel que celui d'Amboise et celui d'Orléans, ou de la Touraine. Gaston persista dans son exil volontaire et publia une espèce de manifeste très-violent contre le cardinal de Richelieu qu'il comparait aux anciens maires du palais.

Richelieu est nommé premier ministre, 1629.

Pendant quatorze ans ce ministre avait possédé la confiance de Marie de Médicis. Après son retour du Languedoc, au mois de septembre, il s'aperçut qu'il l'avait perdue; on avait dit à la reine, avec quelque vérité, que son ancien serviteur avait osé désapprouver sa conduite envers Marie de Gonzague. Voilà l'o-

monde savait que les Gonzague étaient princes lorsque les Médicis étaient encore marchands.

rigine d'une mésintelligence qui conduisit la mère du roi à sa perte. Louis XIII avait conçu une grande estime pour le cardinal depuis la prise de la Rochelle, et ne se gouvernait plus que par lui, méprisant les avis de tous les autres. Pour le consoler des désagrémens qu'il éprouvait par sa mère, il le combla d'honneurs. Par lettres-patentes du 21 novembre 1629, il le nomma principal ministre, et, le 24 décembre, il le chargea, sous le titre de lieutenant-général représentant la personne du roi, du commandement de l'armée qui, au grand chagrin de la reine-mère, fut envoyée en Italie pour le maintien du nouveau duc de Mantoue.

Reconciliation entre le roi et son frère.

Le duc d'Orléans revint en France pendant que le cardinal était en Italie et eut une entrevue avec le roi à Troyes, le 17 avril 1630, après que celui-ci eut promis, même par serment, au confesseur du duc qu'il ne lui ferait pas de mal; car les artisans d'intrigues auxquels Gaston était livré, remplissaient son âme d'appréhensions continuelles. Comme le roi partit immédiatement après pour l'armée de Savoie, il confia à Monsieur le commandement de celle qu'on avait formée en Champagne pour être en mesure contre les événemens qui pouvaient se passer en Lorraine et en Alsace où l'empereur faisait de grands préparatifs.

Intrigues de la reine-mère contre le cardinal de Richelieu.

Pendant la campagne d'Italie, Louis XIII se rendit, au mois d'août 1630, à Lyon pour conférer avec la reine-mère à qui on laissait toujours, pour la forme au moins, quelque influence sur les déterminations

du roi. Louis XIII y tomba dangereusement malade. Les deux reines, car sur ce point elles étaient d'accord, profitèrent de son état pour perdre le cardinal qui était resté en Italie à la tête de l'armée. Le cardinal de Bérulle, homme pieux, mais ayant la prétention de gouverner le monde, non d'après les conseils d'une politique humaine, mais d'après certaines inspirations qu'il se flattait de recevoir du ciel [1], avait contribué jusqu'à sa mort à changer en haine le mécontentement que depuis long-temps Marie de Médicis avait pris du cardinal; non que le fondateur de l'Oratoire en France eût un sentiment haineux pour son confrère, mais il blâmait de bonne foi ses mesures qui ne lui paraissaient pas toujours conformes à la morale de l'Évangile. Depuis la mort de Bérulle, Richelieu était desservi, auprès de l'impérieuse Marie, par trois dames, la princesse de Conti, la duchesse d'Elbœuf et celle d'Ognano [2], ainsi que par les deux Marillac, savoir par l'aîné, Michel, qu'il avait fait nommer garde des sceaux, et par Louis, maréchal de France; le premier, s'il faut en croire Richelieu, faux et intrigant; mais, d'après le témoignage des écrivains les plus impartiaux, homme d'une grande probité et d'une égale fermeté; l'autre bon militaire, mais avide et concus-

[1] Voy. vol. XX, p. 40.

[2] Louise-Marguerite, sœur du duc de Guise, veuve de François, prince de Conti, mort en 1614 sans postérité légitime; Marguerite Chabot de Charny, veuve de Charles I, duc d'Elbœuf, et Renée de Lorraine-Mayenne, épouse de Mario Sforce, duc d'Ognano, comte de Santa Fiore.

sionnaire. On ne sait pas bien jusqu'à quel point les reines réussirent à dégoûter le roi de son ministre; les mémoires du temps affirment que Louis XIII promit de le sacrifier aussitôt que la paix d'Italie serait conclue. Mais Louis XIII, en parlant par la suite à Richelieu de ces intrigues, dit qu'il y avait résisté. On ne peut pas douter que les courtisans n'aient forgé beaucoup de projets sur ce qu'on ferait à la mort du roi : on prétend même, peut-être à tort, que la jeune reine, épouse de Louis XIII, employa sa confidente, la comtesse du Fargis, pour sonder le duc d'Orléans si dans ce cas il était disposé à l'épouser. Ce qu'on peut croire sans balancer, c'est que la perte et même la mort du cardinal étaient résolues.

Richelieu se hâta de venir à Lyon; sa présence et la guérison du roi firent rentrer ces cabales dans le néant. Le cardinal s'humilia devant la mère du roi, et il y eut une réconciliation que le roi crut sincère; par son ordre Richelieu célébra la messe et communia la reine; le cœur rempli de fiel, tous deux jurèrent sur l'hostie consacrée un entier oubli du passé. Tous deux prêtèrent intérieurement un autre serment qu'ils étaient résolus de mieux tenir; c'était de se venger. Tous les deux y travaillèrent après le retour de la cour à Paris.

Journée des dupes.

Il y eut un moment où la reine triompha. Elle avait tellement trompé le cardinal par les manières gracieuses qu'elle affectait envers lui, qu'il se flattait d'avoir regagné ses bonnes grâces. Le roi lui-même le détrompa. Le cardinal, résolu alors de couper court

à cette intrigue, força la consigne donnée par Marie à la porte de son palais, et se présenta chez elle dans un moment où, enfermée avec le roi, elle travaillait à perdre le cardinal. Richelieu interrompit la conversation déclarant qu'il en connaissait le sujet, et qu'il venait pour se justifier. La reine se conduisit avec une telle violence que Louis XIII dut choisir entre sa mère et son ministre. Le silence qu'il garda en se retirant, persuada Richelieu qu'il allait être sacrifié. Il fit emballer ses effets et se prépara à partir pour Brouages, petite ville maritime de Saintonge dont il avait le commandement. Le cardinal de la Vallette le dissuada de ce projet, lui disant qu'il serait perdu s'il quittait le roi de vue.

Louis XIII, irrité peut-être après coup, comme il arrive souvent aux hommes faibles, de l'éclat que la reine-mère avait causé, quoiqu'il lui eût dit qu'il ne pouvait pas se passer de Richelieu, était sorti précipitamment du Luxembourg où la scène s'était passée, et allé à Versailles qui n'était alors qu'une maison de chasse. En route il dit au marquis de S. Simon [1], son favori, créature du cardinal, qu'il ferait voir qu'il était le maître. Aussitôt le favori envoya un homme de confiance auprès de Richelieu pour le rassurer. Celui-ci se rendit à Versailles où le roi le reçut parfaitement bien.

Cependant le bruit de la disgrace du ministre dé-

[1] Claude, marquis, ensuite duc de S. Simon, père du célèbre auteur des Mémoires. Sur son lit de mort, Louis XIII lui donna la charge de grand écuyer, qui avait été vacante depuis la mort de

testé par la reine-mère s'étant répandu, le palais du Luxembourg put à peine contenir la foule des courtisans qui venaient féliciter Marie de Médicis de sa victoire. On eût dit que la France était sauvée, puisqu'on la privait de l'homme à qui elle devait sa grandeur. Marie de Médicis qui aimait ses aises, pour nous servir de l'expression d'Omer Talon, et qui eût perdu un empire plutôt qu'une heure de repos ou un moment de son occupation ordinaire, ne voulut pas suivre le roi à Versailles, quelques instances que lui en fissent les frères de Marillac; c'était le 11 novembre 1630, ce fut la *journée des dupes;* c'est sous ce nom que cet événement est connu.

Il ne fallut à Richelieu qu'un instant d'entretien avec le roi pour redevenir plus puissant que jamais. « Il faut reconnaître sa supériorité dans les intrigues de cour comme dans la direction des affaires de l'état. Ses ennemis s'étaient désignés et livrés eux-mêmes à sa vengeance en se couvrant d'un tel ridicule qu'ils n'inspiraient plus aucun intérêt [1] ». Au reste, les détails de cet événement sont diversement racontés par les auteurs contemporains de mémoires, dont chacun a rapporté les bruits répandus et accrédités dans le parti auquel il appartenait. Les Mémoires de Richelieu passent cette époque sous silence.

Le lendemain les sceaux furent retirés à Marillac qui se croyait déjà premier ministre : il fut exilé à Li-

Cinq-Mars; mais comme il mourut sans avoir signé le brevet, S. Simon n'eut pas la charge.

[1] Petitot.

sieux et mourut au bout de quelques mois dans la prison de Châteaudun. Les sceaux furent donnés à Charles de l'Aubespine de Châteauneuf. Le maréchal de Schomberg reçut l'ordre d'arrêter le maréchal de Marillac. On le conduisit au château de Ste. Ménehould. Une commission qui siégea finalement à Ruel, maison de campagne du cardinal, le condamna, à la majorité d'une seule voix, pour péculat, concussions, exactions. Il fut décapité le 10 mai 1632 à Paris; sa culpabilité est très-problématique. Plusieurs autres ennemis de Richelieu furent exilés ou arrêtés.

Brouillerie du duc d'Orléans et du cardinal, 1631.

Il y eut ensuite une alternative de réconciliations et de ruptures. Le duc d'Orléans, toujours gouverné par Puylaurens et Le Coigneux, vendus tantôt à la reine-mère, tantôt au cardinal, reparut sur la scène des cabales. Le 30 janvier 1631, ce prince alla trouver le cardinal en son hôtel, et lui déclara qu'il était son ennemi; après cette incartade il sortit de Paris, alla à Orléans et y leva des troupes. La reine-mère et trois princesses de la maison de Lorraine qui étaient de grandes ouvrières en intrigues, la princesse de Conti et les duchesses d'Ognano et d'Elbœuf, l'y avaient envoyé pour exciter un mouvement contre le cardinal; mais Marie de Médicis nia d'avoir eu la moindre part à leur intrigue. Le cardinal saisit cette occasion pour dévoiler au roi toutes les cabales de la reine, dont il tenait le fil. Il lui peignit son caractère altier et vindicatif, et lui conseilla de l'éloigner de la cour. Ce discours irrita Louis XIII dont l'esprit était facile à s'échauffer. Il fit proposer à sa mère d'aller, pendant

quelque temps, à Moulins dont elle aurait le gouvernement. Comme elle s'y refusa, le roi partit, le 23 février 1631, de grand matin, de Compiègne où la cour était depuis quelque temps, laissant la reine seule, prisonnière au château sous la garde du maréchal d'Estrées, qui lui annonça que le roi voulait qu'elle se rendît à Moulins. Ses confidens furent éloignés; le maréchal de Bassompierre, qui était en secret marié à la princesse de Conti, et Vautier, médecin de la reine, furent mis à la Bastille, et les princesses exilées.

Arrestation de la reine-mère.

Seconde retraite du duc d'Orléans à Nancy.

Gaston ayant été inutilement sommé de revenir à la cour, le roi, à la tête d'un corps de troupes, marcha sur Orléans; Gaston se sauva en Bourgogne; poursuivi par le roi et le cardinal, il s'en alla en Franche-Comté, et finalement à la cour de Nancy. Par un édit du 31 mars Louis XIII déclara criminels de lèze-majesté tous ceux qui l'avaient suivi, et retourna à Paris.

Érection de la Chambre de justice de l'Arsenal, 1631.

Par lettres-patentes du 14 juin 1631, le roi créa une chambre de justice particulière pour connaître du crime de faux monnoyage qui était devenu très-fréquent dans le royaume, parce que, dit Richelieu, il s'était glissé parmi les personnes de qualité, et partant n'était plus puni selon la rigueur des lois. Nous parlons de ce tribunal, parce qu'il fut l'origine de cette chambre de l'Arsenal qui est devenue fameuse comme l'instrument de toutes les sévérités, et peut-être des injustices que Richelieu exerça par la suite. On la nommait chambre de l'Arsenal parce que d'au-

tres lettres-patentes du 16 septembre de la même année le transférèrent dans ce bâtiment.

Deux choses choquèrent le parlement dans les lettres-patentes qui instituaient cette chambre ; l'une qu'elles disaient que le roi, pour former ce tribunal, choisirait entre les juges un nombre de personnes d'une probité reconnue ; l'autre qu'indépendamment de la connaissance du crime de faux monnoyage, les lettres-patentes lui attribuaient celle de *quelques autres particuliers* sans les spécifier. Le parlement fit de vives représentations, mais le roi les accueillit fort mal, ordonna qu'une députation du parlement se rendît auprès de sa personne, en Champagne, où il lui déclara son mécontentement en termes très-forts, et lui enjoignit de ne se mêler d'autre chose que de rendre justice entre particuliers. « Si vous continuez vos entreprises, dit-il, je vous rognerai les ongles si près qu'il vous en cuira. »

La chambre de l'Arsenal fut composée de membres choisis dans le conseil d'état, parmi les maîtres des requêtes et les conseillers du grand-conseil ; elle subsista jusqu'à la mort du cardinal, et jugea, comme commission, toutes les causes qu'il lui transmettait, les crimes de lèse-majesté, la fabrication de pronostics et nativités sur la vie du roi, etc.

Marie de Médicis refusait toujours de se rendre à Moulins ; elle prétendait savoir de science certaine que le cardinal avait l'intention de la faire transporter de là à Marseille d'où on la conduirait à Florence. Sa persévérance embarrassait beaucoup le cardinal

Fuite et exil de Marie de Médicis, 1631.

qui n'osait la faire enlever de force. On peut donc ajouter foi à ce que disent les historiens, que des agens de Richelieu même suggérèrent à la reine l'idée de s'enfuir, en l'effrayant sur les projets de cet ennemi vindicatif, et qu'on la garda avec négligence pour faciliter son évasion. L'imprudente princesse tomba dans ce piège et fit ce qui pouvait être le plus agréable à son ennemi. Elle s'enfuit, le 18 juillet, avec madame du Fargis, et alla à Bruxelles. Le roi se rendit, le 12 août suivant, au parlement et y fit enregistrer une déclaration portant que toutes les personnes qui avaient suivi la reine et le duc d'Orléans étaient criminelles de lèze-majesté et perturbateurs du repos public, et ordonnant que leurs biens seraient confisqués. Les pensions de la reine et du duc d'Orléans furent séquestrées.

Second mariage du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans épousa secrètement, au mois de décembre 1631, la princesse Marguerite, sœur de Charles III, duc de Lorraine, lequel leva des troupes qu'on prétendait destinées à l'empereur, mais qui en réalité devaient servir le nouveau beau-frère du duc. Le roi, résolu à dissiper ces armemens, envoya d'abord les maréchaux de la Force et Schomberg en Lorraine pour assiéger Moyenvic, place du pays Messin dont les Impériaux s'étaient emparés au mois de décembre 1631, lui-même se rendit à Metz. Charles III vint l'y trouver, et signa, le 6 janvier 1632,

Traité de Vic de 1632.

à Vic, un traité par lequel il renonça à toute espèce d'alliance avec les ennemis du roi, promit de ne donner ni aide ni asile à Marie de Médicis, au duc

d'Orléans et à leurs adhérens, et remit au roi, pour trois ans, la place de Marsal, à titre de sûreté. On laissa ignorer à Louis XIII le mariage de son frère, qui s'était retiré, sans son épouse, dans les Pays-Bas où il traita avec les Espagnols et Waldstein pour qu'on lui abandonnât un corps de troupes avec lequel il se proposait d'envahir la France. A peine le roi eût-il tourné le dos à la Lorraine, que Charles III entra de nouveau en liaison avec Monsieur et avec les Espagnols; il leva des troupes, ravitailla ses places et donna, au commencement du mois de juin 1632, passage à Gaston qui, avec 2,000 hommes levés dans les environs de Trèves, traversa la Lorraine pour envahir la Bourgogne.

Aussitôt Louis XIII, accompagné de Richelieu, prit Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc et Saint-Michel, et marcha sur Nancy. Le duc offrit alors toute satisfaction au roi. Le 26 juin 1632 il fut conclu à Liverdun un traité par lequel il céda à la France la place de Clermont, et, pour quatre ans, les forts de Stenay et Jametz. Traité de Liverdun, 1632.

Lorsque le duc d'Orléans passa par la Lorraine, il publia, le 13 juin, un manifeste daté d'Andelot, dans lequel se donnant le titre de lieutenant-général du roi pour réprimer les abus et les violences du cardinal de Richelieu, il appelait tous les habitans à se joindre à lui pour un but si utile. Cette pièce n'ayant pas produit d'effet en Bourgogne, il se mit en route pour le Languedoc afin de se réunir à Montmorenci. Henri II, duc de Montmorenci, maréchal et ancien amiral de France, était un des plus grands caractères Guerre civile de Languedoc

que la France eut produits au dix-septième siècle. Brave, loyal et généreux comme il convenait au nom qu'il portait, il se distingua dans les guerres contre les Huguenots rebelles et dans celle de Mantoue, où il gagna, le 10 juillet 1629, la bataille de Veillane ou d'Avigliana, qui lui valut le bâton de maréchal de France. C'était à lui que l'année suivante Louis XIII, croyant mourir à Lyon, confia la sûreté de son ministre le cardinal de Richelieu. En effet, dans les intrigues contre lesquelles le cardinal eut à lutter, Montmorenci fut toujours du parti de celui qu'il voyait si bien servir le roi et la patrie. Mais quand la mère du roi et l'héritier présomptif du trône furent obligés de sortir du royaume pour faire place à un ministre, son cœur généreux conçut le projet de finir la mésintelligence qui régnait dans la famille royale. Cette noble ambition (car nous ne dirons pas avec le cardinal de Richelieu, le désir d'être connétable de France) l'égara [1]; il essaya de soulever le Languedoc dont il était gouverneur depuis sa jeunesse, et reçut Gaston et son petit corps. Telle était la terreur que le cardinal avait inspirée aux Protestans que les peines que se donna Montmorenci pour les soulever n'eurent qu'un faible succès. Le 30 juillet 1632, le maréchal reçut Gaston à Lunel; un corps de 6,000 Espagnols entra dans le Roussillon.

[1] Il est vrai pourtant que son épouse, Marie-Félicie des Ursins, parente de la reine-mère (Virginio, duc de Brocciano, père de la duchesse, était cousin-germain de Marie de Médicis), détermina sa défection.

Les maréchaux de la Force et de Schomberg furent envoyés pour réprimer cette révolte, le premier par Pont-S.-Esprit qui est l'entrée du Bas-Languedoc, l'autre par le Haut-Languedoc. Le roi, lui-même, accompagné de Richelieu, se mit à la tête d'une troisième armée; « car, dit le cardinal au roi pour l'engager à cette expédition, nul ne fait si hardi coup en matière de faction que celui qui la commence et se déclare le premier, et partant il fallait bien se donner garde de donner temps à beaucoup d'esprits malcontens de suivre l'exemple de M. de Montmorenci; en telles affaires on s'est toujours servi de la peau du lion et du renard, c'est-à-dire qu'en agissant fortement et promptement par les armes, il faut détacher les conjurés les uns des autres, pardonner aux uns pour châtier les autres, et particulièrement les auteurs du mal.»

Avant de partir pour le théâtre de la guerre, Louis XIII fit enregistrer le 12 août une déclaration par laquelle, confirmant celles des 31 mars et 10 août 1631, il offrit au duc d'Orléans son pardon si dans six semaines il avait recours à sa bonté, licenciait ses troupes et se remettait entièrement en son devoir. Arrivé à Cosne dans le Donzois, le roi déclara le duc de Montmorenci criminel de lèze-majesté, déchu de tous grades, dignités et honneurs, le duché de Montmorenci confisqué et réuni à la couronne.

Cependant le maréchal de Montmorenci, pour empêcher Schomberg et la Force de se réunir, attaqua le premier près de Castelnaudary, le 1[er] septembre 1632. Monsieur assista au combat qui tourna entière- Bataille de Castelnaudary.

ment au préjudice de son parti; Montmorenci criblé de blessures, tomba au pouvoir de Schomberg. Tous les rebelles se dispersèrent; le maréchal laissa le duc d'Orléans s'échapper à Béziers. Aussitôt que Louis XIII qui était arrivé à Lyon apprit l'issue de la bataille, il renouvela à son frère l'offre d'une réconciliation. Gaston voulut d'abord faire des conditions et demanda entre autres la liberté du duc de Montmorenci; le roi exigea une soumission entière et fit marcher quelques troupes contre son frère. Celui-ci signa enfin le 29 septembre la formule de soumission qu'on lui avait transmise, renonça à toutes ses liaisons avec l'Espagne, la Lorraine et avec la reine-mère, promit de ne pas quitter le royaume sans permission, et d'aimer le cardinal de Richelieu « qu'il avait toujours estimé. » Il désavoua la déclaration d'Andelot comme supposée et calomnieuse. En se soumettant à ces humiliations, Gaston espérait sauver le maréchal de Montmorenci : avant de se rendre à Tours il écrivit au roi une lettre suppliante pour implorer sa clémence en faveur du captif; le cardinal conseillait au roi de réprimer les mouvemens de pitié qui pouvaient s'élever dans son cœur; il lui représenta la nécessité d'un grand exemple afin que dorénavant l'espoir de l'impunité n'engageât plus personne d'assister Monsieur; il lui rappela le scandale qui avait eu lieu à Lyon à l'occasion de sa maladie; il lui dit que l'histoire nous apprend que les règnes qui sont sur le retour ne se maintiennent que par la rigueur; enfin il lui rappela combien avait été salutaire l'exemple de sévérité que

Soumission du duc d'Orléans.

son père avait donné contre le maréchal Biron.

Supplice du maréchal de Montmorenci.

Louis XIII étant arrivé le 22 octobre 1632 à Toulouse, Montmorenci, conformément à la déclaration de Cosne, y fut transporté pour être jugé par le parlement présidé, en vertu d'un pouvoir extraordinaire, par le garde-des-sceaux, Charles de l'Aubespine de Châteauneuf, qui avait été page du père du maréchal. L'accusé témoigna un noble repentir ; il n'y avait pas moyen de l'acquitter ; mais la grâce du roi pouvait le sauver. Louis XIII ferma l'oreille aux supplications de tout ce qu'il y avait de grand et de respectable. Henri de Montmorenci fut décapité le 30 octobre 1632 dans l'intérieur de l'Hôtel-de-ville devant la statue de Henri IV qui l'avait tenu sur les fonds de baptême. Il était âgé de trente-huit ans ; avec lui s'éteignit la branche ducale de la maison de Montmorenci [1]. Sa sœur, la princesse de Condé, hérita du duché de Montmorenci. Rien n'a fait un plus grand tort à la réputation de Richelieu que la mort de Montmorenci ; ce qui le justifie c'est qu'on ne peut pas dire qu'il agit par passion, car il n'existait pas de motifs de haine entre lui et le maréchal ; le caractère du cardinal n'était pas assez méchant pour qu'il fût permis de dire qu'en faisant mourir Montmorenci il a voulu se décharger du poids de la reconnaissance. Montmorenci tomba, parce qu'après avoir réduit les Huguenots à l'obéissance, il fallut montrer aux grands qu'il n'y avait ni naissance, ni alliances, ni services anté-

[1] Il était fils de Henri I, second fils du connétable Anne. Voy. Table du vol. XXIV.

rieurs qui pouvaient les soustraire à la rigueur des lois.

Retraite du duc d'Orléans à Bruxelles, 1632.

L'exécution d'un homme d'un si grand mérite et tenant à tant de familles illustres, produisit l'effet que le cardinal en avait espéré, tous les factieux en furent attérés. Puylaurens surtout, ce confident du duc d'Orléans, qui, après avoir vendu au roi sa fidélité, lui avait caché le mariage de son maître avec la princesse de Lorraine, sentit qu'il serait perdu si ce grand mystère était découvert. Il inspira à Gaston la peur dont il était tourmenté lui-même, en lui disant qu'on n'avait exécuté le duc de Montmorenci que pour le rendre un objet de mépris à tout le royaume, afin qu'il n'y eût plus personne qui à l'avenir osât se mettre de son parti et qu'on pût faire de lui ce qu'on voudrait. Sans délibérer, Gaston partit de Tours le 6 novembre 1632, écrivit au roi qu'il ne se croyait pas sûr en France puisque les soumissions extraordinaires qu'il avait faites aux dépens des devoirs mêmes auxquels la nature l'obligeait, ne lui avaient pu faire obtenir la vie du duc de Montmorenci. Il se retira à Bruxelles auprès de sa mère.

Traité de Charmes, 1633.

Cependant le mariage du duc d'Orléans n'était plus un secret : les soupçons du roi avaient été changés en certitude par la déposition du maréchal de Montmorenci. Comme le duc de Lorraine armait ouvertement pour l'empereur et pour l'Espagne, et qu'il n'avait pas encore demandé l'investiture pour le duché de Bar, fief de la couronne de France, Louis XIII réunit, le 30 juillet 1633, ce duché à la couronne, et entra au mois d'août en Lorraine à la tête d'une

armée, s'empara de Bar-le-Duc, S. Mihiel et Lunéville, et fit bloquer Nancy. La princesse Marguerite s'échappa à la faveur d'un travestissement et alla rejoindre son époux. Le duc de Lorraine envoya son frère, le cardinal Nicolas-François, à Charmes, où, le 6 septembre 1633, il fut signé un traité. Charles III promit de remettre au roi, dans trois jours, Nancy pour le posséder jusqu'à la fin de la guerre, et de livrer dans quinze jours la princesse Marguerite entre les mains du roi pour que son mariage fût cassé. Il n'était plus au pouvoir du duc de remplir la dernière condition, et quant à la première il donna au commandant de Nancy l'ordre secret de ne pas se désaisir de cette place. Charles voulait gagner du temps, parce que le duc de Feria avait promis de lui envoyer du secours; ce secours, qui devait venir par le Tirol, la Souabe et l'Alsace, trouva des obstacles qui ne lui permirent pas d'arriver à temps. Jules-Frédéric, duc de Wirtemberg-Montbéliard, craignant que son comté de Montbéliard ne fût envahi par ces troupes, pria Louis XIII de le faire occuper par les Français.

Louis XIII se rend maître de la Lorraine.

Le duc de Lorraine se voyant abandonné, eut l'imprudence de venir à Charmes auprès du cardinal et d'accompagner celui-ci, le 21 septembre, à la Neuville où était le roi. Il y fut bien reçu, mais observé de près, de manière qu'il ne put échapper à la nécessité de donner l'ordre d'ouvrir Nancy au roi de France. Louis XIII y entra le 25 septembre 1633 et fut ainsi maître de toute la Lorraine. Bientôt après le roi retourna à Paris.

Abdication simulée du duc de Lorraine, 1634.

Pour pouvoir continuer ses liaisons politiques sans exposer son pays, Charles III abdiqua, le 19 janvier 1634, le duché de Lorraine [1] en faveur de son frère, le cardinal, dont la personne était plus agréable au roi, et, avec 800 chevaux et 2,000 hommes de pied, alla joindre les troupes impériales en Allemagne. Le nouveau duc donna avis au roi de cette cession et promit d'observer le traité du mois de septembre; il ne dit rien dans cette lettre de son projet de mariage. Le 16 février, il épousa la princesse Claude, sa cousine-germaine, sœur de la duchesse Nicole, épouse de Charles III. Aussitôt le maréchal de la Force qui commandait l'armée du roi en Lorraine arriva à Lunéville, arrêta le duc Nicolas-François et son épouse, et les envoya à Nancy; mais, le 1er avril [2] suivant, ce couple, sous des habits de paysans, trouva moyen de sortir

[1] Voy. vol. XXVI, p. 146.

[2] Cette date a quelque intérêt pour les personnes qui recherchent l'origine des usages et coutumes, parce que la fuite du duc, exécutée ce jour-là, est la première trace de l'usage des *poissons d'avril*. Dans la Vie de Charles V (IV) duc de Lorraine (par Jean de la Brune), Amst. 1692, in-12, p. 16, on lit ces mots : « Le premier jour d'avril, on a coutume en Lorraine de faire de petites tromperies aux personnes qui ne s'en défient. On appelle cela le poisson d'avril. Cette pratique était si peu connue aux Français que, pour éviter d'être trompés, ils se défiaient de tout ce qu'on leur disait ce jour-là. » Ce fut précisément au moyen de cette méfiance qu'ils furent trompés. Le duc fit répandre le bruit qu'il s'échapperait le 1er avril. Les Français en rirent et se gardèrent bien de s'exposer aux moqueries en gardant à vue ce jour-là leurs prisonniers qui profitèrent de leur sécurité.

de la ville, et se rendit à Besançon et delà en Italie. Louis XIII ordonna que la duchesse Nicole fût transportée à Paris où elle vécut dans la plus grande liberté. Avant de quitter Nancy cette princesse protesta contre tout ce qu'on pourrait la forcer de faire qui serait préjudiciable aux intérêts de sa maison. La Lorraine fut, depuis ce temps, gouvernée et exploitée pendant vingt-sept ans, comme province française.

Les auteurs des mémoires du temps prétendent que, sans son mariage, François n'aurait pas été traité si rigoureusement, parce que Richelieu se proposait de lui faire épouser sa nièce, madame de Combalet. Il faut être sur ses gardes contre toutes ces assertions qui n'ont ordinairement d'autre fondement que les bruits répandus par la malveillance. Ces mêmes écrivains prétendent que si le cardinal insista sur le mariage du duc d'Orléans, ce ne fut que parce qu'il voulait qu'il épousât la même madame de Combalet; comme si la politique et l'expérience du passé n'avaient pas fourni assez de motifs pour empêcher l'union de l'héritier présomptif de la couronne avec la maison de Lorraine; comme si la dignité du roi avait permis qu'on reconnût un mariage contracté sans son consentement et malgré sa défense. Ce fut en vain qu'on fit rédiger par l'université de Louvain une consultation par laquelle le mariage fut déclaré valable et par conséquent indissoluble. Il pouvait l'être d'après le droit canon; mais la loi politique de l'état le rendait nul.

Traité de Bruxelles de 1631.

Voulant donner aux Espagnols un gage qui pût les rassurer contre la crainte d'une réconciliation pro-

chaine avec le roi, le duc d'Orléans signa, le 12 mai 1634, un traité avec le marquis d'Aytonne, gouverneur des Pays-Bas, agissant au nom du roi d'Espagne, par lequel Gaston promettait de n'entendre à aucune convention ni accord avec le roi de France durant l'espace de deux ans et demi, échéant à la fin de l'année 1636, sans la participation et le consentement du roi d'Espagne, et tous deux ensemble promirent de ne venir à aucun traité de paix sans le consentement des intéressés, le roi d'Espagne demeurant juge et arbitre des conditions. En cas de rupture, Gaston promettait de ne s'accorder jamais avec le roi, son frère, et de favoriser et défendre de tout son pouvoir les intérêts de la maison d'Autriche jusqu'à ce qu'un traité pût se faire d'un commun accord. Moyennant quoi Philippe IV lui promettait une assistance de 12,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, et une pension de 15,000 écus par mois. Un hasard voulut que l'instrument de ce traité tombât entre les mains du cardinal de Richelieu.

Décision du parlement de Paris, annulant le mariage du duc d'Orléans.

Le 5 septembre 1634, le parlement de Paris, après s'être long-temps occupé du mariage de Monsieur, prononça que cette union n'avait pas été valablement contractée, et, pour l'attentat et rapt commis, déclara le duc Charles criminel de lèse-majesté; tous ses biens féodaux dépendant de la couronne, réunis à elle, et ordonna que, pour mémoire d'un tel attentat, il serait érigé une pyramide dans la principale place de Bar, sur laquelle l'arrêt serait inscrit.

Nouvelle soumission du duc d'Orléans, 1634.

Cependant l'inconstance naturelle de Gaston et le mécontentement que les Espagnols avaient donné à Puylaurens qui le gouvernait, produisirent un changement inattendu. Le 1er octobre la réconciliation entre les deux frères fut conclue. Le roi et le duc d'Orléans promirent de s'en remettre, pour la validité ou nullité du mariage de Gaston, au jugement qui interviendrait en la manière que les autres sujets du roi avaient accoutumé d'être jugés en tel cas selon les lois du royaume, le roi promettant à Monsieur de satisfaire à sa conscience sur ce sujet par les voies dues et accoutumées, et au cas que le mariage vînt à être dissout, comme Gaston promettait au roi de ne pas se remarier qu'avec son consentement, et à personne qui lui fût désagréable, le roi promettait aussi à son frère de ne le point contraindre à se remarier contre sa volonté. Le roi accorda amnistie à tous ceux qui avaient suivi son frère, à quatre exceptions près. Il rétablit Monsieur en tous ses biens, apanages et pensions, lui accorda 400,000 livres pour payer ses dettes et 100,000 écus pour se remettre en équipage. A la place du gouvernement d'Orléanais et Blésois, le roi lui donna celui d'Auvergne.

Chute de Puylaurens.

Un article particulier promit à Puylaurens la dignité de duc et pair, le duché d'Aiguillon que le roi achèterait pour lui, et la main de mademoiselle de Pont-Chatrain, parente du cardinal de Richelieu, à condition qu'il disposerait Gaston à consentir à la dissolution de son mariage. Tout ce qui avait été promis à ce favori fut exécuté, mais comme il ne tint

pas son engagement, il fut mis à la Bastille où il mourut le 1er juillet 1635.

Le duc d'Orléans profita d'une courte absence du marquis d'Aytonne pour quitter Bruxelles le 8 octobre, sous le prétexte d'une chasse au renard; laissant son épouse aux soins de la reine-mère. Après avoir vu le roi à S. Germain et le cardinal à Ruel, il se rendit à Orléans.

Décision de l'assemblée du clergé contre le mariage du duc d'Orléans.

La question de la légalité du mariage du duc d'Orléans fut soumise à l'assemblée du clergé qui, pour d'autres motifs, se tenait depuis le 30 mai 1635; elle déclara, le 7 juillet, unanimement, que les coutumes des états, quand elles sont raisonnables, anciennes, affermies par une protection légale, et autorisées par l'Église, peuvent invalider les mariages; que la coutume de France ne permet pas que les princes du sang, et particulièrement les plus proches et qui sont héritiers présomptifs de la couronne, se marient sans le consentement du roi, beaucoup moins contre sa volonté et sa défense; que de tels mariages faits ainsi sont illégitimes, invalides et nuls par le défaut d'une condition sans laquelle lesdits princes ne sont capables de légitimement et valablement contracter, et que cette coutume de la France est raisonnable, ancienne, affermie par une légitime prescription et autorisée par l'Église.

Conspiration du duc d'Orléans et du comte de Soissons contre le cardinal, 1636.

L'esprit de faction qui paraissait assoupi, se ranima en 1636. Pendant que le comte de Soissons assiégeait Corbie que les Espagnols avaient pris au commencement de la campagne, le cardinal était à Amiens. Le

comte et Gaston formèrent le projet de le faire tuer au moment où il sortirait du conseil. On dit que ce qui les porta à cette résolution criminelle fut la connaissance qu'ils eurent des propos que le ministre avait tenus sur leur compte, en attribuant à leur négligence les désastres que le nord de la France avait éprouvés. Des assassins gagés attendaient le signal convenu pour tomber sur le cardinal qui ne pouvait échapper à leurs poignards; mais Gaston n'eut pas le courage de le donner, et Richelieu sortit d'un péril dont il ne se doutait pas seulement. Quand la chose fut trahie, il résolut de faire arrêter ces deux princes; au moins il leur inspira des craintes pour leur liberté qui les engagèrent à quitter brusquement l'armée, le 19 novembre 1636; Gaston alla à Blois, le comte de Soissons à Sedan, ville du duché de Bouillon qui n'était pas encore sous la souveraineté de la France.

Ce royaume se trouvait alors dans une situation assez embarrassante; les ennemis l'avaient entamé de trois côtés, en Picardie, en Bourgogne et en Guienne, et il était à craindre que le duc d'Orléans ne visât à se joindre à eux. Ce fut peut-être cette considération qui rendit le cardinal conciliant; peut-être aussi crut-il devoir l'être dans une occurrence où il ne s'était agi que de sa personne, et nullement des intérêts de l'état; car rien de la part des princes fugitifs n'indiquait encore des liaisons criminelles; tous deux disaient qu'ils n'avaient quitté le roi que parce qu'ils avaient des raisons de craindre qu'on n'en voulût à leur liberté. Ainsi le roi se rapprocha bien avec des

Réconciliation entre Louis XIII et le duc d'Orléans, 1637.

troupes de Blois où était son frère; mais il offrit à celui-ci des conditions différentes entre elles d'après deux suppositions, l'une que Gaston voulût vivre en France en parfaite intelligence avec le roi et le cardinal, l'autre qu'il voulût se retirer à Venise. Le duc d'Orléans opta pour la première alternative, et le roi signa le 5 février 1637 un acte exprimant la plus parfaite réconciliation et la confirmation du mariage de Gaston avec Marguerite de Lorraine, à condition que ce prince promît d'épouser en entier les intérêts du roi contre la maison de Lorraine. Après cela le duc vint voir son frère à Orléans le 8 février.

Le comte de Soissons se montra beaucoup plus mutin; le roi lui offrit pleine amnistie, la conservation de toutes ses charges, sans toutefois pouvoir en faire les fonctions pendant qu'il serait absent, et la permission de rester dix-huit mois à Sedan; le comte refusa toutes ces conditions parce que, par l'intermédiaire de la reine-mère, il était en traité avec l'Espagne.

Traité de Bruxelles de 1637.

En effet, Marie de Médicis conclut le 28 juin à Bruxelles avec le cardinal-infant[1] un traité par lequel il était convenu que le roi d'Espagne ne ferait ni paix, ni trêve avec la France s'il n'obtenait un établissement dans le royaume pour la reine-mère et le comte de Soissons; qu'en cas qu'ils reçussent satisfaction pour eux et pour ceux qui les avaient suivis (ce que la reine entendait ne pouvoir jamais arriver, que le cardinal ne fût mort ou disgrâcié et hors du service du roi) en

[1] Ferdinand, archevêque de Tolède, frère de Philippe IV et beau-frère de Louis XIII.

ce cas, bien que les intérêts de l'empereur et des deux couronnes ne fussent pas encore ajustés, la reine-mère serait en neutralité et aurait quatre mois de temps pour travailler à terminer les différends entre les deux couronnes, et dès-lors aussi commencerait une trêve qui durerait quinze jours durant laquelle il ne se ferait aucun acte d'hostilité par les armées du roi catholique contre la France; que le cardinal-infant paierait présentement 500,000 florins; que le roi d'Espagne dédommagerait le duc de Bouillon de la perte qu'il pourrait souffrir par la non-jouissance des biens qu'il avait en France, donnerait au comte de quoi subsister selon sa qualité hors du royaume, en cas qu'il ne pût demeurer en France, et le recevrait en sa protection; enfin qu'il entretiendrait la garnison de Sedan qui était de 800 hommes de pied et de 100 chevaux. Par un acte particulier le prince Thomas de Savoie qui était au service d'Espagne déclarait que le comte de Soissons ne comprenait pas en ce traité la personne de Monsieur, ni aussi ne promettait de maintenir les troupes avec l'assistance (les 500,000 florins) qu'on lui donnait, si non jusqu'à la fin de la campagne. Ces papiers et les dépêches du cardinal-infant qui les accompagnaient furent interceptés et tombèrent entre les mains du roi.

Soumission du comte de Soissons, 1637.

Le cardinal de Richelieu déclare dans ses Mémoires que la connaissance qu'il eut de ce traité le détermina à conseiller au roi d'accorder au comte de Soissons des conditions plus favorables, afin de rompre une ligue dont sa politique prévoyait des suites fâcheuses.

En conséquence le roi signa une déclaration par laquelle il rétablissait ce prince en ses charges et dans la jouissance de tous ses biens, appointemens et émolumens; pardonnait à ceux qui l'avaient suivi, lui permettait, sous la condition d'un serment qu'il prêterait, de demeurer encore quatre ans consécutifs dans la ville de Sedan, et promettait d'entretenir la garnison de cette place. Le comte de Soissons signa le 26 juillet 1637 et jura entre les mains d'un aumônier du roi envoyé pour cela à Sedan, une déclaration renfermant la promesse de ne se départir jamais de la fidélité et obéissance qu'il devait au roi, de n'avoir aucune pratique ni intelligence qui pût lui être suspecte tant dedans que dehors le royaume, mais encore de servir de tout son pouvoir à l'exécution de tous ses desseins et faciliter en tout et partout l'accomplissement de ses volontés et commandemens.

Révolte des ducs de Bouillon, de Guise et du comte de Soissons, 1641.

Louis, comte de Soissons, tint parole pendant quatre ans; mais lorsqu'au bout de ce terme le cardinal de Richelieu exigea qu'il rentrât en France, ce prince d'un jugement médiocre, se laissa de nouveau entraîner dans une alliance avec les ennemis de la France par deux princes qui n'étaient français que lorsqu'il s'agissait de troubler leur prétendue patrie. L'un était Henri II, duc de Guise, petit-fils de celui qui avait été tué jadis aux États de Blois, fils de Charles, duc de Guise, qui, en 1631, avait été obligé de quitter la France à cause de ses intrigues avec l'Espagne, et neveu de cette duchesse de Chevreuse, que Richelieu détestait, dit-on, pour l'avoir trop aimée.

L'autre était Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc souverain de Bouillon et seigneur de Sedan dont le frère cadet servait avec gloire dans les armées françaises sous le nom de vicomte de Turenne. Au mois de mai 1641 ils signèrent un traité avec l'Espagne et l'Autriche qui chacune leur promirent 7,000 hommes et 200,000 écus. Gondi, coadjuteur de Paris, se chargea de soulever les Parisiens. Les trois chefs annoncèrent par un manifeste qu'ils avaient pris les armes pour rétablir l'ordre en France, c'est-à-dire pour chasser le cardinal de Richelieu. Le comte de Soissons, auquel le général autrichien Lamboi s'était joint avec 7,000 hommes, battit, le 6 juillet près de la forêt de Marfée dans les environs de Sedan, le maréchal de Châtillon que Louis XIII avait envoyé contre lui. La bataille était déjà gagnée lorsque le comte de Soissons marchant à cheval au milieu de sa suite reçut au visage un coup de pistolet à bout portant dont il tomba roide mort. Personne de sa suite ne remarqua comment cela s'était passé ; il est probable qu'il se tua lui-même en relevant avec son pistolet la visière de son casque. Il était âgé de trente-sept ans, et avec lui s'éteignit la branche cadette de la maison de Condé[1]. Le duc de Bouillon qui dans la bataille avait chargé la cavalerie, et s'était emparé de l'artillerie française, ob-

Bataille de Marfée

[1] Nous avons dit, vol. XVI, p. 34, comment le comté de Soissons était entré dans la maison de Bourbon. Après la mort de Louis, dont nous venons de parler, Marie de Bourbon-Condé, sa sœur, en hérita : elle le porta dans la maison de Savoie par son mariage avec Thomas-François, premier prince de Carignan.

tint son pardon et celui de tous leurs adhérens, par une déclaration de Louis XIII datée de Mézières du mois d'août 1641. Par des lettres-patentes données à Amiens le 26 du même mois, le roi confirma la protection dont la ville de Sedan jouissait de la part de la France depuis 1605. Le duc de Guise qui, brouillé avec les confédérés, s'était, avant la bataille de Marfée, retiré à Bruxelles, fut condamné à mort par arrêt du parlement, et décapité en effigie au mois de septembre 1641 [1].

Déclaration de Mezières et lettres-patentes d'Amiens, 1641.

Conspiration de Cinq-Mars, 1642.

Si le duc de Bouillon obtint si facilement son pardon, c'est qu'il y avait auprès du roi quelqu'un qui le protégeait par des vues intéressées; c'était le favori de Louis XIII, Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, fils cadet du maréchal d'Effiat. Une chose qui donnait toujours beaucoup d'inquiétude à Richelieu, c'était le *petit coucher* du roi, parce que

[1] Anne de Gonzague, seconde fille de Charles I, duc de Mantoue, qui par la suite fut connue sous le nom de princesse Palatine, et qui, dit le cardinal de Retz, estimait autant la galanterie qu'elle en aimait le solide, partit de Nevers déguisée en homme pour suivre le duc de Guise, son amant. Elle fut arrêtée, mais Richelieu donna ordre de la remettre en liberté, disant : M. de Guise a de bons bénéfices qui me reviendront s'il l'épouse. Arrivée à Bezançon, mademoiselle de Gonzague reprit les habits de son sexe et se fit appeler madame de Guise. Le duc de Guise s'étant marié à Bruxelles sans rompre avec elle, Anne revint en France et reparut à la cour « comme si de rien n'eût été, » selon l'expression de mademoiselle de Montpensier. En 1645, elle épousa Édouard, frère de l'électeur Palatin, et nous lui verrons jouer un rôle dans les troubles de France, sous le nom de Madame la Palatine.

Louis XIII s'amusait des rapports qu'on lui faisait dans la familiarité à laquelle cette cérémonie donnait occasion; il est vrai qu'aussitôt il les répétait au cardinal auquel il ne pouvait rien céler de tout ce qu'on lui avait raconté qui le concernait. Richelieu, sentant quel danger pouvait en résulter pour lui, voulait que personne ne pût approcher du roi qui ne fût sa créature. Croyant se faire un appui, il avait placé Cinq-Mars auprès du roi, comme maître de la garde-robe. Ce jeune homme déplut d'abord au roi qui, n'aimant pas le luxe des habits, refusa souvent de porter ceux que son maître de la garde-robe lui faisait faire dans le goût que la mode prescrivait. Insensiblement cependant, sa jolie figure et les agrémens de sa personne attachèrent tellement Louis XIII qu'il permit que le duc de Bellegarde lui vendît la charge de grand-écuyer de France[1], lorsqu'il n'avait encore que dix-neuf ans. La vanité de Cinq-Mars et les affronts que lui fit éprouver Richelieu qui, le regardant comme sa créature et comme un enfant, le gourmandait vigoureusement, dans l'occasion, pour son imprudence qui allait fort souvent jusqu'à manquer au roi, lui inspirèrent une vive haine pour ce mentor incommode. Il s'était mis en tête d'épouser cette Marie de Gonzague dont le duc d'Orléans avait été amoureux; et pour pouvoir lui offrir sa main, il demanda à être fait duc et pair. Le cardinal ayant devant témoins parlé de cette recherche comme d'une preuve d'arrogance, le

[1] Qui donne à la cour de France le titre de *Monsieur le Grand.*

jeune présomptueux jura de se venger en faisant mourir son ancien bienfaiteur.

Il essaya d'abord de s'associer pour ce projet le duc de Bouillon, qui le refusa, parce que l'étourderie de *Monsieur le Grand* ne lui inspira que de la méfiance ; il fut plus heureux auprès de François-Auguste de Thou, fils aîné du célèbre écrivain, homme d'un caractère noble et d'un grand esprit, mais dont Richelieu empêchait l'avancement, parce qu'il était favorisé par la duchesse de Chevreuse. De Thou entra volontiers dans une conspiration dirigée contre le ministre; mais il ne voulut pas prendre part à un assassinat. Cinq-Mars essaya d'abord de venir à son but par des moyens moins violens; il employa toute son influence sur le roi pour le dégoûter d'un ministre qui, disait-il, le traitait comme un écolier. Louis XIII convint qu'il n'aimait pas le cardinal, mais il déclara qu'il ne pouvait s'en passer. Il avertit même son favori que si Richelieu se déclarait positivement contre lui, il ne le soutiendrait pas. Cependant dans d'autres momens il souffrit que Cinq-Mars lui parlât d'un projet d'assassiner le cardinal; ce favori a soutenu par la suite que le roi y avait consenti. Louis XIII a nié le fait; il paraît que, traitant la proposition de folle, il ne l'a pas rejetée avec l'horreur qu'elle devait lui inspirer.

Voyant qu'il ne réussissait pas à donner au roi le courage de renvoyer un ministre qu'il nommait quelquefois un tyran, Cinq-Mars entra en liaisons avec le duc d'Orléans qui paraissait insatiable de conspira-

tions. On dit à ce prince que le cardinal se proposait d'arracher à Louis XIII dont la santé dépérissait depuis quelque temps, une déclaration qui, excluant la reine et le duc d'Orléans de la régence, la conférât à lui-même. Il est possible que Richelieu nourrissait cette espérance qui n'était pas très-chimérique, parce que le roi haïssait également son épouse et son frère. Louis XIII devant faire avec le cardinal et avec le favori le voyage de Roussillon, Cinq-Mars invita Gaston et le duc de Bouillon de venir à Paris pour conférer avec eux. Ni les deux princes ni de Thou ne voulurent consentir à l'assassinat de Richelieu, mais ils n'éprouvèrent aucune répugnance à entrer en liaison avec l'ennemi de l'état. Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles, sénéchal d'Armagnac, fut envoyé à Madrid pour négocier un traité avec le comte-duc Olivarez, ministre tout-puissant de Philippe IV. Cet envoi fut convenu dans les premiers jours de l'année 1642, à la même époque où Louis XIII et le cardinal, croyant à la sincérité du repentir que le duc de Bouillon avait montré, lui confièrent le commandement de l'armée d'Italie, qu'il accepta.

Le 25 janvier 1642, le roi partit pour l'armée de Roussillon, avec Richelieu et le grand-écuyer : celui-ci profita de toutes les occasions pour blâmer l'administration du principal ministre et son humeur guerrière qui ne permettait pas qu'on conclût la paix. Peu d'hommes ont assez de force de caractère pour résister à des calomnies souvent répétées; les récits de Cinq-Mars, ses observations malignes firent à la

longue de l'impression sur le roi; le cardinal put s'apercevoir de la froideur que ce prince lui marquait. Cette disposition de Louis XIII et l'accroissement que prenait l'insolence du favori n'échappèrent point à la pénétration des courtisans; mais ils avaient vu trop souvent Richelieu sortir vainqueur de pareilles intrigues pour qu'ils ne fussent pas incertains sur l'issue de celle-ci. C'était cependant la première fois que dans les conseils quelqu'un osa s'opposer directement à la volonté du cardinal; il est vrai que celui-ci avait une si grande supériorité sur le frivole grand-écuyer, que le roi lui-même lui imposa quelquefois silence en lui reprochant son ignorance. La situation pénible où le cardinal se trouvait, contribua sans doute à lui donner la maladie qui le retint à Narbonne pendant que le roi avec Cinq-Mars alla à Perpignan. On l'a soupçonné d'avoir feint d'être plus faible qu'il n'était, afin d'arrêter, par l'espoir de sa mort prochaine, les complots qu'on tramait contre lui; il fit même son testament. Ce qui paraît certain, c'est que Cinq-Mars suspendit l'assassinat projeté, comme allant devenir inutile.

Pendant que le cardinal était séparé de la personne du roi, il fut tenu au courant de ce qui se passait à Perpignan par les deux secrétaires d'état, Claude Bouthillier et Sublet des Noyers, et par le cardinal Mazarin; ce négociateur actif que nous avons connu dans l'histoire de la guerre d'Italie et qui depuis avait été appelé par Richelieu au service de France. Un événement arrivé sur un autre théâtre lui valut

un retour de faveur de la part du roi, et cette circonstance peint bien le caractère de Louis XIII. On reçut la nouvelle que le maréchal de la Guiche avait été battu à Honnecourt. Ce désastre, sans doute exagéré dans le premier moment, éveilla dans l'âme du monarque le sentiment de sa dépendance. Il rendit toute sa confiance au cardinal et lui écrivit une lettre pour lui demander son avis.

Un autre événement bien inattendu vint, comme un coup de foudre, anéantir toute la conspiration.

Fontrailles envoyé en Espagne avait été bien accueilli par le comte-duc d'Olivarez. Il était porteur d'un pouvoir de Gaston, où ce prince se vantait d'avoir dans ses intérêts deux personnes considérables et une bonne place frontière qu'il ne pouvait pourtant pas nommer. Le ministre de Philippe IV ne se laissa pas tromper par les illusions que la vanité donnait au duc d'Orléans. La personne d'un tel chef ne lui inspirait pas de confiance; il exprima ses doutes qu'après tous les échecs que Monsieur avait éprouvés (il aurait pu dire après la légèreté qu'il avait montrée dans toutes les occasions) beaucoup de gens voulussent s'embarquer avec lui dans une nouvelle entreprise difficile. Olivarez lui-même avait à se plaindre de la conduite de Gaston qu'il était autorisé à qualifier de perfide; enfin il remarqua que le pays où l'on voulait exécuter le coup offrait une difficulté, puisque c'était le gouvernement du maréchal de Schomberg sur la fidélité duquel le roi et le cardinal pouvaient compter. Pour le décider, il fallut enfin que Fontrailles lui

nommât la place et les deux seigneurs dont on pouvait disposer; c'était Sedan, le duc de Bouillon et le marquis de Cinq-Mars dont le pouvoir sur le roi fut sans doute fortement exagéré.

Traité de Madrid de 1642.

Le 13 mars 1642, le comte-duc d'Olivarez, pour l'empereur et le roi d'Espagne, et le vicomte de Fontrailles, pour Monsieur, frère du roi, signèrent à Madrid un traité ayant pour but « de délivrer la noblesse et le peuple de France des oppressions qu'ils souffrent depuis long-temps par la guerre, de faire cesser la cause d'icelle et établir une paix générale. » En voici les principales conditions : le roi d'Espagne fournira le plus tôt possible 12,000 hommes de pied et 6,000 chevaux, vieilles troupes allemandes ou espagnoles, et les entretiendra. Dès que le duc d'Orléans sera dans la place de sûreté où il dit être en état de lever des troupes, le roi lui fera payer 400,000 écus. Les places qu'on prendra en France seront mises entre les mains du duc d'Orléans. Le roi lui paiera 12,000 écus par mois à titre de pension, outre ce qu'il donnait en Flandre à la duchesse d'Orléans. Toutes les troupes seront sous les ordres du duc d'Orléans. Le roi d'Espagne procurera des lettres-patentes impériales de feldmaréchaux et donnera 80,000 ducats de pension au duc de Bouillon et à Cinq-Mars (qui ne sont pas nommés dans le traité, mais le sont dans une contre-lettre de Fontrailles). Il donnera 100,000 livres pour pourvoir et munir Sedan, et la quantité de poudre nécessaire. A la paix, l'Espagne rendra toutes les places et pays qu'elle aura pris en

France, à condition que la France rende les places qu'elle a gagnées en quelque pays que ce soit, même celles qu'elle a achetées et qui sont occupées par les armées qui ont fait serment [1]. Le duc d'Orléans et son parti se déclareront ennemis des Suédois et de tous autres adversaires de l'empereur et du roi d'Espagne. On tâchera d'être prêt à agir avant la fin du mois de mai. Le roi paiera alors 100,000 livres par mois pour l'entretien des troupes du duc. Celui-ci fera livrer à l'Espagne pour sa sûreté une des meilleures places de France.

Avant la mi-juin, le cardinal de Richelieu, sur le point d'aller prendre les eaux de Tarascon, se procura non-seulement la connaissance positive de l'existence de ce traité, mais aussi ce traité même. Il n'a jamais voulu dire à qui il devait cette communication. Le public du temps qui avait remarqué qu'à Perpignan il s'était formé une espèce d'intimité entre Cinq-Mars et le maréchal de Schomberg, a supposé que c'était ce gouverneur qui, en trompant le grand écuyer, lui avait arraché son secret. Cependant Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, qui mieux que personne devait être instruit de ce qui se passa, dit dans ses Mémoires : « Monsieur ne fut point trahi, comme on le publia; mais ce mystère fut découvert par une voie que l'on ne devait pas naturellement craindre : ce qu'il faut entendre de ceux qui ignoraient comment les choses se passaient. » Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, dans ses Mémoires

[1] Il s'agit ici de Pignerol, des places de la Savoie et de l'Alsace.

publiés en 1828 seulement, donne le mot de l'énigme que renferme la phrase de son père. Après avoir raconté que long-temps après l'événement le comte de Fontrailles lui avait dit que le comte-duc d'Olivarez envoya ce traité au cardinal de Richelieu, il ajoute : « Je trouvai cette conjecture assez plausible, et depuis, m'étant informé à M. de Brienne (son père) de la vérité de ce fait, il m'en parla presque dans le même sens. »

Si ce récit est vrai (et l'on ne peut en douter, si les Mémoires sont authentiques [1]), on demande naturellement le mot d'une autre énigme, savoir : Qu'est-ce qui peut avoir engagé le ministre de Philippe IV à cette trahison? Est-ce que, voyant que deux mois après la signature du traité de Madrid, le parti du duc d'Orléans n'avait pas pris assez de consistance pour éclater, il revint à l'opinion que dans la négociation avec Fontrailles il avait manifestée sur le peu de fond qu'il y avait à faire sur Gaston, et qu'il regarda sa démarche envers Richelieu comme le moyen d'obtenir une paix dont l'Espagne avait grand besoin?

Procès et exécution de Cinq-Mars et de Thou.

Aussitôt que le cardinal fut en possession d'une pièce qui perdait tous ses ennemis, il l'envoya au roi à Perpignan par une personne sûre. Louis XIII fut

[1] Nous ne savons pas que cette authenticité ait été attaquée; mais nous aurions souhaité que cette question eût été publiquement agitée en France. Les Mémoires de Brienne le jeune renferment des choses si singulières que plus d'une fois, en les lisant, nous avons éprouvé des doutes sur leur authenticité.

frappé de cette lecture et partit pour Narbonne. Comme le secret avait commencé à transpirer, Fontrailles conseilla à Cinq-Mars de prendre la fuite. « Partez, répondit le grand-écuyer ; à la bonne heure, mais je ne vous suivrai point. La honte de quitter la partie et fuir devant mon ennemi me serait plus sensible que la mort même. Je l'attendrai de pied ferme ; le roi ne prendra pas la résolution de faire mourir sur l'échafaud son favori, et une retraite me rendrait plus coupable que le traité d'Espagne. » Dans son aveuglement il suivit le roi à Narbonne.

Louis XIII se résolut avec peine à faire arrêter Cinq-Mars ; on prétend que, pour l'y décider, on employa son confesseur, l'illustre Jacques Sirmond. S'il est vrai que ce Jésuite auquel on rend le témoignage d'avoir été étranger à toute intrigue, se servit dans cette circonstance de l'autorité qu'il avait sur le roi, il faut croire qu'il était convaincu de la nécessité de laisser suivre le cours ordinaire de la justice.

Cinq-Mars fut arrêté le 14 juin, ainsi que de Thou et Chavagnac. On donna ordre à Aiguebonne, ministre du roi à Turin, au comte du Plessis-Praslin et à Castellane, généraux de l'armée d'Italie, d'arrêter leur chef, le duc de Bouillon, et de le transférer à Pierre-en-Cise ; le duc, voyant ce qui l'attendait, se sauva dans un grenier à foin, d'où il fut tiré. Azonville, son confident, fut également arrêté.

Il ne fut pas question de la découverte du traité de Madrid, parce qu'on affectait d'ignorer jusqu'à quel point le duc d'Orléans y était compromis, afin qu'il

ne quittât pas la France. Le roi lui offrit le commandement de l'armée de Champagne à la place du maréchal de la Guiche qui avait été battu à Honnecourt, et lui annonça l'arrestation de Cinq-Mars en punition d'un manque de respect. Mais bientôt on crut superflu de ménager un prince si léger; on lui dit qu'on connaissait le traité de Madrid et le cardinal exigea qu'il découvrît toutes les circonstances de la conspiration. On avait besoin de cette déclaration pour qu'elle servît de pièce de conviction contre les complices du duc; car le traité, quand on aurait voulu s'en servir, n'en fournissait pas, le duc seul y étant nommé. Gaston donna une double déclaration; dans la première il dit tout ce qu'il savait des intrigues de Cinq-Mars; dans la seconde, il nia avoir jamais eu connaissance de l'intention des conjurés d'assassiner le cardinal. Comme Cinq-Mars qui avait été transporté à Montpellier nia tout dans son premier interrogatoire qui eut lieu le 20 juillet et que le duc de Bouillon, en chargeant Orléans et Cinq-Mars, déclara que de Thou avait constamment ignoré la liaison avec l'Espagne, il aurait fallu confronter Orléans avec les accusés. C'était la seule humiliation à laquelle le prince ne voulut pas se soumettre. On trouva un moyen pour rendre la confrontation inutile; d'après l'avis des premiers jurisconsultes, le chancelier et quelques membres du tribunal se rendirent chez le duc et dressèrent procès-verbal sur sa déclaration qu'il signa; cette déclaration fut communiquée aux accusés, et leur réponse portée à la connaissance du duc; de

manière que cet échange de déclarations remplaça la confrontation.

Cinq-Mars ayant été transféré à Pierre-Encise où était le duc de Bouillon, la procédure fut continuée à Lyon sous la direction du cardinal qui s'y trouvait. Cinq-Mars et Azonville, confrontés avec Bouillon, furent convaincus par la déclaration de ce prince et par celle du duc d'Orléans; mais il n'existait pas de preuve contre de Thou d'avoir eu connaissance du traité avec l'Espagne; car les trois principaux conjurés lui avaient caché leur négociation avec cette puissance, et il ne la connaissait que par une indiscrétion de Fontrailles qui était absent. Pour le perdre on se servit de Cinq-Mars; on lui fit espérer la vie, pourvu qu'il chargeât suffisamment son ami pour le faire condamner. Cinq-Mars se laissa persuader; cependant il persista à dire que de Thou avait désapprouvé la liaison avec l'Espagne, quand il la connut par Fontrailles, et déclaré que si l'on y donnait suite, il se retirerait.

Cinq-Mars et de Thou furent condamnés à mort et exécutés, le 12 septembre 1642, à Lyon sur la place des Terreaux. Le grand-écuyer était âgé de vingt-deux ans, de Thou de trente-sept. Ils moururent avec courage, sans ostentation; de Thou en chrétien. Tous les deux avaient mérité la mort; la conduite de de Thou admettait quelques excuses devant un juge plus indulgent. Richelieu était sévère; il l'était par caractère et par système. Malheureusement pour sa réputation il montra de la passion contre de Thou, son ennemi personnel. Louis XIII fit preuve d'impassi-

bilité; les propos inhumains que des historiens malveillans lui ont mis à la bouche sont destitués de preuve et ne méritent pas d'être rapportés.

Avilissement du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans avili obtint un pardon qui le flétrissait; il promit de vivre en simple particulier, sans gouvernement, sans gardes, sans avoir part aux affaires du royaume, n'ayant qu'un nombre déterminé de domestiques. Il s'humilia devant le cardinal dans les expressions les plus soumises, et obtint la permission d'aller cacher sa honte à Blois. Le 3 décembre, veille de la mort de Richelieu, Louis XIII remit aux présidens, avocats et procureurs du roi près le parlement de Paris une déclaration excluant le duc d'Orléans de la régence.

Cession de Sedan à la France.

Le duc de Bouillon acheta sa grâce par un grand sacrifice. Nous ne pouvons mieux faire que de rapporter les termes mêmes dans lesquels son pardon fut annoncé par les lettres de grâce que Louis XIII signa en sa faveur le 15 septembre 1642. « Le duc de Bouillon, y est-il dit, ayant eu avis du jugement rendu contre d'Effiat de Cinq-Mars et de Thou, jugeant bien que si l'on procédait au jugement de son procès, il ne pourrait espérer un autre événement, supplia le chancelier, au nom de Dieu, de faire différer le jugement de son procès jusqu'à ce qu'il eût réponse d'une proposition qu'il voulait faire au roi, qui était que la place de Sedan ayant été cause de ses malheurs et étant entièrement importante à la France, il suppliait le roi de la prendre entre ses mains et lui accorder sa grâce, et qu'il n'avait aucunes conditions à faire avec

le roi, son maître. Cela lui ayant été accordé par le chancelier, le roi a jugé à propos de faire considération sur la prière du duc, et après que celui-ci a témoigné un véritable repentir de son crime et un sensible déplaisir d'avoir oublié tellement son devoir qu'au temps même qu'il recevait sa grâce pour avoir pris les armes contre le service du roi et fait un traité avec les ennemis, il a écouté les propositions qui lui étaient faites de fournir un parti dans l'état et s'engageait par un nouveau traité avec les ennemis du roi, et qu'il assure que sa conduite serait telle à l'avenir qu'il ne manquerait jamais à la fidélité naturelle qu'il doit au roi, etc., à ces causes le roi remet, abolit, éteint le crime commis par ledit duc, ainsi que par d'Azonville, lieutenant de ses gardes, à condition qu'il remettra entre les mains du roi les ville, châteaux et citadelle de Sedan, pour en jouir comme des autres places du royaume. »

Le duc remit aussi entre les mains du roi tout le domaine de Sedan et des environs sans faire marché avec le roi, mais le suppliant de lui en accorder une indemnité ainsi que de l'artillerie considérable dont il avait muni la place de Sedan. L'affaire de l'indemnité ne fut terminée que sous le règne suivant.

Le cardinal de Richelieu ne se remit pas entièrement de la maladie qui l'avait empêché d'aller à Perpignan. Il partit de Lyon le même jour où Cinq-Mars et de Thou devaient être exécutés. Ne pouvant supporter la voiture, il fit le voyage de Paris couché dans son lit qui était porté par seize hommes. Un de ses

Mort de Richelieu.

serviteurs le précédait pour préparer son gîte. On faisait une ouverture à l'endroit des fenêtres dans les maisons où il devait reposer, et on dressait un grand échafaud dans la rue sur lequel on montait par des degrés, afin que l'on pût faire entrer dans la chambre par cette ouverture le lit magnifique dans lequel le cardinal était couché; il ne devait plus s'en relever, mais il s'occupa jusqu'à son dernier jour des affaires du gouvernement. Le 28 novembre, le roi vint le voir. Le cardinal lui dit qu'il mourait tranquille, parce qu'il laissait le royaume au plus haut point de grandeur et que tous les ennemis du roi étaient humiliés. Il recommanda ses parens aux bontés du roi; il lui conseilla de nommer le cardinal Mazarin son successeur; il lui vanta la fidélité et les talens des deux secrétaires d'état Chavigni et des Noyers, et du chancelier Seguier. Il reçut tous les sacremens, en protestant devant Dieu que dans tout ce qu'il avait entrepris, il n'avait jamais eu en vue que le bien de la religion et de l'état. Avec ces sentimens il put répondre au prêtre qui lui demandait s'il pardonnait à ses ennemis : « Je n'ai d'ennemis que ceux de l'état. » Il mourut le 4 décembre 1642, à l'âge de cinquante-sept ans.

Son caractère. Jamais homme n'a été jugé avec autant de préventions que Richelieu. Tous les Protestans, tous les grands seigneurs factieux étaient ses ennemis. Toutes les actions de sa vie, ses pensées même ont été scrutées par la malveillance [1]. L'histoire de son adminis-

[1] L'exécution d'Urbain Grandier est un des faits qu'on a le plus amèrement reprochés à Richelieu. Cela nous force à en dire ici

tration est celle du règne de Louis XIII; l'une doit être jugée par l'autre, la vie privée du cardinal ne pourra l'être que par des hommes qui sauront se mettre au-dessus des préventions d'éducation, de religion et de nation. « Il avait [1] la maxime des illustres tyrans; il réglait ses desseins, ses pensées et ses résolutions sur la raison d'état et sur le bien public qu'il ne considérait qu'autant que ce même bien public augmentait l'autorité du roi et ses trésors. Il voulait le faire régner sur ses peuples, et lui-même régner sur son roi. La vie et la mort des hommes ne le touchaient que selon les intérêts de sa grandeur et de sa fortune, dont il croyait que celle de l'état dépendait entièrement. » Personne ne s'avisera sans doute de peindre ce grand ministre comme un homme vertueux; mais il faut dire cependant qu'une grande partie du mal qu'on dit de lui doit être mis sur le compte de

quelques mots, quoique cet événement n'appartienne pas à une histoire aussi peu détaillée que la nôtre. Urbain Grandier, curé et chanoine de Loudun, s'était attiré la haine du cardinal par un libelle qu'il avait écrit contre lui ou que Richelieu lui attribuait. Celui-ci s'en vengea cruellement. Il y avait dans un couvent de Loudun plusieurs religieuses qui se prétendaient possédées par le diable. Les ennemis de Grandier ayant répandu que *cette possession était arrivée par son fait* (tels sont les termes de la sentence), le conseiller d'état Laubardemont, instrument servile des passions du cardinal, dirigea contre lui, en 1634, un procès criminel qui fut un composé monstrueux d'irrégularités, d'absurdités et de méchancetés, et à la suite duquel le curé fut brûlé vif comme magicien.

[1] Dit mad. de MOTTEVILLE.

l'exagération, et que les reproches qu'on lui fait trouvent quelques excuses dans les circonstances où il s'est trouvé, dans le plan de politique qu'il a suivi. Quelle vertu aurait imposé aux factions des grands dont la France était couverte? Richelieu est parfaitement caractérisé dans ces mots qu'au lit de mort il dit au roi: « Je laisse le royaume au plus haut degré de sa gloire et vos ennemis sont humiliés. »

L'abbé de Choisy a renfermé en une vingtaine de lignes toute l'histoire du ministère de ce grand homme. « Richelieu, dit-il, né pour commander aux autres hommes, ami généreux, cruel ennemi, avait sur la même table son breviaire et Machiavel. Il contribua par son argent et par ses conseils au soulèvement du Portugal; il fomenta les guerres civiles d'Angleterre, moins par politique d'état que par animosité particulière; il abaissa la maison d'Autriche, et la mit hors d'état d'aspirer à la monarchie universelle; il triompha du huguenotisme par la prise de la Rochelle, et, au milieu de tant d'affaires, il eut moins à craindre les ennemis du dehors que ceux du dedans. Toujours en garde contre les favoris, qui révoltaient l'esprit du roi contre lui: « Le petit coucher du roi, disait-il, me fait plus de peine que toute l'Europe. » Il humilia les seigneurs, il fit obéir les parlemens, il emprisonna les princes, il fit exiler le frère du roi, héritier présomptif de la couronne; il vit mourir la reine-mère, son ennemie, en pays étranger; il traita la reine régnante avec dureté, et presqu'en criminelle; enfin il domina par la terreur l'esprit de son maître, qui l'es-

timait, qui le craignait, et qui ne l'aimait pas, jusque là qu'il fut le premier à chanter avec ses valets de chambre les vaudevilles que le peuple fit sur la mort de ce grand ministre. »

Richelieu déclara par son testament avoir entre ses mains 1,500,000 livres appartenant au roi qu'il avait toujours tenus en réserve pour des affaires urgentes, et ordonna de les restituer.

Il légua au roi le palais Cardinal qu'il avait fait construire, et un autre hôtel qu'il avait acheté pour faire une place devant ce palais.

Armand de Maillé de Brézé, fils de Nicole du Plessis, sa seconde sœur, eut le duché-pairie de Fronsac, le marquisat de Granille, le comté de Beaufort en Vallée; la duchesse d'Aiguillon, fille de René de Vignerot et de Françoise du Plessis, sa sœur aînée, le Petit-Luxembourg et Ruel, sa vie durant, des rentes, etc. Il laissa à Armand de Vignerot, fils aîné de son neveu, le sieur du Pont du Courlay, le duché-pairie de Richelieu, la baronnie de Barbezieux, la principauté de Mortaigne, le comté de Cosnac et en général tous ses biens dont il n'aura pas disposé autrement, à condition qu'il prendrait le nom de du Plessis de Richelieu. Il eut le plus grand soin pour que la bibliothèque qu'il laissait restât réunie; dans cette vue il la légua à la Sorbonne avec des fonds pour son entretien; enfin il fit une foule de legs à ses amis et serviteurs; « car, dit Montglat, il était le meilleur maître, parent ou ami qui eût jamais été; et pourvu qu'il fût persuadé qu'un homme l'aimait, sa fortune était faite,

car il n'abandonnait point ceux qui lui étaient attachés[1]. »

Ses ouvrages littéraires.

Le cardinal de Richelieu appartient aussi aux écrivains de son temps. Outre ses ouvrages de théologie, il existe de lui deux ouvrages historiques, l'un intitulé Testament politique, dont l'authenticité attaquée sur des motifs frivoles par Voltaire a été prouvée dans le temps par Foncemagne; l'autre sous le titre de Mémoires, en 29 livres qui vont depuis l'année 1611 jusqu'à la fin de 1638, et ont été publiés pour la première fois en 1823, dans la collection de Petitot. Une partie de ces Mémoires, allant jusqu'en 1620, avait été imprimée anciennement sous le titre d'Histoire de la mère et du fils. Sans ajouter une foi implicite au contenu de ces Mémoires, il faut convenir qu'ils font envisager sous un autre point de vue une foule de faits rapportés par les historiens du temps, et en font connaître plusieurs qu'on ne trouve pas ailleurs. Ce qui les rend surtout intéressans, c'est l'insertion textuelle des rapports faits au roi par Richelieu, et des motifs qui ont déterminé ses résolutions ou qui ont été mis en avant pour les justifier. La fondation de l'Académie française dont il sera question dans la section suivante, est un titre de la gloire littéraire de Richelieu.

Des détails sur la vie intérieure de Richelieu se trouvent dans la collection de PETITOT, 2e série, vol. X, page 100. Il se couchait ordinairement à

[1] *Mémoires de* MONTGLAT, *Collect. de* PETITOT, 2e série, vol. XLIX, p. 397.

onze heures du soir, dormait trois ou quatre heures, se faisait apporter les dépêches, y répondait de sa propre main, ou dictait les réponses à un secrétaire. Vers six heures il se rendormait et se levait à huit. Lorsqu'il avait fait ses prières, ses secrétaires venaient prendre les dépêches qu'il avait minutées ou dictées pendant la nuit, et si elles étaient importantes, il ne les leur laissait que le temps rigoureusement nécessaire pour les transcrire. Il s'habillait ensuite, et recevait les ministres avec lesquels il travaillait jusqu'à dix ou onze heures; il allait entendre la messe, et si le temps et la saison le permettaient, il faisait, avant dîner, une promenade dans ses jardins où l'attendaient les personnes qui avaient obtenu la permission de lui parler.

A midi il y avait quatre tables servies dans son palais : la première pour lui, de quatorze couverts; une deuxième de trente couverts, pour les gentilshommes qu'il y faisait inviter; une troisième plus considérable, pour les pages et les officiers de sa maison; et la dernière, pour les valets de pied, les officiers de cuisine, etc. Après le dîner, il conversait pendant quelques heures avec ceux qu'il avait admis à sa table, ou avec ses familiers, ou avec les gens de lettres qu'il faisait souvent appeler. Le reste de la journée était consacré au travail ou aux audiences des ambassadeurs et des grands. Sur le soir il faisait une seconde promenade et écoutait ceux qui n'avaient pas pu lui parler le matin. En rentrant, il ne s'occupait plus d'affaires d'état, à moins qu'il ne fût sur-

venu quelque chose d'extraordinaire, et finissait la soirée avec quelques personnes choisies. Tantôt il faisait faire de la musique, tantôt des lectures, tantôt il se livrait aux charmes d'une conversation libre et familière. Il avait pour maxime qu'on devait, avant de se coucher, traiter de matières qui ne fussent ni trop tristes ni trop gaies.

Il disait rarement la messe, surtout pendant les dernières années de sa vie; mais il se confessait toutes les semaines, et se faisait communier le dimanche dans sa chambre par son aumônier, vers trois heures du matin, au moment de son premier réveil. Il se recouchait ensuite, et se levait à l'heure ordinaire. Il s'était fait dispenser, par un bref du pape, de l'obligation de dire l'office aux différentes heures de la journée. Il était fort curieux d'entendre les prédicateurs qui avaient de la réputation; il les faisait venir dans sa chambre où ils prêchaient pour lui seul. Lorsqu'il en était satisfait, il leur donnait des bénéfices, quelquefois même des évêchés; il s'occupait beaucoup du clergé de France, qu'il avait mis hors d'état de lui résister. Il disposait de la Sorbonne dont il était proviseur; ses bienfaits tenaient les Jésuites dans sa dépendance; les autres ordres religieux lui étaient également soumis à divers titres; et la plupart des évêques étaient ses créatures. On dit qu'afin de rendre son pouvoir plus absolu, il essaya de se faire donner le titre de légat en France, mais que le pape n'y voulut jamais consentir.

En général, Richelieu remplissait avec exactitude

les pratiques extérieures de la religion ; mais il ne cachait pas avec assez de soin ce qu'il y avait d'irrégulier dans ses mœurs et dans sa conduite. Ses galanteries étaient trop publiques pour n'être pas connues, et elles jetaient sur lui un ridicule qui s'augmentait à mesure qu'il avançait en âge. On trouve dans les recueils du temps une foule d'épigrammes sur l'attachement trop vif qu'il témoignait à sa nièce, madame de Combalet, qu'il fit créer duchesse d'Aiguillon, avec pouvoir de transmettre son duché à ses héritiers, hommes ou femmes, à son choix. En 1630, la reine-mère avait reproché devant le roi cette liaison à madame de Combalet; et Richelieu, après avoir rapporté l'accusation dans son journal, se contente d'ajouter : Le monde jugera s'il y a lieu de blâmer ses mœurs et sa conduite ; mais il ne changera pas sa manière d'être avec elle.

Dans plusieurs libelles on a prétendu que la reine-mère avait eu pour lui d'autres sentimens que ceux d'une protectrice. Il existe même en manuscrit, à la bibliothèque du roi, une histoire des amours de Marie de Médicis avec le cardinal, et de la jalousie de cette reine contre madame de Combalet. L'absurdité et l'invraisemblance des détails suffisent pour faire apprécier ce roman. D'ailleurs les témoignages les plus dignes de foi constatent que Marie de Médicis, toujours exclusivement tourmentée par une insatiable ambition, n'eut jamais aucun penchant à l'amour et à la galanterie.

Les tentatives de Richelieu pour plaire à la reine

régnante paraissent plus difficiles à révoquer en doute. Anne d'Autriche les a dites elle-même à madame de Motteville qui les rapporte dans ses mémoires : on lit dans ceux du cardinal de Retz que madame de Fargis porta à la reine-mère une lettre d'amour que Richelieu avait écrite à Anne d'Autriche, et cette folle prétention du cardinal semble acquérir un certain degré de vraisemblance par plusieurs anecdotes répandues dans d'autres mémoires.

On ne doit pas s'attendre à trouver ici le détail des nombreuses intrigues d'amour qui lui sont attribuées avec plus ou moins de fondement : elles ont été racontées avec malignité et probablement exagérées par ses ennemis. Il résulte des écrits contemporains que les femmes qui se livrèrent ou se vendirent à ce ministre tout puissant, ne se piquèrent pas en général d'une fidélité très-scrupuleuse; que ses rivaux préférés éprouvèrent plus d'une fois les effets de sa vengeance; qu'il ne fut pas toujours très-délicat dans ses choix; mais que jamais ses maîtresses n'eurent d'empire sur lui, ni d'influence dans les affaires ; qu'il ne se servait pas d'elles pour l'exécution de ses desseins, tandis que l'on voyait presque toujours des femmes mêlées dans les intrigues que l'on dirigeait contre lui ; et enfin qu'il eut des fantaisies plutôt que des attachemens sérieux[1].

[1] Une anecdote très-curieuse sur la passion de Richelieu pour la reine, épouse de Louis XIII., se trouve dans les Mémoires de BRIENNE fils, vol. I, p, 274. Peut-on y ajouter foi?

SECTION V.

Participation de la France à la guerre de trente ans.

Ce fut après avoir étouffé l'esprit factieux des Protestans de France, effrayé tous les fauteurs de troubles par le supplice de l'illustre Montmorenci, et fait rentrer dans le devoir le frère de Louis XIII, que le cardinal de Richelieu, possédant toute la confiance du roi, et se sentant maître du gouvernement, jugea que le moment était arrivé de s'occuper de l'exécution de la seconde partie de son plan, savoir de l'abaissement de la maison d'Autriche, dont la puissance entourait de trois côtés la monarchie française. Aussi longtemps que les embarras dans l'intérieur avaient enchaîné ses forces et paralysé ses efforts, la France n'avait pris qu'une part indirecte à la guerre de trente ans en soutenant les Suédois et les Protestans d'Allemagne, leurs alliés; mais lorsque la bataille de Nordlingue eut terrassé ce parti, le cardinal sentit qu'il ne pouvait plus tarder de paraître sur la scène si l'on ne voulait perdre le fruit du sang et des trésors qu'on avait répandus depuis cinq ans. Ce fut en 1635 que le cabinet français rentra parfaitement dans la voie que la mort de Henri IV avait fait abandonner.

Seconde partie du plan politique du cardinal de Richelieu.

La France déclara, le 19 mars 1635, la guerre à l'Espagne, ou plutôt au cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas; l'empereur la déclara à Louis XIII en

La France prend part à la guerre de 30 ans de 1635.

1636. Elle se fit en Italie, en Espagne, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Les événemens importans auxquels elle donna lieu sur quelques-uns de ces théâtres ont été rapportés au premier chapitre de ce livre; les chapitres suivans fourniront l'occasion de parler des négociations politiques entre la France, l'Angleterre et la république des Provinces-unies, qui eurent lieu à cette époque; la présente section doit s'occuper uniquement des Pays-Bas, de l'Espagne et de l'Italie, en tant que ces pays ont été le théâtre de la guerre, ainsi que de quelques faits qui, se rapportant particulièrement à la France, n'ont pu entrer dans une histoire générale de la guerre de trente ans.

Pour déclarer la guerre à l'Espagne, le cardinal de Richelieu choisit le temps où Gaston, duc d'Orléans, rentré en France, avait trahi tous les projets hostiles que la cour de Madrid avait formés, et principalement celui d'envahir la Provence. Ce dernier fut aussi révélé au roi par le duc de Guise, auquel l'Espagne avait proposé de se mettre à la tête du mouvement qu'on espérait produire dans les provinces méridionales.

Traité de Rivoli de 1635.

On n'attendit pas que les Espagnols exécutassent ce mouvement; le cardinal résolut de leur donner assez d'occupations en Italie pour qu'ils ne pussent pas y penser. César de Choiseul, connu plus tard sous le nom de maréchal du Plessis-Praslin, habile négociateur, fut envoyé en Italie pour y ménager des alliances. Le 11 juillet 1635, il conclut à Rivoli un traité ayant pour objet la conquête du duché de Milan et son partage entre les alliés qui étaient Victor-

Amédée Ier, duc de Savoie, Charles Ier, duc de Mantoue, et Odoard Ier, duc de Parme; le duc de Modène, sur l'accession duquel on avait compté, la refusa. On mit sur pied une armée de 32,000 hommes, dont 4,000 à cheval; le commandement fut confié au duc de Savoie ayant sous ses ordres le maréchal de Créqui.

Dans le contingent du roi fixé à 13,500 hommes, n'étaient pas compris 6,500 qu'il avait en Valteline. Depuis que par suite du traité de Chérasque, les Espagnols avaient quitté la Valteline et les Autrichiens la Rhétie, les Ligues grises avaient levé un corps de troupes dont elles confièrent le commandement au duc de Rohan, vivant depuis sa paix d'Alais [1] à Venise, où il attendait l'occasion de se rendre utile à la France et de laver ainsi la tache de sa révolte. Louis XIII, qui estimait les talens et même le caractère de cet ancien chef des Huguenots, consentit qu'il acceptât ces fonctions, ou plutôt elles avaient été offertes au duc par l'instigation de la France qui voulait secrétement former un noyau d'armée dans ce pays. Cependant comme le moment de se déclarer contre l'Espagne n'était pas encore venu, le gouvernement français, tout en laissant aux Grisons l'espoir de reconquérir la Valteline et les comtés de Bormio et de Chiavenna, dont l'indépendance avait été reconnue par la France, par l'Autriche et par l'Espagne, les exhorta à se contenter de garder le fort du Rhin et le Luciensteig, pour être à couvert d'une invasion. Même lorsqu'en 1635 le duc de Feria, gouverneur de Milan, se pré-

Campagne de 1635 en Valteline.

[1] Voy. p. 140 de ce vol.

para à conduire à travers le Tirol, la Souabe et l'Alsace, un corps d'Espagnols au secours du duc de Lorraine [1], Louis XIII exigea qu'on ne s'opposât pas à son passage par les trois comtés, pourvu qu'il ne montrât pas l'intention d'y construire quelque fortification, ce qui aurait été contraire au traité de Monzon. En 1634, le cardinal-infant rassembla une nouvelle armée dans le duché de Milan, et l'on savait qu'elle était destinée pour l'Allemagne [2] : la France essaya d'engager les Vénitiens à faire cause commune avec elle pour occuper la Valteline; la république s'y étant refusée, on résolut de ne pas s'opposer au passage du cardinal, et l'on rappela le duc de Rohan à la cour.

Après l'y avoir fait attendre plus de quatre mois, au commencement de 1635 on lui donna 12,000 hommes de pied et 1,500 chevaux pour aller occuper la Valteline, après qu'il aurait passé quelques mois en Alsace pour observer le duc de Lorraine. Ayant enfin reçu ordre d'exécuter sa mission, il conduisit rapidement, en douze jours, son armée par Bâle et S. Gall, à Coire où il arriva le 12 avril 1635; douze jours après, toute son armée fut dans la Valteline. A Insbruck et à Milan, on prit des mesures pour l'en chasser; 9,000 Autrichiens, commandés par le baron de Fernamond, entrèrent dans le comté de Bormio. Le 3 juillet, Rohan les défit entièrement sur l'Adda, dans les environs de Tirano, et les força de quitter le pays. Au mois d'octobre, deux généraux ennemis en-

[1] Voy. vol. XXV, p. 149, 155. [2] Voy. *ibid.*, p. 182.

vahirent la Valteline, d'un côté Fernamond avec une armée autrichienne, et de l'autre le comte de Serbelloni avec une armée espagnole envoyée par le cardinal d'Albornos, gouverneur du duché de Milan. Rohan marcha d'abord contre les Allemands qui venaient par le Munsterthal (la Val da Mystaer en langue rumone), les battit le 31 octobre à Mazzo, et les renvoya dans le Tirol ; puis il se tourna rapidement contre Serbelloni, et l'attaqua à l'improviste le 30 novembre, à Morbegno. Il trouva une forte résistance, et sa cavalerie fut repoussée. Rohan lui-même la ramena au combat et remporta enfin une victoire complète qui le laissa maître de la Valteline.

Dans le Milanais, la campagne de 1635 s'ouvrit au mois d'août par la prise de quelques forts, après laquelle le maréchal de Créqui assiégea, le 10 septembre, l'importante place de Valence, sur le Pô. Cette entreprise échoua parce que le duc de Savoie, qui aurait voulu qu'on attaquât plutôt Novarre, n'arriva que le 18 octobre devant la ville avec la grande armée. Nous ne déciderons pas s'il eut raison de traiter l'attaque de Valence de folle entreprise, ou si dans cette circonstance il fut l'instrument de la jalousie du maréchal de Toyras contre Créqui ; car Toyras dirigeait la conduite de ce prince. Le fait est que la garnison ayant reçu un renfort, le maréchal de Créqui se retira précipitamment, le 28 octobre, abandonnant son artillerie. En Italie.

La flotte d'Espagne, destinée à agir contre la Provence, où commandait le maréchal de Vitry, aborda, Dans la Méditerranée.

le 15 septembre aux îles de Lérins, et s'empara de Ste. Marguerite et S. Honorat.

Dans les Pays-Bas.

Dans les Pays-Bas, la campagne de 1635 s'était ouverte plus tôt qu'en Italie. En conséquence du traité de Paris du 8 février de cette année avec les États-généraux, une armée française de 26,000 hommes sous les ordres des maréchaux Gaspard de Coligny dit de Chatillon, et Urbain de Maillé de Brézé, qui d'un jour à l'autre alternaient le commandement, entra dans les Pays-Bas. Le lendemain de la déclaration de guerre, c'est-à-dire le 20 mai, le maréchal de Brézé attaqua le prince Thomas de Savoie-Carignan [1], qui commandait les Espagnols et avait pris une position très-avantageuse à Avein dans le Luxembourg, où il attira les Français comme dans une embuscade; les choses tournèrent cependant autrement qu'il l'avait espéré. Les Espagnols eurent 4,000 hommes de tués, et perdirent leur artillerie : la victoire des Français fut due au maréchal de Châtillon. L'armée française fit le 30 mai, près de Mastricht, sa jonction avec le prince d'Orange, prit Tirlemont le 6 juin et y commit des horreurs inouies; elles furent cause que Louvain, qui fut assiégé le 25 juin, se défendit avec un courage qui obligea les généraux français à renoncer à cette entreprise. On s'attendait aux plus grands succès des armées combinées; mais le cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas, avait mis les villes en si bon état de défense, que les alliés ne purent pas en faire la conquête; finalement,

[1] Aïeul du prince Eugène.

l'armée française, réduite par la disette et les maladies à 8,000 hommes, et abandonnée par le prince d'Orange que la nouvelle de la surprise de l'important fort de Skenk par les Espagnols, le 28 juillet, avait forcé de retourner en Hollande, s'embarqua et alla par mer à Calais.

Les campagnes suivantes ne furent pas beaucoup plus heureuses dans les Pays-Bas; elles se réduisirent le plus souvent à des sièges. On a soupçonné les Hollandais d'avoir mis à dessein de la lenteur dans leurs opérations, afin de conserver les Pays-Bas aux Espagnols dont le voisinage leur était moins redoutable que celui des Français; mais on n'a pas besoin de supposer une perfidie pour expliquer les lenteurs de leurs préparatifs et la mollesse de leurs opérations militaires; la forme bizarre de leur gouvernement rend raison de leur conduite.

Campagne de 1636 dans les Pays-Bas.

L'année suivante, 1636, la France resta sur la défensive dans les Pays-Bas pour pouvoir faire un effort en Italie. Le cardinal-infant, ayant sous ses ordres le prince Thomas, les deux ducs de Lorraine, Jean de Werth et le comte de Piccolomini, envahit la Picardie à la tête de 40,000 hommes. Les forteresses de ce côté n'étaient pas en bon état; les Espagnols emportèrent, le 16 juillet, la Capelle, et quelques jours après le Catelet, et passèrent la Somme. L'effroi que cette incursion causa à Paris fut si grand que le roi, qui était à S. Germain, crut nécessaire de venir rassurer les Parisiens par sa présence. La consternation augmenta encore lorsqu'on apprit que Corbie avait

été prise le 15 août. Paris, qui n'en est distant que de trente-six lieues, n'était défendu que par un faible corps de troupes que commandait le comte de Soissons, et les plus riches de ses habitans commencèrent à se sauver dans la direction de la Loire. La populace se déchaînait contre le cardinal qu'elle rendait responsable de tous les événemens malheureux; mais pour faire voir qu'il ne craignait rien, il se promena en voiture dans les rues de Paris, sans garde. « On vit à cette occasion, dit un écrivain contemporain, ce que peut une grande vertu et combien elle est révérée, même des âmes les plus basses; car les rues étant si pleines de gens qu'à peine y pouvait-on passer, et tous si animés qu'ils ne parlaient que de le tuer; dès qu'ils le voyaient approcher, priaient Dieu qu'il donnât un bon succès à ses entreprises. » Cependant quoique Jean de Werth poussât fort loin ses incursions pour lever des contributions, les Espagnols ne surent pas profiter de leur avantage; l'activité du cardinal de Richelieu, secondée par le courage du roi et par l'enthousiasme que sa popularité inspira au peuple, leva promptement dans la capitale une armée de 40,000 hommes; le duc d'Orléans et le comte de Soissons en prirent le commandement. Ces deux ennemis se réconcilièrent, et tout en faisant la guerre aux Espagnols, tramèrent des complots contre l'état. Les Hollandais aussi firent des mouvemens sur les derrières des Espagnols; ceux-ci se retirèrent et passèrent la Somme. Corbie fut investie le 29 septembre par le comte de Soissons et capitula le 10 novembre.

Ce fut pendant ce siège que le cardinal de Richelieu faillit tomber sous les coups des assassins aux gages du frère du roi [1].

La Picardie ne fut pas la seule province de France entamée en 1636. Sans parler de la Bourgogne, où le duc de Lorraine et le comte de Gallas firent une irruption qui en définitif n'eut pas de succès [2]; les Espagnols envahirent la Guienne, dont les paysans étaient en pleine révolte contre le gouvernement à cause de la surcharge des impôts, et où l'on espérait d'autant plus de succès que le duc d'Épernon, gouverneur de la province, était détesté pour sa dureté et que son âge avancé avait affaibli ses forces physiques et morales. L'amiral de Castille [3] et le marquis de Valparaiso, vice-roi de Navarre, passèrent les Pyrénées à la fin du mois de septembre, entrèrent dans le pays de Labour et prirent S. Jean de Luz et le port de Soroa; au lieu de marcher droit sur Bayonne qui était en proie à la consternation, ils assiégèrent S. Jean Pied de Port, et laissèrent à Épernon et au duc de la Valette, son fils, le temps de mettre Bayonne en état de défense. L'amiral ne se maintint qu'à Soroa qu'il fortifia. En Guienne.

Avant l'invasion de la Guienne, le cardinal de Richelieu s'était occupé des moyens de reprendre les îles de Lérins. Henri, comte d'Harcourt de la maison de Lorraine, et Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bayonne, prélat guerrier et querelleur, Dans la Méditerranée.

[1] Voy. p. 189 de ce vol. [2] Voy. vol. XXV, p. 201.
[3] Jean-Alphonse Henriquez, duc de Riosecco.

connu par ses démêlés avec le duc d'Épernon [1], partis de l'île de Ré avec 38 vaisseaux, passèrent, le 24 juillet, le détroit de Gibraltar, se renforcèrent des troupes que le maréchal de Vitry commandait en Provence, et de 12 galères, et se dirigèrent vers les îles de Lérins; mais les brouilleries que causa l'humeur tracassière de l'archevêque de Bayonne, laissèrent aux Espagnols le temps de pourvoir les îles d'hommes et de munitions, et la flotte française fut obligée de s'en retourner sans avoir rien fait. Ce fut la première campagne où le comte d'Harcourt qui par la suite devint un général si célèbre, commanda en chef.

En Italie.

En signant le traité de Rivoli, le duc de Savoie avait stipulé au nom de celui de Modène pour lequel il croyait pouvoir se faire fort; mais François I[er] qui désirait être neutre n'accéda pas au traité. En l'attaquant au commencement de 1636, les Français le forcèrent à renoncer à ce système; il se déclara pour l'Espagne, et ses troupes, commandées par le marquis de Montechio (Aloyse d'Este), son oncle, se réunirent à celles de Jacques-Philippe Guzman, marquis de Leganès, qui était gouverneur de Milan. Les Espagnols ayant envahi les états du duc de Parme, le maréchal de Créqui passa le Tesin du côté d'Oleggio, faisant mine d'en vouloir à la ville de Milan. Le-

[1] Une notice sur ces brouilleries, faite de main de maître, se trouve dans la Biographie universelle, à l'article Sourdis; elle est de M. de VILLENAVE. Il faut y corriger une faute d'impression, Vol. XVIII, p. 193, l. 12, au lieu de 1658 il faut lire 1637.

ganès l'attaqua, le 22 juin, à Buffalora, avant que le duc de Savoie eût pu passer le Tesin pour se joindre aux Français. Déjà il avait obtenu la victoire lorsque le duc de Savoie vint au secours du maréchal et tomba sur les Espagnols ; c'est là la fameuse journée du Tesin ou de Fornavento, où, après quinze heures de combat, les Français eurent la supériorité, qui ne fut cependant pas assez décidée pour que le marquis de Leganès ne pût se retirer pendant la nuit sans perdre ni canon, ni bagage. Les Français ne profitèrent pas de leur victoire, probablement à cause de la mésintelligence qui régnait entre les chefs, savoir entre Victor-Amédée et le maréchal de Créqui, et particulièrement entre le duc de Parme pour lequel on avait formé une armée particulière, et celui de Mantoue qui en était jaloux. Quoi qu'il en soit, les Français repassèrent le Tesin, et, au mois d'août, don Martin d'Aragon et le cardinal Jean-Jacques-Théodore Trivulce [1] envahirent l'état de Parme. Le duc Odoard Ier conclut, le 4 février 1637, la paix avec l'Espagne ; le pape, son seigneur suzerain, l'avait menacé de l'excommunication s'il ne prenait ce parti.

A la même époque la France souffrit une autre perte. Le duc de Rohan, ce héros malheureux, soit qu'il commandât des rebelles, soit qu'il servît son roi, cet historien admirable fut obligé d'évacuer les Grisons et la Valteline à la suite d'une insurrection générale du pays, et en vertu d'une capitulation qu'il signa le 26 mars 1637. Les détails de cet événement

Campagne de 1637 dans les Grisons.

[1] Comte de Melzi et prince de Misocco.

se trouveront dans le chapitre VII consacré à l'histoire de la Suisse.

Dans la Méditerranée.

Avant la défection du duc de Parme, le gouvernement français qui ne pouvait le secourir par terre, avait résolu de lui envoyer par la Méditerranée un renfort qui devait débarquer à Nice et traverser le duché de Milan. Le comte d'Harcourt et l'archevêque de Sourdis s'embarquèrent encore une fois à Bordeaux avec 4,000 hommes : arrivés dans les parages de la Sardaigne, ils apprirent que le but de leur expédition était manqué. Ils conçurent alors le projet de s'emparer de la Sardaigne. Ils firent une descente à Oristagni et entrèrent dans cette ville qu'ils trouvèrent déserte, mais remplie de marchandises. Pendant qu'ils pillaient les maisons, les Sardes réunirent des troupes et forcèrent les Français de se rembarquer. Harcourt et Sourdis cinglèrent alors vers les îles de Lérins dont leurs troupes s'emparèrent de vive force et en déployant une bravoure extraordinaire; cela se fit le 12 et le 14 mai 1637.

En Languedoc.

Malgré le peu de succès que les armes espagnoles eurent en 1636 en Guienne, le comte-duc d'Olivarez, qui gouvernait l'Espagne comme le cardinal de Richelieu la France, résolut d'envahir ce royaume d'un côté où l'on pourrait compter sur l'assistance des Réformés. Le duc de Cardone, vice-roi de Catalogne, ayant sous ses ordres le comte de Serbelloni, à la tête de 15,000 hommes entra au commencement de septembre 1637 en Languedoc, et, après s'être emparé de quelques places, assiégea Leucate. Cette ville

fut bientôt réduite à la dernière extrémité. Le duc d'Halluin, fils du maréchal de Schomberg, alors gouverneur du Languedoc, renforcé par quelques troupes de la flotte d'Harcourt, que l'archevêque de Bordeaux lui avait amenées, surprit, le 28 septembre, le comte de Serbelloni dans ses retranchemens devant Leucate, et remporta une victoire brillante, quoique, selon la coutume du temps, on en ait exagéré les avantages, comme il paraît par la seule circonstance que Serbelloni put ramasser en assez bon ordre son armée qui avait été attaquée dans l'obscurité. Les Espagnols qui étaient encore à Soroa en Guienne s'embarquèrent le 25 octobre, et le territoire de la France se trouva purgé d'ennemis. La journée du 28 septembre valut au duc d'Halluin le bâton de maréchal de France; il porta dès ce moment le titre de maréchal de Schomberg, comme son père l'avait porté.

Dans les Pays-Bas l'armée française fut commandée, en 1637, par le cardinal de la Valette, ayant sous ses ordres son frère aîné, le duc de Candale. Elle était forte de 22,000 hommes dont le tiers de cavalerie : les principaux coups se donnèrent cette année du côté de Bréda, de Venlo et de Ruremonde. Le cardinal prit, le 26 juillet, Landrecy, le 5 août, Maubeuge, et, le 10 septembre, la Capelle. Pendant qu'il était encore devant cette place, le cardinal-infant alla attaquer Maubeuge. Le vicomte de Turenne, âgé alors de vingt ans, se distingua par la défense de la place. Il repoussa vigoureusement les assaillans. Dans les Pays-Bas.

L'année suivante, 1638, trois armées françaises, Campagne de

1638 dans les Pays-Bas.

commandées par les maréchaux de la Force, de Châtillon et de Brézé, agirent dans les Pays-Bas d'après un plan concerté avec le prince d'Orange. Toute la campagne se passa en siéges dont le plus remarquable fut celui de S. Omer, entrepris par Châtillon, le 26 mai et levé le 15 juillet. Le cardinal-infant eut l'honneur de cette campagne; il le dut au comte de Piccolomini, son aide. L'été se termina par un événement fort heureux pour la France, mais dont le cardinal de Richelieu, qui y eut personnellement part, exagéra infiniment l'importance. Le 14 septembre, le général du Hallier, qui avait remplacé le maréchal de Brézé, emporta, l'épée à la main, la place du Catelet dont les Espagnols étaient restés maîtres depuis 1635.

En Italie.

La défection du duc de Parme, la mort de Charles Ier, duc de Mantoue, et celle de Victor-Amédée qui eurent lieu l'une le 21 septembre, et l'autre le 7 octobre 1637, mirent fin à la discorde qui depuis 1636 paralysait les armées d'Italie. Christine de France, duchesse de Savoie, régente pour François-Hyacinthe, son fils, aurait bien voulu rester neutre dans la lutte entre la France et l'Espagne; mais Louis XIII ne le permit pas. Il fallut que le traité d'alliance fût renouvelé : cela se fit le 3 juin 1638. Le marquis de Leganès avait paru inopinément, le 11 mars 1638, devant Brême, place forte sur le Pô d'une haute importance. Le maréchal de Créqui s'étant imprudemment approché pour reconnaître les ouvrages des assiégeans, fut tué le 17 mars. Le gascon Montgaillard qui commandait à Brême capitula le 27 mars.

Renouvellement de l'alliance entre la France et la Savoie.

Un conseil de guerre tenu à Casal le condamna à mort; il fut exécuté le 22 avril. Après la prise de Brême, le marquis de Leganès envahit le Piémont et assiégea Verceil. Le cardinal de la Valette qui était venu remplacer Créqui, ayant sous ses ordres le duc de Candale, son frère aîné, le comte de Guiche et le comte du Plessis-Praslin, après avoir mis une garnison française dans Casal pour n'avoir pas l'invasion du Montferrat à craindre, réussit, à l'aide d'un stratagème ou d'une trahison, à jeter un renfort dans Verceil; néanmoins le manque de munitions de guerre obligea le commandant à capituler le 4 juillet. Cette perte causa une grande consternation à Turin, parce que Verceil est une des clefs du Piémont; elle pouvait avoir des suites graves si une maladie épidémique que l'armée espagnole avait gagnée dans ces contrées malsaines n'avait empêché le marquis de Leganès d'entreprendre quelque chose de plus cette année.

Le cardinal de Richelieu brûlait d'envie de venger les invasions de la Picardie, de la Bourgogne, de la Guienne et du Languedoc par les Espagnols, en portant les armes françaises au-delà des Pyrénées. Le prince de Condé, et l'ami du ministre, cet audacieux prélat, Sourdis, archevêque de Bordeaux, furent choisis pour être les instrumens de sa vengeance. Le prince passa au mois de juillet la Bidasoa, prit Irun et le port du Passage où il trouva six à douze vaisseaux espagnols entièrement équipés, cent cinquante canons et une grande quantité de munitions; il investit Fontarabie pendant que l'archevêque avec la flotte française

En Espagne.

bloqua cette place par mer. La flotte espagnole s'en étant approchée, il y eut, le 22 août, un combat décisif; l'archevêque, favorisé par le vent, incendia la flotte espagnole par le moyen des brûlots qu'il traînait avec lui. Le 7 septembre l'amiral de Castille attaqua le prince de Condé dans ses ouvrages devant Fontarabie. L'armée française fut saisie d'une de ces terreurs subites auxquelles les plus braves troupes ont été quelquefois en proie et que les anciens attribuaient à l'intervention immédiate du dieu Pan; elle se débanda : le prince de Condé et l'archevêque se jetèrent dans un bateau et se sauvèrent. Le duc de la Valette ramena l'armée en deçà du Bidasoa. Ce fut à lui, le fils de son ennemi, le duc d'Épernon, que le cardinal attribua le mauvais succès de cette expédition, parce que brouillé avec Condé et Sourdis dont il blâmait les opérations, il s'était retiré du camp. Ce fut cependant cette circonstance qui sauva l'armée d'une ruine totale. Richelieu fit faire le procès à la Valette qui fut condamné à mort; il s'était sauvé en Angleterre.

Campagne de 1639.

En 1639 Louis XIII avait six armées sur pied; l'une commandée par Charles de la Porte de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie et cousin-germain de Richelieu, devait attaquer les Pays-Bas; la seconde sous Manasès marquis de Feuquière devait agir du côté du Luxembourg; la troisième sous le maréchal de Châtillon, sur les frontières de Champagne; la quatrième en Languedoc sous les ordres du prince de Condé; la cinquième en Italie sous le duc de Longueville, et la sixième en Piémont aux ordres du cardinal de la Valette.

Le maréchal de Schomberg (l'ancien duc de Halluin) avait été adjoint au prince de Condé. Ils entrèrent au mois du juillet 1639 dans le Roussillon. Le 19 le prince prit Salses l'épée à la main [1], mais Philippe Spinola, marquis de Los Balbazes, fils du célèbre Ambroise, étant arrivé avec une armée espagnole, les Français furent obligés de se retirer dans le Languedoc. Spinola assiégea Salses. Le cardinal de Richelieu et le comte-duc d'Olivarez croyaient leur honneur compromis, l'un si cette clef du Roussillon était perdue, l'autre si elle n'était recouvrée. Les Espagnols firent les plus grands efforts pour réussir dans ce siège, les Français pour le faire lever. Le 17 octobre le prince de Condé partit de Narbonne avec 24,000 hommes. Le 2 novembre il arriva à la vue du camp des Espagnols. Le maréchal de Schomberg fut d'avis de profiter de leur première consternation pour les attaquer; le prince voulut attendre le lendemain. Un orage violent accompagné d'une pluie extraordinaire, éclata pendant la nuit, et inonda le camp français; l'armée se débanda à 3 ou 4,000 hommes près, avec lesquels Condé se retira précipitamment; le 14 novembre il reparut devant les Espagnols et les attaqua, mais il fut battu. Il revint à la charge le 7 janvier 1640; alors il trouva les affaires en un tel état qu'on ne jugea pas à propos d'attaquer. Salses qui manquait absolument

En Languedoc.

[1] Le mot de Salses veut dire en espagnol *sauce*. François I ayant fait construire sur le lac de Malpas la forteresse de Leucate, mot qui dans la langue du pays veut dire *oie*, Charles-Quint lui opposa Salses, *sauce pour manger l'oie*.

de vivres fut remis le même jour aux Espagnols.

Dans les Pays-Bas.

Dans les Pays-Bas le marquis de Feuquière qui assiégeait Thionville fut défait le 7 juin par le comte de Piccolomini qui mit ensuite le siège devant Mons d'où le maréchal de Châtillon le chassa le 21. Le 30 du même mois de juin de la Meilleraye prit Hesdin en présence de Louis XIII. En entrant par la brèche, le roi nomma le vainqueur maréchal de France. Les alliés de la France, les Hollandais furent cette année victorieux par mer. Nous parlerons de leurs succès dans un autre chapitre.

En Italie.

D'importans événemens se passèrent en 1639 en Italie. Le jeune duc de Savoie, François-Hyacinthe, était mort en octobre 1638 et avait été remplacé par son frère puîné, Charles-Émanuel II. La régence fut disputée à la duchesse-mère par le cardinal Maurice et le prince Thomas, frères de Victor-Amédée, que l'Espagne soutenait, et il en résulta une guerre civile.

Le 26 mars le prince Thomas et le marquis de Leganès surprirent Chivas, après quoi ils s'emparèrent de Crescentin, et le 5 avril de Verua, laissant ainsi au cardinal la Valette qui avait entrepris de bloquer Cangio le temps de venir au secours de Turin, où la duchesse-régente prit d'excellentes mesures de défense. Les princes assiégèrent cette capitale sans fruit; Leganès prit Trin d'assaut le 4 mai et remporta d'autres avantages. Le 1er juin, Christine renouvela encore une fois son traité d'alliance avec Louis XIII qui était venu à Grenoble pour conférer avec sa sœur; elle reçut garnison française à Cherasque, Savigliano,

Traité de Grenoble.

et Carmagnole. Pendant que le cardinal la Valette s'arrêtait à Carmagnole et que le duc de Longueville qui lui avait amené un corps de 6,000 hommes assiégeait Cuneo ou Coni, le prince Thomas surprit Turin dans la nuit du 27 juillet et s'en rendit maître. La duchesse douairière qui avait envoyé ses enfans à Chambéry, se sauva dans la citadelle. Celle-ci ne fut pas assiégée parce qu'il s'était élevé entre les princes de Savoie et le marquis de Leganès une contestation sur la question de savoir à qui, d'après leur traité, appartiendrait le droit d'y mettre garnison.

Pendant cette dispute le duc de Longueville arriva au secours de la duchesse; il entra dans la citadelle et engagea Christine à lui en abandonner la défense et à se retirer à Suse. Cependant comme ce prince, aussi bien que le marquis de Leganès, avaient des motifs de souhaiter une cessation des hostilités, il fut conclu, le 24 août, à Valentin, un armistice qui devait durer jusqu'au 24 octobre. La convention permettait aux Français de remplacer 600 soldats de la garnison de Casal, qui étaient malades, par autant d'hommes frais.

Pendant l'armistice le prince Maurice ou le cardinal de Savoie, prétextant n'y être pas compris, s'empara de Nice, Villefranche et d'autres villes. Vers la fin de la campagne, le cardinal de la Valette, général peu actif, mourut le 28 septembre. Comme le duc de Longueville avait été rappelé pour prendre le commandement de l'armée de Weimar [1], celui de l'armée

[1] Voy. vol. XXV, p. 212.

du Piémont fut confié au comte d'Harcourt qui jusqu'alors avait croisé sur les côtes de Provence et de Nice avec la flotte de la Méditerranée.

Le principal objet du marquis de Leganès, à la reprise des hostilités, était la conquête de Casal qui l'aurait rendu maître du Montferrat; celui du comte d'Harcourt la prise de Chieri, comme lui étant nécessaire pour couvrir Casal, et pour servir de point d'appui à son armée en cas d'un échec. Par une feinte négociation il fit croire à Leganès qu'il désirait prolonger l'armistice, et tandis que le marquis qui de son naturel était lent dans ses résolutions, délibérait encore sur ce qu'il allait faire, le général français, actif et entreprenant, et secondé par deux excellens aides, le vicomte de Turenne et le comte de du Plessis-Praslin, se mit en marche, et, le 24 octobre jour où finissait l'armistice, investit Chieri. Cette ville dont la garnison était affaiblie par suite d'un malentendu [1], se rendit le lendemain. Aussitôt le marquis de Leganès dont la lenteur avait causé cette perte, voulut la réparer en réduisant la garnison française par la famine; dans cette vue il occupa les positions qui entourent Chieri. Harcourt à qui il importait avant tout de renforcer Casal, y envoya, par un chemin qui paraissait impraticable, 400 cavaliers ayant chacun un mousquetaire en croupe. Le baron de Consalès par-

[1] Une partie de la garnison était sortie pour attaquer les Français qu'elle prenait pour un corps isolé; voyant qu'elle avait affaire à toute l'armée, elle voulait rentrer dans la ville, mais elle trouva les portes fermées.

vint, par beaucoup d'audace et de promptitude, à jeter ce secours dans la ville avant que le général espagnol eût fini ses préparatifs pour l'assiéger.

Cependant le comte d'Harcourt commençait à se ressentir de la rareté des vivres. Entouré de tous les côtés par l'ennemi, il se tira de cette position allarmante par une marche extrêmement hardie et qu'il n'aurait pu entreprendre s'il avait eu sous ses ordres une armée moins brave et moins sensible à l'honneur. Il força le passage, dit de la Route, entre les deux places de Montcalier et Poerino, où il y avait garnison espagnole, ainsi que celui du Pô morto, rivière étroite, mais très-profonde, dont l'unique pont était défendu vigoureusement par le prince Thomas, et arriva à Carmagnole, parce que la lenteur de Leganès ne lui avait pas permis d'occuper à temps l'autre bout du pont. Cette marche du comte d'Harcourt est célèbre parmi les beaux faits d'armes; on l'appelle la *bataille de la Route;* elle fut exécutée le 20 novembre.

L'hiver se passa en négociations dont le pape Urbain VIII fut l'âme. Comptant sur ses intelligences avec la duchesse douairière de Mantoue qui était dans l'intérêt de l'Espagne, ainsi que sur les prédictions de ses astrologues, le marquis de Leganès mit, le 9 avril 1640, le siège devant Casal avec 18,000 hommes. Harcourt osa avec 10,000 hommes, formant tout ce qu'il avait de disponible, attaquer son camp le 29 du même mois. Les Espagnols, malgré la bravoure dont ils firent preuve, furent forcés dans leurs retranchemens et perdirent leur artillerie, leurs bagages, leur

Campagne de 1640 en Italie.

caisse et leur chancellerie; Leganès reconduisit à Brême les débris de son armée.

Le comte d'Harcourt marcha sur Turin; le prince Thomas était toujours maître de la ville, et assiégeait la citadelle. Il fut cerné à son tour par l'armée française, depuis le 10 mai. Leganès vint à son secours et attaqua, le 11 juillet, les retranchemens du comte d'Harcourt; cette première attaque qui ne fut que partielle ne réussit pas, et le lendemain l'armée française reçut un renfort considérable que Turenne lui amenait. Ce grand général ayant trouvé Montcalier abandonné par Leganès, s'en empara et amena son corps au camp français, presque sans avoir été aperçu par l'ennemi. Harcourt fut ainsi sauvé une seconde fois d'un imminent danger. Après plusieurs autres combats, le prince Thomas fut obligé de rendre Turin par capitulation, le 22 septembre.

Dans les Pays-Bas.

Le siége d'Arras, entrepris le 13 juin 1640, par le duc de Chaulnes et par les maréchaux de Châtillon et de la Meilleraye, est célèbre par les efforts que le cardinal-infant, auquel s'étaient réunis les généraux Lamboi, Beck, don Philippe de Sylva, et le duc de Lorraine, fit pour jeter du secours dans cette place, défendue par l'Irlandais Eugène O'Néal, et pour affamer l'armée des assiégeans; il est encore devenu célèbre par les combats multipliés qui s'y livrèrent. Arras se rendit le 10 août. Cette conquête coûta 8,000 hommes à la France. Le duc d'Enghien, destiné à une haute célébrité, y fit ses premières armes; il avait dix-neuf ans.

Un événement fort extraordinaire eut lieu, en 1640, du côté des Pyrénées : la Catalogne, le Roussillon et la Cerdagne se révoltèrent contre Philippe IV. Les détails de cette révolution appartiennent à l'histoire d'Espagne : nous dirons seulement que, le 6 décembre 1640, le sergent de bataille[1] du Plessis-Besançon, au nom du roi de France, conclut avec les insurgés un traité d'alliance par lequel on leur promit des secours, et que, par un autre traité qui fut signé à Péronne le 19 septembre 1641, ils se soumirent à Louis XIII. Traité de Péronne. La Catalogne se soumet à la France. En Espagne.

Le cardinal fit sortir, en 1640, deux flottes. L'une, commandée par Armand de Maillé-Brézé, duc de Fronsac, son neveu, longea les côtes du Portugal, battit, le 22 juillet, près de Cadix, la flotte espagnole du marquis de Castignosa et l'empêcha de continuer sa course pour l'Amérique. L'archevêque Sourdis, à la tête de l'autre, essaya de produire une révolution dans le royaume de Naples où le cardinal de Richelieu avait fomenté une rébellion. Il se montra devant le port de Naples, mais ne put rien entreprendre. Par mer.

Depuis long-temps le cardinal de Richelieu avait employé toutes sortes de moyens pour détacher le duc de Lorraine du parti des Espagnols. La princesse de Cantecroix, prétendue épouse du duc, l'excitait sans cesse contre la cour de Madrid qui lui avait donné Affaire de la Lorraine, 1641.

[1] Pour les étrangers, nous remarquerons que les sergens de bataille étaient des officiers généraux dont les fonctions étaient de ranger les troupes en bataille sous les ordres du général commandant.

plus d'un sujet de mécontentement. Au mois de mars 1641, Charles vint à Paris, vit le roi à S. Germain en Laye et lui demanda pardon à genoux en qualité de vassal. Louis XIII le lui ayant accordé, il se releva et se couvrit en qualité de souverain. Il négocia ensuite avec le cardinal de Richelieu un traité qui fut signé le 29 mars. Il obtint la restitution dans ses duchés de Lorraine et de Bar, excepté le comté de Clermont, Stenai, Jametz et Dun qu'il céda à la France, et de la ville de Nancy qui devait rester en dépôt jusqu'à la paix. Le duc promit de joindre ses troupes à celles du roi et de payer à la duchesse Nicole une pension de 120,000 livres par an. Charles jura cette paix à S. Germain, le 19 avril. Arrivé à Bar-le-Duc, il ratifia ce serment le 21; mais sept jours après, se trouvant à Épinal, il protesta contre le traité, comme lui ayant été arraché par la force, le cardinal de Richelieu s'étant servi contre lui, disait-il, de cette puissante autorité qu'il s'était arrogée en France et ayant captivé sa liberté par des violences extraordinaires. Pareilles protestations furent signées par le duc Nicolas-François le 28 septembre, et par la cour souveraine de Lorraine le 30 août 1641. La princesse de Cantecroix qui avait opéré la réconciliation, fut aussi l'auteur du changement du duc; elle s'était vainement flattée qu'à Paris on approuverait son mariage.

Campagne de 1641 dans les Pays-Bas.

Le 19 mai 1641, le maréchal de la Meilleraye qui avait pour lieutenant-général le comte de Guiche, mit le siège devant Aire, supérieurement défendue par Bernovita. Pendant que l'armée française en était

occupée, le comte de Soissons, révolté contre le roi, battit, le 6 juillet, le maréchal de Châtillon à Marfée, proche Sedan [1]. Déjà le cardinal de Richelieu avait ordonné la levée du siège d'Aire, lorsqu'il reçut la nouvelle inopinée de la mort de son ennemi le plus acharné et le plus redoutable. Aussitôt il révoqua son premier ordre; le siège d'Aire continua et cette ville se rendit le 27 juillet; mais immédiatement après, le cardinal-infant ayant reçu des renforts l'assiégea à son tour. Étant tombé malade, il remit le commandement au général Beck et alla mourir à Bruxelles, le 9 novembre. Le 7 décembre, Aigueberre qui défendait Aire, réduit à la dernière extrémité, capitula.

La défection de la Catalogne et du Portugal, et les troubles qui agitèrent la cour de France, furent cause qu'aucune des puissances belligérantes ne put faire en 1641 de grands préparatifs en Italie, où des deux côtés on se borna à quelques sièges. Le comte de Siruela commanda les Espagnols à la place du marquis de Leganès qui avait été rappelé à cause de la mésintelligence qui régnait entre lui et le prince Thomas de Savoie. En Italie.

La France fit cette année une acquisition moins importante par elle-même qu'utile en ce qu'elle était préjudiciable aux Espagnols. La principauté de Monaco était depuis 1605 sous la protection de l'Espagne. Nous raconterons dans l'histoire d'Italie par quel coup hardi Honoré II Grimaldi, mit fin à sa dépendance de cette puissance, et reçut garnison française dans ses places. Acquisition de la principauté de Monaco.

[1] Voy. p. 193 de ce vol.

Alliance avec le Portugal, 1641.

Enfin l'alliance que Louis XIII conclut avec le nouveau roi de Portugal, appartient aux événemens importans de cette année. Elle fut signée à Paris le 1er juin. Louis XIII promit de fournir à Jean IV un secours de 20 vaisseaux armés et équipés en guerre.

Campagne de 1642 en Italie.

Au commencement de la campagne de 1642, le duc de Bouillon commanda l'armée française en Italie, mais impliqué dans la conspiration de Cinq-Mars, il fut arrêté à Casal et conduit au château de Pierre-Encise [1].

Traités de Turin de 1642.

Le 14 juin la guerre civile de la Savoie fut terminée par des traités signés à Turin; les deux princes de Savoie, oncles du duc, entrèrent au service de Louis XIII. Avant de se déclarer, les princes avaient trouvé moyen sous quelque prétexte de faire sortir les garnisons espagnoles de Nice et d'Ivrée.

Le prince Thomas et le duc de Longueville qui avait remplacé le duc de Bouillon, prirent Tortone le 26 novembre, après avoir perdu à ce siège la moitié de leur monde. Lorsqu'ils voulurent faire prendre au reste les quartiers d'hiver, une terreur panique s'empara de l'armée et elle se débanda.

Dans les Pays-Bas.

Dans les Pays-Bas, Francesco de Melos remporta, le 26 mai 1642, sur le maréchal de Guiche (Gramont) la victoire d'Honnecourt qui n'eut pas de suite par les raisons que nous indiquerons.

En Roussillon.

Quoique nous nous soyons proposé de parler ailleurs des événemens arrivés à la suite de la révolte de la Catalogne, nous ne pouvons pourtant pas passer

[1] Voy. p. 205 de ce vol.

sous silence la prise de Perpignan qui eut lieu le 9 septembre 1642, après un siége de cinq mois auquel Louis XIII en personne assista, quoique malade.

La suite de la guerre entre la France et l'Espagne appartient au règne de Louis XIV, comme aussi celle de la guerre avec la branche allemande de la maison d'Autriche. A la mort de Louis XIII la France était maîtresse de la province d'Artois, de Sedan, de la Lorraine, de l'Alsace avec Brisach, la clef de l'Allemagne, de Pignerol, qui est celle de l'Italie, du Roussillon et de la plus grande partie de la Catalogne.

SECTION VI.

Affaires intérieures. Mort, caractère et famille de Louis XIII.

Nous réunissons dans cette section tous les événemens du règne de Louis XIII qui n'ont point trouvé de place dans les sections précédentes, ainsi que ceux qui se passèrent après la mort du cardinal de Richelieu. Sans égard à l'importance de ces événemens nous suivrons, autant que possible, l'ordre chronologique.

Érection de l'archevêché de Paris, 1622.

L'évêché de Paris depuis son origine faisait partie de la province de Sens. La métropole et l'évêché étant devenus vacans à la fois en 1622, on exécuta un projet qui jusqu'alors avait éprouvé des difficultés : une bulle du pape Grégoire XV du 20 octobre 1622, érigea le siège de Paris en archevêché, et on forma pour lui une province, en lui soumettant les évêchés de Chartres, de Meaux et d'Orléans qui furent démembrés de la province de Sens. Jean-François de Gondi fut le premier archevêque de Paris.

Publication du Code Michaut.

Le 4 janvier 1629, Louis XIII alla au Palais pour tenir un lit de justice où fut publié un édit renfermant des lois sur divers objets que le garde des sceaux Michel de Marillac avait compilé, et que par dérision on nomma le *Code Michaut*. « C'était, dit le président Hénault, un recueil des plus fameuses ordonnances françaises auxquelles on avait joint celles qui

avaient été faites sur les demandes des derniers États-généraux, où l'on statua sur les demandes de l'assemblée des notables aux Tuileries : le roi, malgré les oppositions du parlement, le fit *publier* dans un lit de justice ; car il n'est pas dit qu'il y fut *vérifié* ; aussi cet édit n'a point été observé dans la suite, et les avocats ne le citent pas comme une loi. Il est composé de quatre cent soixante-un articles, dont il y en a cent trente-deux sur le fait de la guerre et trente-un sur le fait de la marine. On peut remarquer quelques articles importans, le trente-neuvième touchant les mariages clandestins, qui les déclare non valablement contractés, et enjoint aux juges ecclésiastiques de juger les causes desdits mariages conformément à cet article ; le cinquante-huitième, touchant les maîtres des requêtes, qui doivent être par *chacun an* envoyés par le chancelier dans les provinces, et y faire à peu près les fonctions dont autrefois étaient chargés les commissaires des rois, appelés *missi dominici ;* en sorte que les maîtres des requêtes semblent, par cet édit, être les seuls destinés à remplir les places d'intendans ; le cent onzième, où il est enjoint à tous gentilshommes de signer à l'avenir tous les actes de leurs noms de familles, et non de celui de leurs terres, pour les distinguer des roturiers à qui on avait permis de porter le nom des fiefs qu'ils possédaient ; enfin le cent trente-septième, contre les jeux de hasard, article important et conforme aux lois les plus anciennes. Celui qui aura gagné aux jeux de hasard, dit Justinien, n'aura point d'action pour se faire payer, et au contraire, celui qui

aura perdu pourra répéter ce qu'il aura payé volontairement; cette action sera perpétuelle, imprescriptible, et passera de lui à ses héritiers, et contre les héritiers de celui qui aura gagné, et en cas que lui ou ses héritiers négligent de répéter cet argent perdu au jeu, la poursuite en sera faite d'office à la diligence du magistrat; en ce cas cet argent sera employé aux ouvrages publics, etc. »

Érection de la congrégation française, 1634.

L'érection de la *congrégation française* est un événement de l'histoire ecclésiastique de France de cette époque que nous ne devons pas passer sous silence. L'abbaye de Ste Geneviève à Paris est une des plus anciennes fondations de France; on la fait remonter à l'époque de Clovis; S. Remy la consacra à l'honneur des apôtres S. Pierre et S. Paul; elle fut nommée ensuite d'après la patrone de Paris dont la châsse y fut placée. Par la suite des temps elle tomba en un grand désordre, et l'abbaye de Ste Geneviève devint fameuse par le déréglement des mœurs de ses moines qui plus d'une fois causa un scandale public. Il en était de même de l'abbaye de S. Vincent de Senlis, où un jeune homme de Luciennes, nommé Charles Faure, entra en 1615. Ayant été élevé vers 1624 à la dignité de sous-prieur et maître des novices, il s'associa au nouveau prieur, le P. Baudouin, pour réformer l'abbaye: ces deux ecclésiastiques travaillèrent avec beaucoup de succès à une entreprise si louable. On s'occupait alors par ordre de Louis XIII de la réformation des ordres religieux en France, et le cardinal François de la Rochefoucault, grand aumônier de

France, évêque de Senlis et abbé de Ste Geneviève, avait obtenu en 1622 un bref du pape qui l'autorisait à introduire la réforme dans toutes les maisons qui en avaient besoin. Il se servit pour cela du P. Faure et le nomma visiteur et supérieur des maisons réformées. Le cardinal résolut de faire de l'abbaye de Ste Geneviève le chef-lieu d'une congrégation dans laquelle seraient réunies toutes les maisons de France, et qui porterait le nom de congrégation de France. Urbain VIII signa la bulle d'érection de la congrégation. L'abbaye de Ste Geneviève fut rendue régulière et triennale; tant que le cardinal la Rochefoucauld vivrait ou ne donnerait pas sa démission, l'abbé élu devait n'être que son coadjuteur et exercer pendant son triennat la supériorité générale sur la congrégation. Le P. Faure fut élu deux fois de suite; il fallut alors, d'après la bulle, un intervalle de trois ans; mais en 1643 il fut élu pour la troisième fois et mourut en 1644 en odeur de sainteté. La congrégation française se composait de soixante-sept abbayes, vingt-huit prieurés, deux prevôtés et trois hôpitaux, indépendamment de trois abbayes et autant de prieurés dans les Pays-Bas. Le chancelier de l'université était toujours pris dans l'abbaye de Ste Geneviève. La bibliothèque de cette maison, dans laquelle entra en 1711 par disposition testamentaire celle de Michel Tellier, archevêque de Rheims, était une des plus considérables de France. En 1757 on a commencé à rebâtir l'église de Ste Geneviève sur les dessins de J. G. Soufflot. C'est un des plus magnifiques monumens de

Paris : on regrette que l'architecte, séduit par le luxe des ruines de Palmyre qu'on admirait alors, ait abandonné la simplicité d'un siècle plus classique.

Fondation de l'académie française, 1635.

En 1635, par les soins du cardinal de Richelieu fut fondée l'*académie française* ayant pour objet le perfectionnement et l'épuration de la langue. Un hasard donna naissance à cette illustre compagnie. Quelques amis des lettres, frappés des imperfections d'une langue qui avait déjà eu ses Malherbe et Régnier, se réunissaient fréquemment chez l'un d'entre eux, Valentin Conrart, Calviniste peu érudit, ignorant ou prétendant ignorer les langues savantes, mais remarquable par une pureté de goût qu'on acquiert rarement sans l'étude de l'antiquité classique, et par une sagacité que la nature seule peut donner. Il est auteur de Mémoires sur l'histoire de son temps, qui ont été publiés pour la première fois en 1825 [1]. Quoique plusieurs de ces littérateurs ne portent pas de noms illustres, ils doivent pourtant être nommés ici comme les premiers qui aient deviné les hautes destinées réservées à leur langue. Cette société se composait d'Antoine Godeau, évêque de Vence, Jean Chapelain, Conrart, Jean Ogier de Gombault, Calviniste, Philippe Habert, commissaire de l'artillerie, et Germain, son frère, plus connu sous le nom d'abbé de Cérisy, Claude de Malleville et Serisay. Dans leurs réunions ils s'entretenaient familièrement de nouvelles politiques et littéraires, et si quelqu'un d'entre eux avait fait un ouvrage, il le communiquait à tous les autres qui lui en disaient

[1] Par PETITOT, dans le vol. XLVIII de sa Collection.

leurs avis. Ces assemblées se tinrent pendant quatre ans, au grand avantage des lettres, mais dans le plus profond secret. Enfin, en 1634, le cardinal de Richelieu en ayant entendu parler, ce ministre jaloux de tous les genres de gloire, et qui craignait les plumes satiriques et les compositions historiques plus que les intrigues des courtisans, conçut aussitôt le projet de devenir le fondateur d'une société littéraire placée sous la protection immédiate de l'autorité royale. Il chargea l'abbé François Metel de Boisrobert, homme d'esprit, conteur agréable qui faisait sa société ordinaire, d'en faire la proposition aux amis. Elle ne leur fut pas agréable, mais ils n'osèrent la refuser. L'académie française fut fondée par un édit du roi du mois de janvier 1635 qui fixe le nombre de ses membres à quarante; elle eut ses statuts et le cardinal en fut nommé chef et protecteur. Pierre Séguier, garde des sceaux, depuis chancelier de France, fit témoigner à la compagnie son désir d'être reçu dans son sein; son exemple fut suivi par des personnages éminens de la magistrature et du conseil d'état. Ainsi, bien différente de cette première académie fondée par Conrart, la nouvelle société, pour nous servir des termes d'un auteur français, était une académie revêtue de la pourpre des cardinaux et des chanceliers, protégée par le plus grand roi de la terre, remplie de princes de l'Église et du sénat, de ministres et de ducs et pairs, de conseillers d'état qui, se dépouillant tous de leurs grandeurs, se trouvaient heureusement confondus pêle-mêle dans la foule d'une infinité d'excellens auteurs, his-

toriens, poètes, sans distinction et sans préséance.

L'académie française a fixé la langue par un Dictionnaire, cinq fois retouché, travaillé, refondu dans l'espace d'un siècle et demi. Aucune langue ne possède un dictionnaire répondant aussi bien à son but, qui est de donner d'autorité souveraine la signification des mots par des définitions, en purgeant la langue des idiotismes qui, dans tous les pays privés d'un régulateur semblable, envahissent la pureté du langage. Le dictionnaire italien de la Crusca lui est comparable sous quelques rapports, mais son autorité législative n'est pas aussi généralement reconnue par la nation italienne que l'était celle du Dictionnaire de l'académie française avant l'irruption de la barbarie.

En considérant ce travail indépendamment de son but déterminé; en le jugeant comme simple répertoire de la langue, il est incomplet, parce que tous les termes techniques y manquent, et défectueux parce qu'il ne remonte pas à l'étymologie et pour ainsi dire à l'histoire des mots; mais ce double objet d'érudition n'entrait pas dans le plan de l'académie.

On regrette avec raison que l'illustre compagnie qui a travaillé à cet ouvrage, ait dédaigné les langues savantes au point de régler arbitrairement l'orthographe des mots dérivés du grec, sans recourir à la langue originale. C'est ainsi que dans le mot philanthrope, elle a retranché le second *h* qui y est tout aussi nécessaire que dans celui de théâtre, où elle l'a conservé. Ce qui prouve que ce retranchement a été l'effet de l'ignorance plutôt que du raisonnement, c'est que,

conservant l'*y* dans les mots qui ont cette lettre en grec, elle l'a donnée aussi à des mots auxquels elle n'appartient pas, tels que *stigmates* [1].

Le 3 juillet 1642, Marie de Médicis, mère de Louis XIII, mourut à Cologne, à l'âge de soixante-huit ans. Depuis onze ans qu'elle avait quitté la France, elle avait fait à plusieurs reprises des démarches pour y rentrer. Louis XIII qui ne l'aimait pas, se laissa facilement engager par Richelieu à lui refuser cette permission ou plutôt à l'attacher à des conditions qu'elle ne put accepter avec honneur, comme de sacrifier tous ses serviteurs, et particulièrement le P. Chanteloupe, son confesseur, que le cardinal haïssait avec passion. Ennuyée depuis la mort de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, du séjour de Bruxelles, elle quitta, en 1637, les Pays-Bas catholiques, parcourut les principales villes des Provinces-unies, et s'embarqua au mois d'octobre pour l'Angleterre où elle trouva sa fille qui partageait sa haine pour Richelieu, Henriette, épouse de Charles Ier, qui n'ignorait pas les intrigues du prélat avec les adversaires du roi d'Angleterre. Pendant qu'elle était en Hollande, les États-généraux chargèrent leur ambassadeur à Paris

Mort de Marie de Médicis, 1642.

[1] Un gastronome a reproché aux membres de l'académie leur ignorance dans l'art de la cuisine. Ils ont donné une fausse définition du mot de *poularde* !!! Ils sont ainsi devenus les auteurs de la *barbarie* où sont restées plusieurs nations qui ne connaissent pas la différence existant entre une poule qui pond des œufs et une autre qu'on a mise dans l'impossibilité d'en pondre par l'extirpation de l'ovaire.

de faire une démarche en sa faveur. Louis XIII fut inexorable; il exigea que sa mère se fixât à Florence; pour ce cas il lui promit une pension considérable. La reine d'Angleterre sollicita pour elle dans des lettres qu'elle adressa à son frère et même au cardinal, et Charles I[er] envoya le lord Germain à Paris pour faire des représentations à ce sujet. D'après le conseil du cardinal, Louis XIII prit isolément les avis du chancelier Seguier et des quatre conseillers d'état, sur les questions suivantes : si le retour de la reine-mère était avantageux à la personne du roi et à celle du dauphin, et compatible avec le bien-être de l'état? Dans le cas de l'affirmative, dans quel endroit il convenait que la reine demeurât? Si, dans le cas de la négative, il fallait faire quelque chose qui pût donner à l'étranger et aux personnes du royaume attachées à la reine l'espérance de la voir rentrer, et s'il fallait entamer des négociations pour cela? Ce qu'il fallait répondre au roi d'Angleterre qui demandait qu'on rendît à la reine la jouissance des biens qu'elle avait eus avant sa sortie du royaume, ou au moins de quoi vivre à Londres conformément à sa dignité? A l'exception de Bouthilier qui, ayant été anciennement secrétaire de la reine, la traita avec ménagement, tous les autres ministres opinèrent pour qu'elle restât à jamais exclue du royaume et qu'on ne lui fît passer ses revenus que si elle se rendait à Florence. Fort de ces avis, Richelieu répondit à lord Germain que l'affaire devait être renvoyée à la paix générale. Marie de Médicis ne put rester long-temps en Angleterre où

l'autorité de son gendre baissait de jour en jour; le gouvernement espagnol des Pays-Bas et les États-généraux ne voulant pas lui accorder leur protection, elle se réfugia à Cologne où la veuve de Henri IV, la mère de Louis XIII, des reines d'Espagne et d'Angleterre, et de la duchesse de Savoie, vécut jusqu'à sa fin des bienfaits des Jésuites et de Fabio Chigi, nonce du pape [1]. La nouvelle de sa mort fut froidement reçue à la cour de France: le cardinal de Richelieu porta avec une grande ostentation le deuil de sa maîtresse qu'il avait réduite à vivre d'aumônes.

Mort du duc d'Épernon.

Les années 1641 et 1642 sont encore mémorables par la mort de deux hommes qui avaient joué un grand rôle sous le règne de Henri IV. Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, parvenu du rang d'un très-petit gentilhomme à la plus haute fortune, soupçonné, probablement à tort, d'avoir eu part à l'assassinat de Henri IV, retiré ensuite dans son gouvernement de Guienne où il vivait avec un faste royal, humilié par le cardinal de Richelieu à l'occasion d'une dispute, vraie tracasserie qu'il eut avec Sourdis, archevêque de Bordeaux, réduit à vivre sans éclat à Loches, abattu par la mort de deux fils, le duc de Candale et le cardinal de la Valette, et par la disgrace du troisième, le duc de la Valette, qui fut obligé de se soustraire par l'expatriation à une mort ignominieuse; le duc d'Épernon mourut le 13 janvier 1642, âgé de quatre-vingt-huit ans. C'était le plus fier, le plus arrogant, le plus vaniteux, le plus

[1] Ensuite pape lui-même sous le nom d'Alexandre VI.

vindicatif, le plus avide, le plus dur des hommes.

Mort de Sully.

Maximilien de Béthune, duc de Sully, l'ami de Henri IV, retiré de la cour avec une immense fortune, huit mois après la mort du grand roi, vécut depuis ce temps au château de Villabon dans la Beauce, avec un grand luxe toujours dirigé par une sage économie, s'occupa de la rédaction de ses Mémoires, résista aux efforts du duc de Rohan, son gendre, qui voulait l'entraîner dans la révolte de ses coreligionnaires, fut honoré, en 1634, du titre de maréchal de France, et mourut le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-un ans; militaire distingué dans sa jeunesse, excellant surtout dans l'art d'attaquer les places; plus tard grand financier, ministre toujours vrai avec son prince; dans toutes les circonstances sujet fidèle, homme orgueilleux et opiniâtre, avide d'honneur et d'argent, et pourtant intègre, sincèrement attaché à la religion protestante, et jamais factieux; le modèle des ministres chargés de l'administration d'un grand royaume, comme Richelieu l'est sous le rapport politique.

État de la cour après la mort de Richelieu.

Lorsqu'on annonça à Louis XIII la mort du ministre qui avait régné en son nom; il dit d'un air impassible : il est mort un grand politique. Deux heures après, il fit venir des députés du parlement pour leur dire que cette mort ne changeait rien aux ordres qu'il leur avait donnés la veille, et qu'il voulait que sa déclaration concernant son frère fût enregistrée. Le parlement obéit, mais il ajouta cette phrase : Par exprès commandement du roi. Tout resta à la cour comme

auparavant; le cardinal Mazarin qui était le premier au conseil remplaça Richelieu sans en porter le titre : après lui ou plutôt conjointement avec lui Léon de Bouthilier, comte de Chavigny, fils de Claude de Bouthilier, surintendant des finances, eut la plus grande influence; François Sublet des Noyers, homme d'un petit esprit, flatteur et vaniteux, fut en troisième ligne. Voulant se renforcer contre la reine Anne d'Autriche qui ne l'aimait pas, le cardinal opéra une réconciliation entre le roi et son frère. La guerre fut continuée avec vigueur; du côté des Pays-Bas, le commandement de l'armée fut confié au duc d'Enghien, fils du prince de Condé, qui n'avait que vingt-un ans. Le duc de Longueville et le comte d'Avaux furent envoyés comme ministres au congrès de Westphalie.

Louis XIII règle la régence qui aura lieu après sa mort.

Comme la santé du roi dépérissait à vue d'œil, on lui représenta la nécessité de régler la régence qui gouvernerait le royaume pendant la minorité de son fils. La reine et le duc d'Orléans intriguaient pour être revêtus de cette haute fonction; le cardinal Mazarin penchait d'abord à la faire donner au frère du roi, mais il se déclara ensuite pour la reine. Louis XIII en croyait l'un et l'autre incapables; néanmoins comme il était difficile de les exclure, puisqu'il n'existait plus un ministre du mérite du cardinal de Richelieu, il résolut de la leur donner à tous les deux, en bornant tellement leur pouvoir qu'ils n'en auraient que l'ombre. Le 20 avril 1643, il assembla à S. Germain la reine, Monsieur, le prince de Condé, tous les officiers de la couronne, les présidens à mortier,

et deux conseillers de chaque chambre du parlement, et en leur présence fit lire une déclaration par laquelle il ordonnait, en cas que Dieu disposât de lui, que la reine serait régente, Monsieur lieutenant-général de l'état et des armées; le prince de Condé chef du conseil, et le cardinal Mazarin, le chancelier Pierre Séguier, Bouthilier, surintendant des finances, et son fils Chavigny, secrétaire d'état, tous les quatre ministres indestituables, en sorte que tout se passerait dans le conseil à la pluralité des voix sans que la reine pût rien changer jusqu'à la majorité du jeune roi. Le lendemain le duc d'Orléans fut au parlement pour faire vérifier cette déclaration offensante pour la reine et pour lui. Anne d'Autriche déposa une protestation chez un notaire.

Mort de Louis XIII.

Louis XIII, depuis ce moment, se prépara à mourir. « Il était si cassé, dit Mme de Motteville, de ses fatigues, de ses chagrins, de ses remèdes et de ses chasses que, ne pouvant plus vivre, il se résolut à bien mourir pour vivre éternellement. Il le fit d'une manière toute extraordinaire. Jamais personne n'a témoigné tant de constance à souffrir, tant de fermeté dans la pensée certaine de sa fin, ni tant d'indifférence pour la vie. Il avait toujours été malheureux, parce qu'il s'était trop assujéti à ses sujets, suivant plutôt les passions de ses favoris que ses propres sentimens. Cette soumission l'avait porté à faire des fautes dont il se repentait en lui-même..... Ce fut dans ces derniers temps, à la vue des jugemens de Dieu, qu'il se repentait vivement d'avoir manqué à

l'observation d'un de ses premiers commandemens. Il n'avait plus le cardinal de Richelieu pour lui maintenir l'exil de la reine-mère nécessaire à l'état ; et s'examinant lui-même sincèrement sur cet article, ce qu'il avait fait contre elle lui parut aussi terrible qu'il l'était en effet. Il en demandait pardon à Dieu publiquement avec de grands témoignages d'un véritable repentir. »

Madame de Motteville ajoute que le roi mourant s'accusait aussi de n'avoir point fait la paix, disant qu'il voulait envoyer Chavigny en Espagne pour la conclure. D'après d'autres écrivains du temps, le second reproche qu'il se faisait, était d'avoir consenti au meurtre du maréchal d'Ancre, et c'est effectivement une chose dont la postérité ne peut l'acquitter.

L'auteur cité raconte encore qu'après avoir pris congé de la reine et de ses enfans, Louis XIII demeura plus de six semaines, « mourant tous les jours sans pouvoir achever de mourir. Il parla toujours de la certitude de sa mort comme d'une chose indifférente, et de l'éternité comme d'un voyage plaisant et agréable qu'il devait faire bientôt. »

Son médecin lui ayant, à sa demande expresse, annoncé qu'il n'avait plus que peu d'heures à vivre, il joignit les mains et, tenant les yeux tournés vers le ciel, répondit doucement et sans montrer nulle altération : Eh bien ! mon Dieu, j'y consens et de bon cœur. Peu après il ferma les yeux pour toujours, le 14 mai 1643, âgé de quarante-deux ans.

Caractère de Louis XIII.

Louis XIII a été surnommé le Juste; on ne sait pas quelle action de sa vie y a donné occasion. La sévérité était dans son caractère; sérieux et soupçonneux il ne pardonnait pas facilement. Il ne manquait pas d'esprit, mais son esprit n'était pas cultivé par l'étude ; il avait la lecture en horreur. Jamais prince ne fut plus chaste que lui. Le penchant qu'il avait pour la retraite lui rendait la société d'un favori nécessaire. Il était brave et aimait la guerre [1]. Son irrésolution le rendait dépendant de ses ministres. Il sentait la supériorité de Richelieu et en était jaloux; mais ce grand homme qui avait subjugué son âme rompait toutes les intrigues ourdies contre lui en feignant à propos de vouloir abandonner les affaires. Depuis l'abaissement de Marie de Médicis et la seconde fuite du duc d'Orléans « le cardinal de Richelieu, maître absolu du royaume, n'avait plus rien à faire, dit un historien du temps[2], qu'à se garantir des inquiétudes de l'esprit du roi qui était jaloux de son autorité et plein de soupçons, en telle sorte que dans l'événement le maître et le valet se sont fait mourir l'un l'autre à force de s'inquiéter et de se donner de la peine »

Famille de Louis XIII.

Louis XIII avait épousé le 18 octobre 1615 l'infante Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, princesse parfaitement belle, âgée alors de quatorze ans; ce qui était précisément l'âge du jeune roi. Ce

[1] Voy. ce que dit BASSOMPIERRE de la bravoure que ce prince montra à l'attaque de Royon, en 1622. *Collect. de* PETITOT, 2e série, vol. XX, p. 395.

[2] OMER TALON.

mariage fut stérile pendant vingt-trois ans. Louis XIII n'aimait pas son épouse : on a prétendu que la prédilection qu'elle montrait pour l'Espagne, et ses intrigues politiques et amoureuses qui néanmoins furent plutôt des galanteries espagnoles que des liaisons de cœur, et tout au plus des attachemens naissans, furent la cause de l'éloignement dans lequel le roi se tenait de la reine. On ne peut pas la disculper entièrement d'être entrée dans des liaisons criminelles avec le duc d'Orléans pour monter avec lui sur le trône ; l'amour n'avait aucune part à ces projets ambitieux ; l'activité oiseuse et l'irrésolution de Gaston ne pouvaient inspirer de l'estime. Il y eut entre le roi et la reine des rapprochemens momentanés ; mais la naissance de deux fils, Louis, dauphin, qui vint au monde le 5 septembre 1638, et Philippe qui naquit le 11 septembre 1640 ne put concilier à Anne la tendresse de son époux.

Si Louis XIII ne fut pas époux tendre, son respect pour la religion l'empêcha d'être époux infidèle. Ce n'est pas qu'il n'eut quelques attachemens, mais ils restèrent dans les bornes de la plus grande décence. Les auteurs des mémoires du temps nous ont conservé le nom de deux jeunes personnes qui touchèrent ce cœur insensible. La première fut mademoiselle de Hautefort qui vint à la cour en 1630, comme petite-fille de la duchesse de la Flotte, dame d'atour de la reine. Louis XIII prenait plaisir d'entretenir cette jeune personne tous les soirs chez la reine ; car, dit le marquis de Montglat, les amours du roi n'allaient pas

Maîtresses de Louis XIII.

plus loin que la conversation. La reine en fut d'abord jalouse; la sage conduite de la favorite lui concilia bientôt la confiance d'Anne, à laquelle elle rendait compte de tout ce que le roi lui disait. Cependant les deux amans se brouillaient fréquemment et le roi se plaignit du peu de complaisance de sa maîtresse. Il vint un moment, en 1637, où il rompit entièrement avec elle. Le cardinal de Richelieu qui n'aimait pas mademoisselle de Hautefort, craignant un raccommodement, chargea le duc d'Halluin (ensuite maréchal de Schomberg) et le duc de Saint-Simon d'inspirer au roi un autre attachement. Ils lui dirent tant de bien de mademoiselle de la Fayette, jeune personne aimable et vertueuse, qu'il se persuada qu'il l'aimait, et l'entretint souvent par dépit et pour faire de la peine à mademoiselle de Hautefort, à laquelle il était toujours attaché. Mais comme il était homme d'habitude, à force de la voir il lui vint de l'inclination pour elle, et la jeune personne y répondit par un amour véritable. Cependant cette liaison ne passa pas plus que la première les bornes de l'innocence, et au bout de deux ans mademoiselle de la Fayette se jeta dans le couvent de Ste Marie de la rue S. Antoine. Le roi l'y visita une fois la semaine pendant quatre mois; mais sa première passion s'étant réveillée, mademoiselle de Hautefort rentra en plus grande faveur que jamais et mademoiselle de la Fayette fut oubliée. La première fut depuis nommée madame de Hautefort, comme dame d'atour. Sous la régence d'Anne d'Autriche elle épousa le maréchal de Schomberg (duc d'Halluin).

Les princes de la maison royale, sans les princesses mariées à l'étranger, qui outre ses fils survécurent à Louis XIII, furent : 1°. Son frère, Gaston duc d'Orléans, dont le mariage avec Marguerite de Lorraine, fut célébré une seconde fois avant la mort du roi, cérémonie déshonorante pour la duchesse. Gaston avait eu de son premier mariage une fille, mademoiselle de Montpensier, alors âgée de quinze ans, héritière d'une souveraineté. Princes de la famille royale.

2°. Henri II, prince de Condé, vivant depuis longtemps dans la retraite : Charlotte-Marguerite de Montmorenci, son épouse, la sœur du maréchal, et Louis, duc d'Enghien, leur fils, héros à l'âge de vingt-deux ans, marié à Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce du cardinal de Richelieu. Cette princesse qu'Enghien avait épousée contre son gré, était une femme d'un courage héroïque qui par la suite se montra digne d'une si haute alliance.

3°. Anne-Geneviève, duchesse de Longueville, sœur du duc d'Enghien, son aînée de deux ans, célèbre par sa beauté, son esprit, ses intrigues et les passions qu'elle inspira.

4°. Armand, prince de Conti, frère cadet du duc d'Enghien et de la duchesse de Longueville, prince contrefait et destiné à l'état ecclésiastique, faible d'esprit et subjugué par sa sœur qu'il aimait avec toute la passion d'un amant.

5°. César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV ; Françoise de Lorraine de Mercœur, son épouse ;

Louis duc de Vendôme et de Mercœur et François, duc de Beaufort, leurs deux fils.

6°. Henri de Verneuil, évêque de Metz, fils naturel de Henri IV.

RÈGNE DE LOUIS XIV,

1643—1715.

On peut diviser les soixante-douze années du règne de Louis XIV en deux parties, l'une de vingt-quatre ans, l'autre de quarante-huit ans. Dans la première, après avoir calmé la fureur des troubles civils qui agitèrent sa minorité, abaissé la puissance de la maison d'Autriche par une guerre heureuse et des paix glorieuses, il soutint la dignité de sa couronne contre l'Espagne et contre le pape, il vit la France jouir de la paix et prospérer au sein de l'industrie, des lettres et des arts. Une partie de ces événemens heureux est due à la sagesse des plans conçus par Richelieu, et que son ministère poursuivit.

Dans la seconde époque Louis XIV, parvenu au faîte de la puissance et d'une gloire qu'aucune guerre injuste n'a encore ternie, enivré de son bonheur, étourdi par l'encens de la flatterie, cherche une nouvelle gloire dans une suite de guerres ; au lieu d'être le législateur et le bienfaiteur de son peuple et l'arbitre de l'Europe, il devient conquérant. Alors le même système de politique qui avait rassemblé autour de la France tous les états du second ordre, fut tourné contre elle ; elle eut pour ennemie l'Europe entière. Cependant la fortune se prononce pour Louis XIV ; il humilie tous ses adversaires, agrandit son royaume, est la terreur de ses voisins et l'idole de sa nation.

Une mesure dictée par une fausse politique et fondée sur une erreur, affaiblit le royaume en le privant d'une classe de ses habitans, turbulente mais industrieuse, et qu'une sévérité tempérée par la tolérance aurait pu rendre fort utile. Les Réformés chassés de France deviennent ses ennemis les plus acharnés; ils soufflent dans toute l'Europe la haine qui les dévore. Louis XIV ne s'aperçoit pas combien sa puissance a été affaiblie en perdant le soutien de l'opinion publique. Rempli des idées de sa grandeur, il entreprend encore une fois la guerre. Cette guerre, la plus difficile de toutes, et la seule juste qu'il ait faite depuis 1652, précipite la France dans un abîme de maux, et abreuve le roi d'humiliations. La Providence le frappe de la manière la plus sensible, en lui enlevant sa famille. Le vieillard reste seul dans une cour désolée. Cependant la mesure de sa punition est remplie; la passion emporte ses ennemis au-delà du but et de la raison. Les armées de Louis XIV sont vaincues, mais sa magnanimité et son courage lui restent : le malheur assemble autour de lui, à la place de sa famille qui s'est éteinte, une nouvelle famille, toute la nation française; la loyauté, l'ardeur militaire qui la caractérisent se réveillent; le sentiment de combattre pour une bonne cause anime tous les citoyens, pendant que l'intérêt divise ses ennemis. La victoire redevient française; Louis XIV, s'il ne dicte pas la paix comme anciennement, ne la reçoit pas non plus de ses ennemis; il la signe honorable et place un de ses petits-fils sur le trône d'Espagne.

Nous diviserons ces riches matériaux en quinze sections, savoir :

1°. Événemens dans l'intérieur pendant la minorité de Louis XIV, et jusqu'en 1653.

2°. Continuation de la guerre contre la maison d'Autriche ; traités de paix de Westphalie et des Pyrénées.

3°. Gouvernement intérieur de Louis XIV jusqu'à la mort de Colbert, 1683.

4°. Affaires étrangères, antérieures à la guerre de dévolution.

5°. Première époque du jansénisme.

6°. Contestations avec la cour de Rome au sujet de la régale, des franchises et de la déclaration du clergé de France de 1682.

7°. Guerre de dévolution ; traité d'Aix-la-Chapelle de 1668.

8°. Guerre d'Hollande et traité de Nimègue, de 1679.

9°. Chambres de réunion, et trève de Ratisbonne de 1684.

10° Révocation de l'édit de Nantes, 1685.

11°. Guerre d'Allemagne et paix de Ryswick, de 1697.

12°. Histoire du quiétisme.

13°. Guerre pour la succession d'Espagne ; traités de paix d'Utrecht et de Bade, 1713, 1714.

14°. Seconde époque du jansénisme, jusqu'en 1730.

15°. Dernières années du règne de Louis XIV ; sa famille, sa mort et son caractère.

SECTION I.

Événemens dans l'intérieur de la France pendant la minorité de Louis XIV et jusqu'en 1653.

Régence d'Anne d'Autriche.

Louis XIV avait quatre ans et huit mois lorsque, le 14 mai 1643, il succéda à son père. Anne d'Autriche, sa mère, âgée alors de quarante-deux ans, était encore belle; la coquetterie qui l'avait quelquefois compromise, avait fait place à une conduite très-réglée : elle sut gagner le cardinal Mazarin, le duc d'Orléans et le prince de Condé par des espérances qui flattaient leur ambition, et le parlement par des paroles qui firent croire à ce corps qu'elle gouvernerait d'après ses conseils. Dans un lit de justice que le jeune roi tint le 18 mai, cette cour cassa la déclaration de Louis XIII, et nomma Anne d'Autriche régente avec tous les pouvoirs attachés à ce titre; néanmoins le duc d'Orléans conserva celui de lieutenant-général, et le prince de Condé resta chef du conseil, en l'absence de l'oncle du roi.

Mazarin, premier ministre.

Augustin Potier, évêque de Beauvais, frère du président Blancménil, eut beaucoup de part à la détermination du parlement : il jouissait de la confiance de la reine; on s'attendait à le voir premier ministre, et déjà Mazarin se préparait à partir : mais ce prélat souple et respecteux avait pris sur la reine, peut-être sans le savoir, un ascendant qu'il a conservé jusqu'à sa mort, et qui était de la part d'Anne d'Autriche une

affection ressemblant à une passion [1]. Le cardinal ayant promis par écrit qu'il n'aurait jamais de volonté que celle de la reine [2], Anne lui conféra la même place que la déclaration de Louis XIII lui avait destinée. Le conseil fut ainsi composé du duc d'Orléans, du prince de Condé et du cardinal de Mazarin, du duc de Longueville, du chancelier Séguier, de Bouthillier, intendant général des finances, du comte de Chavigny, son fils, d'Abel Servien ; mais le cardinal en fut l'âme ; les deux princes, étrangers aux affaires, lui en abandonnèrent volontiers la direction, et il prit sur eux, comme sur la reine, l'autorité que devait lui donner sa longue expérience dans la politique et les intrigues.

Parti des Importans.

Cependant il se forma à la cour un parti de mécontens, ayant à sa tête le duc de Beaufort [3], ancien confident d'Anne d'Autriche, très-offensé de ce que la duchesse de Montbazon, sa maîtresse, femme de mœurs très-dépravées, eût été exilée de la cour ; l'ancien chancelier de Châteauneuf en était le second chef. Comme cette faction, vraie clique de cabaleurs, se composait d'intrigans subalternes, on la nomma par dérision le parti des *Importans*. Le duc de Beaufort, homme violent, dont les manières ignobles ne trahis-

[1] On ne saurait plus douter, après les circonstances qu'on lit dans les Mémoires de BRIENNE le fils, qu'Anne d'Autriche n'eût pour Mazarin une affection très-vive, qui pourtant ne passa pas les bornes de la pudeur. Voy. ces Mémoires, vol. I, p. 296.

[2] *Ibid.*, vol. II, p. 39.

[3] François de Vendôme, duc de Beaufort, second fils de César duc de Vendôme, qui était fils de Henri IV et de Gabriel d'Estrées.

saient pas une origine royale, se permit contre le cardinal des brusqueries qui autorisèrent celui-ci à le faire arrêter au Louvre, le 2 septembre 1643, pour l'enfermer à Vincennes. Châteauneuf et la duchesse de Chevreuse, fille de la duchesse de Montbazon, qui s'en servait comme d'un instrument, furent exilés. L'impression que firent ces actes de vigueur est bien peinte par ces mots du cardinal de Retz : « L'imagination de tous les hommes fut alors saisie d'un étonnement respectueux : on se croyait bien obligé au ministre de ce que toutes les semaines il ne faisait pas mettre quelqu'un en prison, et l'on attribuait à la modération de son caractère les occasions qu'il n'avait pas de faire le mal. »

La reine le déclara alors premier ministre : c'était à la fin de décembre de l'année 1643. Vers la même époque elle quitta le Louvre et alla se fixer au palais bâti par Richelieu et que dès-lors on nomma *Palais-royal.*

Bulle du pape du 25 février 1646.

Le pape Urbain VIII qui avait abandonné l'administration des revenus de l'État ecclésiastique à ses neveux, les cardinaux François et Antoine Barberini, avait eu, en 1644, pour successeur le cardinal Pamfili, qui prit le nom d'Innocent X. La France s'était opposée à ce choix, mais Pamfili, par la promesse d'un chapeau de cardinal, avait empêché le marquis de S. Chaumont, ambassadeur du roi, de notifier l'ordre qu'il avait reçu de lui donner l'exclusion. S. Chaumont fut rappelé par Mazarin, et on retira au cardinal Antoine Barberini le brevet de protecteur de la nation française, parce qu'il avait concouru

à l'élection d'Innocent X. Le nouveau pape s'en vengea en faisant une promotion de douze cardinaux du parti espagnol, dont il exclut le frère de Mazarin qui était archevêque d'Aix. Bientôt après, le premier ministre trouva une occasion de faire resssentir au pape le mécontentement de la France. Innocent X dirigea contre les Barberini, auxquels il devait la tiare, une procédure qui, quoique fondée sur la justice, prit le caractère d'une véritable persécution, si toutefois on peut s'en rapporter aux écrivains français, tous extrêmement prévenus contre ce pape. Les cardinaux et don Thaddée, leur frère, qui avait été préfet de Rome, trouvèrent moyen d'échapper à la haine du pape en se réfugiant en France ; le roi les prit sous sa protection. Le pape signa, le 25 février 1646, une bulle qui obligeait tous les cardinaux, sans distinction de nation, à une résidence permanente à Rome. Elle fut envoyée au nonce à Paris, non pour qu'il l'y publiât, mais seulement pour lui donner connaissance de ce qui se passait à Rome. Le cardinal Mazarin craignant que cette bulle ne pût lui devenir préjudiciable, et ne voulant pourtant pas donner à cette affaire un éclat qui pût le brouiller avec la cour de Rome, envoya les gens du roi au parlement en appeler comme d'abus, ce qui fut fait le 20 avril 1646, et les choses en restèrent là jusqu'en 1651, où nous verrons le parlement lui-même, brouillé avec le cardinal, demander l'exécution de la bulle.

Les profusions qu'Anne d'Autriche et le ministre Édit du toisé, de 1644.

crurent nécessaires pour se maintenir au timon des affaires, jetèrent le désordre dans les finances. Bouthillier qui les dirigeait d'abord avait été renvoyé et remplacé par Nicolas Bailleul, homme incapable; en 1644, l'intendance générale fut confiée à Michel Particelli, seigneur d'Émery, originaire de Lucques, homme dur et impitoyable, qui ne visait qu'à satisfaire son protecteur en lui procurant de l'argent. Sous cet étranger le désordre et la mauvaise foi s'introduisirent dans l'administration, et ébranlèrent la confiance des sujets dans le gouvernement. La fortune du royaume passa entre les mains des financiers et gens d'affaires, dont le luxe déhonté insultait à la misère publique. Pour se procurer de l'argent, d'Émery imagina d'abord un nouvel impôt, nommé le *toisé :* on le faisait payer aux propriétaires de toutes les maisons bâties dans les faubourgs de Paris, en contravention d'un édit de Henri II de 1549 qui tendait à empêcher l'agrandissement de Paris, mais qui était tombé en désuétude : cet impôt causa une émeute dans les faubourgs. L'édit du toisé fut suivi la même année de trois édits bursaux, qui parurent à la fois, établissant l'un une taxe sur les procureurs, l'autre sur les moulins, et le troisième introduisant, sous le nom d'*insinuation*, ce qu'on a appelé depuis l'enregistrement des actes publics et privés. Après ces édits vint celui du mois de septembre 1644, constituant 1 ½ millions de livres de rente sur les entrées de vin de Paris; ces rentes étaient allouées aux plus riches habitans de Paris qui étaient forcés de les

prendre avec 800,000 livres de rente sur les cinq grosses fermes et autres aides du royaume, que les autres bonnes villes furent obligées d'acheter. Cette constitution de rentes était une véritable aliénation du revenu du roi, à laquelle la guerre d'Espagne et d'Allemagne servit d'excuse. Ces édits furent les précurseurs de dix-neuf édits bursaux que le jeune roi lui-même porta au parlement le 7 septembre 1645.

Le parlement commença à se plaindre des nouvelles charges qu'on imposait à la nation; il fit de sérieuses remontrances, cependant il se tint encore dans les bornes de la modération, grâce à l'influence de l'avocat général Omer Talon, un des plus dignes magistrats de cette époque.

Son opposition devint plus forte, lorsqu'au mois de décembre 1646 le cardinal fit rendre l'édit *du tarif*, qui portait création d'un impôt sur toutes les marchandises qui entraient dans Paris, à l'exception des denrées venant du cru des propriétaires, mais sans distinction de personnes exemptes ou non exemptes. Le cardinal qui craignait la résistance du parlement, fit enregistrer cet édit à la cour des aides; le parlement s'opposa vivement à cette innovation, et il s'éleva une longue contestation entre cette compagnie et le gouvernement. Elle devint d'autant plus désagréable au cardinal, que le prince de Condé (tel est le titre que le duc d'Enghien portait depuis le 26 décembre 1646, époque de la mort de son père) ayant fait une campagne malheureuse en Espagne, se plaignit hautement du cardinal auquel il attribuait cet échec pour

Édit du tarif.

ne lui avoir pas fourni les munitions promises, et renforça ainsi le parti des mécontens. La reine régente céda ; l'édit fut modifié tant pour le fond que pour la forme, et le parlement l'enregistra le 7 septembre 1647.

Édits bursaux du 15 janvier 1648.

Comme l'édit ainsi modifié ne rapporta presque rien, le cardinal et d'Émery s'avisèrent d'une nouvelle ressource dont on espérait plus de succès. Le 15 janvier 1648, le roi vint tenir au parlement un lit de justice pour faire enregistrer quatre édits, portant une création de douze maîtres des requêtes, rendant les présidiaux semestres, aliénant 150,000 livres de la levée du tarif pour faire des officiers de police, multipliant enfin les offices de secrétaires et greffiers du conseil, audienciers et autres officiers de la chancellerie en leur donnant la qualité de secrétaire du roi. Enhardi par l'esprit factieux qui gagnait de plus en plus tous les corps de l'état, les maîtres des requêtes en fonctions, avertis d'avance du contenu d'un de ces édits, s'assemblèrent le 8 janvier au nombre de cinquante-neuf et jurèrent de ne souffrir aucune nouvelle création. Au lit de justice même l'avocat général Omer Talon dit au roi et à la reine ces paroles hardies.

« Il y a, sire, dix ans que la campagne est ruinée, les paysans réduits à coucher sur la paille, leurs meubles vendus pour le paiement des impositions, auxquelles ils ne peuvent satisfaire ; et que pour entretenir le luxe de Paris des millions d'âmes innocentes sont obligées de vivre de pain, de son et d'avoine, et n'espérer autre protection que celle de leur impuis-

sance. Ces malheureux ne possèdent aucuns biens en propriété que leurs âmes, parce qu'elles n'ont pu être vendues à l'encan; les habitans des villes, après avoir payé la subsistance et le quartier d'hiver, les étapes et les emprunts, acquité le droit royal et de confirmation, sont encore imposés aux aisés. »

« Ce qui reste de sûreté dans les compagnies souveraines reçoit atteinte dans cette journée par la création de nouveaux offices, qui sont une charge perpétuelle pour l'état; car lorsqu'ils sont établis, il faut que le peuple les nourrisse et les défraie. »

« Faites, madame, s'il vous plaît, quelque sorte de réflexion sur cette misère publique dans la retraite de votre cœur! Ce soir, dans la solitude de votre oratoire, considérez quelle peut être la douleur, l'amertume et la consternation de tous les officiers du royaume, qui peuvent voir aujourd'hui confisquer tout leur bien sans avoir commis aucun crime; ajoutez à cette pensée, madame, la calamité des provinces, dans lesquelles l'espérance de la paix, l'honneur des batailles gagnées, la gloire des provinces conquises ne peuvent nourrir ceux qui n'ont point de pain, lesquels ne peuvent compter les myrtes, les palmes et les lauriers entre les fruits ordinaires de la terre. »

Le parlement s'opposa à l'exécution de ces édits dont l'un, celui qui concernait les nouveaux offices, choquait plus la vanité des maîtres des requêtes qu'il n'était onéreux au peuple. Cependant celui-ci voyant ses magistrats s'opposer au gouvernement,

croyait qu'ils lui procureraient une libération entière de toute sorte d'imposition; il ne tarda pas de s'apercevoir que les assemblées du parlement ne lui apportaient aucune utilité. Alors sa fureur se tourna contre cette compagnie et il se mutina plusieurs fois. Dans une de ces occasions, le premier président, Mathieu Molé, donna un exemple de courage qui prouva combien il est facile à l'intrépidité d'imposer à la multitude. Il se rendit au milieu des mutins, leur ordonna de se disperser, les menaçant de les faire pendre s'ils n'obéissaient pas. La foule s'écoula sur-le-champ.

Arrêt d'union du parlement, 1648.

Mazarin exigea alors des cours souveraines, le parlement excepté, quatre années de leurs gages par forme de prêt : à cette condition on leur donna l'assurance que leurs charges continueraient d'être héréditaires. Le parlement rendit, le 13 mai, un arrêt d'union avec les parlemens et autres compagnies du royaume, d'après lequel toutes ces cours devaient être censées ne former qu'un seul corps, dont les démarches concertées seraient soutenues par la magistrature entière. Le 7 juin, la reine ordonna au parlement de biffer de ses registres un arrêt si révolutionnaire; elle rencontra de la résistance, même de la part de Molé et de l'avocat-général Omer Talon, égarés peut-être dans cette circonstance par cet esprit de corps qui fait un devoir d'honneur à chaque membre de s'unir à la majorité [1]. Il s'établit des con-

[1] Un écrivain de nos jours porte le jugement suivant sur Mathieu Molé :

férences entre le cardinal et le parlement; celui-ci demanda un grand nombre de concessions qui ten-

Investi d'une des plus hautes fonctions de la magistrature, dans un temps de factions et de troubles, Mathieu Molé chercha une position, et il eut le bonheur de choisir celle qui convenait le mieux à la fermeté de son âme et à la dignité de son caractère. Pour bien comprendre le parti qu'il crut devoir suivre, il faut se rappeler qu'il était à la tête d'un corps que l'opinion regardait comme suppléant les États-généraux si rarement convoqués, bien que le peuple n'eût jamais abandonné ses droits. Ce corps ne bornait pas ses soins à la simple administration de la justice; il tenait la balance égale entre le roi et le peuple, pour éclairer l'un et protéger l'autre.

Placé à cette hauteur, quel devait être le rôle du chef d'une cour que la nation et le monarque regardaient comme leur appui réciproque? Une pensée toute nationale devint le mobile de sa conduite, afin que, dans aucun cas, le mouvement des partis ne pût l'emporter. Toute la politique, toute la conduite de Mathieu Molé se résume dans ces mots qu'il adressa à l'avocat-général Talon, lorsqu'un ordre du roi l'appelant à Bourges, il prévit les maux qui allaient fondre sur la capitale: « Je porterai à la cour le même esprit dont vous m'avez vu animé à la grand'chambre; je ferai tous mes efforts pour empêcher le retour du cardinal. Je dirai la vérité, après quoi il faudra obéir au roi. » Admirable langage, doctrine non moins belle; car elle maintient la loi fondamentale du royaume tout en laissant à la liberté publique ses garanties et ses droits.

Mathieu Molé commença sa carrière en résistant à la toute-puissance du ministère le plus absolu qui ait jamais tenu les rênes du gouvernement, et reçut ses faveurs sans les avoir jamais demandées. Plus tard, il résista de même à des hommes moins forts de caractère que Richelieu, mais plus séduisans peut-être par l'éclat de leur rang, la souplesse de leur esprit et l'habileté de leurs manœuvres. Il sut néanmoins s'en faire estimer, et rien n'est plus digne d'admiration dans la vie de l'illustre magistrat, que cette sympathie qui attirait l'un

daient à la réforme de plusieurs abus, mais aussi à la ruine de l'autorité royale. Néanmoins le conseil de la régente en admit les plus utiles, et le 31 juillet le roi porta au parlement une déclaration à ce sujet. Il promettait entre autres, que, pour le soulagement de ses peuples, il entendait qu'il ne fût à l'avenir levé aucuns deniers sur le peuple, sinon en vertu d'édits ou déclarations bien et dûment vérifiés. En même temps

vers l'autre deux hommes aussi supérieurs que Molé et le prince de Condé, et néanmoins cette inflexibilité de principes avec laquelle le premier luttait contre les téméraires entreprises de l'autre.

Le cardinal de Retz, dans ses mémoires, a parfaitement peint ce beau caractère : « Homme tout d'une pièce, dit-il, et *voulant le bien de l'état préférablement à toutes choses.* » La définition est complète, car elle donne l'idée du patriotisme, de la justice et de l'honneur appliqués aux plus grands intérêts du pays, hors de tout intérêt particulier.

Nommé procureur-général, Molé a laissé à ceux qui devaient le suivre dans cette carrière un exemple trop rarement imité. Son âme indépendante et fière ne lui permit pas d'être l'instrument servile d'un ministère absolu qui se jouait de toutes les libertés et violait toutes les justices. Premier président, il s'éleva contre les factieux qui profitaient de la minorité du roi et de la faiblesse du conseil pour usurper l'autorité. Ainsi on le voit, sous le pouvoir absolu de Richelieu, défendre les droits des sujets, et sous le ministère orageux et faible de Mazarin, servir de rempart aux droits du monarque.

Ce double devoir auquel il consacra sa vie partait d'une même source, de même qu'il exigea l'exercice des mêmes vertus. Avec cette même gravité, ce même front calme et serein, que Mathieu Molé apportait en présence d'Anne d'Autriche et de Mazarin lorsqu'il allait présenter les remontrances de sa compagnie, il bravait la furie des séditions et les emportemens des émotions populaires.

d'Émery fut éloigné ; la surintendance des finances fut donnée au maréchal de la Meilleraye auquel on joignit deux directeurs des finances, d'Aligre et Morangis.

Le Coadjuteur de Paris, auteur de la Fronde.

Mais déjà le parlement était en proie à l'esprit factieux. Trois motifs en faisaient agir les membres : les uns, gens de bien, mais entraînés par cet esprit de vertige qui s'était emparé des têtes, aidèrent à allumer un feu qu'ensuite ils ne purent plus éteindre; Broussel, conseiller de la grand' chambre, homme de peu de capacité, en était le plus séditieux. D'autres, plus éclairés et prévoyant les suites de ces mouvemens, voulurent d'abord les assoupir, mais ils étaient en minorité et ne surent pas toujours se prémunir contre l'influence de l'esprit de corps. Les troisièmes, auxquels appartenaient les jeunes conseillers des enquêtes, voulaient le désordre dans l'espoir de faire leurs affaires, ou de se venger de quelque injure qu'ils prétendaient avoir reçu de la cour. Les présidens Nicolas Potier de Novion et René Potier de Blancménil, et Pierre, abbé de Longueil, de la grand'chambre, frère du président de Maisons, étaient les principaux moteurs de cette faction. La rébellion était secrètement soufflée par un jeune prêtre d'un génie ardent et vraiment gigantesque, d'une ambition démesurée que le masque de la piété cachait aux moins clairvoyans, d'une présence d'esprit admirable, d'un courage allant jusqu'à l'effronterie, savant, éloquent, connaissant le monde, méprisant les courtisans, sans pour cela estimer le peuple, possédant, comme par inspi-

ration, le talent d'en imposer à la multitude, sans religion, sans morale, homme aimable et corrompu; tel fut Jean-François-Paul de Gondi, coadjuteur de son oncle, le premier archevêque de Paris, destiné à parvenir à une grande célébrité sous le nom de cardinal de Retz que son oncle avait porté avant lui. C'est l'homme sans les confessions duquel, chef-d'œuvre de stile, de véracité et d'impudence, la postérité aurait peine à se retrouver dans le labyrinthe de ces intrigues. Tous les intrigans subalternes du règne précédent lui étaient dévoués: il avait des relations intimes avec les chefs de l'opposition dans le parlement, et pour partisans les plus zélés Jansénistes. On appelait ce parti les *frondeurs*; le hasard leur fit donner ce nom [1], et ils l'adoptèrent: c'est prendre consistance pour un parti que d'avoir un nom; un nom donne de la puissance.

Arrestation du conseiller Broussel.

La nouvelle de la victoire de Lens gagnée le 20 août par le prince de Condé, releva les espérances de la reine et du cardinal. Le 26, au moment où l'on chantait à Notre-Dame le Te Deum, Blancménil et le vieillard Broussel, membres de l'opposition dans le parlement, furent enlevés du sein de leurs familles et conduits à Vincennes. Trois autres furent exilés. Aussitôt un soulèvement général éclata dans la ville. Les entrées des rues et les carrefours furent barricadés, et le peuple en armes se porta au Palais-Royal, où il croyait que Broussel avait été mis.

Journée des barricades.

Le coadjuteur qui avait excité le mouvement pour

[1] Un jeu des enfans des bourgeois de Paris.

montrer son pouvoir, l'apaisa quand il fut parvenu à son but. On appelle la sédition du 26 août la *journée des barricades*. Le lendemain l'émeute se renouvela et l'on compta dans Paris plus de douze cent soixante barricades. Cent soixante-six magistrats, ayant Molé à leur tête, allèrent demander à la reine la liberté des conseillers arrêtés, comme le seul moyen d'apaiser le peuple qui avait perdu le respect et l'obéissance. Le cardinal la promit. Ce fut ainsi que le peuple sentit combien il est fort, quand le gouvernement est faible.

Malgré le retour des prisonniers, l'effervescence ne se calma pas, parce que le parlement échauffé par les jeunes conseillers qui croyaient tous être en état de gouverner l'état, laissa là le jugement des procès et ne s'occupa plus que des affaires publiques. La reine prit alors le parti d'envoyer à Ruel le roi et le cardinal de Mazarin, contre lequel la haine publique commençait à se déchaîner; après quoi, le 13 septembre, elle partit elle-même publiquement, laissant malgré elle, à Paris, son second fils qui avait la petite vérole. On répandait dans la capitale des bruits de préparatifs de guerre et de mesures tendant à affamer les habitans, et le parlement rendit, le 22 septembre, un arrêt portant que la reine serait suppliée de ramener le roi à Paris et de mettre en liberté Châteauneuf et Chavigny, ces deux anciens ministres que l'ambition avait poussés dans les rangs des factieux et que Mazarin venait de faire enfermer. L'arrêt fut porté par une députation à Ruel : la reine y répondit d'une manière sévère, et, après avoir fait enlever secrètement son Sortie du roi de Paris.

second fils de Paris, elle transporta la cour à S. Germain.

Rentrée du roi.

La reine avait compté sur le prince de Condé, mais le vainqueur de Rocroi et de Lens balança entre le parti de Mazarin et celui du coadjuteur, ou plutôt il ne voulait ni de l'un ni de l'autre. Enfin le cardinal le gagna par des protestations de soumission et par les représentations qu'il lui fit faire par le maréchal de Gramont et par Le Tellier, secrétaire d'état. Ces deux hommes dévoués au cardinal firent remarquer au prince que le parlement envahissait insensiblement toute l'autorité; que non-seulement il voulait connaître de toutes les affaires civiles et militaires, mais qu'il prétendait encore s'attribuer le pouvoir de déposer le premier ministre; que cette entreprise était contraire aux lois fondamentales de l'état et à l'autorité royale qui avait toujours été absolue et indépendante; que s'il y avait des abus dans le royaume, ils devaient être réformés par l'assemblée des États-généraux et non par les arrêts d'une compagnie établie seulement pour connaître des différends des particuliers, et dont la plupart des membres, sans expérience, ne faisaient que sortir du collège; que les grandes monarchies ne se maintenaient pas par la mollesse; qu'il était de l'intérêt du premier prince du sang de s'opposer à une entreprise qui tendait à la destruction de la maison royale; enfin que si le parlement pouvait à son gré disposer du ministère, il voudrait ensuite donner la loi aux princes.

Ces raisons engagèrent Condé à se déclarer en pleine

séance du parlement contre les entreprises de cette compagnie. Toutefois, pour lui ôter le prétexte sous lequel il s'occupait des affaires publiques, il engagea la reine à consentir à plusieurs diminutions des charges qui pesaient sur le peuple. Tout se calma alors, et, le 31 octobre 1648, le roi rentra dans Paris. De ce moment Gaston et Condé agissaient d'un commun accord pour renverser le pouvoir du cardinal. Gaston, cet éternel jouet des partis, cet ambitieux sans moyens, fit entrer dans le conseil son favori, Louis Barbier, abbé de la Rivière, homme sans probité ni moyens, mais hardi et entreprenant.

La duchesse de Longueville chef de la fronde.

Le coadjuteur continuait à entretenir dans le parlement un esprit de trouble et de révolte. La duchesse de Longueville, brouillée avec son frère, le prince de Condé, exerçait un grand pouvoir sur son autre frère, le prince de Conti. Le coadjuteur et le prince de Marsillac [1], son amant, en exaltant son imagination, en flattant sa vanité, la déterminèrent à se mettre à la tête de la Fronde; obéissant à sa voix, le prince de Conti, avide de pouvoir, quoique sa constitution physique et la faiblesse de ses moyens le condamnassent à la médiocrité, entra dans le même parti. On eut soin d'entretenir la fermentation publique; les mêmes factions continuèrent et sous les mêmes prétextes, « et, dit Omer Talon, les zélés du parlement se plaignirent de l'inexécution de la déclaration du roi et cotèrent une infinité de cas particuliers, vrais

[1] Fils du duc de la Rochefoucauld, et auteur des Mémoires.

ou supposés, dans lesquels ils disaient qu'elle avait été violée. »

Second départ du roi, 1649.

Comme le peuple ne cessait de commettre des excès, on résolut de prendre une mesure énergique; c'était d'affamer Paris par un blocus. Il fallait commencer par en sortir. Le 6 janvier 1649, avant le jour, pendant que le peuple qui venait de célébrer la veille de l'Épiphanie était plongé dans un profond sommeil, la reine et ses enfans, Mazarin, Gaston et Condé, avec Madame et Mademoiselle, les deux princesses de Condé, sortirent par la porte de la Conférence, située entre le bastion des Tuileries et la Seine [1], et allèrent à S. Germain, où l'on avait réuni 8,000 hommes. Le prince de Conti suivit la cour quelques jours plus tard, et le duc de Longueville, qui était absent au moment où le roi quittait Paris, fut appelé à S. Germain et s'y rendit; la duchesse de Longueville resta à Paris sous le prétexte de sa grossesse.

Mazarin déclaré ennemi de l'état.

La consternation que ce départ causa se tourna bientôt en fureur. Le parlement assemblé malgré la fête, arma le peuple. Le coadjuteur appelé à S. Germain se mit en devoir d'obéir, mais des gens apostés par lui-même arrêtèrent et brisèrent sa voiture et le forcèrent de ne pas abandonner son troupeau. La reine transféra le parlement à Montargis; décidé à ne pas obéir, le parlement n'accepta pas des mains du colonel Sourdière l'ordre royal dont il était porteur. Exaspéré par le refus de la reine d'admettre en pré-

[1] Pour aller de Paris à S. Germain, on passait par la porte S. Honoré.

sence du roi le procureur-général Blaise Méliand et les avocats-généraux Talon et Bignon qui avaient été envoyés à S. Germain pour faire des représentations, le parlement, le 8 janvier, déclara Mazarin ennemi du roi et perturbateur du repos public. Il lui était ordonné de se retirer sur-le-champ de la cour, et dans une huitaine du royaume, passé lequel terme il était enjoint aux sujets du roi de lui courre sus. Le 9 janvier, les membres du parlement qui récemment avaient acquis leurs charges et étaient vus de mauvais œil par les anciens, se cotisèrent pour fournir un million, indépendamment de deux millions que le parlement en corps promit de donner. Le 10, le duc d'Elbeuf [1] qui, pauvre et ruiné, croyait pouvoir réparer sa fortune dans les troubles, fut nommé général des armées de la ville de Paris pour le service du roi.

Le prince de Condé, ayant sous ses ordres les maréchaux du Plessis-Praslin et de Gramont, organisa le blocus de Paris. Le parlement leva 4,000 hommes de cavalerie et 10,000 d'infanterie. Le marquis de la Boulaye eut le commandement de cette milice. Dans la nuit du 9 janvier le duc de Longueville et le prince de Conti désertèrent la cour; et le duc d'Elbeuf céda au dernier la charge de général en chef. Les ducs de Bouillon et de Beaufort, et le maréchal de la Mothe-Houdancourt vinrent offrir leurs services au parlement. Comme les Parisiens se méfiaient des princes qui s'étaient déclarés pour la Fronde, la duchesse de Longueville fut logée à l'Hôtel-de-Ville avec la du- Blocus de Paris.

[1] Charles II.

chesse de Bouillon et ses quatre enfans. Telle fut la garantie, que ces princes donnèrent de leur fidélité. Depuis ce moment les conseils de guerre se tinrent dans l'appartement des deux duchesses. La duchesse de Longueville y accoucha d'un fils [1].

Régiment de Corinthe.

Les bourgeois s'emparèrent de l'Arsenal; ils investirent ensuite la Bastille, dont le gouverneur, Leclerc du Tremblay, n'ayant qu'une garnison très-faible, la rendit au bout de trois jours. Le gouvernement de ce château fut donné au vieux conseiller, Pierre de Broussel, auquel on joignit pour lieutenant la Louvière, son fils. Quelques jours après, la reine déclara le parlement criminel de lèze-majesté et promit les États-généraux pour le 15 mars. Du 10 janvier jusqu'au 24 février, il y eut plusieurs escarmouches entre les deux partis. Gondi, auquel la faction avait accordé un siège au parlement, quoiqu'il fut simple coadjuteur de Paris, après avoir excité le peuple à la révolte par ses prédications, fit lever à ses frais un corps qu'on appela le régiment de Corinthe, parce qu'il était archevêque de Corinthe *in partibus*. Le marquis de Sévigné en eut le commandement. Ce corps ayant été battu dans une sortie, cette déroute fut nommée la *première aux Corinthiens*. Ainsi dans ces temps calamiteux on unissait la plaisanterie aux forfaits.

[1] Il faut noter comme une chose dont la honte retombe sur la reine régente et son ministre, que la fille de Henri IV, la reine d'Angleterre, logée au Louvre, fut laissée dans un tel état de dénuement qu'elle fut obligée d'implorer le secours du parlement, qui lui envoya 20,000 livres pour sa subsistance.

Le coadjuteur ne voulant pas que le prince de Marsillac prît de l'ascendant sur le peuple, lui donna pour chef le duc de Beaufort, qui par ses manières populaires avait gagné l'affection du bas peuple, et mérité à juste titre le surnom de *Roi des halles*. Gondi le dirigeait : ce prélat, pour qui rien n'était sacré, voyant qu'il ne pouvait plus compter sur l'appui de la duchesse de Longueville et de Conti, résolut de traiter avec les ennemis de la France.

Le duc de Beaufort, chef de la populace

Le duc de Longueville avait si bien travaillé la Normandie que le parlement de Rouen se déclara pour la Fronde; celui d'Aix fit de même, ainsi que les villes de Poitiers, de Tours, d'Angers et du Mans.

Ce fut l'époque où un peuple voisin montra à l'univers à quels excès l'esprit factieux peut porter une nation, quand le fanatisme politique ou religieux se sont emparés des têtes. Anne d'Autriche, effrayée par le supplice de Charles I[er], roi d'Angleterre, fit au parlement des propositions d'accommodement que cette société reçut avec hauteur et insolence : elle avait poussé le délire jusqu'à recevoir des agens de l'Espagne, envoyés par l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, pour traiter avec les rebelles. Philippe IV déclara qu'il ne pouvait faire la paix avec un ministre condamné, qu'il reconnaissait le parlement comme tuteur des rois pendant leur minorité, et qu'à ce titre il voulait négocier avec lui. Il offrit à cette compagnie 18,000 hommes. Cependant le parlement entra en pourparlers avec la reine, mais il refusa de traiter avec Mazarin. Les rebelles avaient compté sur l'assis-

La fronde traite avec l'Espagne.

Turenne parmi les frondeurs.

tance du maréchal de Turenne, qui commandait l'armée d'Allemagne; en effet ce héros, entraîné par le duc de Bouillon, son frère, qui avait un grand ascendant sur son esprit, consentit à flétrir ses lauriers en conduisant l'armée du roi au secours des brouillons de Paris; mais ses troupes qui avaient la réputation d'être les meilleures de l'Europe, se montrèrent aussi les plus loyales; les colonels auxquels la reine et le prince de Condé avaient ordonné d'abandonner leur général, avaient accepté le baron d'Erlach, gouverneur de Brisach, envoyé pour remplacer Turenne, et celui-ci aurait été arrêté, s'il ne s'était pas sauvé par une prompte fuite. Les Frondeurs étant maîtres de Charenton, de Brie-Comte-Robert, et du château de Lesigny, seuls points par où Paris pouvait recevoir des vivres, Condé résolut de les en chasser. Charenton fut pris le 8 février 1649, mais cet avantage coûta la vie au duc de Châtillon qui commandait l'attaque. Le 27 du même mois les troupes du roi s'emparèrent de Brie-Comte-Robert, après s'être mis en possession de Lesigny. Ces événemens rendirent le parlement plus souple; grâce aux intelligences que le premier président Molé et ses amis n'avaient cessé d'entretenir avec le prince de Condé et le duc d'Orléans, un traité fut signé à Ruel le 11 mars 1649. Le roi recevait la soumission du parlement et de la ville de Paris, et accordait une amnistie pour tout ce qui s'était passé depuis le 6 janvier. Les arrêts des cours souveraines sur des matières politiques étaient annulés. Toute liaison avec l'Espagne était rompue.

Traité de Ruel, 1649.

On laissait aux généraux trois jours pour accepter la paix : on leur promit des avantages ; mais on ne stipula rien pour le coadjuteur, qui plus qu'aucun autre avait contribué à exciter la guerre. Le cardinal, dont il ne fut pas question dans le traité, resta naturellement en place. Ce traité reçut ensuite quelques modifications et le 5 avril on chanta à Paris le Te Deum pour le rétablissement de la paix intérieure; le roi et la reine ne revinrent à Paris que le 18 août. Assis dans la même voiture, le cardinal eut le triomphe de ramener le monarque, sans que le peuple manifestât le moindre mécontentement.

Parti des petits-maîtres.

Le prince de Condé, qui avait sauvé Mazarin, mais qui ne lui pardonnait pas le projet de s'allier à la maison de Vendôme, ennemie de la sienne, en mariant l'aînée de ses nièces avec le duc de Mercœur, était devenu le maître de la cour : les fumées de la flatterie égarèrent ce prince qui n'avait que vingt-huit ans ; il aimait beaucoup les femmes, mais son cœur ne s'attacha à aucune [1] et il n'avait pas pour le beau sexe les égards qu'exige la galanterie. A son exemple les jeunes gens qui formaient la cour s'émancipaient auprès des femmes et prenaient souvent des libertés qui allaient jusqu'à l'indécence. Leurs manières suffisantes et frivoles leur fit donner le nom de *Petits-maîtres*. Cette jeunesse téméraire et présomptueuse eut dans les lieux publics de fréquentes rixes avec les Frondeurs et il en résulta beaucoup de désordres et de fermen-

[1] Excepté pourtant à la fin Élisabeth de Montmorenci, veuve de Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon.

tation. Le duc de Beaufort, chef des Frondeurs, se distingua dans ces scènes honteuses. Les petits-maîtres animèrent le prince de Condé contre le cardinal; la duchesse de Longueville se réconcilia avec lui pour l'entraîner dans son parti; elle y réussit; le 15 septembre, le grand Condé se déclara publiquement contre Mazarin et s'allia au duc de Beaufort et au coadjuteur.

Gaston, à qui le cardinal fit sentir par l'abbé de la Rivière qu'il deviendrait absolument nul, si Condé se rangeait décidement du parti des Frondeurs, se porta médiateur et opéra une réconciliation entre ce prince et Mazarin. Ce dernier, qui ne voulait que le brouiller avec ses nouveaux amis, accorda toutes les conditions que Condé demandait, et celui-ci devint pour un instant le maître de la cour.

Comédie de l'assassinat de Joly.

Cependant le germe d'une révolution existait toujours dans Paris : on n'y parlait publiquement, selon le récit de Montglat, que de république et de liberté en alléguant l'exemple de l'Angleterre, et on disait que la monarchie était trop vieille et qu'il était temps qu'elle finît. Pour faire renaître les troubles, il ne fallait qu'un prétexte au coadjuteur : son génie fécond en imagina un qui ne put manquer son effet. Nous avons vu l'origine de cette classe des habitans de Paris qu'on nomme rentiers, gens n'ayant pas de propriété foncière, mais suivant d'un œil inquiet toutes les opérations de la cour, et troublant plus d'une fois par leur défiance cette même tranquillité publique dont le maintien assure leur fortune. Les troubles de

1648 et 1649 avaient causé un retard dans le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville ; mais un arrêt du conseil avait promis que le 15 septembre 1649 les adjudicataires des gabelles paieraient les arrérages. Le terme arrivé, ceux-ci ne purent pas payer, parce que le faux saunage avait infiniment diminué leur vente. Ce commerce illicite s'était exercé pendant plusieurs mois avec une licence qui peint bien l'anarchie à laquelle la France était en proie. Les contrebandiers réunis en un corps de 1,200 hommes armés, même avec du canon, avaient fait passer une quantité de sel le long de la Loire ;ensuite ils parcouraient par bandes les campagnes et vendaient publiquement cette denrée au grand préjudice des fermiers.

Les rentes n'étant pas payées, les rentiers formèrent entre eux une association et se donnèrent quatre syndics, Charton, président aux requêtes, Gui Joly, conseiller au châtelet, l'avocat Portail et un nommé des Coutures. On prévoyait une émeute ; le parlement s'occupa de l'affaire et on condamna les adjudicataires du bail des gabelles à faire des paiemens réguliers, quoiqu'inférieurs, à cause des circonstances, à ceux auxquels leur traité les obligeait, savoir au lieu de 84,000 livres, qu'ils auraient dû payer par semaine pour deux quartiers et demi échus, ils furent condamnés à 64,000 livres seulement. Les rentiers ne furent pas satisfaits de ce palliatif; et les mauvais citoyens qui souhaitaient quelque occasion de désordre dans Paris prirent pour prétexte l'intérêt des rentiers, qui, divisés en deux troupes, dont l'une fut conduite au Palais par le duc

de Beaufort, et l'autre par le coadjuteur, présentèrent requête contre l'exécution de l'arrêt. Le parlement ayant tenu ferme, le coadjuteur engagea le syndic Joly à se plaindre de ce qu'on ait tenté de l'assassiner. Il se fit une légère blessure et fit tirer ensuite dans sa voiture un coup de pistolet. Cette comédie se joua dans la soirée du 11 décembre 1649, et le lendemain le marquis de la Boulaye parcourut les rues, disant au peuple que le cardinal voulait tuer le duc de Beaufort, et l'excitant à prendre les armes ; le peuple ne s'émut pas et le cardinal tira parti de cette aventure, persuadant au prince de Condé que c'était plutôt lui que les Frondeurs avaient voulu assassiner. Condé présenta requête au parlement pour obtenir qu'on poursuivît ses assassins. La procédure commença ; le coadjuteur s'y trouva compromis, mais pas suffisamment pour lui faire son procès. Le 22 décembre le parlement tint une séance solennelle pour s'occuper de cette affaire. Le prince de Condé s'y rendit avec un cortège de plus de mille gentilshommes ; le coadjuteur parut presque seul ; il déclara que se voyant accusé il apportait sa tête. On entendit de nouveaux témoins qui chargèrent si fortement ce prélat que le procureur général conclut à ce que Gondi, Beaufort et Broussel fussent assignés pour être ouïs. Le coadjuteur se défendit avec éloquence et la populace le porta en triomphe à l'archevêché où il demeurait. Le cardinal avait atteint son but, de brouiller Condé avec la Fronde; satisfait de ce succès, il fit en sorte que le procès contre les chefs de cette faction ne fût pas poussé avec chaleur.

Brouillerie entre Condé et la fronde.

Comme cependant le prince abusait du pouvoir qu'il avait à la cour et qu'il fit venir à Paris cinq cents gentilshommes des provinces pour l'aider dans l'exécution de ses plans, la reine et Mazarin résolurent de le faire arrêter, avec le secours des Frondeurs. La reine eut deux fois à minuit des entrevues avec le coadjuteur dans son oratoire, et Mazarin y assista. On convint de tout; il fut résolu que le prince de Conti et le duc de Longueville partageraient la prison de leur frère. La duchesse de Chevreuse, impliquée dans toutes ces intrigues, obtint le consentement de Gaston. Les trois princes furent arrêtés le 18 janvier 1650, dans la salle du grand conseil, pendant que la reine et Louis XIV étaient prosternés au pied de l'autel de l'oratoire de la régente pour implorer l'assistance divine. On conduisit les prisonniers à Vincennes. La tranquillité publique ne fut pas troublée un instant; il est vrai qu'on fit faire aux prisonniers le tour de la ville pour les soustraire à la vue du peuple, mais ensuite celui-ci fit voir sa satisfaction; la bourgeoisie n'aimait pas le prince à cause du mal qu'il lui avait fait à l'époque du blocus et parce qu'elle le regardait comme l'ennemi du duc de Beaufort. Depuis ce moment les Frondeurs remplirent la cour; leur parti était triomphant. La duchesse de Longueville se sauva en Normandie, dont son époux était gouverneur. Le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne se retirèrent également, le premier en Limousin, le second à Stenay, où la duchesse de Longueville vint le trouver. Le 20 janvier le duc de Beaufort, le coadjuteur, le

Arrestation du prince de Condé, 1650.

conseiller Broussel, et le président Charton furent renvoyés de l'accusation, quoique le dernier au moins eût certainement travaillé pour exciter la sédition. Personne ne douta que ce renvoi ne fût l'ouvrage de Mazarin; Beaufort et Gondi ou le coadjuteur de Retz furent bien reçus à la cour qui retourna à Paris. Les sceaux furent demandés à Séguier et donnés au septuagénaire Châteauneuf.

Guerre de la princesse de Condé.

La mère et l'épouse du prince de Condé avaient été exilées à Chantilly. Le duc de Bouillon et le prince de Marsillac, devenu duc de la Rochefoucauld, levèrent des troupes, l'un dans le Limousin, l'autre dans le Poitou, pour la délivrance du prince. Ils procurèrent à la jeune princesse le moyen de sortir, dans la nuit du 14 avril 1650, de Chantilly, avec le jeune duc d'Enghien, âgé de sept ans. La nièce de Richelieu se montra alors digne de son oncle. Devenue, en quelque sorte malgré elle, chef de parti, elle n'imita la duchesse de Longueville ni dans ses étourderies, ni dans ses égaremens, ni dans ses entreprises romanesques. Uniquement occupée d'un époux qui la dédaignait, elle déploya un grand caractère, en conservant une conduite pure. A la tête des troupes que les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld lui amenèrent, elle fit, le 31 mai, son entrée à Bordeaux. Les habitans de cette ville, qui avaient chassé leur gouverneur, le duc d'Épernon (ce même duc de la Valette qui, sous Richelieu, avait été condamné à mort), la reçurent et son fils avec des transports d'allégresse. Le parlement les prit sous sa protection, mais il refusa

aux troupes l'entrée de la ville. On l'accuse d'avoir voulu y être forcé. Si tel était son désir, il fut accompli. Une émeute du peuple lui rendit ce service. La populace introduisit les troupes. Ainsi le parti des princes fut maître de cette grande ville. Le duc d'Enghien fut proclamé généralissime, et les deux ducs furent nommés ses lieutenans-généraux; mais il faut lire les Mémoires de Pierre Lenet, principal conseil des princes, pour se faire une idée des embarras sans cesse renaissans auxquels se trouvent exposés des chefs de parti qui ne peuvent se maintenir qu'à l'aide des mouvemens populaires dont il est si difficile d'arrêter le cours. A Bordeaux il ne suffisait pas aux mécontens de se rendre maîtres du peuple; il leur fallait encore faire agir le parlement dans des intérêts qui n'étaient pas les siens; et quand ils avaient employé sans succès les négociations et les prières, ils arrachaient par la terreur ce qu'ils n'avaient pu obtenir par d'autres moyens.

Pendant ces événemens Turenne avait levé des troupes avec l'argent des Espagnols, et pris le titre de *lieutenant-général pour la liberté des princes*. Il reçut garnison espagnole à Stenay, et s'empara du Catelet et de Guise : le maréchal du Plessis-Praslin le força d'évacuer cette place le 1er juillet.

Le roi marche contre les rebelles.

La cour, sous prétexte de vouloir négocier avec Bordeaux, sortit de Paris et arriva dans les derniers jours de juillet 1650 à Libourne. Le parlement de Bordeaux rendit un arrêt par lequel il ordonnait de fermer les portes aux troupes royales tant que Mazarin

serait ministre. Le maréchal de la Meilleraye ayant fait pendre un nommé Pichau, bourgeois de cette ville qui, à ce qu'on prétendait, avait défendu un château contre les lois de la guerre, le duc de Bouillon, malgré les instances de la princesse de Condé, fit pendre, par forme de représailles, le marquis de Canoles qui avait été fait prisonnier. La guerre entre les Bordelais et l'armée royale devint alors plus vive et plus acharnée. La ville étant pressée de toute part, la généreuse princesse de Condé rendit au parlement la parole qu'il lui avait donnée de ne pas l'abandonner. Ainsi dégagée, la compagnie entra en négociation; le 28 septembre, on signa des articles par lesquels la ville, les deux ducs et tous les chefs de l'insurrection obtinrent une amnistie. La reine invita la princesse de venir la voir à Bourg; elle l'accueillit gracieusement. La princesse ne daigna pas apercevoir Mazarin qui était présent.

Articles de Bordeaux, de 1650.

Les deux Frondes.

Comme on avait découvert quelques complots pour délivrer les princes, Mazarin les fit transporter au Hâvre, où ils arrivèrent le 27 novembre 1650. Cependant le parti des frondeurs était divisé du parti des princes, quoiqu'ils fussent d'accord dans le désir de renverser le ministre. La première faction s'appelait la *vieille Fronde;* on nommait l'autre la *nouvelle Fronde.* La princesse Palatine [1] entreprit de rapprocher les deux partis. Les bases de la réconciliation

[1] C'est ainsi qu'on nommait Anne de Gonzague, dont il a été question p. 194 ; elle était l'épouse d'Édouard, un des fils du malheureux Frédéric V, électeur Palatin.

étaient le mariage du duc d'Enghien avec mademoiselle d'Alençon, une des filles du duc d'Orléans; une somme de 100,000 écus pour madame de Montluzon, maîtresse du duc de Beaufort, et le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, maîtresse du coadjuteur, qui voulait la pourvoir.

Mazarin, instruit que les forces de Turenne étaient affaiblies, le fit attaquer, le 15 décembre, dans les environs de Rethel, par du Plessis-Praslin. Turenne y fut battu. Le cardinal croyait par cette victoire avoir triomphé des deux Frondes; mais elle ne fit qu'accélérer leur coalition, qui fut signée, le 31 janvier 1651, par l'entremise de la duchesse de Chevreuse, brouillée avec le cardinal. Le 1er février, Gaston déclara au parlement qu'il désirait la liberté des princes, et fit dire à la reine qu'il ne la verrait plus tant que Mazarin serait ministre. Il fit venir les colonels des quartiers de Paris et les avertit, en qualité de lieutenant-général, qu'ils n'avaient à obéir à d'autres commandemens que les siens. En même temps il indiqua au 4 février une séance du parlement.

Bataille de Rethel, 1650.

Coalition des deux Frondes, 1651.

Gaston s'y rendit avec l'appareil de lieutenant-général du royaume. A peine la délibération fut-elle commencée qu'un maître des cérémonies vint remettre au premier président une lettre de cachet qui appelait au Palais-Royal une grande députation du parlement. Molé ayant paru devant la reine à la tête de cette députation, elle fit lire une déclaration, dans laquelle le coadjuteur était formellement accusé d'être l'auteur de tous les troubles. Lecture fut faite au parlement

de cette déclaration; le coadjuteur prononça un discours improvisé, dont un passage latin qu'il prétendait être de Cicéron, mais qu'il avait forgé, causa dans l'assemblée une violente commotion qui fit oublier l'accusation; ses conclusions furent, qu'on demandât la liberté des princes et le renvoi de Mazarin. On ne parlait à Paris que de la liberté des princes, et le peuple qui une année auparavant avait fait des feux de joie à cause de leur arrestation, demandait maintenant leur élargissement, sans savoir pourquoi. La fermentation devint alors si grande, que Mazarin, naturellement timide, crut devoir céder à l'orage. Il sortit de Paris dans la nuit du 7 février et prit la route du Hâvre pour rendre la liberté aux princes, qui étaient sûrs de l'obtenir, d'une autre manière, savoir en vertu d'un traité que Condé avait signé avec la princesse Palatine et par lequel il avait consenti au mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse. La reine ayant fait avertir le parlement qu'elle avait éloigné le cardinal de ses conseils, les Enquêtes dans leur emportement ordinaire proposèrent les mesures les plus exagérées; les plus sages, auxquels se joignit le duc d'Orléans, firent passer un arrêt, par lequel il était ordonné seulement à Mazarin et à sa famille, sous peine d'être déclarés rebelles, de sortir du royaume dans un délai de quinze jours. Un bruit s'étant répandu, non sans fondement, que la reine voulait quitter secrètement la capitale avec ses deux fils et aller joindre le ministre, elle fut surveillée de près et se trouva prisonnière des deux Frondes.

Première retraite de Mazarin, 1651.

Délivrance du prince de Condé.

Arrivé au Hâvre le 13 février 1651, au matin, le cardinal alla sur-le-champ annoncer aux princes leur liberté. Il se conduisit sans dignité, à ce que prétendent quelques écrivains du temps, se jeta aux pieds du prince de Condé et lui demanda sa protection. Le prince lui répondit par un éclat de rire. D'autres historiens disent que le prince, dans la joie de se voir libre, lui fit beaucoup de promesses. Le 16, les princes entrèrent en triomphe dans Paris. Mazarin se rendit à Brühl dans l'électorat de Cologne, d'où il entretint une correspondance suivie avec la régente, et dirigea toute sa conduite.

Discorde entre les deux Frondes.

Jusqu'alors les deux Frondes avaient agi de concert; le président Molé sema adroitement entr'elles le germe de la discorde, en proposant d'insérer dans la déclaration contre Mazarin l'exclusion expresse des cardinaux, comme ayant prêté serment à un souverain étranger « et, ajouta Omer Talon dans le discours qu'à cette occasion il adressa au roi, parce qu'ils se croient être conseillers, sénateurs, assesseurs, coadjuteurs de la puissance pontificale, et s'imaginent être une portion de sa substance et posséder une partie de son autorité. » Le clergé assemblé dans ce moment aux Augustins signifia au garde des sceaux une protestation contre ce projet de déclaration, comme tendant à renverser les trois ordres du royaume et affaiblissant celui qui y tient le premier rang. Le prince de Condé, en appuyant la proposition du parlement, se brouilla avec le coadjuteur, qui aspirait à la fois à la dignité de cardinal et à la place de premier ministre.

Association pour la délivrance des princes et l'expulsion de Mazarin.

D'accord avec le duc d'Orléans, ce prêtre turbulent avait formé avec la noblesse un parti qui se qualifia d'*Association pour la délivrance des princes et l'expulsion de Mazarin*, et qui demanda d'une manière impérieuse la tenue des États-généraux avant la majorité du roi. Leur intention était de faire prolonger la minorité et de remettre le pouvoir entre les mains de Gaston. La reine promit d'assembler les États le 1er octobre; mais comme le jeune prince pouvait être déclaré majeur le 7 septembre, la noblesse, soutenue par le duc d'Orléans, exigea que l'époque de la tenue des États fût avancée. Cette intrigue échoua contre la fermeté de la reine et du premier président Molé, lequel voyant le danger dont l'autorité royale était menacée si la réunion de la noblesse se prolongeait, exigea qu'elle se séparât puisque les deux motifs patens de son association n'existaient plus. Le duc d'Orléans se vit forcé d'engager la noblesse à se contenter d'une nouvelle concession de la reine, qui avait avancé l'époque de la tenue des États au *huit* septembre; lui et le prince de Condé se rendaient garans de l'exécution de cette promesse. Tout cela arriva dans les derniers jours du mois de mars 1651.

Déclaration royale de 1651, excluant les cardinaux du ministère.

Cependant le parlement, ayant à sa tête le président Molé, pressa la reine d'approuver la déclaration proposée, qui donnait l'exclusion à tous les cardinaux, se référant à la bulle du 25 février 1646, qui ordonne aux cardinaux de résider à Rome. Nous avons fait connaître les raisons pour lesquelles cette bulle

avait été rejetée en France; mais le parlement demanda maintenant que le roi donnât des lettres-patentes pour confirmer tout ce qu'elle contenait de relatif à la résidence. La reine, auprès de laquelle le prince de Condé avait repris une grande autorité, promit, le 3 avril, de faire une déclaration telle que le parlement la désirait. En même temps les sceaux furent retirés à Châteauneuf qui s'était constamment opposé à cette résolution, et donnés à l'ami du prince, Molé, pour les tenir cumulativement avec sa charge de premier président. Le chancelier Séguier qui depuis long-temps avait été éloigné des affaires, fut rappelé, ainsi que le comte de Chavigny : l'un et l'autre étaient les ennemis du cardinal qui de sa retraite dirigeait toutes ces intrigues. La déclaration qui excluait les cardinaux du ministère, fut publiée le 19 avril 1651.

Conduite imprudente du prince de Condé.

Voici donc le prince de Condé encore une fois au timon des affaires, mais cet homme, grand sur le champ de bataille, fut toute sa vie très-mauvais politique. D'abord pour gagner Gaston qu'il croyait irrévocablement brouillé avec le coadjuteur, il lui sacrifia Molé, son ami le plus sage et le plus fidèle, auquel il fit retirer les sceaux pour les donner au chancelier. Ensuite il exigea de la reine le renvoi des seuls hommes en qui elle avait confiance, les secrétaires d'état Lyonne, Le Tellier et Servien, qu'il appelait les sous-ministres, parce qu'ils n'agissaient que d'après les instructions qu'ils recevaient de Mazarin. Enfin il se brouilla avec la princesse Palatine

à laquelle il devait la liberté. Cette princesse conseilla à la reine de se rapprocher du coadjuteur pour être débarrassée du despotisme de Condé; ces deux chefs de parti étaient alors ouvertement brouillés, parce que le prince de Condé avait non seulement retiré la parole qu'il avait donnée au sujet du mariage de mademoiselle de Chevreuse, mais aussi avait dégoûté son frère de cette union en lui révélant la conduite de la jeune princesse. Le conseil de la princesse Palatine ayant été approuvé par le cardinal, la reine eut une entrevue avec Gondi et lui offrit le ministère et le chapeau de cardinal : il refusa le premier et accepta le second. Il représenta la nécessité de tenir encore quelque temps Mazarin éloigné, et promit à la reine de la soustraire à l'influence de Condé. On inspira à celui-ci des craintes pour sa liberté ; il appréhendait tellement la prison, qu'une fausse alarme qui eut lieu dans une rue voisine pendant la nuit du 6 juillet 1651 suffit pour que, saisi d'une terreur panique, il quitta Paris. Le prince de Conti essaya de justifier au parlement la conduite de son frère; le premier président, Molé, le réduisit au silence en faisant voir que la démarche du prince pouvait être l'avant-coureur d'une guerre civile. Cependant le parlement et, à sa sollicitation, le duc d'Orléans s'entremirent pour opérer une réconciliation. Le prince de Condé insista sur le renvoi des trois ministres, amis du cardinal; la reine qui n'avait pas d'autre conseiller jouissant de sa confiance, résista longtemps; « mais, dit Omer Talon dans ses Mémoires,

Condé quitte Paris.

soit que l'esprit des femmes soit naturellement inconstant et qu'il y eût peu d'assurance en celui de la reine, lequel avait peu de fermeté et de connaissance; soit qu'elle eût reçu des ordres du cardinal Mazarin, vers lequel était toute sa direction, » elle renvoya, le 18 juillet, les trois ministres, déclarant au parlement qu'elle l'avait fait avec beaucoup de répugnance, parce qu'elle avait tout lieu d'être contente des services de ces hommes; mais que la persuasion qu'après ce sacrifice le prince de Condé ne manquerait pas de se rendre à son devoir auprès de la personne du roi pour lui témoigner son obéissance et son service, l'y avait fait consentir.

Le 21 juillet, le prince étant venu au parlement pour le remercier de son intervention, le premier président l'exhorta avec un ton de père et de magistrat de voir le roi et la reine; le prince non seulement s'en retourna à S. Maure sans avoir été à la cour, mais il revint plusieurs fois à Paris, passa devant le Palais-Royal et rencontra le roi au cours avant d'avoir été saluer son maître.

Enfin la reine fatiguée de la conduite insolente du prince qui l'avait visitée une seule fois avec froideur, manda, le 17 août, le parlement, la cour des aides et le corps de ville, et leur fit donner lecture d'une déclaration contenant la promesse de ne jamais rappeler ni Mazarin, ni les sous-ministres, et une accusation formelle contre le prince de Condé, pour entretenir des intelligences avec les Espagnols et conserver dans la ville de Stenay une garnison espagnole. Le 21, les

Accusation de Condé.

deux partis du prince et du coadjuteur vinrent armés au parlement où l'on s'attendait à une sanglante bataille. Il y eut des scènes violentes; les deux partis mirent l'épée à la main en criant pour se réunir, les uns : Condé ! et les autres : Notre-Dame ! Cependant on les empêcha d'en venir aux mains : mais le coadjuteur courut le plus grand danger; la Rochefoucauld ayant fermé, moyennant une barre de fer, la porte conduisant du parquet à la grand'chambre au moment où Gondi voulait la traverser, ce prélat se trouva tellement pris, qu'il avait la tête passée du côté du parquet et le corps dans la grand'chambre. Pendant que le duc balançait s'il devait le tuer, un des conseillers survenant le tira du danger. Le coadjuteur évita depuis de se trouver en présence du prince. Un jour cependant Condé et la Rochefoucauld rencontrèrent le prélat revêtu de ses habits pontificaux, menant une procession dans les rues de Paris. Le prince s'étant arrêté, le coadjuteur lui fit une profonde révérence, après quoi il lui donna la bénédiction ainsi qu'au duc de la Rochefoucauld.

Majorité du roi, 1651.

Cependant le jour approchait où le roi, ayant accompli sa treizième année, allait être déclaré majeur. Il importait au prince de Condé qu'avant cette époque l'accusation qui pesait sur lui, fût révoquée. Dirigée par Mazarin, Anne d'Autriche traîna en longueur la négociation qui s'ouvrit à ce sujet, de manière que rien n'était fait lorsque, le 7 septembre 1651, Louis XIV alla en grande pompe déclarer sa majorité et l'innocence du prince de Condé. Quatre jours

après, il confirma solennellement les libertés de l'Église gallicane et accorda un privilège à du Puy pour la publication de ses Preuves des libertés de cette Église. Le ministère éprouva quelques changemens; les sceaux furent ôtés au chancelier et rendus à Molé. Châteauneuf fut nommé chef du conseil. Il ne fut plus question de la tenue des États.

La déclaration du roi ne rassura pas le prince de Condé, parce que, malgré la majorité, la reine et Mazarin continuaient de gouverner. Il se décida à la guerre civile et résolut d'en établir le centre en Guienne, son gouvernement. Le 12 septembre il arriva à Bordeaux. Le duc de Nemours de la maison de Savoie, beau-frère du duc de Beaufort[1], les ducs de Richelieu et de la Rochefoucauld, les marquis de la Force, de Montespan et d'Arpajon se déclarèrent pour lui; et le Liégeois Jean-Gaspard-Ferdinand comte de Marsin ou Marchin[2], qui commandait en Catalogne, lui amena des troupes, ce qui fit perdre à la France la possession de cette province. Le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne lui refusèrent toute assistance. Turenne était franchement revenu à son devoir, et Bouillon avait été gagné par un traité qui fut conclu avec lui le 20 mars 1651. Nous avons dit[3] qu'en 1642, lorsque le duc de Bouillon fut obligé de céder au roi Louis XIII Sedan et les domaines qu'il possédait dans les environs, on lui fit espérer une in-

Échange de Sedan et de Raucourt.

[1] Charles-Amédée, duc de Nemours et d'Aumale, était marié à une sœur du duc de Beaufort.

[2] Nommé en 1658 comte d'Empire. [3] Voy. p. 207 de ce vol.

demnité pour les domaines. Il n'était pas dans les intentions de Richelieu de la lui donner jamais. Le traité de 1651 changea la nature de cette transaction. D'un simple acte de cession on en fit un échange. Le duc céda au roi Sedan et Raucourt. On estima le revenu de Sedan et Raucourt à 104,904 livres, 4 sous, 9 deniers, et il fut convenu que comme ces terres étaient souveraines, on en bonifierait au duc la valeur au denier 60 : en conséquence le roi lui donna en échange, comme pleine propriété et à titre de pairie, les duchés d'Albret, de Château-Thierry, d'Épernay, de Châtillon-sur-Marne, les comtés d'Auvergne, Evreux, de Poissy, Beaumont en Périgord, la baronnie de Tour, et Gambais dans le comté de Montfort-l'Amaury. Le duc, dont le revenu se trouva ainsi triplé, conserva ses prétentions sur le duché de Bouillon, qui avait été incorporé à l'évêché de Liège [1].

Louis XIV marche contre Condé.

Aussitôt que Condé eut arboré l'étendart de la révolte, le jeune roi se mit à la tête d'une armée, commandée par le comte d'Harcourt, pour marcher contre les rebelles. Toute la cour l'accompagna ; Gaston resta à Paris ; subjugué par la princesse Palatine, il paraissait moins à craindre que jamais. Molé et la Vieuville, surintendant des finances, furent aussi laissés dans la capitale, dont le maréchal de l'Hôpital avait le gouvernement. Le roi partit le 17 septembre et se dirigea sur Bourges, qui se rendit à la première sommation. Le roi publia alors une déclaration, d'après laquelle le prince et la princesse de Condé, le prince de Conti,

[1] Voy. vol. XVII, p. 90.

la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld seraient réputés criminels de lèse-majesté, si dans un mois ils ne mettaient bas les armes. Harcourt força Condé de lever le siège de Cognac et s'empara de la Rochelle.

Ce fut à cette époque que la reine, obsédée par Châteauneuf, fit écrire au cardinal de Mazarin que son séjour près des frontières de la France causait des inquiétudes et qu'il ferait bien de se rendre pour quelque temps à Rome. Ce commandement arraché par l'intrigue à la reine fut bientôt révoqué; un ordre de la cour rappela Mazarin, qui, ayant levé une petite armée de 8,000 hommes, dont il donna le commandement au maréchal d'Hocquincourt, entra en France par Sedan. A cette nouvelle le parlement ne garda plus aucune mesure. Gaston se rendit le 29 décembre 1651 dans cette assemblée et fit prononcer un arrêt, par lequel Mazarin fut déclaré criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public. Il fut ordonné que les communes lui courraient sus, que sa bibliothèque serait vendue et que sur le prix on prélèverait une somme de 50,000 écus, qui serait donnée à celui qui le livrerait mort ou vif.

Rappel de Mazarin.

Cet arrêt n'effraya pas Mazarin. Le 2 janvier 1652, il entra dans Épernay; de là il tourna vers Poitiers où était le roi: il y arriva le 28 et reprit toute son ancienne puissance. La cour se fixa à Tours.

Le prince de Condé, serré de près par le comte d'Harcourt, fut obligé de se retirer à Bergerac; le refus des Protestans de prendre part à la révolte fit

Mademoiselle de Montpensier général d'armée.

manquer son plan. Dans l'intervalle le duc de Nemours, avec des troupes espagnoles, entra dans Paris; s'étant réuni ensuite à l'armée du duc de Beaufort, il s'approchait de la Loire. Ces deux chefs de rebelles invitèrent Gaston à venir prendre le commandement de leur armée; il n'osa accepter leur invitation; sa fille, mademoiselle de Montpensier, âgée alors de vingt-cinq ans, se présenta pour prendre sa place. Accompagnée des comtesses de Fiesque et de Fontenai, ses *maréchales* de camp, elle arriva à Orléans, qui, ayant refusé l'entrée aux serviteurs du roi, ne voulut pas paraître avoir reçu ses ennemis; on ouvrit à la princesse une petite porte condamnée, mais on ne laissa pas entrer sa troupe dans la ville. Ce fut pendant le séjour des rebelles devant Orléans que les ducs de Beaufort et de Nemours eurent une rixe, origine d'une haine qui au bout de quelques mois finit par un duel, où le dernier périt.

Combats de Bleneau.

N'espérant plus de succès en Guienne, et sollicité par ses amis de Paris de prendre le commandement de l'armée, le prince de Condé partit d'Agen avec quelques personnes affidées, et, à la faveur d'un déguisement, traversa une étendue de pays de cent-vingt lieues. Le 1er avril 1652 il prit le commandement de l'armée d'Orléans, et le surlendemain s'empara de Montargis. Dans la nuit du 7, il surprit le maréchal d'Hocquincourt près de Bleneau et dispersa son armée. L'alarme se répandit à Gien où était la cour; déjà on faisait les préparatifs du départ, lorsque Turenne, par une marche savante et un combat heureux,

mit fin à toutes les inquiétudes. Ce général qui avec son corps avait été à Briare, averti de l'échec de son collègue, prit une excellente position entre Ozouars et Bleneau, et, quoiqu'inférieur en nombre, soutint toute la journée avec avantage les attaques réitérées de Condé, finit par contraindre le prince à se retirer, et entra triomphant à Gien. Le roi, que Mazarin avait placé sur les hauteurs voisines, fut témoin de ce combat.

Condé laissa le commandement de son armée au comte de Tavannes et alla à Paris, où, réuni à Gaston qui s'était déclaré positivement contre la cour, il excita les plus grands désordres, toujours contrarié par le cardinal de Retz : c'est le nom que portait alors le coadjuteur.

Dans un temps où tant de magistrats se rendaient prévaricateurs, l'historien se sent soulagé quand il rencontre des hommes du caractère de Molé, de Bailleul et de Jacques Amelot. Le duc d'Orléans et le prince de Condé s'étant rendus au parlement le 12 avril, le président Bailleul exprima au prince de Condé sa douleur de lui voir les mains encore teintes du sang des fidèles serviteurs du roi. Amelot, en sa qualité de premier président de la cour des aides, reçut les princes, lorsque, le 23 avril 1652, ils se rendirent à cette compagnie pour la prier de députer vers le roi pour lui demander l'éloignement du cardinal Mazarin et la paix. « La cour *reçoit* avec une satisfaction extraordinaire, leur répondit Amelot [1], *d'apprendre* par votre bouche la sincérité de vos

[1] Voy. Mémoires de VALENTIN CONRART, au commencement.

battu le tambour portait vos couleurs, et il a passé devant ma porte. Ou vous l'avouez, ou vous le désavouez. Si vous l'avouez, il est donc vrai ce que je viens de vous dire; si vous le désavouez, il le faut pendre, quoiqu'il soit habillé de vos couleurs. Pour les deniers de l'Espagne, on sait très-bien que vous en avez reçu. Tous les présidens et tous les conseillers de Bordeaux qui sont dans cette ville en déposeront; et même depuis huit jours il paraît, par les registres des banquiers, qui sont des témoins muets, mais irréprochables, que vous avez touché six cent mille livres. Vous en avez envoyé cent cinquante mille à Balthasard, et employé ici une parti du reste à lever des troupes; et si vous n'en aviez touché, quel moyen de faire la guerre contre le roi? »

Après quelques altercations, le premier président continua ainsi : « Il est donc vrai ce que je viens de vous dire, que vous avez fait battre le tambour; que vous avez reçu des deniers d'Espagne, et que vous êtes criminel de lèse-majesté. Mais je ne dois point être interrompu : continuons donc ce que nous avions commencé. Tous ces cruels effets, Monsieur, de votre mésintelligence avec Leurs Majestés causent sans doute une douleur mortelle dans le cœur de tous les bons Français; et les calamités incroyables que cette dissension attire sur le pauvre peuple font verser des larmes aux plus insensibles. Vous savez, Monsieur, en quel déplorable état la France est réduite par les désordres qu'ont faits et que font tous les jours les troupes des deux partis, qui ne s'accordent qu'en ce

point, d'inventer à l'envi de nouveaux supplices pour affliger et pour faire périr les innocens. La compagnie vous conjure, Monsieur, au nom de tout ce qu'il y a de bons Français, de ne rien omettre de ce qui dépendra de vous pour rétablir cette correspondance de la maison royale, si nécessaire pour notre bonheur, et pour le vôtre même; et de rompre tous obstacles, plutôt que de rompre cette précieuse union, de laquelle dépend le salut public. Surmontez ici vos sentimens avec la même générosité qui vous a fait surmonter vos ennemis; et si vous avez glorieusement travaillé pour la réputation de ce royaume, agissez aussi utilement pour sa tranquillité. Cette compagnie tiendrait à bonheur singulier de pouvoir contribuer en quelque chose du sien à un ouvrage si important. Il n'y a ni soin, ni peine, ni bien, ni vie, que chacun de nous n'emploie volontiers pour un effet si désirable. Il n'est personne, parmi nous, qui n'honore au dernier point votre naissance et votre vertu, et personne qui ne chérisse et ne recherche avec joie les occasions d'agir pour tout ce qui regardera votre service et celui de M. le prince de Condé dans celui de Leurs Majestés.»

Arrivée du duc de Lorraine.

La cour s'étant rendue, le 28 avril, de Gien à S. Germain, Tavannes s'empara d'Étampes; Hocquincourt et Turenne l'y attaquèrent le 4 mai, lui tuèrent beaucoup de monde, et Turenne assiégea Étampes, car son collègue avait quitté l'armée. Il était sur le point de prendre cette place, lorsqu'un nouveau personnage parut sur la scène. Charles, duc de Lorraine, beau-frère de Gaston, dépouillé depuis dix-

huit ans de son duché, avait encore une armée, ou plutôt une bande de 10,000 brigands [1]. Harcourt arriva avec elle à Dammartin et entra lui-même à Paris le 31 mai. Le duc ne s'était pourtant pas déclaré encore pour les princes, il en était au contraire très-mécontent, parce qu'il trouvait qu'ils l'avaient trompé en lui mandant qu'ils avaient 10,000 hommes et de l'argent pour les entretenir, tandis qu'ils étaient sans argent et n'avaient que 4,000 hommes. D'ailleurs il voulait bien s'allier avec Gaston, mais non avec le prince de Condé, qui était en possession de quelques places de la Lorraine. Mazarin qui connaissait ses dispositions, négocia avec lui. On lui rendit Vic et Moyenvic ; de son côté il promit de se retirer en Flandre,

[1] Si l'on était sûr qu'un propos tenu par le duc de Lorraine à Paris fût vrai, rien n'aurait jamais surpassé la férocité de cette troupe. Ayant raconté que ses gens avaient manqué pendant quinze jours de pain, quelqu'un lui demanda comment ils avaient fait pour vivre : il répondit de la manière la plus sérieuse qu'ils ne mangeaient pas seulement tous les chiens de l'armée et tous les chevaux qui mouraient, mais qu'ils avaient aussi mangé plus de dix mille hommes ; qu'entre autres, ses soldats ayant un jour attrapé deux religieuses, ils les mirent incontinent par pièces et en firent du potage qu'ils mangèrent avec la chair de ces religieuses dès qu'il fut cuit ; qu'un de ses officiers ayant été blessé au poignet, le chirurgien qui le traita lui dit qu'il lui fallait couper le bras, à quoi l'officier s'étant résolu, au lieu de le lui couper au-dessous du coude, comme il eût suffi, il le coupa jusqu'à l'épaule, afin d'avoir plus de viande à mettre dans son pot, comme il fit de ce bras dès qu'il fut coupé. C'est le judicieux VALENTIN CONRART qui rapporte ce propos du duc de Lorraine, et on ne peut douter que ce prince ne l'ait tenu ; mais disait-il vrai ?

si Turenne levait le siége d'Étampes; parce qu'ainsi il aurait acquitté la parole qu'il avait donnée au duc d'Orléans. On condescendit à sa demande, mais il ne partit que lorsque Turenne, l'ayant surpris, le 15 juin, à Villeneuve S. George, le força de tenir sa parole. Son départ causa une grande commotion à Paris, et le peuple criait qu'il était trahi, et que les princes n'étaient pas moins fourbes que le Mazarin.

Après le départ du duc de Lorraine il ne s'agissait plus entre Condé et Turenne que de savoir à qui des deux resterait Paris. Le prince, craignant que son armée d'Étampes ne fût attaquée, alla la chercher et la ramena vers Paris : il l'établit à S. Cloud derrière la Seine. Cependant il était en négociation pour la paix avec la cour, qui avait déjà accordé les principales de ses conditions, de manière que son esprit était partagé pour se résoudre à la paix ou à la guerre. « Les Espagnols, dit le duc de la Rochefoucauld dans ses Mémoires, le voulaient éloigner de Paris pour empêcher la paix; et les amis de madame de Longueville contribuaient à ce dessein pour l'éloigner aussi de madame de Châtillon. D'ailleurs Mademoiselle avait tout ensemble le même dessein qu'avaient les Espagnols et celui qu'avait madame de Longueville; car d'un côté elle voulait la guerre comme les Espagnols, afin de se venger de la reine et du cardinal, qui ne voulaient pas qu'elle épousât le roi; et de l'autre elle désirait, comme madame de Longueville, rompre la liaison de M. le prince avec madame de Châtillon, et avoir plus de part qu'elle à sa confiance et à son estime. Pour y

Bataille du faubourg S. Antoine, le 2 juillet 1652.

parvenir par ce qui était le plus sensible à M. le prince, elle leva des troupes en son nom et lui promit de fournir de l'argent pour en lever d'autres. Ces promesses, jointes à celles des Espagnols et aux artifices des amis de madame de Longueville, firent perdre à M. le prince les pensées qu'il avait pour la paix. Ce qui les éloigna encore plus fut non-seulement le peu de confiance qu'il crut pouvoir prendre en la cour (mais ce que je trouve de plus difficile à croire d'une personne de sa qualité et de son mérite), ce fut une vue démesurée qui lui vint d'imiter M. de Lorraine en plusieurs choses de sa façon de vie libre et indépendante, et particulièrement en sa manière de traiter ses troupes : et il se persuada que si M. de Lorraine, dépouillé de ses états, et avec de bien moindres avantages que les siens, s'était rendu si considérable par son armée et par son argent, qu'ayant des qualités infiniment au-dessus de lui, il formerait aussi à proportion un parti plus avantageux, et mènerait cependant, pour y parvenir, une vie entièrement conforme à son humeur. C'est ce qu'on a cru être le véritable motif qui a entraîné M. le prince avec les Espagnols, et pour lequel il a bien voulu exposer tout ce que sa naissance et ses services lui avaient acquis dans le royaume. »

Le maréchal de Turenne ayant reçu un renfort que le maréchal de la Ferté Senecterre lui avait amené de la Lorraine, Condé se trouva trop faible pour se soutenir dans la position de S. Cloud. Il jugea prudent de la quitter, et, à l'entrée de la nuit du 1er juillet, il

résolut de se retirer à Charenton, en faisant passer à sa troupe le Cours-la-Reine et ensuite le dehors de Paris depuis la porte S. Honoré [1] jusqu'à celle de S. Antoine, pour prendre de là le chemin de Charenton; mais le vigilant Turenne le poursuivit et l'atteignit dans le faubourg S. Antoine. On conduisit le roi à Charonne afin d'y voir, comme dessus un théâtre, une action qui, selon les apparences, devait être la perte inévitable de Condé et la fin de la guerre civile, et qui fut en effet l'une des plus brillantes de cette guerre, où les qualités des deux généraux se montrèrent dans tout leur éclat, sans que celles de l'un pussent obscurcir la gloire de son adversaire.

Turenne attaqua l'arrière-garde de Condé, la culbuta et poussa toute l'armée dans le faubourg. Elle ne pouvait pas entrer dans la ville; les citoyens en avaient barricadé les portes, parce que comme, grâce aux intrigues de Retz, ils avaient perdu toute confiance dans le prince, ils s'étaient persuadés que le combat qu'il faisait mine de vouloir engager était une comédie concertée avec la cour pour livrer Paris. En conséquence ils avaient déclaré qu'ils voulaient rester neutres. L'armée de la Fronde se trouva ainsi entre les barricades et quelques retranchemens extérieurs qu'on avait élevés contre les brigands du duc de Lorraine. Le combat s'engagea le 2 juillet vers huit heures du matin. Turenne attaqua les trois rues de Charonne,

[1] Il faut ne pas perdre de vue que les faubourgs S. Honoré, du Temple et S. Antoine, n'étaient pas alors compris dans l'enceinte de Paris, mais qu'ils en étaient séparés par des portes.

du faubourg et de Charenton, qui aboutissent à la Bastille; le roi, placé sur la hauteur de Charonne, fut témoin de ce combat. Condé avait l'avantage de la position, toutes les maisons des trois rues étant garnies de soldats; Turenne était supérieur en forces. Les deux généraux déployèrent tous les talens de grands capitaines; les soldats des deux partis combattirent avec fureur. Enfin le faubourg est forcé et Turenne se précipite sur les rebelles enfermés entre une armée victorieuse et la porte que les citoyens de Paris s'obstinent à tenir fermée. Les partisans de Condé qui se trouvaient dans la ville souffraient de ne pouvoir le secourir : Gaston ne l'osait. Enfin Mademoiselle arrache à son père l'ordre d'ouvrir la porte S. Antoine pour laisser au moins entrer dans la ville les blessés et les bagages de Condé. Le prince lui-même refusa de fuir devant Mazarin et resta en dehors avec ses troupes. On parvint cependant à décider le duc d'Orléans à secourir ouvertement Condé; il se rendit au faubourg S. Antoine et eut un moment d'entretien avec le prince. Le combat continuant toujours, Mademoiselle, au moment où Turenne fit un mouvement pour empêcher les rebelles d'entrer dans la ville, fit tirer le canon de la Bastille sur l'armée du roi. Ainsi l'armée de Condé fut sauvée; elle entra dans Paris et Turenne se retira à S. Denis [1].

[1] Dans le combat du 2 juillet, le duc de la Rochefoucauld reçut à la tête un coup de fusil qui le priva presque de l'usage de ses yeux. Au sujet de cet accident, le duc fit placer les deux vers connus au bas d'un portrait de la duchesse de Longueville :

Depuis ce moment la plus grande confusion régna dans Paris. Pour rétablir l'ordre, si l'on peut excuser par ce prétexte une action qui était le comble de la rébellion, le prince de Condé résolut de faire donner à Gaston le titre et l'autorité de lieutenant-général du royaume, et à lui-même la charge de généralissime des troupes. Le 4 juillet les députés de la bourgeoisie et les curés de la ville se réunirent à l'Hôtel-de-Ville pour délibérer sur l'état des affaires. Les princes qui prévoyaient que le résultat de cette délibération ne tournerait pas en leur faveur, se laissèrent attendre par cette assemblée jusqu'à six heures du soir. La multitude qui couvrait la place de Grève souffrit beaucoup de la chaleur qu'il faisait ce jour là; elle finit par s'enivrer. Elle était dans cet état lorsque les princes, sortant très-mécontens de l'Hôtel-de-Ville où l'on avait parlé du rappel du roi, toutefois sans Mazarin, dirent au gens du peuple qui approchaient de leurs personnes qu'ils leur livraient les députés réunis dans l'Hôtel-de-Ville pour qu'ils fissent ce qu'ils voudraient de ces Mazarins. Aussitôt on tira une quantité de coups de fusils de la place de la Grève et des maisons environnantes dans les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville; la populace amoncela des fagots devant les portes de cet édifice et y mit le feu. Les personnes qui s'y trouvaient

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois; je l'aurais faite aux dieux.

Après sa rupture avec la duchesse, il les parodia ainsi :

Pour ce cœur inconstant, qu'enfin je connais mieux,
J'ai fait la guerre aux rois; j'en ai perdu les yeux.

renfermées se cachèrent dans les réduits les plus secrets ; quelques-unes échappèrent à la faveur de la nuit et des déguisemens qu'elles avaient pris ; plusieurs furent tuées dans les rues, comme Mazarins. Quelques zélés Frondeurs tombèrent victimes de l'aveugle fureur de la populace. Depuis long-temps l'artisan de tous les troubles, le cardinal de Retz, devenu un objet de mépris de tous les partis, mais surtout du prince de Condé, se tenait renfermé à l'archevêché qu'il avait changé en forteresse et garni de troupes et de munitions.

Arrêt du parlement du 18 juillet 1652.

On ne saurait douter que la sédition du 4 juillet n'ait été l'ouvrage des princes, dont l'intention était de répandre la terreur [1] pour parvenir à leur but, et de sacrifier en même temps quelques-uns de leurs ennemis. Quel était ce but ? Il est probable que l'inconséquent Gaston, poussé par une ambition vague, n'en avait pas de bien déterminé ; quant à Condé, nous n'osons l'accuser d'avoir aspiré à la couronne, sur le témoignage d'un de ses confidens. « Il s'est voulu servir de son esprit, dit Jean de Coligny-Saligny dans ses Mémoires manuscrits, pour ôter la couronne de dessus la tête du roi ; je sais ce qu'il m'en a dit plusieurs fois et sur quoi il fondait ses pernicieux desseins. Mais ce sont des choses que je voudrais oublier, bien loin de les écrire [2] ». Le 18 juillet, ce

[1] C'est l'avis du duc de la Rochefoucauld, qui pense que les deux princes se servirent du duc de Beaufort pour faire peur à ceux de l'assemblée qui n'étaient pas dans leurs intérêts.

[2] Nous empruntons cette citation d'un ouvrage manuscrit à PETITOT. Voy. sa Collection, 2e série, vol. XLVII, p. 300.

prince força le parlement de déclarer que le roi était prisonnier entre les mains de Mazarin, et de donner au duc d'Orléans et à lui-même les deux titres qu'ils avaient demandés, avec la charge « d'employer l'autorité du roi et la leur pour mettre le roi en pleine liberté, lui faire rendre l'honneur, le service et l'obéissance qui lui étaient dus[1]. » Toutefois cet arrêt ne fut rendu que par une majorité de cinq voix (74 contre 69).

Révolution royaliste du mois d'octobre 1652.

Les journées des 4 et 18 juillet avaient comblé la mesure de la révolte. Depuis ce moment sa décadence commence. Cette partie de son histoire est moins connue que la première; beaucoup de circonstances étaient ignorées avant la publication de la relation que le P. Berthod en a rédigée[2]; un grand nombre de faits a été falsifié par le cardinal de Retz. L'histoire des événemens qui ont amené la restauration de Louis XIV est très-instructive; elle montre que si les factions réussissent à égarer pendant quelque temps la loyauté des peuples, elles ne peuvent empêcher le moment du réveil, qui est celui de leur punition; elle montre aussi combien il est facile aux hommes bien pensans de faire revenir la multitude égarée.

Six individus que le cardinal de Retz a vainement voulu rendre ridicules, se sont coalisés pour faire la

[1] Pierre Catinat, un des conseillers, dit par ironie qu'il fallait aussi donner au duc d'Orléans pouvoir de guérir les écrouelles. C'est le père du maréchal.

[2] Elle a été imprimée pour la première fois en 1825 dans le vol. XLVIII de la *Collection de* M. Petitot.

révolution de 1652, qui est l'ouvrage de leur attachement pour les principes de la monarchie. Voici leurs noms : le P. François Faure, cordelier, sous-précepteur de Louis XIV, nommé en 1651 à l'évêché de Glandèves, transféré en 1653 à celui d'Amiens : attaché à la cour, il transmettait aux autres conspirateurs les ordres de la reine-régente; le P. François Berthod, cordelier, qui, resté à Paris, correspondait à l'aide d'un chiffre, avec l'évêque de Glandèves, et était aussi l'intermédiaire entre la cour et les royalistes de Paris; le Prevôt de S. Germain, conseiller clerc au parlement; de Bourgon, conseiller-d'état; du Fay, commissaire général de la marine, et Antoine Rossignol, maître des comptes.

L'abbé le Prevôt fut le premier qui eut l'idée de faire revenir le roi par un mouvement des bons citoyens; il la communiqua au P. Faure qui l'approuva, et l'on distribua les rôles. Lui-même, du Fay, Bourgon et Rossignol se chargèrent à engager, chacun de son côté, le plus de citoyens bien pensans qu'il pourrait. Le P. Berthod a réuni dans un seul discours les motifs qu'on faisait valoir auprès de ces hommes : nous allons le placer ici, parce qu'il fournit le tableau de l'état où se trouvait Paris après sept ans de troubles. « On leur faisait souvenir, dit-il, des cris infâmes contre l'autorité royale, dont les rues de Paris avaient retenti; des placards, qui ne parlaient pas moins que de se défaire du roi et du parlement, d'établir une république comme celle d'Angleterre; qu'ils ne considéraient pas que Paris était dépeuplé d'un tiers; qu'une

infinité de familles en étaient sorties de peur d'y périr, parce qu'elles étaient dans l'obéissance et dans le service du roi ; que la misère et la pauvreté avaient fait mourir depuis six mois un nombre incompréhensible de personnes de tout âge, de tout sexe et de toutes conditions; que les rentes de la ville ne se payaient plus ; que la moitié des maisons étaient vides ; que la plus grande partie des autres étaient inutiles à ceux qui en étaient les propriétaires, les habitans n'ayant pas le moyen de payer les loyers ; que les bourgeois les plus aisés étaient privés de leurs revenus; que le commerce étant cessé, les marchands ne pouvaient plus subsister ; que les artisans et les manouvriers périssaient faute d'emploi ; que tous les ports de la rivière étaient dégarnis ; que les magasins de blé, de vin, de bois, et d'autres choses nécessaires pour la subsistance de la ville, étaient vides ; et que le peu qui y restait allait bientôt être consommé, si les armées ennemies continuaient à en tirer le pain et les autres vivres pour leur subsistance, comme elles faisaient tous les jours ; que les champs, à huit ou dix lieues des environs de Paris, n'étaient ni labourés ni ensemencés ; que les villages y étaient abandonnés, et les pauvres peuples dispersés par les bois, attendant la paix pour réhabiter leurs maisons, ou la mort pour voir la fin de leurs misères. En un mot ces messieurs, qui commençaient à travailler pour le rétablissement de l'autorité royale, pour la tranquillité publique et pour le repos des habitans de Paris, leur représentaient toutes ces choses dans toutes les occasions, et

leur faisaient connaître l'obligation qu'ils avaient de chercher leur liberté; qu'elle ne se pouvait recouvrer qu'en demandant généreusement le retour du roi; que s'ils n'agissaient promptement, il était indubitable que les ennemis passeraient l'hiver dans leurs faubourgs et dans leurs portes; que par ce malheur Paris ne pouvait espérer de tous les lieux circonvoisins aucunes provisions, non plus que des provinces éloignées, qui ne voudraient pas hasarder leurs denrées à la violence des ennemis de l'état; qu'ainsi il ne fallait plus marchander à demander le roi, puisque de sa seule présence dépendait l'abondance dans la ville, le commerce chez les gens de négoce, et le repos dans les familles. »

« Qu'au reste ils devaient présentement assez connaître que le nom de M. le cardinal Mazarin, dont on s'était servi pour faire lever les armes n'était qu'un prétexte chimérique, puisqu'après son éloignement que M. le prince avait si fort demandé, et après lequel il avait protesté si hautement dans tant d'assemblées du parlement qu'il se remettrait dans son devoir, il n'avait rien fait de ce qu'il avait promis. Au contraire, dans le temps que son Éminence s'était retirée hors du royaume, M. le prince y avait appelé le duc de Lorraine, fait revenir l'armée de Wirtemberg et celle de Fuensaldagne, et avait signé de nouveau le traité qu'il avait fait auparavant avec les Espagnols. »

« Que quand même le prétexte du cardinal Mazarin eût été véritable, le peuple devait considérer que ce ministre n'était pas dangereux à la France comme

les armées que le prince y avait fait venir; que le gouvernement de son Éminence, durant cinquante ans, ne pouvait pas produire la centième partie du mal que la guerre civile qu'on avait allumée en faisait souffrir en quatre jours; que par là ils devaient apprendre la différence qu'il y avait entre obéir aux volontés du roi, en s'assujétissant aux lois du gouvernement légitime, et se soumettre aux cruautés et aux excès d'une tyrannie qu'on établissait avec tant de violence et de rigueur, qui les entraînerait dans une vie languissante et misérable; que tout ce que le peuple de Paris pouvait attendre du procédé de M. le prince ne pouvait être qu'une ruine totale et sans ressource, parce que si le roi connaissait la ville engagée avec son ennemi, Sa Majesté serait obligée de s'en éloigner pour toujours, dans la juste appréhension qu'elle aurait de se voir dans un lieu où ses sujets le regarderaient comme un objet d'aversion, au lieu de lui rendre les respects et les soumissions qu'ils sont obligés par les devoirs de leurs consciences, et par les lois divines et humaines; qu'ainsi le roi étant éloigné de Paris, il fallait nécessairement que la ville périt; qu'elle deviendrait déserte : car si Sa Majesté faisait son établissement dans une autre, celle-ci allait tomber dans la dernière des misères, puisque le commerce en serait retiré, et que les finances du roi, qui la rendaient florissante, seraient diverties et portées dans un autre endroit. »

« Toutes ses raisons et quantité d'autres, dites en plusieurs endroits, firent ouvrir les yeux au peuple; et

quantité des principaux bourgeois, qui mouraient d'envie de témoigner leur zèle pour le service du roi, commencèrent de prendre cœur, et de former entre eux de petites assemblées pour concilier les esprits, et former petit à petit un corps considérable qui pût avec plus d'assurance témoigner qu'on ne voulait pas souffrir la tyrannie, et qu'on voulait aller dire au roi publiquement ce qu'on n'osait quasi penser en particulier, tant il était dangereux de se montrer affectionné pour Sa Majesté; et il l'était tellement, qu'il y avait beaucoup moins de péril d'être estimé lorrain que royaliste. »

Ces représentations souvent répétées et à propos, firent tant d'effet que dans les premiers jours du mois d'août 1652 on pouvait déjà compter sur 40,000 hommes disposés à aller au devant du roi. La cour en ayant été informée par l'évêque de Glandèves, moyennant la correspondance du P. Berthod, elle répondit, le 6 août, que le roi accorderait un pardon entier, mais qu'il fallait, avant qu'il pût rentrer dans Paris, que le prince de Condé en fût chassé. Le cardinal Mazarin ajouta que si la négociation ne pouvait réussir sans son éloignement, il consentirait à se retirer.

Le même jour le président Molé installa le parlement à Pontoise où le roi l'avait appelé. Le plus grand nombre des conseillers ayant refusé d'obéir à l'ordre royal, il y eut depuis ce moment deux parlemens, l'un à Paris, l'autre à Pontoise; mais celui de Paris fut plus occupé d'affaires d'état que du jugement des procès. Le Prevôt reçut une dispense du voyage de Pontoise.

L'offre du cardinal ne fut pas simulée. Le 22 août il partit pour Bouillon. Il était bien résolu à ne pas renoncer pour cela au gouvernement de la France; du château de Bouillon il transmettait ses ordres à la cour. Lyonne, le Tellier et Servien les exécutaient fidèlement.

La nouvelle du départ du cardinal embarrassa d'abord le duc d'Orléans et le prince de Condé, parce que la cour avait satisfait à ce qu'on lui avait demandé; bientôt ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient poser les armes, si le roi n'éloignait auparavant ses troupes et ne leur accordait différentes choses qu'ils prétendaient. Leur conduite ouvrit les yeux à beaucoup de bourgeois qui jusqu'alors avaient cru à la bonne foi de leurs défenseurs.

Du Fay communiqua alors un projet qu'il avait formé de rendre le roi maître de la Bastille et de l'Arsenal; il avait préparé les poudres, les pétards, les grenades et les échelles, enfin tout ce qui était nécessaire pour l'exécution. La cour, après avoir examiné ce plan, l'approuva, et exigea qu'on attendît que le roi donnât les ordres pour l'exécution. Le prince de son côté forma un dessein pareil et fit mettre des soldats dans les cabarets et chambres garnies autour de l'Arsenal pour s'en saisir lorsqu'il en donnerait l'ordre.

On pouvait s'attendre à un événement extraordinaire; mais il en arriva un qui ne fut prévu par personne. Le duc de Lorraine avec ses troupes et avec celles du duc de Wirtemberg arriva pour la troisième fois, le 5 septembre à Villeneuve-S.-George et à Or-

léans, et manœuvra pour joindre le prince de Condé : Turenne, qui se trouvait entre eux deux, ne permit jamais cette jonction. L'arrivée du duc ne produisit d'autre effet que d'accélérer le mouvement qu'on projetait.

Le cardinal de Retz voyant que tout s'acheminait vers une pacification voulut en avoir l'honneur. Les six corps de métiers de Paris ayant résolu d'envoyer une députation au roi, il demanda à pouvoir se joindre à eux et offrit de porter la parole en leur nom. La cour, qui était depuis le mois d'août à Compiègne, lui ayant donné l'exclusion, il eut soin de faire nommer une députation nombreuse du clergé pour aller prier le roi de retourner à Paris. Il se mit à sa tête ; et elle fut bien reçue. En le nommant du nom sous lequel il est célèbre dans l'histoire, nous lui avons donné un titre qu'il ne portait pas encore. A l'époque de la réconciliation de Gondi avec la reine-mère, Mazarin lui avait fait donner la nomination de France pour le chapeau de cardinal, bien persuadé que le pape le refuserait, ou qu'on aurait le temps d'empêcher le pape d'y donner suite ; mais Innocent X, voulant du mal à Mazarin, fit inopinément une promotion et proclama Gondi, comme nommé par le roi. Cependant il ne portait pas encore le titre de cardinal ; il fallait que, selon l'usage, le roi lui remît le chapeau rouge. Cette cérémonie eut lieu à l'occasion de la députation du 9 septembre.

Le 16, le roi signa un ordre portant qu'informé de la disposition où étaient les habitans et bons bour-

geois de Paris, de se soustraire à l'oppression et de se remettre en liberté sous son obéissance, il leur permettait et ordonnait de prendre les armes, de s'assembler, d'occuper les lieux et postes qu'ils jugeraient à propos, de combattre ceux qui voudraient s'opposer à leurs desseins, d'arrêter les chefs et de se saisir des factieux par toutes voies, etc. Bourgon donna lecture de cet ordre à une assemblée que Le Prevôt tint, le 24 septembre, au Palais royal. Il y avait préparé les esprits en faisant afficher pendant la nuit un placard intitulé : *Manifeste des bons serviteurs du roi étant à Paris, et leur généreuse résolution pour la tranquillité de la ville*. Le voici textuellement : « Enfin le cardinal Mazarin est sorti; M. d'Orléans est content : il doit tenir sa parole et se rendre auprès de Sa Majesté. M. le prince gronde encore; il cherche de nouveaux prétextes de nous troubler; il a juré de perdre la France et de mettre le feu de la division partout; il a commis une félonie sans exemple, traitant avec l'Espagne pour être roi de Navarre et de la Guienne; il a mal réussi jusqu'à présent; il se désespère, fait entrer encore des troupes étrangères en France pour achever de nous ruiner, fait des négociations nouvelles en Angleterre; il a des traités particuliers avec plusieurs gouverneurs des places, même avec des conseillers et des présidens des cours souveraines, qui sont tombés, par ses persuasions, dans le dernier aveuglement. Tous reconnaissent leur faute; il appréhendent la justice, ils ne savent où ils en sont; leur conscience leur sert de bourreau; ils désespèrent de

la clémence du roi, sans considérer qu'il a plus de bonté pour leur pardonner qu'ils n'ont de malice pour l'offenser. Le prince, ou, pour mieux dire, la cause de tous nos maux, rallume les derniers feux de sa violence; il ne veut point se soumettre, il veut nous perdre; il est résolu de s'emparer des meilleurs quartiers de la ville, et de désoler le royaume. Faut-il souffrir ceci davantage à Paris, pour nous y attirer tous les fléaux du ciel, comme il a déjà fait par ses rébellions et par ses impiétés? Sa Majesté demande qu'il en sorte avec une cinquantaine de ses adhérens, qu'il mette les armes bas, et elle lui pardonnera. »

« Pour exécuter la volonté du roi, il n'y a plus d'officiers établis dans la ville de Paris. Ceux qui se le disent [1], et qui prétendent gouverner et policer cette grande ville, n'ont aucune puissance et mission légitime, et l'on ne les peut reconnaître que comme des monstres enfantés par la rébellion : on ne leur peut obéir sans blesser sa conscience et sa réputation, sans se rendre criminels de lèze-majesté. Cependant la désolation est partout; les gens de bien souffrent; la justice n'a plus de fonction; les marchands voient perdre leurs biens par les banqueroutes qui se font tous les jours, et la cessation du commerce; les pauvres artisans sont à la mendicité; les malades meurent sur le pavé; les hôpitaux ne sont pas capables d'en contenir le nombre; tout le monde généralement se plaint, et il en reste peu qui ne commencent à sentir le mal universel; la tyrannie est armée dans la ville

[1] Ceux qui prétendent l'être.

d'impies et de satellites; elle viole les lois et le droit des gens; elle brûle et saccage les citoyens dans les lieux publics, et continue à faire publier des libelles pour tâcher à faire persuader que ses auteurs et ses suppôts sont bien intentionnés : mais on est désabusé. Nous voyons notre roi à nos portes, qui nous tend les bras, et qui, comme un bon père, ne nous a fait que montrer les verges d'une main, et de l'autre les fruits de la paix et de sa clémence; et néanmoins il y a des esprits si malheureux dans Paris, qu'ils aiment mieux périr en continuant toujours à faire des brigues pour envelopper tout le monde dans une désolation publique, que de se soumettre à l'obéissance du roi, et à ce qu'ils doivent à la charité du prochain. C'est ce qui a fait résoudre grand nombre des plus notables de la ville de s'assembler, et de conférer sur les moyens de rétablir toutes choses dans leur ordre; et ne trouvant point de puissances légitimes dans la ville, ils en ont demandé une au roi, qui la leur a accordée, et en conséquence ils ont résolu l'exécution des choses suivantes, au péril de leurs vies et de leurs biens. »

« Premièrement, de s'opposer et empêcher par toutes voies qu'il ne soit levé aucunes taxes, sous quelque prétexte que ce soit, sur les particuliers, habitans de la ville, et de faire rendre l'argent à ceux qui peuvent avoir payé par timidité; et où il s'en trouvera l'avoir payé pour contribuer volontairement à la rébellion des princes, il sera fait note contre eux pour être punis comme perturbateurs du repos public. »

« En second lieu, qu'il sera député vers Sa Majesté pour la supplier très-humblement de revenir dans Paris pour y établir le repos et l'abondance, par le rétablissement du commerce, sur l'assurance qui lui a été donnée de la fidélité des bons citoyens ses sujets, et de l'exil des rebelles, pour le pardon desquels on implorera sa clémence. »

« En troisième lieu, que Sa Majesté sera aussi très-humblement suppliée de faire retirer ses troupes des environs de Paris, et de les envoyer dans les pays ennemis, ou du moins sur les frontières du royaume, pour sa conservation, sur l'assurance que l'on donnera de courir sur les troupes du prince de Condé s'il ne les fait retirer, et que lui-même ne se mette en son devoir. »

« Il faut être Espagnol et se déclarer ouvertement rebelle et perturbateur du repos public, pour ne pas se joindre à l'exécution de ce projet, et se résoudre à être maudit et exterminé par le peuple. »

« Et afin que l'on puisse discerner les bien intentionnés au service du roi et de la patrie, ils porteront à leur chapeau un ruban blanc ou du papier, au lieu de paille, que l'artifice et la tyrannie du prince a fait porter à tous les habitans de Paris. »

Plus de 4000 hommes s'étaient assemblés au Palais-royal ; on ne prit pas de résolution définitive ce jour-là ; mais en sortant tous ces citoyens mirent à leurs chapeaux du ruban blanc ou à son défaut du papier, pour se distinguer des partisans du prince qui, depuis la journée du 4 juillet, avaient choisi pour em-

blême quelques brins de paille. Ces derniers en prirent occasion de donner aux royalistes le surnom de *faction du papier*.

Le 26, les conseillers se donnant la qualité de parlement de Paris, ordonnèrent qu'on informât de toutes les assemblées qui se feraient dans Paris, et défendirent de porter des marques au chapeau pour signifier qu'on était de quelque parti. Mais l'autorité du parlement n'existait plus; l'enthousiasme royaliste avait remplacé les cris des frondeurs, et les ordres des princes étaient méconnus.

Pour donner des chefs aux royalistes, la cour envoya à Paris le duc de Bournonville et deux officiers des gardes pour commander les gens de guerre dans l'occasion. Ils s'y tinrent incognito ainsi que des soldats du roi qui se glissèrent dans la ville.

Tout était prêt pour l'exécution du plan convenu; on ne voit pas quel motif porta la cour à l'ajourner encore. Peu s'en fallut que, par suite d'un malentendu, tout ne fût découvert aux princes. Cependant l'opinion publique leur devint de jour en jour plus défavorable, et Condé, jugeant la partie perdue, sortit de Paris le 14 octobre avec le duc de Lorraine qui était venu dans cette ville et en avait fait approcher son armée. Ces deux princes faisaient de grandes menaces aux bourgeois en partant. Condé alla joindre les Espagnols, les ennemis de la patrie.

Le 17 octobre, une députation de la milice parisienne alla supplier le roi de revenir dans sa capitale. Le 21 octobre, Louis XIV fit son entrée aux flam- Soumission de Paris.

beaux; quoiqu'il fût parti de S. Germain à dix heures du matin, l'affluence du peuple qu'il trouva depuis le bois de Boulogne l'empêcha d'arriver avant six heures du soir. « Le peuple, dit un témoin oculaire, était dans des tressaillemens de joie qui n'étaient pas concevables; et sur cela on peut dire qu'il n'y a que les Français qui aillent si vite d'une extrémité à l'autre; car on vit presqu'en même temps la passion que le peuple avait de servir les princes se convertir en une aversion mortelle pour eux. »

Le roi avait fait ordonner au duc d'Orléans de sortir de Paris avant toute chose; Gaston ayant tardé d'obéir, l'ordre lui fut réitéré d'une manière sévère, et il se retira à Blois. Le 22, le roi envoya des lettres de cachet à Mademoiselle et aux dames de Montbazon et quatre autres, avec ordre de sortir de Paris dans vingt-quatre heures et de se retirer dans leurs maisons de campagne. Il publia une déclaration d'amnistie, accordant au prince de Condé un délai pour se soumettre, après lequel on lui ferait son procès. Onze conseillers au parlement, les plus fougueux frondeurs, furent chassés. Parmi eux se trouvaient Broussel, Violle, de Thou. Le roi parla et se conduisit en maître.

Arrestation du cardinal de Retz.

Le cardinal de Mazarin, quoiqu'absent, gouvernait la France, où il ne se faisait rien sans ses ordres ou son consentement. Il était ravi que le prince de Condé n'eût pas accepté l'amnistie; mais il y avait encore quelqu'un dont la présence à Paris l'offusquait : c'était le cardinal de Retz qu'il ne pouvait souffrir de voir

près de la reine et dans Paris avec une dignité pareille à la sienne. Il s'était servi de lui pour perdre le prince, leur ennemi commun, mais toutes ses pensées étaient tournées dès-lors à le ruiner lui-même. Il voulait faire ce coup durant son absence, afin de le rejeter sur la reine. Gondi, qui avait trompé tour à tour tous les partis, et qui avait été le véritable artisan de tous les troubles, avait eu la maladresse de se brouiller avec la princesse Palatine, favorite de la reine. Personne ne le soutenant plus auprès de cette princesse, celle-ci entra facilement dans les vues de Mazarin. Le cardinal de Retz étant allé faire sa cour à la reine le 19 décembre, fut arrêté et conduit à Vincennes, d'où il fut transféré à Nantes. Il montra moins de courage en prison qu'il n'en avait eu au milieu des factions.

Retour de Mazarin.

Mazarin ayant levé des troupes dans le pays de Liège, les amena à Turenne qui assiégeait Bar-le-Duc. Le 9 février 1653, il fit son entrée solennelle à Paris, où il fut reçu comme le restaurateur de la tranquillité publique, logé au Louvre ainsi que ses nièces et traité à l'Hôtel-de-Ville par le prevôt des marchands et les échevins. Il faut convenir que dans cette guerre ridicule de la Fronde, parodie de la Ligue, Mazarin seul a mérité des éloges par sa conduite. Lui seul resta constant aux principes, pendant que tous les autres acteurs ont varié selon qu'ils étaient subjugués par des favoris ou des femmes méprisables, ou égarés par des haines et des préventions. Quelques hommes dont la France aurait eu à s'honorer sans les troubles de la

Fronde y ont entaché des caractères jusqu'alors estimables.

Le prince de Condé est condamné à mort, 1654.

Le prince de Condé étant entré au service de l'Espagne, Louis XIV résolut de lui faire faire son procès d'après les formes de la justice. Dès la fin de 1653, il envoya au parlement par le chancelier une commission pour ordonner cette procédure. Sa qualité de prince du sang donnait à ce grand coupable le privilège de ne pouvoir être jugé que par le roi présent, tous les pairs de France et toutes les chambres assemblées. Pour satisfaire à cette formalité le roi se transporta au parlement le 19 janvier 1654; il y fut ordonné que le prince de Condé serait ajourné sur la frontière pour comparaître en personne devant le roi dans son parlement et que dans la quinzaine il se constituerait prisonnier dans la conciergerie du Palais. Toutes les formalités ayant été observées, le roi retourna au parlement le 28 mars, où l'arrêt fut prononcé contre le prince; il fut condamné à souffrir la mort, telle qu'il plairait au roi de l'ordonner; en attendant il serait déchu de toutes charges, dignités et honneurs et tous ses biens seraient confisqués et réunis à la couronne.

Sort du cardinal de Retz.

Que devint au milieu de cela l'auteur de la Fronde, le cardinal de Retz? Son oncle l'archevêque étant mort le 21 mars 1653, pendant que lui-même se trouvait renfermé à Vincennes, la cour voulut que le chapitre prît en main le gouvernement de l'Église; mais Labour, son aumônier, moyennant une fausse procuration qu'il avait forgée, avait pris possession de

l'archevêché, au nom du prélat, avant l'arrivée des ordres de la cour. Cependant le cardinal qui supportait avec peine sa captivité entra en négociation et donna sa démission de l'archevêché de Paris. Il fut convenu que jusqu'à ce qu'elle fût agréée par le pape il habiterait le château de Nantes, dont le maréchal de la Meilleraye, son ami, était gouverneur. Les Jansénistes formèrent le projet de l'enlever et de l'installer par force dans l'archevêché. Le projet réussit en partie par l'activité de Sévigné; mais le cardinal fit une chute de cheval, se démit l'épaule, et au lieu d'aller à Paris se fit porter en Poitou, révoqua sa démission et trouva moyen de se rendre à Rome. La cour était à Péronne : un conseil composé de maréchaux de France et de ministres d'état fut consulté sur ce qu'il y avait à faire. D'après son avis, le roi déclara, le 22 août 1654, l'archevêché vacant. Retz y opposa une circulaire fulminante et nomma deux grands-vicaires pour gouverner l'Église de Paris, en dépit de l'autorité royale. Le châtelet de Paris condamna la circulaire à être brûlée par les mains du bourreau et les grands-vicaires au bannissement.

Cependant Alexandre VII ayant découvert les liaisons du cardinal avec Port-Royal, lui retira sa protection. Retz alla en Hollande. En vain les solitaires de Port-Royal l'exhortèrent-ils à montrer une grande intrépidité et lui proposèrent-ils comme modèle S. Athanase : il aima mieux s'arranger avec la cour; il donna sa démission de l'archevêché et obtint en échange l'abbaye de S. Denis et quelques autres avan-

tages. Il mourut à Paris en 1679, regretté de ses amis, car l'homme le plus turbulent, le plus hardi, le plus ambitieux, était devenu doux et tranquille et avait renoncé à toutes les intrigues.

L'histoire offre peu de caractères composés de tant d'élémens contradictoires. Cet homme d'une humeur trop indépendante pour vivre dans une monarchie, trop avide des grandeurs pour une république, ayant beaucoup d'élévation dans le caractère à côté d'une vanité sans bornes; révolutionnaire, parce qu'il se trouvait jeté hors de sa sphère; traitant les séditions comme une affaire et ne déguisant aucune des intrigues qu'il a employées, parce qu'il n'y voyait que des moyens nécessaires pour le but qu'il s'était proposé et qu'il avoue avec une grande franchise, a laissé des Mémoires qui sont une des productions littéraires les plus extraordinaires. Comme Jules César, le cardinal deRetz jette sur le papier ce qu'il a dit, ce qu'il a fait, sans prétention, sans ornement, parce qu'il lui semble que dans les circonstances où il se trouvait, un homme supérieur ne pouvait agir et parler que comme il a fait.

Réduction de Bordeaux.

Malgré la soumission de Paris, la révolte dura encore quelque temps en Bourgogne et en Guienne. Elle fut terminée dans la première province par la prise de Seurre. Le duc d'Épernon força le comte deBoutteville qui tenait cette place pour le prince de Condé, à capituler le 6 juin 1653. La ville de Bordeaux, où se trouvaient toujours le prince de Conti, la princesse de Condé avec son fils, le duc d'Enghien, et la duchesse de Longueville, alors brouillée avec Conti,

était subjuguée par une faction qu'on nommait l'*Ormée* ou les *Ormistes*, parce qu'elle tenait des assemblées dans une place plantée d'ormes, près le château du Ha. Les Ormistes avaient signé une association pour soutenir la liberté publique; on sait que, dans le langage des factions, ces mots veulent dire la révolte. Cette bande ne reconnaissait aucune autorité si ce n'est la sienne, et tout le monde fut obligé de plier sous son despotisme. Elle organisa un gouvernement démocratique; elle chargea plusieurs de ses membres de veiller *au bien public;* elle nomma des généraux et des officiers de tout grade, des juges qui devaient terminer tous les procès dans vingt-quatre heures sans intervention de procureurs ni d'avocats. Le parlement et les princes se trouvaient sous la férule de ces forcenés. Le jeune duc de Candale qui, en 1653, eut le commandement de l'armée du roi en Guienne, prit, conjointement avec le duc de Vendôme, qui était sur la flotte, Bourg et Libourne, le 5 et le 18 juillet. Les rebelles désespérèrent alors de se soutenir plus longtemps, et les citoyens de Bordeaux demandèrent la paix. Elle fut négociée par l'entremise de Jean Hérault, plus connu sous le nom de Gourville, secrétaire du duc de la Rochefoucauld, par la suite conseiller d'état et auteur de Mémoires fort intéressans : cet agent habile que le cardinal de Mazarin avait envoyé sur les lieux, convint de tous les articles avec les princes et autres chefs de la Fronde se trouvant à Bordeaux. Le 31 juillet, on signa une capitulation par laquelle les ducs accordèrent une amnistie générale, dont étaient

exceptés seulement les chefs de l'Ormée au nombre de six. Elle s'étendait sur les princes et les princesses avec leurs adhérens qui voulaient en profiter; la princesse de Condé, le duc d'Enghien et le comte de Marsin eurent la permission de s'embarquer à Lesparre pour aller joindre le prince de Condé dans les Pays-Bas. Le prince de Conti fit bientôt après son accommodement en se déshonorant; il épousa Anne-Marie Martinozzi, l'aînée des nièces du cardinal. Tant de docilité fut récompensée : en 1654, il eut le commandement de l'armée des Pyrénées, et, en 1656, après la mort du prince Thomas de Savoie, la charge de grand maître de France.

Ainsi finit la guerre civile après avoir duré cinq ans. « Les passions fortes, dit Petitot, n'y eurent aucune part; l'ambition de quelques hommes et le caprice de quelques femmes troublèrent seuls une minorité qui avait commencé sous les plus favorables auspices. Aucun grand caractère, si l'on excepte celui du président Molé, ne se montra au milieu de ces scènes si bruyantes et si variées; et l'intrigue fut presque l'arme unique dont les divers partis se servirent. Aussi l'esprit de faction ne laissa-t-il point de traces profondes; et lorsque le roi prit, quelques années après, le timon des affaires, il ne rencontra aucun obstacle ni aucune opposition. »

SECTION II.

Paix de Westphalie. Continuation de la guerre avec l'Espagne. Paix des Pyrénées, 1659.

Paix de Westphalie avec la branche allemande de la maison d'Autriche.

La régente et le cardinal de Mazarin restant fidèles au système de Richelieu, poursuivirent avec vigueur la guerre contre les deux branches de la maison d'Autriche. Elle finit, pour la branche allemande, par la paix de Westphalie qui fut signée le 24 octobre 1648. Nous avons rapporté au chapitre précédent tous les événemens de la guerre, en tant que l'Allemagne en fut le théâtre, et ceux qui jusqu'en 1641 se passèrent dans les Pays-Bas, en France et en Italie; enfin nous avons fait connaître les stipulations de la paix, tant en général que relativement à la France en particulier. Cette puissance y joua le rôle de modératrice de la politique européenne, et parut dans toute sa splendeur. Elle établit le nouveau système qui devait à l'avenir régir l'Europe, et le fonda sur la constitution germanique telle qu'elle fut modifiée par les traités d'Osnabruck et de Munster. Elle obtint un accroissement considérable de territoire. L'Empire germanique renonça en sa faveur à la suzeraineté sur les villes et les évêchés de Metz, Toul et Verdun que les rois de France possédaient depuis 1552, et sur Pignerol qui leur appartenait depuis 1632. Il lui céda aussi en toute souveraineté la ville et le territoire de Brisach en Brisgau, le landgraviat de la Haute et de la Basse-Alsace,

le Sundgau et la préfecture des Dix villes impériales d'Alsace [1], en réservant cependant les évêchés de Strasbourg et de Bâle, la ville de Strasbourg, les abbayes de Marbach et d'Andlau et le couvent des Bénédictins dans la vallée de S. Grégoire, les terres des maisons de Wirtemberg, de Bade et Palatine de la Petite-Pierre, des comtes et barons de Linange, Hanau et Fleckenstein; enfin la noblesse immédiate de la Basse-Alsace. Toutes ces réserves sont exprimées dans le traité d'une manière si ambiguë qu'elles pussent fournir à la France un prétexte pour les annuler. L'Empire renonça de plus à la protection du cercle de Bourgogne ou des Pays-Bas, de manière que, tant que durerait la guerre entre la France et l'Espagne, ni l'empereur, ni aucun État d'Empire ne s'en mêlerait, et qu'à l'avenir il serait libre à chacun de se déclarer pour l'un ou pour l'autre parti. Les rois de France furent chargés de la garantie de la paix, garantie qui leur donna le droit et devait leur fournir des prétextes de se mêler des affaires de l'Empire germanique. Enfin, nous comptons parmi les avantages obtenus par la France la déclaration qui reconnaissait la pleine indépendance de la Suisse, et assurait ainsi à la monarchie française, dans toutes les guerres qu'elle aurait avec l'Empire ou la maison d'Autriche, la neutralité de voisins belliqueux, et la facilité de conclure avec eux des traités de subsides.

[1] Savoir Haguenau, Colmar, Selestadt, Wissembourg, Landau, Obernay, Rosheim, Moutier-dans-la-vallée-de-S.-Grégoire, Kaisersberg et Turckheim.

Il nous reste à raconter les événemens de la guerre de trente ans et de la guerre d'Espagne depuis 1643, en tant qu'ils ont eu lieu hors de l'Allemagne. Suite de la guerre d'Espagne.

La campagne de 1643 s'ouvrit d'une manière glorieuse dans les Pays-Bas. Don Francesco de Melos, gouverneur espagnol de ces provinces brûlait d'envie de prouver au monde que si, en 1641, il n'avait pas profité de la victoire d'Honnecourt [1], la faute en avait été au comte-duc d'Olivarez, ministre dont il dépendait : on a prétendu en effet que ses opérations avaient été paralysées par des ordres du comte-duc qui espérait de grands résultats de ses intrigues avec les mécontens de France. S'il est bien vrai que le traité de Madrid du 13 mars 1642 fut connu au cardinal de Richelieu par la trahison d'Olivarez même [2], on pourrait supposer que les ordres donnés à Melos étaient en liaison avec quelque négociation qui existait entre les deux ministres et qu'on a laissé ignorer au public. Quoiqu'il en soit, aussitôt que Melos eut la nouvelle de la mort de Louis XIII, il ouvrit la campagne en faisant bloquer par le comte d'Isembourg la place de Rocroy, importante par sa situation. Louis XIII avait confié le commandement de l'armée de Champagne au jeune duc d'Enghien auquel il avait adjoint un vieux guerrier, le maréchal de l'Hôpital. Le prince ayant retiré toutes les troupes qui avaient été mises dans les places, et rassemblé ses forces, tint un conseil pour décider ce qu'il fallait faire. L'Hôpital et tous les autres généraux, à l'exception de Gassion, furent d'a- Campagne de 1643 dans les Pays-Bas.

[1] Voy. p. 242 de ce vol. [2] Voy. p. 202 de ce vol.

vis qu'on ne devait pas risquer une bataille au commencement d'une minorité et contre des forces supérieures. Le conseil de la prudence fut rejeté par le duc d'Enghien qui, ayant fixé la bataille au 19 mai, se mit aussitôt en marche. Il arriva sur le champ de bataille près de Rocroy le 18, si fatigué que le lendemain il fallut l'éveiller d'un profond sommeil pour qu'il donnât des ordres. La bataille fut très-opiniâtre; l'aile gauche des Français commandée par le maréchal fut battue; mais le jeune héros attaqua l'infanterie espagnole réputée invincible que commandait le comte de Fuentès et réussit à la défaire complètement pendant que Gassion, vainqueur sur l'aile droite, attaqua par derrière l'aile droite des Espagnols qui poursuivait le maréchal de l'Hôpital, et la détruisit. Les Espagnols perdirent 6,000 hommes en tués et autant en prisonniers : parmi les premiers se trouva le comte de Fuentès. Cette victoire qui ruina à jamais l'infanterie espagnole, répandit la terreur dans tous les Pays-Bas et ouvrit au duc d'Enghien le chemin de Bruxelles. La reine-régente fut d'avis qu'il se dirigeât de ce côté; mais le prince avait un autre dessein, et le cardinal Mazarin dit qu'il ne fallait pas arrêter un héros au commencement de sa carrière. On lui permit de la poursuivre. Ainsi que Rocroy était la clef de la Champagne, de même Thionville était celle de la Lorraine. Entre les mains de la France elle aurait couvert Metz et assuré la possession de la Moselle et l'entrée de l'électorat de Trèves. Résolu de s'emparer de cette ville, Enghien l'investit. Les assiégés ayant

perdu leur munition par l'explosion d'une provision de poudre, capitulèrent le 10 août. Le prince prit, le 2 septembre, Sierk, situé entre Thionville et Trèves, amena du secours à l'armée de Guébriant qui avait été obligé par les armées de Bavière et de Lorraine de se replier jusqu'en Alsace [1], puis fit prendre les quartiers d'hiver à son armée et se rendit à Paris pour y jouer un rôle sur ce théâtre des intrigues.

En Italie, le comte de Siruela [2] profita de la dissolution de l'armée française pour reprendre Tortone et rétablir sa réputation qui avait souffert par la perte de cette ville. Il s'en empara d'abord le 27 mai, et ensuite du château de cette ville. Comme Louis XIII avait disposé de Tortone en faveur du prince Thomas de Savoie, celui-ci voulut marcher au secours de cette place, mais trouvant que le marquis de Caracena lui avait fermé tous les passages, il se tourna vers Asti et prit cette ville au mois d'août. Le duc de Longueville qui commandait en Italie, ayant reçu des renforts que lui amena le vicomte de Turenne, le prince Thomas put assiéger Trin qui capitula le 24 septembre. Turenne qui était âgé de trente-deux ans, mérita à ce siége le bâton de maréchal de France. En Italie.

En 1644, il ne se passa rien de bien important en Italie où le prince Thomas commandait les Français, et le marquis de Vellada [3], gouverneur de Milan, les Espagnols. Campagne de 1644 en Italie.

Dans les Pays-Bas, le duc d'Orléans, que le cardi- Dans les Pays-Bas.

[1] Voy. vol. XXV, p. 230. [2] Jean de Velasco. Voy. p. 241 de ce vol.

[3] Antoine Sanche d'Avila.

nal Mazarin avait voulu éloigner de la cour, et qui était poussé d'émulation par les victoires du duc d'Enghien, commandait les Français; il avait sous ses ordres le maréchal de la Meilleraye et Gassion, auquel la bataille de Rocroy avait également valu le bâton de maréchal. Le 28 juillet, Gaston prit Gravelines que don Fernando Solis avait vaillamment défendu pendant deux mois. Le siège de Gravelines appartient aux sièges fameux dans l'histoire militaire; un grand nombre de seigneurs français y assistèrent.

Campagne de 1645 dans les Pays-Bas.

L'année suivante, 1645, le duc d'Orléans eut sous ses ordres le maréchal de Gassion et le lieutenant-général de Rantzau: le 10 juillet, il prit Mardyk, port important parce que les plus gros vaisseaux pouvaient y entrer, et parce qu'il servait à couvrir Dunkerque. Le duc prit encore Montcassel, Bourbourg et d'autres places. Les deux maréchaux (car Rantzau venait d'obtenir le bâton) commandèrent l'armée après son départ qui eut lieu le 29 août. Ils prirent Armentières le 10 septembre et allèrent joindre le prince d'Orange qui était campé derrière le canal de Bruges. L'armée combinée s'empara de Hulst le 4 novembre, mais dans la nuit du 3 décembre les Espagnols surprirent Mardyk.

Renouvellement de l'alliance avec la Savoie de 1645.

Le 3 avril 1615 le traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la Savoie, renouvelé en 1638, le fut encore une fois; toutes les places que les Français occupaient encore, telles que Carmagnole et Asti, furent remises à la duchesse-régente. La seule citadelle de Turin (sans la ville) fut exceptée pour

servir de garantie à la France. Au reste la campagne ne donna pas lieu à des événemens importans, grâce à la désunion qui régnait entre le prince Thomas et le comte de du Plessis-Praslin. Le premier prit Vigevano le 15 septembre ; mais le marquis de Villada, gouverneur du Milanais, ayant occupé avec de grandes forces Mortara, Novara et les passages de la Sesia, resserra tellement le prince que, manquant de vivres, il fut obligé de décamper vers la fin d'octobre. Sa retraite en Piémont qui fut une suite de combats, est comptée parmi les célèbres faits d'armes. Il laissa une bonne garnison à Vigevano qui toutefois fut obligée de capituler le 16 janvier 1646.

En 1646, le duc d'Orléans entra de nouveau dans les Pays-Bas avec le duc d'Enghien et les maréchaux de Gramont, de Gassion et de Rantzau. Le maréchal de la Meilleraye, quoique leur aîné, se contenta de faire sa charge de grand-maître de l'artillerie. L'armée française était forte de 35,000 hommes. Gaston prit Courtray le 29 juin à la vue de 30,000 hommes commandés par le duc de Lorraine, Piccolomini, Lamboi et Beck qui n'avaient pu sauver cette place. Le duc d'Orléans s'empara de Bergue S. Vinox le 1er août et le 24 de Mardyk pour la seconde fois. Après son départ de l'armée le duc d'Enghien prit Furnes le 7 septembre et Dunkerque le 7 octobre. Cette conquête ajouta beaucoup à sa gloire. Campagne de 1646 dans les Pays-Bas.

En Italie le théâtre de la guerre fut transféré en Toscane. On était brouillé, ainsi que nous l'avons dit, avec le pape Innocent X pour l'affaire des Barberini, En Italie.

ou plutôt pour le refus que le souverain pontife avait fait de donner un chapeau de cardinal à Michel Mazarin, archevêque d'Aix, frère du premier ministre. Pour effrayer Innocent X et pour former un état indépendant au prince Thomas, on résolut d'attaquer l'État des Présides, la principauté de Piombino et l'île d'Elbe, appartenant au prince Ludovisio, neveu du pape (époux de sa nièce). Une flotte française de 18 galères, 40 vaisseaux de guerre et beaucoup de vaisseaux de transport, commandée par le prince de Savoie, jeta l'ancre sur les côtes de la Toscane; les troupes qu'elle portait s'emparèrent de Telamone, et le prince mit le 11 mai le siège devant Orbitello; comme il négligea d'occuper Porto Ercole, Rodrigue duc d'Arcos, vice-roi de Naples, réussit à y faire entrer 1,700 hommes et autant de munitions de guerre et de bouche que cinq galères et deux vaisseaux de guerre pouvaient porter. Le roi d'Espagne envoya, sous l'amiral Antonio Pimentel, une flotte qui arriva le 12 juillet dans les parages de Telamone. Les deux flottes se canonèrent pendant trois jours et se séparèrent également endommagées; mais le troisième jour l'amiral français, le jeune duc de Brézé, âgé de vingt-sept ans, remporta la victoire, qu'il paya de sa vie. Un secours de 8,000 hommes que le vice-roi de Naples envoya à travers l'État ecclésiastique, força le prince Thomas de lever le siège : il se retira en Piémont.

La malheureuse issue de cette expédition qui avait causé des frais considérables mit le cardinal de Maza-

rin au désespoir et souleva contre lui l'indignation publique, parce qu'elle n'avait été entreprise que pour satisfaire sa vengeance. Il résolut de tout hasarder pour réparer cet échec. Il y fut stimulé encore par les Barberini. Une nouvelle flotte fut équipée dans les ports de Provence. Le maréchal de la Meilleraye qui la commandait prit, vers la fin de septembre, à Oneglia, 5,000 hommes détachés de l'armée de Milan et se trouvant sous les ordres du maréchal du Plessis-Praslin. Il débarqua 2,000 hommes dans l'île d'Elbe, et alla assiéger Piombino, qui se rendit le 8 octobre. Toute l'armée passa ensuite dans l'île d'Elbe et força Portolongone à se rendre le 30. Ces deux places faisaient partie de la principauté de Piombino. L'Espagne y avait seulement droit de garnison. La promptitude avec laquelle la France lava à la fin de l'été la tache que sa gloire avait reçue au commencement de la saison, fit une grande sensation en Europe : le pape en fut tellement effrayé qu'il sollicita un accommodement; le rétablissement des Barberini et la pourpre pour l'archevêque d'Aix en furent les conditions : Michel Mazarin porta dès-lors le titre de cardinal de Ste Cécile.

En 1647, l'Espagne qui avait neutralisé les forces des Provinces-unies en traitant séparément de la paix avec les États-généraux, fit de grands efforts pour chasser les Français de la Flandre. L'archiduc Léopold-Guillaume, frère de l'empereur Ferdinand III, gouverneur-général des Pays-Bas, assisté des généraux Piccolomini, Buquoi et Beck, se mit à la tête de l'ar- Campagne de 1647 dans les Pays-Bas.

mée. D'Enghien, qui depuis le 26 décembre 1646 portait le titre de prince de Condé, était en Catalogne : les maréchaux de Gassion et de Rantzau qui commandaient l'armée française dans les Pays-Bas, vivaient dans une grande discorde [1]; elle fut cause que l'archiduc reprit, le 25 mai, Armentières [2], et, après quelques autres places, s'empara de Landrecy le 18 juillet. Le 13 du même mois, Rantzau avait pris Dixmuyden, et Gassion prit la Bassée le 18 : les deux maréchaux réunis n'étant pas assez forts pour livrer bataille à l'archiduc, assiégèrent Lens. Cette place se rendit le 2 octobre, mais sa conquête avait été achetée par la mort de Gassion, perte jugée irréparable. L'archiduc reprit Dixmuyden avant la fin de la campagne.

Traité d'alliance avec le duc de Modène.

Le cardinal Mazarin qui croyait que c'était quelque chose que d'enlever à l'ennemi 5,000 hommes et de les joindre à l'armée française, profita du mécontentement que la cour de Madrid avait donné au duc de Modène pour l'engager à quitter le parti de l'Espagne. Le 2 septembre 1647, le cardinal Grimaldi et le mar-

[1] « Ils étaient toujours de contraire avis l'un à l'autre, dit le marquis de MONTGLAT, et ne faisaient qu'écrire à la cour pour décrier la conduite de son compagnon et justifier la sienne. Rantzau écrivait fort éloquemment et fort nettement, de sorte que le cardinal Mazarin se laissait persuader par son bien dire. Pour Gassion, il n'avait pas tant d'élégance dans ses discours, mais durant que l'autre raisonnait, il exécutait une entreprise avant que l'autre eût achevé son raisonnement. »

[2] Les États de Flandre firent frapper une médaille sur laquelle on voyait des armes brisées, avec cette légende : Les Français n'ont plus d'*arme entière*.

quis de Calcagnini, plénipotentiaires du roi et du duc, signèrent à Gênes un traité d'alliance. Le roi donna au duc le commandement d'une armée de 4,000 hommes de pied et 1500 chevaux, auxquels le duc en joignit tout autant. Le roi lui promit Crémone avec son territoire, et si avant de prendre Crémone on s'emparait de quelques autres places, le duc devait garder ces conquêtes en attendant qu'il ait la place promise.

Ce traité et la révolte qui avait éclaté à Naples et à laquelle Mazarin n'était pas étranger, ainsi que nous le verrons à un chapitre suivant, faisaient augurer à la France de grands succès en Italie. Mais l'activité du connétable de Castille [1], gouverneur de Milan, secondée par la saison avancée, et la désunion qui se manifesta entre le duc de Modène et le prince Thomas, anéantirent ces espérances. Le siège de Crémone, principale entreprise du duc, échoua, et le comte de Haro[2], fils du connétable, qui remplaça son père dans le gouvernement, battit le duc à S. Martin près Bozzolo. Campagne de 1647 en Italie.

La paix que l'Espagne et les États-généraux signèrent à Munster le 30 janvier 1648 fit retomber sur la France seule le fardeau de la guerre dans les Pays-Bas. Le 18 mai, l'archiduc Léopold-Guillaume attaqua à l'improviste et prit d'emblée Courtray par la faute du comte de Palice qui avait affaibli la garnison pour amener un corps considérable à l'armée du prince de Condé et des Campagne de 1648 dans les Pays-Bas.

[1] Bernardin Velasco duc de Frias, comte de Haro, † 1652.

[2] Inigo Melchior Velasco.

maréchaux Gramont et Rantzau, dont il venait d'être nommé lieutenant-général. Le prince força Ypres à capituler le 28 du même mois. L'archiduc assiégeait Lens; Condé marcha pour dégager cette place : il arriva trop tard, car elle s'était rendue le 18 août; n'étant pas assez fort pour combattre l'archiduc, il allait se retirer : celui-ci qui comptant sur une victoire assurée, l'attaqua le lendemain dans les plaines de Lens où Condé remporta une des victoires les plus brillantes. On fit aux Espagnols 7,000 prisonniers, on leur enleva leur artillerie et leurs bagages. La guerre civile rappela le vainqueur à Paris.

En Italie.

En Italie, le marquis de Caracena[1], nouveau gouverneur de Milan, fut attaqué, le 30 juin, par le duc de Modène, et le maréchal du Plessis-Praslin dans ses retranchemens devant Casal-Maggiore, et forcé de les abandonner avec perte de beaucoup de monde et de son artillerie. La discorde qui s'éleva entre les deux généraux français, d'abord sur la question de savoir s'il fallait assiéger Crémone et ensuite sur la manière de le faire, fut cause que cette campagne n'eut pas de résultat important.

Négociations de Munster entre la France et l'Espagne, depuis 1646.

L'année 1648 réconcilia l'Espagne avec les Provinces-unies des Pays-Bas, la France avec la branche allemande de la maison d'Autriche; elle ne réconcilia pas Louis XIV et Philippe IV; l'animosité était extrême entre les deux gouvernemens. Ils ne se pardonnaient pas l'un à l'autre la perfidie des moyens

[1] Louis de Benavides, marquis de Fromedita et de Caracena, † 1668.

qu'ils avaient employés réciproquement pour se nuire. L'Espagne, il est vrai, en avait donné l'exemple en entrant en traité avec les factieux qui troublaient la tranquillité de la France et en soutenant contre Louis XIII son propre frère; mais le cardinal de Richelieu prit largement sa revanche en accordant aux Catalans révoltés la protection du roi de France qui en accepta la soumission. Les motifs par lesquels le cardinal, dans son Testament politique, excuse cette intrigue sont bien faibles. « La révolte de la Catalogne, dit-il à son maître, arriva sans que Votre Majesté y ait contribué en aucune chose. Il est bien vrai que ce peuple recourant à votre protection, la guerre ouverte en laquelle vous étiez avec l'Espagne, vous obligea d'autant plus à leur promettre l'assistance qu'ils mendiaient de vous, que c'était un moyen très-propre à réduire vos ennemis à une bonne paix, y ayant des affaires dont il est honorable de recevoir les avantages, bien qu'il ne le soit pas de les procurer. »

Les plénipotentiaires de Philippe IV arrivèrent au congrès de Munster chargés d'instructions pour conclure la paix avec les Provinces-unies que leur maître n'espérait plus soumettre à son sceptre; mais pour ne la faire avec la France qu'à condition qu'elle restituât toutes ses conquêtes. Pour réussir dans le projet de détacher la république de son allié constant, il fallait traîner les négociations en longueur. Les ministres d'Espagne furent merveilleusement secondés dans ce dessein par les plénipotentiaires mêmes de la France, qui étaient arrivés au congrès avec la résolution de

montrer beaucoup d'empressement pour la paix, afin qu'elle leur fût refusée. On fit réciproquement des chicanes sur la forme des pleins pouvoirs pour retarder le moment où il faudrait ouvrir la négociation par une proposition quelconque. En attendant le comte de Saavedra essaya de détacher la Suède de la France, en présentant au résident suédois à Munster la perspective chimérique d'un mariage entre la reine Christine et le roi Philippe IV qui venait de perdre sa première épouse, Isabelle de France. Il offrit de procurer à la Suède, si elle voulait faire une paix séparée, des conditions plus avantageuses qu'elle ne pouvait en espérer étant l'alliée de la France. En même temps l'empereur faisait agir l'électeur de Saxe auprès de Torstenson. Les Espagnols envoyèrent un officier à Paris demander secrètement au duc d'Orléans la main de sa fille, mademoiselle de Montpensier, pour Philippe IV. On voulait l'engager par l'espoir de ce mariage à exciter des troubles en France.

Anne d'Autriche est nommée par le roi d'Espagne arbitre de la paix.

Les ambassadeurs de Louis XIV avaient déclaré cependant aux médiateurs que leurs instructions ne leur permettaient pas de faire la paix, si ce n'était à condition que la cour de Madrid renonçât à tout ce que la France avait conquis dans le Nord, ainsi qu'en Roussillon et en Catalogne. Ce fut au commencement de 1646 que le cardinal Mazarin forma le projet (si toutefois il est vrai qu'il le conçût, car il se peut qu'il lui ait été suggéré à son insu par les Espagnols eux-mêmes), il forma le projet, dis-je, d'offrir à l'Espagne la restitution de la Catalogne contre la cession

des Pays-Bas. Ce projet fut bientôt abandonné, mais il suffisait qu'il eût été mis sur le tapis pour inspirer une vive jalousie aux États-généraux, et on doit le regarder comme la véritable cause de la défection des Hollandais. Bientôt après, les Espagnols donnèrent à ces ombrageux républicains une nouvelle alarme en proposant de rendre la reine, mère de Louis XIV, arbitre de la paix entre son fils et son frère, en promettant de souscrire à tout ce que cette grande princesse réglerait, *ne doutant pas qu'elle n'eût les égards qu'elle devait à la couronne de la maison dont elle était sortie* (*con la convenienza della casa donde e uscita*). D'après cette déclaration, les plénipotentiaires des États-généraux regardaient le traité entre la France et l'Espagne comme conclu, et, craignant y avoir été sacrifiés, en furent tellement effrayés, que deux d'entr'eux se rendirent à la Haye pour avertir la république du danger qui la menaçait. Mais la cour de France répondit à une proposition astucieuse par une autre qui n'était pas moins énigmatique. La reine douairière de France renvoya à son frère l'arbitrage que celui-ci lui avait offert, promettant d'accepter les conditions qu'il jugerait raisonnables, *supposé qu'elles fussent proportionnées à l'état où se trouvaient les affaires de part et d'autre, aux avantages que la France avait et aux apparences de les augmenter.* Elle y ajouta encore deux conditions, savoir qu'on donnerait, conjointement avec la couronne de France, une satisfaction à ses alliés, et que ni la négociation, ni la conclusion de la paix ne

Anne d'Autriche renvoie à Philippe IV l'arbitrage de la paix.

pourrait avoir lieu ailleurs qu'à Munster. C'était rendre les Hollandais témoins de toutes les transactions.

Premières propositions de l'Espagne.

Là dessus les Espagnols commencèrent à faire des propositions. Dans les premiers jours du mois de mars 1646, ils chargèrent les médiateurs de dire aux Français que, d'après l'arbitrage que la reine avait déféré à leur souverain, ils offraient en son nom de céder à la France Damvillers, Landrecy, Bapaume et Hesdin avec leurs bailliages, à condition que tout le reste des conquêtes serait restitué ; qu'en Italie on rendrait de part et d'autre ce qui appartenait aux princes du pays ; que cependant la France pourrait retenir Pignerol, pourvu que Casal fût démoli.

Contreproposition française.

Les Français répondirent, après un délai d'un mois, que leur gouvernement était disposé à signer la paix, pourvu qu'on lui cédât tout ce que les armes françaises avaient conquis en Flandre et en Luxembourg, avec le Roussillon et la place de Roses, et qu'on fît une trève pour la Catalogne et le Portugal. Ils annoncèrent qu'ils ne voulaient être engagés à cette proposition que si elle était acceptée avant l'ouverture de la campagne.

Les Espagnols refusèrent ces conditions, mais les Hollandais leur ayant déclaré qu'ils ne concluraient rien sans la France, ils crurent devoir faire un pas de plus. Ils firent offrir aux plénipotentiaires français de ne pas parler de Pignerol, ni de la démolition de Casal; de remettre à des commissaires ou à des juges ordinaires la connaissance des différends subsistant entre les ducs de Savoie et de Mantoue; de sous-

crire à la conclusion d'une ligue générale pour le maintien de tout ce qui serait décidé à l'égard de l'Italie; de consentir à la cession de l'Alsace; de rendre Franckenthal à l'électeur Palatin, et d'abandonner à la France, outre les quatre places déjà offertes, tout ce qu'elle occupait dans l'Artois (ainsi Arras, Béthune, S. Venant, Lilers, Lens, etc.) avec tout le Roussillon. Les Français exigèrent de plus la restitution de la Navarre [1], demande peu sérieuse, mise en avant pour masquer un refus. Cependant au mois de juillet la cour de Paris autorisa ses plénipotentiaires à se relâcher sur quelques articles, à ne pas insister à ce que le Portugal fût compris dans la paix, pourvu qu'on convînt à son égard d'une trève de dix-huit mois ou au moins d'une année; à conclure pour la Catalogne une trève de dix ans et même de huit ans seulement; à ne demander dans les Pays-Bas que la cession de tout l'Artois avec Cambrai et le Cambresis. Les plénipotentiaires français résolurent de tenir ces ordres secrets afin de ne pas montrer un trop grand empressement pour la paix; ils acceptèrent la médiation des Provinces-unies, réclamée à cette époque par le comte de Peñaranda, et proposèrent à l'égard de la Catalogne une trève à longues années, ou bien la cession de cette province en faveur de la France contre la restitution de quelques places des Pays-Bas se trouvant entre les mains de cette puissance. En faisant cette proposition, ils savaient bien qu'elle ne pouvait être acceptée; mais ils voulaient faire naître aux plénipotentiaires

Interposition des Etats-generaux.

[1] De la Haute-Navarre.

espagnols l'idée de renverser la proposition et de demander la restitution de la Catalogne en échange des Pays-Bas : cela aurait été revenir au plan favori du cardinal de Mazarin.

Ultimatum français.

Les Espagnols ne proposèrent pas cet échange; mais, au mois d'août 1646, ils firent un pas de plus pour se rapprocher. Ils offrirent deux places de plus dans les Pays-Bas, avec une trève de quatre ans pour la partie de la Catalogne située entre le Segre, l'Ebre et les monts Pyrénées. On ne ferait aucune mention du Portugal dans le traité. Ils devinrent encore plus conciliens après la malheureuse issue de la campagne. Les Français ayant remis aux plénipotentiaires des États-généraux une note renfermant, à ce qu'ils prétendaient, leur *ultimatum*, quoiqu'en vérité ils y demandassent bien au-delà de ce qu'ils avaient droit d'exiger, les Espagnols l'acceptèrent avec les modifications suivantes.

1°. Ils consentirent à céder à perpétuité le Roussillon, mais sans Roses et Cadaques qui sont situés en Catalogne.

2°. Ils offrirent pour la Catalogne une trève de vingt-cinq ans, au lieu des trente demandés alors.

3°. Ils demandèrent que le duc de Lorraine fût rétabli dans ses états et compris dans le traité, tandis que les Français prétendaient que cette affaire était étrangère au traité.

4°. Ils refusèrent de reconnaître le prince Édouard de Bragance comme prisonnier de guerre. Nous parlerons de cet incident au chap. VI, sect. II.

5°. Ils ne consentirent à conclure le traité que simultanément avec celui qui serait conclu entre l'empereur et la France.

Après la prise de Piombino et de Portolongone, les Français ajoutèrent à leurs demandes antérieures, que le roi garderait cette conquête, au moins par une trève ayant la même durée que celle de la Catalogne.

La négociation se prolongea, et les médiateurs, ainsi que les *interpositeurs* (c'est ainsi qu'on nommait les Hollandais auxquels on ne pouvait pas accorder la qualité de médiateurs, parce que leur paix n'était pas signée), travaillèrent si bien qu'à la fin de l'année 1646 les Espagnols consentirent à céder Roses, parurent disposés à faire de même pour Cadaques, et accordèrent pour la Catalogne la trève de trente ans que les Français avaient demandée, mais ils persistèrent dans leur refus d'exclure le duc de Lorraine, et d'admettre dans le traité le roi de Portugal. Ils refusèrent aussi la cession de Piombino et Portolongone.

Projet de traité remis par les Français 1647.

Le comte de Servien étant parti pour la Haye au commencement de 1647, et le comte d'Avaux s'étant transporté à Osnabruck pour s'occuper des affaires qui s'y traitaient, le duc de Longueville, resté seul à Munster, remit aux députés des Provinces-unies un projet de traité entre la France et l'Espagne, que les trois plénipotentiaires avaient concerté entre eux, mais qui, d'après l'opinion des deux autres et d'après les vues de la cour, n'avait pas dû recevoir de la publicité à cette époque.

Dans cette pièce la France demandait :

Que le roi d'Espagne abandonnât à la France toutes les conquêtes qu'elle avait faites dans les Pays-Bas et la Franche-Comté; c'était tout le comté d'Artois, excepté S. Omer, Aire et la Bassée, mais y comprie Arleux et l'Écluse; c'était de plus Furnes, Bergues-S.-Vinox, Cassel, Courtray, Gravelines, Dunkerque, Bourbourg, Linck, Mardyck, Armentières, Comines, la Mothe aux Bois, Wales, Landrecy, Maubeuge, Damvillers, Thionville, Sirk, Longwy, Joui, Bletterans, S. Amour, Poligni, Lons le Saulnier.

Qu'il lui cédât aussi tout le comté de Roussillon avec Roses et Cadaques, ainsi que Portolongone et Piombino.

Qu'il rétablît dans ses biens le prince de Monaco.

Qu'il y eût pour la Catalogne une trève de trente ans pendant lesquels chaque partie garderait ce qu'elle y occupait.

Qu'il restituât aux ducs de Savoie et de Mantoue tout ce qu'il avait occupé dans leurs pays; au moyen de quoi le roi de France rendrait au duc de Savoie toutes les places appartenant à ce prince qu'il avait occupées, excepté Pignerol, et paierait au duc de Mantoue tout ce que, d'après les traités, il devait lui payer en l'acquit du duc de Savoie.

Qu'il ne pût être fait aucun accord par lequel la ville de Casal où le duché de Montferrat tomberait au pouvoir du roi d'Espagne ni d'aucun prince de sa maison, à raison de quoi la garnison française sortirait de Casal.

Que pour maintenir la paix que le traité procure-

rait à la chrétienté, on fit une ligue perpétuelle entre tous les princes et républiques d'Italie et les rois de France et d'Espagne.

Qu'il y eût une trève d'un certain nombre d'années entre les habitans, sujets et gens de guerre du roi catholique, et les *habitans, sujets et gens de guerre des royaumes de Portugal et des Algarves*, afin qu'on pût terminer tous les différends touchant le Portugal; dans le cas que pendant ladite suspension ces différends ne pourraient être terminés et que le roi catholique voulût recommencer la guerre, il devait être permis au roi très-chrétien d'assister ces deux royaumes sans être censé contrevenir au traité de paix.

Il est dit, à l'égard du duc de Lorraine que, pourvu que ce prince désarme entièrement et qu'il établisse son séjour en Italie ou dans d'autres lieux dont on pourra convenir, le roi de France lui donnera un *entretenement* de 100,000 écus par an, avec 40,000 écus pour le duc Nicolas-François et autant pour la duchesse qui est en France [1], et qu'au bout de dix ans le roi restituera au duc ou à ses héritiers l'ancien duché de Lorraine, les places démolies, sans ce qui est mouvant de France et sans ce qui dépend des trois évêchés; ou bien, à son choix, il leur donnera une souveraineté d'une valeur égale à l'ancien duché de Lorraine; que si le duc refuse cette offre, non-seulement le roi d'Espagne promet de ne lui donner aucune retraite, secours ou assistance, mais il sera encore permis au

[1] C'est-à-dire la duchesse Nicole, vraie et légitime épouse du duc.

roi de le poursuivre partout où il se retirera; même sur les terres de l'obéissance du roi catholique, qui sera obligé de joindre ses forces et de lui courre sus jusqu'à ce qu'il ait entièrement désarmé.

Le roi de France renouvellera ses réserves contenues au traité de Vervins.

Contre-projet espagnol.

En réponse à ce projet les Espagnols firent un contre-projet en langue espagnole, que le duc de Longueville traita de pièce informe et obscure qui ne pouvait devenir la base d'une négociation. Nous avons dit que les plénipotentiaires français étaient venus à Munster dans l'intention de retarder la conclusion de la paix, ou plutôt de la faire entièrement manquer. Nous sommes obligés de dire qu'au point où l'on en était, le cardinal de Mazarin n'ayant pu empêcher les États-généraux d'en finir avec les Espagnols, et se voyant à la veille d'être abandonné par ces républicains, il désirait véritablement la paix, tandis que les Espagnols s'efforçaient d'engager la république, et cependant d'éluder la consommation de la paix entre l'Espagne et la France, dans l'espoir de la faire, par la suite, à de meilleures conditions. Le duc de Longueville les embarrassa donc beaucoup, lorsque, le 23 mars 1647, il déclara que, si la campagne s'ouvrait, la France se tiendrait quitte de ses engagemens. Comme l'article du Portugal était la pierre d'achoppement, les plénipotentiaires français proposèrent un expédient qui paraissait devoir aplanir toutes les difficultés; c'était celui que le président Jeannin avait imaginé dans les négociations de 1609, et moyennant

lequel le roi d'Espagne, sans préjudice d'un principe auquel il tenait, accorda aux Hollandais le droit de naviguer et de trafiquer dans les mers des Indes. Il s'agissait de stipuler dans le traité que les deux rois auraient la liberté d'assister leurs alliés et leurs amis qui seraient attaqués par quelque puissance que ce fût, sans que cette assistance pût être regardée comme une rupture de la paix. Les médiateurs et *interpositeurs* devaient déclarer dans un certificat que de part et d'autre on avait eu l'intention de comprendre le roi de Portugal dans la classe des amis et alliés de la France. Les Espagnols rejetèrent cet expédient.

Cependant, vers la fin de mai, ils se déclarèrent disposés à consentir au certificat, pourvu qu'il ne fût plus question de la trêve. Après de longues hésitations, les Français se désistèrent de la demande d'une trêve pour le Portugal, à condition qu'on les satisfît sur quelques autres points sur lesquels on n'était pas encore d'accord, et nommément sur la mise en liberté du prince Édouard. Le comte de Peñaranda tarda à s'expliquer, parce que l'Espagne qui avait augmenté ses forces dans les Pays-Bas, et qui n'avait plus à craindre les États-généraux, se promettait un heureux résultat de la campagne de 1647. Nous avons vu que ses espérances ne furent point trompées.

Point où les négociations se trouvèrent en decembre 1647.

Les négociations continuaient toujours, et les médiateurs ajournèrent jusqu'à la fin de la discussion les points les plus difficiles, le Portugal et la Lorraine, pour obtenir un accord sur d'autres articles moins

importans. Au commencement de décembre 1647, il ne restait plus à décider entre la France et l'Espagne que les objets suivans :

1°. La rédaction du certificat à donner par les médiateurs : les Espagnols voulaient qu'on y mît la restriction d'assistance défensive, en sorte que les troupes auxiliaires françaises ne pourraient jamais entrer sur les terres du roi d'Espagne.

2°. L'exclusion du duc de Lorraine : les Espagnols voulaient se réserver le droit de l'assister, s'il n'acceptait pas l'accommodement proposé par la France.

3°. La ville de Casal. La France était obligée de la restituer au duc de Mantoue ; mais elle voulait la faire garder pendant trente ans par des Suisses qui seraient soldés par elle, et prêteraient serment de fidélité au duc.

4°. La liberté de fortifier des postes en Catalogne pendant la trève que la France demandait et que l'Espagne refusait.

5°. Les dépendances des conquêtes sur les limites desquelles on n'était pas d'accord.

6°. La liberté du prince Édouard que les Espagnols ne voulaient accorder qu'à des conditions qui déplaisaient à la France.

Projet d'accommodement présenté par M. Knuyt.

M. Knuyt, un des députés des Provinces-unies, fit sur ces six articles litigieux un projet d'accommodement qui parut admissible aux parties. En effet, il n'y avait dans ces articles que deux qui offrissent une véritable difficulté, savoir les deux premiers : M. Knuyt proposa que la France se désistât des certificats des

médiateurs comme d'une chose inutile, vu qu'il était évident que le roi de Portugal était compris dans le traité sous le nom général d'amis et d'alliés : quant à la Lorraine, il proposa que le roi de France fît sur-le-champ ce qu'il offrait de faire dans dix ans.

Les ministres de France reçurent ordre de céder sur cinq points : l'ordre ne parlait pas de celui qui concernait la restauration du duc de Lorraine. Le duc de Longueville et le comte d'Avaux sollicitèrent le cardinal de Mazarin de céder sur ce point : le comte de Servien s'y opposa. Le cardinal se trouva dans un grand embarras; il n'osait heurter l'opinion publique jusqu'à continuer la guerre pour le seul objet qui formait encore matière à contestation; mais il ne put se résoudre à renoncer à la Lorraine. Cependant il finit par ordonner aux plénipotentiaires d'adhérer au projet de M. Knuyt touchant la Lorraine, mais seulement après s'être bien assurés que moyennant ce sacrifice la France aurait la paix, ou que, les Espagnols n'y donnant pas la main, les États-généraux mettraient leur armée en campagne et continueraient la guerre. La restitution de la Lorraine ne devait cependant se faire que sous certaines restrictions; elle devait avoir lieu en faveur du duc Nicolas-François, et non pour le duc Charles; Clermont, Stenay et Jametz devaient en être exceptés, comme n'étant pas de l'ancienne Lorraine; les limites de celle-ci devaient être, avant tout, bien déterminées.

Avant que les ministres de France eussent pu exécuter la seconde partie de ces ordres en faisant con-

naître les restrictions, ceux d'Espagne demandèrent que la Lorraine fût rendue avec ses places fortifiées. C'était revenir sur une chose convenue. Aussitôt que le cardinal fut informé de cet incident, il assembla un grand conseil auquel furent appelés tous les princes du sang, pour faire décider la question. Tous votèrent pour le rejet d'une demande que, d'après eux, la gloire du roi et la sûreté de la monarchie ne permettaient pas d'accorder.

Fin des négociations.

Cependant les peuples des Provinces-unies avaient si hautement et si fortement énoncé le vœu de la paix, que les plénipotentiaires des États-généraux ne pouvaient plus résister à toutes les instances qui leur furent faites. Craignant que la dernière demande des Espagnols ne prolongeât la négociation, ils prirent le parti de signer leur paix particulière, avant même que la résolution de la cour de France ne fût connue à Munster. Depuis ce moment les Espagnols ayant atteint leur but, il n'y eut presque plus de négociations pour la paix avec les Français; le comte de Peñaranda quitta même Munster, et les députés des États-généraux s'en retournèrent l'un après l'autre.

Ainsi la France perdit l'occasion de faire une paix honorable et avantageuse, uniquement pour avoir voulu conserver une province sur laquelle elle n'avait aucun droit. Nous verrons, après une nouvelle guerre de onze ans, le cardinal Mazarin signer une paix glorieuse, il est vrai, mais qui donnait à la France moins d'avantages que celle qu'elle avait refusée en 1648.

Continuation

La guerre se renouvela ainsi en 1649 en Italie et

dans les Pyrénées. Nous allons rapporter les principaux événemens dont les deux dernières contrées ont été le théâtre, en renvoyant, comme nous avons fait pour les précédentes campagnes, au chapitre de l'Espagne le récit de ce qui se passa dans la Catalogne. de la guerre entre la France et l'Espagne.

Campagne de 1649 dans les Pays-Bas.

Les efforts que les Espagnols avaient faits depuis 1647 du côté des Pays-Bas furent bien secondés par la guerre civile que nous avons vu éclater en France en 1649. Durant le blocus de Paris, l'archiduc Léopold-Guillaume, pour le faire lever, s'avança jusqu'à Crépy en Laonnais, et offrit au parlement de traiter de la paix : après la paix de Ruel, il prit Ypres le 8 mai, et S. Venant le 10. Le comte d'Harcourt commandait les troupes françaises qui furent renforcées des débris de l'ancienne armée de Weimar qui avaient abandonné Turenne lorsqu'il se déclara contre le roi. Ces vieux guerriers étaient sous les ordres du baron d'Erlach, ancien gouverneur général du Brisgau. Pour faire voir que les divisions étaient finies en France et que tout était réuni pour faire la guerre avec vigueur, on résolut une grande entreprise, savoir la conquête de Cambrai. D'Harcourt investit cette place le 24 juin; mais les Espagnols, à la faveur d'un brouillard, y ayant jeté du secours le 3 juillet, il fut obligé de lever le siège auquel le cardinal Mazarin avait assisté. En revanche il prit Condé le 29 août; néanmoins il abandonna cette ville, le 21 septembre, parce qu'il ne la jugeait pas tenable pendant l'hiver.

En Italie.

En Italie, le duc de Modène, attaqué dans ses états par le marquis de Caracène, gouverneur de Mi-

lan, renonça à l'alliance de la France et fit son accommodement avec l'Espagne, le 27 février; on lui accorda la neutralité.

Conférences de Cambrai de 1649.

Dans le courant de l'été, la régente de France fit des propositions de paix à l'archiduc qui, feignant de vouloir en traiter, envoya le comte de Peñaranda à Cambrai où Lyonne se rendit de la part de la France : cette conférence n'eut aucun résultat parce que l'archiduc comptait sur la continuation des troubles de France.

Campagne de 1650 dans les Pays-Bas.

Le maréchal de Turenne ayant réuni un petit corps d'armée, débris des régimens de la Fronde, joignit les Espagnols en 1650, d'après un traité que la duchesse de Longueville avait conclu avec la cour de Madrid. Le 15 juin, l'archiduc et le maréchal prirent le Catelet, mais le maréchal du Plessis qui commandait l'armée du roi, les força à lever le siège de Guise, le 1er juillet. Après avoir encore pris la Capelle le 3 août, l'archiduc et Turenne transportèrent le théâtre de la guerre en Champagne où le maréchal s'était rendu maître de Rethel. Le maréchal quitta l'archiduc un instant pour s'avancer vers Vincennes dans le dessein de délivrer les princes; le 28 août, on les avait transportés au château de Marcoussis à six lieues de Paris. L'archiduc et Turenne, réunis de nouveau, prirent Mouzon, le 6 novembre, après une vigoureuse résistance. Du Plessis-Praslin investit Rethel à l'improviste, le 13 décembre. Turenne arriva trop tard pour sauver cette place; il fut défait, le 15, entre Sommescupe et Smède. Il perdit dans cette

affaire 5,000 hommes en tués et prisonniers. Parmi les derniers se trouvait don Estévan de Gamara, général des Espagnols. Cette victoire qui sauva la France est nommée journée de Rethel, parce que cette place fut le prix du combat.

En Italie, don Juan d'Austria, fils naturel de Philippe IV, et le comte d'Ognate, vice-roi de Naples, prirent Piombino le 20 juin et Portolongone le 15 août. En Italie.

Tout était changé en 1651. Turenne, rentré dans son devoir, commandait les armées du roi contre le prince de Condé qui était en rebellion ouverte. Le seul événement important dans les Pays-Bas fut la prise de Bergue S. Vinox par Sigismond Sfondrato, marquis de Montafià, général espagnol; elle eut lieu le 4 octobre. Campagne de 1651 dans les Pays-Bas.

Comme en 1652 les principales forces du royaume étaient employées dans la guerre civile, on ne put en opposer beaucoup aux Espagnols. L'archiduc en profita pour entrer de bonne heure en campagne. Il prit le 18 mai Gravelines; il bloqua ensuite Dunkerque par terre et par mer, pendant que le comte de Fuensaldague envahit l'Ile de France du côté de Guise et Noyon, pour secourir les princes, et prit Chauny; mais ayant reçu la nouvelle que le duc d'Orléans s'était chargé de cette besogne, il se retira en Flandre, d'où il se rendit en Champagne pour se réunir au prince de Condé. Le duc de Vendôme, amiral de France [1], entra dans la Manche avec une flotte pour Campagne de 1652 dans les Pays-Bas et le nord de la France.

[1] Il avait remplacé le duc de Brézé, tué en 1646 devant Telamone.

sauver Dunkerque. Cromwel, piqué contre la France parce qu'elle avait accordé un asyle à Charles II, fit sortir sa flotte en mer, laquelle empêcha le passage de la flotte française. Le comte d'Estrades n'ayant pas reçu de secours, fut obligé de rendre Dunkerque le 16 septembre.

Le prince de Condé, après s'être jeté dans les bras des Espagnols, prit Rethel le 30 octobre et Ste. Ménéhould le 14 novembre. Le maréchal de Turenne le suivit et le força, lui et les Espagnols, à prendre leurs quartiers d'hiver hors de France. Ce fut à cette époque que le cardinal Mazarin entra par Sedan avec les troupes qu'il avait levées à Liège ; il joignit celles de Turenne qui alla assiéger Bar-le-Duc [1]. Cette ville se rendit d'abord, mais le château ne fut réduit qu'à la mi-décembre.

En Italie. En Italie, le marquis de Caracène, gouverneur de Milan, profitant du dénûment où ce pays était laissé par les Français, fit, en 1652, trois conquêtes importantes ; il prit Trin le 28 mai, Crescentin le 3 juillet, et le 21 octobre Casal, que la bravoure française avait défendue contre trois sièges, en 1629, 1630 et 1640, mais qui succomba cette fois-ci à la trahison [2]. La ville fut rendue au duc de Mantoue qui, à ce prix, abandonna la cause de la France.

Cette année fut désastreuse à la France par la perte de la Catalogne, qui, pendant douze ans, avait été sous la domination française.

[1] Voy. p. 333 de ce vol.

[2] Ceci sera expliqué au chap. VIII, sect. II.

Les armées de France et d'Espagne étaient tellement épuisées que la campagne de 1653 ne put s'ouvrir que tard. Le maréchal de Turenne prit Rethel le 9 juillet après un siège de quelques jours. Bientôt après, les Espagnols entrèrent en France ; en attendant l'archiduc Léopold-Guillaume, ils étaient provisoirement commandés par Fuensaldague et par le prince de Condé. Le 5 août, ils prirent Roye, menaçant Paris; au lieu de se placer entre l'ennemi et la capitale de la France, comme dans des circonstances semblables on avait fait en 1636, Turenne passa la Somme et se mit entre les Espagnols et les Pays-Bas. Coupés par cette manœuvre de leurs magasins, les Espagnols abandonnèrent Roye et repassèrent le 11 août la Somme à un autre endroit. L'archiduc en ayant pris le commandement, ils se tournèrent vers la Champagne et investirent Rocroy le 5 septembre. Pour faire diversion, les maréchaux de Turenne et de la Ferté-Senecterre mirent, le 9, le siège devant Mouzon. Ayant pris cette place le 28, ils marchèrent à la rencontre d'un renfort que le duc d'Elbœuf leur envoyait. Ils allaient délivrer Rocroy, lorsqu'ils apprirent que cette place s'était rendue le 30. La mésintelligence s'étant mise entre les lieutenans généraux que les deux maréchaux avaient chargés du siège de Ste Ménehould, le maréchal du Plessis-Praslin fut envoyé pour commander l'armée au-dessus d'eux : la place se rendit le 26 novembre. Campagne de 1653 en Champagne.

En Italie, la campagne ne s'ouvrit que vers l'automne, lorsqu'après la soumission de la Guienne le En Italie.

maréchal de Grancey [1] y arriva avec des troupes fraîches. Le 23 septembre il livra à la Roquetta une bataille au marquis de Caracena qui fut sanglante sans être décisive.

Campagne de 1654 dans les Pays-Bas.

La campagne de 1654 est remarquable, à plusieurs titres. Le 6 août, M. de Fabert prit Stenay : Louis XIV fit ses premières armes à ce siège. Celui d'Arras que les Espagnols entreprirent le 3 juillet, est un événement célèbre. Comme la prise de cette place leur aurait ouvert le royaume, les maréchaux de Turenne, de la Ferté-Senecterre et d'Hocquincourt eurent ordre, après la reddition de Stenay, d'y conduire l'armée française pour débloquer la place. Ils attaquèrent, le 25 août, jour de S. Louis, avant le jour, les Espagnols dans leurs lignes et les défirent complétement. Presque toute l'infanterie espagnole fut tuée ou prise, et la déroute aurait été complète sans l'habilité du prince de Condé qui s'illustra par la belle retraite qu'il exécuta à la tête de la cavalerie espagnole. Toute l'artillerie et le bagage demeurèrent au pouvoir des Français. La prise du Quesnoy, le 3 septembre, fut une suite de cette victoire. Le maréchal de la Ferté-Senecterre prit Clermont en Argonne, le 24 novembre 1654.

Dans le Roussillon.

Du côté des Pyrénées le prince de Conti qui, purgé de ses rébellions réitérées par son mariage avec une nièce du cardinal, avait obtenu le commandement d'une armée, s'empara, le 5 juillet, de Villefranche en Roussillon, et, le 17 octobre, de Puycerda en

[1] Jacques Roussel, comte de Grancey.

Cerdagne. Le cardinal de Mazarin s'était laissé persuader par le duc de Guise de concourir à une entreprise sur le royaume de Naples. L'expédition mit en mer le 6 octobre 1654, et manqua complétement son but. Nous en parlerons ailleurs [1]. Dans le royaume de Naples.

Il survint, en 1655, un incident dont la France tira avantage. Cromwel, protecteur d'Angleterre, attaqua soudain les Espagnols en Amérique, et leur enleva la Jamaïque. Cette rupture occasiona une négociation entre la France et l'Angleterre; un traité de commerce fut conclu entre les deux nations à Westminster, le $\frac{22 \text{ octobre}}{3 \text{ novembre}}$ 1655. Le cardinal de Mazarin consentit à faire sortir du royaume Charles II et le duc d'Yorck, son frère, cousins-germains de Louis XIV. Cette lâche complaisance préluda à de plus étroites liaisons avec l'usurpateur. Traité de 1655 avec Cromwel.

Les Français eurent la supériorité sur les Espagnols en Flandre pendant la campagne de 1655. Le maréchal de Turenne prit Landrecy le 14 juillet, Condé le 18 août, et S. Guilain le 25, sans que le prince de Condé pût sauver aucune de ces places. Louis XIV fit toute cette campagne. Campagne de 1655 dans les Pays-Bas.

Le duc de Modène qui depuis 1649 avait abandonné le parti français sans se déclarer pour les Espagnols, se vit forcé cette année de se jeter entre les bras de la France. Il obtint sur-le-champ des secours, cependant son alliance ne fut signée que le 13 janvier 1656, pendant son séjour à Paris. Son fils aîné épousa Laure Martinozzi, nièce du cardinal Maza- En Italie. Alliance avec le duc de Modène.

[1] Chap. X, sect. I.

rin et sœur de la princesse de Conti. Le prince Thomas de Savoie, qui commandait l'armée combinée, entreprit, le 24 juillet, le siège de Pavie, mais au bout de deux mois il fut obligé de le lever, parce que le marquis de Caracène réussit par ses manœuvres à lui couper les vivres. Cette retraite du prince Thomas a été souvent blâmée, et on l'a quelquefois attribuée à des intentions perfides; mais il ne faut pas oublier que le prince était attaqué d'une maladie mortelle à laquelle il succomba le 22 janvier 1656.

En Catalogne.

Le prince de Conti, assisté par la flotte du duc de Vendôme, prit, le 27 mai, le cap de Quiers, et, le 10 juillet, Castillon. Le 29 septembre, le duc de Vendôme livra à l'armée espagnole un combat indécis dans les parages de Barcelonne.

L'armée de Lorraine passe au service de France.

Cette année Louis XIV acquit un nouvel allié. Le 25 février 1654, les Espagnols avaient fait arrêter à Bruxelles et conduire à Tolède Charles III, duc de Lorraine. La duchesse Nicole, qu'il avait nommée régente, conclut, le 1er mai 1655, avec la France un traité par lequel elle abandonna à cette puissance l'armée de Lorraine: le duc Nicolas-François que les Espagnols voulaient également faire arrêter, exécuta cette convention au mois de décembre 1655.

Campagne de 1656 dans les Pays-Bas.

En 1656, don Juan d'Autriche remplaça l'archiduc Léopold-Guillaume dans les Pays-Bas, ayant sous ses ordres le prince de Condé et le marquis de Caracène. Les maréchaux de Turenne et la Ferté-Senecterre assiégèrent, le 15 juin, Valenciennes de deux côtés. Les assiégés ayant levé les écluses, les eaux détruisirent

la digue qui séparait les deux maréchaux français ; et, le 16 juillet à deux heures du matin, le prince de Condé et don Juan surprirent le maréchal de la Ferté-Senecterre, détruisirent entièrement son infanterie, dispersèrent sa cavalerie et le prirent lui-même avec toute son artillerie et ses bagages. Après ce désastre, Turenne leva le siège et exécuta une belle retraite ; mais il ne put empêcher la chute de Condé qui se rendit, le 19, au prince de Condé ; il prit sa revanche en s'emparant, le 27 septembre, de la Capelle.

En Italie.

Après la mort du prince Thomas de Savoie, le duc de Modène fut nommé généralissime de l'armée des alliés en Italie. Le duc de Mercœur commanda les troupes de France, le marquis de Ville, fils de celui dont il a été question et qui avait été tué en 1648, celle de Savoie. Ils prirent Valence le 26 septembre, après un siège de deux mois.

Traité de Paris de 1657 avec Cromwel.

La France et l'Espagne, après avoir appelé la révolte à leur secours, briguèrent à l'envi l'amitié de Cromwel. La France eut le honteux avantage de la préférence. Par un traité signé à Paris, le 9 mai 1657[1], entre Louis XIV et le protecteur d'Angleterre, ce dernier promit d'attaquer les Espagnols dans les Pays-Bas de concert avec la France, et de leur enlever, à forces réunies, Gravelines, Mardyck et Dunkerque ; la France devait garder la première de ces places, et

[1] Le docteur LINGARD, Hist. d'Angleterre, vol. XI, p. 377 (trad. française), assure que ce traité est apocryphe : il convient cependant qu'à cette époque il a été réellement conclu un traité entre les deux puissances.

les deux autres devaient appartenir à l'Angleterre. La France promit de refuser un asile aux fils de Charles Ier. Du camp de Turenne où combattaient ces deux princes, ils se rendirent sur-le-champ à celui de Condé, et le quartier-général d'un rebelle devint le sanctuaire de l'honneur.

Campagne de 1657 dans les Pays-Bas.

Dès l'ouverture de la campagne de 1657, le 14 mars, le prince de Condé, don Juan d'Autriche et le marquis de Caracène investirent S. Guilain d'où les Français levaient des contributions dans tout le pays d'alentour; ils le prirent le 22. A l'armée de Turenne vinrent se réunir 6,000 Anglais commandés par le général Raynolds. Le maréchal investit, le 28 mai, Cambrai qui ne renfermait qu'une garnison faible. Pendant que les généraux espagnols délibéraient sur le moyen de sauver cette place importante, le prince de Condé, par une marche très-hardie exécutée pendant la nuit, s'y jeta avec 4,500 cavaliers; ce qui força Turenne à lever le siège le 31 mai. Le maréchal de la Ferté-Senecterre mit, le 11 juin, le siège devant Montmédy. Turenne le suivit, et la place fut prise le 6 août, en présence de Louis XIV. Turenne s'empara de S. Venant le 27, et força le prince de Condé à lever le siège d'Ardres. Pressé par le général Raynolds, il assiégea Mardyck et prit, le 3 octobre, cette place qui fut remise aux Anglais, en exécution du traité.

En Italie.

L'empereur, par sa capitulation, avait promis de ne pas assister les Espagnols pendant leur guerre avec la France, mais sous prétexte que le Milanais était terre

d'Empire que comme chef il devait secourir, il y envoya cette année un corps de 12,000 hommes, et somma le duc de Mantoue qui flottait entre les deux partis, de se prononcer contre la France. Le duc obéit, et fut nommé général de l'armée impériale d'Italie. Le duc de Modène et le prince de Conti qui, sous les ordres du généralissime, commandaient cette année l'armée française, commencèrent, le 17 juillet, le siège d'Alexandrie, mais le comte de Fuensaldague les força de le lever le 22 août.

Défection du duc de Mantoue.

La campagne de 1658 s'ouvrit d'une manière malheureuse pour les Français. Le maréchal d'Aumont, croyant s'être ménagé des intelligences dans Ostende pour surprendre cette ville, s'embarqua, le 28 avril, à Calais, et tenta le débarquement aussitôt que les vents lui permirent d'approcher d'Ostende, mais il tomba dans un piège et fut obligé de se rendre avec son corps. Bientôt la chance tourna, et cette campagne fut pour la France la plus heureuse depuis le commencement de la guerre.

Campagne de 1658 dans les Pays-Bas.

Turenne, à la tête de l'armée française et du corps anglais que commandait lord Lockhard, investit Dunkerque par terre le 25 mai, tandis que la flotte anglaise le bloquait par mer. L'armée espagnole, sous les ordres de don Juan, du prince de Condé et du marquis de Caracène, s'étant, contre l'avis du prince, mise en marche pour secourir cette place, le maréchal, après avoir bien garni ses lignes, alla à sa rencontre et la défit complétement le 14 juin. Cette brillante victoire, célèbre sous le nom de la journée

des Dunes, fut suivie de la prise de Dunkerque, le 25 : d'après le traité, cette place fut remise aux Anglais. Les Français poursuivirent leurs conquêtes et prirent Bergue S. Vinox le 2 juillet, Furnes le 3, Dixmuyde le 7, Gravelines le 30 août, Oudenarde le 7 septembre, Menin le 17 et Ypres le 24, et avancèrent jusqu'à la vue de Bruxelles.

En Italie.

En Italie le duc de Modène, à la tête de l'armée française, força le duc de Mantoue de renoncer, le 9 juillet, à son alliance avec la maison d'Autriche et à se déclarer neutre, pendant que celui de Savoie s'empara de Trin le 22 juillet. Les deux armées se réunirent ensuite et prirent Mortare le 25 août. Le duc de Modène étant mort, le duc de Navailles conduisit l'armée dans les quartiers d'hiver.

Négociations pour la paix.

En 1659, les hostilités furent prévenues par une suspension d'armes pendant laquelle la paix fut signée.

Négociation de M. de Lyonne, en 1656.

Le roi d'Espagne ayant témoigné, en 1656, un désir sincère de se rapprocher de la France, le cardinal Mazarin envoya à Madrid Hugues de Lyonne, un des secrétaires d'état; cet envoyé eut plusieurs conférences avec don Louis de Haro, premier ministre d'Espagne, et avec le roi Philippe IV lui-même. On s'accorda sur plusieurs points importans, mais la restauration du prince de Condé était une chose sur laquelle on ne put pas s'entendre. Le roi d'Espagne exigeait que ce prince fût pleinement rétabli dans tous ses biens, ses places, charges et gouvernemens; Louis XIV persistait à se refuser à toute stipulation

qui lui liât les mains à l'égard d'un rebelle. La restitution du prince devait uniquement dépendre de la clémence royale, et le roi voulait s'engager tout au plus à rendre au prince ses biens. Cette difficulté fit rompre les conférences.

Entrevue de Lyon avec les princesses de Savoie, 1658.

Le cardinal avait un double projet; il voulait hâter la conclusion de la paix et arrêter le mariage de l'infante Marie-Thérèse avec le jeune roi. Un artifice auquel il eut recours le fit parvenir à son but. Il feignit de vouloir fiancer Louis XIV à la princesse Marguerite de Savoie; et, pour faire croire à ce projet, il arrangea, en 1658, une entrevue entre le roi et la princesse de Savoie que sa mère conduisit à Lyon, où le jeune roi s'était rendu.

Le mariage de l'infante avec Louis XIV avait déjà été proposé par M. de Lyonne en 1656; mais comme à cette époque Philippe n'avait pas encore d'enfans mâles, cette alliance déplut aux Espagnols qui craignaient qu'elle ne rendît un jour le roi de France héritier de la monarchie espagnole. Ce danger paraissait beaucoup plus éloigné en 1658; la reine d'Espagne était accouchée, en 1657, d'un fils, et était encore une fois enceinte. Dans ces circonstances la cour de Madrid commençait à désirer un mariage auquel, peu d'années auparavant, elle avait été contraire.

Le cardinal, qui n'ignorait pas ces dispositions, voulut à son tour se faire rechercher par les Espagnols; dans cette vue il donna un certain éclat au voyage de Lyon. Il ne se trompa pas dans son attente. Aussitôt qu'on fut averti en Espagne qu'on paraissait vouloir

donner suite en France au mariage du roi avec la princesse de Savoie, Philippe IV envoya à Lyon don Antonio Pimentel, un de ses secrétaires d'état, pour traiter de la paix avec le cardinal Mazarin et offrir au jeune roi la main de l'infante Marie-Thérèse, sa fille. Pimentel arriva à Lyon le même jour et à la même heure que la duchesse de Savoie et ses filles. La reine-mère qui désirait avec passion l'union de son fils avec sa nièce, fit valoir auprès de la duchesse les raisons d'état qui forçaient la France à préférer une alliance avec l'Espagne à toute autre. Louis XIV sur lequel la princesse Marguerite avait fait de l'impression, moins par sa beauté que par ses grâces et son amabilité, lui remit un engagement écrit par lequel il promit de l'épouser, si le projet de mariage avec l'infante éprouvait quelque empêchement.

La France et l'Espagne avaient besoin de la paix, mais elle était plus nécessaire encore à l'Espagne qu'à sa rivale. La première avait perdu presque toute la Flandre; Dunkerque était entre les mains des Anglais; les flottes d'argent n'arrivaient plus du Nouveau-Monde; la branche allemande de la maison d'Autriche était empêchée par la confédération rhénane d'envoyer à son aînée de l'argent et des secours, et les flottes anglaises interceptaient les troupes et les munitions qui, de la péninsule, étaient envoyées dans les Pays-Bas. La France était épuisée par une guerre extérieure de vingt-quatre ans et dévastée par la guerre civile. On ne pouvait pas espérer une paix plus favorable que dans le moment où la victoire de Dunkerque

avait donné aux armes françaises un éclat brillant. D'ailleurs Louis XIV était parvenu à l'âge de se marier, il n'y avait pas d'union plus convenable pour lui que celle avec l'infante d'Espagne : avantageuse par elle-même, elle prévenait une liaison trop intime entre les deux branches de la maison d'Autriche ; car il était à prévoir, que si l'infante Marie-Thérèse n'était pas reine de France, elle serait l'épouse de l'empereur Léopold.

Lorsqu'au mois de février 1659 la cour de France revint à Paris, Pimentel l'y suivit ; il conclut le 7 mai une convention de suspension d'armes provisoire, et le 4 juin avec Mazarin et M. de Lyonne les préliminaires de la paix. L'article du prince de Condé éprouva de nouveau beaucoup de difficultés ; cependant les représentations du comte de Fuensaldague, gouverneur de Milan, plus grand homme de cabinet que militaire, et le désir du ministre espagnol d'avoir une grande masse de forces disponibles pour être portées en Portugal, engagèrent Louis de Haro de céder sur ce point, et l'article fut rédigé comme la France l'avait voulu ; on promit de rétablir le prince dans ses biens ; à l'exception de Chantilly, mais sans charge et sans gouvernement, et l'on convint que le roi retiendrait les places qui furent ensuite spécifiées dans le traité des Pyrénées. Afin que les intérêts du duc de Modène ne donnassent pas lieu à des disputes, le cardinal lui écrivit de s'accommoder de son chef, et le comte de Fuensaldague reçut l'ordre de sa cour de traiter avec ce prince.

Préliminaires de Paris de 1659.

Congrès dans l'île des Faisans.

Immédiatement après les préliminaires on signa, le 21 juin, une nouvelle suspension d'armes. Les préliminaires ayant été ratifiés, le cardinal se rendit à S. Jean de Luz, et don Louis de Haro à S. Sébastien sur la frontière des deux royaumes. Le roi et sa mère qui pensaient qu'il fallait peu de temps pour conclure un traité dont les articles étaient presque convenus, se rendirent à Bordeaux, où ils arrivèrent le 19 août.

On convint de tenir les conférences dans l'île des Faisans située dans la rivière de Bidassoa qui, sortie des Pyrénées, se jette dans le golfe de Biscaye. Pour prévenir toutes les difficultés, les deux ministres reconnurent par des déclarations réciproques cette île mitoyenne et appartenant par moitié aux deux royaumes. On y construisit un bâtiment qui divisait l'île en deux parties ; un côté du bâtiment était pour les Français, et l'autre pour les Espagnols ; ils étaient égaux et de même figure. Il y avait au milieu une salle qui avait deux portes, l'une du côté des Espagnols et l'autre de celui des Français. Cette chambre était meublée, moitié par don Louis, et moitié par le cardinal, et deux tapisseries la séparaient par le milieu : sur le bord de la séparation il y avait deux tables et deux chaises, une pour chacun des deux plénipotentiaires, lesquelles se touchaient, et néanmoins l'une était sur la terre de France et l'autre sur celle d'Espagne. Les deux ministres devaient passer chacun par sa porte qui était vis-vis de l'autre, puis s'avançant ils pouvaient s'embrasser, s'asseoir, travailler et écrire

sur leurs tables, même parler tout bas sans sortir des états de leur maître.

Quand ce bâtiment fut achevé, les deux ministres partirent le 13 août, l'un de S. Jean de Luz par terre, et l'autre de Fontarabie par eau, pour se rendre dans l'île des Faisans, et chacun sur le pont fait de son côté entra dans son logement. Leur garde était pareille et resta sur le bord de la rivière; soixante personnes seulement de chaque côté entrèrent dans l'île. Le cardinal arriva avec trente carrosses à six chevaux remplis de noblesse française et suivi d'un grand nombre de pages, de gens à livrées et de gardes à pied et à cheval qui se mirent en bataille au bout du pont. Don Louis de Haro et sa suite arrivèrent dans de petites galiotes dorées; sa garde vint par terre, également jusqu'au bout du pont.

Il y eut en tout vingt-cinq conférences depuis le 13 août jusqu'au 12 novembre, la dernière après la signature de la paix. Don Louis de Haro était assisté du conseiller d'état Charles Colonna, et le cardinal du marquis de Lyonne qui venait d'être déclaré ministre d'état; mais ces deux aides ne furent que rarement appelés aux conférences. Le cardinal parla toujours italien et don Louis espagnol. Après la sixième conférence le maréchal duc de Gramont fut envoyé à Madrid pour faire la demande formelle de l'infante au nom du roi. Il y arriva le 16 octobre et en repartit au bout de cinq jours.

Affaire du prince de Condé.

Comme tous les articles du traité avaient déjà été convenus, il s'éleva peu de difficultés, excepté sur

l'affaire du prince de Condé. L'honneur du roi d'Espagne lui défendait, d'après don Louis de Haro, de consentir à ce qu'un prince si illustre par sa naissance, si distingué par ses talens, si célèbre par ses victoires, fût puni des services qu'il avait rendus à l'Espagne, par la perte de ses charges et de ses gouvernemens. Dans chaque conférence il revint sur cette affaire et le flègme espagnol trouva mille moyens pour fatiguer le cardinal par des retardemens, dans l'espoir d'obtenir quelque chose pour le prince. Cet objet fut débattu dans quinze conférences, et Mazarin se repentit bien d'avoir étendu l'armistice dans les Pays-Bas jusqu'à la fin de l'année; car comme les Français y avaient acquis la supériorité sur les Espagnols, il est probable qu'en l'année 1659 ils y auraient fait de grands grogrès et rendu don Louis plus conciliant. A la fin cet adroit négociateur, pour fléchir Mazarin, employa une ruse qui lui réussit. Il déclara qu'à la vérité le roi, son maître, ne pouvait pas exiger que le roi de France se départît d'aucun des articles des préliminaires ; mais que le gouvernement français ne trouverait pas mauvais que, si le roi d'Espagne ne pouvait pas s'acquitter de sa promesse de faire rendre au prince tout ce qu'il avait perdu en France, il l'indemnisât en érigeant en sa faveur une souveraineté composée de quelques-unes de ses meilleures places des Pays-Bas, nommément de Cambrai et du Cambrésis. Cette déclaration effraya beaucoup le cardinal qui dut se rappeler quel mal Sedan, entre les mains d'un prince français, avait fait à la France. Il céda dès-lors, mais

il le fit d'une manière fort habile. Il insinua à don Louis que s'il offrait quelque avantage au roi Très-Chrétien, on pourrait, en considération de l'infante, se montrer un peu plus facile sur ce qui concernait les intérêts du prince. Le roi d'Espagne offrit alors les villes d'Avesne, Philippeville et Marienbourg dans les Pays-Bas avec le comté de Conflans du côté des Pyrénées, et se désista en faveur du duc de Neubourg de la ville et citadelle de Juliers dont le traité des préliminaires l'avait laissé maître; le cardinal, de son côté, se désista de la Bassée et de Bergue S. Vinox qui avaient été abandonnés à la France.

Ce point ayant été réglé, le traité de paix et le contrat de mariage furent signés dans la vingt-quatrième séance, le 7 novembre; dans la vingt-cinquième qui eut lieu le 25, les plénipotentiaires prirent congé l'un de l'autre.

Signature de la paix et du contrat de mariage de Louis XIV.

Durant les conférences, Charles II, roi d'Angleterre, partit de Flandre, traversa incognito la France, et vint auprès de don Louis qui le reçut avec de grands honneurs et lui promit l'assistance du roi Catholique pour remonter sur son trône, dès qu'on aurait réduit à l'obéissance le Portugal, ce qui devait être facile dès qu'on était en paix avec la France. Le cardinal ne voulut pas voir le roi pour ne pas donner de l'ombrage au fils de Cromwel qui d'une main faible tenait alors le gouvernement de l'état, prêt à lui échapper. Le cardinal de Mazarin fit dire à Charles qu'il pourrait mieux lui rendre service en ne le voyant pas que s'il en usait autrement. Lord Lockhard, ambassadeur

d'Angleterre, fut aussi sur la frontière. Pour ne pas manquer à l'alliance qui existait entre la France et la république anglaise, le cardinal demanda à ce ministre s'il voulait qu'on comprît l'Angleterre dans la paix. Il répondit que sa république était si puissante qu'elle n'avait besoin de l'assistance de personne pour faire la paix quand elle voudrait, mais que les Espagnols pouvaient compter que l'Angleterre ne leur rendrait jamais Dunkerque.

En exécution de ce qui avait été arrêté dans les conférences, le duc de Lorraine fut mis en liberté à Tolède. Il passa près de Madrid sans vouloir voir le roi d'Espagne. Il vit sur la frontière Mazarin et don Louis de Haro, et, en qualité de prince souverain, protesta formellement contre tout ce qu'ils résoudraient relativement à ses états.

Nous allons donner le sommaire du traité du 7 novembre 1659 qu'on appelle la *paix des Pyrénées*.

Sommaire du traité.

Ce traité contient cent vingt-quatre articles. Depuis le premier jusqu'au trente-troisième il n'est question que du renouvellement d'amitié et des intérêts du commerce. On y règle, entr'autres, que les sujets d'un des deux rois jouiront, dans les états de l'autre, des privilèges accordés aux Anglais et aux Hollandais; qu'il sera respectivement permis aux deux souverains d'établir, dans les royaumes de l'autre, des consuls de leur nation qui y jouiront des privilèges attachés à cette fonction; que les sujets réciproques ne pourront fournir aux ennemis de l'une ou de l'autre nation des marchandises de contrebande;

qu'on réputera telles toutes les armes offensives et défensives, les munitions de guerre, les chevaux, leurs équipages et les autres attirails servant à la guerre, mais non les denrées comestibles; qu'en cas de contravention, ces sortes de marchandises de contrebande seront confisquées, sans cependant comprendre dans cette mesure les vaisseaux et les marchandises libres qui pourraient s'y trouver; qu'en cas de rupture, les sujets des deux rois auront six mois pour se retirer et emporter leurs effets; que toutes les lettres de représailles seront révoquées, et qu'il n'en sera plus accordé, si ce n'est en cas de déni de justice dont les poursuivans fourniraient la preuve.

Le mariage du roi de France avec l'infante est arrêté au trente-troisième article. On y convint, ainsi que dans le contrat de mariage, que le roi d'Espagne donnerait en dot à l'infante Marie-Thérèse la somme de 500,000 écus d'or payables en trois termes; qu'au moyen du paiement de cette somme, l'infante ne pourrait former aucune prétention sur la succession du roi et de la reine d'Espagne; qu'elle renoncerait à cet héritage avant de se marier, et qu'elle confirmerait encore cette renonciation conjointement avec le roi, après la consommation du mariage; que l'infante et les enfans qui naîtraient de son mariage avec le roi seraient exclus de toute succession aux états du roi d'Espagne, à quelque titre que ce puisse être.

Cessions faites à la France du côté des Pays-Bas.

La France conserve le *comté d'Artois*[1], savoir les villes d'Arras, Hesdin, Bapaume, Béthune, Lilers,

[1] Art. 35 et suivans jusqu'au 41.

Lens, Térouane, le comté de S. Pol avec Pas, et généralement tout l'Artois, à la réserve de S. Omer et Aire; dans le *comté de Flandre*, Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant et leurs dépendances; dans le *comté de Hainault*, Landrecy et le Quesnoy, avec leurs bailliages et annexes; dans le *duché de Luxembourg*, Thionville, Montmédy, Damvillers, Ivoy, Chavancy, Marville et leurs dépendances; enfin, Marienbourg, Philippeville et Avesnes entre Sambre et Meuse. On s'attendrait à trouver dans la liste de ces cessions, Cambrai que le ministre d'Espagne avait presqu'offert. Un fait rapporté par le comte de Brienne fils, explique ce changement : ce secrétaire d'état affirme que par un acte formel le roi d'Espagne avait promis au cardinal de ne pas s'opposer à sa promotion à la papauté après la mort d'Alexandre VII s'il pouvait obtenir que la France se contentât de la ville d'Avesnes au lieu de Cambrai [1].

Cessions faites à la France du côté de l'Espagne.

Du côté des Pyrénées l'Espagne cède à la France les *comtés de Roussillon* et de *Conflans*, à la réserve des lieux situés dans les Pyrénées, du côté de l'Espagne; la partie du *comté de Cerdagne*, située dans les Pyrénées, du côté de la France. Les Pyrénées serviront de limites entre les deux états. Ces limites furent plus particulièrement réglées par une convention qu'on signa le 12 novembre 1660.

Depuis l'art. 44, il s'agit des restitutions à faire au roi d'Espagne, dans le comté de Bourgogne, dans les

[1] Mémoires de BRIENNE (fils), vol. II, p. 99.

Pays-Bas, en Italie, dans les comtés de Cerdagne et de Catalogne.

Affaire du Portugal.

Par l'article 60, le roi de France s'engage sur son honneur, et en foi et parole de roi, de ne donner ni directement ni indirectement, au royaume de Portugal, aucune aide ni assistance publique ou secrète, en hommes, armes, munitions, vivres, vaisseaux, argent, etc. Cet article fut une grande amorce pour l'Espagne, et l'engagea à être plus facile sur plusieurs points du traité. En vain le cardinal Mazarin avait-il feint de vouloir consentir à la restitution de toutes les conquêtes de la France, si l'Espagne voulait laisser le roi de Portugal en paisible possession de son royaume. Il savait bien que cette offre ne tenterait pas les Espagnols qui espéraient soumettre le Portugal après avoir fait leur paix avec la France.

Par l'article 61, le roi d'Espagne renonce aux droits que sa naissance lui donnait sur l'Alsace, le Sundgau, et les autres places et pays cédés au roi par le traité de Munster.

Conditions relatives à la Lorraine.

Depuis l'article 62 à 78 il est question de la *restitution du duc Charles de Lorraine* qui est rétabli dans son duché à la réserve de Moyenvic, du duché de Bar, du comté de Clermont, de Stenay, Dun et Jametz qui sont incorporés à la France. Louis XIV, avant de rendre Nancy, en fera démolir les fortifications que le duc ne pourra pas rétablir. Ce prince se désistera de toute ligue faite ou à faire contre la France, et accordera libre passage aux troupes de cette couronne.

Décider que le duché de Lorraine serait rendu au

duc Charles, c'était sanctionner l'usurpation ou l'ordre de succession que ce prince avait introduit; le duché de Lorraine appartenait, selon l'ancienne loi fondamentale, à Nicole, épouse du duc Charles, et, cette princesse étant morte, aurait dû passer à la duchesse Claude, sa sœur, épouse du frère de Charles.

Restitution du prince de Condé.

A l'article 78 commence la *restitution du prince de Condé*. Après avoir fait sa soumission au roi, il sera rétabli dans tous ses biens, honneurs et dignités, nommément dans la charge de grand-maître de France, mais au lieu du gouvernement de la Guienne il aura celui de Bourgogne.

L'article 89 renouvelle les articles 21 et 22 du traité de Vervins, concernant la réservation des droits du roi de France sur le royaume de Navarre.

Depuis l'article 91 jusqu'au 99ᵉ sont traités les intérêts des ducs de Savoie et de Modène, qui avaient été alliés à la France contre l'Espagne. Ces princes sont complètement rétablis dans l'état où ils avaient été avant la guerre.

Par les articles 100 à 103, les deux puissances contractantes conviennent d'employer leurs bons offices pour arranger à l'amiable les contestations qui s'étaient élevées 1°. entre le pape et le duc de Parme, à l'égard de Castro et Ronciglione; 2°. entre les puissances du Nord; 3°. entre les cantons suisses, catholiques et protestans; 4°. entre les Grisons et leurs sujets, les habitans de la Valteline.

Affaire de Monaco.

L'article 104 est ainsi conçu : « M. le prince de Monaco sera remis sans délai en la paisible possession

de tous les biens, droits et revenus qui lui appartiennent, et dont il jouissait avant la guerre dans le royaume de Naples, duché de Milan et autres pays de l'obéissance de S. M. C., avec liberté de les aliéner comme bon lui semblera, par vente, donation ou autrement, sans qu'il puisse être troublé ni inquiété en la jouissance d'iceux, pour s'être mis sous la protection de la couronne de France, et pour quelque autre sujet ou prétexte que ce soit. »

Nous avons dit ci-dessus que le prince de Monaco, par le traité de Péronne, avait mis son pays sous la protection de la France. C'était Honoré II de l'ancienne maison de Grimaldi, sous la minorité duquel les Espagnols s'étaient introduits dans la place de Monaco en 1605. L'article 12 du traité de Péronne porte ce qui suit : « Et d'autant que les Espagnols priveront ledit prince de tout ce qu'il possède dans le royaume de Naples et les états de Milan et ailleurs dans leurs terres, ce qui emporte audit prince vingt-cinq mille écus ou ducatons de rente annuelle, en fonds de terres féodales, Sa Majesté lui donnera autant de revenu en France, en pareille nature de fiefs, érigeant une partie d'icelle en titre de duché et pairie de France pour ledit prince, l'autre en titre de marquisat pour son fils, et en titre de comté, lui faisant délivrer toutes lettres et expéditions à ce nécessaires, et bonne partie desdits fiefs sera en Provence, et le reste où il plaira à Sa Majesté, pourvu que ce soit en France ; et attendant qu'on ait trouvé terres propres audit prince, lesdits vingt-cinq mille écus lui seront

payés chaque an, à commencer du jour où la garnison du roi entrera dans Monaco. »

En exécution de cet article, Louis XIV, par lettres-patentes du mois de mai 1642, fit don au prince de Monaco de quelques terres et droits de péages situés dans le Dauphiné; le tout fut érigé en duché-pairie de France, sous la dénomination de duché de Valentinois, parce que la plupart des terres étaient situées dans l'ancien comté de ce nom en Dauphiné. Par d'autres lettres-patentes du mois de février 1643, de nouvelles concessions eurent lieu et furent érigées en marquisat des Baux [1] et comté de Carladez [2]. Enfin, par des lettres-patentes du mois d'août 1647, le roi compléta l'indemnité du prince de Monaco par la concession de quelques péages à Valence et à Vienne.

On ne se flattait pas alors qu'un jour viendrait où l'on pourrait exiger de l'Espagne qu'elle rendît les biens confisqués sur le prince de Monaco, comme elle fit par le traité des Pyrénées. Il aurait dépendu sans doute à cette époque du prince de Monaco de rentrer dans la possession de ces biens en rendant au roi de France le duché de Valentinois et le marquisat des Baux, mais il aima mieux conserver ces terres et renoncer, en faveur du roi de France, à celles que les Espagnols durent lui restituer. En conséquence, Louis XIV les fit revendiquer en son propre nom;

[1] Les Baux (bourg et château) situés sur une montagne de Provence, avaient appartenu à l'ancienne maison d'Orange.

[2] La vicomté ou le comté de Carladez, dont Carlat était le chef-lieu, est située dans la Haute-Auvergne.

et, par un brevet du 2 avril 1668, il en concéda la jouissance et l'administration au duc de Lanti.

La maison Grimaldi s'éteignit en 1731. Louise-Hippolyte, fille d'Antoine, dernier prince de Monaco, avait épousé François-Éléonor de Matignon, comte de Thorigny, qui devint la souche de la nouvelle maison de Monaco. Des lettres-patentes du mois de décembre 1715 avaient érigé de nouveau en sa faveur la pairie de Valentinois.

Après la suppression des droits féodaux par les décrets de l'assemblée constituante, le prince de Monaco, faisant valoir la circonstance que sa maison n'avait pas été mise en possession des biens qui devaient lui être restitués d'après l'article 104 de la paix des Pyrénées, obtint le décret du 21 septembre 1791, sanctionné le 6 octobre suivant, qui reconnut qu'il lui était dû une indemnité, et pria le roi de la négocier avec lui. Cette négociation eut lieu, et l'indemnité fut réglée sur le pied d'un revenu annuel de 273,786 livres tournois [1]. Mais avant que ce travail pût être mis sous les yeux de Louis XIV, son trône s'était écroulé. Dès-lors il ne fut plus question d'indemnité, et un décret du 15 février 1793 dépouilla la maison de Matignon, même de la principauté de Monaco. La suite de cette affaire appartient à l'his-

[1] Le capital de 75,000 livres tournois, que rapportaient les terres et droits donnés en échange au prince de Monaco, en 1642, formait au taux des signes monétaires de ce temps, la somme de 56,609 marcs, 7 onces, 2 gros, 41 grains, ainsi environ 1,900,000 fr., équivalant, en 1791, à près de 3 millions.

toire des traités de Paris du 30 mai 1814 et du 20 novembre 1815.

L'article 105 de la paix des Pyrénées obligea le roi d'Espagne de rembourser à la duchesse de Chevreuse la somme de 55 pièces de dix réaux, valeur des terres confisquées sur cette dame, et dont la couronne d'Espagne avait disposé en faveur de l'électeur de Cologne.

La mise en liberté, sans rançon, des prisonniers de guerre est ordonnée par les articles 106 et 107.

Le traité de Vervins est renouvelé par les articles 108 et 110.

Les articles 111 à 121 règlent divers objets particuliers, et déterminent les époques où les cessions et restitutions réciproques doivent être effectuées.

Les alliés des deux parties contractantes sont nominativement renfermés dans la paix par les articles 122 et 125. Ceux du roi de France sont les ducs de Savoie et de Modène, et le prince de Monaco qui doivent être regardés comme parties principales. Les suivans sont compris dans le traité en tant qu'ils le demanderont, savoir : le pape et le saint siège, les électeurs et princes d'Empire alliés au roi pour le maintien de la paix de Munster, et nommément les électeurs de Mayence, de Cologne et Palatin ; le duc de Neubourg ; le roi de Suède, duc de Brême et de Verden ; les ducs de Brunswick-Wolfenbüttel et Brunswick-Zell, et les landgraves de Hesse-Cassel et Hesse-Darmstadt ; enfin la république de Venise et les treize cantons suisses.

Le roi d'Espagne de son côté comprend dans la paix, en tant qu'ils voudront y être compris, le pape et le saint siège, l'empereur romain, tous les archiducs d'Autriche, les Provinces-Unies des Pays-Bas et le duc de Guastalle.

Le dernier article qui est le 124ᵉ, statue que l'instrument de la paix sera enregistré au parlement de Paris et à tous les parlemens et chambres de compte du royaume, ainsi qu'aux conseils de Castille et d'Aragon.

La date du traité est ainsi rédigée : « Fait à l'île des Faisans, située au fleuve de Bidassoa, à un demi-mille du bourg d'Andaye, dans la province de Guienne, et à la même distance d'Irun, dans la province de Guipuscoa, dans la maison construite pour cet effet dans ladite île, le 7 novembre 1659. »

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-SEPTIÈME VOLUME,

TROISIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

SUITE DU LIVRE SEPTIÈME.

Corrections à faire.

Vol. XXVI, pag. 312, lig. 3, *après ces mots :* de l'Empire, *ajoutez :* sur Moyenvic.

Vol. XXVII, pag. 145, lig. 15, *au lieu de :* du pays de Suse, *lisez :* du Pas de Suse.

FIN DU TOME VINGT-SEPTIÈME,

TROISIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, nº 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME VINGT-HUITIÈME.

HISTOIRE DU XVII SIÈCLE.
TOME QUATRIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue Cassette, nº 16.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, nº 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, nº 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1832.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE

DU LIVRE VII.

SUITE DU CHAPITRE II.

Histoire de France sous Louis XIII et Louis XIV.

SUITE DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

SÉCTION III.

Gouvernement intérieur de Louis XIV, jusqu'à la mort de Colbert.

Louis XIV avait été déclaré majeur en 1651, mais la cérémonie de son sacre et de son couronnement fut retardée jusqu'en 1654. Elle eut lieu à l'époque où les troubles de Paris étaient entièrement apaisés, à Rheims, selon l'antique usage. Comme l'archevêque de ce siège, duc de Nemours [1], n'était pas prêtre, la cérémonie fut faite le 7 juin, par Simon le Gras, évê- Sacre de Louis XIV, 1654.

[1] Henri, frère cadet de celui qui avait été tué en duel en 1652, (Voy. vol. XXVII, p. 306) et le dernier de cette branche de la maison de Savoie. Il mourut en 1659, ne laissant pas d'enfant de Marie de Longueville, héritière de Neuchatel : il eut pour héritière Marie-Jeanne duchesse de Savoie, qui, en 1675, vendit le duché d'Aumale au duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV.

que de Soissons, premier suffragant de Rheims.

Observation sur la conduite du parlement de Paris pendant la Fronde.

Il est difficile de lire l'histoire de la Fronde sans ressentir une vive indignation contre le parlement de Paris; cependant en le jugeant ne perdons pas de vue l'observation de l'historien de l'établissement monarchique de Louis XIV qui dit: « Ces antiques cours souveraines se dirigeaient par des maximes et des traditions consacrées dans leur sein. Les historiens qui, pour la plupart, les ont ignorées, accusent souvent les *hommes* de l'imperfection des *choses*, et ne comprennent pas comment les erreurs du corps furent plus d'une fois le résultat de la vertu et de la fidélité de ses membres. On ne saurait juger avec trop de réserve tant de personnages distingués qui achetaient à de grands prix l'obligation d'une vie dure, fastidieuse et désintéressée, et dont l'âme s'était trempée dans ces anciennes familles de robe où la science, la foi, le courage et la pudeur se transmettaient comme des biens héréditaires. Si, au milieu de la corruption commune, quelques belles pages restaient à nos annales, c'était principalement celles que remplissait la vie des grands magistrats. »

L'erreur pour ainsi dire héréditaire du parlement de Paris, provenait de l'identité de nom. Parce que les assemblées qui anciennement représentaient la nation française étaient nommées des parlemens, le parlement de Paris se regardait comme substitué à ces assemblées ou États-généraux que les rois ne convoquaient plus. Comme cette compagnie exerçait la justice avec une grande intégrité, et qu'elle se déclarait

ordinairement contre des ministres et des favoris détestés, le peuple voyait en elle une institution destinée à le protéger contre l'abus de l'autorité. Comme depuis ou après le règne de Charles VII, les rois de France avaient introduit l'usage de faire enregistrer leurs ordonnances par le parlement, afin qu'il en existât un dépôt d'archives auquel on pût recourir en tout temps, l'opinion s'était établie que cette formalité était nécessaire pour donner force de loi à ces ordonnances, et le parlement dont le concours était exigé pour donner une sanction aux lois, non-seulement s'attribua le droit de faire des remontrances (droit salutaire parce que c'était un moyen légal de faire parvenir la vérité au trône des rois, qu'entourent tant de personnes qui la craignent), mais aussi celui de refuser son adhésion ; droit monstrueux qui changeait en législateur un corps institué par le législateur pour aider à faire exécuter les lois. Dans les troubles de la Fronde on avait vu une des chambres du parlement, celle des enquêtes, cesser pendant quatre mois de rendre la justice pour forcer le cardinal Mazarin à donner la liberté à quelques-uns de ses membres qui étaient emprisonnés; bientôt après, le parlement forma une union avec toutes les autres cours du royaume pour s'opposer à l'exécution d'édits bursaux du roi. En 1648, il se rendit vraiment criminel, en cassant de son autorité des intendans que la cour avait créés pour la rentrée des impôts. Plus tard tous les factieux y trouvèrent un appui, et, chose horrible, la première cour de justice reçut dans son sein un dé-

puté du roi d'Espagne avec lequel le souverain était en guerre.

Réduction de l'autorité du Parlement.

Louis XIV ne pardonna jamais au parlement cette conduite. Dans le lit de justice qu'il tint en 1652, après sa rentrée à Paris, il fit enregistrer un édit qui interdisait au parlement toute délibération sur le gouvernement de l'état et des finances, toutes procédures contre les ministres qu'il lui plairait de choisir.

En 1655, au mois de mars, Louis XIV avait fait enregistrer plusieurs édits bursaux. Sous prétexte que la présence du monarque avait gêné les suffrages, les membres du parlement se réunirent pour réviser l'assentiment qu'ils avaient donné. Instruit de cette démarche, le roi partit le 10 avril du château de Vincennes à cheval; en habit de chasse, botté, éperonné, le fouet à la main, et, suivi de toute sa cour en même équipage, il entra dans la grand'chambre et adressant la parole au premier président, il lui dit : On sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées, j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le président, je vous défends de les souffrir, et vous, en se tournant vers les conseillers des enquêtes, je vous défends de les demander. Ce fut alors qu'on s'aperçut pour la première fois qu'on s'était trompé en jugeant le jeune roi; on le croyait sans vigueur et disposé à se laisser gouverner toute sa vie.

Deux ans après, en 1657, un édit ordonna que jamais le parlement ne ferait de représentations que dans la huitaine après avoir enregistré avec obéissance.

Au commencement de 1658, le roi força le parlement de biffer de ses registres tout ce qui pendant les troubles civils, depuis 1647 jusqu'à la fin de 1652, avait été fait au détriment de l'autorité royale.

On peut dire que par ces actes de vigueur Louis XIV établit en France la monarchie absolue. Il n'éprouva plus pendant toute la durée de son règne aucune résistance de la part des cours souveraines, et lorsque nous nous occuperons de la querelle de ce prince avec Innocent XI, nous verrons les membres du parlement soutenir avec zèle les droits de la couronne contre les entreprises de la cour de Rome.

Il faut rendre la justice à Louis XIV que s'il força le parlement à rentrer dans les limites de son autorité constitutionnelle, il le maintint dans l'exercice de cette autorité. Quoiqu'il ne renonçât pas entièrement à l'usage des commissions, il ne souffrit pas que le cours de la justice fût interrompu par des violences.

Mariage de Louis XIV, 1660.

Le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse, convenu par la paix des Pyrénées, fut conclu en 1660. Les deux rois, Louis XIV et Philippe IV, eurent une entrevue dans l'île de la Conférence (c'est ainsi qu'on nommait alors l'île des Faisans) où la paix fut jurée le 5 juin ; le mariage fut béni le 6 et consommé le 9. La reine-mère revit, à cette époque, son frère, après quarante-cinq ans de séparation. Quand elle lui présenta le maréchal de Turenne, Philippe IV, toujours grave et silencieux, prononça ces mots : Il m'a donné de bien mauvaises nuits.

Occupation de

En se rendant de la Provence au lieu du rendez-vous,

la principauté d'Orange.

Louis XIV donna le premier exemple de cette soif d'agrandissement qui lui a été si souvent reprochée. La principauté d'Orange appartenait à Guillaume-Henri de Nassau, jeune prince de sept ans, le même qui fut par la suite roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. Comme la mère et l'aïeule de ce prince se disputaient la régence, le roi, se portant seigneur suzerain (ce qu'il n'était pas) prétendit à la garde et envoya le maréchal du Plessis-Praslin pour prendre possession de la principauté. Orange était une place très-forte; mais le commandant qui était un bourgrave de Dohna, la vendit le 20 mars 1660. L'injustice de la conduite du roi jeta dans le cœur du prince d'Orange le premier germe de cette haine que toute sa vie il ressentit contre Louis XIV.

Traité de 1661 avec le duc de Lorraine.

Charles III, duc de Lorraine, avait protesté d'avance contre tout ce que le traité des Pyrénées stipulerait à son égard. En 1660, il se rendit à Paris, et à force de tourmenter le cardinal Mazarin qui se mourait, il obtint que le roi conclût avec lui, le 28 février 1661 à Vincennes, un nouveau traité par lequel celui des Pyrénées fut modifié en plusieurs points. Le roi rendit à Charles le duché de Bar, comme fief mouvant de la couronne de France, en place duquel le duc céda Sirk et trente villages en dépendant, Caufinan, Sarrebourg, Phalsbourg, l'ancienne abbaye de Gorze, un chemin large d'une demi-lieue depuis Verdun jusqu'à Metz, et depuis Metz jusqu'à la frontière de l'Alsace. Toutes les autres conditions de la paix des Pyrénées furent confirmées de manière que le roi garda Cler-

mont en Argonne, Stenay, Jametz, Dun[1] et tout ce que ce traité avait détaché de la Lorraine.

Les conférences de la paix avaient extrêmement fatigué le cardinal et il en rapporta une maladie qui le conduisit au tombeau. Un incendie qui éclata le 6 février 1661 au Louvre où il demeurait, l'effraya beaucoup et accéléra sa mort. Le médecin Guénaud l'avertit que sa fin approchait. Jamais homme ne témoigna un plus grand regret de quitter ses tableaux, ses livres, ses riches tapisseries, ses meubles somptueux, son argent : on l'entendit plusieurs fois dans son sommeil s'écrier : Guénaud l'a dit! Cependant il s'acquitta de tous les devoirs d'un chrétien : il mourut à Vincennes, le 9 mars 1661, dans la cinquante-neuvième année de son âge. Comme sur son lit de mort il ressentit des remords au sujet des moyens par lesquels il avait acquis son immense fortune qui passait cinquante millions (valant aujourd'hui le double), Colbert, son secrétaire, lui conseilla de faire une donation testamentaire de tous ses biens au roi qui ne manquerait pas de les lui restituer sur-le-champ. Le cardinal fit la donation le 3 mars, et le roi l'accepta. Sa conscience fut alors tranquille; mais comme le roi ne parla pas de restitution, il fut pendant deux jours dans une grande peine et plaignit le sort de sa famille. Enfin, le 6 mars le roi lui fit donation de tout ce qu'il lui avait abandonné, et aussitôt Mazarin fit son testament. Il nomma ses héritiers universels le duc de Mazarin et son épouse, c'est-à-dire le fils du

Mort du cardinal de Mazarin, 1661.

Son testament.

[1] Louis XIV avait donné ce pays et ces villes au prince de Condé.

maréchal de la Meilleraye, auquel il avait fait épouser Hortense Mancini, une de ses nièces, et prendre le nom de duc de Mazarin. En faisant passer une si grande fortune à un proche parent du cardinal de Richelieu, il voulait donner une preuve de sa reconnaissance pour la mémoire de ce ministre qui l'avait fait entrer au service de France.

Le montant des legs que le testateur institua était estimé à 20 millions. Nous en remarquerons quelques-uns. Il destina la somme de 60,000 livres pour être employée par les ordres du pape aux préparatifs de guerre contre les Turcs.

Il donna à la couronne dix-huit grands diamans qui seraient dorénavant appelés les *dix-huit Mazarins*, avec les tableaux de sa bibliothèque et une tenture magnifique faite sur les dessins de Raphael.

A la duchesse de Modène, fille de madame Martinozzi, sa sœur, 450,000 livres avec une partie des rentes sur les sels de Brouage et sur l'Hôtel-de-ville de Paris, qu'il avait acquises.

A la princesse de Conti, sœur de la duchesse de Modène, 350,000 livres avec 30,000 livres de rente sur les gabelles du Languedoc, une partie de ses rentes sur les sels de Brouage et l'Hôtel-de-ville, et la *récompense*[1] de 200,000 livres pour sa charge de surintendant de la maison de la reine-mère dont elle avait la survivance.

A madame Martinozzi, mère de ces deux princes-

[1] On appelait ainsi ce que plus tard on nomma la finance ou le prix d'une charge.

ses, pour la mettre en état de continuer et augmenter ses charités, 18,000 livres de rente.

Au marquis de Mancini, neveu du testateur, les duchés-pairies de Nivernais et Donziais[1] avec plusieurs rentes, avec son palais à Rome et avec une somme de 600,000 livres, à condition de porter le nom et les armes de Mazarini-Mancini.

Au duc Louis-Joseph de Vendôme, fils aîné de Laure Mancini, sœur du marquis, le duché d'Auvergne, d'autres terres et rentes et la somme de 300,000 livres à employer pour le paiement des dettes du duché de Vendôme.

A la comtesse de Soissons, Olympie Mancini, sa nièce (mère du prince Eugène), à laquelle il avait donné la même dot qu'à ses propres sœurs, la somme de 300,000 livres et la récompense de 250,000 livres pour sa charge de surintendant de la maison de la reine dont la comtesse avait la survivance.

A Marie Mancini, fiancée au connétable Colonna[2], la dot qui lui était promise.

A Marie-Anne Mancini, la plus jeune de ses nièces, la somme de 600,000 livres.

A don Louis de Haro et au comte de Fuensaldague des souvenirs d'amitié.

Aux Théatins de Paris qu'il avait fondés, 300,000 livres pour faire construire une église. Par son testament il fonda aussi le collège Mazarin ou des Quatre

[1] Nous dirons ailleurs comment Mazarin avait acquis ces terres.

[2] Laurent-Onufre Colonna de Gioena, duc de Tagliacozzo, prince de Paliano et Castiglione.

Nations, ainsi nommé parce qu'il était destiné à soixante jeunes gens du Pignerol ou de l'État ecclésiastique, d'Alsace, de Flandre et de Roussillon : il légua, pour la construction de ce collège, deux millions et lui laissa sa bibliothèque. Il fut construit sur l'emplacement de l'hôtel et du *séjour* de Nesle.

Le palais du cardinal se composait d'une réunion d'hôtels et de maisons couvrant tout l'espace situé entre les rues Vivienne, Neuve-des-Petits-Champs et Richelieu. Il légua à Colbert, intendant de ses affaires, la maison qu'il occupait et qui faisait partie du palais; la moitié du reste, située du côté de la rue de Richelieu, au marquis Mancini, et l'autre moitié, du côté de la rue Vivienne, au duc et à la duchesse de Mazarin. La première porta depuis le nom d'hôtel de Nevers : en 1721, la bibliothèque du roi y fut placée; la seconde fut nommée hôtel de Mazarin. En 1719, Louis XV en fit l'acquisition pour la compagnie des Indes. Plus tard on y plaça la Bourse, et plus tard encore le Trésor. Aujourd'hui (1831) on l'a réuni à la Bibliothèque.

Par différens codicilles, le cardinal ajouta aux souvenirs, legs et aumônes faits dans le testament plusieurs donations parmi lesquelles nous remarquerons un bouquet de cinquante diamans pour la reine, épouse de Louis XIV. Ce monarque permit aussi au cardinal de disposer de vingt-neuf abbayes dont il était pourvu, ainsi que de ses gouvernemens.

Son caractère. Mazarin appartient aux plus grands ministres que la France et quelqu'autre état que ce soit ait jamais

possédés. Ce n'était pas un petit mérite que d'avoir suivi avec persévérance le système de politique imaginé par son devancier : peu de ministres sont capables d'une pareille résignation. Aussi ne peut-on prononcer le nom de Richelieu sans lui accoler celui de Mazarin ; ces deux hommes sont les auteurs de la grandeur de la France. Richelieu en avait conçu le plan ; mais Mazarin a eu le bonheur de l'exécuter. C'est lui qui a terminé la guerre de trente ans par deux traités glorieux ; celui de Munster est son ouvrage, car il a été négocié par ses agens et conclu d'après ses instructions ; nous avons vu que celui des Pyrénées lui a coûté la santé. On n'a pas vu un homme plus propre aux négociations que Mazarin. Jamais la vanité ne faussait son jugement ; il savait toujours entrer dans les intérêts, dans les vues et même dans les préjugés de celui qu'il voulait persuader. On doit louer l'inébranlable constance avec laquelle se mettant au-dessus des cris de l'opinion égarée, il a soutenu toutes les attaques que les princes et le parlement ont dirigées contre lui avec un acharnement dont on n'avait pas vu d'exemple, cédant prudemment à l'orage quand il grossissait au point de compromettre l'autorité de la régente et du roi, dirigeant, des pays étrangers, comme une Providence invisible, les affaires de France, et venant se montrer aussitôt que le danger était passé, non pour lui, car il ne pouvait jamais être à l'abri des coups d'un complot ténébreux, mais pour l'autorité qui reposait entre ses mains ; si remonté au pinacle du pouvoir il se vengeait

quelquefois de ses ennemis, il a plus souvent pardonné, et l'histoire ne lui reproche pas une seule cruauté; il oubliait les services qu'on lui avait rendus comme le mal qu'on lui avait fait; il ne pouvait obliger de bonne grâce et il offensait en donnant. Richelieu avait réprimé la faction des Protestans; il avait humilié les grands; mais après sa mort ceux-ci trouvèrent un nouvel appui dans les parlemens qui firent cause commune avec eux. Cette coalition était d'autant plus dangereuse pour l'autorité royale que le peuple qui, du temps de Richelieu, avait blâmé la révolte des hérétiques, crut, sous Mazarin, qu'il s'agissait de ses intérêts. Il fut réservé à Mazarin d'étouffer le dernier germe des factions, et, selon l'observation judicieuse de Gourville, les guerres civiles finirent entièrement sans que l'on fît mourir un seul homme, encore que presque toute la moitié de France l'eût mérité. Mazarin dut une partie de ses succès à la constance de l'attachement qu'Anne d'Autriche avait pour lui et qui, à son origine, paraît avoir eu quelque chose d'une passion, laquelle cependant se tint toujours dans les bornes de la galanterie. Plus tard ce n'était plus que le sentiment de la dépendance qu'un esprit faible éprouve en présence de la supériorité des talens. Mazarin avait pris sur la reine un ascendant qui passa à son fils. Louis XIV soumettait entièrement ses vues à celles du ministre auquel il montrait les plus grands égards, au point que quand il voulait lui parler il ne le faisait point appeler, mais il allait plusieurs fois par jour chez lui : le cardinal le recevait

comme un particulier. Aussi quand les courtisans virent ce prince parvenu à l'âge de vingt-deux ans abandonner le gouvernement à son mentor, ils présagèrent un règne faible, et peut-être les factieux conçurent-ils de nouvelles espérances. Pour achever le portrait de Mazarin, nous devons parler de son insatiable avidité qui lui fit commettre plus d'une fois des petitesses et le couvrit de ridicule ; il vendait tous offices et bénéfices, et faisait commerce de tout (dit Montglat) ; il regardait comme un larcin tout ce qu'un autre gagnait. Quoiqu'extrêmement laborieux, il passait une partie de son temps à jouer et à faire des tours d'adresse.

Disons encore que Paris dut à Mazarin l'établissement d'un opéra. En 1645, il fit venir une troupe de musiciens et de chanteurs italiens qui joua sur le théâtre du Petit-Bourbon ; plus tard il soutint un opéra français qui, établi peu avant sa mort, tomba lorsqu'il eut perdu ce protecteur. Vers 1659, il fit venir des comédiens italiens qui jouèrent la comédie : parmi eux il y avait deux grands acteurs : le fameux Scaramouche (Tiberio Fiorelli) et l'Arlequin Dominique.

Louis XIV prend en main le gouvernail de l'état.

Quand le jeune roi entra dans l'appartement du cardinal qui venait d'expirer, il dit en pleurant au maréchal de Villeroi qui avait été son gouverneur : Maréchal, nous venons de perdre un bon ami. Il adressa ensuite ordre au chancelier Pierre Séguier, à Fouquet, surintendant des finances, aux deux comtes de Brienne, père et fils, au marquis de Lyonne, à Louis Phelippeaux de la Vrillière, à du Plessis Guénégaud,

et Le Tellier, de se rendre le lendemain matin à un conseil extraordinaire auquel, au grand étonnement des courtisans, le maréchal de Villeroi ne fut pas appelé. Le roi, adressant la parole au chancelier, dit ces mots : Monsieur, je vous ai fait assembler avec mes ministres et mes secrétaires d'état, pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu gouverner mes affaires par feu M. le cardinal; il est temps que je les gouverne moi-même. Vous m'aiderez de vos conseils quand je vous les demanderai. Hors le courant du sceau, auquel je ne prétends rien changer, je vous prie et vous ordonne, Monsieur le chancelier, de ne rien sceller en commandement que par mes ordres et sans m'en avoir parlé, à moins qu'un secrétaire d'état ne vous les porte de ma part. Ensuite, se tournant vers les autres : Et vous, dit-il, mes secrétaires d'état, je vous ordonne de ne rien signer, pas même une sauve-garde ou un passeport, sans mon commandement, de me rendre compte chaque jour à moi-même, et de ne favoriser personne dans vos rôles du mois. Et vous, Monsieur le surintendant, je vous ai expliqué mes volontés, je vous prie de vous servir de Colbert que feu M. le cardinal m'a recommandé. Après quelques autres mots adressés à deux des secrétaires d'état, Louis XIV ajouta : « La face du théâtre change. Dans le gouvernement de mon état, dans la régie de mes finances et dans les négociations au dehors, j'aurai d'autres principes que ceux de feu M. le cardinal. Vous savez mes volontés, c'est à vous maintenant, Messieurs, à les faire exécuter. »

Système monarchique de Louis XIV.

Telles furent les paroles vraiment royales que prononça un prince de vingt-deux ans qui ne s'était occupé jusqu'alors que de plaisir et de galanterie. Elles forment l'abrégé de l'histoire du règne de Louis XIV. Ce prince est le fondateur de la monarchie française, telle qu'elle a existé jusqu'en 1789, monarchie pure et absolue, sans aucun élément aristocratique ni démocratique, reposant toute entière dans la royauté, regardée comme institution divine, commandant l'obéissance au nom de Dieu qu'elle représente. Louis XIV donna dans la théorie à la monarchie qu'il fonda, une étendue de pouvoir qu'il ne mit jamais en pratique ; telle est cette maxime fausse et despotique qu'il énonça dans son Instruction pour le dauphin, en disant : « Vous devez être persuadé que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes. »

Nouvelle organisation de l'armée.

La crainte et l'admiration furent les appuis de ce système. Pour se faire craindre il fallut pouvoir se servir de l'armée comme d'un instrument docile. Le roi lui donna une nouvelle organisation. Les vieux soldats gâtés par la licence des guerres civiles furent réformés; une nouvelle armée fut créée : par les institutions qu'on y établit, par l'habillement uniforme qu'on lui donna, par la suppression des grandes charges militaires, les soldats devinrent une classe distincte du citoyen. Les nominations et l'avancement rentrèrent dans les mains du monarque. Un asile s'ouvrit

pour les vétérans, une décoration militaire fut accordée à la valeur et à la persévérance. Quant à la gloire, nous verrons, pendant tout son règne, Louis tendre à en acquérir et sacrifier même plus d'une fois le bien-être de son peuple à cette gloire dont pendant cinquante ans il jouit comme aucun autre monarque n'en a joui, et dont il semblait toujours n'avoir pas assez joui. Quoique l'injustice de ses guerres, les cruautés qui sous son nom ont été exercées en Allemagne, et la révocation de l'édit de Nantes, aient fait exécrer sa mémoire à l'étranger, elle est chère à sa nation qui lui doit sa grandeur, son lustre, ses manufactures et son commerce, ses progrès dans les arts et les lettres, la politesse de ses mœurs, l'universalité de sa langue et jusqu'à son caractère composé d'héroïsme et d'amabilité, enfin tout ce qui en fait le premier peuple de la terre. Louis XIV était éminemment français, et personne n'a mieux connu que lui la nation qu'il avait à gouverner.

Établissement d'une monarchie absolue.

Louis XIV convoquait rarement son conseil; il régna par des ministres qui, indépendans des délibérations du conseil, exerçaient chacun d'une manière absolue le pouvoir qui leur était délégué; mais recevaient l'impulsion par le monarque qui le leur avait confié et qui était l'âme du gouvernement. La jurisprudence reçut des codes qui, regardés par les sujets comme des bienfaits, inculquèrent dans tous les esprits les principes les plus monarchiques. Par un système de finances, sage et régulier, Louis XIV porta de l'ordre dans cette partie que Richelieu et Mazarin

avaient trop négligée. Son amour des détails, son infatigable application, la durée de son règne et sa constance à soutenir des ministres fermes et laborieux que son étoile heureuse lui fit trouver, lui procurèrent le moyen d'accomplir cette grande réforme. Se défiant également du pouvoir militaire et du pouvoir judiciaire, il forma, aux dépens de l'un et de l'autre, l'institution de la police qui, en protégeant le repos public et exerçant une influence bienfaisante sur toutes les parties de la vie sociale, devint en même temps le ressort le plus puissant de la domination. Origine de la police.

La monarchie de Louis XIV ne fut pas l'ouvrage de la violence : le génie de ce prince sut l'accommoder à celui de sa nation et rendre à ses yeux le pouvoir absolu bien préférable aux anciennes libertés. Depuis quarante ans les États-généraux qui avaient partagé avec les princes le droit d'imposer des contributions, et limité au moins leur droit législatif, n'avaient plus été convoqués; les derniers étaient tombés dans un mépris qui ne les fit pas regretter. On les oublia comme une vieillerie inutile. Par le concordat de 1516 les rois avaient des moyens immanquables pour faire, des membres du clergé, leurs serviteurs dévoués. Les biens de l'Église, sans être en apparence détournés de leur destination religieuse, devinrent dans la réalité le patrimoine de la noblesse et le prix des services militaires. En éloignant les plébeïens des prélatures, on forma un haut clergé qui n'eut plus rien des goûts militaires des anciens évêques, mais qui, soumis à la volonté du roi, se rendit respectable par Haut clergé.

l'observation extérieure des bonnes mœurs, et en se bornant à ses fonctions sacerdotales. Après la mort de Mazarin, aucun ecclésiastique ne siégea plus dans les conseils du roi. Dans la querelle que le roi eut avec la cour de Rome, le clergé se montra tout dévoué à l'autorité royale. Cependant Louis XIV eut soin d'entretenir cette antipathie qui, dans les pays catholiques, existe naturellement entre le clergé et les magistrats administrant la juridiction civile. Dans le naufrage des libertés publiques, le clergé seul, grâce à son habileté, conserva le droit de s'imposer lui-même.

Abaissement de la noblesse.

La noblesse avait formé le second ordre de l'état tant qu'il y eut des États-généraux, et qu'on convoquait le ban. Les États-généraux étaient incompatibles avec la nouvelle monarchie; le ban l'était avec la nouvelle manière de faire la guerre, et un essai qu'on en fit en 1674 prouva son inutilité. Les grands vassaux n'existaient plus, le service féodal avait été détruit par les armées permanentes; les anciennes familles mêmes s'étaient pour la plupart éteintes. Louis XIV supprima cette espèce de patronage, reste du système féodal, qui attachait à la suite des grands seigneurs un cortège de cliens et d'aventuriers. Les forteresses privées, autre reste de ce système que Richelieu n'avait pas encore pu détruire, disparurent totalement. La noblesse fondue dans l'armée et devenue militaire, s'accoutuma à une occupation passive qu'elle n'avait pas connue quand elle était encore féodale. Louis XIV l'écarta du ministère et des négociations importantes. Des provinces on l'attira à la cour,

source unique des faveurs, des gratifications et des plaisirs : la noblesse campagnarde et agricole devint un objet de la risée des courtisans. Retenus à la cour, les grands dissipèrent leur fortune ; la petite noblesse qui anciennement avait trouvé une ressource dans leur aisance, privée de ce soutien, tomba dans la misère. On pourvut à ses pressans besoins en l'employant au service militaire, et les armées furent surchargées d'une foule d'officiers dont les titres et les emplois n'avaient jamais été connus. Comme cependant les armées ne purent pas absorber toute la multitude des nobles, Louis XIV leur ouvrit une nouvelle carrière, en déclarant que le commerce maritime ne dérogeait pas. Ceux des nobles qui devinrent courtisans, perdirent dans le service de la personne du roi ce caractère d'indépendance qui avait distingué leurs ancêtres.

« La nouvelle constitution des armées, dit Rulhières[1], la supériorité des troupes disciplinées sur des milices assemblées à la hâte, le perpétuel et formidable usage de l'artillerie dont les dépenses excèdent la fortune des plus riches particuliers, le nouvel art de fortifier les places ; tous ces grands progrès de l'art de la guerre dont les soins continuels et dispendieux exigent la puissance d'un grand état, et dont tous les établissemens sont réunis, en France, dans les seules mains du monarque, ne permettaient plus qu'il se formât aucune faction dangereuse. La noblesse avait

[1] Éclairciss. hist. sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes.

perdu de vue ses foyers, et ne connaissait plus que les drapeaux du prince. Le gentilhomme retiré dans sa province n'y jouissait plus d'aucune considération; l'officier particulier n'avait que celle de son grade; l'officier général n'avait de puissance que celle de ses commissions momentanées. La considération personnelle, la naissance, les talens, la richesse des possessions, l'éclat des services étaient regardés comme autant de titres pour obtenir les faveurs de la cour, et le droit qu'ils y donnaient était leur plus grand prix. Enfin les opinions, les mœurs, l'état général de la nation ne laissaient plus dans aucun esprit l'idée de s'opposer à la volonté royale, et n'en permettaient l'espoir à qui que ce fût. »

Humiliation de la magistrature.

Par la cessation des États-généraux la magistrature avait commencé à former un quatrième ordre intermédiaire entre la noblesse et le Tiers-État. Louis XIV qui n'en voulait point comme arbitre de son gouvernement, et qui n'en avait pas besoin comme auxiliaire contre une noblesse soumise, l'humilia, comme nous l'avons rapporté. Dans ses instructions pour le dauphin il crut pouvoir dire : « Dans l'état où vous devez régner après moi, vous ne trouverez point d'autorité qui ne se fasse honneur de tenir de vous son origine et son caractère, point de compagnie qui ne se croie obligée de mettre son unique sûreté dans son humble soumission. » Ailleurs, après avoir parlé de la défense par lui faite à la cour du parlement de Paris de s'occuper des édits vérifiés en sa présence, il ajoute : « Se séparant sans oser rien tenter, elle fit

bien voir que ces sortes de corps ne sont fâcheux qu'à l'égard de ceux qui les redoutent. »

Le peu d'immunités ou de privilèges qui était resté aux communes depuis que l'autorité générale avait commencé à s'établir sur des bases solides, avait péri dans les guerres civiles et surtout dans les guerres religieuses. L'établissement définitif des intendans, auquel le parlement avait mis obstacle pendant la régence, et la vente des mairies perpétuelles mirent le sceau à la ruine des libertés politiques et municipales. Abaissement des communes.

La France agricole ne fournissait aux goûts militaires de Louis XIV ni assez d'hommes ni assez de ressources. Il fallut rendre le peuple manufacturier et commerçant. Nous verrons les efforts que fit Colbert pour produire cet effet, couronnés d'un tel succès que lorsque la révocation de l'édit de Nantes chassa un grand nombre de Français de leurs foyers, ce fut par eux que furent portées en Angleterre et en Allemagne ces fabriques que vingt ans auparavant les Français avaient imitées des Italiens et des Flamands. Les progrès de l'industrie intérieure exigèrent une marine. Comme d'un coup de baguette Louis XIV en créa une, et l'institution des *classes* donna une pépinière toujours renaissante de matelots. Établissement des manufactures. Création d'une marine.

En réunissant les élémens dont la monarchie de Louis XIV se composait, l'auteur que nous avons suivi dans cet exposé[1] dit : Cette monarchie peut être ainsi définie : Une royauté absolue et dispendieuse, sévère pour le peuple, hostile envers l'étranger, ap-

[1] LEMONTEY.

puyée sur l'armée, sur la police, sur la gloire du roi, et tempérée par la justice du monarque, par la sagesse de ses conseils choisis dans les divers ordres de l'état, et par le besoin de ménager pour la guerre et pour l'impôt le nombre et la fortune des sujets.

Nous allons considérer en détail quelques-unes des institutions créées en France par Louis XIV.

Etablissement du conseil de conscience.

Un des premiers soins du roi fut d'établir, sous le nom de conseil de conscience, un comité chargé d'examiner le mérite des sujets présentés pour les grands bénéfices ecclésiastiques qui devenaient vacans, ou ce qu'on appelait en France la *feuille des bénéfices*. Ce conseil fut composé de Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, de Hardouin de Péréfixe, évêque de Rhodez, qui avait été le précepteur du roi [1] et du P. Annat, Jésuite, son confesseur, un des membres les plus illustres de l'ordre. On ne pouvait pas réunir trois hommes plus vertueux, plus désintéressés, plus exempts de prévention.

Chute de Fouquet.

En prenant les rênes du gouvernement, Louis XIV avait ordonné à Fouquet de se servir de Jean-Baptiste Colbert que le cardinal Mazarin lui avait recommandé. C'était un homme sans naissance, originaire de Rheims, qui, après avoir été pendant quelques années commis chez le Tellier, avait été donné par celui-ci au cardinal comme très-capable d'administrer ses affaires particulières. Mazarin avait eu occasion de cette manière d'apprécier ses talens, et l'avait jugé capable de l'administration des finances du royaume.

[1] Ces deux prélats ont été successivement archevêques de Paris.

Non-seulement il conseilla au roi de l'employer, mais il lui dit que le surintendant des finances était un dissipateur qu'il ferait bien d'éloigner. Le roi eut des entretiens particuliers avec Colbert sur les moyens de rétablir les finances, et l'on dit que Colbert lui dévoila alors toutes les dilapidations dont Fouquet s'était rendu coupable; car, malgré la passion qui a dirigé le tribunal par lequel ce ministre à grandes vues a été jugé, il faut bien accorder que ses mains ne furent pas entièrement pures; toutefois il faut ajouter que les abus qu'il s'était permis, étaient excusés par l'exemple de Mazarin. Sa perte fut résolue; mais comme le surintendant avait acheté du duc de Retz Belle-Ile, place forte située au milieu de la mer, où il pouvait se réfugier, il fallut prendre des précautions. Au surplus Fouquet avait autant d'amis qu'il y avait de courtisans; car comme il était le plus généreux des hommes, il avait donné de l'argent à tous les grands seigneurs, et plusieurs étaient ses pensionnaires. Pour s'assurer de sa personne, le roi le trompa d'une manière qui était indigne d'un grand monarque. Sous un prétexte il se rendit lui-même en Bretagne, assista à une fête que le surintendant lui donna dans sa terre de Vaux, avec un luxe scandaleux, et après avoir fait prendre possession de Belle-Ile, donna l'ordre d'arrêter Fouquet. Cet ordre fut exécuté à Nantes le 5 septembre 1661, au moment où le ministre croyait que la disgrace du roi était tombée sur Colbert[1]. On trouva

[1] Nous ne pouvons nous refuser le plaisir de placer ici une anecdote que rapporte l'abbé de CHOISY. On annonça un peu brusque-

chez lui d'immenses trésors dont le roi s'empara et des papiers qui compromettaient une foule de personnes. Le roi établit une commission ou chambre de justice composée de magistrats choisis dans les cours souveraines [1] pour faire le procès à tous ceux qui avaient commis des irrégularités dans le maniement des deniers publics. On traita Fouquet avec une très-grande rigueur, et il aurait probablement porté sa tête sur l'échafaud, sans le courage et l'adresse avec lesquels Paul Pelisson, conseiller d'état et son premier commis, enfermé avec lui à la Bastille, le défendit dans trois mémoires qui sont regardés comme les chefs-d'œuvre de ce littérateur. Le 20 décembre 1664 Fouquet fut condamné à un bannissement perpétuel; comme on jugea qu'il était dangereux de laisser quitter le royaume à un homme qui savait les secrets de l'état, sa peine fut commuée en une prison perpétuelle et ainsi agravée, ce qui était un acte souverainement injuste. On l'enferma dans la citadelle de Pignerol où il vécut jusqu'en 1680. Telle est au moins l'opinion commune; mais d'après d'autres rapports il s'évada et mourut soit à l'étranger, soit en France dans l'obscurité. Fantin Desodoards, continuateur de Velly, affirme avoir trouvé en 1789 à la Bastille

ment l'arrestation du surintendant à sa mère, femme vertueuse et sainte. Elle se jeta aussitôt à genoux et dit: Je vous remercie, mon Dieu, je vous ai toujours demandé son salut, en voilà le chemin.

[1] Séguier, chancelier; Lamoignon, premier président du parlement; Nesmond, président à mortier; Pontchartrain et Devienne, présidens de la chambre des comptes et de la cour des aides, et vingt-cinq autres magistrats.

la preuve que Fouquet a été transporté des Iles S_{te} Marguerite dans ce fort avec un masque de fer. Ce masque de fer n'est pas toutefois celui sur lequel Voltaire, mais surtout l'impudent auteur des Mémoires de Richelieu ont répandu tant de fables [1]. On a attribué la dureté avec laquelle ce ministre fut traité, à la jalousie du jeune roi. Fouquet avait osé faire des propositions à mademoiselle de la Vallière, maîtresse de Louis XIV. Nous rapportons cette circonstance, parce que l'aggravation de la peine de Fouquet, jugé par une commission, est le seul acte de tyrannie qu'on puisse reprocher à Louis XIV [2]. En général il est impossible de justifier la conduite de ce prince envers Fouquet. La perte de ce ministre était résolue quelque temps avant son arrestation; mais en n'osait lui faire son procès par une commission, parce qu'il était procureur général au parlement de Paris, qui sans doute se serait opposé à une pareille procédure. On osait encore moins le faire juger par une compagnie aussi nombreuse que le parlement, composée de cent cinquante membres. Dans cet embarras le perfide Colbert prit sur lui d'insinuer au surintendant l'idée de

[1] Nous dirons au chap. VII de ce livre, article Mantoue, qui a été le fameux masque de fer.

[2] LEMONTEY, voit un second acte de tyrannie dans la conduite de Louis XIV envers le cardinal de Bouillon. Nous ne pouvons sous ce rapport partager la manière de voir de cet écrivain, un tant soit peu infecté d'idées libérales et jansénistiques. Au surplus, nous parlerons de l'affaire du cardinal de Bouillon à la Sect. XII de ce chapitre.

vendre sa charge de procureur général pour faire hommage au roi du prix qui était de 1,500,000 francs. Louis XIV l'accepta, au moins pour les deux tiers, et donna ensuite l'ordre de l'arrestation. Il montra en cette occasion qu'il possédait à un haut point une qualité que quelques politiques ont comptée parmi les vertus royales, la dissimulation.

Après la chute de Fouquet, la place de surintendant des finances fut supprimée; le roi signa lui-même les ordonnances des finances, et il nomma un conseil royal des finances composé du maréchal de Villeroi, des conseillers d'état d'Aligre et de Sève, et de Colbert avec le titre de contrôleur général des finances; mais celui-ci fut dès ce moment l'âme de toutes les opérations. Avec lui le Tellier et le marquis de Lyonne partagèrent la confiance du roi, le premier avait le département de la guerre, le second celui des affaires étrangères. Lyonne et Colbert restèrent en place jusqu'à leur mort, en 1671 et 1683. Le Tellier céda, en 1666, le département de la guerre à Louvois, son fils, et fut nommé chancelier en 1677. Les affaires étrangères furent dirigées, après Lyonne, par Arnauld de Pomponne jusqu'en 1678, et ensuite par Colbert de Croissi, frère du contrôleur général.

Ministère de Colbert.

L'immense fortune de Fouquet et celle de quelques autres financiers, condamnés par la chambre de justice, furent confisquées. Ces exemples effrayèrent tellement d'autres qui pouvaient craindre des recherches, qu'ils payèrent volontairement de grosses sommes au trésor pour échapper à un jugement. La

chambre de justice autorisa le roi, par un avis formel, à commettre une grande injustice en éteignant quatre millions de rente par le remboursement du capital au vil prix auquel il avait été acheté par les particuliers. C'était une véritable banqueroute que ces magistrats représentèrent au roi comme légitime. Une autre mesure plus juste et très-utile fut de faire liquider les dettes des communes par des commissaires nommés par le roi; en retranchant tout ce qui était usuraire, on soulagea beaucoup le peuple.

Le roi augmenta son revenu d'autres quatre millions que les entrepreneurs des entrées de Paris lui donnèrent au-delà de leur ancien bail, grâce à quelques frais qu'il leur épargna et au soin avec lequel il surveilla les enchères. Le bail fut porté à douze millions au lieu de huit.

Comme la taille était la charge la plus pesante sur l'industrie et les plus pauvres, Colbert la réduisit successivement de cinquante millions à trente-six.

Changemens des gouvernemens de commission.

L'expérience ayant prouvé que l'existence des gouvernemens à vie dans les provinces était dangereuse pour l'état, Louis XIV déclara qu'ils ne seraient plus donnés à titre de charges; mais qu'il nommerait dorénavant les gouverneurs par forme de commission pour trois ans, en prolongeant ce terme par de nouvelles provisions s'il le jugeait à propos. Il leur retrancha les sommes considérables qu'ils tiraient des provinces pour l'entretien des forteresses, mais qu'ils avaient coutume de s'appliquer à eux-mêmes.

Ces économies et le rétablissement de la paix qui

permettait de réduire l'état de l'armée, procurèrent au roi la possibilité non-seulement de diminuer de quatre millions les charges du peuple, mais aussi d'employer quatre millions et demi à une acquisition très-importante pour la France [1]. Le comte d'Estrades, ambassadeur du roi à Londres, profita habilement du besoin d'argent dans lequel se trouvait Charles II pour lui proposer de vendre à Louis XIV Dunkerque et Mardyck. Le traité fut conclu le 17 octobre 1662, moyennant une somme de cinq millions de livres de France, et le roi prit alors lui-même possession de la ville le 2 décembre. Dunkerque et Marseille furent déclarés ports francs.

Acquisition de Dunkerque.

Fondation des compagnies du commerce des Indes occidentales et orientales, 1664.

La France n'avait reçu jusqu'alors les marchandises des Indes que par l'intermédiaire des Hollandais. Un édit du mois de mai 1664 fonda une compagnie du commerce des Indes occidentales qui obtint pour quarante ans le privilège exclusif du commerce de l'Amérique et de l'Afrique jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Un autre édit du mois d'août établit pour cinq ans une compagnie des Indes orientales. Le roi avança à ces compagnies six millions ; les deux reines et les princes en donnèrent deux. Des colonies furent fondées la même année à Cayenne, à Madagascar et au Canada ; la dernière parvint bientôt à une grande importance.

Canal royal du Languedoc.

Paul Riquet commença la même année l'entreprise

[1] La vente fut faite à quatre millions, dit le roi dans ses Mémoires, probablement par un défaut de mémoire, car le traité porte cinq millions payables en trois ans, mais le roi gagna un escompte de 500,000 livres en faisant payer sur-le-champ la totalité par un banquier qui paraissait traiter pour son propre compte.

du canal royal du Languedoc, qui, long de 125,435 toises, réunit la mer Méditerranée à la mer Atlantique : il fut achevé en 1680. Colbert donna ses soins particuliers à faire fleurir les manufactures; il n'est pourtant pas exact de dire qu'avant son administration elles manquaient généralement en France, et que les habitans de ce royaume ne s'étaient occupés jusqu'alors que de l'agriculture, puisqu'on voit par les mémoires de Jean de Witt qu'en 1658 déjà les objets de fabrique française exportés pour l'Angleterre et la Hollande seules, s'élevaient à quatre-vingt millions de livres [1]. Les manufactures de drap fin, la production de la soie et les soieries doivent à la protection de Colbert leur origine et les progrès rapides qu'elles firent. Ce ministre établit à Paris la grande manufacture de glaces, une fabrique de dentelles et l'admirable institution des Gobelins.

Manufacture de soie.

L'hôtel des Gobelins fut ainsi nommé d'après une famille de teinturiers qui, au quinzième siècle, avait formé de vastes établissemens sur la rivière de Bièvre, qu'elle abandonna lorsque, par suite de ses richesses, elle eut acquis la noblesse et le titre de marquis [2]. Vers 1655, des Hollandais y établirent une fabrique de haute lice. Frappé de la beauté des tapisseries qu'ils exécutaient, Colbert acheta, en 1662, toutes les maisons et jardins qui forment aujourd'hui l'établissement des Gobelins, fit construire des ateliers et porta ce genre de fabrication au point de perfection dont il

Établissement des Gobelins.

[1] Mémoires de JEAN DE WITT, vol. VI, p. 182.

[2] Voy. vol. XVII, p. 182.

était susceptible alors. Un édit du roi de 1667 érigea cet établissement en manufacture royale. Le Brun, premier peintre du roi, en eut la direction.

Fabrique de miroirs.

En 1634, deux particuliers avaient obtenu le privilège de fabriquer des glaces et des miroirs à Paris. Cet établissement ne prospéra pas. Colbert l'acheta en 1666, l'érigea en manufacture royale et lui donna ainsi de la consistance. En 1688, Lucas de Nehor inventa la manière de couler les grandes glaces; elles sont coulées à S. Gobain en Thiérache (Picardie) et à Cherbourg, et envoyées brutes à Paris où on leur donne le poli et le tain. On polit des pièces ayant jusqu'à douze pieds de hauteur sur cinq de largeur.

Établissement des cafés.

Disons ici un mot de l'établissement des cafés, quoiqu'étranger peut-être à l'administration de Colbert. On sait que Paris en a aujourd'hui plus de 5,000. L'usage du café fut introduit dans cette capitale en 1669, par un ambassadeur de la Porte. Quelques années après un Arménien, nommé Pascal, établit un café à la foire S. Germain, et le transporta ensuite au quai de l'École. Le second café fut établi par Procope, Sicilien, rue des Fossés S. Germain des Prés. Ce café, situé en face du Théâtre-Français, devint le rendez-vous des gens de lettres. Le souvenir de son ancienne célébrité y attache encore les savans du quartier S. Germain. Le troisième acquit sa réputation sous la régence dont il porte encore aujourd'hui le nom.

Création du port de Rochefort.

Pour créer une marine, Colbert fit bâtir des vaisseaux, creuser des ports de mer, rebâtir, perfectionner et fortifier ceux qui existaient. Vingt millions de

livres furent dépensés pour établir le port de Rochefort. En 1681, la marine française se composait de 198 vaisseaux armés en guerre, et de 60,000 matelots.

Après la mort du duc d'Épernon, en 1662, la place de colonel-général de l'infanterie fut supprimée. Ce ne fut que depuis ce moment que le monarque fut le véritable chef de l'armée; car jusqu'alors toutes les nominations d'officiers, tous les avancemens avaient été entre les mains du colonel-général [1]. Suppression de la place de colonel-général de l'infanterie, 1662.

Nous ne pouvons pas entrer dans le détail des changemens qui furent faits dans la discipline militaire. Les abus qui y existaient étaient si grands et si nombreux qu'on peut dire qu'en les supprimant on recréa entièrement l'armée française.

Un des principaux soins de Louis XIV eut pour objet de relever l'arme de l'infanterie qu'il trouvait très-inférieure, en France, à la cavalerie. Écoutons ce monarque lui-même sur quelques-uns des moyens qu'il prit pour cela. « Un des premiers, dit-il, fut de faire tomber, autant qu'il se pourrait, les charges de colonels entre les mains des jeunes gens les plus qualifiés de ma cour; car je pensais que les voyant plus ordinairement que les autres, je pourrais les exciter plus souvent par mes discours à se bien acquitter de leur charge, à quoi le désir de me plaire et l'émulation qu'ils auraient l'un pour l'autre pourraient leur donner plus d'application; outre que se trouvant en pouvoir de soutenir la dépense nécessaire pour se Réforme de l'infanterie.

[1] Louis XIV créa alors la charge de colonel des gardes françaises en faveur du maréchal duc de Gramont.

faire considérer dans leur corps, ils seraient plus capables de les maintenir dans l'état où ils devaient être. Les mêmes raisons me faisaient aussi désirer que les charges subalternes pussent être remplies par des gens de considération, et pour cela non-seulement je me proposais de les choisir désormais avec tous les soins possibles; mais encore, pour faire que ces places fussent plus recherchées, je déclarai publiquement que je ne donnerai plus d'emploi dans la cavalerie qu'à ceux qui auraient servi dans l'infanterie[1]. »

Ordonnances en matière de droit civil.

Colbert établit, en 1666, un conseil où toutes les matières de justice, commerce, marine et police furent discutées; il en sortit successivement une suite de réglemens et d'ordonnances qui ont régi la France jusqu'à la révolution. Telles furent entr'autres l'ordonnance sur la procédure civile du mois d'avril 1667, nommée aussi *code-Louis;* l'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts; celle de 1670 qui règle les procédures en matière criminelle.

Fondation de trois académies.

Louis XIV et Colbert ne perdirent pas de vue les sciences auxquelles ce règne doit une partie de son lustre. L'académie des inscriptions et belles-lettres fut fondée en 1663; elle était nommée d'abord la petite académie, parce qu'elle ne se composait que de quatre membres. L'académie des sciences fut fondée en 1666, celle de la peinture et sculpture en 1667, et celle d'architecture en 1671.

Pensions accordées aux savans.

Ce fut au commencement de 1665 que Louis XIV voulut marquer publiquement le désir d'encourager

[1] Œuvres, vol. II, p. 15.

les lettres et les arts, en accordant des pensions ou des encouragemens à ceux qui les cultivaient dans le royaume ou à l'étranger. Il existe une liste de ces pensions, dont nous allons en extraire quelques-unes qui sont curieuses. Eudes dit Mézerai, historiographe du roi, eut la plus forte pension : elle était de 4,000 livres. Denis Godefroi, historiographe, 3,600. Pierre Corneille, qualifié de premier poète dramatique du monde, 2,000 ; Racine nommé seulement poète français, 800 ; Boileau n'est pas sur la liste. Chapelain « le plus grand poète français qui ait jamais existé et du plus solide jugement », eut 3,000; Molière « excellent poète comique », 1,000; Benserade « poète français fort agréable », 1,500.

Le 20 janvier 1666, Louis XIV perdit sa mère, Anne d'Autriche. Le plus grand reproche qu'on ait pu faire à cette princesse, est de s'être laissée subjuguer par le cardinal Mazarin, et c'est pourtant à la constance de cet attachement, fondé sur le sentiment de sa propre infériorité dans l'art de gouverner, qu'elle fut redevable du bonheur d'avoir réprimé les factions et placé son fils sur un trône tranquille. Après cet événement elle ne se mêla plus des affaires. Sa mort fut un malheur pour Louis XIV; Anne avait su retenir l'impétuosité de son caractère et son goût pour les plaisirs; elle fut un malheur pour le peuple, parce que depuis ce moment Louis XIV s'abandonna à sa passion guerrière qu'elle avait toujours modérée. Mort d'Anne d'Autriche, 1666.

En 1680, le roi transporta sa résidence à Versailles qu'il avait fait construire à grands frais. Versailles devient la résidence, 1680.

Institution des classes pour la marine.

Parmi les institutions que la France doit à Colbert, nous avons déjà remarqué celle des *classes*, par le moyen desquelles on se procura le nombre des matelots nécessaire pour l'équipement de la flotte. On en leva 60,000 divisés en trois classes, chacune de 20,000, l'une pour la marine royale, l'autre pour celle des marchands, et la troisième pour servir de réserve. Les habitans des côtes furent inscrits pour cela, on leur accorda quelques privilèges, comme d'être exempts du service de guerre.

Établissement de la chambre ardente, 1680.

En 1676, une femme jeune et belle, la comtesse de Brinvilliers, poussée par un penchant déréglé que sa raison ne sut pas dompter, c'est-à-dire par une folie atroce, sans motif de haine et de vengeance, empoisonna époux, parens, amis, domestiques, et jusqu'à de pauvres inconnus auxquels elle portait les mets dans les hôpitaux. Ces forfaits nombreux répandirent à Paris une grande consternation, la coupable fut brûlée; mais quatre ans après, les charlataneries et les intrigues de deux femmes de mœurs corrompues, nommées la Vigoureux et la Voisin, attirèrent l'attention de la police qui les fit arrêter. Comme une foule de personnes étaient compromises dans cette affaire, il fut créé pour les juger un tribunal particulier qu'on nomma la Chambre ardente. Olympie Mancini, une des nièces du cardinal Mazarin, veuve du comte de Soissons, de la maison de Savoie-Carignan, mère du célèbre prince Eugène (âgé alors de seize ans et portant l'habit ecclésiastique), à la nouvelle de l'arrestation de la Voisin, se sauva en Espagne.

Pendant le séjour qu'elle fit dans ce pays elle fut fortement soupçonnée d'avoir empoisonné, en 1689, la reine d'Espagne. Elle s'enfuit de ce pays; après avoir traîné une vie obscure en Allemagne, elle mourut, en 1708, à Bruxelles, dans la misère, car son fils ne voulut pas en entendre parler. La disgrâce de la comtesse de Soissons fit perdre à la France un grand héros : l'abbé de Soissons[1], ce fils dont il vient d'être question, renonça à l'état ecclésiastique, entra, en 1683, au service d'Autriche et fit chèrement payer à Louis XIV les dédains qu'il avait éprouvés en France.

Colbert mourut le 6 septembre 1683; la France n'a pas eu de plus grand ministre pour l'administration intérieure. Claude le Pelletier le remplaça dans la charge de contrôleur-général des finances. Mort de Colbert, 1683.

[1] Il était abbé de Casanova et de S. Michel de la Cluse.

SECTION IV.

Affaires étrangères antérieures à la guerre de dévolution.

État de la France sous le rapport de la politique.

Lorsque Louis XIV prit en main les rènes du gouvernement, la France était respectée au dehors et regardée comme l'arbitre de l'Europe. La paix de Westphalie et la Ligue du Rhin qui en forme le complément avaient mis dans ses intérêts la moitié de l'Allemagne et élevé un rempart qui privait la ligne de la maison d'Autriche régnante en Espagne du secours de celle dont les possessions étaient situées sur le Danube. Par la paix d'Oliva conclue sous la médiation de la France et placée sous sa garantie[1], elle avait acquis une grande influence sur les puissances du Nord. L'Espagne abaissée par la paix des Pyrénées avait reconnu sa supériorité. La France était la première puissance de l'Europe, et on ne voyait encore en elle qu'une protectrice de l'ordre public.

Dispute de rang avec l'Espagne.

Peu s'en fallut que la paix rétablie par le traité des Pyrénées, et consolidée par le mariage de Louis XIV avec une infante d'Espagne, ne fût troublée, en 1661, par une affaire d'étiquette. Comme elle tient à une question politique, nous en dirons un mot. Depuis long-temps il existait une dispute de rang entre la France et l'Espagne. Le baron de Vatteville[2], ambassadeur d'Espagne à Londres, homme très-orgueil-

[1] Voy. chap. XIV, sect. XI. [2] Les Espagnols écrivent *Batteville*.

leux, la renouvela à l'occasion de l'arrivée d'un ambassadeur de Suède à la rencontre duquel le corps diplomatique était allé. Sa voiture ne voulant pas céder le pas à celle du comte d'Estrade, ambassadeur de France, il y eut une rixe à laquelle la populace prit part et dans laquelle la suite du comte d'Estrade eut le dessous. Sa voiture fut brisée, ses chevaux furent tués, son fils et quelques-uns de ses gens furent blessés. Quand cette nouvelle arriva à Fontainebleau où était Louis XIV, celui-ci en témoigna un grand ressentiment, il ordonna au comte de Fuensaldague, ambassadeur d'Espagne à sa cour, de sortir incessamment du royaume et parla publiquement de son intention de faire la guerre à son beau-père. Philippe IV crut apaiser la colère du roi de France en rappelant le baron de Vatteville, et faisant faire des excuses à l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Madrid. Louis XIV ne fut pas content de cette satisfaction, il lui en fallut une plus éclatante. « Il agit selon son âge et son tempérament, dit Philippe IV, quant à nous, agissons en père. » Et il accorda tout ce que son gendre demandait. Un ambassadeur extraordinaire, le marquis de la Fuentès, fut envoyé en France. Dans une audience publique, le 4 mai 1662 [1], il déclara devant tous les ministres étrangers que le roi d'Espagne était fâché de ce qui était arrivé; qu'il désavouait son ambassadeur et l'avait révoqué pour ce sujet; qu'il déclarait qu'il ne prétendait point que ses ambassadeurs concourussent

[1] Date que donnent les Mémoires histor. de Louis XIV.

avec ceux de France en aucune cour de l'Europe, et qu'il leur enverrait ses ordres pour cela. Le roi dit quelques mots à l'ambassadeur pour exprimer sa satisfaction, après quoi l'ambassadeur sortit, et le roi se tournant vers le corps diplomatique, dit : « Au moins, Messieurs, vous êtes témoins que le roi d'Espagne me cède le pas et le premier rang par tout le monde. » Ainsi finit cette affaire pour le moment.

Différend avec Alexandre VII au sujet d'une violation du droit des ambassadeurs, en 1662.

Bientôt il survint une autre occasion où Louis XIV sut venger l'offense faite à sa majesté. Charles, duc de Créqui, petit-fils du maréchal, avait été envoyé comme ambassadeur à Rome, pour appuyer les réclamations que les ducs de Modène et de Parme avaient à faire à la cour de Rome, et pour présenter au pape Alexandre VII d'autres demandes qui n'étaient pas agréables au souverain pontife. Alexandre n'aimait pas les Français ; ce sentiment était partagé par ses neveux les princes de Chigi, et en général par les Romains qui se trouvaient offensés par les libertés que prenaient les jeunes gens de la suite de l'ambassadeur et par les excès qu'ils se permettaient. Cette jeunesse turbulente prenait plaisir à vexer les sbirres et la garde du pape composée de Corses. Comme dans les rixes qui s'ensuivirent les Français avaient toujours le dessus, Mario Chigi, frère du pape et général de ses troupes, et le cardinal Laurent Imperiali, gouverneur de Rome, ordonnèrent aux sbirres et aux Corses de prendre leur revanche à la première occasion. Elle se présenta le 20 août 1662. Une dispute s'étant élevée entre quelques Français et des Corses, toute la

garde du pape prit les armes, marcha contre le palais de Farnèse où logeait l'ambassadeur, tira des coups de feu dans les fenêtres et même contre l'ambassadeur[1] qui était venu sur le balcon pour s'informer de la cause de ce bruit. L'ambassadrice qui rentrait de nuit dans le palais fut grièvement insultée; les Corses tirèrent sur sa voiture et tuèrent un de ses pages. Elle se réfugia dans le palais du cardinal d'Este, protecteur de la nation française.

On ne peut douter que les ordres qui avaient causé cet horrible outrage n'eussent été mal exécutés; ils ne portaient probablement que l'injonction de repousser la force par une plus grande force. Mais l'ambassadeur, homme fier et violent, traita le frère et le neveu du pape d'assassins, et peu s'en fallut qu'il n'accusât Alexandre VII lui-même d'avoir été l'instigateur du crime. Le roi écrivit, le 30 août 1662, au pape qu'il avait ordonné à l'abbé Louis de Bourlemont, auditeur de Rote, de savoir si S. S. voulait approuver ce que la soldatesque avait fait, ou si elle avait dessein de donner une satisfaction proportionnée à la grandeur de l'offense. « Nous ne demandons rien à V. S. en cette rencontre, dit le roi : elle a fait une si longue habitude de nous refuser toutes choses, et a témoigné jusqu'ici tant d'aversion pour ce qui regarde notre personne et notre couronne que nous croyons qu'il vaut mieux remettre à sa prudence propre ses résolutions sur lesquelles les nôtres se réglèrent, souhaitant seulement que celle de V. S. soient

[1] Les rapports romains nient ce fait.

telles qu'elles nous obligent à continuer de prier Dieu qu'il conserve V. S. au régime de notre mère Sainte-Église [1]. »

Le pape, qui regardait son frère et le cardinal Imperiali comme innocens, ayant tardé de donner à l'ambassadeur une satisfaction qui lui parût suffisante, le duc de Créqui, tous les cardinaux français et l'ambassadeur d'Espagne quittèrent Rome le 31 août, et Louis XIV fit conduire par des gardes le nonce Celio Piccolomini jusqu'à la frontière, sans permettre qu'en route il communiquât avec qui que ce fût. Il requit du roi d'Espagne, du duc de Savoie et des autres puissances italiennes la permission du passage pour une armée de 18,000 hommes, destinée à marcher sur Rome. Alexandre VII effrayé envoya l'abbé César Rasponi à San Quirico en Toscane où était le duc de Créqui, pour entrer en négociation : Créqui exigea une satisfaction exagérée.

Le pape éloigna le cardinal Imperiali de Rome, mais il le nomma d'une manière très-honorable son légat dans la Marche; il fit exécuter un Corse et un sbirre qui avaient été jugés les plus coupables; il fit des excuses au roi dans un bref que le duc de Créqui trouva insuffisant, et refusa de transmettre à sa cour. Le pape ayant réclamé sans succès la médiation des cours de Vienne et de Madrid, devint encore plus facile et envoya l'abbé Rasponi avec deux nouvelles propositions à Pont-de-Beauvoisin, car le comte de Créqui avait quitté l'Italie; mais ses propositions

[1] Œuvres de Louis XIV, vol. V, p. 91.

furent rejetées et on prétendit le soumettre à une humiliation sous laquelle il ne voulut pas se courber.

Occupation d'Avignon et du comtat.

Le parlement d'Aix, par un arrêt du 28 juillet 1663, déclara Avignon et le comtat Venaissin domaines de la Provence qui n'avaient pu être aliénés, et devaient être réunis à la couronne. Louis XIV en prit possession et fit conduire à la frontière le vice-légat du pape. Le maréchal du Plessis-Praslin, ayant sous ses ordres le duc de Créqui, prit le commandement d'une armée de 15,000 hommes de pied et 6,000 chevaux, rassemblée en Provence et destinée, disait-on, à soutenir les réclamations du duc de Parme sur Castro et Ronciglione, et du duc de Modène sur Comachio. Le pape de son côté mit sur pied une armée de 20,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, et ordonna de lever des soldats en Suisse et en Allemagne. Cependant à la sollicitation des ambassadeurs d'Espagne et de Venise, Louis XIV consentit à envoyer à l'abbé de Bourlemont un pouvoir pour conclure avec le pape un arrangement sur le pied des articles de Pont-de-Beauvoisin, en limitant cependant ces pouvoirs au 15 février 1664. Ce fut le 12 que ces articles furent signés à Pise avec l'abbé César Rasponi, plénipotentiaire du pape.

Articles de Pise de 1664.

Nous passons sous silence ceux de ces articles qui concernent les intérêts des ducs de Parme et de Modène, lesquels obtinrent satisfaction sur leurs prétentions; le troisième article dit que le cardinal Fabio Chigi, fils de Mario Chigi, ira à Paris comme légat du pape pour faire des excuses au roi; que le cardi-

nal Imperiali viendra de son côté en faire autant; que Mario Chigi déclarera par écrit qu'il n'a aucune connaissance de ce qui s'est passé le 20 août 1662; qu'il sera fait des excuses particulières à l'ambassadeur et à l'ambassadrice de France; que toute la nation corse sera déclarée à jamais incapable de servir à Rome et dans l'État ecclésiastique; enfin qu'il sera élevé une pyramide à Rome vis-à-vis l'ancien corps-de-garde des Corses, avec une inscription dans les termes concertés qui contiendra en substance le décret rendu contre la nation corse. Le roi promit de rendre au pape Avignon et le comtat.

Les deux cardinaux vinrent à Paris, et la pyramide fut érigée; mais au bout de trois ans, sous le règne de Clément IX, le roi permit qu'elle fût démolie.

Traité de Paris de 1662 avec le duc de Lorraine.

Le traité de Vincennes du 28 février 1661[1] avait terminé toutes les contestations entre la France et le duc de Lorraine : les conditions de l'arrangement avaient été, à la vérité, fort dures pour Charles III. Le chagrin qu'il en ressentit et la versatilité de son caractère donnèrent lieu à de nouvelles transactions d'une nature singulière : le cœur de ce prince était combattu par des passions contradictoires; d'une part celle qu'il ressentait pour la gloire de sa maison, et de l'autre l'attachement qu'il portait au fils adultérin que la princesse de Cantacroce lui avait donné, et qu'on appelait le comte de Vaudemont.

Il s'avisa que le meilleur moyen de réparer les

[1] Voy. p. 6 de ce vol.

pertes que sa maison avait faites, serait de faire épouser à son neveu, Charles, fils du duc François, qui devait succéder un jour dans le duché de Lorraine, mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans, qui était princesse souveraine de Dombes et possédait d'autres terres considérables en France. Pour faire réussir ce mariage que le duc négocia lui-même, il promit d'abdiquer en faveur de son neveu : probablement il espérait procurer par là un établissement à son fils adultérin. Cette affaire n'ayant pas réussi, il fut convenu que le prince de Lorraine épouserait aux mêmes conditions Marie-Jeanne, nièce et héritière du dernier duc de Nemours.

Cependant le contrat n'était pas signé et le duc Charles III qui était d'un caractère irrésolu ne put se décider à y mettre un terme. Enfin sa sœur, la duchesse douairière d'Orléans, l'en ayant pressé un jour, il se fâcha et dit au marquis de Lyonne que, si le roi voulait, il lui donnerait le duché de Lorraine après sa mort, pour faire enrager toute sa maison. Ces paroles ayant été rapportées à Louis XIV, il chargea le marquis de Lyonne de profiter sur-le-champ des dispositions du duc, de peur que, son chagrin passé, il ne changeât de pensée. La négociation fut promptement terminée, et le 6 février 1662 il fut signé un traité par lequel le duc céda au roi les duchés de Lorraine et de Bar, pour en jouir après son décès. Le roi mettra dès à présent, y est-il dit, garnison dans la place de Marsal. Le roi déclara tous les princes de la maison de Lorraine habiles à succéder à sa couronne,

les aggrégeant à sa famille et les adoptant, leur accordant rang immédiatement après la maison de Bourbon, avant tous les autres princes issus de maisons étrangères, de manière qu'ils jouiraient des privilèges et droits des princes du sang de France. Pour donner aux habitans de la Lorraine le temps de se remettre de leurs pertes, il n'y sera fait aucune imposition tant par le roi que par le duc, outre les domaines, que celle d'un million de francs. Sur les revenus du duché le duc prélèvera, sa vie durant, la somme de 700,000 livres par an. Le roi donnera au duc des fonds de terre d'un revenu de 200,000 livres, dans lesquels sera compris un duché-pairie, en France ou en Lorraine, et une rente de cent mille livres, desquelles terres et rentes il pourra disposer en faveur du comte de Vaudemont. Le roi acquittera toutes les dettes des ducs de Lorraine, et l'hôtel de Lorraine lui est cédé pour en jouir dès le moment.

Le roi tint un lit de justice où le traité fut enregistré le 27 février, sous la condition expresse que tous les princes de la maison de Lorraine y adhéreraient. Les princes de la maison de Guise auxquels la succession de la Lorraine n'offrait qu'une perspective très-éloignée et qui par le traité obtenaient un rang fort élevé, s'empressèrent d'y adhérer, mais le duc Nicolas-François et son fils refusèrent leur accession. La France entière cria contre cet acte par lequel le roi s'était arrogé le droit de disposer de la couronne d'une manière arbitraire et au préjudice de la nation à qui seule ce droit peut appartenir dans le cas où la famille régnante s'é-

teindrait. Les princes de la maison de Bourbon partagèrent ce sentiment.

Le roi n'ayant pas accordé les droits de princes du sang aux princes qui avaient refusé leur adhésion, le duc de Lorraine déclara le traité rompu, puisque la nécessité de cette adhésion n'avait pas été stipulée par le roi. En conséquence il refusa de rendre Marsal. Craignant une violence, il quitta clandestinement Paris et se retira en Allemagne.

Traité de Metz de 1663 avec le même.

Après avoir pris possession de Dunkerque, au commencement de l'année 1663, Louis XIV marcha en Lorraine pour occuper Marsal. Quand il fut à Metz, le duc vint à Nancy d'où il fit prier le roi de ne pas employer la force, puisqu'il était prêt à faire ce que le roi désirerait. Un nouveau traité fut signé à Metz le 31 août 1663. On n'y parla pas de celui du 6 février, mais on n'y stipula rien non plus qui lui fût contraire. Il s'agit seulement de Marsal que le duc promit de livrer au roi, qui, s'il veut la garder et conserver la forteresse en dédommagera le duc; si le roi juge à propos de faire démolir les fortifications, la ville rentrera sous la souveraineté du duc. Charles III établit alors sa résidence à Lunéville, et Nicolas-François à Pont-à-Mousson et les choses restèrent sur ce pied jusqu'en 1670.

Guerre de 1666 avec l'Angleterre, et paix de Breda de 1667.

Le 27 avril 1662, Louis XIV conclut à Paris une alliance défensive pour vingt-cinq ans avec les États-généraux. Nous dirons dans la septième section de ce chapitre quel fut le véritable but que le roi se proposait dans cette transaction politique. Lorsqu'en 1665

la guerre éclata entre l'Angleterre et les Provinces-unies, celles-ci réclamèrent à Paris l'exécution du traité. Louis XIV déclara, le 26 janvier 1666, la guerre à la Grande-Bretagne; mais ce ne fut pour ainsi dire que pour la forme. Cette guerre amena promptement la conclusion de la paix de Bréda du 31 juillet 1667. Louis XIV rendit la partie de S. Christophe dont ses flottes s'étaient emparées, ainsi que les îles d'Antigoa et de Montserrat; l'Acadie lui fut restituée. C'est à peu près la seule stipulation importante de ce traité.

On peut être étonné que Louis XIV ait consenti à la restitution des îles de S. Christophe, Antigoa et Montserrat; ses mémoires historiques en donnent la clef; ils font voir que cette restitution était le prix de l'engagement contracté par Charles II de ne pas s'opposer aux desseins que le roi de France avait formés sur les Pays-Bas espagnols. « Dans l'accommodement que je désirais faire avec l'Angleterre, dit l'auteur royal, le point qui m'arrêtait le plus était que les Anglais, encore affligés d'avoir perdu les îles occidentales, prétendaient surtout y être rétablis; car outre l'intérêt général que la France pouvait y avoir, j'étais particulièrement touché de la considération de la nouvelle compagnie que j'avais formée pour ce commerce. Mais d'autre part considérant aussi la conjoncture où je me trouvais, la Flandre dépourvue d'argent et d'hommes, l'Espagne gouvernée par une princesse étrangère, l'empereur incertain dans ses résolutions, la maison d'Autriche réduite à deux têtes, ses forces épuisées par diverses guerres, ses partisans presque tous refroidis,

et mes sujets pleins de zèle pour mon service, je crus que je ne devais pas perdre une occasion si favorable d'avancer mes desseins, ni mettre en comparaison le gain de ces îles éloignées avec la conquête des Pays-Bas. C'est pourquoi je pris en moi-même la résolution d'accorder la demande qui m'était faite, et cependant pour ne pas la déclarer sans en tirer quelque fruit important, je fis demander au roi d'Angleterre, si moyennant la parole secrète que je lui donnerais de passer cet article dans le traité, il voudrait aussi de sa part me promettre de ne prendre aucun autre engagement contre moi. »

Un peu plus loin, en parlant des négociations de Bréda, le roi dit : « Ainsi, nos agens assemblés commencèrent à travailler ouvertement à la paix; je repris aussi de ma part, la négociation commencée en secret, pour m'assurer au plus tôt de ce qui pouvait regarder mon dessein, car, comme je ne doutais pas que dans les divers intérêts des différentes parties, il ne se formât de jour en jour des contestations qui tireraient les choses en longueur; je crus que j'avais intérêt de me détacher de l'affaire, pour profiter d'un temps qui m'était précieux. La principale condition à laquelle je m'obligeais dans ce traité, était de rétablir les Anglais dans les îles occidentales; et, de leur part, ils me promettaient que l'article de l'île de Paleron n'empêcherait point la paix générale, et que quand même elle ne serait conclue que dans un an, ils ne traverseraient en rien mes projets. Pour dérober aux États d'Hollande la connaissance de ces conventions; elles ne furent

exprimées que dans des lettres missives écrites de ma main et de celle du roi d'Angleterre à la reine ma tante et sa mère qui en demeurerait dépositaire entre nous; et cela fait, je commençai à me préparer ouvertement à la guerre de Flandre[1]. »

[1] Œuvres de Louis XIV, vol. II, p. 285.

SECTION V.

Première époque du jansénisme.

Diversité des opinions sur l'efficacité de la grâce divine.

L'histoire du jansénisme appartient à celle de l'Église du dix-septième siècle. Nous avons cru devoir lui consacrer une place dans cette section particulière, parce qu'elle est intimement liée à l'histoire du règne de Louis XIV, contre lequel le jansénisme, cachant des vues politiques sous l'apparence du zèle religieux, forma une opposition qu'il put à peine vaincre, mais qu'il ne put détruire. Cette opposition a reparu en 1789, et le jansénisme a fait cause commune avec l'irréligion pour renverser le trône. Pour donner une idée claire de ce que c'est que le jansénisme, il faut d'abord le considérer uniquement sous le rapport religieux : cela ne peut se faire sans une excursion dans le champ de la théologie.

Il existe dans l'Église catholique deux ou trois questions litigieuses. La première est celle de l'immaculée conception de la Vierge, sur laquelle ni le concile de Trente, ni les papes n'ont prononcé. La seconde concerne les rapports entre les conciles et le pape, et à cette question se lie celle de l'infaillibilité du pape. Les prélats français se sont prononcés sur cette question dans leur déclaration de 1682; mais ces prélats, dit Bossuet [1], n'ont pas voulu faire une décision de foi; ils ont voulu seulement adopter une

[1] *Défense de la déclar. Dissert. préliminaire*, n. 6.

opinion préférable à toutes les autres. Ainsi deux opinions sur le rapport entre les conciles œcuméniques et les papes, et sur l'infaillibilité de ceux-ci, ont continué de régner dans l'Église; mais comme ces opinions ne sont pas des articles de foi, il n'y a pas eu de scission entre les deux partis [1].

Erreur des Pélagiens.

La troisième question litigieuse qui partage également les Catholiques en deux partis, est celle dont nous allons nous occuper. L'Église n'a pas prononcé sur cette question; mais le pape a condamné l'une des deux manières de voir; le clergé français s'est expressément soumis à cette décision, comme le clergé des autres pays catholiques a fait tacitement; et le parti qui favorise l'opinion réprouvée, sans avoir fait une scission formelle avec l'Église catholique, en est désavoué comme persistant dans une erreur. Le dogme sur lequel règne cette diversité de croyance est celui de la grâce divine et de son efficacité. Les premières disputes relatives à cet article éclatèrent à la fin du quatrième siècle et au commencement du cinquième, entre S. Augustin, évêque d'Hippone, et un moine breton, Morgan, plus connu sous le nom de Pelagius [2]. Ce fut alors qu'on se servit pour la première fois des mots de grâce et de péché

[1] La question est de nouveau et fortement agitée aujourd'hui entre les *Gallicans* et les *Ultramontains*. Si l'auteur de ce Cours s'est en plusieurs endroits prononcé pour les premiers, c'est qu'il n'envisage la question que sous le rapport *politique*; sous le point de vue religieux, elle lui est étrangère. *Note de* 1832.

[2] Traduction du mot breton Morgan, maritimus.

originel. Nous ne dirons pas avec quelques auteurs protestans que S. Augustin fut l'auteur du dogme du péché originel. L'Église catholique et les livres symboliques des Protestans reconnaissent qu'il est fondé dans les saintes-Écritures, quoique le mot par lequel on l'exprime s'y rencontre aussi peu que d'autres termes d'école; mais S. Augustin, qu'on peut regarder comme la source de toute théologie, en tant que ce mot désigne la *science* de la religion, a le premier exposé cette doctrine d'une manière précise, et employé le mot de grâce dans le sens que l'Église lui donne, pour exprimer l'action du S. Esprit dans la régénération de l'homme, ou le secours que Dieu lui prête pour se relever de ses chutes et pour parvenir à la félicité éternelle, en opposition de ce que les seules forces humaines font pour coopérer à cette régénération. S. Augustin s'opposa avec vigueur à la doctrine de Pelage qui niait le péché originel, ou au moins en donnait une définition par laquelle ses effets étaient réduits presqu'à rien. Cet hérésiarque ne regardait pas la mort comme une conséquence de la chute du premier homme; d'après lui, Adam était né mortel. Il niait que la résurrection des morts fût une suite de celle de Jésus-Christ, et soutenait que, sans la grâce divine surnaturelle, l'homme peut parvenir à la sanctification. Il pensait qu'il n'est pas absolument impossible que l'homme parvienne dans cette vie à une telle perfection qu'il puisse cesser de pécher, c'est-à-dire de transgresser formellement les commandemens de Dieu, quoiqu'il ne réussisse pas à dompter

les mauvais penchans qui par eux-mêmes ne sont pas des péchés. Enfin il enseignait que les enfans nouveaux-nés sont dans un état d'innocence pareil à celui où se trouvait Adam avant sa chute.

Doctrine de S. Augustin.

Cette doctrine fut condamnée au concile de Carthage de 411 ; mais approuvée en 415 par un synode tenu à Diospolis ou Lydda, en Palestine, et condamnée l'année suivante par plusieurs synodes d'Afrique[1], et par le pape S. Innocent Ier. En combattant l'erreur du pelagianisme et exaltant l'efficacité de la grâce divine, S. Augustin, non-seulement (d'accord avec l'Église) condamna les enfans morts sans avoir reçu le baptême, mais il alla jusqu'à soutenir le dogme de la prédestination, d'après lequel le salut ou la perte des âmes sont arrêtés d'avance par un décret éternel de la justice divine. Il enseigna que ceux qui sont prédestinés au salut n'ont pas de libre arbitre, la grâce divine se manifestant en eux d'une manière à la fois inévitable et irrésistible (*indeclinabiliter et insuperabiliter*), et qu'ils sont ou sauvés ou damnés, indépendamment de leur volonté, et sans égard à leurs œuvres, ou plutôt que leurs œuvres mêmes sont nécessairement déterminées par la prédestination. Quoique le nombre des prédestinés soit invariablement fixé, Dieu a voulu, pour empêcher les élus de s'abandonner à l'orgueil, que l'homme ignorât dans cette vie s'il appartient à cette classe.

Semi-pelagianisme.

Entre les deux doctrines de Pelage et de S. Augustin, qui sont diamétralement opposées, il s'en

[1] De Carthage et de Milève.

éleva une troisième qui tient le milieu entre elles, et qui pour cela a été nommée *semipelagienne*. Ce système naquit sur le sol de la Gaule. On regarde ordinairement comme son auteur Jean Cassianus, le célèbre fondateur de l'abbaye de S. Victor à Marseille. Il n'est pourtant pas le premier qui ait professé les principes du semipelagianisme ; mais il a été le premier et le principal écrivain de son temps qui les ait développés. Cassianus enseigna qu'à la vérité Dieu est le principe de toute bonne œuvre et de toute bonne pensée, tant parce qu'il inspire à l'homme le mouvement d'une sainte volonté, que parce qu'il lui donne la force d'accomplir le bien; que l'homme ne peut point se passer de l'assistance de Dieu, dont la grâce est prévenante et habituelle; que lorsqu'un bon penchant commence à se manifester dans l'homme, soit par ses seuls efforts, soit par l'opération divine, Dieu l'éclaire et le corrobore ; et que l'homme jouit du libre exercice, en ce que ses propres forces peuvent l'élever jusqu'à désirer le bien, quoiqu'il ne puisse pas l'accomplir sans l'assistance de la grâce divine. Bien que, par sa chute, Adâm ait eu la connaissance du mal, il n'a pas perdu pour cela celle du bien que Dieu lui avait donnée.

Système de S. Thomas d'Aquin.

Depuis le cinquième siècle jusqu'au treizième, l'Église catholique, tout en rejetant le pelagianisme, parut flotter incertaine entre le système de S. Augustin et l'opinion des Semipelagiens. S. Thomas d'Aquin, célèbre religieux de l'ordre de S. Dominique, mort en 1274, dont l'autorité fut très-grande dans l'Église,

fit renaître et confirma par des argumens la doctrine de S. Augustin sur la perversité naturelle de l'homme et sur la nécessité de la grâce divine pour le tirer de l'abîme où l'a plongé le péché d'Adam. Il présenta cette doctrine difficile sous une face nouvelle, et tâcha de l'expliquer par ce qu'on a nommé le système de la *prémotion physique*. L'homme, dit-il, ne peut accomplir les commandemens de Dieu, si la grâce divine ne l'en a rendu capable ; sans elle il ne peut ni obtenir ni mériter le salut éternel. Il n'a pas même la force de se préparer à recevoir dignement la lumière surnaturelle de la grâce ; il lui faut l'assistance de Dieu ou la grâce pour déterminer sa volonté de s'y rendre habile. C'est la grâce *habituelle* qui opère en lui ce sentiment. C'est la grâce *suffisante* qui lui donne la force de se relever de sa chute, mais encore qu'avec son aide il y ait réussi, il ne peut cependant, par ses propres forces, ni faire le bien ni fuir le mal ; c'est encore la grâce de Dieu qui lui donne cette faculté ; car, malgré la grâce, il reste en lui-même une propension pour le mal. Il n'y a qu'une révélation immédiate qui puisse donner à l'homme la certitude qu'il est en état de grâce ; mais une telle révélation n'est accordée qu'à un petit nombre d'élus et par une faveur extraordinaire.

Système des Scotistes.

La doctrine de S. Thomas d'Aquin fut adoptée par les religieux des ordres de S. Augustin et de S. Dominique, et par la plus grande partie des docteurs catholiques. Il s'éleva cependant contre elle un système dont l'auteur fut le célèbre Franciscain Jean

Duns, surnommé Scotus. Ce moine savant, mais obscur et subtil, auquel la théologie scolastique doit un grand nombre de termes barbares, fut l'antagoniste déclaré de S. Thomas. Dans l'article de la grâce, il émit des opinions semipelagiennes, et enseigna le dogme de l'immaculée conception de la Vierge, qui devint une thèse favorite des Frères Mineurs. Nous avons déjà eu occasion de le dire : d'après ces deux grands maîtres, toute la philosophie, toute l'Église catholique se divisèrent en Thomistes et en Scotistes. Pour ne pas sortir ici de la matière qui nous occupe, nous nous contentons de rapporter la différence de l'opinion des uns de celle des autres. Les Thomistes disaient que l'homme ne peut rien de bon sans la grâce divine; d'après les Scotistes, il n'est pas tellement corrompu qu'il ne soit susceptible de quelques mouvemens vers le bien, et ces mouvemens sont fortifiés par la grâce. La matière fut vivement débattue au concile de Trente, qui ne voulut pas prononcer entre les deux opinions; mais les Dominicains, qui rédigèrent le catéchisme romain, se servirent de termes qui sont un peu plus favorables aux opinions des Thomistes qu'à celles des Scotistes.

Les Franciscains firent revivre la contestation en persécutant Michel de Bay ou Baïus, de Melni près Ath en Hainault, que Philippe II avait envoyé à Trente comme docteur de l'université de Louvain [1]. Par la bulle : *Ex omnibus afflictionibus*, Pie V condamna, le 1er octobre 1567, soixante-sept proposi-

[1] Voy. vol. XIX, p. 329.

tions tirées des écrits de Bay. Ce théologien en reconnut la fausseté, mais il soutint que ces thèses n'étaient pas tirées de ses écrits.

Système de Molina et des Jésuites.

Déjà les Jésuites avaient fait entrevoir qu'ils favorisaient l'opinion des Scotistes et des Franciscains; en effet, comment celle de S. Thomas, qui plaçait l'homme dans une situation toute passive, se serait-elle accordée à l'esprit de leur institution? D'ailleurs elle devait leur être suspecte, parce qu'elle avait été adoptée par Luther et Calvin. Bientôt un Père de leur société devint zélé défenseur du scotisme. Ce fut Louis Molina, docteur en théologie à Évora, qui lui donna plus de développement et y ajouta de nouvelles subtilités [1]. D'après son système, Dieu voit d'abord, par une *prévision de simple intelligence*, toutes les choses possibles; il voit par une autre prévision, que Molina appelle la *science moyenne* ou la *science des futurs conditionnels*, non-seulement ce qui arrivera en conséquence de telle ou telle condition, mais encore ce qui serait arrivé si telle ou telle condition avait eu lieu. Il enseigna que Dieu a prédestiné au salut les élus à cause de leur mérite; que la grâce par laquelle ils acquièrent ce mérite n'est pas *efficace* par elle-même, mais le devient parce que les élus n'y opposent pas de résistance et lui laissent ainsi remporter la victoire sur la nature humaine; que Dieu accorde sa grâce lorsque par le moyen de sa préscience il prévoit que l'homme ne lui résistera pas; qu'il ne refuse à aucun la grâce *suffisante*, qu'il dépend du libre ar-

[1] Dans *Concordia divinæ gratiæ et liberi arbitrii*, 1588.

bitre de l'homme de rendre *efficace* par sa docilité.

Les Dominicains d'Espagne, d'Italie et des Pays-Bas jetèrent les hauts cris quand cette doctrine fut publiée. Les facultés de Louvain et de Douay la condamnèrent, et en Espagne l'inquisition ordonna de la faire examiner. Les Jésuites, qui ne se départirent jamais du principe de soutenir leurs confrères, engagèrent le pape Clément VIII à évoquer l'affaire au saint siège. Ce pontife établit la congrégation connue sous le nom : *de auxiliis divinæ gratiæ*, qui s'assembla pour la première fois, en 1598, pour examiner l'orthodoxie de la doctrine des Jésuites. On sut bientôt que l'avis des théologiens romains lui était peu favorable; dès-lors les Jésuites travaillèrent à faire retarder la décision de la congrégation. Le cardinal Madruzzi, évêque de Trente, président de la congrégation, mourut subitement le jour même, disent les écrivains dominicains, où il allait soumettre à la signature du pape la condamnation de la doctrine de Molina. Le pape balança de prononcer une sentence qui pouvait causer un schisme; il craignait de voir son autorité compromise, disent les mêmes écrivains, par la désobéissance d'un ordre qui jusqu'alors avait fourni les plus fermes appuis de sa puissance. Désirant se mettre en état de porter lui-même un jugement sur la question qui divisait les deux partis, non-seulement il étudia les ouvrages de S. Augustin, mais, dans l'espace de quatre ans, de 1602 à 1605, assista à soixante-cinq congrégations où la question fut discutée. Clément VIII allait prononcer, lorsque la mort

Etablissement de la congrégation de *auxiliis divinæ gratiæ.*

vint le tirer d'embarras. Paul V continua à s'occuper de la chose, et, le 9 mars 1606, il fit rédiger une bulle qui, disent toujours les Dominicains, condamnait quarante propositions de Molina; mais le zèle que les Jésuites développèrent pour la cause du pape dans la brouillerie qu'à cette époque il eut avec la république de Venise, lui fit sentir l'inconvénient de mécontenter l'ordre; ou, comme dit un autre parti, il s'aperçut qu'il y aurait présomption de vouloir prononcer sur un point qu'il a plu à la divinité de dérober à l'intelligence des hommes. Bref, il ne donna pas suite à l'affaire. La congrégation fut dissoute, et, en 1611, le souverain pontife imposa aux deux partis un éternel silence.

Le pape impose silence aux partis, 1611.

La querelle paraissait ainsi étouffée; elle n'était qu'assoupie et se ranima, une trentaine d'années plus tard, sous la forme d'une secte qui cachait des vues ambitieuses sous le voile d'un grand zèle religieux.

Jansen et l'abbé de S. Cyran, les auteurs du jansénisme.

Deux prélats du dix-septième siècle renouvelèrent la dispute, un Flamand et un Gascon qui étudiaient ensemble à Louvain: Corneille Jansen, né en 1585, près de Leerdam en Hollande, et Jean du Vergier de Hauranne, né en 1581 à Bayonne. Le caractère de ces deux hommes est diversement représenté par les écrivains des deux partis. Les uns louent leurs sentimens purs et vraiment religieux qui peuvent les avoir égarés dans la recherche de la vérité, mais qui ne permettent pas d'accuser leurs intentions. D'autres disent que les deux amis, faisant ensemble leurs études, et se communiquant le résultat de leurs recherches, s'accor-

dèrent à rejeter l'autorité pontificale, telle qu'elle est enseignée par l'Église, sans toutefois la méconnaître absolument, comme font les Protestans. Ils regardaient l'Église comme une institution divine munie de la juridiction ecclésiastique; mais ils réprouvaient le pouvoir monarchique du pape, l'Église ne devant, d'après eux, être gouvernée que par des conciles que le pape peut présider. Ils lièrent ce système aux opinions de Baïus sur la grâce divine, qui devinrent pour ainsi dire leur doctrine exotérique, tandis que l'on peut appeler leur doctrine ésotérique ou secrète celle qui regardait la puissance pontificale. Jansen, placé à la tête d'un collège à Louvain, se chargea d'exposer ce système dans un livre qui devait porter le titre d'*Augustinus*, pendant que du Vergier, promu à l'abbaye de S. Cyran en Brenne dans le Berry, travaillerait à faire des prosélytes parmi les personnes dévotes. Les deux novateurs étaient des hommes savans et de mœurs irréprochables; à ces qualités l'abbé de S. Cyran réunissait beaucoup d'adresse et une forte dose d'intrigue. Il sut se faire des amis parmi les évêques, en soutenant leurs droits, et parmi les grands, en leur prodiguant des flatteries qui, dans la bouche d'un homme si pieux, paraissaient des témoignages inappréciables. Il gagna surtout toute la confiance de l'établissement du Port-Royal, modèle de piété et sanctuaire de la vertu.

Au commencement du treizième siècle, Eudes de Sully, évêque de Paris, avait fondé une abbaye de femmes Bernardines près de la petite ville de Chevreuse, à six lieues de Paris; on lui avait donné le

Origine du Port-Royal des Champs.

nom de Port-Royal, parce que Philippe-Auguste, s'étant un jour égaré à une partie de chasse, avait été retrouvé à cette endroit [1]. Les religieuses étaient soumises à la règle de S. Benoît et à la direction de l'abbé de Cîteaux. Les mœurs de ce couvent s'étant beaucoup relâchées, Henri IV lui donna, en 1602, pour abbesse Angélique Arnauld, fille de cet avocat qui, en 1594, avait plaidé avec tant d'éloquence contre les Jésuites. On ne s'attendait pas qu'une supérieure de onze ans (car tel était l'âge de la mère Angélique) relèverait la réputation d'une maison décriée comme l'était alors le Port-Royal; mais les flatteries qui ordinairement corrompent le caractère des enfans donnèrent au contraire de l'élévation à celui de la jeune abbesse : à l'âge de dix-sept ans, elle devint la réformatrice de son couvent et fut à l'âge de vingt-huit une femme célèbre par ses connaissances et sa piété. Elle bannit toute propriété, les religieuses, à son exemple, ayant mis en commun tout ce qu'elles possédaient. Elle établit une exacte clôture, l'abstinence perpétuelle, l'office de la nuit, les jeûnes, le travail et le silence. Sa réputation attira une si grande foule à son couvent que les bâtimens ne suffirent plus pour loger toutes les dévotes qui voulaient vivre sous sa direction. Comme le pays où Port-Royal était situé était malsain, tout l'établissement fut transféré, en 1626, aux frais de madame Arnauld [2], mère d'Angélique, à

La mère Angélique Arnauld.

[1] Selon d'autres, Port-Royal n'est qu'une corruption de l'ancien nom de Porrois.

[2] Catherine Marion.

Paris, au faubourg S. Jacques ; l'ancienne abbaye prit le nom de *Port-Royal des Champs* et resta déserte ; la nouvelle fut appelée *Port-Royal de Paris*. La mère Angélique obtint, en 1628, que le monastère fût soustrait à la juridiction de Cîteaux et placé immédiatement sous celle de l'évêque de Paris. L'année suivante l'abbaye qui avait été jusqu'alors à la nomination du roi et à vie, devint en sa considération élective et triennale. C'était se rendre indépendante de la cour sans risquer de perdre la place de supérieure, à cause de l'ascendant qu'elle avait pris sur les religieuses. De concert avec la mère Angélique, la mère Agnès, sa sœur, composa un Chapelet secret du S. Sacrement, dans lequel les deux religieuses firent entrer quelques-unes des idées nouvelles que l'abbé de S. Cyran avait commencé à répandre. Le pape ayant supprimé leur chapelet, ces filles, dont le premier devoir était la soumission, protestèrent contre cette sentence et se placèrent ainsi dans le parti de l'opposition contre la cour de Rome. L'abbé de S. Cyran prit la défense du chapelet secret et se mit ainsi en rapport avec les religieuses qui se déclarèrent pour toutes ses opinions et les firent adopter à leurs nombreux protecteurs. Cependant l'abbé qui ne croyait pas que le moment de paraître au grand jour était arrivé, imposa le plus grand secret aux initiés, et cette circonstance qui est avérée, prouve que son système ne se bornait pas à quelques idées exaltées sur la grâce. Pour s'emparer de l'esprit de la jeunesse, l'abbé de S. Cyran établit les écoles de Port-Royal

Origine de Port-Royal de Paris.

qui pendant vingt années qu'elles subsistèrent furent regardées comme des modèles parfaits d'instruction. Il donna aux religieuses des constitutions tendantes à leur inspirer l'esprit dont elles devaient être animées pour devenir propres à être les instrumens de la réforme qu'il méditait. Elles renfermaient d'excellentes vues, et si l'établissement de Port-Royal n'était devenu par son organisation un foyer d'opposition contre l'autorité spirituelle et temporelle, et un véritable parti, on ne pourrait soupçonner la pureté des intentions de l'auteur.

Origine des solitaires de Port-Royal.

Nous avons indiqué comme un des moyens dont se servit habilement l'abbé de S. Cyran pour répandre sa doctrine, l'établissement d'écoles pour l'instruction de la jeunesse : il faut y joindre la rédaction de livres où cette doctrine serait défendue. Ce fut en 1637 qu'il commença l'exécution de ce plan. Il gagna pour ses vues un des membres les plus distingués du barreau, un conseiller détat, un des plus grands orateurs du temps, Antoine Le Maître, fils de Catherine Arnauld, sœur de la mère Angélique. Cet homme célèbre fut le premier *solitaire du Port-Royal :* il alla habiter une maison particulière attenante à l'ancien monastère des champs, qui, situé dans un endroit sauvage que les eaux croupissantes rendaient malsain, était alors entièrement désert et tombait en ruines. Ce désert se changea bientôt en une contrée délicieuse par la foule d'habitations, de maisons de campagne, de châteaux que la dévotion devenue une affaire de mode, y construisit; les eaux stagnantes reçurent un

écoulement ou furent réunies en lacs; des ruisseaux arrosèrent le paysage le plus agréable. Antoine Singlin et Claude Lancelot [1], deux hommes qui devinrent célèbres dans les annales de Port-Royal, allèrent partager la retraite de Le Maître : il établit comme règle que chaque solitaire, à côté des études auxquelles il se livrait, exercerait un métier.

Le fameux capucin Père Joseph [2] et S. Vincent de Paule [3], auxquels l'abbé de S. Cyran, dans l'espoir de s'en faire des appuis, avait laissé entrevoir quelques parties de son plan, avaient averti le cardinal de Richelieu qu'à la place du foyer d'opposition qu'il avait détruit dans le midi de la France, il s'en élevait un nouveau près de Paris. Le cardinal avait paru négliger cet avertissement, mais l'éclat que fit la conversion de Le Maître l'engagea à faire arrêter l'abbé de S. Cyran le 5 juin 1638 : il fut enfermé dans le donjon de Vincennes, et traité avec beaucoup de douceur. Dans ses papiers on trouva des preuves de son infatigable activité; ainsi que celles du mystère qu'il recommandait aux initiés et d'autres circonstances qui indiquaient le dessein de devenir chef de parti; rien cependant dont on pût inférer des intentions criminelles. Il s'éleva une foule de réclamations contre l'arrestation du saint abbé; une des plus puissantes fut celle du célèbre Robert Arnauld d'Andilly, frère aîné de la mère Angélique, et un des amis in-

Arrestation de l'abbé de S. Cyran, 1633.

[1] Auteur des grammaires française, latine, grecque, italienne, espagnole, dite *de Port-Royal*.

[2] Voy. vol. XV, p. 100. [3] Voy. vol. XX, p. 41.

times de l'abbé de S. Cyran. Richelieu répondit par ces paroles remarquables : « Si l'on se fut également assuré de Luther et de Calvin, on n'aurait pas vu des torrens de sang inonder la France et l'Allemagne pendant cinquante ans. »

Le Port-Royal devient un parti.

Pendant la prison de l'abbé de S. Cyran, Antoine Singlin fut le chef du parti naissant. Ce fut sous son administration qu'un des frères de Le Maître, nommé Séricourt, se retira à Port-Royal-des-Champs ; l'autre qu'on distinguait par le surnom de Saci, fut gagné aux opinions nouvelles, et, sans faire une démarche publique, promit obéissance à Singlin. L'abbé de S. Cyran lui-même reçut un pareil engagement de la bouche de l'homme dont la plume devait rendre les plus grands services à Port-Royal : c'est Antoine Arnauld, le plus jeune frère d'Arnauld d'Andilly. Louis XIII résista à toutes les instances qu'on lui fit pour ouvrir la prison de l'apôtre de Port-Royal. Immédiatement après la mort du roi, Anne d'Autriche donna l'ordre de le mettre en liberté.

Publication de l'Augustinus de Jansen, 1640.

Cependant Jansen promu en 1636 à l'évêché d'Ypres, mourut le 6 mai 1638, un mois avant l'arrestation de son ami, laissant une grande réputation de piété et de charité. Il venait, après un travail de vingt-trois ans, d'achever son *Augustin, ou de la doctrine de S. Augustin, concernant la santé, maladie et guérison de la nature humaine contre les Pelagiens et Marseillais* (c'est-à-dire les Semi-Pelagiens). Ses amis le publièrent en 1640 ; il fut réimprimé à Paris en 1641. Qu'on nous permette encore une fois

de parler le langage de la théologie : à l'exception peut-être des Jansénistes (et l'on prétend qu'il n'en existe plus !), personne ne lit plus l'ouvrage du fondateur du parti : il est utile cependant de connaître ses principes.

« La philosophie, dit l'évêque d'Ypres, a de tous temps été la mère de l'hérésie; la raison est sa servante, la théologie ne peut en avoir d'autre que la mémoire, c'est-à-dire il faut que le théologien se rappelle vivement ce que Jésus-Christ et les apôtres ont enseigné verbalement et par écrit. Le christianisme ne doit pas être déduit de principes philosophiques ou démontré par raisonnement; le cœur seul doit en être le siège. Il est dangereux de vouloir, à l'aide de la raison, pénétrer les mystères de Dieu; il n'est permis qu'à la charité de s'en occuper. La présomption des scolastiques les a égarés; ils ont élevé une foule de questions oiseuses, et, sous prétexte qu'il fallait être indulgent pour les faiblesses des hommes, ils ont élargi la conscience et perverti la morale. Pour connaître la véritable foi, il faut s'en tenir aux saintes écritures, aux canons et aux saints pères des premiers siècles. L'hérésie pelagienne et semi-pelagienne est un fruit de la philosophie d'Aristote. S. Augustin a établi quatre vérités fondamentales opposées à autant d'erreurs cardinales, savoir : l'unité du chef de l'Église qui est Jésus-Christ; l'unité de ses membres, c'est-à-dire de l'Église; l'unité du sacrement de l'incorporation, le baptême; enfin l'unité et la vérité de la vie, c'est-à-dire de la grâce que l'homme a acquise par la

croix de Jésus-Christ. Dans la manière de développer la quatrième de ces vérités, il ressemble à l'apôtre S. Paul; il est après les apôtres le docteur *irréfragable*, angélique, séraphique. »

Après avoir traité dans la seconde partie de son livre de l'état de la nature innocente, de celui de la nature corrompue et de l'état de la pure nature dont l'existence est problématique, Jansen établit dans la troisième la doctrine de S. Augustin sur l'assistance de la grâce *médicante* de Jésus-Christ et de la prédestination. Il réfute les objections qu'on a faites contre cette doctrine et ajoute le passage suivant qui est remarquable comme celui qui a attiré à son ouvrage les censures de l'Église. « Il reste encore, dit l'évêque d'Ypres, une objection qui se fonde sur les bulles de deux papes [1], par lesquelles la doctrine qui enseigne que Dieu n'a pas pu originairement créer l'homme tel qu'il est maintenant, est condamnée. A cela je réponds : la force de cet argument repose sur l'autorité du siège apostolique que tous les Catholiques, comme fils de l'obéissance, doivent respecter. Ainsi si nous avons à craindre qu'en attribuant cette doctrine à S. Augustin nous ne paraissions contredire le jugement de deux papes; d'un autre côté, nos adversaires risquent, en rejetant cette doctrine, d'offenser le siège apostolique d'une manière plus immédiate et plus dangereuse, en se mettant en opposition avec neuf papes très-savans et très-saints, par l'organe desquels le siège apostolique a approuvé, loué et adopté la doc-

[1] Les bulles de Pie V et Grégoire XIII contre Baïus.

trine divine de S. Augustin. Que dirai-je donc des thèses réprouvées maintenant par le siège apostolique? En vérité, je ne le sais pas (*hæreo, fateor*)[1]. Et comment envisagerai-je une doctrine si clairement, si constamment professée par S. Augustin? Pour ne pas laisser le siège apostolique en contradiction avec lui-même, je crois qu'il sera convenable de dire que l'Église romaine qui aime autant la paix que l'instruction de ses enfans, guidée par la prudence, n'a pas prononcé de jugement. Car il est arrivé souvent que des doctrines ont fait plus de bruit par leur nouveauté que par l'erreur qu'elles renfermaient; ainsi certaines doctrines sont prohibées, quoique l'Église n'ait pas prononcé sur leur mérite ou déclaré qu'elle ne veut pas prononcer. Voilà ce que dans l'espèce cette sage mère a observé. Voyant que par l'accord général des scolastiques la doctrine dont il s'agit, quoique modifiée, a été introduite dans les écoles; voulant empêcher que l'opinion contraire ne cause par sa nouveauté des querelles et du scandale (tels que d'après la bulle même, elle avait déjà commencé à causer), elle a jugé à propos de la défendre provisoirement, non comme fausse, mais comme préjudiciable à la paix. Si à cette époque on avait pu faire voir que cette doctrine et quelques autres ont été enseignées d'une manière si intrépide par S. Augustin, le premier de tous les docteurs, et après lui depuis tant de siècles, non-seulement sans éprouver une contradiction, mais avec approbation de l'Église ro-

[1] Ce sont surtout ces deux mots qui ont déplu à Rome.

maine, et que par conséquent l'autorité d'un si grand maître et l'antiquité ont effacé l'opinion de son erreur et le scandale de la nouveauté, je ne crois pas que le siège apostolique eût donné un pareil décret que la nécessité de maintenir la paix ne motivait pas. »

Bulle de 1642; origine du nom de Jansénistes.

Une bulle d'Urbain VIII, du 28 février 1642, condamna en termes généraux l'Augustin de l'évêque d'Ypres; dans un des brefs qui accompagnaient cette bulle, le pape donna à ses sectaires le nom de *Jansénistes* qui leur est resté. Lorsque la bulle fut soumise à l'examen du conseil des affaires ecclésiastiques, Vincent de Paule, que l'Église a depuis placé au nombre des saints, déclara qu'il connaissait parfaitement le dessein de l'auteur de ces opinions nouvelles, qui était de bouleverser l'état présent de l'Église. Cette connaissance venait au fondateur des missions par les ouvertures que l'abbé de S. Cyran lui avait faites dans l'origine.

Dans les Pays-Bas, la bulle éprouva une vive opposition de la part de l'université de Louvain et de plusieurs évêques ayant à leur tête Jacques Boonen, archevêque de Malines : on lui reprochait d'avoir condamné une doctrine que S. Augustin avait enseignée dans les mêmes termes. Les troubles que l'apparition de la bulle causa dans ces provinces durèrent jusqu'en 1651 : la bulle fut alors acceptée avec des modifications et restrictions.

Les cinq propositions de Jansen.

Nicolas Cornet, grand maître du collège de Navarre et syndic de la faculté de théologie à Paris, dénonça au cardinal de Richelieu et après sa mort à la Sor-

bonne, les erreurs de Jansénius rédigées en sept propositions claires, que la Sorbonne réduisit à cinq; elle ne put cependant prononcer sur leur orthodoxie, parce que des membres du Port-Royal interjetèrent au parlement un appel comme d'abus.

Ces cinq propositions ayant acquis une célébrité plus grande que l'ouvrage même dont elles étaient tirées, nous allons les placer ici.

1. Quelques commandemens de Dieu sont possibles à des justes qui désirent et qui tâchent de les observer selon la force qu'ils ont alors; sans être munis de la grâce par laquelle cette obéissance leur serait rendue possible.

2. Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3. Pour mériter et démériter dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir; mais il suffit d'avoir une liberté exempte de contrainte.

4. Les Semipelagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi, et ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature que la volonté de l'homme avait le pouvoir d'y résister ou d'y obéir.

5. C'est une erreur des Semipelagiens de dire que Jésus-Christ soit mort ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes sans distinction.

La Sorbonne nomma une commission pour exa-

miner ces propositions. C'était le temps des troubles de 1649 ; les sectateurs du Port-Royal, liés avec la Fronde, empêchèrent la Sorbonne de prononcer. Quelques docteurs s'adressèrent alors aux évêques qui étaient présens à Paris. On convint qu'il fallait porter l'affaire devant le pape ; quatre-vingt-cinq évêques signèrent une lettre par laquelle on priait le pape de prononcer sur les cinq propositions ; onze évêques émirent un vœu contraire.

Origine des questions de droit et de fait.

Il faut observer qu'il s'éleva une *question de fait* sur ces cinq propositions, savoir si elles étaient ou n'étaient pas contenues dans le livre de Jansénius. Antoine Arnauld et ses amis, en accordant que ces propositions pouvaient être condamnables, soutinrent qu'elles ne se trouvaient pas exprimées dans le livre de Jansénius ; ce qui fit naître la distinction du *fait* et du *droit*, laquelle donna naissance à des disputes interminables. Il est très-vrai que la première de ces propositions est seule littéralement extraite de l'Augustinus ; mais les plus grands théologiens catholiques assurent que toutes les cinq s'y trouvent véritablement et qu'elles sont l'âme de ce livre.

Condamnation des cinq propositions, 1653.

Quoi qu'il en soit, une bulle du pape Innocent X, du 31 mai 1653, condamna les cinq propositions, savoir la première comme téméraire, impie, blasphématoire, hérétique, et digne d'anathème ; la seconde et la troisième comme hérétiques ; la quatrième comme fausse et hérétique ; la cinquième comme fausse, téméraire, scandaleuse, impie, blasphématoire, *contumélieuse*, contraire à la piété divine, hérétique ; les

deux dernières ayant au surplus été condamnées déjà, en 849, au concile de Chiersi-sur-Oise, après avoir été proférées par Gothescalc. Le pape déclare, qu'en condamnant cinq thèses de Jansénius, il n'entend pas approuver le reste du livre de cet évêque.

La bulle d'Innocent X fut généralement admise en France; car la faible résistance de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Cominge fut bientôt oubliée. Mazarin et trente archevêques et évêques adressèrent au pape une lettre pour le remercier de sa décision. Les Jansénistes ne pouvaient refuser de se soumettre à la bulle; mais ils se plaignirent, d'une part, de ce que le pape n'eût pas dit dans quel sens les propositions étaient condamnées, quoiqu'ils lui eussent fait connaître par écrit en quel sens ils les entendaient; et de l'autre de ce que les propositions étaient condamnées comme énoncées dans le livre de Jansénius, ce qui, excepté pour la première, n'était pas exact. Cette distinction entre le fait et le droit imaginée par Antoine Arnauld, fournit aux Jansénistes un motif pour soutenir que leur secte n'avait été condamnée, ou en d'autres termes, qu'il n'existait pas de secte de Jansénistes, et que le jansénisme n'était qu'un fantôme.

Jugement de 1654 sur la question de fait.

Le 28 mars 1654, trente-huit évêques, réunis à Paris pour examiner les difficultés qu'élevaient les Jansénistes, déclarèrent par voix de jugement que la bulle d'Innocent X avait condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius et en son sens. Le pape confirma cette décision par un bref du 29 septembre de la même année.

Ouvrage d'Arnauld contre les Jésuites.

Revenons au Port-Royal dont les événemens sont si intimement liés au jansénisme. Peu de temps après la sortie de l'abbé S. Cyran de sa prison, Antoine Arnauld, âgé de trente-un ans, publia, en 1643, un livre qui fait époque dans l'histoire ecclésiastique de France, et était dirigé contre les Jésuites : il portait le titre : *De* (c'est-à-dire contre) *la fréquente communion*. C'était le premier essai de mettre à la portée de toutes les classes de lecteurs la doctrine de Jansénius ; le charme du style lui donna une vogue extraordinaire. La préface, dans laquelle le jeune auteur soutenait que S. Pierre et S. Paul étaient deux chefs de l'Église qui n'en faisaient qu'un, fut condamnée à Rome.

L'abbé de S. Cyran survécut peu à la publication de l'Augustin, il mourut le 11 octobre 1643. Son cadavre produisit un miracle ; ce fut la première comédie de ce genre jouée par le Port-Royal.

Liaisons de Port-Royal avec la Fronde.

Ce qui aux yeux de l'impartiale postérité doit faire un grand tort à ces solitaires et aux Jansénistes, et balancer les témoignages que les contemporains rendent à leur piété, ce sont leurs liaisons avec le coadjuteur de Paris. L'esprit de parti fascine donc bien les lumières de la raison, puisque ces hommes dévôts et spirituels ne voyaient rien de criminel dans une telle liaison ? Et s'il est vrai, comme le disent leurs panégyristes, que ce fut en haine de cette liaison que le cardinal de Mazarin, d'ailleurs indifférent sur les questions théologiques, devint leur adversaire et provoqua la bulle de 1656 dont nous allons parler, faut-

il l'en blâmer? La protection du coadjuteur, prêtre factieux, criblé de vices, et l'indulgence d'Anne d'Autriche, laissèrent au parti du Port-Royal toute liberté de s'étendre et d'attirer à lui des hommes de tous les états. Le plus grand triomphe des solitaires fut de voir enfin se fixer parmi eux, en 1644, le vénérable Robert Arnauld d'Andilly, l'aîné des vingt enfans du premier Antoine Arnauld, et frère de la mère Angélique. Il choisit le métier de jardinier, et consacra des sommes considérables à l'embellissement des jardins du Port-Royal-des-Champs. Là il se trouvait dans le sein de sa famille; car six de ses sœurs et ses cinq filles étaient religieuses; et parmi les solitaires il y avait deux de ses fils, Lusancy et Villeneuve, et ses neveux Le Maître, Séricourt, Saci, S. Elme et Valmont.

Un des plus illustres écrivains de Port-Royal s'attacha depuis 1645 environ à enseigner dans cette institution : c'est Pierre Nicole qui n'avait alors qu'un peu plus de vingt-ans.

Le couvent de Port-Royal-des-Champs est relevé : l'école est transportée à Paris.

Comme les vastes bâtimens du couvent de la rue S. Jacques ne pouvaient plus contenir la foule de religieuses, de novices, de pensionnaires qui y affluaient de toutes parts, il fallut relever le monastère des Champs qui avait été abandonné depuis 1625. La mère Angélique y installa plus de quatre-vingt-dix religieuses. Saci fut chargé par Singlin de la direction particulière de cette maison. L'école qui avait occupé le couvent, fut alors transportée à Paris; elle y resta jusqu'en 1649, que la police la fit fermer. Elle re-

tourna alors à Port-Royal-des-Champs et fut établie dans une ferme nommée les Granges.

Le duc de Luynes, un des plus zélés membres de la Fronde, avait construit près de Port-Royal-des-Champs le château de Vaumurier qui était une vraie forteresse; rentré dans le monde par suite des instances de sa famille, il fit donation de son château à ses anciens confrères. Au mois de décembre 1654, ils firent une acquisition tout autrement importante que celle d'un château; un des hommes de génie du premier ordre, à qui les sciences exactes doivent d'importantes découvertes, entra dans la solitude du Port-Royal, où il devint un des plus illustres écrivains que la France ait produits. Ce fut Blaise Pascal, âgé alors de trente-cinq ans.

Seconde lettre d'Antoine Arnauld, 1665.

Sans nous arrêter à la foule des ouvrages de controverse qui sortirent de Port-Royal et à ceux que les Jésuites, représentans dans ces disputes le parti orthodoxe, leur opposèrent, il faut dire un mot d'un ouvrage qu'Antoine Arnauld publia en 1655, sous le titre de *Seconde lettre à un duc et pair de France*, où il s'efforça de prouver que les cinq propositions ne se trouvaient pas dans le livre de Jansénius, et où cette phrase lui échappa : « Les pères nous montrent dans la personne de S. Pierre un juste à qui la grâce sans laquelle on ne peut rien, a manqué dans une occasion où l'on ne saurait dire qu'il n'ait point péché. »

Lettres provinciales.

Cet ouvrage que le clergé orthodoxe regardait comme une levée de bouclier, fut condamné le 29 janvier 1656 par la Sorbonne. Arnauld cité pour se

défendre, se cacha chez ses amis. Une justification qu'il avait rédigée, ayant été jugée insuffisante par les solitaires du Port-Royal, le jeune Pascal se chargea de sa défense. Telle est l'origine de cet ouvrage admirable qui parut sous une forme périodique et sous le titre de *Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites, sur la morale et la politique de ces pères*. Ce livre qui est plus connu sous le titre de *Lettres provinciales* a fixé la langue française en prose. Chef-d'œuvre de style, de bonne plaisanterie et d'éloquence, « il fit néanmoins encore plus de mal à la religion que d'honneur à la langue française [1]; » il produisit une sensation extraordinaire, et l'on peut dire que ce fut le premier coup mortel qui fut porté aux Jésuites, qui y sont immolés à la risée et à l'indignation publique [2]; toute-

[1] Ces paroles ont été énoncées par un homme que les philosophes n'oseraient traiter de fanatique, par LEMONTEY. Voy. Histoire de la Régence, vol. I, p. 156.

[2] « Cet ouvrage, dit d'ALEMBERT (*Sur la destruction des Jésuites en France, par un auteur désintéressé*, 1765, in-12, p. 80), est d'autant plus admirable que Pascal, en le composant, semble avoir deviné deux choses qui ne paraissent pas faites pour être devinées, la langue et la plaisanterie. La langue était bien loin d'être formée; qu'on en juge par la plupart des ouvrages publiés dans ce même temps, et dont il est impossible de soutenir la lecture; dans les Provinciales il n'y a pas un seul mot qui ait vieilli, et ce livre, écrit il y a plus de cent ans, semble avoir été écrit d'hier. Une autre entreprise non moins difficile, était de faire rire les gens d'esprit et les honnêtes gens, à propos de la *grâce suffisante*, du *pouvoir prochain* et des décisions des casuistes, sujets bien peu favorables à la

fois c'est un ouvrage de parti, où la mauvaise fois attribuait aux Jésuites des opinions repréhensibles dont depuis long-temps ils s'étaient justifiés, et qui mit sur le compte de toute la société des extravagances de

plaisanterie, ou ce qui est pire encore, susceptibles de plaisanteries froides et monotones, capables tout au plus d'amuser des prêtres et des moines. Il fallait, pour éviter cet écueil, une finesse de tact d'autant plus grande que Pascal vivait fort retiré et éloigné du commerce du monde; il n'a pu démêler que par la supériorité et la délicatesse de son esprit, le genre de plaisanterie qui pouvait seul être goûté des bons juges dans cette matière sèche et insipide. Il y a réussi au-delà de toute expression; plusieurs de ses bons mots ont même fait proverbe dans la langue, et les Lettres provinciales seront éternellement regardées comme un modèle de goût et de style. Il est seulement à craindre que l'expulsion des Jésuites, diminuant l'intérêt qu'on prenait à ce livre, n'en rende la lecture moins piquante et peut-être ne le fasse oublier un jour. C'est le sort que doit appréhender l'auteur le plus éloquent, s'il n'écrit pas des choses utiles à toutes les nations et à tous les siècles; la durée d'un ouvrage, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, est presque nécessairement liée à celle de son objet. Les Pensées de Pascal, bien inférieures aux Provinciales, vivront peut-être plus long-temps, parce qu'il y a tout lieu de croire, quoi qu'en dise l'humble société, que le christianisme durera plus long-temps qu'elle. »

« Les Provinciales seraient peut-être assurées de l'immortalité qu'elles méritent à tant d'égards, si leur illustre auteur, cet esprit si élevé, si universel, et si peu fait pour prendre intérêt à des billevesées scolastiques, eût tourné également les deux partis en ridicule. La doctrine révoltante de Jansénius et de S. Cyran y prêtait pour le moins autant que la doctrine accommodante de Molina, de Tambourin et de Vasquez. Tout ouvrage où l'on immole avec succès à la risée publique des fanatiques qui se déchirent, subsiste même encore quand les fanatiques ne sont plus. »

quelques pères espagnols et flamands. Les Jésuites qui, chose bien étonnante, n'avaient pas à cette époque d'écrivain distingué, auraient dû peut-être opposer un profond silence à un adversaire comme Pascal; ils voulurent se défendre et ils le firent maladroitement. Un ouvrage intitulé : *Apologie des nouveaux casuistes contre les calomnies des Jansénistes*, révolta le public et leur fit un tort irréparable. Cette apologie du père Pirot, fut condamnée par un décret que l'inquisition rendit le 21 août 1659, en présence d'Alexandre VII. Ce ne fut qu'en 1696 que l'ordre trouva un défenseur assez vigoureux pour confondre Pascal. Ce fut le Père Daniel, historien de France, si non parfait, au moins estimable. Il démontra [1] que les Jésuites n'ont été ni les inventeurs du probabilisme ni les seuls qui l'eussent professé [2].

[1] Dans l'ouvrage intitulé : *Réponse aux Lettres provinciales, ou Entretien de Cléandre et Eudoxe*. Cologne, 1696, in-12.

[2] Le froid DUCLOS juge ainsi les Jésuites, comparés aux Jansénistes : « Les Jésuites, puissans à la cour, avaient des principes opposés à Port-Royal, plus humainement raisonnables, mais peut-être aussi moins conformes à la lettre de l'Évangile. Les premiers (Duclos a sans doute voulu dire : les seconds, c'est-à-dire les Jansénistes), savans logiciens, éloquens, amers ou plaisans, suivant le besoin, avaient une sévérité de mœurs assez ordinaire dans un parti persécuté, et qui fait, sinon des imitateurs, du moins des admirateurs, des disciples et des partisans. Les Jésuites, souples, adroits, insinuans, indulgens en morale, aussi réguliers dans leur vie que leurs antagonistes, pouvaient le paraître moins, parce qu'ils étaient plus répandus dans le monde et à la cour, dont ils dirigeaient les consciences. Mém. secrets de DUCLOS, *Collect. de* PETITOT, vol. LXXVI, p. 127.

Indépendamment de la part coupable que les Jansénistes et les filles de Port-Royal prirent dans les troubles de la Fronde, et de l'attachement que jusqu'au dernier moment ce parti conserva pour le cardinal de Retz dont la turpitude était dévoilée aux yeux de tout le monde, une seconde circonstance nous inspire des soupçons contre la bonne foi de ces hommes pieux. C'est qu'en 1656 quelques-uns d'entre eux eurent encore une fois recours à un miracle. Il se fit dans l'église de Port-Royal lorsqu'on y porta en procession une relique. Sa vérité est attestée par des personnes de la famille de Pascal; ce grand écrivain lui-même, cet esprit mathématique s'en déclara convaincu. Que doit-on penser après cela de la bonne foi d'un homme auquel on ne peut refuser le génie et le jugement ?

Formulaire de 1656.

L'assemblée générale du clergé de France dressa en 1656 un formulaire qui devait être signé par tous les ecclésiastiques et tous les ordres religieux de France. Le pape l'approuva par une bulle du 16 octobre 1656. Il était conçu en ces termes : « Je me soumets sincèrement à la constitution de notre saint Père le pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon son véritable sens expliqué par l'assemblée de Messeigneurs les prélats de France du 28 mars 1654, et confirmé depuis par le bref de S. S. du 29 septembre de la même année. Je reconnais que je suis obligée en conscience d'obéir à cette constitution et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansénius, contenues dans son livre intitulé Augustinus, que le pape et les évêques ont con-

damnée, laquelle doctrine n'est point celle de S. Augustin, que Jansénius a mal expliquée et contre le vrai sens de ce docteur. »

Un arrêt du conseil du 13 avril 1661, ayant ordonné la signature du formulaire, et les dames de Port-Royal ayant refusé d'obéir, une lettre de cachet de Louis XIV ordonna aux religieuses des deux maisons de renvoyer leurs novices, leurs postulantes, leurs pensionnaires et de n'en plus recevoir jusqu'à nouvel ordre. En même temps les écoles tenues par les solitaires furent fermées. Elles avaient produit d'excellens livres élémentaires qui aujourd'hui encore sont très-estimés, quoiqu'ils aient perdu le prix que l'enthousiasme et la prévention y avaient anciennement attaché. Parmi les hommes célèbres qui sont sortis de cette institution il suffit de nommer Jean Racine qui par la suite fut brouillé pendant quelque temps avec ses anciens maîtres auxquels le reconcilia Boileau; celui-ci, sans se prononcer sur les questions religieuses, ne voyait dans les solitaires de Port-Royal que les restaurateurs de la langue française et du bon goût.

Opposition de Port-Royal ; destruction de l'école par autorité supérieure.

A cette époque quatre évêques de France embrassèrent ouvertement la cause du jansénisme : c'étaient Henri Arnauld, frère d'Arnauld d'Andilly et d'Antoine, qui s'était fait une réputation sous le nom d'abbé de S. Nicolas et fut ensuite évêque d'Angers ; Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, François de Caulet, évêque de Pamiers, et Étienne-Nicolas Choart de Buzanval, évêque de Beauvais. Leur exemple entraîna

Opposition de quatre évêques.

les chanoines de Ste Geneviève et les Bénédictins de S. Germain des Prés. Les grands vicaires de l'archevêché de Paris, sous prétexte de ménager les religieuses de Port-Royal, dressèrent pour elles un formulaire particulier, où ils distinguèrent le fait du droit. Le clergé de France condamna ce formulaire ; un arrêt du conseil du 16 juillet 1661 le déclara nul, et le pape par un bref sévère força les grands vicaires de le retirer.

Enlèvement d'une partie des filles de Port-royal de Paris, 1664.

Après la démission du cardinal de Retz le roi nomma à l'archevêché de Paris Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, rédacteur du formulaire adopté par le clergé de France ; ce prélat étant mort le 29 juin 1662, le jour même où il reçut ses bulles, l'archevêché fut conféré à Hardouin de Beaumont de Péréfixe, évêque de Rhodez qui avait été précepteur de Louis XIV et avait écrit pour lui la Vie de Henri IV. Cet homme pieux, sage et modéré employa les moyens les plus doux pour détruire le schisme qui régnait dans son diocèse. Il employa Bossuet pour ramener à l'obéissance par ses exhortations éloquentes les religieuses de Port-Royal qui, méconnaissant leur vocation, s'étaient érigées en docteurs en théologie. Lui-même se rendit deux fois au milieu d'elles; indigné de leur arrogance et de leur entêtement qui donna lieu à une scène scandaleuse, il fit enlever, le 26 août 1664, par la police, mais de la manière la plus décente, douze des plus mutines, parmi lesquelles se trouvaient la mère Agnès qui avait succédé à la sœur Angélique dans le gouvernement de la maison, et trois filles

d'Arnauld d'Andilly. On les plaça dans des voitures dans chacune desquelles il y avait un prêtre et une dame, et elles furent transportées en d'autres couvens. A leur place l'archevêque fit entrer des religieuses de la Visitation; à l'une d'elles il donna le gouvernement provisoire de la maison. Une révolte des sœurs restées, força l'archevêque d'en faire enlever encore six. Les autres se soumirent, et l'une d'elles, la mère Dorothée, fut nommée abbesse triennale. Les deux couvens de Paris et des Champs furent depuis ce moment entièrement séparés.

Une bulle d'Alexandre VII, du 15 février 1665, confirma les dispositions de Péréfixe, et exigea de tous les ecclésiastiques la signature du formulaire, sans explication ni restriction. Les quatre évêques refusèrent de s'y soumettre. Bulle de 1665.

Le 2 juillet 1665, l'archevêque de Paris voyant Port-Royal de la ville entièrement soumis, fit transporter aux Champs toutes les religieuses opposantes qui avaient été dispersées en différentes maisons, mais elles y restèrent privées des sacremens, et on leur interdit toute correspondance avec l'étranger. Singlin, Saci, Arnauld, Nicole et d'autres chefs de parti se cachèrent; l'auteur des Provinciales ne vivait plus. La princesse de Conti, nièce du cardinal Mazarin, et la duchesse de Longueville étaient leurs protectrices.

Saci, arrêté le 14 mai 1666 et enfermé à la Bastille, s'y occupa de la traduction de l'Ancien Testament; car celle du Nouveau était achevée depuis quelque temps.

Le pape avait nommé neuf archevêques et évêques Paix de l'Église.

de France pour faire le procès aux quatre récalcitrans. L'archevêque de Sens et l'évêque de Châlons s'entremirent comme médiateurs; ils eurent ensemble avec le nonce du pape des conférences avec Arnauld, Nicole et La Lane, en présence de la princesse de Conti, de la duchesse de Longueville et de mademoiselle de Vertus; car ces dames prenaient beaucoup de part aux discussions théologiques. On convint d'une lettre que les quatre évêques adresseraient au pape; elle était rédigée en termes vagues et contenait des phrases respectueuses et soumises; en même temps les évêques déclarèrent par un acte formel qu'ils avaient signé et fait signer sincèrement le formulaire.

Séparation des deux maisons de Port-Royal.

Ainsi la paix fut conclue en apparence. L'archevêque rendit aux religieuses de Port-Royal-des-Champs l'usage des sacremens, mais on ne leur restitua pas la direction de Port-Royal de Paris. Un arrêt du conseil du 13 mai 1669 régla que les deux monastères resteraient séparés et indépendans l'un de l'autre; que celui des Champs serait abbaye élective et triennale; que les biens des deux abbayes seraient divisés en deux lots, dont l'un composé d'un tiers appartiendrait à Port-Royal de Paris. Une bulle de Clément X du 23 septembre 1671 confirme cet arrêt. Ainsi fut établi ce qu'on appelait la *paix de l'Église*, événement regardé comme tellement heureux qu'on frappa une médaille pour en conserver le souvenir. Ce fut alors que d'après le désir de François de Harlay de Chanvalon, nouvel archevêque de Paris, Arnauld et Nicole tournèrent leurs armes contre les Protestans et écrivirent leur

ouvrage célèbre *de la Perpétuité de la foi*. Nicole commença à publier ses *Essais de morale*, un des chefs-d'œuvre de la littérature française, et Tillemont, son *Histoire des premiers siècles du christianisme*; heureux si satisfaits d'édifier les fidèles par leur dévotion et d'éclairer la nation par leurs écrits, ils avaient renoncé franchement au désir de briller par des intrigues et de se distinguer par un esprit d'opposition.

Nous ne trouvons pas de meilleure occasion pour parler d'une congrégation particulière à la France, et qu'à l'étranger au moins on a quelquefois confondue avec les Jansénistes. Elle est remarquable non-seulement par le bien infini qu'elle a fait, mais aussi parce qu'elle est la première qui ait été rétablie après la révolution, cette ennemie redoutable de toutes les bonnes institutions. Il s'agit de la congrégation de S. Sulpice.

Jean-Jacques Olier, né à Paris en 1608, en fut le fondateur. Cet homme pieux ayant résolu, d'après l'exhortation du P. Charles de Condran, général de la congrégation de l'Oratoire, d'établir une compagnie qui se consacrerait à l'éducation de jeunes ecclésiastiques, commença l'exécution de son projet en 1641 à Vaugirard et s'adjoignit pour cette œuvre salutaire l'abbé de Ragois de Bretonvilliers. Nommé en 1642 curé de S. Sulpice à Paris, après avoir refusé la coadjutorerie de Châlons-sur-Marne, Olier ne cessa pas d'être supérieur de son séminaire dont les membres vivaient en communauté sous sa direction. Cette double occupation ne l'empêcha pas de travailler à la

correction des mœurs de ses paroissiens qui étaient très-corrompues, et à la conversion des nombreux Huguenots du quartier S. Germain. C'est à lui enfin qu'on doit la fondation de l'église de S. Sulpice, un des monumens les plus remarquables de Paris, tant par les véritables beautés de l'architecture qui est de Levau, que par l'essai malheureux que cet artiste a fait, dans l'architecture composite du pourtour, d'introduire un ordre français. La première pierre de cet édifice a été posée en 1655 par la reine Anne d'Autriche[1]. Sa construction ne fut achevée qu'en 1736. Olier bâtit aussi le séminaire près l'église[2] et obtint des lettres-patentes pour autoriser son établissement. Il fonda des séminaires à Viviers, au Puy, au bourg S. Andéol, à Clermont et à Montréal dans le Canada. L'assemblée du clergé de France de 1730 dans une lettre au pape Clément XII nomma Olier *eximiun sacerdotem, insigne cleri nostri decus et ornamentum*, et Fénélon dit : Il n'est rien de si apostolique et de si vénérable que S. Sulpice.

La congrégation de S. Sulpice devint une pépinière

[1] Si quelques auteurs disent que la première pierre fut posée en 1646 par le duc d'Orléans, leur assertion est juste ; mais les constructions commencées en 1646 par l'architecte Gamard furent condamnées en 1655, et on recommença l'édifice sur un plan plus vaste, d'après les dessins de Levau.

[2] Le séminaire démoli en 1802 laissa libre une place ornée d'une fontaine ; le nouveau séminaire, bâti en 1820, forme la ligne méridionale de cette place. La fontaine a été transportée au marché S. Germain, où elle était plus nécessaire. (En 1832, le séminaire a servi d'hospice aux malheureux atteints du choléra-morbus.)

d'évêques et d'hommes qui ont fait honneur au clergé français. Ce fut elle qui donna Fénélon à la France ; ce fut de son sein que sortit Godet, évêque de Chartres, homme vertueux, sage et savant, directeur de la conscience de madame de Maintenon, supérieur de l'établissement de S. Cyr qu'elle avait fondé. Godet mourut en 1709 et eut pour successeur dans l'évêché de Chartres son petit-neveu, l'abbé de Merinville qui devint un des plus dignes évêques de France. Madame de Maintenon donna sa confiance personnelle à la Chétardie, curé de S. Sulpice, fort saint prêtre, mais simple à l'excès : ce fut lui qui, comme nous verrons, donna le P. Le Tellier pour confesseur à Louis XIV.

SECTION VI.

Contestations avec la cour de Rome au sujet de la régale, des franchises et de la déclaration du clergé de France de 1682.

Bulles réglant les rapports entre le roi et le clergé des nouvelles provinces.

En vertu du concordat de 1516, le droit de nommer à tous les évêchés et abbayes du royaume appartenait au monarque. L'acquisition de nouvelles provinces, par la paix de Westphalie et les traités subséquens, soumit à la souveraineté du roi quelques diocèses qui jusqu'alors avaient été régis par d'autres lois et concordats. Diverses bulles pontificales réglèrent les rapports dans lesquels les évêchés et abbayes réunis à la France devaient se trouver à l'égard de la puissance séculière. Des concessions d'Alexandre VII du 11 décembre 1664, et de Clément IX du 24 mars 1668 accordèrent au roi, sa vie durant, la faculté de nommer aux évêchés de Metz, Toul et Verdun, excepté le cas où ils deviendraient vacans par le décès des titulaires en cour de Rome, et au roi et à ses successeurs celle de nommer aux abbayes, prieurés et autres bénéfices sans charge d'âmes dans l'étendue de ces diocèses.

Des bulles de Clément IX du 9 avril et 27 août 1668, et d'Innocent XI du 20 mai 1686 accordèrent au roi et à ses successeurs de nommer dans tous les cas de vacance aux évêchés d'Arras, de Tournai, S. Omer et Ypres; et au roi personnellement, sa vie durant, de nommer à toute abbaye et prieuré de l'Ar-

tois, de la Flandre, du Hainault et du Luxembourg, qu'il aurait possédés pendant toute l'année 1666, ou dont la paix d'Aix-la-Chapelle de 1668 lui avait donné la souveraineté, à condition néanmoins de faire ces nominations dans les dix mois après le décès du titulaire.

Par la bulle de Clément IX du 9 avril 1668, le roi et ses successeurs obtinrent la faculté de nommer dans tous les cas de vacance à l'évêché d'Elne [1] et aux abbayes et prieurés du Roussillon, du Conflans et de la Cerdagne.

La bulle d'Innocent XI du 20 mai 1686, donna au roi, sa vie durant, le droit de nommer aux abbayes et prieurés de la Franche-Comté.

Louis XIV obtint d'Innocent XI une bulle du 3 octobre, par laquelle l'évêché d'Alby fut détaché de la métropole de Bourges et érigé en archevêché, ayant pour évêques suffragans ceux de Castres, Mende, Cahors, Rhodez et Vabres.

Par une bulle du pape Innocent XII du 17 juin 1694, un évêché fut érigé à Alais, dans les Cévennes, pour le bien de 50,000 Huguenots de ces contrées qui par toutes sortes de moyens de *persuasion* dont il sera question dans une autre section de ce chapitre, avaient été convertis à la religion catholique.

L'archevêché de Paris fut élevé à la dignité de duché-pairie, ou plutôt le titre de duché-pairie donné à la terre de S. Cloud fut attaché à l'archevêché.

Nous avons vu dans les livres précédens de cet ou- Origine de la

[1] L'évêché d'Elne était, depuis 1632, à Perpignan.

dispute sur la régale.

vrage que les rois de France ont toujours joui du droit de régale, c'est-à-dire de la garde des archevêchés et évêchés devenus vacans, du droit de jouir de leurs revenus pendant la vacance des sièges et de nommer aux bénéfices dépendans de ces sièges qui devenaient vacans pendant leur administration [1]. Nous avons vu aussi que le concordat de 1516 leur avait reconnu ce droit. Cependant sous le règne de Henri IV quelques provinces métropolitaines prétendirent être exemptes de la régale; mais un arrêt du parlement de Paris du 24 avril 1608 déclara que ce droit appartenait au roi dans toutes les églises de son royaume et fit défense aux avocats et procureurs de soutenir aucune proposition contraire. Les archevêques et évêques des provinces de Languedoc, Guienne, Dauphiné et Provence se pourvurent contre cet arrêt au conseil du roi, où l'instance fut pendante durant plus de soixante ans. Enfin le 10 février 1673 le roi fit, à S. Germain, une déclaration portant que le droit de régale lui appartenait universellement dans tous les évêchés et archevêchés de son royaume, terres et seigneuries de son obéissance, à la réserve de ceux qui en étaient exempts à titre onéreux. Un second édit daté de Versailles, le 2 avril 1675, en confirmant la première déclaration, nomma expressément les métropoles de Bourges, Bordeaux, Auch, Toulouse, Narbonne, Arles, Aix, Avignon, Embrun et Vienne comme sujettes à la régale.

Déclarations de S. Germain de 1673, et de Versailles de 1673 et 1675.

Résistance des évêques jansénistes.

Louis XIV entouré de gloire avait accoutumé ses

[1] Voy. vol. III, p. 263.

sujets de tous les ordres à une stricte obéissance ; les seuls Jansénistes poussés par le fanatisme religieux osèrent lui résister en France. Son édit éprouva de l'opposition de la part de deux évêques de ce parti; Pavillon et Caulet, évêques d'Alet et de Pamiers qui avaient été, en 1664, dans l'opposition contre le formulaire du clergé de France. Tel est l'esprit de parti que deux évêques à qui, peu d'années auparavant, le pape avait voulu faire faire le procès pour désobéissance, devinrent dans la question de la régale les coryphées des principes ultramontains, parce qu'ils étaient en opposition avec l'autorité royale. L'évêque de Pamiers osa appeler au pape d'une sentence de l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, et fut puni par l'exil. Il mourut quelque temps après. Le roi avait ménagé l'évêque d'Alet à cause de son grand âge; mais ce prélat janséniste n'en devint pas plus soumis : il refusa de recevoir des chanoines que le roi avait pourvus en régale. L'évêque de Pamiers appela également au pape d'une ordonnance que le métropolitain donna contre lui. Il s'éleva un combat d'arrêts et de censures ecclésiastiques entre le conseil du roi et l'évêque; après sa mort, son chapitre suivit ses traces, et la confusion en vint au point à Pamiers que l'intendant de Guienne fut obligé d'y mettre fin par la force armée. Le parlement de Toulouse condamna le grand-vicaire, comme perturbateur du repos public et criminel de lèze-majesté, à être décapité. La sentence fut exécutée en effigie, le 16 avril 1681.

Les choses prirent cette tournure malheureuse Bref d'Inno-

cent XI de 1679. à cause de la protection que les récalcitrans trouvèrent à Rome. Innocent XI qui régnait depuis 1676 était un saint pontife, mais très-zélé pour le maintien des droits de l'Église de Rome. Il prit parti contre le roi et lui écrivit successivement plusieurs brefs pour l'engager à se désister d'une prétention injuste et contraire aux droits de l'Église. Ses remontrances n'ayant pas produit d'effet, il annonça au roi, par un bref du 28 décembre 1679, qu'il ne solliciterait plus cette affaire par lettres, mais se servirait de la puissance que Dieu avait remise entre ses mains.

Il s'éleva une autre contestation entre le roi et le pape au sujet de l'élection d'une supérieure d'un couvent de Charonne. Au mépris de la nomination du roi, les religieuses, en exécution d'un ordre du pape, en choisirent une autre. Le parlement reçut le procureur-général appelant comme d'abus du bref, et maintint la supérieure nommée par le roi. A cet arrêt du parlement le pape opposa un bref en forme de bulle, et le parlement ordonna la suppression de ce bref.

Bref de 1681. Le 1er janvier 1681, Innocent XI adressa au chapitre de Pamiers un bref par lequel il cassa tout ce qui avait été fait ou serait encore fait par ceux qui, nommés par les chanoines *régalistes* ou par l'archevêque de Toulouse, prendraient le titre de grands vicaires; défendit à tous les fidèles de leur obéir, et déclara invalides toutes les confessions faites à des prêtres approuvés par ces grands vicaires, ainsi que les mariages contractés sur leur permission. Le par-

lement mit un terme à ce désordre; il supprima le bref comme supposé et fabriqué par des malveillans. Le pape alors envoya des copies de son bref aux Jésuites de Pamiers et de Toulouse avec ordre de les publier. Ces Pères affectèrent de douter que ces copies vinssent de Rome et gardèrent le silence; ce qui engagea le pape à faire adresser de nouvelles copies par le général des Jésuites aux provinciaux de Paris et de Toulouse avec ordre de leur donner de la publicité. Le parlement averti par les Jésuites eux-mêmes, manda, par arrêt du 18 juin 1681, les supérieurs des trois maisons de Paris, pour rendre compte de ce qui était à leur connaissance, et donna un arrêt par lequel il était défendu aux Jésuites de faire aucune chose directement ou indirectement en vertu des ordres qui leur étaient venus de Rome, et à tout supérieur et religieux de publier et exécuter aucun bref ni aucune bulle, excepté celles qui regardent la discipline intérieure de leurs maisons, et en conséquence des lettres-patentes du roi enregistrées en la cour.

Assemblée du clergé de 1681.

Fatigué de ces tracasseries le roi avait ordonné, en 1681, une convocation des prélats de France, pour donner leur avis sur les objets de contestation qui subsistaient entre lui et la cour de Rome. Dans cette assemblée qui eut lieu à Paris, au mois de mai, Le Tellier, archevêque de Rheims, releva quelques expressions des brefs du pape, comme portant atteinte aux libertés gallicanes. Il fut puissamment secondé par l'archevêque de Paris qui, de concert avec Colbert et le chancelier Le Tellier, engagea l'assemblée à faire

en sorte que la question de l'autorité du roi pût être traitée à fond. On décida qu'en 1682 une assemblée générale du clergé de France à laquelle chaque province enverrait deux députés du premier ordre et deux du second serait chargée d'examiner cet objet. Avant la réunion de cette assemblée, le roi supprima la maison de Charonne, afin qu'il n'y eût plus de débats à son égard.

L'assemblée du clergé commença le 9 novembre 1681 sous la présidence de François du Harlay, archevêque de Paris. Elle était composée de huit archevêques, vingt-six évêques, et trente-huit délégués du clergé, et fut ouverte par le magnifique discours de Bossuet sur la beauté et l'unité de l'Église qui jouit d'autant plus d'autorité que l'assemblée devant laquelle il fut prononcé l'a, dans ses lettres aux évêques de France, qualifié de pieux, savant et éloquent.

Édit du roi de 1682, accepté par le clergé.

Comme la régale avait depuis quelques années reçu une étendue que l'assemblée jugeait abusive, elle concerta avec le roi un édit qui fut vérifié au parlement le 24 janvier 1682. Il ne renfermait rien qui fût attentatoire au droit du roi; seulement le monarque se soumit à quelques règles dans l'exercice de son droit. Le 3 février 1682 toute l'assemblée signa son adhésion à l'édit de 1673, et écrivit au pape pour le prier d'y consentir pour l'amour de la paix et en considération de la piété du roi. Innocent XI n'était pas homme à céder à de pareils motifs. Par un bref du 13 avril 1682 adressé à tous les évêques de France, il cassa et

annula tout ce que l'assemblée avait fait au sujet de la régale.

Dans l'intervalle l'assemblée avait porté un coup à l'autorité pontificale par une déclaration du 19 mars 1682 qui fait époque dans l'histoire de l'Église. La voici textuellement. « Plusieurs s'efforcent de ruiner les décrets de l'Église gallicane, et ses libertés que nos ancêtres ont soutenues avec tant de zèle, et de renverser leurs fondemens, appuyés sur les saints canons et sur la tradition des Pères. Il en est aussi qui, sous prétexte de ces libertés, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de S. Pierre et des pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ; à l'obéissance qui leur est due par tous les Chrétiens et à la majesté si vénérable aux yeux de toutes les nations, du siège apostolique, où s'enseigne la foi et se conserve l'unité de l'Église. Les hérétiques, d'autre part, n'omettent rien pour présenter cette puissance, qui maintient la paix de l'Église comme insupportable aux rois et aux peuples, et pour séparer, par cet artifice, les âmes simples de la communion de l'Église et de Jésus-Christ. C'est dans le dessein de remédier à de tels inconvéniens que nous, archevêques et évêques assemblés à Paris par ordre du roi, avec les autres députés, qui représentons l'Église gallicane, avons jugé convenable, après une mûre délibération, d'établir et de déclarer :

Déclaration des libertés de l'Église gallicane, de 1682.

« 1. Que S. Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles,

et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles; Jésus-Christ nous apprenant lui-même que son royaume n'est pas de ce monde, et en un autre endroit, qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre S. Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé; que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre : celui donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu. Nous déclarons en conséquence que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés ni directement ni indirectement par l'autorité des chefs de l'Église; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni absous du serment de fidélité; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'état, doit être inviolablement suivie comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints.

« 2. Que la plénitude de puissance que le saint siège apostolique et les successeurs de S. Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle que néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de Constance, contenus dans les sessions IV et V, approuvés par le saint siège apostolique, et confirmés par la pratique de toute l'Église et des pontifes

romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Église gallicane, demeurent dans leur force et vertu, et que l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent, en disant que leur authenticité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« 3. Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général, que les règles, les coutumes et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du saint siège apostolique, que les lois et coutumes établies du consentement de ce siège respectable et des églises, subsistent invariablement.

« 4. Que le pape a la principale part dans les questions de foi; que ses décrets regardent toutes les Églises, et chacune en particulier, mais que cependant son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne.

« Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises de France, et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons tous dans les mêmes sentimens, et que nous suivions tous la même doctrine. »

A ces quatre articles, M. l'archevêque d'Hermopolis [1] ajoute ce qui suit :

« Que le souverain pontife soit le successeur de saint Pierre ; qu'il ait la plénitude de la puissance spirituelle, que ses décrets regardent toutes les églises sans exception ; voilà ce que nous croyons, et ce qui nous est commun avec tout le monde catholique. Quant au reste de la déclaration, deux choses sont certaines ; la première que les maximes qu'elle énonce sont propres à l'Église gallicane, en ce sens, du moins, que celle-ci les a plus hautement, plus constamment, plus universellement professées ; la seconde, que ces maximes ont dû amener des conséquences pratiques, influer sur la conduite de l'Église de France, soit dans les démêlés de nos rois avec les papes, soit à l'égard de l'exercice de la primauté du saint siège, de l'acceptation de ses décrets et de ses jugemens. Ces maximes et ces usages ont tenu l'Église de France plus affranchie des prétentions ultramontaines sur la puissance temporelle, et même l'ont rendue, non pas indépendante (à Dieu ne plaise), mais moins dépendante des souverains pontifes dans certains points de discipline ecclésiastique. C'est donc à juste titre que cet ensemble de maximes et d'usages qui en découlent, se sont appelés libertés gallicanes.

« A ces usages qui sont une suite naturelle des quatre articles, on en a mêlé d'autres d'une origine assez récente, ou même suspecte ; quelques-uns étaient

[1] Dans son ouvrage intitulé : Les vrais principes de l'Église gallicane.

plutôt une servitude qu'une liberté ; ce qui faisait dire à Fleury qu'on pourrait faire un traité des servitudes de l'Église gallicane comme on a fait des libertés, et qu'on ne manquerait pas de preuves[1]. Dans le discours d'où ces paroles sont tirées, l'auteur réduit nos libertés effectives à treize articles[2] : les plus remarquables sont :

« Que la France ne reçoit pas le tribunal de l'inquisition. »

« Que les nouvelles bulles ne sont reçues qu'après avoir été examinées. »

« Que les sujets du roi ne peuvent être tirés hors du royaume, sous prétextes de citations, appellations ou procédures. »

« Que le nonce du pape n'a aucune juridiction en France. »

« Tout le monde sait que ces quatre points de nos libertés sont encore aujourd'hui une des bases de notre droit ecclésiastique. »

Le respectable prélat dont nous venons de citer les paroles, dit encore : « La maxime qui consacre l'indépendance pleine, absolue des rois, dans l'ordre temporel, ne souffre aucune exception. Nous refusons, non-seulement au pape, mais à l'Église universelle, aux conciles œcuméniques, le pouvoir de déposer un souverain, sous quelque prétexte que ce soit, fût-il tyran, hérétique, persécuteur, impie : l'excommu-

[1] Discours sur les libertés de l'Église gallicane, n. 24, édit. de 1724, Opusc. tome IV.

[2] *Ibid.* n. 25.

nication, même la plus légitime, en le privant des biens spirituels, dont l'Église est la dispensatrice, ne le priverait pas de sa couronne, de ses droits à l'obéissance du peuple dans l'ordre civil et politique. »

Écoutons encore le célèbre archevêque de Cambrai, Fénélon, raisonnant sur les rapports des conciles généraux et des papes. « Un jugement du saint-siège reçu par toutes les églises, dit-il[1], est autant revêtu de l'autorité de l'Église que les canons du concile de Trente. Soit que l'Église parle dans une assemblée générale, ou que, sans assemblée générale, elle s'unisse au premier siège dans une décision qu'il a faite, elle est toujours la même Église à laquelle le S. Esprit est promis. »

Édit de 1682 qui déclare les quatre articles loi du royaume

Aussitôt que les quatre articles furent signés, Louis XIV, par un édit du mois de mars 1682, adressé avec ordre d'enregistrement à tous les parlemens, bailliages, sénéchaussées, universités, facultés de théologie et de droit canon, les déclara loi perpétuelle et irrévocable du royaume; défendit à quiconque, séculier ou régulier, d'enseigner ou d'écrire rien de contraire à la doctrine contenue dans la déclaration; ordonna que cette déclaration fût souscrite par tous ceux qui seraient choisis pour professer la théologie; qu'ils se soumissent à enseigner les quatre articles, et que les syndics des facultés présentassent aux ordinaires des lieux et aux procureurs généraux des copies de ces soumissions signées par les greffiers des facultés; que dans toutes les universités où il y aurait plusieurs professeurs, l'un fût chargé tous les

[1] Dans une instruction pastorale du 16 février 1704.

ans d'enseigner la doctrine contenue dans la déclaration, et que s'il n'y en avait qu'un, il le ferait l'une des trois années consécutives; que les syndics des facultés de théologie présentassent tous les ans avant l'ouverture des leçons, aux prélats des villes où elles étaient établies et aux procureurs généraux les écrits qu'ils dicteront à leurs écoliers, lorsqu'ils en recevraient l'ordre; qu'aucun bachelier ne pourrait être licencié ni recu docteur, qu'après avoir soutenu ladite doctrine dans une de ses thèses, etc.

Louis XIV mettait une si grande importance au maintien des principes énoncés dans la déclaration, qu'il chargea Bossuet, évêque de Meaux, d'écrire une défense de cette déclaration qui fut rédigée en latin, et traduite ensuite en français.

Les droits et les libertés de l'Église gallicane qui découlent des quatre propositions sont de trois espèces; selon que ces libertés sont l'apanage ou du gouvernement, ou des évêques et du clergé, ou des particuliers. Les dix suivantes constituent la première classe.

1. Ni le roi ni ses officiers et sujets ne sont, en affaires séculières et du gouvernement, soumis à la discipline ecclésiastique du pape ou des évêques.

2. Le pape n'a dans le royaume d'autre juridiction que celle que le roi lui accorde. Les nonces ou légats du pape ne sont en France que de simples ambassadeurs de la cour de Rome et ne peuvent exercer aucun acte juridique en vertu d'un pouvoir émané du pape, à moins que ce pouvoir n'ait été approuvé par

le roi, et enregistré au parlement. Aucune cause ne peut être évoquée à Rome, si ce n'est en vertu du concordat et des ordonnances du roi; et dans ce cas la cause sera jugée d'après les lois du royaume, par des commissaires et juges *in partibus* nommés par le pape, sans que les parties soient assignées à comparaître à Rome. Le pape ne peut légitimer des enfans naturels, si ce n'est pour les rendre aptes aux bénéfices ecclésiastiques. Aucune constitution pontificale ne peut être publiée ni recevoir force de loi, avant d'avoir été examinée et approuvée par l'autorité civile.

3. Les synodes sont convoqués et tenus par l'autorité civile qui confirme leurs actes, sans que, pour l'un ni pour l'autre, il ne faille une approbation du pape.

4. Le roi peut rendre des lois concernant le devoir des ecclésiastiques et mettant des restrictions à leur autorité, sans qu'il faille pour cela la confirmation d'un synode ou du pape. Le pape ni les évêques ne peuvent, sans la permission et approbation du roi, faire des réglemens pour soumettre qui que ce soit à une punition civile ou ecclésiastique.

5. Excepté les contributions et droits que le concordat a accordés au saint-siège, le pape ne peut, sous aucun prétexte, exiger le paiement d'une somme quelconque; le roi, au contraire, peut imposer des taxes au clergé sans avoir besoin du consentement du pape.

6. Aucune fondation ecclésiastique ne peut avoir lieu, aucun nouvel ordre de religieux ou religieuses

ne peut être introduit sans la confirmation du roi; s'il l'accorde, les règles seront auparavant examinées, et, s'il y a lieu, modifiées par l'autorité civile.

7. Le roi nomme tous les évêques et chefs de fondations ecclésiastiques, excepté le cas où l'élection d'un tel chef a été abandonnée aux membres des communautés par concession royale.

8. La régale ou l'administration et la jouissance des évêchés vacans (à l'exception cependant du droit de patronage sur les cures) appartiennent au roi.

9. Toute juridiction ecclésiastique est soumise à la séculière, de manière qu'on peut appeler comme d'abus au parlement de toutes les sentences des tribunaux ecclésiastiques.

10. L'exercice de la discipline ecclésiastique à l'extérieur et de la puissance ecclésiastique est soumis au contrôle du pouvoir civil.

La seconde classe des libertés de l'Église gallicane se compose des droits suivans des évêques.

1. Les évêques sont dans leurs diocèses juges en matières de foi; il s'ensuit qu'ils sont autorisés à examiner eux-mêmes toutes décisions étrangères, même celles du pape, sans être obligés d'y accéder par obéissance.

2. La cour de Rome ne peut limiter, à l'égard du service divin et de la discipline, l'autorité des évêques fondée dans les canons et confirmée par les lois civiles. La forme de la rédaction des bréviaires et des liturgies, l'introduction de nouvelles fêtes, et le changement des cérémonies du culte sont de leur compé-

tence. Aucune dispense ni grâce pontificale ne peut entraver leur juridiction.

3. Tout ecclésiastique est exempt de contributions étrangères et de toute juridiction étrangère; les bénéfices ne peuvent être chargés par le pape d'impositions ou de rétributions annuelles; les taxes de la chancellerie romaine ne peuvent être augmentées à leur égard; ils ne peuvent pas être requis de se présenter au dehors.

4. Les ecclésiastiques sont autorisés à implorer la protection de l'autorité civile contre l'abus de la puissance ecclésiastique de leurs chefs, et aucune espèce de discipline ecclésiastique ne peut les empêcher d'user de ce droit.

Tous les autres membres de l'Église catholique en France, et tout sujet et habitant du royaume jouit des priviléges suivans qui constituent la troisième classe des libertés de l'Église gallicane.

1. Les sacremens ne peuvent être refusés, l'excommunication ni aucune peine de discipline ne peuvent être prononcées que conformément aux canons confirmés par l'autorité séculière.

2. Le clergé ne peut interdire la lecture de la Bible dans une langue vulgaire.

3. Personne ne peut être forcé par le clergé d'assister au culte ni inquiété par rapport à ses opinions religieuses, pourvu qu'on ne cherche pas à faire des prosélytes, qu'on n'attaque pas le dogme et le culte approuvés par l'autorité, et qu'on ne désobéisse pas aux lois, par rapport à la défense d'assemblées religieuses et à la bénédiction des mariages.

Le pape Innocent XI fut extrêmement mécontent de la doctrine renfermée dans les quatre propositions : lui et ses successeurs n'ont cessé de la traiter de fausse et de dangereuse ; néanmoins sans en venir contre le roi à des extrémités jadis si habituelles à la cour de Rome, il se contenta de refuser la consécration à tous les évêques nommés en France depuis 1682 ; ce qui ne laissa pas de causer un grand trouble dans l'Église. La querelle sur les franchises qui éclata en 1687 augmenta l'animosité. Cette querelle purement politique se trouvant mêlée aux différends sur la régale et sur les libertés de l'Église gallicane, parce qu'il est difficile de tirer toujours une ligne de séparation exacte entre la puissance spirituelle du pape et celle qu'il exerce comme souverain temporel, nous allons en donner ici le précis.

Querelles sur les franchises, 1687.

Il s'était introduit depuis long-temps à Rome un abus qui paralysait tous les efforts de la police pour maintenir la sûreté publique. Les ambassadeurs des cours étrangères étaient en possession d'un droit appelé les franchises (*franchigie*), en vertu duquel on ne pouvait arrêter aucun malfaiteur ni dans leurs palais ni dans les maisons des environs. Ce privilège avait un motif originairement fondé en justice, savoir la protection que les ministres devaient aux personnes de leur suite ; mais sous ce prétexte une foule de gens, pour se soustraire à la surveillance de la police, s'étaient aggrégés à la domesticité des ministres, et toutes les maisons attenantes à leurs palais, et finalement des rues entières étaient censées faire partie de ces palais ;

et comme les ambassadeurs demeuraient dans les quartiers les plus populeux de la ville, il en résulta qu'une grande partie des habitans de Rome jouissait du privilège de l'impunité; car aucun officier de justice ne pouvait se montrer dans ces quartiers qui, sous le nom de franchises, étaient devenus l'asile des plus grands scélérats.

Il était impossible qu'un gouvernement réglé tolérât un abus pareil qui ne découlait nullement du caractère sacré que le droit public accorde aux représentans des puissances étrangères. Plusieurs papes avaient vainement essayé d'abolir ce désordre. Innocent XI s'y prit d'une autre manière. Il résolut de n'admettre aucun ambassadeur qui n'eût préalablement renoncé au droit de franchises. Ceux de Pologne, d'Espagne, d'Angleterre et de l'empereur y consentirent successivement. Mais déjà les succès de Louis XIV lui avaient inspiré cette morgue que des princes d'un faible caractère et de moyens bornés prennent facilement pour de la grandeur, et dont ce monarque n'avait pas besoin. Le duc d'Estrées, son ambassadeur à Rome, à qui on proposa d'imiter l'exemple des autres ministres, répondit que son maître n'avait pas coutume de se régler sur l'exemple d'autrui. Cet ambassadeur étant mort le 30 janvier 1687, le pape négocia à Paris l'abolition des franchises dont d'Estrées avait encore joui, et n'ayant pas reçu de réponse favorable, usa du droit de sa souveraineté en les abolissant par une bulle publiée pendant la vacance de l'ambassade; il déclara excommunié de fait quiconque

voudrait se maintenir dans la possession de l'abus supprimé.

Le successeur du duc d'Estrées, Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, eut ordre de ne se relâcher d'aucun droit dont son devancier avait joui. Son entrée à Rome, le 16 novembre 1687, ressembla à celle d'une armée, car il était escorté par 800 hommes bien armés. Il prit possession du palais Farnèse, sa demeure, et de tout le quartier environnant, comme d'une place forte, fit poser des sentinelles et parcourir le quartier nuit et jour par des patrouilles de cavalerie. Cette bravade fut cause que le pape refusa de lui accorder une audience. Le curé de S. Louis des Français à Rome ayant permis à l'ambassadeur, le 25 décembre, de faire sa dévotion dans son église, celle-ci fut interdite comme ayant été souillée par l'admission aux saints sacremens d'un homme notoirement excommunié. Lavardin eut la hardiesse d'insulter le pape, en se rendant avec une suite nombreuse à la basilique de S. Pierre; à son entrée dans cette église, tous les ecclésiastiques saisis d'horreur, en sortirent comme d'un lieu profané.

Louis XIV, résolu de punir ce qu'il nommait l'insolence de la cour de Rome, prit ses précautions. Le procureur-général près le parlement de Paris interjeta appel, le 27 septembre 1688, au concile général de tout ce que le pape pourrait faire au préjudice des droits du roi et de sa couronne, après quoi le parlement d'Aix, par un arrêt du 2 octobre 1688, déclara encore une fois réunis

à la couronne la ville d'Avignon et le comtat Venaissin.

Bulle de 1690 qui réprouve les quatre propositions.

Le 12 août 1689, la mort vint délivrer Innocent XI de l'embarras où l'avait mis sa fermeté. Son successeur, Alexandre VIII, parut vouloir se rapprocher; le roi fit un pas pour la réconciliation en se désistant des franchises et restituant Avignon et Venaissin, par une déclaration du 3 novembre 1689. Néanmoins Alexandre continua de refuser les bulles aux évêques nommés par le roi, parce que, disait-il, l'injure faite au saint-siège en 1682 n'avait pas été réparée, et le 30 janvier 1691, veille de sa mort, il publia une bulle signée dès le 4 août 1690, par laquelle il improuva les quatre propositions du clergé de France.

Soumission de trente-sept évêques nommés.

Louis XIV fit une expérience qui s'est renouvelée de nos jours; il apprit que tout le pouvoir des princes échoue contre la fermeté des papes quand elle se fonde sur la justice. La désolation qui régnait dans l'Église de France par la vacance de trente-sept évêchés, les plaintes qui s'élevaient de tous côtés, la crainte d'un schisme qui tourmentait les hommes religieux, forcèrent à la condescendance le monarque auquel l'Europe réunie n'avait pas encore pu arracher une concession. Les cardinaux d'Estrées et de Janson furent chargés de négocier un arrangement avec Innocent XII. Ils réglèrent que les prélats qui avaient été nommés aux évêchés depuis le commencement des contestations, écriraient au pape une lettre dans laquelle ils déclareraient qu'ils étaient fâchés de tout ce qui s'était fait dans les assemblées du clergé et qui

avait déplu au souverain pontife, et qu'ils regardaient comme non délibéré tout ce qui, dans ces assemblées, avait été décrété au sujet de la puissance ecclésiastique et de l'autorité pontificale. La cour de Rome pouvait regarder cette déclaration comme un désaveu formel; néanmoins il faut observer que la déclaration n'a été signée que par les évêques qui n'avaient pas reçu leurs bulles, et qu'elle l'a été isolément par chacun d'eux, et non en commun. Après cette démarche le pape confirma les trente-sept évêques nommés, et, sans ratifier l'extension que le roi avait donnée à la régale, n'y mit pas d'empêchement.

Louis XIV, de son côté, écrivit à Innocent XII, le 14 septembre 1693, une lettre dans laquelle il lui marque qu'il consent à ne pas faire observer les choses contenues dans son édit, à quoi les conjonctures passées l'avaient obligé. Cela voulait-il dire qu'il rétractait son édit? « Non, cela voulait dire, c'est ainsi que s'exprime M. Fraissinous [1], qu'il rendait aux écoles la liberté qu'elles avaient avant l'édit confirmatif de la déclaration, de débattre le pour et le contre sur les questions de la supériorité du concile et de l'infaillibilité du pape. Cette sage condescendance eut l'inestimable avantage de tout pacifier, et n'empêcha pas que l'enseignement des quatre articles prévalût sur tous les points dans les écoles de théologie. »

Déclaration de Louis XIV de 1693.

[1] Les Vrais principes de l'Église gallicane.

SECTION VII.

Guerre de dévolution et traité de paix d'Aix-la-Chapelle, de 1668.

Le système de l'équilibre politique est tourné contre la France.

La puissance de la monarchie française qui allait en croissant depuis quelques siècles, avait été arrêtée dans ses progrès, sous les derniers Valois, par de longues guerres intestines qui, allumées par le fanatisme religieux, avaient été entretenues par des factions politiques. La prudence et la fermeté du premier Bourbon rendirent la tranquillité à ce beau pays, une sage administration le prépara à jouer le rôle auquel sa situation et ses ressources l'appelaient. Henri IV comprima plutôt qu'il n'éteignit l'esprit turbulent de la nation qu'il gouvernait. Une faction républicaine s'était associée au parti nombreux des Réformés, avec lesquels elle s'était tellement amalgamée, qu'il fut souvent difficile de distinguer ceux qui réclamaient seulement la liberté de leur culte, de ceux qui voulaient renverser la monarchie. Ce dernier parti s'est propagé jusqu'à nos jours, et nous lui devons et les malheurs qui ont fait périr en Europe une génération entière, et les succès qui en ont corrompu une seconde. Réprimé par le génie du cardinal de Richelieu, subjugué par la gloire de Louis XIV, ce parti commença de nouveau à se montrer sous le règne de Louis XV. Il prit alors le manteau de la philosophie et de l'impiété, comme dans le seizième siècle il avait pris le

masque de la religion : cette faction est aussi étrangère à la philosophie qu'à la religion ; elle n'a d'autre mobile qu'une présomption sans borne, une ambition sans mesure, et le mépris des lois divines et humaines.

Aussitôt que le cardinal de Richelieu eut terrassé ce monstre et consolidé ainsi le trône des Bourbons, il tourna ses vues vers l'étranger. La puissance de la France apparut aux princes d'Allemagne et aux états du nord de l'Europe, comme le génie tutélaire de leur indépendance. Marchant sur les traces de ce grand ministre, le cardinal Mazarin érigea la paix de Westphalie comme une barrière contre les princes de la maison d'Autriche qui voudraient abuser de leur prépondérance pour porter atteinte aux droits de leurs voisins et pour subjuguer les princes d'Empire sur lesquels la dignité impériale donnait à cette maison une influence salutaire, tant qu'on ne la tournait pas contre leur liberté. Heureuses la France et l'Europe, si Louis XIV avait voulu se contenter du beau rôle d'arbitre ! mais une passion qui a toujours été le fléau de l'humanité, l'ambition, l'aveugla. La puissance de la France, qu'on avait bénie jusqu'alors, fut exécrée par ces mêmes peuples qu'elle avait jadis protégés. Ils tournèrent contre elle le même système de confédération par lequel Richelieu leur avait appris à multiplier leurs forces pour résister à l'oppression.

Avantages avec lesquels Louis XIV commença sa carrière militaire.

Le général Grimoard, en examinant les moyens militaires de la France en 1661, ainsi avant les améliorations que Louis XIV avait introduites jusqu'en

1666, dit que ce monarque, en prenant les rênes du gouvernement, trouva 1°. l'armée la plus nombreuse, la mieux constituée, la mieux administrée et la plus aguerrie de l'Europe; 2°. pour la commander le maréchal de Turenne et le prince de Condé, les plus grands généraux de leur temps; les maréchaux de Gramont, de Choiseul, du Plessis-Praslin et d'Aumont, qui avaient montré des talens; le marquis de Créqui, le comte de Schomberg et le duc de Luxembourg, tous déjà reconnus dignes de succéder un jour à Turenne et à Condé qui les avaient formés; 3°. une vingtaine de lieutenans-généraux, de maréchaux de camp capables de conduire avec distinction des corps détachés; une multitude de jeunes militaires de la plus grande espérance, au nombre desquels étaient Catinat, le duc de Vendôme et le marquis de Villars, qui ne tardèrent pas à percer la foule avec éclat; 4°. S. Hilaire et du Metz, aussi instruits dans l'artillerie qu'on pouvait l'être alors; 5° enfin le chevalier de Clairville, Vauban, Paul, Mégrigni et Choisi, les plus habiles ingénieurs du siècle. Avec ces avantages multipliés, qui ne se trouvaient à la disposition d'aucun autre potentat, Louis était assuré de vaincre par ses généraux, quand même il n'aurait pas jugé à propos de paraître à la tête de ses armées; mais il aspirait à tous les genres de gloire, et il ambitionna autant de cueillir des lauriers que de s'illustrer par un bon gouvernement intérieur.

Guerres de Louis XIV.

L'ambition de Louis XIV suscita quatre guerres qui, par la réunion des autres puissances contre la

France, devinrent générales; on les appelle la *guerre de dévolution*, la *guerre d'Hollande*, la *guerre d'Allemagne*, et la *guerre pour la succession d'Espagne*. Trois fois la France sortit victorieuse de cette lutte, et dicta plutôt qu'elle n'accepta la paix d'Aix-la-Chapelle, la trêve de Ratisbonne, les paix de Nimègue et de Ryswick. Tous ces traités ajoutèrent à l'étendue de ses possessions, et augmentèrent sa puissance. Mais il est un terme que les lois éternelles ont posé aux succès de l'injustice. L'Europe entière se réunit contre les usurpations de Louis XIV, et la Providence voulut qu'il bût jusqu'à la lie le calice de l'amertume, et qu'il donnât au monde le spectacle d'une punition qui serait allée jusqu'à l'excès, si ce monarque n'avait possédé une grandeur d'âme qui soutint sa dignité au milieu de l'adversité. Les princes dans le malheur n'ont pas de plus sûr appui que l'amour de leurs peuples, quand ils peuvent s'adresser à eux avec confiance. Louis XIV l'éprouva. Loin de souscrire aux conditions avilissantes que la vengeance avait voulu lui prescrire, il signa à Utrecht une paix honorable, qui, en laissant à la France tout ce que les précédens traités lui avaient assigné, mit des bornes aux nouveaux projets d'agrandissement que ses rois pourraient former par la suite.

Les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue, de Ratisbonne, de Ryswick et d'Utrecht, sont la matière de cette section et de quelques-unes des sections suivantes.

Projet de Louis XIV pour la reunion de la

Depuis la paix des Pyrénées, Louis XIV ne perdit pas de vue le projet dont l'exécution avait été prépa-

monarchie d'Espagne.

rée par son mariage avec une infante d'Espagne; c'était de réunir à sa couronne, sinon la totalité de la monarchie d'Espagne, au moins une partie de ses provinces, et nommément les Pays-Bas, qui étaient si bien situés à sa convenance. Ce projet, dont le cardinal Mazarin avait bercé son enfance, l'occupa pendant cinquante ans; il devint la cause de ces guerres qui, après avoir illustré son règne, conduisirent son royaume au bord du précipice et remplirent d'amertume sa vieillesse.

Alliance de 1662 avec les États-généraux.

Le premier pas qu'il fit après la paix de 1659, pour préparer les voies à l'exécution de ses plans, fut une alliance défensive qu'il conclut, le 27 avril 1662, à Paris, avec les États-généraux, pour vingt-cinq ans. Les deux parties se garantirent réciproquement la possession de leurs pays, droits et libertés *en Europe*, ainsi que leur commerce et leur navigation. Si l'une d'elles était attaquée, l'autre devait, au bout de quatre mois, faire cause commune avec elle. Par des articles séparés, le roi promit de soutenir les États-généraux par un corps auxiliaire de 12,000 hommes; s'il était attaqué, la république devait fournir 6,000 hommes, ou 10,000 livres par mois pour chaque mille hommes.

A la suite du traité se trouve la liste des divers traités que la France avait conclus depuis 1631, et dont elle demandait la garantie aux États-généraux. Dans ce nombre était la convention avec l'Angleterre sur l'acquisition de Dunkerque. Les États ne voulurent pas la garantir, et il fallut de longues négociations et

l'influence de Jean de Witt pour les y décider; il arriva de ces longueurs que l'alliance de 1662 ne fut ratifiée que le 6 avril 1663 [1].

L'unique objet de Louis XIV, en concluant cette alliance, était d'empêcher les États-généraux de faire cause commune avec l'Espagne, dans le cas où les prétentions qu'il se proposait de former sur une partie de la monarchie espagnole, exciteraient une guerre.

Projet du grand pensionnaire pour le partage des Pays-Bas espagnols.

Don Estevan de Gamare, gouverneur des Pays-Bas espagnols, qui venait de conclure avec les États-généraux un arrangement relatif à la copropriété des quartiers d'Outre-Meuse, établie par la paix de Westphalie, se donna beaucoup de peine pour obtenir que cet arrangement fût suivi d'une alliance; mais la faiblesse de la constitution de l'infant don Carlos, fils et héri-

[1] A l'occasion de la confection de cette liste, nous apprenons, par la correspondance entre le grand pensionnaire de Witt et l'ambassadeur G. van Boreel, la raison pour laquelle il existe tant de lacunes dans le recueil des traités conclus par la France, antérieurement à l'établissement du dépôt des affaires étrangères. « Rien n'est plus étonnant, dit l'ambassadeur dans une lettre du 30 mars 1663, que la conduite de cette cour, lorsqu'il s'agit d'avoir les originaux des traités conclus entre la France et les princes étrangers, surtout de ceux qui ont été négociés hors de France; souvent aussitôt qu'on s'en est servi, si l'on en a besoin, on ne peut plus les trouver; car il arrive que ces originaux restent entre les mains des ambassadeurs qui les ont négociés; ceux-ci meurent, ils passent à leurs héritiers avec leurs autres papiers, et souvent se perdent ainsi; en sorte que depuis que je suis ici, il est arrivé qu'on m'a demandé des copies des traités faits avec LL. HH. PP., que les ministres m'avaient dit ne pouvoir absolument pas trouver.»

tier de Philippe IV, effraya le grand pensionnaire Jean de Witt, qui était à la tête des affaires, et la mauvaise intelligence qui régnait entre sa république et les Anglais, à cause des jalousies de commerce, le décida à l'alliance avec Louis XIV. Pour prévenir les troubles que la mort de Philippe IV ou de son fils devait faire naître, il communiqua au comte d'Estrades, ministre de France à la Haye, un projet d'après lequel les Pays-Bas catholiques devaient former une république indépendante, servant de barrière entre la France et les Provinces-unies. Cambrai, S. Omer, Aire, Nieuport, Furnes, Bergue et Linck devaient être abandonnés à la France; Ostende, Plassendaal, Bruges, Damme, Blankenberg et le quartier de l'Outre-Meuse, aux États-généraux. On est surpris de lire que le moyen par lequel le grand pensionnaire travailla à s'assurer l'assentiment de la province d'Hollande, et par là celui des autres provinces à ce projet, était la peur qu'il entretenait parmi le peuple que les Turcs ne bouleversassent la monarchie autrichienne et ne vinssent pousser leurs conquêtes jusqu'au Rhin : pour ce cas, disait-il, il fallait une liaison intime avec la France qui seule pourrait résister à ce torrent. Cet habile démagogue savait comment on fait agir le peuple et que, pour tromper la multitude, aucun artifice n'est trop grossier. Au reste le projet du grand pensionnaire n'eut pas de suite, parce que Louis XIV qui avait fait semblant de l'approuver, aima mieux s'approprier la totalité des Pays-Bas espagnols, en vertu du droit de dévolution [1].

[1] Des admirateurs du grand pensionnaire n'ont voulu voir dans

Guerre de dévolution.

Philippe IV, roi d'Espagne, étant mort en 1665, Lous XIV forma des prétentions, au nom de son épouse, sur plusieurs provinces de la monarchie espagnole. La renonciation de Marie-Thérèse exprimée dans son contrat de mariage, et solennellement confirmée par le traité des Pyrénées, ne put arrêter l'ambition du roi de France. Il réclama la cession du duché de Brabant, de la seigneurie de Malines, d'Anvers, de la Gueldre supérieure, de Namur, de Limbourg avec les places d'Outre-Meuse, du Hainault, de l'Artois, de Cambrai, du duché de Luxembourg, d'une partie de la Flandre et de toute la Franche-Comté. Un droit, usité entre particuliers, fut invoqué pour fonder ces prétentions. Lorsque, dans ces pays, un veuf ou une veuve, ayant des enfans, passe à de secondes noces, la propriété de ses biens immeubles est *dévolue* par le fait aux enfans du premier lit, de manière que ce père ou cette mère n'en conserve que la jouissance, sa vie durant, sans pouvoir en disposer en faveur des enfans du second lit. Cette coutume singulière est connue sous le nom de *droit de dévolution.*

Charles II, roi d'Espagne, qui venait de succéder à son père, était du second lit de Philippe IV, au lieu

toute sa conduite qu'une ruse pour connaître les projets de Louis XIV et pour sauver les Pays-Bas. Mais les premiers n'étaient pas un mystère, et le seul moyen de sauver les Pays-Bas était une alliance avec l'Espagne; sans parler d'autres circonstances qui ne permettent pas de douter que de Witt pensait sérieusement à l'exécution de son projet fantastique.

que Marie-Thérèse, reine de France, était du premier lit. Louis XIV soutenait donc que, dès l'instant du second mariage de Philippe IV, la propriété de tous les pays où le droit de dévolution avait lieu, avait été dévolue à ses enfans du premier lit, savoir à don Balthasar et à l'infante qui par la suite fut reine de France, et à celle-ci seule depuis la mort de don Balthasar; et qu'à la mort du roi d'Espagne, la jouissance devait se réunir à la propriété, en faveur de la reine de France; que cette princesse étant mineure lorsqu'elle signa son contrat de mariage, elle n'avait pu renoncer à des droits légitimes qui lui avaient été antérieurement acquis; qu'au surplus, la dot de cinq cent mille écus d'or, qui lui avait été promise par son contrat de mariage, n'ayant point été payée, la renonciation, qui n'avait été faite qu'en considération de ce paiement, demeurait nulle et comme non avenue.

On ne pense sûrement pas que Louis XIV croyait de bonne foi que le droit de dévolution légitimait ses prétentions. L'invasion des Pays-Bas était résolue avant que le maréchal de Turenne ou plutôt Duhan, son secrétaire, qui avait fait quelqu'étude des coutumes flamandes, déterra cette jurisprudence singulière [1].

Les Espagnols répliquèrent avec raison que le droit

[1] La cour de France fit imprimer l'ouvrage de DUHAN, intitulé : Traité des droits de la reine T. Ch. aux divers états de la monarchie espagnole. Ce livre fut réfuté par le jurisconsulte STOCKMAN, dans son *Tractatus de jure devolutionis*, et par le BARON DE LISOLA dans le Bouclier d'état et de justice contre le dessein manifestement

de dévolution dérivant de la coutume, ne réglait que les successions des particuliers et qu'il ne pouvait point déroger aux lois fondamentales de l'Espagne, qui établissaient l'indivisibilité de la monarchie, et qui déféraient toute la succession à Charles II, frère de Marie-Thérèse, sans le moindre partage [1].

Négociations infructueuses sous la médiation de Witt.

Le grand pensionnaire de Witt sentait fort bien le besoin de maintenir la bonne harmonie avec la France qui était son principal appui contre la maison d'Orange; il ne pouvait au surplus se cacher que l'intérêt de sa république la forcerait à se tourner contre Louis XIV, s'il persistait à se rendre maître des Pays-Bas. Ce double motif le porta à faire, au commencement du mois de juillet 1667, prier le roi par le comte d'Estrades de s'expliquer sur les conditions auxquelles il consentirait à un accommodement; car, disait-il, si l'on pouvait convenir là-dessus, les États obligeraient les Espagnols à y donner les mains. Louis XIV déclara que, pour prouver sa modération, il voulait pour ses prétentions présentes se contenter de la Franche-Comté, du duché de Luxembourg, de Cambrai

découvert de la monarchie universelle. Il parut en 1667 un autre ouvrage d'ANTOINE AUBÉRY, intitulé : Des justes prétentions du roi sur l'Empire. La sensation que fit cet ouvrage en Allemagne engagea le roi à faire mettre pour peu de temps l'auteur à la Bastille, où il fut bien traité et visité par les premières personnes du royaume.

[1] On pourrait contester la justesse de ce raisonnement. Comme les Pays-Bas n'étaient pas incorporés à la monarchie espagnole, le droit public de celle-ci ne pouvait leur être appliqué. C'est l'ordre de succession usité dans les Pays-Bas, qu'il fallait opposer à Louis XIV.

et du Cambrésis, de Tournai, Douai, Aire, S. Omer, Bergues et Furnes. Le grand pensionnaire jugeant ces prétentions si exagérées qu'on ne pourrait espérer que les Espagnols les admissent jamais, fit offrir au roi la Franche-Comté, Cambrai et le Cambrésis, Douai, S. Omer, Aire, Bergues et Furnes. Il ajouta qu'il faudrait en même temps prendre ensemble des mesures sur le cas du décès du roi d'Espagne sans enfans, et que cela pourrait se faire moyennant un traité séparé du premier qui porterait que dans le cas susdit on reviendrait à l'ancien projet de partage, et que le roi et les États prendraient les armes pour chasser les Espagnols des Pays-Bas et obliger ces provinces à se former en république; que par ce moyen le roi serait libre de recueillir la succession dans toute l'étendue des royaumes que les Espagnols possédaient.

Louis XIV accepta ces conditions avec une modification; outre les cessions qu'on lui offrait, il demanda encore le Luxembourg, mais il renonça à la Franche-Comté, à condition que Charles II traitât avec le roi de Portugal *de roi en roi*: il ajouta encore que si l'Espagne préférait lui céder la Franche-Comté plutôt que le Luxembourg, il y donnerait les mains; enfin il laissa à cette puissance l'alternative entre ces cessions, et l'abandon de tout ce que ses armées avaient occupé pendant la guerre; car la proposition est du 27 septembre 1667 et les hostilités avaient commencé quatre mois auparavant. Cette proposition ne parut pas acceptable; le grand pensionnaire trouva que l'intérêt de la république ne permettait pas que le

Luxembourg fût entre les mains de la France, et il n'espérait pas qu'on pourrait porter le roi d'Espagne à céder la Franche-Comté. Au surplus van Beuningen, à son retour de France, paraît avoir fait revenir de Witt de l'idée de laisser au roi la perspective de recueillir un jour la succession espagnole.

Campagne de 1667.

La France avait eu de grands succès dans la campagne de 1667. Colbert avait préparé l'argent nécessaire pour la faire avec vigueur; et le nouveau ministre de la guerre, Louvois, fils de Le Tellier, avait réuni des forces considérables. Louis XIV déclara qu'il voulait apprendre le métier de la guerre sous Turenne qui commandait la grande armée forte de 35,000 hommes. La seconde armée de 15,000 hommes était sous les ordres du maréchal d'Aumont; François de Créqui commandait un corps de 8,000 hommes dans le Luxembourg et se joignit ensuite à la grande armée. Le comte de Marsin était à la tête de l'armée espagnole qui se trouvait trop faible pour faire résistance. Les Français s'emparèrent de plusieurs villes des Pays-Bas espagnols, au mois de juin de Charleroi, Bergues-S.-Vinox, Furnes, Ath et Tournay; en juillet, de Douai, du fort de Scarpe, de Courtrai et Oudenarde; au mois d'août, de Lille et Armentières; en septembre d'Alost. Louis XIV assista à la plupart de ces conquêtes.

Triple alliance de la Haye, 1668.

Les États-généraux qui n'avaient pas eu lieu d'être satisfaits de la manière dont le roi les avait soutenus dans la guerre avec l'Angleterre qui venait d'être terminée par la paix de Breda, furent alarmés des pro-

grès que ses armées faisaient dans les Pays-Bas espagnols. Ils entrèrent volontiers dans les propositions d'alliance qui leur furent faites par la cour de Londres, et ils y entraînèrent la Suède mécontente de ce qu'on eût cessé de lui payer les anciens subsides. Le chevalier Guillaume Temple négocia cette alliance qui est célèbre sous le nom de *Triple-Alliance*. Elle fut signée à la Haye, le 23 juin 1668, pour la défense des Pays-Bas espagnols. Craignant que le comte d'Estrades n'employât son influence pour porter les Provinces à refuser la ratification du traité, le chevalier Temple entraîna le grand pensionnaire à une mesure qui fut une violation de la constitution; mais autorisée, à ce qu'il disait, par l'urgence des circonstances. De Witt porta le traité immédiatement devant les États-généraux, qui le ratifièrent sous leur responsabilité personnelle.

On signa le même jour deux traités; l'un, auquel la Suède ne prit pas part, est une alliance défensive entre la Grande-Bretagne et les États-généraux, sur la base de l'article 11 de la paix de Breda. Il y fut convenu que si l'une des deux puissances était attaquée, l'autre lui fournirait un secours de 40 vaisseaux de guerre, 6,000 hommes d'infanterie et 400 de cavalerie, dont la partie réquérante rembourserait les frais à la paix.

L'autre traité est un arrangement par lequel les deux puissances maritimes s'érigèrent en médiatrices entre les deux couronnes belligérantes, en réservant cependant à la Suède la faculté d'y accéder. Elles s'en-

gagèrent à disposer la France à un armistice et à employer l'intervalle pour porter l'Espagne, de gré ou de force, à accepter une des alternatives que la France avait admises dès le commencement de la guerre; savoir, ou de laisser Louis XIV en possession de toutes les places qu'il avait conquises pendant la campagne de 1667, ou de lui abandonner soit le duché de Luxembourg, soit la Franche-Comté, et, avec l'un ou l'autre lot, Cambrai, le Cambrésis, Douai, Aire, S. Omer, Furnes et leurs dépendances.

On convint par des articles secrets, 1°. que dans la paix à conclure, il ne serait pas question de la renonciation qu'on avait demandée à Marie-Thérèse, ou que cette renonciation serait exprimée en termes vagues; 2°. que si la paix entre l'Espagne et le Portugal ne se faisait pas, la France respecterait la neutralité des Pays-Bas; 3°. que si le roi de France refusait d'accepter la paix aux conditions concertées, l'Angleterre et les États-généraux donneraient des secours aux Espagnols, et feraient la guerre à la France par terre et par mer jusqu'à ce que toutes choses fussent rétablies sur le pied de la paix des Pyrénées.

Ce dernier article irrita beaucoup Louis XIV contre les Hollandais et leur pensionnaire Jean de Witt, et fut une des principales causes de la guerre qu'il entreprit depuis contre la république.

Depuis le retour du prince de Condé en France, Louis XIV qui conservait dans son âme un ressentiment des choses passées, ne lui avait communiqué aucune affaire; il ne l'employa pas même pendant la

campagne de 1667. Le duc d'Enghien, son fils, avait commandé son régiment de cavalerie. Cependant le roi avait trop de discernement pour ne pas apprécier les grands talens du vainqueur de Lens [1], et, ayant formé le projet de conquérir la Franche-Comté, il jugea que personne n'était plus propre à cette entreprise que le gouverneur de la Bourgogne; d'ailleurs Louvois qu'offusquait la gloire de Turenne, n'était pas fâché, dit-on, de ce qu'un autre eût l'occasion de cueillir des lauriers. Les préparatifs de cette campagne furent faits de manière à détourner l'attention sur un autre point. La conquête de la Franche-Comté fut achevée en quinze jours; Condé prit Besançon le 7 février 1668; Dole se rendit au roi en personne le 14.

C'est une opinion généralement admise que la Triple-alliance força Louis XIV à faire la paix qui effectivement fut signée peu de mois après. Rien n'est pourtant plus faux. Avant la signature de cette alliance, ou au moins avant que la France en eût connaissance, toutes les conditions de la paix future étaient convenues par un traité secret que Louis XIV et l'empereur Léopold avaient conclu à Vienne, le 19 février 1668, et qui avait proprement pour objet le partage de la monarchie espagnole dans le cas où Charles II mourrait sans enfans. Comme, outre d'autres avantages considérables, il assurait à Louis la totalité des Pays-Bas, le roi aima mieux se contenter pour le moment d'une partie de ces provinces, plutôt que de conquérir, les armes à la

[1] Voy. vol. XXVII, p. 350.

main, ce qui, quelques années plus tard, devait lui écheoir d'une manière paisible. Nous parlerons de ce traité, dans la XIII[e] section de ce chapitre.

Le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, et son plénipotentiaire pour la paix, ayant accepté la première des deux alternatives posées dans les articles secrets de la Triple-alliance, le roi de France l'agréa pareillement, le 5 avril 1668, par un traité signé à S. Germain avec les alliés.

Signature de la paix d'Aix-la Chapelle.

La ville d'Aix-la-Chapelle avait été choisie pour le lieu du congrès; Colbert de Croissy, frère du contrôleur-général, s'y était rendu de la part du roi, en qualité de son ambassadeur et plénipotentiaire, et le marquis de Castel-Rodrigo y avait envoyé le baron de Bergheick comme son subdélégué. Après la signature du traité de S. Germain par Louis XIV, la négociation de la paix ne fut plus difficile. Le traité fut signé à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668, sous la médiation du pape.

Sommaire du traité.

Les articles 3 et 4 de cette paix adjugent au roi de France les conquêtes qu'il avait faites pendant la campagne de 1667. « En contemplation de la paix, le roi très-chrétien demeurera saisi et jouira effectivement de toutes les places, forts et postes que ses armes ont occupés ou fortifiés pendant la campagne de l'année passée : à savoir, de la forteresse de Charleroi, des villes de Binch et d'Ath, des places de Douai, le fort de Scarpe compris, Comines, Tournay, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtray, Bergues et Furnes, et

de toute l'étendue de leurs bailliages, châtelleries, territoires, gouvernemens, prevôtés, appartenances, dépendances et annexes. »

Par l'article 5, la France restitue la Franche-Comté au roi d'Espagne. Par l'article 7, les deux rois consentent que toutes les puissances qui le voudront garantissent ce traité.

La paix d'Aix-la-Chapelle, de 1668, a ceci de particulier, que ni dans le préambule, ni dans un article, il n'est question des prétentions de la reine de France sur les Pays-Bas, qui avaient été le motif de la guerre, ni de la renonciation de cette princesse à la monarchie espagnole. Les cessions que fait le roi d'Espagne sont des sacrifices auxquels il se décide par considération pour la paix et pour avancer le bien de la chrétienté. On a beaucoup blâmé l'Espagne d'avoir abandonné à la France les places importantes qu'elle lui céda par les articles 3 et 4, et qui sont les clefs des Pays-Bas, plutôt que de renoncer à la Franche-Comté avec Cambrai, Aire et S. Omer, ainsi que cela dépendait d'elle.

Accession de la Suède à la Triple-alliance.

La paix d'Aix-la-Chapelle fut signée avant que la Triple-alliance qui l'avait amenée, eût été consommée par l'accession de la couronne de Suède. Le comte de Dohna et Harald Appelboom, qui étaient ministres de Suède à la Haye, avaient pris sur eux, dès le 23 janvier 1668, de signer cette accession, à condition qu'on réglât le plus promptement possible l'affaire des subsides que les États-généraux devaient payer. Le comte de Dohna se rendit immédiatement après

en Angleterre, où l'accession formelle du roi de Suède eut lieu, le $\frac{25 \text{ avril}}{5 \text{ mai}}$ 1668, par un acte qui fut signé à Westminster, après que par une convention particulière on eût promis à cette puissance que l'Espagne lui paierait des subsides à raison des troupes qu'elle avait mises sur pied. La Grande-Bretagne proposa aux Hollandais de rendre la Triple-alliance permanente, et d'y faire entrer l'Espagne; mais, soit que Jean de Witt ait pensé qu'il ne serait pas prudent de se brouiller tout-à-fait avec la France, soit qu'il se soit méfié du cabinet de Londres, composé d'hommes immoraux et corrompus, il déclina cette proposition. L'Espagne ayant mis beaucoup de retard à payer aux Suédois les subsides promis, le traité par lequel la Grande-Bretagne, la Suède et les États-généraux garantirent la paix d'Aix-la-Chapelle ne fut signé à la Haye que le 7 mai 1669. L'Espagne accéda à ce traité et promit de payer les 480,000 rixdalers dus à la Suède.

SECTION VIII.

Guerre d'Hollande de 1672, et traité de Nimègue de 1679.

Prétexte de la guerre de Hollande.

Louis XIV désirant se venger des Hollandais qui avaient arrêté, par leur intervention, le cours de ses victoires et de ses conquêtes, cherchait un prétexte pour leur faire la guerre. Quelques médailles injurieuses qui avaient été frappées, disait-on, en Hollande à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle [1] lui en fournirent le prétexte à la vérité très-futile. Pour dé-

[1] La première représentait les Provinces-unies sous la figure d'une femme tenant un sceptre et foulant aux pieds la Discorde, et au revers le lion belgique tenant entre ses griffes un canon avec ces mots : *Sic fines nostros tutamur et undas.* Au-dessous était une inscription latine dont voici la traduction : « Les lois affermies, la religion perfectionnée, les alliés protégés, les rois pacifiés, la liberté des mers assurée, une paix glorieuse acquise par la supériorité de la valeur et des armes, la tranquillité de l'Europe solidement établie, ont déterminé les États d'Hollande à faire frapper cette médaille. » On en trouve la description dans VAN LOON, *Hist. métallique des Pays-Bas*, t. III, p. 22.

On parlait d'une autre médaille encore plus piquante qu'on attribuait à van Beuningen, ambassadeur des États-généraux à la cour de France, le même qui avait négocié le traité de S. Germain. Elle représentait cet ambassadeur sous la figure de Josué, qui commandait au soleil de s'arrêter, avec l'inscription : *Stetit itaque sol.* Cette dernière médaille fut traitée de fiction par van Beuningen lui-même, qui soutint qu'elle n'existait que dans l'imagination des inventeurs de ce mensonge (BASNAGE, *Histoire des Provinces-unies*, tom. II, p. 361). VAN LOON donne bien une semblable mé-

tourner l'orage, les États-généraux firent briser les coins de la seule de ces médailles qui paraît avoir existé, et offrirent au roi, par leur ambassadeur, toute la satisfaction qu'il pouvait désirer; mais Louis XIV, dont l'orgueil offensé ne pouvait être satisfait que par l'entière destruction de la république, fit de grands préparatifs de guerre, et travailla en même temps à détacher de la Hollande les alliés qui pouvaient la soutenir.

Alliance de Paris avec l'électeur de Cologne.

Son premier soin fut de s'entourer d'alliés qui pussent tenir tête à la Triple-alliance, et en même temps de dissoudre celle-ci. Comme l'alliance Rhénane de 1658 qui avait donné à la France de l'influence sur les affaires d'Allemagne, n'avait pas été renouvelée [1], Louis XIV saisit volontiers et fit naître des occasions de se liguer en particulier avec les princes qui avaient été membres de cette confédération. Le cardinal François-Égon de Furstemberg, prince-évêque de Strasbourg, et son frère Guillaume, étaient très-dévoués à ce monarque; Guillaume qui, comme ministre, exerçait la plus grande influence sur Maximilien-Henri de Bavière, électeur de Cologne, se fit envoyer à Paris, où il conclut, le 16 février 1669, avec M. de Lyonne, plénipotentiaire du roi, un traité d'aliance par lequel Louis XIV promit d'envoyer sur-le-champ à l'électeur huit compagnies du régiment dont le prince Guillaume était propriétaire en France, et,

daille qui se trouve dans quelques cabinets, mais il avoue en même temps qu'elle n'a été frappée qu'après coup, et en Allemagne, sans que van Beuningen y ait eu part.

[1] Voy. vol. XXVI, p. 398.

si les états étaient attaqués, 5,000 hommes d'infanterie et 2,000 chevaux dont le roi fournirait la solde et l'électeur la nourriture ; s'il était nécessaire, ce secours serait doublé, mais dans ce cas l'électeur se chargerait de la solde de cette seconde moitié moyennant un subside de 30,000 livres par mois.

Plan chimérique du prince de Furstemberg.

De retour à Cologne, le prince Guillaume se fit envoyer auprès du grand électeur de Brandebourg auquel il représenta la nécessité de s'allier, dans la guerre qui allait éclater, à la France, parce qu'il était à prévoir que, si celle-ci réussissait à s'unir avec l'Angleterre et à entraîner la Suède dans la coalition, les Provinces-unies ne pourraient être préservées de la destruction ; mais que dans ce cas la France deviendrait trop puissante, si l'on ne mettait des bornes à son ambition ; que cela ne pourrait se faire qu'en s'alliant avec Louis XIV, à condition qu'il partageât ses conquêtes avec ses alliés. Il présenta ensuite un plan d'après lequel la France n'aurait que le pays d'Outre-Meuse, la Flandre hollandaise et le Brabant hollandais ; la province d'Utrecht était destinée à l'électeur de Cologne ; celle d'Overyssel, à l'évêque de Munster ; la Gueldre et Zutphen devaient écheoir à l'électeur de Brandebourg ; la Frise au duc de Brunswick-Lunebourg ; Grœningue au duc de Neubourg ; la Hollande et la Zéelande au prince d'Orange. Ces sept provinces devaient continuer de former une confédération perpétuelle, avoir un gouvernement central et un stadhouder général[1]. Le grand électeur ne voulut pas prendre part

[1] PUFFENDORF, *De reb. gestis Frid. Wilh.*, lib. XI, § 4.

à ce projet chimérique; il fit avertir les États-généraux du danger dont ils étaient menacés; mais comme il était, par son mariage, l'oncle du jeune prince d'Orange, Jean de Witt se méfiait de ses conseils. Le grand pensionnaire se flattait peut-être de l'espoir de détourner par des négociations l'orage qui menaçait la république. Le marquis de Pomponne par lequel Louis XIV avait remplacé en 1669 le comte d'Estrades, était chargé d'obtenir des États-généraux qu'eux-mêmes ils renonçassent à la Triple-alliance, et Jean de Witt revint, dans ses conférences avec ce ministre, à son ancien projet de partager les Pays-Bas, mais il voulait le subordonner à deux hypothèses très-éloignées et incertaines, celle d'une rupture de la part de l'Espagne, et celle de la mort du jeune roi Charles II. Cette négociation ne rétablit pas la confiance entre les deux gouvernemens, et les Hollandais conclurent le traité du 7 mai 1669 par lequel ils croyaient avoir pourvu au maintien de la paix d'Aix-la-Chapelle.

Louis XIV s'adressa alors au roi d'Angleterre, auprès duquel il trouva moins de difficulté. L'attachement secret de ce prince à la religion catholique, son goût pour les plaisirs, et son besoin d'argent pour le satisfaire, le disposèrent à une alliance qui pouvait lui en procurer. Colbert de Croissy qui fut envoyé en Angleterre réussit à corrompre le ministère de Charles II, aussi vénal que le maître [1]. Pour décider le mo- Alliance de 1670 avec le roi d'Angleterre.

[1] C'est le ministère connu sous le nom de *Cabale* (the cabal), d'après les lettres initiales de Clifford, Arlington, Buckingham, Ashley et Lauderdale.

narque anglais, Louis XIV lui envoya sa sœur Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, qui avait beaucoup d'ascendant sur son esprit. Afin de masquer le but de ce voyage, le roi feignit de vouloir se rendre en Flandre pour visiter ses conquêtes; il s'y montra dans la plus grande magnificence, ses troupes étaient superbement vêtues, et sa cour ne parut jamais plus brillante. Le roi jetait à pleines mains l'or ; il le répandait surtout abondamment dans les villes de ses nouvelles conquêtes et gagna tous les cœurs par les charmes de sa personne. Au mois de mai 1670, il alla à Calais. La duchesse d'Orléans, qui accompagnait le roi, se rendit à Douvres où elle eut une entrevue avec son frère[1]. Un traité secret d'alliance y fut signé, le 1er juin par Colbert de Croissy, au nom de Louis XIV, et par quatre commissaires anglais, tous catholiques, au nom de Charles II. L'exemplaire français de ce traité n'existe plus ou du moins n'a pas été publié; l'original anglais[2] existe entre les mains de lord Hugues-Charles Clifford de Chudleigh[3], et nous en devons la connaissance au docteur Lingard, dont l'Histoire

[1] A son retour de ce voyage, la duchesse d'Orléans mourut de mort subite et dans la persuasion d'avoir été empoisonnée; il paraît qu'elle mourut du cholera-morbus, ainsi que le dirent dès-lors les médecins qui ne purent se faire entendre. Elle attacha à son frère, mademoiselle de Kerhouënt, qu'il conduisit à Londres et créa duchesse de Portsmouth.

[2] C'est-à-dire celui qui resta en Angleterre. Le traité est rédigé en langue française.

[3] Descendant du ministre Clifford, et gendre du cardinal Thomas Weld, qui, avant d'entrer dans les ordres, avait été marié.

d'Angleterre remplace à nos yeux toutes les autres Histoires qui ont été publiées de ce pays. En considération de la déclaration faite par le roi d'Angleterre de vouloir retourner à la religion catholique, Louis XIV promit de lui payer la somme de deux millions de livres tournois, savoir la moitié trois mois après l'échange des ratifications et l'autre moitié trois mois après. Pendant tout le temps que durera la guerre contre les Provinces-unies en vue de laquelle l'alliance est conclue, le roi de France paiera à Charles II la somme annuelle de trois millions de livres tournois. Les autres articles de ce traité secret sont renouvelés et exprimés dans une alliance publique qu'on signa à Londres, le 2 janvier 1671[1], qui fut confirmée par un second traité, dans lequel on ne parla pas des engagemens qui devaient rester secrets. Le roi d'Angleterre promit de fournir pour la guerre contre les États-généraux un corps de 6,000 hommes qui servirait sous les ordres du général commandant l'armée française. Il s'engagea de plus à donner cinquante gros vaisseaux et six brûlots, auxquels Louis XIV joindrait trente vaisseaux et dix brûlots. Cette flotte combinée devait être sous les ordres du duc d'York. Louis XIV s'engagea à payer à Charles II, tous les ans, trois millions pour le mettre en état de subvenir aux frais de la guerre. De toutes les conquêtes qu'on espérait faire sur les États-généraux, on ne réserva au roi d'Angleterre que quelques îles de la Zélande et de la Hollande, comme Walcheren, Gœrée, Voorn, etc.

[1] C'est la date fournie par M. de FLASSAN.

L'espoir, que l'anéantissement de la république lui permettrait de se rendre absolu en Angleterre, fut le motif séduisant qui décida Charles II à entrer dans cette ligue.

Alliance de Stockholm avec la Suède, 1672.

Dans l'intervalle le roi de France envoya en Suède le marquis de Pomponne qui fut ensuite relevé par Courtin. Ces ministres firent entendre à la cour de Stockholm que la Triple-alliance était dissoute de fait par la défection de Charles II. On était d'ailleurs mécontent à cette cour de la lenteur que l'Espagne mettait à effectuer le paiement qu'elle avait promis par le traité du 7 mai 1669. En conséquence, on rédigea, dès le commencement de l'année 1672, un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la Suède, dont divers incidens firent différer la signature jusqu'au 14 avril de la même année. Les articles patens de ce traité se rapportent principalement à la garantie de la paix de Westphalie, dont les deux puissances s'étaient chargées, et qu'elles promettent d'exécuter ; mais les articles secrets sont évidemment dirigés contre les Hollandais. Il est convenu par le premier de ces articles, que si l'empereur, les électeurs, ou quelques princes d'Empire attaquaient, les armes à la main, un des deux rois dans l'Empire, contre les dispositions de la paix de Westphalie, ou qu'ils donnassent, soit dedans, soit au dehors de l'Empire, un secours de troupes, d'armes, ou de quelque autre manière, aux ennemis de l'un des deux rois, ceux-ci réuniraient leurs armes pour attaquer l'infracteur de la paix. Le second article est encore plus clair;

il oblige le roi de Suède d'assister la France dans le cas où l'empereur, ou un État d'Empire, assisterait les États-généraux dans la guerre que la France se proposait de leur faire. Le roi de Suède enverra, dans ce cas, en Poméranie ou dans le duché de Brême, 10,000 hommes de pied et 6,000 à cheval, pour agir hostilement contre ceux qui enverront des secours aux Hollandais. *Article* 3.

Si ces secours ne suffisent pas, le roi de France enverra en Allemagne une armée qui se réunira à celle de la Suède ou agira séparément. *Art.* 4.

L'*article* 10 promet au roi de Suède des subsides annuels de 600,000 rixdalers.

Par l'*article* 15, la France s'engage à ne faire aucune paix sans avoir procuré au roi de Suède toute satisfaction des pertes qu'il aurait pu éprouver.

Louis XIV fit négocier des traités avec plusieurs États d'Empire; il engagea les uns à embrasser la neutralité, et les autres à se liguer avec lui. Telles furent les alliances offensives et défensives qu'il conclut, le 2 janvier 1672, à Brühl [1], avec l'électeur de

Traités d'alliance avec divers États d'Empire.

[1] La même année il fut signé à Bonn trois autres traités avec l'électeur: par le premier, qui fut tenu secret, l'électeur engagea au roi la ville de Neusse pour 400,000 livres; il fut stipulé que pour masquer cette espèce d'aliénation, le commandant de la garnison, moitié suisse, moitié allemande, que le roi y mettrait, prêterait serment en public à l'électeur, et qu'en même temps l'électeur lui remettrait un acte par lequel il le déchargeait de ce serment. Les deux autres traités étaient patens et simulés; ils avaient pour objet de tromper le public sur la nature des engagemens contractés par la convention secrète.

Cologne qui promit un contingent de 17 à 18,000 hommes; l'alliance de Cologne, du 25 octobre 1671, avec l'évêque d'Osnabruck; l'alliance offensive avec l'évêque de Munster, du 3 avril 1672; le traité du 10 décembre 1672, par lequel le duc de Brunswick-Lunebourg donna à la France un corps de 10,000 hommes.

Occupation de la Lorraine, 1670.

Une circonstance qui favorisa beaucoup les projets de Louis XIV contre les Hollandais, fut le prétexte que le duc de Lorraine lui fournit, par sa versatilité, pour s'emparer de ses états, en traitant avec les États-généraux d'une ligue offensive et défensive contre la France. C'était violer son traité de 1661 par lequel il s'était engagé à ne jamais contracter alliance contre cet état. Le roi jugea à propos de s'emparer de son pays. Le maréchal de Créquy eut ordre d'entrer dans la Lorraine, dont il se rendit maître en 1670. Le duc se sauva en Allemagne, et porta les armes contre la France dans la guerre dont nous allons parler.

L'occupation de la Lorraine excita une grande sensation en Europe, non-seulement à cause de l'importance dont cette acquisition était pour la France, mais aussi parce que la possession de cette province coupait toute communication entre la Franche-Comté et les Pays-Bas. Quoique les Hollandais ne pussent plus douter des intentions hostiles du roi de France, ils ne prirent cependant aucunes des mesures que la prudence leur dictait. Abandonnés de tous leurs alliés au dehors, ils négligèrent même de pourvoir à leur défense intérieure. Les frères de Witt tenaient le

timon des affaires, depuis que le stadhoudérat avait été supprimé par l'Édit perpétuel. Ils avaient entièrement négligé l'armée de terre que la maison d'Orange avait toujours entretenue sur un pied respectable. Les places étaient dépourvues de munitions et de troupes; les fortifications tombaient en ruine, et les commandans n'avaient d'autre mérite que celui de tenir au parti dominant. La flotte seule était en bon état, grâce aux soins et à la prévoyance de l'amiral Ruyter, un des plus grands marins que la Hollande ait eus.

Deux puissances seulement osèrent, dans ces circonstances critiques, s'allier avec les Hollandais, le roi d'Espagne et le grand électeur de Brandebourg. Le traité entre Charles II et les États-généraux, signé le 17 décembre 1671, à la Haye, est très-concis: les deux puissances promettent de s'assister mutuellement de toutes leurs forces dans le cas où l'une d'elles serait attaquée par la France.

Alliance de la Haye entre l'Espagne et les Hollandais 1671.

L'alliance avec Frédéric-Guillaume fut conclue, le 26 avril 1672, à Cologne-sur-la-Sprée (Berlin) : l'électeur promit d'amener au secours des Hollandais, s'ils étaient attaqués, un corps de 20,000 hommes, dont les frais seraient supportés moitié par l'électeur, moitié par la république.

Alliance de Cologne-sur-la-Sprée entre l'électeur de Brandebourg et les Hollandais, 1672.

Les États-généraux n'étaient pas assez rassurés par ces alliances pour ne pas regarder une guerre avec la France comme une grande calamité. Ils firent auprès de Louis XIV des démarches très-humbles et lui offrirent une satisfaction pour tous les griefs qu'il pouvait

être dans le cas de former; mais sans vouloir entrer dans aucune négociation, le roi leur fit une réponse hautaine, et fit dire à leur ambassadeur qu'il ne devait compte à personne des motifs de ses armemens, ni de l'emploi qu'il ferait de ses forces.

Le roi d'Angleterre déclare la guerre à la république, 1672.

Charles II avait obtenu du parlement un subside de plus de deux millions et demi de livres sterlings, pour faire des armemens qu'on croyait en Angleterre destinés au maintien de la Triple-alliance. Il fallut à ce prince un prétexte pour les tourner contre les États-généraux. Un yacht anglais qui fut envoyé en Hollande pour chercher la famille du chevalier Temple qui avait été rappelé, eut ordre de faire en sorte qu'il rencontrât la flotte de la république, d'en exiger le salut de mer, et, en cas de refus, d'exercer des hostilités. La rencontre eut lieu et le salut fut refusé; les ministres du roi représentèrent cette action comme une injure pour l'honneur du pavillon anglais. Après avoir ainsi piqué l'orgueil national, Charles II déclara la guerre aux États-généraux le 6 avril 1672.

Invasion des Provinces-unies par Louis XIV, 1672.

En même temps Louis XIV attaqua les Provinces-unies. L'armée française y entra partagée en trois corps. Le roi en commandait un, les deux autres étaient aux ordres du prince de Condé et du vicomte de Turenne [1]. Les troupes des alliés, savoir l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, commandés

[1] A l'armée de Turenne se trouvait le corps de 6,000 hommes fourni par le roi d'Angleterre. Le duc de Monmouth, son fils naturel, le commandait. Un jeune Anglais s'y distingua; c'était le capitaine Churchill, le futur Marlborough.

par le duc de Luxembourg, se dirigèrent du côté de Mastricht qu'ils laissèrent en arrière, quoique bien fortifié et contenant une garnison de 10,000 hommes; les alliés voulaient passer la Meuse, et pénétrer, par le Rhin et l'Yssel, dans le cœur de la république. Ils commencèrent par s'emparer de toutes les places du duché de Clèves, où les Hollandais avaient garnison.

Le 12 juin, l'armée française passa le Rhin près de Tolhuis, à peu de distance du fort de Schenk. Comme le pont de bateau qu'on avait préparé pour cela n'était pas assez avancé, le comte de Guiche, fils aîné du maréchal de Gramont, à la tête de la cavalerie, se jeta dans le Rhin et le traversa moitié à la nage [1]. Le roi se contenta d'être spectateur, et cet excès de prudence nuisit à sa gloire; mais il faut dire, à sa justification, que d'après les Mémoires de l'abbé de Choisy qui fut présent, Louis XIV voulait suivre le comte de Guiche, et que Condé qui avait la goutte et n'osait mettre le pied dans l'eau, s'y opposa. Passage du Rhin.

Le prince d'Orange qui, parvenu à la majorité, avait été nommé, pour une année seulement, capitaine-général de l'Union, n'avait laissé sur le Rhin qu'un corps peu nombreux commandé par le feld-maréchal Paul Würtz, ancien général suédois dont nous aurons occasion de parler dans l'histoire des guerres du Nord. Le comte de Guiche ayant réussi à passer le Rhin, malgré le feu vif dont il fut salué d'une

[1] Le comte de Guiche était en disgrace, à cause de ses étourderies.

tour de Tolhuis, le prince de Condé se fit transporter en bateau sur l'autre rive, mais eut le bras cassé. Le jeune duc de Longueville, le dernier de sa branche, fut tué au passage [1]. Turenne prit le commandement à la place de Condé, repoussa les Hollandais, et entra dans les provinces de Gueldre et d'Utrecht. Au bout de quelques semaines les Français et leurs alliés, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, se virent maîtres des provinces de Gueldre, d'Utrecht, d'Over-Yssel et d'une partie de la Hollande. La consternation s'étant répandue par toutes les villes, elles ouvrirent à l'envi leurs portes aux Français, qui marchaient déjà sur Amsterdam, lorsque les Hollandais percèrent les digues, pour inonder tous les environs de la ville et en éloigner l'ennemi.

Négociations pour la paix.

Dans la situation critique où se trouvait alors la république, Jean de Witt, pour mettre fin à une guerre qui allait anéantir son parti et faire triompher la maison d'Orange, ouvrit l'avis d'envoyer des députés au roi pour lui demander la paix. On lui offrit toutes les villes de la Généralité, et dix millions pour les frais de la guerre. Le marquis de Pomponne, secrétaire d'état depuis la mort du marquis de Lyonne, conseilla au roi d'accepter l'offre qui le rendrait

[1] C'était ce prince dont la duchesse était accouchée à l'Hôtel-de-Ville. Le prevôt des marchands et les échevins, ses parrains, lui donnèrent le nom de *Paris*. Il avait succédé dans la principauté de Neuchatel à son frère aîné, qui s'était fait religieux, et qui reprit le gouvernement après le décès de son cadet. Il mourut en 1694. Sa sœur Marie, duchesse de Nemours, lui succéda à Neuchatel.

maître de tous les dehors de la république, et lui facilitérait les moyens de la maintenir constamment dans une certaine dépendance; mais la fortune des Hollandais voulut que, dans le conseil du roi, le marquis de Louvois l'emportât. On exigea, en conséquence, que l'exercice public de la religion catholique fût établi dans toutes les provinces de la république, et que, partout où il se trouvait dans un endroit plus d'une église, il en fut consacré une au culte catholique; que tout ce qui était situé au midi du Leck, ainsi la province de Gueldre et les pays de la Généralité, de même que Delfzyl dans la province de Grœningue, lui fussent cédés; le comté de Moers à l'électeur de Cologne, moyennant une indemnité pour le prince d'Orange à qui ces pays appartenaient; Grol, Breevort, Lichtenvoorde et Borkelo à l'évêque de Munster; que les Hollandais payassent 20 millions à titre de frais de guerre, et fissent présenter, tous les ans, au roi, par une ambassade solennelle, une médaille d'or par laquelle ils reconnaîtront lui devoir la conservation de leur liberté, etc. A ces conditions, Charles II en ajouta d'autres qui n'étaient pas moins exagérées.

Traité de Bois-le-duc entre Louis XIV et Charles II.

Craignant sans doute que la France ne conclût isolément la paix avec les États-généraux, Charles II envoya auprès de Louis XIV le duc de Buckingham, le comte d'Arlington, le vicomte de Halifax et le duc de Monmouth qui, l'ayant trouvé à Heeswick, dans les environs de Bois-le-Duc, y conclurent avec le marquis de Louvois et M. de Pomponne un traité par lequel les deux monarques réunirent leurs intérêts et

convinrent des conditions que chacun d'eux exigerait des États-généraux. Elles ne furent pas plus modérées que les premières et on refusa de les prendre pour base d'une négociation. L'invasion du territoire de la république par Louis XIV, la manière outrageante dont il avait abusé de la victoire, l'ancien attachement du peuple pour la maison d'Orange avaient produit une révolution en Hollande. Depuis le commencement du mois de juillet, le parti de Lœvestein ou de Witt avait été dépouillé du gouvernement, et le prince d'Orange qui devint si célèbre sous le nom de Guillaume III se trouvait à la tête de la république des Pays-Bas. Le nouveau stadhouder tenta, au mois de novembre 1672, une diversion sur la Meuse, ayant pour but de couper la communication de l'armée française qui était en Hollande, avec l'évêché de Liége et la France. Il voulait alors traverser la Meuse et s'approcher du Rhin pour en faciliter le passage à l'armée combinée de l'empereur et de l'électeur de Brandebourg. Turenne ayant fait manquer ce plan, le prince d'Orange fit investir, le 15 décembre, Charleroi par 30,000 hommes; mais il fut forcé de lever le siège le 22 décembre.

Révolution dans le gouvernement des Provinces-unies.

Diversion du prince d'Orange sur la Meuse.

Tandis que les Français pénétraient par terre dans l'intérieur de la république, leur armée navale s'était réunie à la flotte anglaise sur les côtes de la Hollande, pour y faire une descente. Ruyter arrêta la flotte combinée, et, par différens combats qu'il lui livra dans les années 1672 et 1673, il fit échouer toutes ses entreprises et mérita le titre de libérateur de sa patrie.

Campagnes navales de 1672 et 1673.

Le premier de ces combats, qui fut extrêmement sanglant, se donna le 7 juin 1672, proche Solbay, entre Harwich et Yarmouth ; la flotte anglaise était commandée par le duc d'York, et l'escadre française par le comte d'Estrées, mais celle-ci prit peu de part à l'action ; le comte de Sandwich et de Gent, troisième amiral hollandais, y furent tués. Le second combat qui est du 7 juin 1673, se passa sur les côtes d'Hollande. Dans le troisième, livré sur celles de Zélande, le 14 juin suivant, Corneille Tromp, second amiral hollandais, et Édouard Spragge, amiral anglais du pavillon bleu, se couvrirent de gloire. Le quatrième enfin fut livré, le 21 août, entre Petten et Camperduin. Dans les trois derniers, les Anglais étaient sous les ordres de Robert, prince Palatin ; le comte d'Estrées commandait les Français. Le dernier seulement de ces combats fut décisif en faveur des Hollandais, et força leurs ennemis à s'éloigner des côtes des Pays-Bas. Spragge y fut tué.

Duplicité de la cour de Vienne.

L'électeur de Brandebourg ne s'était pas contenté de marcher au secours des Hollandais ; il sollicita aussi l'empereur Léopold de s'opposer aux conquêtes de la France, ainsi que l'exigeait la sûreté de l'Empire. Le cabinet autrichien dirigé alors par le prince de Lobkowitz, montra dans cette occasion une politique peu digne, par sa duplicité, d'une grande puissance. La bonne harmonie avait été rétablie entre l'empereur et la France par le secours de troupes que Louis XIV avait envoyé en 1664 à Léopold 1[er], et par le traité secret du 19 janvier 1668. Le commandeur de

Traité secret de Vienne, 1671.

Grémonville, envoyé extraordinaire du roi, consolida cette harmonie par un traité secret qu'il signa, le 1er novembre 1671 avec Hocher, chancelier de la cour. Les deux parties y promettaient de ne pas donner de secours à leurs ennemis respectifs. Le roi de France nommément s'engageait à ne pas soutenir des États d'Empire qui, au lieu d'agir par la voie de justice, poursuivraient leur droit par celle des armes, et d'observer la paix d'Aix-la-Chapelle. A cette condition l'empereur promettait particulièrement de ne pas assister l'Angleterre, la Suède ni les États-généraux, si l'une de ces puissances entrait en guerre avec la France.

Traité de la Haye de 1672 entre l'empereur et les États-generaux.

Cet engagement ne l'empêcha pas de contracter par un traité que son ministre, le baron de Lisola, signa à la Haye, le 23 juillet 1672 avec les États-généraux pour dix ans, une alliance défensive dont il se proposait de ne pas mieux remplir les conditions. En exécution de ce traité, il fit marcher sous les ordres de Montecucculi 12,000 hommes qui, dirigés par Égra et

Marche du grand-electeur.

Erfurt, se joignirent à Halberstadt aux troupes de l'électeur de Brandebourg; mais ils restèrent dans une parfaite inaction, et contrarièrent tout ce que l'électeur aurait voulu entreprendre en faveur de ses alliés. Les électeurs de Trèves et de Mayence, sous prétexte de vouloir préserver leurs pays du malheur de devenir le théâtre de la guerre, s'opposèrent à ce que l'armée combinée passât le Rhin sur leurs territoires. Frédéric-Guillaume se prépara alors à passer ce fleuve à Nierstein dans le Palatinat, mais cédant ensuite aux représentations des électeurs Palatin et de Mayence, et à

l'opinion de Montécucculi qui avait des instructions secrètes de contrarier ses opérations, il se tourna vers le Bas-Rhin, dans la vue de châtier l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, les alliés de la France.

Frédéric-Guillaume réclama avec force l'assistance du corps germanique, mais l'égoïsme de plusieurs États d'Empire prévalut sur ses représentations. Il convoqua alors des ministres de l'empereur, du roi de Danemark, des ducs de Brunswick et de la landgrave douairière de Hesse à Brunswick, où il fut conclu le 22 septembre 1672 une alliance pour la défense de l'Empire. Alliance de Brunswick, 1672.

Aussitôt que Turenne apprit que l'armée combinée s'était transportée en Westphalie, il quitta avec 30,000 hommes les environs de Bois-le-Duc où il se trouvait, et marcha d'abord vers le Haut-Rhin; arrivé sur la Moselle il apprit que l'électeur s'était dirigé vers le nord; il tourna à gauche, passa le Rhin à Wesel et prévint ainsi l'électeur. Pendant le mois de janvier 1673, les armées restèrent en présence sans s'attaquer. Le grand électeur mal soutenu par ses coétats, abandonné des Hollandais qui n'envoyèrent ni soldats ni argent, voyant enfin ses provinces dévastées, résolut de faire un accommodement avec la France. Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, se chargea de la médiation, et le conseiller Meinders conclut, le 16 juin 1673, à Vossem près Louvain, où se trouvait Louis XIV, un traité par lequel l'électeur promit de ne plus assister les Hollandais, en se réservant toutefois la faculté de défendre l'Empire s'il était attaqué; il fut stipulé Paix de Vossem, 1673.

cependant que la France ne serait pas censée attaquer l'Empire si elle portait ses armes en Allemagne pour agir contre un prince qui voudrait attaquer le roi en donnant assistance à ses ennemis. Cette restriction anéantit de fait la réserve de l'électeur. Au reste, Louis XIV lui rendit par la paix de Vossem, toutes les places du duché de Clèves, de la principauté de Minden, et des comtés de Marck et de Ravensberg, à l'exception de Wesel et des forts de Lippe et de Rees, qu'il promit de restituer après la paix.

Alliance de la Haye du 30 août 1673.

Quoique le grand électeur n'eût pas réussi dans l'exécution de son plan, cependant la diversion qu'il avait opérée en faveur des Hollandais eut des résultats avantageux pour la république. L'armée française ayant été affaiblie par le départ de Turenne, le prince d'Orange put rassembler un corps de 20,000 hommes, et l'empereur voyant les Français entrer en Westphalie, revint à une politique plus conforme aux intérêts de sa monarchie. Il se forma une alliance contre la France. Deux traités furent signés le même jour, 30 août 1673, à la Haye, l'un entre l'Espagne et les États-généraux, l'autre entre ces derniers et l'empereur.

Par le premier de ces traités, il fut conclu, pour vingt-cinq ans, une alliance intime entre l'Espagne et les Provinces-Unies. La première promet de déclarer la guerre à la France; les États-généraux ne feront pas de paix avec cette puissance, à moins qu'elle ne rende à l'Espagne tout ce qu'elle lui a enlevé depuis la paix des Pyrénées; ils céderont au roi Catholique Mastricht

dont la France venait de s'emparer; et le comté de Vroonhove; ils tâcheront de faire la paix avec l'Angleterre, à des conditions équitables; mais s'ils n'y réussissent pas, l'Espagne déclarera la guerre à cette puissance.

Dans le second traité il est dit que, comme l'alliance de 1672 a éprouvé un changement par la paix particulière conclue par l'électeur de Brandebourg, et que l'empereur est décidé à rester fidèle à la cause générale et à maintenir la paix de Westphalie, il rassemblera, près d'Égra, un corps de 30,000 hommes, et le fera marcher sur le Rhin; les États-généraux lui paieront tous les mois 45,000 rhthl. de subsides.

Un traité d'alliance offensive et défensive des trois confédérés de la Haye avec le duc de Lorraine avait été ébauché le 1er juillet, avant même que leur propre ligue fut signée. Il fut définitivement conclu, le 6 octobre 1673, par le comte d'Allamond avec Montecucculi, général de l'empereur, dans son camp, entre Hanau et Francfort. Le duc promit de fournir un corps de 18,000 hommes pour lequel les trois puissances lui paieront des subsides, savoir 9,000 patagons (environ 27,000 livres) par mois. Traité de Francfort de 1673.

Louis XIV ouvrit lui-même la campagne de 1673 par le siège de Mastricht, dirigé par Vauban. Le colonel Farjaux rendit cette place après un siège de quinze jours, le 1er juillet [1]. Les généraux du roi ne Campagne de 1673.

[1] Louis XIV a rédigé lui-même une longue relation du siège de Mastricht, dont la réussite fut due à Vauban.

purent pénétrer en Hollande; ils perdirent même Narden que le prince d'Orange prit le 14 septembre.

Les Français avaient fait semblant jusqu'alors de vouloir respecter la neutralité de l'Empire, quoiqu'ils l'eussent violée en plus d'une occasion; mais, au mois d'août 1673, ils envahirent, sans y avoir été provoqués, l'électorat de Trèves, et M. de Rochefort en prit la capitale après un siège de quinze jours. Sous prétexte de vouloir prévenir les intentions de l'empereur, le marquis de la Feuillade occupa les Dix villes impériales d'Alsace et démolit les fortifications de Colmar et Sélestadt [1].

Conformément aux dispositions de l'alliance du 30 août, une armée autrichienne commandée par Montecucculi, arriva à Nuremberg pour se rendre sur le Rhin; mais Turenne, renforcé par les troupes de l'électeur de Cologne, passa ce fleuve, prit Aschaffenbourg et Mergentheim, et arrêta les progrès des Impériaux. Cependant, vers la fin de septembre, la perte de ses convois dont Montecucculi s'était emparé, le força à se retirer d'abord sur la Tauber, et ensuite sur le Necker et le Rhin, dans le Palatinat. Montecucculi marcha sur le Bas-Rhin pour se réunir, au commencement de novembre, au prince d'Orange,

[1] Louis XIV dit (Œuvres, vol. III, p. 400) qu'en faisant marcher des troupes en Alsace, son intention était de se délivrer de quelques contrariétés que lui donnaient des villes qui se disaient indépendantes et impériales, particulièrement Colmar, « qui (ce sont ses expressions) se croyait considérable et paraissait trop fière pour avoir affaire à un homme comme moi. »

et prit, conjointement avec lui, la place de Bonn, le 12 du même mois.

Ces événemens contribuèrent à l'évacuation des Provinces-unies par les Français qui ne restèrent en possession que de Mastricht et de Grave.

Congrès de Cologne, 1673.

Dès le commencement de la guerre, les États-généraux avaient réclamé, en vertu du traité du 7 mai 1669, l'assistance qui leur était due par la Suède; mais Charles XI qui avait changé de système, ainsi que nous l'avons vu, offrit sa médiation aux puissances belligérantes. Elle fut acceptée, et Cologne fut choisie pour lieu du congrès. Le comte Clas Tott, le baron Pehr Sparre et le chancelier de la cour de Suède, Édouard Ehrenstein y parurent comme médiateurs. Les ambassadeurs de France étaient le duc de Chaulnes, Courtin et Barillon; ceux d'Angleterre, les chevaliers Jenkins et John Williamson; ceux d'Espagne, Émanuel de Lira et M. Oudenhoven; ceux de l'empereur, le comte de Kœnigsfeld et le baron de Lisola; ceux de Brandebourg, le baron Otton de Schwerin; van Beverning, Nassau-Odyk et Haren représentaient les Provinces-unies. Les conférences commencèrent au mois de mai 1673. La France et la Grande-Bretagne renouvelèrent à peu près leurs demandes de 1671. Les États-généraux offrirent de céder à l'Espagne Mastricht et le pays d'Outre-Meuse, Hulst et une partie de Zutphen, à condition que cette puissance se chargeât de satisfaire la France par des cessions du côté de l'Artois ou ailleurs. Ils rejetèrent toutes les autres conditions; cependant, au mois de juillet, les médiateurs et les mi-

nistres de France s'entendirent sur quelques articles préliminaires. Mais les négociations languirent depuis, tant parce que les Hollandais espéraient d'heureux résultats des alliances qu'ils venaient de contracter, que parce qu'il s'ouvrit pour eux la perspective de conclure une paix séparée avec l'Angleterre. Une violation du droit des gens pour laquelle le baron de Lisola sut se procurer le consentement de l'empereur, fournit à Louis XIV un motif ou un prétexte pour dissoudre subitement le congrès. Le prince Guillaume de Furstemberg, principal ministre de l'électeur de Cologne, et auteur de l'alliance de 1669, fut enlevé, dans la nuit du 24 février 1674, dans la ville du congrès, et conduit à Vienne. L'empereur prétendit que, quoique ministre d'un État d'Empire, le prince, personnellement vassal impérial, ne se trouvait pas sous la protection du droit des gens. Après cette déclaration, les ministres de France quittèrent Cologne le 27 mars 1674.

Enlèvement du prince de Furstemberg.

Paix de Westminster.

Charles II, roi d'Angleterre, en s'alliant avec la France contre les Provinces-unies, avait entrepris une guerre contraire aux intérêts de son pays qui exigeaient la conservation de la république des Pays-Bas. Il la faisait sans l'aveu de son peuple; le parlement auquel il demanda des subsides les lui refusa. On entama des négociations, et, le 19 février 1674, le marquis de Fresno, ministre d'Espagne à la cour de Londres, auquel les États-généraux avaient envoyé leurs pleins pouvoirs, signa la paix de Westminster.

Paix des

Après la dissolution du congrès de Cologne, les

Hollandais continuèrent la négociation avec l'électeur de Cologne et avec l'évêque de Munster. Le dernier fit sa paix à Cologne, le 22 avril 1674; le premier, dans la même ville, le 11 mai suivant. Ces traités rétablirent toutes choses dans l'état où elles avaient été avant la guerre.

États-généraux avec Cologne et Munster, 1674.

L'Empire déclara la guerre à la France, au mois de juin 1674, à cause de l'envahissement de l'électorat de Trèves et des violences commises contre la ville de Strasbourg par la destruction du pont du Rhin. L'alliance contre cette puissance s'accrut par l'accession de plusieurs états; le duc de Brunswick y entra par un traité signé à Zelle, le 20 juin 1674; l'électeur de Brandebourg, sollicité par l'empereur de reprendre les armes pour avoir part à l'honneur de sauver l'Allemagne, s'y engagea par une alliance conclue le 1er juillet 1674, à Cologne-sur-la-Sprée, avec l'empereur, l'Espagne et les États-généraux; il promit de fournir 16,000 hommes contre des subsides payables par l'Espagne et les États-généraux. Le 10 du même mois, le roi de Danemark entra dans cette ligue à la Haye; l'évêque d'Osnabrück, le 26 janvier 1675; celui de Munster, le 16 octobre 1675; enfin le duc de Neubourg, le 26 mars 1676.

L'Empire déclare la guerre à la France, 1674.

La campagne de 1674 fut heureuse pour la France. Louis XIV l'ouvrit en personne au mois de mai, par la conquête de la Franche-Comté, dont la capitale, Besançon, se rendit, le 15 mai, au duc d'Enghien, et le château, le 22. Le prince de Condé commandait dans les Pays-Bas. Il avait contre lui une armée com-

Campagne de 1674.

posée d'Autrichiens, d'Espagnols et de Hollandais; le prince d'Orange en avait le commandement; mais soit par trahison, soit par lâcheté, soit enfin par suite d'ordres secrets de sa cour [1], le feld-maréchal impérial de Souches traversait tous ses plans. Condé livra à Guillaume, le 11 août, à Senef, une bataille qui, après avoir duré huit heures de jour et deux heures à la clarté de la lune, resta indécise; de chaque côté on avait perdu 6 à 7,000 hommes; les Français firent plus de prisonniers que les alliés. Le prince d'Orange ne pouvant forcer à une seconde bataille le prince de Condé qui n'avait d'autre but que de préserver la France d'une invasion, forma, au mois de septembre, le siège d'Oudenarde. Cette démonstration engagea Condé à sortir de ses retranchemens et à offrir la bataille aux alliés. Le prince d'Orange et le prince de Vaudemont qui commandait les Espagnols, voulurent l'accepter, mais le comte de Souches s'y opposa. La division se mit entre les généraux; les Allemands quittèrent la tranchée et forcèrent le prince à lever le siège. Bientôt après, Condé eut ordre de détacher 10,000 hommes pour renforcer Turenne. Le prince d'Orange prit, vers la fin d'octobre, Grave, seule place de la république qui fût encore entre les mains des Français.

Turenne avait besoin de secours pour recommencer l'offensive. Il avait ouvert la campagne d'une manière brillante en battant, le 16 juin, près de Sinsheim, dans le Palatinat, le vieux duc de Lorraine et

[1] Ou plutôt du prince de Lobkowitz qui la dirigeait encore, mais qui à la fin de cette année fut disgracié.

le général Caprara qui lui avait amené 6,000 hommes ; après quoi Turenne avait reçu l'ordre de ravager le Palatinat [1] pour punir l'électeur d'être entré dans l'alliance de l'empereur.

Une armée autrichienne de 55,000 hommes sous les ordres du duc de Bournonville avait passé le Rhin à Spire et à Strasbourg. L'électeur de Brandebourg la suivit avec 19,000 hommes de ses troupes. Turenne résolut d'attaquer les Autrichiens avant l'arrivée de Frédéric-Guillaume : il leur livra, le 4 octobre, à Ensheim, près de Strasbourg, un combat très-vif. L'avantage de cette journée resta aux Français ; mais comme l'électeur opéra, peu de jours après, sa jonction avec Bournonville, Turenne se retira dans les gorges de Saverne.

Frédéric-Guillaume fut contrarié dans tous ses projets d'attaque par le général impérial, duc de Bournonville, auquel il reprocha hautement de la trahison. Finalement Turenne, renforcé par 10,000 hommes de l'armée de Condé, sortit des Vosges par les défilés du côté de Béfort, dans une saison où on ne l'attendait pas, à la fin de décembre, il livra aux alliés différens combats, le 29 décembre, à Mülhausen, et, le 5 janvier suivant, à Türckheim dans la Haute-Alsace [2], et les obligea de repasser le Rhin. Cette campa-

[1] Il incendia plusieurs villages du Palatinat et fit ruiner les blés de la campagne, jusque sous le canon de Manheim. L'électeur indigné lui écrivit une lettre très-vive accompagnée, dit-on, d'un cartel. Ce fait, quoique rapporté par les mémoires du temps, est très-douteux.

[2] L'armée des alliés occupait un camp retranché qui s'étendait le

gne fit un honneur infini aux talens de ce général, qui renversa les grands projets que les alliés avaient fondés sur le succès de leur campagne en Alsace.

Campagne de 1675. Il passa lui-même le Rhin au commencement de la campagne suivante; mais dans une reconnaissance ayant pour objet d'observer les mouvemens de Montecucculi, général de l'armée impériale, qui campait aux environs de Sasbach, dans la partie allemande de l'évêché de Strasbourg, il fut tué d'un coup de canon, le 27 juillet 1675, à l'âge de soixante-quatre ans[1]. Ainsi mourut celui qu'un de ses compatriotes, le marquis de la Fare, appelle non-seulement le plus grand homme de guerre de son siècle et de plusieurs autres, mais aussi le plus homme de bien et le meilleur ci-

long du ruisseau dit Loglebach, depuis Colmar jusqu'à Türckheim. Une partie de ce retranchement, dit le Fort Étoilé, subsiste encore: il dut sa conservation probablement à la circonstance qu'on y établit une fabrique de poudre pour compte du gouvernement. Cet établissement ayant été ruiné en 1822 par une explosion, le Fort Étoilé fut réuni à la manufacture d'indiennes des frères Haussmann, qui ont soin de conserver ce petit monument.

[1] Une simple pierre avec trois inscriptions, en latin, en allemand et en français, marque la place où ce grand guerrier, ce loyal serviteur, cet homme de bien fut frappé. Le dernier cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, lui fit ériger à quelques pas de là un petit monument que le vent, dit-on, a renversé. Honneur aux Bourbons *restaurés*! ils font ériger dans ce moment à Turenne un monument digne du héros et digne d'eux-mêmes, et dorénavant tout voyageur allant de Fribourg ou Strasbourg aux eaux de Bade ou à Rastadt, qui pourra se détourner de cinq minutes de la route, se fera conduire d'Achern à Bühl pour joindre son hommage à celui de la France. (*Note écrite en* 1828).

toyen. Le coup, avant que de le frapper, avait emporté le bras de S. Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie, qui était à son côté : son fils fondant en larmes de voir son père en cet état, celui-ci, en lui montrant Turenne : Ce n'est pas moi, mon fils, dit-il, qu'il faut pleurer, c'est cet homme dont la perte est irréparable. L'armée consternée par la mort de Turenne, repassa le Rhin sous la conduite du comte de Lorges. Montecucculi qui en poursuivit l'arrière-garde ne put l'entamer. Le prince de Condé, arrivé en Alsace avec des renforts, en prit le commandement. Montecucculi pénétra aussi en Alsace, mais il ne parvint pas à forcer le prince à un combat : ses exploits se bornèrent à quelques attaques inutiles sur Haguenau et Saverne, après lesquelles il repassa le Rhin au mois de septembre suivant.

La perte que fit la France par la mort de Turenne ne put être compensée par la brillante campagne que Louis XIV et le maréchal de Créqui firent sur la Meuse. Il s'agissait d'empêcher les alliés d'attaquer Mastricht. Le roi s'était assuré de Liège dont le commandant, gagné par le comte d'Estrades, gouverneur de Mastricht, avait reçu 2,000 Français dans sa citadelle. Le maréchal prit au mois de mai Givet et Dinant. Le 6 juin Huy se rendit au marquis de Rochefort. Le prince de Condé ayant sous ses ordres le maréchal de Créqui assiégea Limbourg défendu par le comte Jean-François de Nassau-Siegen. Ce gouverneur capitula le 21 juin. Le roi retourna alors à Versailles. Le 11 août, George-Guillaume, duc de Bruns-

wick, à la tête d'une armée des alliés battit le maréchal de Créqui à Consarbrück. Le maréchal se jeta dans Trèves qu'il défendit jusqu'au 6 septembre; ce jour la garnison mutinée introduisit les ennemis dans la place; le maréchal fut pris à discrétion.

Invasion du Brandebourg par les Suédois.

Dans le temps que les forces principales de l'électeur de Brandebourg s'arrêtaient sur le Rhin, la Suède, pour satisfaire aux engagemens qu'elle avait pris avec la France [1], fit entrer une armée dans la Marche de Brandebourg. L'électeur qui avait pris ses quartiers d'hiver en Franconie, n'eut pas sitôt refait ses troupes des fatigues de la campagne d'Alsace, qu'il vola au secours de son pays. Il fit tant de diligence qu'il surprit les Suédois à Rathenau, et les défit complétement le 18 juin 1675, près de Fehrbellin [2].

Les Suédois, déclarés ennemis de l'Empire, furent attaqués par l'électeur dans leurs propres états; il leur enleva successivement toutes leurs places en Poméranie, pendant que l'évêque de Munster, réuni aux ducs de Brunswick-Lunebourg, les dépouillait des duchés de Brême et de Verden. Le roi de Danemark s'empara de Wismar et de plusieurs villes de Suède.

Campagne de 1676.

La campagne de 1676 se réduisit de part et d'autre à des siéges. Le duc Charles IV de Lorraine, qui avait succédé, en septembre 1675, à son oncle dans la prétention aux états dont sa maison était dépouillée de-

[1] L'alliance de 1672 avait été renouvelée par un traité signé à Versailles le 25 avril 1675.

[2] Nous parlerons avec plus de détail de cette expédition, dans une autre partie de ce livre (*chap. XVII, sect. II*).

puis 1670, prit le commandement de l'armée des alliés. Le feld-maréchal Hermann, margrave de Bade, fut chargé de former le siège de Philippsbourg. Le maréchal de Luxembourg marcha au secours de cette place, sans pouvoir la sauver. Elle se rendit le 9 septembre.

La campagne des Pays-Bas fut toute à l'avantage des Français. Louis XIV en personne, assisté des maréchaux de Créqui et d'Humières et du célèbre Vauban, prit Condé le 26 avril; Bouchain se rendit à son frère le 11 mai.

Pour sauver Bouchain, le prince d'Orange avait exécuté une marche savante et était venu se placer le 9 mai entre Valenciennes et Raîmes, avec 35,000 hommes. Le roi qui en avait 48,000 sans ce qu'on aurait pu faire venir du siège de Bouchain, pouvait battre l'armée ennemie en détail et à mesure qu'elle arrivait en désordre. C'était l'avis de Louis XIV; les courtisans et le maréchal de la Feuillade le conjurèrent de ne pas exposer sa personne, et il céda à leurs représentations; condescendance fatale pour sa gloire et pour sa réputation de bravoure. Le prince d'Orange alla investir Mastricht; l'approche du maréchal de Schomberg le força d'en lever le siège le 27 août, six semaines après l'ouverture des tranchées.

Campagne maritime de 1676.

La ville de Messine s'était révoltée contre l'Espagne et avait reçu garnison française. Les Hollandais envoyèrent au secours de leur allié, le roi d'Espagne, une flotte commandée par Ruyter. Le célèbre Duquesne, qui avait le commandement de celle de Louis XIV

dans ces parages, lui livra deux combats sanglans dans lesquels l'avantage resta aux Français, l'un le 8 janvier 1676, auprès des îles de Lipari, l'autre le 22 avril suivant, au nord de Messine. Ruyter, le plus grand marin de son temps, y reçut des blessures dont il mourut le 29. Une troisième bataille que le maréchal de Vivonne livra, le 2 juin, à la flotte combinée, dans le golfe de Palerme, acheva de la détruire. Ces combats révélèrent à l'Europe que les Hollandais n'étaient pas invincibles par mer.

Campagne de 1677. En 1677, les alliés avaient fait le plan de pénétrer en France par deux endroits à la fois : le duc de Lorraine, à la tête de 40,000 hommes, passa, le 24 mai, la Saar, et envahit son patrimoine que la France lui retenait, sans que le maréchal de Créqui pût l'en empêcher ; la nouvelle qu'il reçut que le prince d'Orange avait été obligé de lever le siège de Charleroi, l'engagea à se retirer en Alsace, où il se réunit au feld-maréchal général, Jean-George Ier, duc de Saxe-Eisenach, commandant l'armée de l'Empire, qui s'approchait de Strasbourg ; mais le maréchal de Créqui et le marquis de Monclar empêchèrent cette jonction et forcèrent le duc de Lorraine à évacuer l'Alsace. Le maréchal passa inopinément le Rhin, le 9 novembre, et s'empara, le 15, de Fribourg.

Dans les Pays-Bas, Louis XIV et le duc de Luxembourg assiégèrent Valenciennes depuis le 28 février. Vauban, qui dirigeait ce siège, fit une chose dont on n'avait pas vu d'exemple ; il entreprit l'assaut en plein jour, le 17 mars, à neuf heures du matin. Les Fran-

çais entrèrent dans la place, qui s'empressa de capituler pour éviter le saccagement. Le roi prit Cambrai le 5 avril. Le duc d'Orléans, son frère, ayant sous ses ordres les maréchaux d'Humières et de Luxembourg, mit le siège devant S. Omer le 4 avril. Averti que le prince d'Orange arrivait pour débloquer la place, il marcha contre lui, l'attaqua près de Peene, entre Cassel et S. Omer, combattit avec un grand courage, remporta une victoire complète, revint au siège de S. Omer, et força cette ville à capituler le 19. Le prince d'Orange, après avoir refait son armée, mit, le 6 août, le siège devant Charleroi, mais le leva le 14, à l'approche du maréchal de Luxembourg.

Les alliés délibéraient encore sur un plan de campagne pour 1678, lorsque Louis XIV parut déjà à la tête de son armée dans les Pays-Bas. Après la prise de Valenciennes, Cambrai et S. Omer, il visait à celle de Gand. Pour masquer ce projet, Luxembourg, Namur, Charlemont et Ypres furent investis à la fois au mois de février. Le 4 mars, le maréchal d'Humières parut inopinément devant Gand, et, le 4, le roi s'y trouva en personne. Les Espagnols avaient retiré une partie de la garnison pour renforcer Ypres ; le reste manquait absolument de vivres ; le gouverneur capitula le 9 ; celui de la citadelle fit de même le 11. Immédiatement après, le roi investit Ypres, qui se rendit le 25 mars. Les négociations de Nimègue furent cause que Louis XIV ne poussa pas plus loin ses conquêtes.

Campagne de 1678.

Le duc de Lorraine, à la tête d'une armée de

40,000 hommes, était à Offenbourg et se préparait à former le siége de Fribourg. Le maréchal de Créqui, avec 25,000 hommes, passa le Rhin le 24 mars, à Brisach, et couvrit Fribourg. Il ne put prendre Rheinfeld, parce qu'il aurait fallu, pour réussir dans cette tentative, violer le territoire suisse. Le duc de Lorraine s'étant retiré vers Offenbourg et Oberkirch, Créqui marcha par la vallée de la Kintzig vers Offenbourg, trouvant cette ville en état de défense, il prit de force Kehl, le 28 juillet, passa le Rhin à Altenheim, et menaça d'assiéger Strasbourg, mais se contenta de le faire bloquer, prit Landau le 17 septembre, et le château de Lichtenberg le 15 octobre. Par cet événement il termina la campagne qui, au jugement des militaires, lui fit beaucoup d'honneur.

Congrès de Nimègue.

Les négociations suspendues par la rupture du congrès de Cologne, recommencèrent en 1675, le roi d'Angleterre ayant offert sa médiation par une lettre qu'il adressa, le 3 juin 1674, aux États-généraux. Elle fut acceptée; et Charles II chargea de cette négociation le chevalier Temple, son ambassadeur à la Haye. Les Hollandais proposaient Mons pour lieu du congrès, mais Louis XIV rejeta cette ville, comme trop petite, et située en Empire. La Grande-Bretagne fit tomber ensuite le choix sur Nimègue.

Les ministres de France à ce congrès furent le maréchal comte d'Estrades, Colbert de Croissy et le comte d'Avaux, neveu de celui qui avait négocié la paix de Munster. L'empereur y envoya l'évêque de

Gurck, le comte de Kinsky et le conseiller aulique Stratmann; l'Espagne, le marquis de Spinola Doria, le marquis de la Fuente, don Pedro Ronquillo et J. B. Christin; les États-généraux étaient représentés par Guillaume, comte de Nassau [1], par Guillaume van Haren et Jérôme Beverning; le comte Benoît Oxenstierna et Olivenkranz y arrivèrent comme ministres de Suède. Les médiateurs étaient, pour le pape, le nonce Bevilacqua; et pour l'Angleterre, le chevalier Lionel Jenkins, Guillaume Temple, Laurent Hyde, ambassadeur de Charles II en France. Il y eut aussi des plénipotentiaires de Danemark, de Brandebourg, de Holstein, de Brunswick-Lunebourg, de Lorraine, etc. Ce fut à l'occasion des passeports arrivés de Paris pour ces ministres, que Louis XIV annonça formellement son intention de garder la Lorraine comme province cédée à la France par traité, donnant au duc Charles les qualités de prince et de cousin, au lieu de le nommer duc et frère. Ce ne fut qu'après le refus positif des ministres de l'empereur d'entrer en traité, à moins que la France ne donnât au duc les titres qui lui appartenaient, que, sur les pressantes sollicitations du roi d'Angleterre, Louis XIV consentit à lever cette difficulté.

La négociation traîna en longueur. Les écrivains du parti des alliés en accusent le roi d'Angleterre, qui, ayant fait, malgré lui, la paix avec les Hollandais, nourrissait toujours un secret penchant pour la

[1] Seigneur d'Odyck, fils d'un fils naturel du prince Maurice de Nassau-Orange.

France. Mais il faut convenir que l'Angleterre ayant garanti la paix d'Aix-la-Chapelle, ne pouvait pas, comme médiatrice, proposer des articles qui auraient été moins favorables à la France que ceux de cette paix. Peut-être est-il plus vrai de dire que Charles II aurait pu dicter les conditions de la paix, s'il avait voulu profiter des dispositions de son parlement, et faire craindre à la France son accession à la grande alliance. Toute la politique de cette dernière puissance aboutit à diviser les alliés, et à conclure un traité de paix particulier avec les Hollandais, afin de faire ensuite la loi aux autres alliés.

Les Hollandais se montrèrent d'abord fort zélés pour la grande alliance, et lord Arlington qui, en 1674, vint à la Haye sous prétexte d'avoir à régler des intérêts de famille (son épouse étant Hollandaise) s'efforça vainement d'établir la bonne intelligence entre le prince d'Orange et son oncle, le roi d'Angleterre, en offrant au premier ou lui faisant offrir par lord Ossory, son compagnon de voyage, la main de la fille aînée du duc d'York. Guillaume ne voulut entrer en aucune liaison avec un gouvernement dont il se méfiait ; il refusa même alors le mariage proposé, sous prétexte que sa fortune ne lui permettait pas de songer à se marier. Néanmoins lorsqu'à la fin les États-généraux virent que le principal poids de la guerre tombait sur eux, et que les Espagnols surtout ne soutenaient que faiblement la cause commune, ils commencèrent, malgré le prince d'Orange, à prêter l'oreille aux insinuations de la cour de France, qui leur faisait les

offres les plus avantageuses, lorsqu'un incident changea inopinément leurs dispositions.

Guillaume III, prince d'Orange, avait changé d'avis sur son mariage. En 1677 il négociait lui-même son union avec la princesse Marie, fille du duc d'York et nièce du roi d'Angleterre, qu'on lui avait proposée en 1674. S'étant rendu en personne à Londres, il entreprit de détacher le roi Charles II des intérêts de la France, et de le rendre favorable à la cause des alliés. Il fut conclu à la Haye, le 31 décembre 1677, un traité entre l'Angleterre et la Hollande, qui renfermait un projet de paix à faire entre la France et les alliés. Louis XIV, en conservant la Franche-Comté, devait rendre aux Espagnols les villes des Pays-Bas, qu'il leur avait enlevées. Il devait aussi rendre au duc de Lorraine son pays, et à l'empereur et à l'Empire les conquêtes qu'il avait faites sur eux. Mais ce traité et un second qui fut signé à Westminster, le 3 mars 1678, n'eurent pas de suite; parce qu'au moment où le premier fut conclu, la France et les États-généraux étaient déjà d'accord sur les conditions de la paix, quoiqu'on retardât encore la signature pour laisser aux alliés le temps de s'arranger de leur côté; et il paraît que le roi d'Angleterre n'y avait donné la main que pour tromper l'opinion publique et pour obtenir des subsides de son parlement.

Traités de la Haye et de Westminster entre Charles II et les États généraux, 1678.

L'alliance intime entre l'Angleterre et la Hollande ne détruisit pas l'espoir de la France, d'engager les Hollandais à une paix particulière. Elle sut en paralyser l'effet moyennant une pension qu'elle paya à

Charles II[1] pour le retenir dans ses intérêts, et elle comptait sur l'assistance secrète des chefs de plusieurs villes des Pays-Bas, auxquels elle inspira des inquiétudes sur les suites que le mariage du prince d'Orange pourrait avoir pour la liberté de leur pays. Ce fut par des insinuations pareilles et par d'autres intrigues que les ministres de France parvinrent à détacher les Hollandais de la grande alliance, et à maintenir les articles sur lesquels on était à peu près d'accord avant que le prince d'Orange eut concerté son alliance avec l'Angleterre. Il est vrai que le caractère versatile de Charles II inspira peu de confiance; sa maîtresse, Française de naissance, et ses ministres étaient, comme lui-même, à la solde de la France.

Paix de Nimegue entre la France et les États-généraux, 1678.

Le traité de paix entre la France et les États-généraux fut signé le 10 août 1678. La France rendit aux Hollandais la ville de Mastricht avec le comté de Vroonhoven, les comtés et seigneuries de Falckenbourg, Dalhem et Rolduc outre-Meuse, avec les terres dites de Rédemption, et avec Argentière-Saint-Servais. C'était là tout ce qui lui restait de ses conquêtes. Un article ainsi conçu : « En ce présent traité de paix et d'alliance seront compris le roi d'Espagne et tous les autres alliés qui, dans le temps de six semaines, à compter de l'échange des ratifications, se déclareront accepter la paix, » mit la France à même de dicter la loi aux autres alliés.

Par un article séparé, le roi de France promit de

[1] En vertu d'un traité secret conclu à Douvres, le 27 mai 1678.

restituer au prince de Nassau sa principauté d'Orange, dont il s'était emparé.

Ce fut en vain que les plénipotentiaires de Danemark, de Brandebourg, de Brunswick et de Munster protestèrent contre cette paix qu'ils représentèrent comme une violation de la bonne foi; les États-généraux ratifièrent le traité le 19 septembre.

Paix de Nimègue entre la France et l'Espagne, 1678.

Après les Hollandais, les Espagnols furent les premiers à signer la paix. Leur traité, qui est du 17 septembre 1678, porte ce qui suit :

1°. La France rend aux Espagnols les villes de Charleroi, Binch, Ath, Oudenarde et Courtray, qui lui avaient été cédées par la paix d'Aix-la-Chapelle.

2°. Elle leur rend de même la ville et le duché de Limbourg, le pays d'outre-Meuse, la ville de Gand, le fort de Rodenhus et le pays de Væs, les villes de Leuze, et de S. Ghilain avec leurs appartenances et dépendances, ainsi que Puycerda en Catalogne dont elle s'était emparée pendant la guerre [1].

3°. Le roi d'Espagne cède à la France toute la Franche-Comté avec plusieurs villes des Pays-Bas espagnols, comme Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai et Cambresis, Aire, S. Omer, Ypres, la moi-

[1] Indépendamment de ces villes et places, la France s'était aussi emparée d'Alost. Cette ville n'étant pas nommée parmi les restitutions, soit qu'on l'eût oubliée, soit qu'elle fût comprise parmi les appartenances et dépendances, comme soutinrent les Espagnols, Louis XIV prétendit la garder. Cette contestation, ainsi qu'une autre relative au comté de Chiny, dont nous parlerons plus tard, furent débattues, mais sans résultat, dans des conférences qui eurent lieu à Courtray en 1681.

tié de Warwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavai, Maubeuge, Charlemont.

Ce traité entre la France et l'Espagne était sur le point d'être signé, lorsqu'il survint un incident qui faillit le rompre et renouveler la guerre entre ces deux cours.

Les Français s'engageaient par ce traité à rendre aux Espagnols plusieurs villes en Flandre ; mais le temps de cette restitution n'étant pas précisément marqué dans les conditions du traité, les Espagnols et les Hollandais croyaient qu'elle devait avoir lieu immédiatement après la ratification du traité. Les Français, au contraire, ayant été requis de s'expliquer, déclarèrent que le roi étant obligé de faire rendre à la Suède tout ce qu'elle avait perdu pendant la guerre, il ne pouvait faire évacuer les villes en question avant qu'on n'eût rendu à la Suède tout ce qu'on lui avait enlevé, et qu'il croyait que retenir ces places était l'unique moyen de porter les alliés du Nord à se prêter à une paix équitable.

Traité de la Haye, de 1678, entre l'Angleterre et les États-généraux.

La cour de Londres, irritée de cette déclaration, signa, le 26 juillet 1678, à la Haye, un traité avec les Hollandais qui s'obligèrent à continuer la guerre, et le roi d'Angleterre s'engagea à y entrer, au cas que la France ne consentît pas à évacuer dans quatorze jours les villes en question.

Les Anglais et les Hollandais commencèrent à faire de grands préparatifs de guerre, et toute espérance de paix semblait s'évanouir de nouveau, lorsque le roi d'Angleterre, à qui la France refusa le paiement de la

pension promise par le traité secret du 27 mai 1678, enjoignit au chevalier Temple de faire tous ses efforts pour porter les ambassadeurs de Suède à déclarer à ceux de France que non-seulement ils consentaient que leur maître fît évacuer les villes de Flandre, mais qu'ils le priaient même, pour le bien de la chrétienté, de ne pas différer plus long-temps la paix, pour l'intérêt particulier de la couronne de Suède. Le roi d'Angleterre fit assurer en même temps aux Suédois que, dès que la paix serait faite, il emploierait tous ses efforts pour leur faire rendre tout ce qu'ils avaient perdu par la guerre. Les Suédois ayant fait cette démarche, la France consentit à l'évacuation des villes, et la paix fut signée avec les Hollandais et les Espagnols. Le roi de France dicta ensuite aux autres alliés, et particulièrement à l'empereur et à l'Empire, les conditions qu'il jugea à propos, en menaçant de les rendre plus dures encore si l'empereur n'acceptait dans un terme limité.

Négociations pour la paix entre la France, l'empereur et l'Empire.

La diète de l'Empire était partagée sur la question de savoir s'il fallait envoyer de la part des États une députation à Nimègue, ou si chaque État d'Empire y enverrait ses ministres. Après de longues délibérations, on prit le parti que nous avons dit dans l'histoire d'Allemagne où nous avons aussi parlé de la querelle qui s'éleva au congrès par rapport au titre d'excellence [1].

La négociation entre la France, l'empereur et l'Empire, semblait ne devoir souffrir aucune difficulté, puisque, si les Impériaux avaient pris Philippsbourg

[1] Voy, vol. XXVI, p. 413.

tant dévoué au service de la maison d'Autriche, avait épousé la sœur de l'empereur. L'honneur de la maison impériale exigeait par conséquent qu'on fît des efforts pour lui procurer son parfait rétablissement. Cette matière fit beaucoup traîner la négociation.

Paix de Nimègue entre la France, l'empereur et l'Empire, 1679.

Cependant l'empereur, se voyant abandonné de l'Espagne et de la Hollande, et n'espérant plus rien du roi d'Angleterre, fit enfin la paix aux conditions que la France avait dictées. Elle fut signée à Nimègue le 5 février 1679.

Par l'*art.* 2, le traité de Munster est renouvelé et adopté pour base du présent traité, en ces termes : « Et parce que la paix conclue à Munster le 24 octobre 1648, doit faire le plus solide fondement de cette amitié réciproque et de la tranquillité publique, elle sera rétablie en sa première force et vigueur en tous et chacun de ses points, et demeurera à l'avenir en son entier, comme si le traité de la même paix était ici inséré mot à mot, si ce n'est en tant qu'il y sera expressément dérogé par le présent traité. »

Par l'*art.* 4, la France renonce au droit de garnison dans Philippsbourg, qui lui avait été accordé par la paix de Munster.

Par l'*art.* 5, l'empereur cède à la France la ville de Fribourg, et lui permet, par l'*art.* 6, libre passage de Brisach à Fribourg.

Restitution du duc de Lorraine.

Depuis l'art. 12 jusqu'au 22, il s'agit de la restitution du duc de Lorraine, que la France ne consentit que sous les conditions les plus onéreuses. Elles portaient :

1°. Que Nancy, avec sa banlieue, demeurerait à la couronne de France.

2°. Qu'il serait établi, en conformité du traité de 1661, quatre routes qui auront chacune une demi-lieue de largeur; savoir : de S. Dizier à Nancy, de Nancy en Alsace, de Nancy à Vesoul en Franche-Comté, et de Nancy à Metz.

3°. Que tous les endroits compris dans l'étendue de cette demi-lieue appartiendraient en toute souveraineté à la France.

4°. Que la ville et la prevôté de Longwy resteraient en toute souveraineté au roi, qui donnerait un équivalent au duc dans les trois évêchés.

5°. Que le duc aurait la ville de Toul avec sa banlieue, en équivalent de Nancy.

Le duc de Lorraine trouva ces conditions si révoltantes, qu'il refusa d'y souscrire, et qu'il protesta formellement contre le traité. Il ne rentra jamais dans son pays, et ce ne fut que Léopold, son fils, qui y fut rétabli par la paix de Ryswick.

Par l'*art.* 23, le prince François-Égon, évêque de Strasbourg, et le prince Égon-Guillaume de Furstemberg, son frère, avec le prince Antoine-Égon, leur neveu, furent pleinement rétablis dans l'état où ils étaient avant la guerre.

L'*art.* 26 porte que si les ennemis de la Suède ne voulaient pas souscrire à la paix, l'empereur et l'Empire ne les aideraient en aucune manière, et ne leur permettraient pas de prendre des quartiers d'hiver ou d'été hors de leurs territoires. Il sera libre, dans cette

vue, au roi de France, de tenir garnison dans Chasselet, Huy, Verviers, Aix-la-Chapelle, Düren, Linnick, Nuys (Neuss) et Zons : ce prince promettait d'évacuer ces places à la paix générale.

Le même jour que la paix fut signée entre l'empereur, l'Empire et la France, elle le fut aussi entre l'empereur, l'Empire et la Suède. Ce traité renouvela aussi celui de Westphalie, et l'empereur promit d'employer ses bons offices pour procurer la paix entre la Suède, d'une part, et le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg, les ducs de Brunswick et l'évêque de Munster, de l'autre.

Après le rétablissement de la paix entre la France, l'empereur, l'Empire et la Suède, les alliés du nord se virent forcés de la conclure avec la France et la Suède.

Traités de paix de la France et de la Suède avec Brunswick et Munster.

Les ducs de Brunswick furent les premiers à prendre ce parti. Leur traité de paix avec la France et la Suède fut signé à Zelle le 5 février 1679. Ces princes s'engagèrent à rendre aux Suédois la partie du duché de Brême dont ils s'étaient emparés, à l'exception de quelques petits pays et biens enclavés dans leurs états ou duchés, et nommément du bailliage de Tedinghausen, et de tous les droits et revenus des ci-devant évêchés de Brême et Verden, qui leur furent laissés. La France leur paya la somme de trois cent mille écus. Ce traité avait été négocié à Nimègue pour la France par le comte de Rebenac-Feuquières.

L'évêque de Munster, en signant, le 29 mars 1679, à Nimègue, sa paix avec la France, se contenta d'une somme de cent mille écus, pour rendre aux Suédois,

en vertu du traité signé avec eux le même jour à Nimègue, la partie des duchés de Brême et de Verden qui lui était tombée en partage. La Suède s'engagea à lui payer aussi cent mille écus en dédommagement des frais qu'il avait faits pour les fortifications des places qu'il était obligé de restituer.

L'électeur de Brandebourg ayant fait difficulté de se prêter à la restitution des places dont il avait dépouillé la Suède pendant le cours de cette guerre, le roi de France fit entrer dans le duché de Clèves, et jusque dans la principauté de Minden, une armée commandée par le maréchal de Créqui, ce qui mit l'électeur dans le cas de signer sa paix avec le roi de France et avec la Suède à S.-Germain-en-Laye, le 29 juin 1679. L'électeur rendit par ce traité, aux Suédois, tout ce qu'il leur avait enlevé dans la Poméranie. On lui abandonna cependant les places situées au-delà de l'Oder, à l'exception de Dam et de Golnau. Le roi s'engagea à lui payer 300,000 écus. Paix de S.-Germain-en-Laye, 1679.

Pour accélérer enfin la conclusion de la paix avec le Danemark, la France fit marcher, au mois de juin 1679, un détachement dans les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, sous les ordres de M. de Joyeuse, qui mit ce pays à contribution. Le roi de Danemark, abandonné de tous ses alliés, prit alors aussi le parti de faire sa paix. Elle fut signée à Fontainebleau le 2 septembre 1679. Les Danois rendirent aux Suédois Wismar, l'île de Rügen et les autres villes qu'ils leur avaient enlevées. Le duc de Holstein-Gottorp fut rétabli sur le pied du traité de Copenhague.

Cette paix fut suivie de celle entre le Danemark et la Suède, signée le 26 septembre 1679, à Lunden en Scanie.

Enfin la paix fut aussi signée à Nimègue, le 12 octobre 1679, entre les Suédois et les Hollandais.

Reflexions sur la paix de Nimègue.

C'est ainsi que se termina, d'une manière glorieuse pour la France, la guerre d'Hollande, guerre souverainement injuste dans son principe, et entreprise par un pur motif de vengeance. Louis XIV n'atteignit pas le but qu'il s'était proposé, savoir la destruction de la république des Provinces-unies; mais ses armées et ses généraux s'illustrèrent, et la France joua le rôle de première puissance de l'Europe. Elle acquit par la paix une province nécessaire à la sûreté de ses frontières, et une belle partie de la Flandre; mais le nom français devint un objet d'horreur pour les peuples étrangers, à cause des vexations et des excès que les armées françaises, sans y être provoquées, avaient commises dans le Palatinat et dans l'électorat de Trèves. Les Hollandais sortirent d'une lutte qui avait menacé leur existence, sans autre perte que celle des sommes immenses que la guerre leur avait coûtées. Ce fut l'Espagne à qui elle était étrangère, qui fit les frais de la paix. Pour se garantir au moins la tranquille possession de ce qu'on lui avait laissé dans les Pays-Bas, le roi d'Espagne conclut, le 10 juin 1680, à Windsor, avec le roi de la Grande-Bretagne, une alliance défensive ayant pour but le maintien des traités et nommément de celui de Nimègue. Les deux monarques promirent de s'assister, le cas échéant, d'un

Alliance de Windsor, de 1680.

corps de 8,000 hommes de pied, ou de l'équivalent, soit en vaisseaux, soit en armes et munitions, en comptant chaque mille hommes à raison de 10,000 florins d'Hollande par mois. Ce secours ne sera pourtant que provisoire, car si l'un des alliés est attaqué de manière qu'il soit forcé d'entrer en guerre ouverte, l'autre sera obligé de faire de même. Ce traité fut signé par don Pedro de Ronquillo, ministre d'Espagne en Angleterre.

SECTION IX.

Chambres de réunion, et trêve de Ratisbonne de 1684.

Chambres de réunion à Metz, Besançon et Brisach, 1680.

Le traité de Nimègue avait à peine rétabli la paix entre les différentes puissances, que les arrêts de réunion de Louis XIV troublèrent de nouveau la tranquillité dont on espérait jouir. Ce prince institua dans le parlement de Metz et dans celui de Besançon, ainsi que dans le conseil souverain d'Alsace qui venait d'être transféré à Brisach, des *chambres* dites *de réunion*, pour examiner la nature et l'étendue des cessions qui lui avaient été faites par les traités de Westphalie et des Pyrénées, ainsi que par celui de Nimègue. Depuis 1680, où le roi imagina ce nouveau moyen de faire des conquêtes, les arrêts de la chambre de Metz lui adjugèrent, soit comme fiefs, soit comme dépendances des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, les comtés de Veldenz, Vaudemont, Deux-Ponts, Saarbrück, Saarwerde, les terres de Saarbourg, Hombourg, Salm et Bitche, et beaucoup de seigneuries dans le duché de Luxembourg. La chambre de Brisach lui adjugea l'Alsace inférieure, Bergzabern, Germersheim, Fleckenstein, les Dix villes impériales d'Alsace, le prieuré de Wissembourg, Strasbourg; la chambre de Besançon, le comté de Montbéliard. Par le moyen de ces réunions, Louis XIV se procurait, en pleine paix, des acquisitions plus considérables que ce qu'il aurait

pu espérer de la guerre la plus heureuse. On partit d'un principe que les plénipotentiaires de France avaient déjà mis en avant au congrès de Westphalie, mais qui était contraire au droit public d'Allemagne, lequel distingue parfaitement le lien vassalitique de celui de sujétion. D'après les Français, les princes qui tenaient des fiefs des évêques de Metz, Toul ou Verdun, devaient reconnaître la souveraineté du roi sur ces possessions; on s'appuya aussi d'un article de la loi salique, d'après lequel, disait-on, tout ce qui a une fois appartenu à la couronne, y est si intimement réuni, qu'il ne peut plus en être détaché et que le roi a droit de le reprendre sur chaque usurpateur.

Les vues de Louis XIV se portaient principalement sur l'Alsace, dont il réclamait l'entière souveraineté, en vertu des §§. 73 et 74 du traité de Munster, et en se fondant sur la généralité des termes dans lesquels la cession de cette province est prononcée. Tous les États d'Alsace qui, par le §. 87 de ce traité, étaient conservés dans leur immédiateté envers l'Empire, furent obligés de se soumettre à la souveraineté de la France. Du côté du nord, Louis XIV ne se contenta plus d'étendre l'Alsace jusqu'au Selzbach; il en porta la limite jusqu'à la Queich, par deux arrêts que la chambre royale de Brisach prononça le 22 mars et 9 avril 1680. La ville de Strasbourg, sommée par Louvois qui se trouvait à la tête d'une armée de 20,000 hommes, se rendit par une capitulation qui fut signée à Illkirch, le 30 septembre 1681. Cette convention confirma à la ville ses privilèges, droits, statuts et cou-

Soumission de Strasbourg, 1681.

tumes, tant ecclésiastiques que politiques, conformément au traité de paix de Westphalie et à l'état de l'année décrétoire. Strasbourg continua à former une espèce de république sous l'autorité de la France. Outre le droit d'élire librement son conseil municipal appelé magistrat, elle conserva l'immunité des contributions, la juridiction civile jusqu'à concurrence de 1,200 livres et la juridiction criminelle sans appel sur la ville et les terres y appartenant[1]. Cet état de choses a duré jusqu'à la révolution française, époque où elle y a renoncé pour jouir de la liberté que la révolution promettait.

Dans les Pays-Bas, le roi n'avait pas formé de chambre de réunion ; il établit ses demandes par la voie ordinaire des négociations. Cependant il commença par s'emparer du comté de Chiny, et refusa de rendre la chatellenie d'Alost comme le paraissait prescrire la paix de Nimègue. On tint à ce sujet des conférences à Courtray. L'Espagne offrit vainement de renoncer à Chiny pourvu qu'on lui rendît Alost.

Occupation de Casal, 1681.

Une autre action que Louis XIV se permit en 1681 dut nécessairement causer une vive inquiétude à l'Espagne aussi bien qu'à l'empereur. L'abbé Morel, envoyé du roi près du duc de Mantoue, conclut, le 8 juillet 1681, avec ce prince, un traité par lequel la faculté de mettre garnison dans la citadelle de Casal était accordée à la France ; le marquis de Boufflers en prit possession le 30 septembre et Catinat en eut le commandement. Du moment que les troupes du roi

[1] Comme les seigneuries de Barr, Wasselonne, Marley.

furent maîtresses de la *citadelle*, Louis XIV demanda aussi le *château* et la *ville* de Casal. Il y eut à ce sujet des négociations que le baron de Breteuil, successeur de l'abbé Morel, termina à la satisfaction du roi [1].

Intelligence de la France avec l'Angleterre.

Aussitôt que la France eut commencé à violer, par

[1] FLASSAN, vol. IV, p. 63. Cet auteur ne dit pas la date de ce second traité. Nous trouvons dans DUMONT, T. VII, P. II, p. 13, un acte portant les dates et les signatures suivantes : Mantoue, 20 août 1681, *Ferdinand-Charles*, duc (de Mantoue), et S.-Germain-en-Laye, 16 septembre 1681, *Louis*. Par cet acte, le duc cède au roi le Montferrat et ses prétentions sur Novare, Mortara et Valenza, et lui remet pour gage la ville de Casal. En échange du Montferrat, le roi lui donnera les principautés de Rethel, de Charleville et du Maine. Contre le gage qu'il reçoit moyennant la remise de Casal, il paiera au duc 50,000 doubles, et, pour ses prétentions sur les trois villes, 200,000. Le duc jouira en France des honneurs et priviléges de prince du sang et pair de France. Le duc sera nommé généralissime des troupes françaises en Italie. Si avec les armes du roi il fait la conquête du Milanais, Crémone et Ghiaradadda lui seront abandonnées. Les autres articles déterminent les forces que tant le roi que le duc maintiendront sur pied. Il est évident par les pièces qui ont été publiées au vol. IV, p. 216 des Œuvres de Louis XIV, qu'au commencement de 1682 au moins, il n'existait pas de pareil traité ; mais par les mêmes pièces il paraît sûr qu'aucun autre traité n'a été conclu entre la France et le duc de Mantoue le 16 septembre 1681, et cependant M. de Flassan, vol. IV, p. 496, cite ce même traité que Dumont donne à cette date. Comment concilier ces contradictions? Nous observons encore que dès 1678 il a existé une négociation pour la vente de Casal, et qu'il fut signé pour cela un traité à Versailles, le 8 décembre 1678; mais que le duc de Mantoue ne ratifia pas. Nous en parlerons au chap. VIII, à l'article de Mantoue.

les usurpations que nous venons de rapporter, les paix de Munster et de Nimègue, le roi d'Espagne, se fondant sur l'alliance du 10 juin 1680, réclama l'intervention, et par suite l'assistance de l'Angleterre. Mais Charles II n'était pas disposé à se mêler des affaires du continent. Il était de nouveau vendu à Louis XIV. Il offrit ensuite sa médiation à la France et à l'Espagne; il avait promis, si elle était acceptée, d'adjuger Luxembourg à Louis XIV; mais l'Espagne la refusa, et cela lui servit de prétexte pour ne pas remplir ses engagemens.

Alliance contre la France.

Toute l'Europe était alarmée des usurpations de Louis XIV qui annonçaient l'intention de ne respecter aucun traité. Une alliance se forma contre la France. La Suède et les États-généraux en donnèrent l'exemple par un traité signé à la Haye, le $\frac{30 \text{ septembre}}{10 \text{ octobre}}$ 1681, qui avait pour objet le maintien des dispositions des traités de Westphalie et de Nimègue.

L'empereur y accéda le 28 février, et le roi d'Espagne le 2 mai 1682. On délibéra à Ratisbonne sur les moyens de mettre sur pied une armée d'Empire. Les cercles du Haut-Rhin et de Franconie se confédérèrent avec l'empereur, par un acte signé le 10 juin 1682 à Laxenbourg; le cercle de Bavière fit, le 28 mars 1683, à Augsbourg, un traité particulier avec celui de Franconie, pour se mettre en état de défense contre la France. La couronne de Suède se ligua, le 12 octobre 1682, à Stockholm, avec l'empereur, pour le maintien de la paix de Westphalie et de Nimègue.

Le défaut d'union entre les États d'Empire, la len-

teur inhérente à leurs gouvernemens et les embarras que donnaient à l'empereur les affaires d'Hongrie, empêchèrent cependant qu'il ne fût pris une résolution vigoureuse contre la France, dont la grande supériorité répandait la terreur, tandis que par son argent elle gagnait les ministres des différentes cours. L'empereur avait besoin de toutes ses forces tant contre les Hongrais révoltés que contre les Turcs, qui s'étaient avancés jusqu'à sa capitale, devant laquelle le grand visir, Kara-Moustapha, mit le siège en 1683, à la tête de toutes les forces de l'empire ottoman.

Quant à la cour d'Espagne, sa faiblesse et le mauvais état de ses finances ne lui permettaient pas d'entrer seule en lice avec la France, et elle ne pouvait compter sur l'assistance des Hollandais tellement épuisés et découragés par la dernière guerre, qu'ils n'avaient aucune envie de reprendre les armes.

Ces considérations engagèrent l'empereur et le roi d'Espagne à préférer la voie de la négociation. Louis XIV ayant déclaré au comte de Mansfeld, ministre de l'empereur près de sa personne, qu'il consentait à la tenue d'un congrès, l'Empire nomma une députation, composée de deux électeurs, quatre princes et deux villes, dont les subdélégués [1], avec deux commissaires impériaux, le comte de Rosemberg et M. de Stratmann, se rendirent à Francfort, pour y traiter avec les ministres que Louis XIV y envoya. C'étaient MM. de Saint-Romain et Harlay. Ces minis-

Congrès de Francfort, 1681.

[1] C'est ainsi qu'on nommait les plénipotentiaires des membres d'une députation de l'Empire.

tres déclarèrent que, pour donner une preuve de son amour pour la paix, le roi se contentait de la possession des districts qu'il avait fait occuper avant le 1er août 1681, jour de leur départ pour Francfort, avec celle de Strasbourg qui avait eu lieu un mois plus tard. Une année entière se passa en disputes d'étiquettes et de forme, tantôt entre les députés de l'Empire eux-mêmes, tantôt sur le choix de l'idiome dans lequel on traiterait, entre eux et les ministres de France; enfin, ceux-ci déclarèrent, le 28 septembre 1682, que si on laissait passer le 30 novembre sans accepter les conditions qu'ils avaient offertes, leur maître ne se regarderait plus comme lié par ces offres. En effet ils quittèrent Francfort le 1er décembre.

Guerre de 1683.

Cependant la guerre éclata en 1683 entre la France et l'Espagne. Louis XIV, prétextant que cette puissance mettait des obstacles à l'exécution du traité de Nimègue, fit entrer, en 1683, deux armées dans les Pays-Bas. Le maréchal d'Humières à la tête de l'une, prit Courtray le 6 et Dixmuide le 10 novembre. Le maréchal de Créqui assiégea Luxembourg. Le roi d'Espagne déclara la guerre à la France le 11 décembre. Le 4 janvier suivant Luxembourg se rendit.

Trève de Ratisbonne de 1684.

Les négociations furent depuis reprises à Ratisbonne. Le comte de Crécy, ministre de France près la diète, déclara que si on répugnait à signer un traité définitif, la France se contenterait d'une trève de vingt à trente ans, pendant lesquels elle conserverait les pays cédés.

L'électeur de Brandebourg demanda avec force qu'on acceptât cette offre parce que l'Empire et la maison d'Autriche n'étaient pas en état, dans ce moment, de résister à la France. Il promit de venir lui-même avec 10,000 hommes, pour servir l'empereur contre les Turcs, si l'on s'arrangeait d'une manière quelconque avec la France. Toute la diète vota pour la paix ou pour une trève. Mais l'empereur, indigné des procédés de la France, tergiversa. Les retards qui en provinrent laissèrent le temps au comte d'Avaux, ministre de Louis XIV à la Haye, de pousser ses négociations. L'invasion des Pays-Bas par les armées de Louis XIV, en octobre 1683, avait déterminé les États-généraux à envoyer au roi d'Espagne le corps auxiliaire de 8,000 hommes que, d'après les traités, ils étaient obligés de lui fournir; mais en même temps le prince d'Orange avait proposé de mettre sur pied d'autres 16,000 hommes. Cette proposition excita de vifs débats, et le comte d'Avaux s'efforça de la contrarier par ses intelligences avec le parti de Lœvestein, auquel appartenaient les députés d'Amsterdam et de Middelbourg; l'opposition de ces deux villes empêcha en effet le recrutement. Louis XIV ayant pris Luxembourg, la pluralité des États, c'est-à-dire, cinq contre la Gueldre et la Zélande, résolurent, le 16 juin, d'accepter la trève que M. d'Avaux avait proposée. Le marquis de Castel-Moncayo, envoyé d'Espagne, protesta contre cette résolution et quitta la Haye. Néanmoins le traité y fut signé le 29 juin 1684. Les États y promettent de porter le roi d'Espagne à l'ac-

ception d'une trève de vingt ans, sous les conditions suivantes :

1°. Que la France garderait, pendant la trève, la ville de Luxembourg avec les quinze villages y appartenant, Beaumont avec quatre villages, Bouvines et Chimay avec quinze villages ;

2°. Qu'elle rendrait démolis Courtray et Dixmuide ;

3°. Que si le roi d'Espagne acceptait la trève dans les six semaines, elle rendrait, outre Courtray et Dixmuide, toutes les places qu'elle avait occupées depuis le 20 août 1683 ;

4°. Que s'il s'élevait des difficultés sur le sens des appartenances de Luxembourg, Beaumont, Bouvines et Chimay, elles seraient soumises à l'arbitrage du roi d'Angleterre ;

5°. Que si le roi d'Espagne n'acceptait pas la trève dans six semaines, les États-généraux rappelleraient leurs troupes des Pays-Bas ;

6°. Que dans ce cas la France ne ferait pas de nouvelles conquêtes dans les Pays-Bas, ni n'échangerait contre des villes de ces provinces celles qu'elle pourrait faire ailleurs.

Trève de Ratisbonne du 15 août 1681.

Le roi d'Espagne, se voyant abandonné par les Provinces-unies, sans l'assistance desquelles il ne pouvait pas faire la guerre, donna pouvoir à l'empereur d'accepter la trève en son nom. Ce qui fut fait à Ratisbonne le 15 août, où fut aussi signée la trève avec l'empereur et l'Empire, toutes les deux de la part de la France par le comte de Crécy : la trève avec

l'Espagne, dont le contenu est conforme aux conditions stipulées à la Haye, excepté que le roi d'Angleterre n'est pas nommé arbitre pour déterminer les dépendances, fut signée, au nom de Léopold Ier et de l'Empire par Marquard, évêque d'Eichstadt et par François-Mathieu May, celle du roi d'Espagne par le comte Amédée de Windischgrætz.

Les principales conditions de la trève de la France avec l'empereur et l'Empire sont :

1°. Qu'elle durerait pendant vingt ans. *Art.* 1.

2°. Que les traités de Westphalie et de Nimègue seraient maintenus dans leur force et vigueur. *Art.* 2.

3°. Que le roi resterait en possession de la ville de Strasbourg et du fort de Kehl, de même que de tous les lieux et seigneuries qu'il aurait réunis jusqu'au Ier août 1681, en vertu des arrêts des trois chambres de Metz, de Brisach et de Besançon. *Art.* 4.

4°. Que le roi exercerait librement et sans aucune contradiction, dans les lieux réunis, *tous les droits de supériorité, de suprématie et de domaine suprême*, ainsi qu'il avait coutume de les exercer sur ses autres vassaux et sujets. *Art.* 5.

5°. Que le roi rendrait toutes les places qu'il aurait occupées après le 1er août 1681, à l'exception de la ville de Strasbourg. *Art.* 6.

6°. Que le roi laisserait tous les seigneurs propriétaires, leurs héritiers et successeurs, et tous autres qui lui auront prêté serment de fidélité, dans leur état et dans l'entière perception des fruits et revenus

qui dépendent de la propriété des lieux réunis, *se réservant ceux qui appartiennent à la souveraineté*, comme aussi dans l'exercice des choses qui regardent tant le spirituel que le temporel, ainsi qu'il est porté par les traités de Munster et de Nimègue. *Art.* 8.

La dernière partie de cet article était dirigée contre les innovations que les Français avaient faites dans le Palatinat, et dans d'autres lieux réunis, où, contre la disposition de la paix de Westphalie et la règle de l'année décrétoire, ils avaient introduit le simultanée et opéré divers changemens en fait de religion. Nous reviendrons sur cet article, lorsque nous parlerons de la fameuse clause de l'art. 4 de la paix de Ryswick.

7°. Que tous les habitans des endroits réunis, soit qu'ils professent la religion catholique, soit qu'ils soient de la confession d'Augsbourg, ou de la religion réformée, seraient maintenus dans le libre exercice de leur religion, de même que dans la possession des biens ecclésiastiques de quelque nature qu'ils puissent être. *Art.* 9.

8°. Qu'on nommerait, aussitôt après la ratification du traité, des commissaires de part et d'autre, pour marquer et désigner les limites entre l'Empire et la France, et pour poser des bornes où il en serait nécessaire. *Art.* 10.

Humiliation de la république de Gênes.

Les événemens qui précédèrent immédiatement la trêve de Ratisbonne donnèrent lieu à une des actions de Louis XIV qui lui a été le plus fortement reprochée, comme une preuve de son orgueil indomptable. La république de Gênes lui avait fourni divers motifs

de plaintes, excusables par sa position politique, ou pas assez graves pour être vengés par une guerre. Mais Louis XIV avait été blessé dans son amour-propre, et il résolut de prouver au monde qu'on ne l'offensait pas impunément. Le 17 mai 1684, le marquis de Seignelai, fils de Colbert et ministre de la guerre, parut devant Gênes avec une flotte formidable que Duquesne commandait sous lui, et bombarda pendant six jours cette ville superbe qui souffrit un dommage si grand qu'on peut presque dire qu'elle fut détruite. Néanmoins la seigneurie refusa constamment de se soumettre aux humiliations que Seignelai exigeait à titre de réparation, et celui-ci, après avoir jeté 13,000 bombes, fut obligé de retourner en France. Toutefois comme la république devait s'attendre à une seconde attaque, elle sollicita la paix qui fut signée à Versailles le 12 février 1685. La république s'engagea à désarmer ses galères et à renvoyer sa garnison espagnole ; une troisième condition qu'on lui imposa fut extrêmement humiliante. Il fut dit que nonobstant la loi fondamentale de l'état qui interdisait au doge de sortir du territoire de la ville, ce chef de la république viendrait avec quatre sénateurs à Versailles pour exprimer dans les termes les plus soumis et les plus respectueux le regret que la république avait d'avoir déplu au roi. Le doge François-Marie Imperiale eut en effet, le 3 mai 1685, une audience solennelle, s'acquitta avec beaucoup de dignité de sa mission humiliante et fut accueilli avec cette grâce que Louis XIV savait donner à ses paroles

et à ses manières. Seignelai ayant demandé au doge ce qu'il avait trouvé de plus extraordinaire à Versailles, il répondit : C'est de m'y voir.

Traités subséquens à la trève de Ratisbonne.

Pour la garantie de la trève de Ratisbonne, il fut conclu, le 4 novembre 1684, à Cologne-sur-la-Sprée, un acte particulier entre la France et l'électeur de Brandebourg.

Pendant la durée de la trève de Ratisbonne, il fut conclu divers traités, ayant pour objet d'opposer des barrières à l'ambition toujours croissante de Louis XIV.

1°. Le premier fut le traité de la Haye, du 23 août 1685, entre les États-généraux et l'électeur de Brandebourg, négocié par le ministre de ce prince, Paul de Fuchs, qui passait pour un homme très-habile. La république indemnisa l'électeur, moyennant une somme de 440,000 rthl., des dommages que les Français avaient causés dans le duché de Clèves [1].

2°. Par un traité signé à la Haye, le 14 janvier 1686, entre la Suède et les États-généraux, l'alliance de 1678 fut renouvelée jusqu'au 14 janvier 1706.

3°. La révocation de l'édit de Nantes et l'asyle que le grand électeur avait ouvert dans ses états aux Réformés réfugiés, ayant mis du froid entre Louis XIV et Frédéric-Guillaume, celui-ci craignant que la France ne réussît à faire entrer la Suède dans son système, se décida à le prévenir. Il envoya Pierre de Falaiseau à Stockholm, pour négocier une alliance pour le maintien des paix de Westphalie, de Nimègue, et de Saint-

[1] Voy. *Theatr. Europ.*, vol. XII, p. 788.

Germain, principalement dans le nord de l'Allemagne. Le traité fut signé à Berlin, le 10 février 1686, par l'envoyé de Suède et par Fuchs, et tenu très-secret.

4°. L'empereur Léopold profita également de la disposition de l'électeur pour lui faire offrir par le baron de Freytag, politique très-rusé, une alliance secrète. Elle fut conclue à Berlin, le 8 mai 1686, pour maintenir la tranquillité publique en Allemagne, contre toute atteinte qui serait portée aux droits de quelque membre de l'Empire, et nommément pour protéger l'électeur Palatin contre les prétentions injustes de la France. L'empereur promit de fournir 12,000 hommes et l'électeur 8,000; Léopold s'obligea de payer à l'électeur pendant les vingt ans pour lesquels l'alliance fut conclue, 100,000 florins par an de subsides en temps de paix, et la moitié en sus en temps de guerre. L'électeur renonça à ses prétentions sur quelques principautés situées en Silésie moyennant une indemnité très-légère. C'est un objet sur lequel nous aurons occasion de revenir au chapitre XVII. L'électeur promit sa voix à l'archiduc Joseph pour le faire élire roi des Romains.

Alliance d'Augsbourg de 1686.

5°. Enfin l'empereur, comme tel et comme archiduc d'Autriche, le roi d'Espagne comme possesseur du cercle de Bourgogne, le roi de Suède pour ses possessions en Allemagne, l'électeur de Bavière, en son nom et en celui du cercle de Bavière; le cercle de Franconie, la maison de Saxe et les États du cercle du Haut-Rhin, situés sur la droite du Rhin, conclurent, le 9 juillet 1686, à Augsbourg, une association

pour le maintien de la tranquillité publique et pour celui des paix de Westphalie et de Nimègue, et de la trève de Ratisbonne. On détermina la force des contingens que chaque confédéré devait fournir en cas de besoin, ainsi que de tout ce qui regarde le maniement des fonds de la caisse commune à établir.

SECTION X.

Révocation de l'édit de Nantes, 1685 [1].

État des Protestans de France depuis l'édit de grâce de Nimes.

A l'avénement de Louis XIV au trône, les Réformés de France n'étaient plus un parti politique, grâce à Richelieu, dont la sage sévérité avait été accompagnée de modération chaque fois qu'il n'avait pas d'injure personnelle à venger. Leurs places avaient été démantelées ; ceux de leurs privilèges qui les constituaient un état dans l'état, leur avaient été retirés ; comme l'édit de Nantes ne leur accordait pas le droit de se réunir sans y être spécialement autorisés par le roi, on les empêchait de tenir des assemblées politiques. Richelieu leur avait laissé la liberté de leur culte, unique droit que puisse réclamer une secte qui se sépare de la religion dominante. L'édit de Nantes les déclarait capables de toutes les charges, mais les faveurs sont une émanation de la puissance souveraine qu'aucune loi politique ne peut diriger. Richelieu suivit la maxime de n'en accorder que rarement aux Protestans. Quand on le vit persévérer dans ce principe, une foule d'ambitieux quitta les rangs des Réformés, et les conversions devinrent fréquentes. Une des plus célèbres, qui ne se fit qu'en 1668, est celle du maréchal de Turenne. Si la charité chrétienne ne permet pas qu'on scrute les motifs du chan-

[1] Voy. *Eclairc. hist. sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, par Rulhières.

gement de religion d'un particulier, un homme qui joue un grand rôle comme Turenne, est exposé à voir censurer toutes ses actions. Turenne n'a pas échappé à la critique sévère de ses coreligionnaires. On peut opposer un fait à leurs suppositions. Turenne ne dut à sa conversion ni un nouveau titre d'honneur, ni une plus grande marque de faveur. Il était Protestant lorsqu'en 1660 on créa pour lui la charge de maréchal général des armées du roi, qui lui donnait un rang supérieur à celui de tous les maréchaux. La droiture du caractère de ce grand homme le met au-dessus du soupçon d'avoir été guidé dans une chose si importante par des motifs humains. Ce qui le dégoûta de la religion dans laquelle il était né, ce furent les récits que les Anglais lui firent de la multitude de sectes qui les divisaient. Il chercha de l'instruction chez Bossuet : comment Turenne, qui manquait d'études, aurait-il résisté au plus grand orateur que les siècles modernes ont produit?

Aussitôt que les grands seigneurs se furent séparés des Huguenots, ils prouvèrent par leur conduite la vérité de ce que nous avons soutenu dans tout le cours de cet ouvrage, savoir que ce fut moins par esprit de religion que ce parti fut factieux que parce que l'ambition des grands trouva dans le système de Calvin tous les élémens de la révolte. Si quelques Réformés jouèrent un rôle dans les troubles de la Fronde, les corps protestans n'y prirent aucune part : le protestantisme se distingua à cette époque d'une manière bien favorable du jansénisme. Le cardinal Mazarin

fut si content de la conduite des Réformés pendant la Fronde, que, peu de temps avant sa mort, il nomma des commissaires choisis en nombre égal dans les deux religions pour visiter toutes les provinces, et remédier aux infractions faites à l'édit de Nantes pendant les troubles. Le gouvernement était tellement rassuré sur les dispositions des Protestans, qu'à son avénement au trône [1], Louis XIV se rendant compte des difficultés que présentait la situation du royaume, passa sous silence les Protestans. On connaît seulement depuis 1806, d'une manière complète, les Mémoires historiques et politiques de ce monarque, adressés à son fils, qui s'étendent sur les dix premières années de son règne, à commencer de 1661. En traçant l'état du royaume à cette époque, finances, noblesse, église, justice, tout y est passé en revue; partout l'auteur indique des causes d'embarras. A l'article de l'Église, les Jansénistes ne sont pas oubliés; nulle mention n'est faite des Réformés. Plus loin, le monarque parle des membres de son conseil; il nomme de la Vrillière comme un brave homme dont les lumières paraissaient seulement proportionnées à l'exercice de sa charge, dans laquelle il ne tombait rien de bien important. Quel était donc ce département peu important pour lequel il ne fallait qu'un homme médiocre? C'était celui des affaires de la religion prétendue réformée.

Il s'ensuit qu'en 1671 au moins, où Louis XIV

[1] Ou plutôt à l'époque où il commença à gouverner par lui-même.

dicta ses mémoires à Pelisson, l'affaire des Protestans de France n'était pas, à son avis, une de celles qui pouvaient donner beaucoup d'embarras au gouvernement. Il est naturel d'en tirer la conclusion que ceux-là se sont trompés qui ont cru que l'extirpation des Huguenots était un plan adopté par Louis XIV, et suivi depuis qu'il gouvernait par lui-même.

Louis XIV nous dit quel était, dès l'origine, son plan pour réduire peu à peu les Huguenots; c'était de ne point les presser par aucune rigueur nouvelle; de faire observer ce qu'ils avaient obtenus de ses prédécesseurs, mais d'en renfermer l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvaient permettre, et de ne leur rien accorder au-delà; de récompenser ceux qui se rendraient dociles, d'animer les évêques à travailler à leur instruction, et de ne nommer aux hautes places ecclésiastiques que des hommes pieux, appliqués et savans, qui pussent réparer par une conduite pure le scandale donné par leurs devanciers.

Comment est né le projet d'extirper les Protestans en France? Il faut d'abord dire que l'oppression de l'hérésie était demandée par l'esprit du siècle. On appelait opinion publique la haine que tous les ordres de l'état professaient contre les Réformés; c'était la maladie du clergé, des cours souveraines, des corps enseignans et des bourgeois, de crier contre eux et de leur attribuer tous les malheurs qui arrivaient. Où sont les hommes assez courageux et assez éclairés pour résister au cri de la multitude? Et avons-nous le droit

de nous étonner de ces haines fanatiques contre des corporations entières, nous qui avons peut-être eu de la peine à nous préserver de celles qu'on s'est efforcé de nous inspirer depuis notre enfance [1]?

Série d'Ordonnances contre les Reformés, depuis 1665.

Le clergé s'assemblait régulièrement tous les cinq ans : chaque fois il votait un don gratuit pour le roi ; mais chaque fois il vendait sa complaisance, en se faisant accorder la cassation de quelque privilège dont jouissaient les Protestans. La commission instituée par Mazarin sur son lit de mort, au lieu d'être pour eux une autorité tutélaire, devint successivement, dans les mains du clergé qui s'en empara, un instrument de persécution. C'est ainsi qu'il parut une foule d'arrêts et de déclarations qui paraissaient tenir à un plan médité d'avance. Un historien qui applaudit au prétendu plan de Louis XIV, l'ex-Jésuite Bonnaud [2], compte un édit, vingt-deux déclarations et vingt-huit arrêts du conseil, donnés successivement,

[1] Nous sommes autorisés à regarder la haine qu'à cette époque on portait aux Calvinistes de France comme une maladie, par le témoignage suivant que leur rend l'abbé MILLOT. « Le calvinisme, autrefois fécond en cabales et en révoltes, était alors peu remuant et tenu en bride, non-seulement par la puissance du roi, mais par l'intérêt de ses propres sectateurs. La liberté de conscience, que le fameux édit de Nantes leur assurait, ne laissant aucun prétexte de trouble à leur enthousiasme religieux, ils s'occupaient tranquillement des soins de la fortune, et cette tranquillité même devait affaiblir de jour en jour les préjugés qui les séparaient de la véritable Église. Au défaut de la persuasion, le seul ennui des querelles aurait tôt ou tard ramené une salutaire concorde. » *Mém. du D. de Noailles*, livre I.

[2] Dans son Discours à lire au conseil.

depuis 1665 jusqu'au 25 juillet 1685, pour miner sourdement le calvinisme.

Ordonnance de 1663 contre les relaps.

A cette série d'ordonnances n'appartient pas la déclaration du mois d'avril 1663 qui ordonna de procéder contre les relaps *suivant la rigueur des ordonnances*. Rendue dans le dessein de maintenir une sage police entre les deux religions, elle manqua son but et eut les plus funestes conséquences pour les Protestans. Les tribunaux s'empressèrent d'instruire des procès criminels contre des citoyens paisibles; il fallut que l'autorité souveraine s'en mêlât : le conseil interpréta la loi en défendant de lui donner un effet rétroactif. On définit ensuite par une déclaration du 20 juin 1665, ce que c'était que la *rigueur des ordonnances*, en prescrivant que les relaps seraient bannis à perpétuité du royaume. La déclaration contre les relaps fut renouvelée le 2 avril 1666.

Nous comptons parmi les ordonnances qui préparèrent l'extirpation de la réforme un arrêt du conseil d'état du 6 juillet 1663 qui enleva aux Protestans la moitié du fameux collège ou de l'université de Sedan, que Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon, avait fondé pendant la minorité de son fils, Guillaume-Robert de la Mark. Cette *moitié* des bâtimens et des revenus du collège fut donnée aux Jésuites qui ne tardèrent pas à avoir aussi l'autre moitié.

Suppression des chambres de l'édit à Paris et à Rouen, 1669.

Un édit du 21 janvier 1669 supprima les chambres de l'édit dans les parlemens de Paris et de Rouen : l'édit de Nantes les avait créées en faveur des Protestans dans ces deux parlemens, et dans ceux de Tou-

louse, de Bordeaux et de Grenoble. Elles étaient mi-parties, c'est-à-dire composées pour la moitié de Protestans; dans le parlement de Paris seul, la chambre de l'édit était autrement organisée; elle devait être composée de six conseillers réformés et de dix catholiques; mais on n'y laissa subsister qu'un seul Réformé et les cinq autres furent distribués dans les enquêtes sans pouvoir monter à la grande-chambre. La chambre n'en avait pas moins conservé le nom de chambre de l'édit, quoiqu'il n'y eût qu'un seul Réformé; pour faire souvenir qu'elle avait été créée en faveur de ce parti.

On peut dire que cet édit encore n'était pas dirigé contre les Protestans; il entrait dans le plan général de réforme de toute l'administration de la justice; tous les autres corps éprouvèrent à cette époque la restriction de leurs priviléges qui leur avaient souvent servi de prétexte pour interrompre le cours ordinaire de la justice. D'ailleurs on dédommagea les Protestans, en leur donnant le droit de recuser deux juges en matières civiles et trois en matières criminelles. On laissa subsister les chambres mi-parties à Toulouse, Bordeaux et Grenoble.

Édit de 1669 contre l'émigration.

Bientôt après, Colbert fit rendre l'édit du mois d'août 1669 contre les émigrations. Il défendait aux sujets du roi de sortir du royaume, sans permission, pour aller s'établir dans les pays étrangers par mariages, acquisitions d'immeubles et transport de leurs familles et biens, pour y prendre des établissemens stables et sans retour, à peine de confiscation de corps

et de biens, etc. Cet édit qui par la suite a été tourné contre les Protestans, n'était pas dirigé contre eux dans son principe.

Commencement de la persécution des Reformés.

Ce fut dans le temps où la querelle du jansénisme paraissait étouffée par l'arrangement qu'on nommait pompeusement la paix de l'Église, que plusieurs personnes furent portées à penser qu'il ne serait pas plus difficile de réunir les Réformés à l'Église et de révoquer l'édit de Nantes; elles proposèrent la chose au roi. C'est présisément l'époque où commencèrent pour Louis XIV ces alternatives de dévotion et de galanterie qui tour à tour l'arrachèrent des bras de sa maîtresse et l'y ramenèrent. On a remarqué que chaque fois que la dévotion prenait le dessus, le roi travaillait à la conversion des Huguenots comme pour se réconcilier avec le ciel qu'il offensait par ses péchés.

Caisse des conversions.

La semaine sainte de 1675 donna occasion à une séparation du roi d'avec madame de Montespan. Il destina alors le tiers des *économats* [1] à la conversion des hérétiques : Pellisson eut l'administration de cette caisse; il avertit les évêques qu'un moyen sûr de plaire au roi était de lui annoncer de nombreuses conversions. Les évêques envoyèrent des listes où étaient indiqués les noms des nouveaux Catholiques avec le prix des conversions en marge, et toutes les pièces justificatives, c'est-à-dire les actes d'abjuration et les quittances. Le prix courant d'une conversion était de 6 livres par tête. La première année ne

[1] On appelait ainsi les revenus dont le roi jouissait en vertu de la régale.

fournit que 3 ou 400 convertis dans chaque province, parce que les sommes assignées ne suffisaient pas; dans les années suivantes les fonds furent augmentés, et les conversions se multiplièrent. Elles persuadèrent le roi que les Réformés n'étaient plus attachés à leur religion, et que pour un peu d'argent ils y renonçaient facilement.

On pense bien ce qu'étaient ces conversions; la plupart des nouveaux Catholiques retournaient au prêche dès qu'ils avaient touché le prix de leur abjuration. On renouvela donc, au mois de mars 1679, la déclaration contre les relaps, et l'on ajouta à la peine du bannissement celle de l'amende honorable et de la confiscation des biens.

Balthasar Phelypeaux de Châteauneuf, qui fort jeune encore avait succédé à la Vrillière son père, voyant le roi replongé dans la dévotion, consulta à la hâte, sur la manière d'accélérer les conversions, les personnes qui connaissaient le mieux les provinces infectées de l'hérésie. Il existe deux mémoires qui lui furent adressés, l'un par Henri Daguesseau[1], intendant du Limousin, qui tenait aux principes de Port-Royal, l'autre par un individu du parti opposé. Aucun des deux ne proposait de révoquer l'édit de Nantes. Le Janséniste recommandait au clergé de répandre de fréquentes instructions et de donner de bons exemples; le Jésuite demandait un usage ferme et perpétuel de l'autorité souveraine. Daguesseau con-

[1] Les membres de cette maison n'ont jamais écrit autrement leur nom. Celui dont il est question ici est le père du chancelier.

seillait d'augmenter les moyens de conversion; l'auteur anonyme visait plutôt à étouffer l'hérésie qu'à convertir les errans. Il proposait la suppression des chambres mi-parties qu'on avait conservées encore, et l'expulsion des Protestans de tous les emplois dans les fermes du roi.

Suppression des chambres mi-parties de Toulouse, Bordeaux et Grenoble, 1679.

Le janséniste Pomponne venait d'être disgracié; le conseil penchait pour la sévérité. Un édit du mois de juillet 1679 supprima les chambres mi-parties, dans les parlemens de la France méridionale. Les présidens et conseillers de ces chambres qui étaient de la religion réformée conservèrent leurs places. Colbert, qui avait beaucoup d'employés de cette religion, consentit avec peine au réglement du 11 juin 1680 qui les excluait des emplois de fermiers, et à l'arrêt du conseil du 17 août qui les priva du recouvrement des tailles. Un édit du 25 juin avait défendu aux Catholiques d'embrasser la religion réformée à peine d'amende honorable, de confiscation de tous leurs biens et du bannissement perpétuel du royaume : enfin l'édit du mois de novembre de la même année 1680 défendit les mariages mixtes.

Défense des mariages mixtes, 1680

Aussitôt que le zèle du roi pour la conversion des Huguenots fut connu, et qu'on sut que c'était un moyen de lui plaire que de ramener un Réformé, tous les fonctionnaires, tous les courtisans partagèrent sa charité chrétienne; le sol de la France se couvrit d'apôtres. Alors cette commission établie en 1661 pour veiller à l'exécution de l'édit de Nantes, et pour protéger les Protestans, ne trouva plus de vexations dans

les actions des Catholiques; tandis qu'elle découvrit une foule de transgressions dont les Réformés s'étaient rendus coupables; dans la seule année 1679, elle fit démolir vingt-deux temples, et d'année en année un plus grand nombre. Les intendans s'y joignirent, et proposèrent, selon les circonstances locales, de restreindre tel ou tel privilège qui restait aux Réformés, et chaque proposition particulière devint l'objet d'une déclaration générale. L'une enlevait aux Réformés le droit d'être expert; une autre aux femmes protestantes la faculté d'être sages-femmes; une troisième obligea les pères et mères à donner une pension alimentaire à chacun de leurs enfans qui se convertirait. Ce pas fait, une déclaration du 17 juin 1681 donna aux enfans le droit de se convertir, malgré leurs parens, dès l'âge de sept ans.

Louvois se met à la tête des conversions.

Toute la direction des affaires ecclésiastiques et de celle des Réformés était entre les mains du marquis de Châteauneuf et de Colbert de Seignelai, fils du grand Colbert; elle leur donnait une influence immense qui excita la jalousie de Louvois. Dans le combat éternel entre la dévotion du roi et sa galanterie, ce n'était pas la première qui convenait à ce ministre; ainsi que madame de Montespan, il entretenait le roi dans l'amour des conquêtes, dans le goût de la magnificence; il voulait que le roi fût entouré de gloire; il ne croyait pas qu'il devait être un saint. Mais aussitôt qu'il s'aperçut que les affaires de religion devenaient pour Louis XIV plus importantes que celles de la politique et qu'elles prévalaient même sur son

penchant pour les plaisirs, il résolut de s'en emparer. Louvois se mit alors à la tête des conversions; mais peu lui importait que quelques centaines, plusieurs milliers d'hérétiques fussent ramenés dans le giron de l'Église : toute la France devait être convertie à la fois et promptement. Il imagina un moyen abominable; c'était d'envoyer des troupes dans les provinces où il y avait le plus de Réformés, d'en loger le plus grand nombre chez les religionnaires, et d'exempter de tout logement pendant deux années ceux qui se convertiraient. Le Poitou, rempli de Protestans, fut la première province où Louvois envoya des *missions bottées*, comme on les nommait : une ordonnance du 11 avril 1681 rendit ce moyen général. Comment concilier cette ordonnance avec la circulaire que Louis XIV adressa, le 10 juillet 1682, aux archevêques et évêques du royaume, en réponse à la demande que lui avait faite la célèbre assemblée du clergé de cette année, d'extirper l'hérésie? « Je suis bien aise de vous avertir, dit le roi, que j'écris aux commissaires départis dans les provinces, d'agir de concert avec vous, vous recommandant sur toutes choses, de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite religion, et de ne vous servir que de la force des raisons pour les ramener à la connaissance de la vérité. »

Missions bottées, 1681.

Jusqu'alors madame de Maintenon qui avait pris un grand ascendant sur le cœur du roi, soit par principe d'humanité, soit par un reste d'attachement pour ses anciens coreligionnaires, soit enfin par opposition

Madame de Maintenon se joint aux persécutions.

contre tout ce que faisait Louvois, avait modéré, non le zèle du roi pour la conversion des Huguenots (car elle brûlait du même feu), mais la rigueur des moyens employés contre eux. Une indiscrétion de Ruvigny, député général des Protestans à la cour, la força de faire, pour sa propre conservation, cause commune avec les persécuteurs. Ruvigny qui, ignorant les sentimens de cette dame, la regardait comme l'ennemie des Calvinistes, et voulait la perdre aux yeux du roi, découvrit au roi qu'elle était née dans le calvinisme. « Ceci, écrivit-elle, dans une lettre de cette époque, ceci m'engage à approuver des choses fort opposées à mes sentimens. »

Ainsi la confidente du roi qui ramenait sans cesse son cœur vers Dieu, conniva à la persécution qu'on déguisait au roi, en lui faisant croire qu'il ne s'agissait que de priviléges et d'exemptions pour les nouveaux convertis. Voici la politique que Louvois et ses agens suivirent pour la ruine des Protestans : on tâchait d'obtenir d'eux, par séduction ou par crainte, des actes de catholicité; la loi contre les relaps autorisait à les leur faire pratiquer tout le reste de leur vie; voulaient-ils passer dans les pays où leur religion était libre, la loi contre les émigrations les retenait enfermés dans le royaume.

Un arrêt du parlement de Toulouse du 16 octobre 1682, conformément aux ordres de la cour, défendit l'exercice du culte calviniste à Montpellier et ordonna que le temple de cette ville fût démoli. Il le fut le 2 décembre. Nous avons cité ce fait comme un de

ceux qui contribuèrent surtout à répandre la terreur.

Soulèvement des Protestans, 1683.

Toutes les représentations que faisaient les Protestans, toutes leurs requêtes aux intendans, aux gouverneurs, au conseil du roi, au roi même étant restées sans résultat, seize députés des deux Languedocs, des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné s'assemblèrent à Toulouse, et convinrent d'employer tous les moyens de résistance qui ne mèneraient pas à la rébellion, et de démentir les faux rapports qu'on avait faits au roi en lui représentant comme convertis des hommes décidés à mourir pour leur foi.

D'après ce qui avait été résolu dans cette assemblée, à un jour convenu, le 27 juillet 1683, les temples interdits se rouvrirent; pendant les prières et les prêches les portes restèrent ouvertes; dans les endroits où les temples étaient abattus on s'assembla sur leurs ruines; ceux qui avaient signé des abjurations ne s'assemblèrent que dans les lieux écartés, sans pourtant cacher leurs réunions. Les Catholiques, effrayés du concert qui se montra entre tous les Protestans des provinces méridionales, prirent les armes; les Calvinistes s'armèrent aussitôt. L'intendant Henri Daguesseau s'entremit; il calma les esprits, il fit cesser tout exercice de la religion protestante dans les lieux interdits et fit signer un acte de soumission absolue. En revanche, il promit une amnistie aux auteurs du mouvement.

Amnistie limitée de 1683.

Cependant au premier moment l'intendant avait demandé à la cour un corps de troupes; ces troupes arrivèrent lorsque tout était apaisé: elles apportèrent

une amnistie, mais une amnistie rédigée par le sévère Louvois. Tous les ministres et cinquante coupables en étaient exclus; on ordonna la démolition des temples de Chalençon, de S. Fortunat et du Pousin, avec défense, sous peine de la vie, de faire en ces lieux aucun exercice de la religion protestante. Le Vivarais n'ayant pas accepté l'amnistie, fut traité en pays conquis; partout où les troupes trouvèrent des paysans assemblés, elles les massacrèrent; beaucoup de prisonniers furent pendus et moururent avec l'enthousiasme de martyrs. Louvois révoqua l'amnistie pour le Vivarais et ordonna d'user de la plus grande rigueur envers les rebelles.

Délibération du conseil du roi de 1684.

Après la conclusion de la trève de Ratisbonne de 1684, on délibéra au conseil sur le parti à prendre à l'égard des religionnaires. Il s'agissait de choisir entre une persécution déclarée et une rigueur plus mitigée. Louvois, le chancelier le Tellier son père, et le P. la Chaise, confesseur du roi, formaient le triumvirat conjuré pour la perte des Réformés; cependant Louvois fit préférer le parti de la modération, se réservant l'emploi secret des moyens violens pour s'attribuer tout le succès. Ce fut le 15 août 1684 que cette délibération eut lieu. Châteauneuf et Seignelai suivirent pendant quatorze mois le plan adopté. Par une suite de déclarations un grand nombre de temples furent abattus, la plupart des écoles protestantes supprimées, leur collége de Sedan fut donné aux Jésuites; toutes les charges municipales ou judiciaires leur furent interdites, ainsi que les fonctions d'avocat, procureur,

médecin et chirurgien; il fut défendu d'enseigner à leurs écoles le grec, l'hébreu, la philosophie et la théologie. On ôta des mains de leurs ministres le dépôt des actes publics, et on leur défendit d'exercer leur ministère plus de trois ans de suite dans un même lieu. Telle fut la modération qu'on employa.

Des arrêts rendus le 16 juin 1685, autorisèrent les intendans des provinces où il y avait des Réformés, de donner à ceux-ci des ministres à leur choix. Une loi défendit aux religionnaires d'aller aux exercices de leur culte hors des bailliages où ils avaient leurs domiciles. Un arrêt du 15 septembre 1685, ordonna que dans chaque lieu interdit, l'un des pasteurs précédemment établis par les intendans donnerait la bénédiction nuptiale, sans y joindre aucun prêche ni aucun acte religieux, et sans que d'autres que les parens des personnes à marier, jusqu'au quatrième degré, pussent y assister.

L'emploi combiné et suivi de ces mesures aurait probablement fait disparaître, dans un demi-siècle, toute trace de calvinisme en France, et tout indique que telle était l'intention de Louis XIV. Les circonstances survenues poussèrent ce monarque au-delà du but qu'il s'était proposé.

Conversion violente du Béarn, 1685.

Au mois de mars 1685, Louis XIV fut informé d'une négociation existante entre les cabinets de Vienne et de Madrid, relativement à la succession éventuelle d'Espagne. Le roi Catholique devait abandonner les Pays-Bas au duc de Bavière, auquel on destinait la main d'une archiduchesse; ces deux époux

devaient succéder un jour en Espagne, et alors la Bavière devait être réunie aux états de la maison d'Autriche. Louis XIV menaça l'Espagne de la guerre, si elle ne renonçait pas à ce projet, et fit avancer en Béarn une armée commandée par Louis-François, marquis de Boufflers. Pendant le séjour des troupes dans cette province, l'intendant, nommé Foucault, s'avisa de déclarer que le roi ne voulait plus qu'une seule religion dans ses états. Aussitôt il lâcha les troupes contre les Protestans qui, par des cruautés inouies, furent forcés à se convertir. On annonça au roi que la grâce divine avait opéré ce miracle.

Dragonnades de 1685.

Le roi d'Espagne ayant consenti à ce qu'on lui demandait, les troupes quittèrent le Béarn; mais, par une lettre du 31 juillet, le marquis de Louvois ordonna à Boufflers de les employer pour extirper l'hérésie dans les généralités de Bordeaux et de Montauban, comme on l'avait extirpée dans le Béarn. Telle est l'expédition si fameuse sous le nom *des dragonnades*. Le marquis de Boufflers en partage la honte avec le duc Anne-Jules de Noailles, qui commandait en Languedoc. Leur succès fut brillant : à la seule approche de leurs troupes, les conversions se faisaient par milliers. « Les conversions, écrivit le duc à la fin de l'année 1685, ont été si générales et avec une si grande vitesse, que l'on n'en saurait assez remercier Dieu, ni songer trop sérieusement aux moyens d'achever entièrement cet ouvrage, en donnant à ces peuples les instructions dont ils ont besoin et qu'ils demandent avec instance. » Louis XIV était

comblé de joie en recevant la liste des conversions qui s'opéraient tous les jours[1]. Ce monarque était persuadé que tout son royaume était catholique ou près de l'être. « Le roi, dit madame de Caylus dans ses Mémoires, était naturellement si vrai, qu'il n'imaginait pas, quand il avait donné sa confiance à quelqu'un, qu'il pût le tromper; et les fautes qu'il a faites n'ont souvent eu pour fondement que cette opinion de probité pour des gens qui ne la méritaient pas. »

Révocation de l'édit de Nantes.

Cependant Louvois et son père qui était mourant dans sa maison de Châville, ne pouvaient pas se faire illusion sur le peu de sincérité des abjurations. Pour empêcher les convertis de retourner à leur croyance, ils ne voyaient qu'un seul moyen; c'était de bannir tous les ministres. Il fallut pour cela révoquer l'édit de Nantes. Louis XIV répugnait à une persécution; il ne céda finalement que lorsque Louvois et le P. la Chaise lui donnèrent l'assurance que la mesure qu'on proposait ne coûterait pas une goutte de sang. Le chancelier sentant sa fin approcher, pressa la publication de l'édit de révocation. Châteauneuf le rédigea, et le roi le signa le 22 octobre 1685. Quand on l'apporta à le Tellier pour y mettre le sceau, s'appliquant les paroles de Siméon, il sécria : *Nunc dimittis servum tuum, domine, secundum verbum tuum in*

[1] Elles se montèrent à 350 gentilshommes,
54 ministres,
250,000 autres individus.

250,404 individus.

pace, quia viderunt oculi mei salutare tuum. Ce fut le dernier acte de sa vie; il ne voulut plus s'occuper de rien, et mourut content.

Le préambule de l'édit en indique le motif; c'est que la plus grande partie des sujets du roi de la prétendue religion réformée ont embrassé la catholique, et que par conséquent l'exécution de l'édit de Nantes et tout ce qui a été ordonné en faveur de la religion prétendue réformée, demeure inutile. En conséquence l'édit de Nantes avec ses articles particuliers et l'édit de Nîmes de 1629 sont déclarés nuls et non avenus. Il est défendu aux Réformés de s'assembler pour l'exercice de leur religion; il est même défendu aux seigneurs de l'exercer dans leurs maisons, sous peine de confiscation de corps et de biens. Il est enjoint à tous les ministres qui ne voudraient pas se convertir, de sortir du royaume dans quinze jours; ceux qui se convertiront jouiront leur vie durant, et leurs veuves après eux, des mêmes exemptions de taille et logemens de gens de guerre dont ils ont joui pendant qu'ils exerçaient leurs fonctions, et le roi leur fera payer une pension qui sera d'un tiers plus forte que les appointemens qu'ils touchaient en qualité de ministres; l'édit leur accorde des facilités s'ils veulent se faire avocats. Les enfans qui naîtront aux Protestans seront baptisés par les curés des paroisses, et élevés dans la religion catholique. Les émigrés qui rentreront dans l'espace de quatre mois, seront restitués dans la possession de leurs biens. L'article 10 défend aux Réformés de sortir du royaume eux, leurs femmes et enfans,

ni d'en transporter leurs biens et effets, sous peine des galères pour les hommes, et de confiscation de corps et de biens pour les femmes. Les déclarations contre les relaps seront exécutées selon leur forme et teneur. « Pourront au surplus, c'est ainsi que se termine l'édit, lesdits de la R. P. R. en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, pays et terres de notre obéissance, et y continuer leur commerce et jouir de leurs biens sans pouvoir être troublés ni empêchés, sous prétexte de ladite R. P. R., à condition, comme dit est, de ne point faire d'exercice ni d'assemblées sous prétexte de prières ou de culte de ladite religion, de quelque nature qu'il soit, sous les peines ci-dessus de corps et de biens. »

On voit que cet édit ne touchait pas à l'exercice privé de la religion réformée; aussi les Catholiques zélés n'en furent pas satisfaits. Le duc de Noailles adressa au roi un mémoire pour prouver que ce reste de tolérance allait tout perdre. Par la réponse de Louvois du 5 novembre, il fut autorisé et provoqué à continuer les dragonnades. Malgré les ordres sévères donnés contre l'émigration, on estime à 500,000 le nombre des individus qui depuis le commencement des dragonnades trouvèrent moyen de passer les frontières avec la partie de leur fortune qu'ils avaient pu réaliser. C'étaient, pour la plupart, des hommes très-industrieux qui furent accueillis en Suisse, dans quelques parties de l'Allemagne, nommément dans le Palatinat, le comté de Hanau et le Brandebourg, en

Hollande et en Angleterre où ils portèrent ces manufactures que depuis vingt-quatre ans Colbert avait fixées en France. D'un autre côté les ministres prenaient toutes sortes de travestissemens pour apporter les consolations de l'Évangile à leurs troupeaux et les maintenir en la foi. Ils trouvaient partout des guides et des hôtes pour les cacher; ils habitaient souvent les forêts et les cavernes où leurs fidèles venaient écouter leurs prêches.

Mission de Fénélon en Poitou.

Après la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV se faisant toujours illusion sur le mal qu'il avait fait à la France, envoya des missionnaires dans les provinces qui avaient renfermé le plus grand nombre de Calvinistes, pour extirper par l'instruction les germes d'hérésie qui pouvaient y être restés. Ce fut alors que Bossuet proposa au roi l'abbé Fénélon pour les missions du Poitou et de la Saintonge. Ce jeune prêtre destiné à une grande célébrité, après avoir fait ses études au séminaire de S. Sulpice, dirigeait depuis quelques années, comme supérieur, la communauté des Nouvelles Catholiques que le premier archevêque de Paris avait fondée en 1634, et que le maréchal de Turenne, après son abjuration, avait fait placer dans la rue Ste Anne. On lui permit de choisir les ecclésiastiques qui devaient être ses collègues dans la mission : il nomma l'abbé de Langeron, son ami, le célèbre abbé Fleury, l'historien de l'Église, l'abbé Bertier, depuis évêque de Blois, l'abbé Milon, depuis évêque de Condom. Louis XIV donna lui-même des instructions à l'abbé de Fénélon sur les moyens qu'il devait em-

ployer : c'étaient ceux de la douceur et de l'instruction ; c'étaient les seuls dont ces dignes ecclésiastiques se seraient chargés. La mission de Fénélon dans les provinces qui avaient été si long-temps le principal boulevard de la république protestante en France, est une belle partie de sa vie. Les instructions et surtout l'exemple qu'il donna par ses vertus, firent une profonde impression sur les cœurs de ces peuples. Les descendans des Calvinistes ramenés par Fénélon au sein de l'Église, sont ces mêmes Vendéens dont le nom est synonyme de zélé catholique et de fidèle royaliste.

Loi de 1686 contre les relaps.

Fénélon ne se faisait pourtant pas illusion sur les conversions multipliées ; on voit par sa correspondance qu'il ne se dissimulait pas que la peur y avait toujours part. Toute illusion se dissipait, à l'égard de cette classe de prosélytes qui avaient cédé à la force, quand ils étaient sur le lit de mort : l'éternité ouverte devant eux leur arrachait la vérité et ils retournaient à leur ancienne foi. On crut mettre fin à ces apostasies par un édit du 28 avril 1686 ordonnant que les convertis qui pendant leurs maladies refuseraient les saints sacremens qui leur seraient offerts par les curés, s'ils recouvraient la santé, seraient condamnés aux galères perpétuelles, avec confiscation de leurs biens, et les femmes et filles enfermées ; enfin qu'on ferait le procès aux cadavres de ceux qui seraient morts apostats. Une déclaration du 24 mai portait que les nouveaux Catholiques qui essaieraient de sortir sans permission seraient condamnés, savoir les hommes aux galères perpétuelles, et les femmes à être rasées et re-

cluses avec confiscation des biens ; les mêmes peines étaient prononcées contre ceux qui, directement ou indirectement, auraient contribué à l'évasion desdits nouveaux Catholiques. Ces lois furent exécutées dans toute leur rigueur.

Ce fut vers cette époque qu'on donna de la publicité à une lettre que la reine Christine de Suède, qui depuis plus de trente ans vivait à Rome, avait écrite, le 2 février 1686, au chevalier de Terlon qui anciennement avait été ambassadeur de France en Suède. C'est une pièce assez remarquable pour que nous la placions ici.

« Puisque vous désirez de savoir mes sentimens sur la prétendue extirpation de l'hérésie en France, je suis ravie de vous le dire, et, comme je fais profession de ne craindre et de ne flatter personne, je vous avouerai franchement que je ne suis pas fort persuadée du succès de ce grand dessein, et que je ne saurais m'en réjouir comme d'une chose fort avantageuse à notre sainte religion ; au contraire, je prévois bien le préjudice qu'un procédé si nouveau fera naître partout. De bonne foi, êtes-vous bien persuadé de la sincérité de ces nouveaux convertis ? Je souhaite qu'ils obéissent sincèrement à Dieu et à leur roi ; mais je crains leur opiniâtreté, et je ne voudrais pas avoir sur mon compte tous les sacrilèges que commettront tous ces Catholiques forcés par des missionnaires qui traitent trop cavalièrement nos saints mystères. Les gens de guerre sont d'étranges apôtres, et je les crois plus propres à tuer, à voler et à violer qu'à persua-

der; aussi des relations (desquelles on ne peut douter) nous apprennent qu'ils s'acquittent de leur mission fort à leur mode. J'ai pitié des gens qu'on abandonne à leur discrétion, je plains tant de familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à l'aumône, et je ne puis regarder ce qui se passe aujourd'hui en France sans en avoir compassion. Je plains ces malheureux d'être nés dans l'erreur; mais il me semble qu'ils sont plus dignes de pitié que de haine, et comme je ne voudrais pas, pour l'empire du monde, avoir part à leur erreur, je ne voudrais pas aussi être cause de leur malheur. Je considère la France comme une malade à qui l'on coupe bras et jambes pour la guérir d'un mal qu'un peu de patience et la douceur auraient entièrement guéri; mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse et qu'il ne se rende enfin incurable; que ce feu caché sous la cendre ne se rallume un jour plus fort que jamais, et que l'hérésie masquée ne devienne plus dangereuse. Rien n'est plus louable que le dessein de convertir les hérétiques et les infidèles; mais la manière dont on s'y prend est fort nouvelle; et puisque notre Seigneur ne s'est pas servi de cette méthode pour convertir le monde, elle ne doit pas être la meilleure. J'admire et je ne comprends pas ce zèle et cette politique qui me passent. Je suis de plus ravie de ne pas les comprendre. Croyez-vous que ce soit à présent le temps de convertir les Huguenots et de les rendre bons catholiques, dans un siècle où l'on fait des attentats si visibles en France contre le respect et la soumission qui sont dus à l'Église romaine, qui est

l'unique et l'inébranlable fondement de notre religion, puisque c'est à elle que notre Seigneur a fait cette magnifique promesse, que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Cependant la scandaleuse liberté de l'Église gallicane n'a été poussée plus près de la rébellion qu'elle l'est à présent. Les dernières publications signées et publiées par le clergé de France, sont telles qu'elles n'ont donné que trop apparent triomphe à l'hérésie, et je pense que sa surprise doit avoir été sans égale, se voyant peu de temps après persécutée par ceux qui ont sur ce point fondamental de notre religion des dogmes et des sentimens si conformes aux siens. Voilà les plus puissantes raisons qui m'empêchent de me réjouir de cette prétendue extirpation de l'hérésie. L'intérêt commun de l'Église m'est sans doute aussi cher que ma vie; mais c'est ce même intérêt qui me fait voir avec douleur ce qui se passe, et je vous avoue aussi que j'aime assez la France pour plaindre la désolation d'un si beau royaume. Je souhaite de tout mon cœur de me tromper dans mes conjectures, et que tout se termine à la plus grande gloire de Dieu et du roi votre maître. Je m'assure même que vous ne doutez pas de la sincérité de mes vœux. A Rome, le 2 février 1686.

CHRISTINE. »

On se relâcha cependant successivement en France de la rigueur de la loi du 28 avril 1686, mais il y eut beaucoup de variations dans la législation qui concernait les Réformés; tantôt on leur permit, tantôt on leur interdit la sortie du royaume. Le culte des Ré- Révolte des Camisards.

formés cessa dans toutes les villes; mais ils se réunissaient dans les lieux sauvages, dans des bois épais ou des cavernes où quelque ministre échappé à la vigilance des magistrats leur distribuait la cène et leur faisait le prêche. C'est ce qu'on a nommé les *assemblées du désert*. Cependant le feu couva sous les cendres, et près de vingt ans après la révocation de l'édit de Nantes, en 1703, il éclata dans les Cévennes une révolte furieuse qui est connue sous le nom de *révolte des Camisards*, parce que dans leurs expéditions les paysans portaient des chemises par dessus leurs habits. Le gouvernement anglais avec lequel la France était en guerre, leur envoyait des secours. Il fallut faire marcher contre eux des troupes réglées, et il se commit de part et d'autre des excès horribles. Le maréchal de Montrevel [1] qui, pendant toute l'année 1703, poursuivit sans relâche les rebelles, ne donnait pas de quartiers; tout ce qui résistait était passé au fil de l'épée, tout ce qu'on prit fut pendu. Enfin on accorda à ces malheureux une amnistie et la permission de sortir du royaume, après avoir réalisé leur fortune. Les troubles s'apaisèrent alors; mais ils recommencèrent en 1705. Le maréchal de Villars et après lui le duc de Berwick, employant tour à tour la fermeté et la clémence, en exterminèrent les derniers restes. On prétend que dans la guerre des Camisards, il périt 100,000 hommes sur le champ de bataille, et 10,000 par la main du bourreau.

Voici au reste comment le duc de Berwick, ce

[1] Nic. Aug. de la Baume de Montrevel.

prince renommé pour sa véracité, excuse, dans ses Mémoires, le traitement qu'essuyèrent les Camisards. « Je sais, dit-il, qu'en beaucoup de pays, l'on a voulu noircir tout ce que nous avons fait contre ces gens-là; mais je puis protester, en homme d'honneur, qu'il n'y a sortes de crimes dont les Camisards ne fussent coupables; ils joignaient à la révolte, aux sacrilèges, aux meurtres, aux vols et aux débordemens, des cruautés inouies, jusqu'à faire griller des prêtres, éventrer des femmes grosses et rôtir les enfans. C'est aussi cette horrible conduite qui fut cause qu'il n'y eut jamais parmi eux que la lie du peuple; s'ils avaient vécu en chrétiens, et qu'ils se fussent déclarés seulement pour la liberté de conscience et la diminution des impôts, ils auraient engagé dans la révolte non-seulement tous les Huguenots du Languedoc, dont on prétend que le nombre monte à deux cent mille, mais il y a apparence que la contagion se serait communiquée aux provinces voisines, et peut-être même que beaucoup deCatholiques, ennuyés de payer les impôts, se seraient aussi joints à eux. Il est étonnant que les Anglais et les Hollandais, qui fomentaient sous main cette révolte, ne leur envoyassent pas des chefs capables de mieux conduire les affaires, ou du moins ne leur donnassent pas de meilleurs avis. »

SECTION XI.

Guerre d'Allemagne de 1688, *et paix de Ryswick de* 1697.

Causes et prétextes de la guerre.

La trève de Ratisbonne avait à peine duré quatre ans, lorsqu'en 1688, Louis XIV recommença la guerre par une invasion de l'Empire. Un manifeste, portant la date du 24 septembre, fit connaître les motifs qui l'engageaient à prendre les armes. Il avança que, comme on ne pouvait douter que l'empereur ne nourrît le dessein d'attaquer la France dès qu'il aurait fait sa paix avec la Porte, la prudence exigeait de prévenir un ennemi qui n'attendait qu'une occasion favorable pour tomber sur son voisin. L'intention qu'on suppose à l'empereur est prouvée, d'après le manifeste, par la conclusion de la ligue d'Augsbourg. Ainsi cette confédération par laquelle on avait voulu prévenir les troubles devint, non à la vérité le motif, mais le prétexte d'une nouvelle guerre.

En effet, les termes de cette ligue n'indiquent d'autre but que le maintien des dispositions de la paix de Westphalie et des traités subséquens. Le principal moteur de l'association avait été Guillaume III, prince d'Orange, stadhouder des Provinces-unies des Pays-Bas. Occupé du projet d'une expédition contre Jacques II, roi d'Angleterre, son beau-père, il voulut détourner sur d'autres objets l'attention de Louis XIV qui, seul de tous les souverains, pouvait mettre obs-

tacle à son entreprise, et qui était essentiellement intéressé à le faire. En formant la ligue d'Augsbourg, le dessein de Guillaume était de faire craindre à ce prince une guerre générale sur le continent de l'Europe.

Indépendamment de cette ligue, Louis XIV allégua encore deux autres motifs qui le portaient à prendre les armes. Il trouvait l'un dans les droits de sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, à la succession palatine, et l'autre dans l'élection de Cologne.

La branche électorale palatine de Simmern s'étant éteinte dans les mâles en 1685, l'électorat, en conformité de l'ordre de succession établi par la Bulle d'or et des statuts de famille, passait à Philippe-Guillaume, prince Palatin de la branche de Neubourg, comme étant le plus proche *agnat* et héritier féodal. L'empereur n'avait fait aucune difficulté de lui en donner l'investiture. Aussi ce n'était pas de l'électorat et des fiefs que la duchesse d'Orléans, sœur du dernier électeur de la branche de Simmern, lui contestait la possession : cette princesse réclamait seulement la succession *allodiale* de son frère; mais elle comprenait arbitrairement dans cette succession allodiale, outre une partie considérable du Palatinat même, les principautés de Simmern et de Lautern, la partie palatine du comté de Sponheim, et généralement tous les biens et toutes les possessions quelconques, qui, dans l'origine, avaient été de nature allodiale. Le nouvel électeur, au contraire, soutenait avec raison que tout ce qui avait été une fois incorporé dans l'électorat, que

cela fût originairement allodial ou féodal, ne pouvait plus en être détaché, ni réclamé par l'héritier allodial, mais que, conformément aux lois et usages germaniques, toute la succession, sans le moindre partage, passait à l'héritier féodal. Indépendamment de ce principe de droit public, la duchesse d'Orléans ne pouvait pas prétendre à la succession allodiale de son frère, parce qu'il en avait disposé par testament, et quand même cette disposition n'eût pas existé, et que la duchesse n'eût pas été exclue par les lois fondamentales, elle ne pouvait pas réclamer toute la succession allodiale, parce que la mère du dernier électeur qui vivait encore, y aurait eu un droit égal au sien. Au reste toute la succession mobiliaire qui constituait seule la succession allodiale, se montait d'après l'inventaire, à la valeur de 47,298 florins.

Louis XIV prétendait que les circonstances qui avaient accompagné l'élection de Cologne, étaient un outrage à sa dignité qu'il convenait de venger par les armes. L'archevêché de Cologne étant devenu vacant en 1688, Louis XIV avait recommandé au chapitre le cardinal de Furstemberg, ce même ministre de l'électeur de Cologne que l'empereur avait fait arrêter en 1673, et qui, en 1682, avait été nommé évêque de Strasbourg à la place de son frère qui venait de mourir. L'empereur, ne voulant pas du protégé de la France, s'était vivement intéressé pour son concurrent, le prince Joseph-Clément de Bavière, évêque de Freisingen et de Ratisbonne. Aucun de ces deux candidats ne pouvait être *élu* suivant le droit canon ; ils pou-

vaient seulement être *postulés*. Mais, pour complaire à l'empereur, le pape déclara le prince de Bavière éligible, nonobstant qu'il fût entaché d'un double vice canonique, le défaut d'âge requis par les canons, et sa qualité d'évêque de deux autres sièges, pendant que le prince de Furstemberg ne péchait que par la seule qualité d'évêque de Strasbourg. Le jour de l'élection, qui fut le 19 juillet 1688, étant arrivé, treize chanoines sur vingt-quatre donnèrent leurs suffrages à l'évêque de Strasbourg, et neuf seulement votèrent pour le prince de Bavière. Le pape rejeta cependant la *postulation* de l'évêque de Strasbourg, pour confirmer ce qu'il appelait l'*élection* de l'évêque de Freisingen, qui obtint aussi l'investiture de l'empereur. Le fondement de cette décision du pape était que, suivant le droit canon, le postulable, concourant avec l'éligible, doit avoir au-delà du double des suffrages pour l'emporter sur l'éligible. Les deux concurrens résolurent de se maintenir par la force. Le cardinal de Furstemberg reçut garnison française à Bonn, Kaiserswerth, Rheinberg et Neuss; la ville de Cologne, qui d'ailleurs n'était pas sous la supériorité temporelle de l'archevêque, ouvrit ses portes à des troupes brandebourgeoises et palatines qui protégeaient le prince de Bavière. Louis XIV déclara aussi la guerre au pape par une lettre du 6 septembre 1688 adressée au cardinal d'Estrées, et dont cet ambassadeur fut chargé de donner lecture à Innocent XI. Outre les griefs dont il a été question à la sect. VI de ce chapitre, il reprocha au souverain pontife sa partialité pour la

maison d'Autriche et l'injustice commise en faveur du prince de Bavière; sa conduite, dit le roi, avait inspiré au prince d'Orange la témérité de viser à la conquête de l'Angleterre et à l'extirpation de la religion catholique; elle avait même enhardi ses émissaires et quelques écrivains hollandais à parler de la naissance du prince de Galles comme supposée. Il est remarquable que cette fable qui jusqu'alors n'avait été rapportée que dans quelques pamphlets obscurs, ait été placée dans une pièce officielle.

Outre les motifs que Louis XIV exposa dans le manifeste dirigé contre l'empereur, il en avait un autre bien plus important, et qu'il cachait; c'est que, par l'invasion de l'Empire, il comptait empêcher le prince d'Orange d'entreprendre son expédition en Angleterre. Il était pour lui de la dernière importance de maintenir la maison de Stuart sur le trône d'Angleterre. Jacques II était l'ami naturel de la France, au lieu qu'on pouvait prévoir que si son gendre, le prince d'Orange, montait sur le trône, le roi de France n'aurait pas d'adversaire plus redoutable, puisqu'il réunirait contre lui les forces de l'Angleterre et de la Hollande.

On s'était flatté à la cour de France que les Hollandais, voyant la guerre éclater dans leur voisinage, n'oseraient pas donner leur flotte au stadhouder pour l'expédition d'Angleterre. Louvois se trompa dans son calcul, ou peut-être avait-il quelque motif particulier, tel que de faire une diversion en faveur des Turcs [1], pour attaquer plutôt l'Empire que la Hol-

[1] Selon les Mémoires de SAINT-SIMON, vol. VII, p. 50 (de l'édi-

lande. Seignelay, ministre de la marine, avait conseillé au roi de faire un armement considérable par mer contre les Hollandais, et de former aux environs de Luxembourg un camp de 50,000 hommes prêts à marcher au premier signal sur Mastricht. Mais le roi, guidé par les conseils de Louvois, préféra de faire son attaque du côté de l'Empire. Cette fausse démarche, au lieu d'empêcher la révolution d'Angleterre, l'accéléra au contraire, et devint ainsi la cause de tous les revers que la France éprouva dans les dernières années du règne de Louis XIV. Les ministres du roi étaient d'autant plus blâmables, qu'on n'ignorait pas en France l'armement que faisaient les Hollandais en faveur du prince d'Orange, le comte d'Avaux, qui résidait à la Haye, en ayant donné des nouvelles si positives que le roi s'était cru autorisé à faire notifier aux États-généraux, le 9 septembre, qu'il envisagerait comme une déclaration de guerre tout acte d'hostilité exercé de leur part contre le roi de la Grande-Bretagne; aussi n'eut-il pas plus tôt reçu la nouvelle de la descente du prince en Angleterre, qui eut lieu le 15 novembre 1688, qu'il déclara la guerre aux Hollandais[1]. Il ne parla pas cependant du secours donné par les Hollandais au prince d'Orange; il se plaignit de leurs préparatifs extraordinaires de guerre et de

tion de 1829), la fenêtre de Trianon fut le motif principal qui engagea Louvois à susciter cette sanglante guerre. Nous ne répéterons pas ici l'anecdote connue de cette fenêtre, qui nous paraît peu historique.

[1] Cette déclaration de guerre est du 26 novembre 1688.

leurs liaisons avec les princes qui empêchaient l'intromission du cardinal de Furstemberg dans son archevêché. Jacques II fut obligé d'abandonner l'Angleterre le 23 décembre, et sa place au trône fut occupée par Guillaume III et son épouse, qui, le 29 avril 1689, conclurent avec les États-généraux le traité de Whitehall, par lequel, en exécution de l'alliance de 1678, ils promirent de fournir les secours stipulés. Le 27 mai suivant, ils déclarèrent formellement la guerre à Louis XIV. Peu de semaines auparavant, le 16 avril, ce monarque l'avait déclarée à l'Espagne, à laquelle il reprocha la part qu'elle avait eue dans les négociations d'Augsbourg et ses liaisons avec les ennemis de la France.

Campagne de 1688.

Ce fut au mois de septembre 1688, que les Français, commandés par le marquis de Boufflers, portèrent la guerre en Empire. Elle commença par le siége de Philippsbourg; le dauphin ayant sous ses ordres le maréchal de Duras [1], s'empara, le 29 octobre, de cette place à la tête d'une armée de 80,000 hommes. Les Français occupèrent le Palatinat, ainsi que les villes de Worms, de Spire, de Mayence, de Trèves, de Heilbronn et plusieurs autres places situées en deçà et au-delà du Rhin. Ils poussèrent même jusqu'en Franconie, où ils levèrent des contributions.

Grande ligue contre la France.

Les puissances, alarmées de cette invasion, formèrent une grande ligue contre la France. Les bases en furent posées par l'alliance que l'empereur Léopold et les États-généraux conclurent, le 12 mai 1689, à

[1] Jean-Henri de Durfort.

Vienne, et à laquelle accédèrent d'abord Guillaume III, roi d'Angleterre, par un acte daté de Hamptoncourt, le 20 décembre 1689, et Charles II, roi d'Espagne, par un autre daté de Vienne le 6 juin 1690. On y convint de faire la guerre à la France à forces réunies, de ne conclure aucune paix avec elle, à moins que tout ne soit remis sur le pied des traités de Westphalie et des Pyrénées; et pour empêcher à l'avenir que la France ne puisse de nouveau enfreindre la paix, l'alliance défensive sera permanente. On convint aussi de procurer au duc de Lorraine sa restitution pleine et entière. Dans un article séparé, il est dit que comme la France a manifesté, en différentes cours, l'intention de faire regarder comme nulle la renonciation de Marie-Thérèse à la monarchie espagnole, et de revendiquer, en cas de décès de Charles II, sa succession pour le dauphin, ainsi que de faire nommer ce prince roi des Romains, les alliés se concerteront pour assurer à l'empereur et à ses héritiers la succession d'Espagne, qui lui est due, ainsi que pour faire nommer l'archiduc Joseph, roi des Romains.

Victor-Amédée, duc de Savoie, conclut, à Milan, le 3 juin 1690, avec l'Espagne, un traité pour la défense de ses états. Dans le cas où les forces réunies des deux alliés s'empareront de Pignerol et de Casal, où d'après un arrangement fait en 1681 avec le duc de Mantoue, la France avait garnison, Pignerol sera abandonnée au duc de Savoie, et Charles II mettra garnison à Casal.

Le lendemain, 4 juin 1690, une semblable alliance

fut conclue à Turin, entre ce prince et l'empereur Léopold [1].

Dans un congrès tenu à la Haye en 1690 et 1691, les alliés fixèrent la quantité de troupes que chacun d'eux mettrait en campagne, de la manière suivante.

L'empereur	20,000 h.
La Grande-Bretagne	20,000
L'Espagne	20,000
Les Provinces-unies	35,000
La Savoie et Milan	20,000
L'électeur de Bavière	18,000
— de Saxe	12,000
— de Brandebourg	20,000
— Palatin	4,000
Hesse-Cassel	8,000
Les cercles de Franconie et de Souabe	10,000
Wirtemberg	6,000
L'évêque de Liège	6,000
— de Munster	7,000
Brunswick-Wolfenbuttel	16,000
Total	222,000 h.

[1] Nous allons placer ici dans l'ordre chronologique quelques autres traités qui se rapportent plus ou moins à la grande alliance contre la France.

Accession de l'électeur de Mayence à la grande alliance du 4 mai 1691.

Traité d'association entre les cercles de Franconie et de Souabe, conclu à Nuremberg le 8 juin 1691.

Traité de Lünig, du 6 septembre 1690, entre l'Espagne et Fré-

Incendie du palatinat par les Français.

Pour faire face à tant d'ennemis et pour couvrir les frontières de la France, Louis XIV retira, en 1689, ses troupes des places conquises en Allemagne; avant de les quitter elles exécutèrent des ordres barbares que Louvois leur avait adressés, et qu'aucune raison de guerre ne peut justifier. Ces ordres prescrivaient un système de dévastation tel qu'on n'en avait jamais vu. Le brigadier Melac qui, avec un corps de cavalerie, était en garnison à Heidelberg, en donna l'exemple. Au mois de janvier, il envoya des détachemens dans les environs de cette ville pour mettre le feu à Rohrbach, Wissloch, Eppenheim, Neckerhausen et d'autres villes dont les habitans n'avaient jamais refusé de satisfaire à ses réquisitions. Ensuite il fit complétement piller le château de l'électeur, emmena toute l'artillerie; fit sauter le château et le pont du

déric III, électeur de Brandebourg, pour la défense des Pays-Bas.

Traité de Dresde, du 2 mars 1693, entre l'empereur et l'électeur de Saxe, Jean-George II, relatif à un corps auxiliaire de 2,000 hommes.

Accession de l'électeur de Saxe à la grande alliance signée le 2 juin 1694.

Accession de l'évêque de Munster à la grande alliance, signée à la Haye le 18 mars 1695.

Renouvellement de l'alliance de 1689 entre l'empereur et les États-généraux, signé à la Haye, le 8 août 1695, et accession des électeurs Palatins, de Brunswick, de Brandebourg, de Bavière, de l'évêque de Munster, du roi d'Espagne, des ducs de Lorraine et de Savoie, du roi d'Angleterre, du duc de Brunswick-Wolfenbüttel, de l'électeur de Cologne et du cercle de Franconie.

Pacte d'union perpétuelle, signé à Vienne, le 22 mars 1692, entre les maisons d'Autriche et de Brunswick-Lunebourg.

Necker et imposa une contribution aux habitans. Peu de jours après vint le tour de Manheim ; après avoir fait sauter toutes les fortifications, le général Montclas, qui n'avait pas la réputation d'un homme dur, mit le feu à toute la ville et la réduisit en cendres. Creutznach, Ladenbourg, Oppenheim, Gernsheim, Wachenheim, Bretten, Bruchsal, Frankenthal, Alzey, Rochsheim, Pforzheim, Bade, Rastadt, Kuppenheim, Stolhofen, Offenbourg éprouvèrent le même sort et leurs habitans furent maltraités de toutes les manières par la soldatesque. Les villes de Worms et de Spire avaient obtenu des capitulations, dont aucun article ne fut observé. On força les négocians de payer à la caisse de l'armée tout ce qu'ils devaient à des négocians des pays avec lesquels la France était en guerre. Les fortifications des deux villes furent sautées en l'air; on enleva tout ce que renfermaient leurs arsenaux; les bourgeois furent vexés d'une manière atroce. Ils avaient supporté ces maux pendant sept mois, lorsque le 22 mai 1689, on leur annonça que l'intérêt du roi exigeait que les villes de Spire et de Worms fussent détruites. On leur donna cent voitures pour sauver une partie de leurs effets, et on leur permit de déposer tout ce qu'ils pouvaient dans les deux églises cathédrales. Le 31 mai, à un signal donné, le feu fut mis aux quatre coins, et dans quelques heures Worms et Spire furent réduits en cendres. La cathédrale de Worms fut épargnée, mais les soldats prirent tout ce qu'elle renfermait. A Spire, on ne se contenta pas de cette spoliation, les tombeaux des

empereurs furent violés, leurs ossemens dispersés; les soldats prirent tout ce que les tombeaux renfermaient de précieux, et entr'autres deux cercueils d'argent. Pendant six semaines des sentinelles postées autour des décombres empêchèrent les habitans d'en approcher, afin que les soldats pussent enlever tout ce qui était resté intact dans les caveaux. Ce forfait atroce qui couvrit d'opprobre le nom français, doit être uniquement mis sur le compte de Louvois qui le laissa long-temps ignorer à Louis XIV.

Trois armées des alliés furent destinées à repousser les Français. Le prince George-Frédéric de Waldeck, général en chef des Hollandais, et 11,000 Anglais commandés par Churchill qui fut depuis célèbre sous le nom de Marlborough, agirent, en 1699, dans les Pays-Bas. Waldeck remporta différens avantages sur le maréchal d'Humières, nommément, le 25 juin, à Valcourt. Campagne de 1689.

Frédéric III, électeur de Brandebourg, ayant sous ses ordres, outre ses propres troupes, celles de Munster et un corps de Hollandais, agit sur le Bas-Rhin. Il battit le général Sourdis près de Neuss, le 11 mars 1689, prit Kaiserswerth le 28 juin et assiégea Bonn. Le duc de Lorraine, général en chef des troupes de l'empereur et de l'Empire, avec 60,000 hommes, assiégea Mayence. Après une défense glorieuse de deux mois, le marquis d'Uxelles qui y commandait, capitula le 11 septembre, après quoi le duc de Lorraine renforça l'électeur qui réduisit le commandant de Bonn à capituler le 12 octobre. Les Français furent obligés

de passer l'hiver dans leur propre pays. Le duc de Noailles eut quelques avantages en Catalogne et prit Campredon le 23 mai.

Campagne de 1690.

En 1690, les bords du Rhin, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Irlande même, furent le théâtre de la guerre ; elle se fit par mer et par terre, faiblement sur le Rhin, mais avec une grande vivacité dans les Pays-Bas, où la France maintint la supériorité de ses armes, malgré tous les efforts des puissances coalisées. Le maréchal de Luxembourg y gagna, le 1er juillet 1690, sur le prince de Waldeck, la bataille de Fleurus. Cette bataille est comptée parmi les plus beaux faits d'armes du maréchal; elle n'eut pas de grands résultats, parce que les troupes de Brandebourg et d'autres princes allemands qui vinrent joindre l'armée des Hollandais, donnèrent à celle-ci la supériorité du nombre [1]. Louis XIV, instruit des liaisons du duc de Savoie, lui déclara la guerre, le 13 juin, et le maréchal de Catinat le vainquit, le 18 août, à Staffarde, près de Saluces. Le 10 juillet de la même année, le maréchal de Tourville [2] défit dans la Manche, auprès du cap de Bévéziers ou, comme disent les Anglais, près de Beachy, la flotte des Anglais et Hollandais, commandée par Herbert, comte de Torrington [3], et par Corneille Evertsen.

[1] Les troupes anglaises qui se trouvaient à l'armée de Waldeck étaient encore sous les ordres de lord Churchill, qui venait d'être nommé comte de Marlborough.

[2] Anne-Hilarion de Constantin.

[3] Les vicomtes Torrington d'aujourd'hui sont de la famille du célèbre et infortuné amiral Byng.

La campagne de 1691 s'ouvrit en Italie, par la conquête du comté de Nice, dont la capitale se rendit au maréchal Catinat, le 26 mars. En Allemagne, l'armée de l'Empire, commandée par l'électeur de Saxe, et l'armée de l'empereur, sous les ordres du comte Caprara, passèrent le Rhin. De Lorges, qui commandait les Français, se retira derrière la Queich; mais bientôt il passa près de Philippsbourg sur la rive droite du Rhin, et força l'électeur et Caprara de l'y suivre. La mauvaise réussite de cette campagne pour les alliés fut attribuée au feld-maréchal saxon de Schœning, qu'on accuse d'avoir été à la solde des Français. Campagne de 1691.

Dans un congrès des alliés, tenu à la Haye, au mois de février 1691, auquel Guillaume III assista en personne, il fut convenu qu'on mettrait 120,000 hommes en campagne; pendant qu'on délibérait encore, Louis XIV en personne assiégea Mons, et le prit le 9 avril 1691, sans que le roi d'Angleterre, qui approchait avec 45,000 hommes, pût l'en empêcher. Le maréchal de Luxembourg défit, le 18 septembre, l'arrière-garde des alliés, auprès de Leuze, aux environs de Tournay. Elle était sous les ordres du prince de Waldeck. En Catalogne, le duc Anne-Jules de Noailles, qui, depuis 1689, commandait l'armée du Roussillon, trop faible pour porter de grands coups, prit, le 11 juillet de cette année, la Sao d'Urgel.

Le 29 mai 1692, la flotte française, sous les ordres du maréchal de Tourville, fut défaite, entre l'île de Wight et Barfleur ou à la Hogue, par la flotte anglaise Campagne de 1692.

et hollandaise, commandée par les amiraux Édouard Russel[1] et Almonde.

Cette bataille est une des plus mémorables dans l'histoire de la marine française. Dans le dessein de rétablir le roi Jacques II, Louis XIV avait fait équipper une grande flotte composée de soixante-dix-neuf vaisseaux, dont quarante-quatre étaient armés à Brest, et trente-cinq à Toulon. Des troupes de débarquement furent placées à portée de la Hogue et du Hâvre-de-Grâce, d'où l'expédition devait sortir. Le comte d'Estrées, qui commandait la flotte de Toulon, ayant été empêché par des vents contraires de sortir de la Méditerranée, Louis XIV, impatient d'exécuter son projet de descente en Angleterre, envoya à Tourville l'ordre d'entrer dans la Manche, sans attendre l'escadre de Toulon, et de combattre les ennemis, s'il les trouvait. L'amiral exécuta la volonté du roi; il attaqua, avec des forces inférieures, les flottes combinées d'Angleterre et d'Hollande, fortes de quatre-vingt-cinq vaisseaux de ligne. Le combat dura depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit, et fut très-glorieux pour la marine française. Tourville, après avoir perdu beaucoup de monde, se retira sur les côtes de France, et y fut poursuivi par la flotte ennemie. Quatre de ses vaisseaux furent brûlés à Cherbourg; lui-même avec treize autres, se fit échouer dans la baie de la Hogue, d'où la bataille a tiré son nom. Aucun vaisseau français ne fut pris.

L'année 1692, le roi Guillaume se chargea lui-

[1] Créé ensuite comte d'Oxford.

même du commandement de l'armée combinée, ayant sous ses ordres l'électeur de Bavière, que le roi d'Espagne avait nommé gouverneur des Pays-Bas. Le 24 mai, Louis XIV en personne, accompagné de son fils, le dauphin, du duc d'Orléans, du prince de Condé (fils du grand Condé), du maréchal d'Humières et de Vauban, investit Namur, le plus fort rempart des Pays-Bas. Le maréchal de Luxembourg, à la tête d'une autre armée, protégea le siège. Namur capitula le 5 juin, au moment où le roi d'Angleterre et l'électeur de Bavière approchaient pour la délivrer. Louis XIV a toujours regardé cette conquête comme son principal titre à la gloire militaire : la citadelle fut prise moitié de force, moitié par capitulation, le 30 juin.

Guillaume III, désirant réparer cet échec par quelque action d'éclat, surprit, le 3 août, le camp du maréchal de Luxembourg, auprès de Steinkerque ; mais il fut repoussé après un combat fort vif où l'on perdit de part et d'autre plus de 7,000 hommes tués sur le champ de bataille.

Le duc de Savoie, profitant de la supériorité de l'armée des alliés commandés sous ses ordres par le marquis de Leganès, le comte Caprara et le prince Eugène de Savoie, envahit le Dauphiné avec 10,000 hommes de cavalerie et 16,000 d'infanterie. Il prit Embrun le 15 août, Gap le 20, et allait pousser plus loin ses succès, lorsqu'une petite vérole maligne le conduisit au bord du tombeau et mit fin pour cette année à ses exploits. L'armée des alliés se retira en Italie.

Campagne de 1693. En 1693, au commencement de juin, les Français rassemblèrent des forces supérieures dans la Flandre; le roi ayant avec lui le Dauphin et le maréchal de Boufflers, commandait une des deux armées. Le maréchal de Luxembourg était à la tête de l'autre, ayant sous lui les maréchaux de Villeroi et de Joyeuse; car le roi avait ordonné que dorénavant les maréchaux de France serviraient les uns sous les autres, par ancienneté, et que le commandement n'alternerait plus, comme auparavant, entre les différens maréchaux présens à une armée. On s'attendait aux plus grands succès, et le roi d'Angleterre, que les Français ne qualifiaient que de prince d'Orange, semblait être perdu sans ressource. Ce prince campait à l'abbaye du Parc, auprès de Louvain, à une lieue de l'armée du roi, n'ayant que 50,000 hommes à opposer à 120,000; il désespérait lui-même de pouvoir se sauver. On fut donc généralement surpris quand tout-à-coup le roi de France prit le parti de retourner à Versailles [1], après avoir partagé son armée en deux corps, dont l'un marcha en Italie et l'autre en Allemagne.

Le maréchal de Luxembourg resta seul chargé du commandement en Flandre. Il attaqua les alliés, commandés par Guillaume III et l'électeur de Bavière, dans leurs retranchemens de Neerwinden ou de Landen, et y remporta une victoire complète, le 29 juil-

[1] On a attribué à une intrigue de madame de Maintenon cette résolution du roi. La campagne de 1693 fut la dernière qu'il fit en personne.

let. Les alliés y perdirent près de 20,000 hommes avec leur camp et leur artillerie. Le maréchal prit Charleroi le 11 octobre ; il aurait pu se rendre maître de tous les Pays-Bas, s'il avait su profiter de sa victoire et de la consternation qu'elle avait répandue.

Par mer les Français ne furent pas moins heureux. Un détachement de 23 vaisseaux de la flotte combinée, commandé par George Rook, et escortant une flotte marchande, eut le malheur de rencontrer, le 17 mars 1693, près du cap S. Vincent, le comte de Tourville ayant 80 voiles. Il fut défait et les navires marchands tombèrent entre les mains des Français ou furent détruits. La perte que cette affaire causa aux Anglais fut estimée à 24 millions de francs.

Le duc de Savoie fut battu, le 4 octobre, par le maréchal de Catinat, auprès de Marsaglia, à quelque distance de Pignerol en Piémont. Les alliés y perdirent 8,000 hommes. Cette victoire sauva Pignerol que les alliés assiégeaient depuis deux ans, et que le comte de Tessé défendait.

Le duc Anne-Jules de Noailles, nommé maréchal de France, prit Roses en Catalogne, le 9 juin 1693; le 27 mai 1694 il vainquit le marquis de Villena, duc d'Escalone, vice-roi de Catalogne, au passage très-difficile de la rivière de Tere, et s'empara le 9 juin de Palamos, et le 29 de Girone. Il publia alors ses patentes de vice-roi de la Catalogne, dont il n'avait pas voulu faire usage plutôt. Il prit ensuite Ostalrich et Castel-Follit. Campagne de 1694.

Les Anglais firent une tentative sur Brest, qui

échoua, parce que Marlborough qui jouait alors un rôle dont sa réputation fut flétrie, en avait averti Jacques II. Le général Talmarle qui fit une descente à Camaret le 18 juin 1694, y fut tué, et les frégates anglaises qui étaient entrées dans la baie de Brest furent foudroyées par les forts. Lord Russel se vengea de cet échec en allant bombarder Dieppe, les 22 et 23 juillet; la moitié de la ville fut réduite en cendre. Le lendemain, le Hâvre-de-Grâce éprouva le même sort.

Campagne de 1695.

En 1695, le roi d'Angleterre et l'électeur de Bavière assiégèrent Namur, où le maréchal de Boufflers s'était jeté. Le siège qui dura trois semaines fut dirigé par le célèbre Cœhorn. Le maréchal de Villeroi qui, dans le commandement général avait remplacé le maréchal de Luxembourg, mort le 4 janvier 1695, ordonna au duc du Maine d'attaquer le prince de Vaudemont qui était à la tête de l'armée des alliés, pendant que le roi et l'électeur étaient devant Namur; mais soit excès de prudence, soit manque de courage, le fils naturel de Louis XIV laissa échapper l'occasion qu'il avait pour cela. La ville restée sans secours, capitula le 4 août. Pour venger le mal que les alliés avaient fait sur les côtes de Normandie, le maréchal de Villeroi bombarda Bruxelles, et mit le feu à 3,000 édifices publics et particuliers.

Le seul évènement remarquable en Italie pendant la campagne de 1695, est le siège de Casal, commencé par les alliés le 25 juin. D'après un arrangement secret entre la France et le duc de Savoie, le marquis

de Crénant rendit cette place le 18 septembre, après l'entière démolition des fortifications. La ville fut restituée en cet état au duc de Mantoue.

La campagne de 1696 n'offre rien de remarquable, sinon que le célèbre marin français, Jean Barth, attaqua, le 18 juin, la flotte des Hollandais, venant de la mer Baltique et de la Norvège. Il s'empara de cinq vaisseaux de guerre et de cinquante gros vaisseaux marchands. Campagne de 1696.

Comme la guerre avait fini en Italie en 1696 par une trêve, Louis XIV put envoyer en 1697 de grandes forces dans les Pays-Bas. Trois armées françaises y parurent; le maréchal de Catinat à la tête de l'une, assiégea Ath; le maréchal de Villeroi avec l'autre, couvrait ce siége d'un côté, et le maréchal de Boufflers d'un autre. Le roi d'Angleterre qui commandait les alliés, ne put sauver Ath, qui capitula le 5 juin. Campagne de 1697.

D'un autre côté les Français commandés par le duc de Vendôme, prirent, le 7 avril, la ville de Barcelonne, vaillamment défendue par le prince George de Hesse-Darmstadt, second fils du landgrave Louis VI; cet événement hâta la conclusion de la paix. Malgré ses victoires et ses conquêtes, Louis XIV la désirait avec ardeur. Il prévoyait la mort du roi d'Espagne, et il lui importait de dissoudre la grande alliance, avant l'ouverture de la succession espagnole, sur laquelle il comptait faire valoir ses prétentions.

Pour obtenir la paix, Louis XIV eut recours au même moyen qui lui avait réussi plus d'une fois; savoir, de Négociations pour la paix.

désunir les puissances alliées contre lui, en offrant des conditions avantageuses aux unes pour faire ensuite la loi aux autres. Il commença par réclamer la médiation de la Suède. Le comte d'Avaux, son ambassadeur à Stockholm, déclara, au mois de juillet 1693, que le roi, son maître, pour rendre la paix avec l'Empire germanique durable, désirait que les traités de Westphalie et de Nimègue demeurassent dans leur force et vigueur, et que la trève de Ratisbonne fût convertie en un traité définitif, avec des changemens qu'il proposa comme une preuve de sa modération. A titre de compensation pour Strasbourg qu'il garderait, il offrit de rendre Mont-Royal et Trarbach, rasés, au prince à qui ils appartenaient [1]; de démolir les ouvrages de Fort-Louis et d'Huningue, en tant qu'ils étaient sur la rive droite du Rhin; de rendre Philippsbourg fortifié, et Fribourg, dans l'état où il était. Il offrit de faire renoncer sa belle-sœur à la succession palatine, et de donner au duc de Lorraine un équivalent pour le sacrifice que la paix de Nimègue lui avait imposé.

On ne voit pas, par les pièces relatives à cette négociation qui nous ont été conservées, ce qui se passa entre cette époque et le 4 février 1696, que les propositions du comte d'Avaux furent renouvelées. Le roi de Suède les communiqua au comte de Starhemberg et au baron de Heeckeren, ministres de l'empereur et des États-généraux, qui y répondirent le 22 mars 1696, en demandant l'entier rétablissement des trai-

[1] C'est-à-dire au duc de Deux-Ponts.

tés de Westphalie et de Nimègue, sans aucune exception ni réserve. Le comte d'Avaux ayant annoncé que le roi ne désirait d'autres changemens aux traités de Westphalie et de Nimègue que ceux que le roi de Suède jugerait lui-même les plus convenables à l'affermissement des traités, le roi de Suède déclara qu'il ne trouvait pas convenable qu'il fût fait quelque changement à ces traités. Cependant les deux ministres demandèrent inutilement une déclaration de la France conçue en termes précis : à son défaut, la négociation commencée à Stockholm resta infructueuse.

Dans le même temps que Louis XIV recherchait la médiation de la Suède, il réclamait aussi les bons offices du roi de Danemark. Indépendamment des conditions offertes dans les communications avec la Suède, il voulut rendre à l'Espagne ce que la France avait conquis en Catalogne, ainsi que Mons et Namur, et faire raser Charleroi. Pour assurer une barrière aux Hollandais, il consentit qu'après la mort de Charles II, roi d'Espagne, l'électeur de Bavière eût les Pays-Bas.

Négociation du duc de Savoie.

Le premier souverain que Louis XIV réussit à détacher de la grande alliance, fut Victor-Amédée, duc de Savoie. Depuis le commencement de la guerre ce prince n'avait cessé de négocier avec la France. Dès le mois de décembre 1690 il fit savoir à Louis XIV qu'il désirait se réconcilier avec lui, et que s'il était assuré de n'avoir aucune entreprise à craindre contre ses états, de la part des troupes françaises, il chercherait les moyens d'éloigner des frontières de France les Impériaux et les Espagnols. Le roi envoya au ma-

réchal de Catinat des pouvoirs pour traiter avec Victor-Amédée; mais celui-ci trouva trop dures les conditions sur lesquelles on insistait de la part de la France. Au commencement de 1692, un agent du duc, nommé Grupel, renoua les négociations avec le comte de Tessé, gouverneur de Pignerol, et le roi envoya dans cette place M. de Chamlai pour traiter avec l'agent piémontais. La négociation fut rompue une seconde fois, et recommença pour la troisième fois au mois de février 1693. Le comte de Tessé fut chargé par le roi de la suivre. Le duc ne pouvait se résoudre à envoyer en France comme ôtage, ainsi qu'on le demandait, le fils aîné du prince de Carignan, enfant de deux ans, alors son successeur présomptif, parce qu'il n'avait pas encore de fils. Pour la quatrième fois le duc fit faire des propositions au comte de Tessé, durant le siège même de Pignerol, au mois de septembre 1693, et, après la bataille de Marsaglia, le marquis de S. Thomas y donna suite. Le comte de Tessé se rendit à Turin le 30 novembre, travesti en postillon et passa six jours au palais du duc. Il résulta de cette négociation une convention conditionnelle par laquelle Victor-Amédée s'engageait à réunir ses forces à celles du roi, contre la maison d'Autriche, si elle refusait de consentir à la neutralité de l'Italie; mais il ne voulut jamais accorder que les places du comté de Nice restassent entre les mains du roi jusqu'à la paix. Louis XIV envoya, le 31 décembre 1693, un plein pouvoir pour conclure avec le duc aux conditions qui avaient été ébauchées à Turin.

Le duc tâcha alors d'obtenir de la cour de Vienne qu'elle acceptât la neutralité en Italie ; le conseil autrichien, loin d'y consentir, ayant menacé le duc de le traiter en ennemi, celui-ci n'osa rompre avec ses alliés. Il s'engagea envers le roi sur parole à une inaction tacite pendant la campagne suivante, en tant qu'elle lui serait possible : il tint sa promesse. Le 15 mars 1695, le marquis de S. Thomas prévint le comte de Tessé que le duc n'était pas le maître d'empêcher plus long-temps ses alliés de mettre le siège devant Casal, ni de se dispenser lui-même de se rendre devant cette place ; qu'en conséquence il proposait au roi d'ordonner au gouverneur de Casal de rendre la place, à condition qu'elle serait rasée. Dans une lettre adressée le 29 avril par le duc lui-même au comte de Tessé, dans laquelle il disait qu'en considération de la remise et démolition de Casal il s'engageait que ses troupes ni celles de ses alliés ne pourraient point pendant la campagne de 1695, dont le terme était fixé au 7 novembre, entreprendre aucune chose sur les places et pays du roi du côté des Alpes tant de son ancien royaume que des pays qu'il avait conquis sur les alliés en Italie, ni y camper ; excepté toutefois les Vaudois ou Barbets qui étaient soudoyés par l'Angleterre, et que le duc n'osa comprendre dans cette espèce d'armistice, pour ne pas découvrir à l'Angleterre ses intelligences avec Louis XIV. Le duc promit que si ses alliés ne voulaient pas consentir à la démolition de Casal, il renoncerait à toutes les alliances et traités faits avec eux et joindrait ses troupes à celles du roi.

Ce fut en conséquence de cette espèce de convention que le marquis de Crénant évacua Casal le 18 septembre après l'entière démolition des fortifications. Victor-Amédée mettait tant d'importance à cette démolition, parce qu'il avait la persuasion que l'empereur voulait s'approprier Casal.

Paix de Turin de 1696

Cependant le duc de Savoie trouvant probablement encore trop de danger à rompre avec l'Autriche, renouvela, le 22 septembre 1695, son alliance avec l'empereur. Il en fit avertir le roi en l'invitant à lui fournir un moyen et un prétexte pour abandonner ses alliés. Il indiqua lui-même ce prétexte; c'est que le roi lui offrît Pignerol rasé. Cette proposition donna lieu à une nouvelle négociation, et enfin, le 30 mai 1696, le comte de Tessé et Grupel signèrent un traité préliminaire, par lequel le duc de Savoie contractait avec le roi une alliance offensive et défensive jusqu'à la paix générale; le roi céda Pignerol rasé et rendit Suse et Nice : on convint de traiter incessamment le mariage de la fille aînée du duc avec le duc de Bourgogne. Si les puissances alliées acceptent la neutralité pour l'Italie, le duc réduira ses troupes à 7,500 hommes d'infanterie et 1,500 de cavalerie; si elles la refusent, le duc joindra ses troupes à celles du roi et sera nommé généralissime de l'armée combinée. Les conquêtes à faire dans le Milanais appartiendront au duc. Pour continuer la guerre en Italie, le roi ne fournira pas moins de 26,000 hommes et le duc 10,500. Pour donner à Victor-Amédée le temps d'engager l'empereur et le roi d'Espagne à accepter la neu-

tralité en Italie, on conviendra d'une trève jusqu'à la fin d'août, et si le 1er septembre ces deux puissances n'ont pas souscrit à la neutralité, le duc se joindra au roi pour agir contre elles. Tant que la guerre durera en Italie, le roi lui paiera un subside de 100,000 écus par mois.

Ces préliminaires ayant été ratifiés, le maréchal de Catinat adressa, au mois de juin, au duc une lettre ostensible dictée par ce prince lui-même. Après avoir offert au duc la restitution de tout ce qui lui avait été enlevé pendant la guerre, le maréchal dit : « Si S. A. R. n'accepte pas des conditions si raisonnables et si avantageuses, quand le roi devrait diminuer ses forces dans les autres pays où il fait la guerre, S. M. a résolu d'exterminer entièrement le pays, avec brûlement des bâtimens, consommation des blés, coupement des bois, des vignes, des arbres fruitiers, dans toute l'étendue où il pourra porter ses armes. » Le duc de Savoie répondit par une lettre concertée avec les généraux autrichiens, qu'il acceptait la proposition, pourvu que ses alliés y consentissent; mais qu'il trouvait indigne de lui de joindre ses troupes à celles du roi, démarche à laquelle le maréchal l'avait invité dans la même lettre. Pour négocier l'acceptation de la neutralité par les alliés, on convint d'une suspension d'armes de trente jours. Les alliés mirent d'abord tout en œuvre pour raffermir la fidélité du duc, et lui firent des propositions très-avantageuses, ils n'en purent trouver de plus convenables pour le duc de Savoie, que celles que la France lui présentait.

En conséquence le comte de Tessé et le marquis de S. Thomas signèrent, à Turin, le 29 août 1696, le traité définitif qui fut conforme au traité préliminaire. Le 5[e] article accorde aux ambassadeurs du duc tous les honneurs que reçoivent ceux des têtes couronnées. Le 17 septembre, Victor-Amédée arriva au camp du maréchal à Sartirana, où il fut reçu en qualité de généralissime.

Traité de Vigevano, 1696

La défection de ce prince engagea l'empereur et le roi d'Espagne à consentir à ce qu'il observât la neutralité, plutôt que de le voir l'allié de leur ennemi; car il leur était impossible, dans l'état où se trouvait leur armée, de défendre le Milanais contre les forces réunies du roi de France et du duc de Savoie. Le marquis de S. Thomas signa, le 7 octobre 1696, à Vigevano, avec le comte de Mansfeld prince de Fondi et le marquis de Leganès, gouverneur du Milanais pour le roi d'Espagne, une convention d'armistice jusqu'à la paix générale. Il fut convenu par l'*art.* 2 que les troupes des alliés se retireraient dans leur pays, à mesure que la France effectuerait les restitutions que le duc avait annoncé lui être promises; et ce prince s'obligea à prendre les armes contre celle des puissances qui manquerait à ce traité.

Pour indemniser l'empereur des frais que lui coûtera la retraite de ses troupes en Allemagne, le grand-duc de Florence, les ducs de Mantoue, de Parme et de Modène, avec la république de Gênes, lui paieront 300,000 pistoles *Art.* 3.

Conférences de la Haye, 1697.

Pendant que le roi de France traitait avec le duc

de Savoie, il entama d'autres négociations avec les États-généraux. Des conférences secrètes eurent lieu, d'abord à Mastricht, en 1694, ensuite à Gand, et finalement à la Haye, entre MM. de Harlay et de Callière, et MM. de Dykveld et Boreel, en 1695 et 1696.

Dans ces conférences, il fut question d'arrêter les articles préliminaires de la paix entre l'empereur et la France. M. de Callière déclara, le 10 février 1697, que le roi était prêt « à poser les traités de Westphalie et de Nimègue pour base de la future négociation de paix, et que conséquemment toutes choses seraient rendues et rétablies en entier et en leur pleine vigueur, nommément toutes les réunions, sans aucune réserve, et que, sans préjudice de cela, tous les hauts alliés pourraient, dans la négociation, produire et étendre leurs conditions et leurs prétentions, ainsi qu'ils le jugeraient à propos. » M. de Callière offrit nommément la restitution de Strasbourg.

Les ministres de l'empereur, à la Haye, déclarèrent cette offre insuffisante; ils demandaient que, de la part de la France, on fît une déclaration plus positive et qui terminât toutes les contestations auxquelles la paix de Westphalie avait donné lieu; enfin, une déclaration conforme à celle que le comte d'Avaux avait remise au roi de Suède. Les ambassadeurs de France (car dans l'intervalle, le collègue de M. de Callière était arrivé à la Haye) refusèrent de donner cette déclaration. Il est hors de doute que l'empereur ne désirait pas la paix; il voulait empêcher que la grande alliance ne se rompît avant la mort du roi

d'Espagne qu'on regardait comme prochaine. En conséquence il fit naître plusieurs incidens; et, connaissant la ferme résolution de Louis XIV, de ne pas traiter de la paix dans une ville d'Empire, pour ne pas voir se renouveler ce qui était arrivé à Cologne, en 1673, il rejeta de son côté, et sans alléguer de motif, les villes hollandaises qu'on proposait.

Congrès de Ryswick.

Enfin la Suède, qui s'était chargée du rôle de médiatrice, ayant prévenu l'empereur que son refus de se prêter à une réconciliation allait décider la Grande-Bretagne et les États-généraux à conclure une paix séparée avec la France, il consentit à ce que les conférences fussent tenues au château de Nieuwburg, nommé communément Ryswick d'après un village situé dans la proximité. Ce château appartenait au prince d'Orange. On y ouvrit les conférences le 9 mai 1697.

Les ambassadeurs se partagèrent entre Delft et la Haye; ceux de la France demeurèrent dans la première ville, ceux des alliés à la Haye. Nous allons nommer les principaux de ces ministres, en commençant par ceux de la Suède, qui jouèrent dans ces conférences le rôle de médiateurs.

Ce furent le sénateur comte *Charles de Bonde* et le baron *de Lilienrodt;* ce dernier fut d'abord et pendant quelque temps le seul ambassadeur de cette puissance.

L'empereur y envoya le comte *André de Kaunitz*, le comte *de Strattmann* et le baron *de Seilern;* la France, M. *de Harlay*, le comte *de Crécy* et M. *de Callière;* l'Espagne, *don Francisco Bernardo de Quiros* et M. *de Schœkhard*, comte de Tirimont; la

Grande-Bretagne, *Thomas Herbert* comte *de Pembroke* et *Montgomery*, le vicomte *Édouard Villiers* de *Dartford*[1], lord *Lexington*, et M. *Williamson*; les États-généraux députèrent *Antoine Heinsius*, pensionnaire d'Hollande, *Jacques Boreel*, M. *de Dykveld* et *Guillaume de Haren*.

On vit aussi paraître une ambassade brillante du roi de Danemark, qui aurait voulu jouer à Ryswick le rôle de médiateur; elle se composait de M. *de Plessen* et *de Lente*.

On profita de la distribution commode des appartemens du château de Ryswick, pour assigner des salles particulières aux ambassadeurs des alliés et à ceux de la France. La salle de conférence des médiateurs était entre les pièces qu'on donna aux ambassadeurs de ces deux puissances, de manière que de cette salle les médiateurs purent communiquer avec les uns et les autres. Quelquefois il y eut des entrevues ou conférences générales dans l'appartement des ministres suédois. Pour abréger les disputes sur le rang et le cérémonial, qui menaçaient de devenir interminables, on s'accorda pour que les ministres réunis en une même salle se plaçassent en cercle, sans qu'il y eût de table, ni par conséquent de haut bout.

Les États d'Empire nommèrent une députation pour les représenter au congrès; elle fut choisie au nombre de trente-deux États, savoir quatre électeurs,

[1] Nommé ensuite comte de Jersey. Il est la souche des comtes de Jersey d'aujourd'hui, qui se nomment Child-Villiers. La famille est originaire de l'Ile-Adam en Ile de France.

vingt-quatre princes, quatre villes. Nous allons donner les noms de quelques-uns des subdélégués. Pour Mayence, le baron *de Schœnborn*, frère de l'électeur; pour la Bavière, le baron *de Prielmayer;* pour la Saxe, le baron *de Bose;* pour le Brandebourg, MM. *de Schmettau* et de *Dankelmann*. Les ministres de l'empereur refusèrent d'admettre la députation aux conférences avec les ministres de France, et se bornèrent à communiquer avec elle sur des objets uniquement relatifs aux affaires de l'Empire.

C'était, à la vérité, la partie la plus difficile des négociations. En effet, s'il n'avait été question à Ryswick que d'accorder la France, la Grande-Bretagne et les États-généraux, on en aurait trouvé les moyens dans le peu d'intérêt que présentaient les points litigieux entre ces gouvernemens; aussi vit-on, dès l'ouverture du congrès, régner entre les ministres français et hollandais une intimité qui inspira de la défiance aux autres puissances; ils avaient même arrêté, dès le 27 mai, des préliminaires de paix entre la France et la Hollande, dont Guillaume III, qui se trouvait à Loo, empêcha la signature, pour ne pas offenser les alliés.

Les premières propositions furent faites par les ministres impériaux, le 22 mai 1697. Ils demandaient, entr'autres, « qu'on abolît et annullât tout ce qui avait été fait sous le nom de réunions, et tout ce qui avait été innové après la paix de Munster et le recez d'exécution de Nuremberg, sous le nom et sous le prétexte du Sundgau, du landgraviat d'Alsace, et

de la préfecture provinciale (d'Alsace). Pour prévenir, dit l'*art.* 6 de ces propositions, toutes les causes de discordes futures, tous renvois par devant des commissaires, des juges ou des arbitres, et toute autre réserve française, il sera expressément et clairement dit, dans l'instrument même de la paix, que le roi et le royaume de France devront se contenter des anciens districts des Trois-Évêchés à eux cédés à Munster, tels qu'ils y avaient appartenu, de même que des droits du Sundgau, du landgraviat d'Alsace et de la préfecture provinciale, ainsi qu'auparavant ils avaient été possédés par la maison d'Autriche, et qui, pour compenser les pertes qui en pourront résulter, ou pour resserrer plus étroitement les liens de la paix, ne seront pas changés; enfin que, hors les anciens districts desdits Trois-Évêchés, et hors les droits anciennement possédés par la maison d'Autriche, et actuellement non changés, ils ne doivent, sous aucun titre, réclamer, demander ou prétendre quelque obligation, lien ou dépendance de la part de tel état, client ou sujet de l'Empire que ce puisse être; à savoir, pour ce qui concerne la cession des droits de l'Autriche qui ne sont pas restreints par cette paix, elle sera la même que ci-devant, hormis que la manière sera diverse, et que ce que la maison d'Autriche a tenu jadis en fief de l'Empire et sous le domaine de l'Empire, le royaume de France le tiendra et possédera en pleine souveraineté; de même aussi ce qui appartient aux Trois-Évêchés, dans leurs districts; et ainsi demeureront à l'avenir libres de toute obli-

gation ultérieure et de tout lien et prétention ou molestation française, non-seulement les États d'Empire, cliens et sujets dont il est fait mention spéciale en plusieurs articles de l'instrument de la paix de Munster et dans le recez d'exécution de Nuremberg; mais aussi tous ceux en général qui sont comptés au nombre et ès droits d'états, cliens et sujets de l'Empire, de tel grade qu'ils soient et partout où ils puissent être situés. »

Le même jour, le duc de Lorraine et l'électeur de Cologne remirent leurs propositions; celle des ambassadeurs d'Espagne furent remises le 27 mai. L'objet de tous ces mémoires était la restitution de tout ce que la France avait enlevé aux divers états.

Les ministres français déclarèrent qu'avant de répondre à ces propositions ils devaient savoir si les ministres des alliés voulaient traiter sur le pied des articles accordés le 10 février [1], ou s'ils voulaient y renoncer; que, dans le premier cas, les nouvelles propositions n'étaient pas acceptables, et que, dans le second, les ministres de France conviendraient aisément que ces articles fussent regardés comme non avenus, et qu'on traitât de nouveau sur ces matières. Ces ministres évitèrent, tant qu'ils purent de donner une réponse catégorique et précise sur les questions qui faisaient l'objet de la discussion; ne pouvant à la fin se dispenser de s'expliquer, ils remirent, le 20 juillet, une déclaration portant que, comme les traités de Munster et de Nimègue devaient faire la base du nou-

[1] Voy. ci-dessus p. 245.

veau traité, et en la manière qu'ils ont été joints l'un à l'autre dans celui de Nimègue, en sorte que ce dernier se pouvait dire les contenir l'un et l'autre, le susdit traité de Nimègue devait être rappelé dans le nouveau traité, comme s'il y était inséré mot à mot, et exécuté dans tous ses points et articles, à moins qu'il n'y fût expressément dérogé. Un article subséquent devait porter ce qui suit : « Comme diverses réunions de quelques terres situées dans l'Empire ont été faites par les chambres de Metz et de Besançon et le conseil souverain de Brisach depuis le traité de Nimègue, elles seront entièrement révoquées, et les choses remises en tel état qu'elles étaient avant lesdites réunions et lors du traité de Nimègue. »

Quant à la ville de Strasbourg, les ministres français laissèrent à ceux de l'empereur l'option, ou de rendre à cette ville sa liberté et son indépendance, ou de la réunir à la France. Dans ce cas ils offrirent, à titre d'équivalent, Fribourg, Brisach et Philippsbourg, ainsi que l'abolition des restrictions que la paix de Nimègue avait mises à la restauration du duc de Lorraine, réservant seulement au roi la place de Sarre-louis. Par un autre article, ils offrirent de restituer au roi d'Espagne tout ce que les armées françaises avaient conquis depuis la paix de Nimègue, à moins que l'on ne pût s'arranger sur un équivalent de la ville et du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, que, dans ce cas, le roi garderait.

Les ambassadeurs de France déclarèrent le même jour au médiateur que le roi leur maître voulait bien

demeurer jusqu'à la fin du mois d'août dans l'engagement qu'il avait pris; mais que si dans ce temps ses ennemis ne concluaient pas la paix, le roi demeurerait libre de tout engagement et en état de traiter sur telles autres conditions qu'il croirait convenir à l'état de ses affaires.

Ce qui engagea les ministres français à tenir un langage si ferme, ce fut que le comte de Portland et le maréchal de Boufflers, dans des conférences tenues du 10 juillet au 4 août, à Bruckom près Hal ou Haulx, entre les camps des deux armées, avaient arrêté les préliminaires de paix entre la France, la Grande-Bretagne et les États-généraux. Ces conférences qu'on cacha soigneusement aux alliés des deux côtés, ont de nouveau fixé l'attention, depuis qu'un historien moderne a prétendu avoir découvert de quels objets on s'y occupa. Cette observation sera éclaircie dans le chapitre de l'histoire d'Angleterre, où nous parlerons de la paix de Ryswick.

Le roi d'Espagne ayant perdu Barcelonne et manquant de troupes et d'argent, accéda aux articles préliminaires; mais les ministres impériaux s'occupèrent à rédiger une réponse qu'ils pussent opposer au projet de paix français. Elle fut remise le 5 août au médiateur. On y demandait que le rétablissement de la paix de Westphalie fût expressément stipulé par le nouveau traité, qu'on n'y parlât pas seulement de la réunion de quelques terres situées en Empire, mais qu'on cassât nominativement deux arrêts prononcés par le conseil souverain d'Alsace, séant à Brisach, le 22 mars 1680,

et le 9 avril de la même année, par lesquels le roi de France avait été mis en possession de la souveraineté de l'Alsace. Enfin les ministres autrichiens demandaient une rédaction claire et telle qu'il ne pût s'élever dorénavant aucun doute sur l'étendue des cessions qui avaient été faites à la France.

Comme dans leur projet les ministres de France avaient parlé de quelques réunions de terres *situées en Empire*, que le roi offrait de casser, ils remirent, le 22 août, au médiateur, la liste de ces terres renfermant les douze articles suivans : 1°. le duché de Deux-Ponts ; 2°. le comté de Veldenz ; 3°. la seigneurie de Bouxviler, ou, pour parler plus exactement, la seigneurie de Hanau-Lichtenberg ; 4°. les seigneuries de Marck, Marmoutier et Ochsenstein ; 5°. le comté d'Oberstein, appartenant aux comtes de Linange-Dabo ; 6°. les terres et seigneuries de Salm et de Langenstein ; 7°. le château de la Petitepierre (en allemand *Litzelstein*) ; 8°. la terre et seigneurie d'Altheim ; 9°. la seigneurie d'Ottweiler ; 10°. le comté de Montbéliard ; 11°. le bailliage de Germersheim ; 12°. les seigneuries de Stadeck et de Lauerberg.

On voit que cette liste renferme, outre des seigneuries et terres situées en Empire, ou, comme les Français l'entendaient, *hors de l'Alsace*, quelques terres situées *en Alsace*, telle que la seigneurie de Hanau-Lichtenberg [1]. D'un autre côté, elle était très-incomplète, puisque beaucoup de terres situées hors de

[1] Comprenant quatre ou cinq villes et une centaine de bourgs et villages.

l'Alsace, et appartenant à l'archevêché de Trèves, au Palatinat, aux évêchés de Worms et de Spire, n'y étaient pas nommées. Cette inexactitude engagea les ministres de l'empereur à présenter, de leur côté, une liste complète des réunions faites par Louis XIV en Alsace et hors de cette province, et qui, d'après la base qu'ils proposaient, devaient être rendues à l'Empire. Les ministres de France opposèrent à cette liste une déclaration fort laconique, qui suit : « Nous avons accordé, disent-ils, tous les fiefs qui sont énoncés dans la liste de réunion que nous avons communiquée ; et à l'égard de la liste de supplément donnée par MM. les ambassadeurs de l'empereur, nous accordons tous les fiefs réunis par les arrêts de réunion, à la réserve de ceux qui sont de la province d'Alsace, que nous avons déclarés être de la souveraineté du roi. »

Cette déclaration prouve deux faits; l'un que la liste présentée par les Français doit être regardée comme donnant seulement quelques exemples de restitutions que la France offrait; et l'autre, que ces ministres croyaient n'accorder par là aucune restitution d'une terre située en Alsace. Exemple singulier d'une insouciance et d'une ignorance trop commune parmi une nation qui dédaigne de l'histoire et de la géographie tout ce qui est étranger à la France.

Les ministres de Louis XIV, bien décidés à ne pas renoncer à leurs prétentions sur l'Alsace, balançaient seulement s'ils devaient stipuler, par un article, la reconnaissance de ces droits, de la part de l'Empire, ou si, regardant cette question comme décidée en

faveur de la France, par la paix de Westphalie et par celle de Nimègue, ils devaient passer cet objet sous silence. Le roi termina cette incertitude par une lettre qu'il leur adressa, le 27 août, en ces termes : « Mes droits sur l'Alsace doivent être entièrement établis, et les contestations des ministres de l'empereur sur ce sujet ont toujours été rejetées. Vous devez continuer d'en user, à cet égard, comme il a été pratiqué dans l'assemblée de Nimègue. Cette demande ne doit plus être admise ; et cette affaire étant considérée comme entièrement finie, il ne convient pas même d'exiger qu'elle soit confirmée par un article du traité de paix. Ce serait, en quelque manière, révoquer en doute le droit qui m'est acquis. Ainsi je n'ai pas jugé qu'il fût du bien de mon service de demander aux ministres de l'empereur une renonciation telle que vous me la proposez. »

Comme le terme fixé par les ministres de France approchait, ceux de l'empereur espérant en obtenir une prolongation, remirent, le 30 août 1697, un ultimatum par lequel ils se relâchèrent un peu de leurs premières demandes. Ils consentirent à ce que le différend sur les droits qui appartenaient au roi, en vertu de la préfecture des Dix villes impériales, fût porté par devant des arbitres, pourvu qu'en attendant leur décision, toutes choses entre l'empereur et la France fussent mises, sans distinction, en l'état où elles étaient en l'an 1673.

A peine le délai fixé par les ministres de France fut-il expiré, que ces mêmes négociateurs remirent au

médiateur une déclaration datée du 1[er] septembre et portant que, bien que le roi se soit trouvé libre de ses engagemens à la fin du mois d'août, il ne voulait cependant changer que celles des conditions par lui offertes précédemment qui paraissaient retarder la tranquillité publique; qu'en conséquence, il n'offrait plus à l'empereur le choix entre Strasbourg et l'équivalent proposé pour cette ville, qu'il se fixait à la conserver; mais que ce changement n'en apporterait pas aux autres conditions qu'il avait offertes pour garder Strasbourg; qu'il ajoutait même aux restitutions offertes celle de Barcelonne. Enfin, les ministres ajoutèrent que le roi donnait aux alliés jusqu'au 20 septembre pour accepter ses offres, et qu'il lui serait libre alors de proposer de nouvelles conditions.

Signature de la paix entre quatre puissances belligérantes.

Cette déclaration fit son effet; la paix entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et les États-généraux, fut signée le 20 septembre 1697. La pacification avec l'empereur et l'Empire traîna encore jusqu'au 30 octobre, ainsi que nous le verrons plus bas.

Sommaire de la paix entre la France et l'Espagne.

Par le traité entre la France et l'Espagne, la France rend :

1°. Les places de Gironne, Roses, Belver et Barcelonne. *Art.* 4.

2°. Les places dont elle s'était emparée pendant la guerre dans les Pays-Bas espagnols; savoir Luxembourg avec le duché de Luxembourg et le comté de Chiny, Charleroi, Mons, Ath et sa châtellenie, à la réserve de quelques bourgs, fiefs et villages; enfin Courtrai et sa châtellenie. *Art.* 5-9.

3°. Tous les lieux, villes, bourgs, places et villages, que Louis XIV avait réunis depuis le traité de Nimègue, dans les Pays-Bas, à la réserve de quatre-vingt-deux villes, bourgs, lieux et villages, contenus dans une liste d'exception qui est jointe au traité, et que Louis XIV prétendait être des dépendances des villes de Charlemont, Maubeuge et autres, qui lui ont été précédemment cédées. *Art.* 10.

4°. La France rend également Dinant à l'évêque de Liège. *Art.* 31.

5°. Le roi d'Espagne promet de remettre l'île de Ponse, dans la Méditerranée, au duc de Parme. *Art.* 32.

6°. La paix de Turin, du 29 août 1696, entre la France et le duc de Savoie, est confirmée et comprise dans le traité. *Art.* 33.

Par un article séparé, le roi de France accorde à l'empereur et à l'Empire jusqu'au 1er novembre pour accepter les conditions de paix proposées en dernier lieu.

Sommaire de la paix entre la France et la Grande-Bretagne.

Quoique la paix entre la France et la Grande-Bretagne eût été arrêtée dès le mois de juillet, ainsi que nous l'avons dit, on en avait pourtant retardé la signature jusqu'au 20 septembre, pour laisser le temps à l'empereur de terminer également avec la France. Comme cela n'eut pas lieu, on ajouta à l'instrument un article séparé, conçu dans le même sens que celui qui termine le traité dont nous venons de donner le sommaire.

Ce fut par la paix de Ryswick, que Louis XIV

reconnut enfin Guillaume III en qualité de roi d'Angleterre. Il promit par *l'art.* 4, de ne troubler ni inquiéter, en quelque façon que ce fût, le roi de la Grande-Bretagne, dans la possession de ses états; donnant sa parole royale de n'assister directement ni indirectement aucun de ses ennemis. Cette promesse se rapporte à Jacques II, qui avait trouvé un asile en France. Le jour où ce traité fut signé, les ambassadeurs de Guillaume III avaient invité le médiateur de faire insérer dans le protocole, que le roi, leur maître, ferait payer à la reine, Marie d'Este, épouse de Jacques II, la pension d'environ 50,000 livres sterlings, qu'un acte du parlement avait établie pour elle.

Par *l'art.* 7, on se rend réciproquement tout ce qu'on s'était enlevé pendant la guerre.

On convint, par *l'art.* 8, de nommer des commissaires pour examiner les prétentions réciproques sur les endroits contestés de la baie de Hudson, et pour le réglement des limites et confins des pays cédés ou restitués, de part et d'autre, par l'article précédent.

La principauté d'Orange et les autres terres et seigneuries appartenant à Guillaume III en France, sont rendues par *l'art.* 13, avec les revenus perçus par la France.

La paix de Turin avec le duc de Savoie est confirmée par *l'art.* 15.

Sommaire du traité entre la France et les Pays-Bas.

Le traité entre la France et les États-généraux ne renferme qu'une seule disposition importante; c'est

celle de *l'art.* 8, par laquelle les États-généraux promirent de rendre Pondichéry à la compagnie française des Indes orientales.

Le duc de Savoie est compris dans la paix, par l'*art.* 16, et un article séparé répète ce qui a été arrêté de la même manière dans les deux autres traités.

Suite des négociations avec l'empereur et l'Empire.

Les ministres d'Espagne, d'Angleterre et des Pays-Bas ayant signé leur paix avec la France, ceux de l'empereur et de l'Empire éclatèrent en reproches, et traitèrent cette conduite d'un manque de foi; mais on leur répondit que les lenteurs qu'ils avaient portées dans les opérations du congrès, et leur irrésolution étaient cause qu'on avait été obligé d'accepter des conditions moins favorables que celles que la France avait d'abord offertes. Un événement préjudiciable aux intérêts germaniques vint encore augmenter l'embarras de ces plénipotentiaires. Ce fut l'arrivée du comte de Bonde, premier ambassadeur de Suède, beaucoup plus porté pour la France, que ne l'avait été le baron de Lilienrodt, qui jusqu'alors avait dirigé seul les négociations. Ils prirent donc le parti d'entrer plus fréquemment qu'auparavant en conférences directes avec les ministres de France, sans même y appeler les députés de l'Empire, qui passaient leurs temps en discussions sur le rang et l'étiquette. N'osant plus refuser la cession de Strasbourg, dans l'appréhension que leurs adversaires n'en prissent occasion de rendre leurs conditions encore plus dures, et étant persuadés qu'ils n'obtien-

draient pas que la France renonçât à la souveraineté absolue sur la totalité de l'Alsace, comme à un droit qu'elle prétendait lui avoir été cédé par les traités de Munster et de Nimègue, ni qu'il fût inséré dans le traité futur des dispositions claires et précises sur les objets en contestation, ces plénipotentiaires essayèrent au moins de sauver quelques-uns des États d'Empire que les Français comptaient parmi les États d'Alsace. Ils espéraient y parvenir par une rédaction corrigée de l'art. 4, où il devait être question de cette matière; mais lorsqu'on s'en occupa, les ministres de France déclarèrent que la rédaction de cet article, telle qu'eux-mêmes l'avaient proposée, ne pouvait plus servir de base, parce que les dernières déclarations avaient tout changé.

En conséquence, les ministres de France firent une triple proposition, dont ils laissèrent l'option à ceux de l'empereur : 1°. il ne sera fait mention aucune de la cour suprême d'Alsace, siégeant à Brisach, de manière que toutes les réunions qu'elle a prononcées subsisteront, et qu'on abolira seulement celles que les cours de Metz et de Besançon ont ordonnées; 2°. que si l'on exige qu'il soit fait mention de la cour de Brisach, elle sera exprimée de manière que les seuls endroits et droits réunis, appartenant à des États situés hors de l'Alsace, seront restitués, et que ceux qui sont situés dans l'enceinte de cette province, seront obligés de reconnaître la souveraineté française; 3°. on ajoutera la clause : de manière toutefois que par le présent article, il ne soit rien censé diminué de

la pleine souveraineté que la paix de Westphalie a transmise à la France.

Les ministres impériaux demandèrent l'avis de la députation de l'Empire, qui siégeait à Ryswick, sur cette triple proposition. Après avoir balancé tous les inconvéniens résultant des trois rédactions, les subdélégués, par un avis du 18 octobre 1697, se déclarèrent pour la seconde. Les ministres de l'empereur essayèrent alors d'obtenir qu'on rappelât, dans l'article, la liste des réunions à restituer qu'ils avaient présentée; ceux de la France s'y refusèrent, mais consentirent enfin à ce qu'on fît mention de la liste qu'eux-mêmes avaient remise. Tel fut le parti auquel on s'arrêta, et la paix fut signée le 30 octobre 1697, aux conditions suivantes :

1°. La paix de Westphalie et celle de Nimègue sont reconnues comme base du traité de Ryswick : en conséquence, immédiatement après l'échange des ratifications, lesdits traités seront entièrement exécutés à l'égard du temporel et du spirituel, et seront observés inviolablement à l'avenir, si ce n'est en tant qu'il y sera expressément dérogé par le présent traité. *Art* 3.

Sommaire du traité entre la France, l'empereur et l'Empire.

2°. La France rend tout ce qu'elle avait occupé, soit durant la guerre, soit auparavant, sous le nom de réunions. Les arrêts des chambres de Metz, de Besançon et de Brisach, sont cassés et annulés, c'est-à-dire que la France s'engage à rendre toutes les réunions qu'elle avait faites hors de l'Alsace, ou qui se trouveront comprises dans la liste des réunions que

les ambassadeurs de France avaient produites au congrès. Mais voyons les propres termes de l'article 4 : « Seront restitués, surtout à S. S. M. I., par S. M. T. Ch., tous les lieux et droits occupés, tant pendant la guerre et par les voies de fait, que sous le nom d'union et de réunion, qui sont situés hors de l'Alsace, ou contenus dans la liste des réunions qui a été produite par l'ambassade française, de manière que les décrets, arrêts et déclarations qui ont été rendus pour cet objet par les chambres de Metz et Besançon et par le conseil de Brisach, sont cassés, et que tout sera remis dans l'état où cela était avant lesdites occupations, cessions ou réunions, pour n'être plus troublés ni inquiétés; néanmoins la religion catholique romaine restera, dans les lieux ainsi restitués, dans l'état où elle est présentement. »

Ainsi, toutes les controverses qui s'étaient élevées sur l'interprétation de la paix de Westphalie, sont à jamais terminées. Toutes les réunions faites hors de l'Alsace, comme contraires aux stipulations de ce traité, de telle manière qu'on veuille l'entendre, sont annulées; et elles devaient l'être, puisqu'en effet la paix de Munster n'avait au moins rien cédé au-delà de l'Alsace; mais, en confirmant la paix de Westphalie, et en statuant en même temps que toutes les réunions faites hors de l'Alsace doivent être annulées, on a consacré l'interprétation que la France donnait à cette paix, puisqu'en ne cassant pas les arrêts de réunions qui s'étendaient sur des endroits situés en Alsace, on en a tacitement reconnu la légi-

timité. Ainsi, tous les princes et États d'Alsace qui jusqu'alors jouissaient ou devaient jouir de la supériorité territoriale, et étaient immédiatement soumis à l'Empire, tels que les évêques de Strasbourg, les comtes et seigneurs de la Haute et Basse-Alsace, les Dix villes impériales et la noblesse immédiate de la Basse-Alsace, devinrent dès-lors vassaux et sujets de la France, et tout lien qui existait entre eux et l'Empire germanique fut rompu.

« Toutes les réunions, dit l'article, qui s'étendent sur des lieux situés hors de l'Alsace, *ou* compris dans la liste produite par l'ambassade française, sont cassées. » La conjonction *ou*, qui réunit les deux membres de la phrase, indique qu'il n'est pas nécessaire qu'un endroit soit et situé hors de l'Alsace, et indiqué sur cette liste, pour être restitué à l'Empire; l'une des deux conditions suffit. Ainsi, en s'en tenant à la lettre de l'article, un endroit situé en Alsace, mais porté néanmoins sur la liste, devait être rendu. Telle n'avait pas cependant été l'intention des ministres de France : on leur avait bien fait remarquer que leur liste n'était pas complète, en ce qu'elle ne comprenait pas tous les lieux situés *hors de l'Alsace*, qui avaient subi le sort de la réunion; mais ils étaient au moins dans la persuasion qu'elle ne renfermait rien qui fût situé *en Alsace*. Nous avons déjà dit qu'ils se trompèrent, et que leur liste renfermait le comté de Hanau-Lichtenberg, situé en Alsace. On s'aperçut trop tard de l'erreur, et le comte de Hanau prit le parti de faire au roi, après la paix de Ryswick, sa soumission vo-

lontaire pour la seigneurie de Lichtenberg. Elle lui valut des lettres-patentes, par lesquelles le roi lui accorda plusieurs prérogatives dont ne jouissaient pas les autres États d'Alsace. Ces lettres-patentes sont des années 1701 et 1707.

Une question s'est élevée de nos jours; cette soumission prétendue volontaire et l'acceptation de lettres-patentes que l'Empire n'a jamais sanctionnées, pouvaient-elles préjudicier aux droits du corps germanique, clairement exprimés, quoique contre l'intention de la France, dans l'article 4 du traité de Ryswick? il paraît que l'acte forcé et illégal du comte de Hanau ne pouvait rien changer à l'état de choses, tel qu'un traité l'avait établi, et qu'ainsi l'Empire germanique était fondé en tout temps de revendiquer cet état. C'était la maison de Hesse-Darmstadt qui possédait le comté de Hanau-Lichtenberg, depuis la mort du dernier comte, décédé en 1734.

Une seconde question sur laquelle la paix de Ryswick ne s'est pas clairement exprimée, est celle-ci : Qu'est-ce que l'Alsace? ou, pour parler plus clairement, quelle était la limite septentrionale de l'Alsace? Était-ce, comme le prétendent les écrivains allemands, le Selzbach, ou, comme le veulent les Français, la Queich, sur laquelle Landau est situé? Il est hors de doute qu'au moins jusqu'au quatorzième siècle, le Selzbach a fait la séparation entre le Nordgau ou la préfecture de la Basse-Alsace et le Spirgau, ou entre les diocèses de Strasbourg et de Spire; mais, lorsque la préfecture de Spirgau cessa d'exister, les villes im-

périales de Wissembourg et de Landau qui y avaient appartenu, entrèrent dans la confédération des villes libres d'Alsace, et se soumirent à la protection des préfets de Haguenau; cependant, par cet acte, l'Alsace fut aussi peu étendue jusqu'à la Lauter et à la Queich, que la Suisse ne s'étendit jusqu'à l'Ill, depuis que Mulhausen en faisait partie; et les sauf-conduits donnés par les préfets de Haguenau jusqu'à la Queich, ne prouvent pas, comme l'ont soutenu les publicistes français, que tout ce qui était situé au sud de cette rivière fît partie de l'Alsace. L'histoire d'Allemagne fournit plusieurs exemples de ces fédérations conclues, pour le maintien de la paix publique, entre des États et villes de différentes provinces. Les droits de la préfecture de Haguenau s'étendaient, il est vrai, jusqu'à la Queich, en tant qu'une ville de cette préfecture était située sur la Queich; mais cette préfecture, tant qu'elle appartenait à la maison d'Autriche, n'exerçait qu'un droit de protection et nullement de supériorité. Comment donc aurait-elle fait changer les limites de la province où elle se trouvait? Le landgraviat de l'Alsace inférieure, en prenant ce mot dans son sens géographique, ainsi que le veulent les Français, ne s'étendait jamais au-delà du Selzbach; et, si le traité de Westphalie a cédé à la France la préfecture des Dix villes, avec ses droits, tels qu'ils s'étendaient au-delà de ce ruisseau, il n'a pas dit au moins que le district situé entre le landgraviat et la Queich fera dorénavant partie de cette préfecture. Une preuve irréfragable que le traité de Ryswick n'a pas voulu

changer les limites de l'Alsace, se trouve dans les sixième et huitième articles. Dans le premier, toutes les réunions faites dans l'évêché de Spire sont nommément cassées; par l'autre, le prieuré de Germersheim est pleinement rendu à l'électeur Palatin. Or, une grande partie de ce prieuré de Germersheim était située entre la Queich et le Selzbach, ou plus exactement la Sur; il en était de même du prieuré de Wissembourg qui, depuis 1545, faisait partie de l'évêché de Spire.

Il est vrai que les publicistes français citent, à l'appui de leur système, le passage suivant d'une lettre que les ministres de France adressèrent à leur cour, le 19 août 1697 : « Les ambassadeurs impériaux nous demandèrent quelles limites nous voulions donner à l'Alsace. Nous leur dîmes que nous les prenions à peu près depuis la petite rivière de Queich, c'est-à-dire Landau en dedans, et Germersheim en dehors, jusqu'à Huningue, et depuis les montagnes jusqu'au Rhin ; et que, dans tout cet espace, nous prétendions la souveraineté de V. M. aussi bien établie qu'en Champagne. M. de Seilern acquiesça à cette proposition. » En admettant que les ministres de France aient demandé, dans les conférences, que la cession de l'Alsace fût étendue jusqu'à la Queich, une pareille prétention, mise en avant dans les négociations, ne prouvait rien du tout. Mais ce qui prouve beaucoup, c'est que lorsque dans les conférences de Rastadt, le maréchal de Villars demanda que le prieuré de Germersheim fût soumis à la souveraineté de la France,

de manière que la Queich fît dorénavant la limite de l'Alsace, le prince Eugène traita cette prétention de nouvelle et d'onéreuse à l'Empire germanique.

Ce serait ici le lieu de parler d'une restriction ajoutée à la partie de l'article 4, laquelle oblige la France à des restitutions, restrictions qui, sous le nom de *Clause du quatrième article de la paix de Ryswick*, a fait naître une contestation célèbre entre les deux partis qui jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle ont divisé l'Allemagne, si nous n'avions traité cette matière dans la huitième section du chapitre précédent [1]. Ainsi nous continuons le sommaire de la paix de Ryswick entre la France, l'empereur et l'Empire.

3°. La restitution générale, énoncée dans l'art. 4, est suivie de plusieurs restitutions particulières, savoir celles de l'électeur de Trèves, évêque de Spire, *art.* 6; de l'électeur de Brandebourg, art. 7, et de l'électeur Palatin auquel est rendu le prieuré de Germersheim avec les prieurés et sous-préfectures qu'il renferme, et avec les châteaux, villes, villages, hameaux, fiefs et droits qui lui avaient été restitués par la paix de Westphalie. *Art.* 8.

4°. Dans le même *article* 8, il est question de la prétention de la duchesse d'Orléans, qui avait été un des prétextes de la guerre. Cette affaire fut renvoyée devant des arbitres, pour en décider d'après les lois et constitutions de l'Empire; savoir devant l'empereur et le roi de France; si ces deux monarques ne s'accor-

[1] Voy. vol. XXVI, p. 421.

dent pas, le pape décidera la question en qualité de sur-arbitre. En attendant, l'électeur paiera à la duchesse une somme annuelle de 200,000 livres tournois.

En exécution de cet article, l'empereur envoya à Francfort le conseiller aulique de Binder, en qualité de son subdélégué. Ulric Obrecht, préteur royal[1] à Strasbourg, y fut envoyé par la France. Après avoir débattu l'affaire de la duchesse d'Orléans, les deux arbitres rendirent, le 26 avril 1701, des sentences diamétralement opposées l'une à l'autre. Le plénipotentiaire impérial déchargea l'électeur palatin de toute prétention formée par la duchesse; l'arbitre français exigea un inventaire plus détaillé des meubles, et adjugea à la duchesse la moitié des terres allodiales; savoir des duchés de Simmern et de Lautern et du comté de Sponheim. La cause ayant alors été portée à la cour de Rome, le pape fit, en 1702, prononcer, par une congrégation d'auditeurs de Rote, une sentence par laquelle l'électeur palatin, moyennant le paiement de 300,000 écus romains à la duchesse, fut libéré de toute prétention formée contre lui. Les différens paiemens qui avaient été faits antérieurement à la duchesse, furent imputés sur cette somme.

5°. Les restitutions continuent dans les *art.* 9 *à* 15. Le duché des Deux-Ponts est rendu de plein droit au roi de Suède, comme comte Palatin du Rhin, pour le

[1] Le préteur royal était le président de la magistrature de Strasbourg. Le peuple, dans ses sections politiques (tribus), élisait tous les magistrats; le roi nommait seulement le préteur.

posséder selon la teneur de la paix de Westphalie. *Art.* 9.

Le duché de Veldentz est également rendu à son duc. *Art.* 10.

L'ordre Teutonique est rétabli dans toutes les commanderies qu'il possédait ci-devant; et, quant aux commanderies et biens de l'ordre situés sous la souveraineté du roi, l'ordre en jouira avec les mêmes priviléges et immunités dont jouit celui de Malte. *Art.* 11.

Le duc de Wirtemberg est rétabli dans le comté de Montbéliard, pour le posséder dans le même état, avec les mêmes droits et priviléges, et surtout la même immédiateté à l'égard de l'Empire, dont il jouissait auparavant. *Art.* 13.

La restitution de la maison de Bade et des comtes de Nassau et de Linange termine ce dénombrement.

6°. La ville de Strasbourg est formellement cédée à la France, par les *art.* 16 *et* 17. C'est à cause de l'importance de cette ville qu'on en exigea la cession expresse, quoiqu'elle fût comprise dans la cession tacite qui se trouve dans l'article 4.

7°. Depuis l'article 18 jusqu'au 27, sont énoncées les cessions que fait la France contre celle de Strasbourg. Elle cède à l'Empire le fort de Kehl, qu'elle avait fait construire par Vauban, après la réduction de la ville de Strasbourg, et pour servir à sa défense. Quant au fort de la Pile, qui avait été élevé dans les îles du Rhin, le traité ordonne qu'il sera rasé aux frais du roi, sans pouvoir être reconstruit. *Art.* 18.

La navigation du Rhin est déclarée parfaitement libre par le même article, et en ces termes : « La navigation et autre usage du Rhin demeurera libre aux sujets des deux parties et à tous autres qui voudront y naviguer, passer ou transporter des marchandises, sans que la rivière puisse jamais être détournée par aucune des deux parties, ni son cours, la navigation et autres usages rendus plus difficiles. Il sera encore moins permis d'y exiger de nouveaux droits de péage, ou d'y augmenter les anciens, ou d'obliger les bateaux qui passent d'aborder ou de décharger leurs charges ou marchandises d'un côté plutôt que de l'autre; mais au contraire il sera libre à chacun de faire là dessus ce qu'il jugera à propos. »

La ville et les châteaux de Fribourg avec dépendances sont rendus à l'empereur et à la maison d'Autriche, sur le même pied qu'ils avaient été cédés au roi par la paix de Nimègue. *Art.* 19.

La ville de Brisach est pareillement cédée à l'empereur et à la maison d'Autriche, dans l'état où elle se trouvait alors, avec toutes ses dépendances situées sur la rive droite du Rhin, au lieu que le Fort-Mortier, situé sur la rive gauche du même fleuve, est laissé au roi. Mais la ville, appelée Neuve, située sur cette rive gauche, de même que le pont et le fort construit sur une île du Rhin (dit S. Louis), seront entièrement démolis, et ne pourront jamais être relevés de part ni d'autre. *Art.* 20, 21. Le roi fit construire, en 1699, en Alsace, la ville appelée Neuf-Brisach, et celle de la rive allemande fut nommée Vieux-Brisach.

Philippsbourg, avec toutes ses fortifications, est rendu à l'empereur et à l'Empire. *Art.* 22.

Les forts, construits vis-à-vis de Huningue sur la rive droite du Rhin et dans une île de ce fleuve, seront rasés [1]. Le fond, avec les maisons, sera rendu à la maison de Bade. *Art.* 23.

Le fort, construit sur la rive droite du Rhin vis-à-vis du Fort-Louis sera rasé ; Fort-Louis même avec l'île, restera au roi. *Art.* 24.

8°. Le duc de Lorraine est rétabli dans son duché sur le pied qu'il l'avait possédé en 1670, sauf les changemens mentionnés dans le traité. *Art.* 28. Le roi lui rend Nancy, dont les nouvelles fortifications seront rasées, et le duc ne pourra construire qu'un simple mur autour de la nouvelle ville. *Art.* 29. Il lui rend de même Bitche et Hombourg en rasant les fortifications de ces places. *Art.* 30. Le roi se réserve Sarre-Louis avec un district d'une demi-lieue. *Art.* 32. Il avait fait bâtir cette place en 1680. La ville et la préfecture de Longwi resteront en toute souveraineté à la France; le duc aura un équivalent dans les Trois-Évêchés. *Art.* 33. Les troupes françaises auront en tout temps le libre passage par les terres du duc; mais les routes établies par la paix de Nimègue n'auront pas lieu. *Art.* 34.

9°. Le cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, est rétabli dans tous ses droits, honneurs et

[1] C'est l'ouvrage à corne dont les fondations ont, en 1797, servi de tête de pont aux Français, et dont les Autrichiens s'emparèrent, le 5 février 1798, après un siége mémorable.

biens qui lui appartiennent comme état d'Empire. *Art.* 44.

10°. Les landgraves de Hesse-Rheinfels sont aussi compris dans l'amnistie. *Art.* 45.

Les ministres des princes protestans refusèrent de signer la paix, à cause de la clause du quatrième article. Ils présentèrent un écrit qui contenait les motifs de leur refus.

La maison de Brunswick présenta aussi une protestation aux médiateurs, touchant les deux canonicats dans la cathédrale de Strasbourg, qui avaient été enlevés à cette maison en vertu d'un arrêt du conseil souverain d'Allemagne, rendu à Brisach, le 11 juillet 1687, et que la paix ne lui rendit pas.

Nous avons déjà dit ailleurs que l'empereur et l'Empire ratifièrent le traité.

SECTION XII.

Histoire du Quiétisme en France.

Interrompons le récit des guerres et des négociations pour faire une nouvelle excursion dans le domaine de l'Église. Le règne de Louis XIV est une alternative de grandes actions qui l'ont comblé de gloire, et de discussions théologiques qui ont troublé son royaume. Celle dont nous allons parler, mit aux prises les deux plus beaux génies du clergé de France. Origine du mysticisme.

On appelle théologie *mystique* celle qui, au lieu d'éclairer l'esprit par l'exposition lucide du dogme, et de lui faire connaître les motifs qui doivent le porter à la foi, s'efforce de toucher plutôt le cœur et d'occuper l'imagination. Pendant que la dogmatique s'attache à scruter le sens des saintes écritures, d'après les lois d'une saine interprétation et à l'aide d'une étude savante, et que des dogmes ainsi établis elle déduit les préceptes de la morale; le mysticisme, peu satisfait des vérités qui coulent d'une source si pure, cherche dans la parole de Dieu un autre sens, que son auteur a caché, dit-on, au vulgaire des lecteurs, et qu'une âme pénétrée d'amour pour la divinité et une imagination exaltée par ce sentiment, découvrent mieux que la raison froide.

On peut regarder comme le plus ancien écrivain mystique, l'auteur du livre intitulé : *Théologie mystique*, attribué vulgairement à S. Denys l'Aréopa-

gite, le disciple immédiat des apôtres. On reconnaît aujourd'hui que c'était une fraude, que de rapporter cet ouvrage à une si haute antiquité; néanmoins il n'est pas postérieur au cinquième siècle. Ce furent les moines surtout qui propagèrent le mysticisme si analogue à la vie contemplative qu'ils menaient; et dans le moyen âge quelques hommes très-distingués professaient ce système. Cependant si nous exceptons le prêtre Amauri du dixième siècle [1], leur mysticisme, n'était qu'une dévotion exaltée sans mélange de passions charnelles, et il ne se fondait pas sur des principes réprouvés par l'Église. Il fut réservé à la fin du dix-septième siècle, de voir le mysticisme entaché d'erreurs grossières, condamné par l'Église dans la personne d'un des plus vertueux membres du clergé.

Doctrine de Michel Molinos; origine du quiétisme.

Michel Molinos, né à Saragosse, publia à Rome, en 1675, dans sa langue maternelle, un *Guide spirituel* dont, en 1685, il parut à Leipzig une traduction latine faite par Auguste-Hermann Franke, théologien protestant célèbre par son érudition et sa piété. Ce livre fit à Molinos une si grande réputation que des personnes de tous les pays, surtout des premières classes, s'adressèrent à lui pour le consulter sur des cas de conscience. Cependant son Guide renfermait des principes qui peuvent conduire à des résultats pernicieux. Il enseigne comment l'âme, en se purifiant du péché, peut, par *quiétude* intérieure et par la prière, se rendre digne de devenir le trône de Dieu. La prière n'exige pas de paroles, dit l'auteur, l'âme n'est jamais

[1] Voy. vol. V, p. 45.

plus près de la béatitude que quand elle renonce à l'usage de la parole; un saint silence la rapproche de la présence de Dieu. La prière sans paroles est facile et sûre, parce qu'elle est libre de toute activité et de l'influence d'une imagination mise en mouvement : ce fut ainsi que Moïse persista pendant sept ans en silence lorsqu'il fut sur le mont Sinaï. En faisant cette prière passive, le Chrétien ne doit s'occuper ni de Dieu ni d'aucune créature; il doit ignorer ce que Dieu opère en lui, afin qu'il ne se fasse pas l'illusion de croire avoir coopéré au bien. Les sensations agréables empêchent la perfection; elles doivent leur origine à la nature, et non à la grâce. Dieu permet que l'âme soit enveloppée d'heureuses ténèbres, afin qu'elle se raffermisse dans la vertu; le péché peut aussi la plonger dans des ténèbres, mais dans des ténèbres malheureuses. L'homme en son état passif s'abandonnant sans mouvement à Dieu, souffre le martyre spirituel; car Dieu induit l'homme dans les plus grandes tentations. Alors tout l'abandonne, les forces de son âme se dessèchent; il est incapable d'une bonne pensée; des ennemis invisibles le persécutent par des tentations : c'est le moyen dont Dieu se sert pour purger l'âme de toute passion, pour lui faire connaître sa propre turpitude. On ne doit pas envisager avec crainte ces tentations; il faut les mépriser, parce que le démon qui en est l'auteur, étant l'esprit de l'orgueil, le mépris est sa plus grande punition. Lorsqu'on est le plus fortement tenté, il faut laisser agir le démon et demeurer tranquillement dans son néant;

quand même on tomberait dans des impuretés, l'âme n'en deviendrait que plus forte, plus belle et plus illuminée. Elle s'oublie entièrement en se recueillant en elle-même; elle est silencieuse dans la présence de Dieu; elle s'unit à lui en amour et le contemple dans la pureté de la foi. Dieu ne préfère pas celui qui fait plus ou montre le plus d'affection; il préfère celui qui souffre davantage. Une heure de prière lui plaît mieux qu'un long pélerinage susceptible de causer des distractions. Molinos recommande l'usage fréquent de la communion. Il dit que s'affliger d'avoir succombé au péché, serait l'indice d'un orgueil intérieur. Doué d'omnisapience, Dieu sait conduire l'homme au ciel, non par ses vertus seulement, mais aussi par ses péchés. Pour réduire le système de Molinos à peu de termes, nous dirons qu'il enseigna, qu'il faut que l'homme annihile ses facultés; que c'est en cela que consiste la vie intérieure; que vouloir agir est offenser Dieu; que l'activité naturelle est ennemie de la grâce; qu'elle empêche les opérations de Dieu sur nous, et qu'elle s'oppose à la vraie perfection, parce que Dieu veut agir sur notre âme sans notre concours. L'homme qui s'est abandonné à la volonté divine, ne doit rien demander à Dieu; car demander est une imperfection; c'est prétendre que Dieu change ses décrets immuables. Molinos concluait de ces principes que l'homme ne doit pas implorer l'absolution de ses péchés, parce qu'il vaut mieux satisfaire à la justice de Dieu que d'avoir recours à sa miséricorde.

Condamna- Comme Molinos jouissait d'une grande réputation

de sainteté, et qu'on savait qu'Innocent XI, étant encore cardinal Odescalchi, avait professé pour lui une grande vénération, les Jésuites de Rome qui blâmaient hautement sa doctrine dangereuse, implorèrent l'assistance du P. la Chaise, confesseur de Louis XIV. L'ambassadeur de France à Rome, le cardinal d'Estrées, qui était aussi un des admirateurs de Molinos, reçut ordre de demander la condamnation du Guide spirituel et du Traité de la communion quotidienne du prêtre espagnol. Molinos fut arrêté en 1685 et livré à l'inquisition qui, en 1687, condamna soixante-huit propositions tirées de ses livres; sa sentence portait qu'il ferait amende honorable, abjurerait ses erreurs et ferait pénitence, le reste de ses jours, dans la prison d'un couvent de Dominicains. Il y mourut en 1696. On affirme que la procédure fit découvrir que ce prétendu saint vivait dans un grand désordre de mœurs; écueil qui semble inséparable de son système. Deux dames, accusées d'avoir eu part à ses impuretés, subirent les censures ecclésiastiques.

tion du quiétisme, 1687.

Si les premiers coups portés au *Quiétisme* (c'est ainsi qu'on nommait la doctrine de Molinos) partirent de France, c'est que ce fut sur le sol de ce pays que la nouvelle doctrine fructifia davantage. Il y avait été préparé par des erreurs semblables que le P. Guilloré à Paris, un aveugle de Marseille, nommé Malaval, et le P. Épiphane Godin, abbé d'Estival, y avaient prêchées dès l'année 1670. Mais les deux grands apôtres du quiétisme et ceux qu'on peut proprement regarder comme ses fondateurs, furent un Barnabite de Thonon en

Le P. la Combe et madame Guyon.

Savoie, le P. François de la Combe, et une dame tenant par sa naissance et ses alliances aux plus grandes familles de France, Jeanne-Marie Bouvières de la Motte-Guyon. Épouse d'un homme qui était plus âgé qu'elle de vingt-deux ans, mère de plusieurs enfans, cette dame conçut pour le Barnabite une passion violente, et toute mystique, qui alla jusqu'au délire; elle forma avec le moine « une union ineffable de spiritualité » moyennant laquelle madame Guyon, devenue veuve en 1676 à l'âge de vingt-huit ans, engendra par la grâce l'objet de sa passion, âgé de trente-cinq ans qui se reconnut son fils spirituel. La mère et le fils passèrent souvent ensemble des heures entières dans des extases. Ils parcoururent pendant dix ans la Savoie et une partie de l'Italie, vivant tantôt réunis tantôt séparés (car il paraît que l'intimité de cette liaison fut souvent à charge au Barnabite moins exalté et qu'alors il l'interrompait), à Thonon, à Annecy, à Gex, à Turin, à Verceil, à Dijon, à Grenoble. Partout madame Guyon distribua de larges aumônes, fit beaucoup de prosélytes avec lesquels elle eut des entretiens mystiques, obtint des visions et des révélations, scandalisa les honnêtes gens par son intimité avec son ami spirituel, portant l'habit de religieux, et se fit quelquefois chasser par la police.

En 1686, le couple mystique arriva à Paris; le P. la Combe rentra alors dans la maison de son ordre qu'il avait anciennement habitée. L'archevêque François de Harlay de Chanvalon, allarmé des progrès que faisait une doctrine si impie sous les traits de la

dévotion, obtint deux lettres de cachet, en vertu de l'une desquelles le Barnabite fut enfermé, le 3 octobre 1687, dans la maison des pères de la Doctrine chrétienne, d'où il fut successivement transféré en plusieurs maisons. Une maladie survenue à madame Guyon fit différer jusqu'au 29 janvier 1688 l'exécution de la lettre de cachet qui la concernait : elle fut confinée dans le monastère des religieuses de la Visitation de Ste Marie, rue S. Antoine. Ses amies, du nombre desquelles étaient madame de la Maisonfort, chanoinesse de Poussaye en Lorraine, les duchesses de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemar, toutes trois filles de Colbert, et la duchesse de Béthune-Charost, fille de Fouquet, obtinrent par madame de Maintenon qu'elle put sortir de cette espèce de prison le 13 septembre 1688, après avoir transmis à l'archevêque de Paris une rétractation de ses erreurs. Elle fut présentée à madame de Maintenon.

Doctrine de madame Guyon.

Comme cette rétractation n'empêcha par la visionnaire de faire des prosélytes, il faut connaître sa doctrine; c'est d'autant plus nécessaire qu'on a souvent prétendu qu'elle est purgée de tout ce que celle du P. Molinos renfermait de choquant. La base de cette doctrine était l'amour pur et désintéressé de Dieu, pour lui-même, en faisant une totale abstraction des récompenses qu'il promet et des châtimens dont il menace. Un seul acte d'un tel amour suffit, sans qu'on ait besoin de le réitérer, pour établir l'âme dans un état de contemplation où la perfection suprême résulte nécessairement d'un entier abandon aux volontés di-

portés à le croire, puisqu'elle sut entraîner l'homme qui, par la pureté des siennes et par les douceurs de sa piété, paraissait comme un prophète à la cour, où son esprit brillant et ses manières agréables arrachaient tous les suffrages. Faut-il dire avec le chancelier Daguesseau : « Ce génie sublime, ébloui par l'éclat de ses lumières, suppléant au défaut de sciences par la beauté de son esprit, et voulant toujours paraître philosophe ou théologien, ne fut jamais qu'orateur? » ou faut-il reconnaître la vérité du portrait que ce grand peintre, le janséniste duc de S. Simon, en a tracé? « C'était un esprit coquet, dit cet écrivain [1], qui, depuis les personnes les plus puissantes jusqu'à l'ouvrier et au laquais, cherchait à être goûté et voulait plaire, et ses talens en ce genre secondaient parfaitement ses désirs. » Et ailleurs [2] : « Sa physionomie avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaîté; elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand seigneur; et ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence et surtout la noblesse.... Avec cela, une éloquence naturelle, douce, fleurie; une politesse insinuante, mais noble et proportionnée; une élocution facile, nette, agréable; un air de clarté et de netteté pour se faire entendre dans les matières les plus embarrassées et les plus dures; avec cela, un homme qui ne voulait jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui il parlait, qui se mettait à la portée de chacun sans le faire jamais sentir, qui les mettait à

Portrait de Fénélon.

[1] Voy. vol. I, p. 312. [2] Voy. vol. XII, p. 62.

l'aise, et qui semblait enchanter, de façon qu'on ne pouvait le quitter ni s'en défendre.... Retiré dans son diocèse, il y reçut avec la piété et l'application d'un pasteur, avec l'art et la magnificence d'un homme qui n'a renoncé à rien, qui se ménage tout le monde et toutes choses. Jamais homme n'a eu plus que lui la passion de plaire et au valet autant qu'au maître ; jamais homme ne l'a portée plus loin, avec une application plus suivie, plus constante, plus universelle ; jamais homme n'y a plus entièrement réussi.... L'ambition en lui surnageait à tout, se prenait à tout. »

Et à un autre endroit encore [1] : « Ce merveilleux dehors n'était pourtant pas tout lui-même. Sans entreprendre de le sonder, on peut dire hardiment qu'il n'était pas sans soins et sans recherche de tout ce qui pouvait le conduire aux premières places.... Il marcha vers son but, sans se détourner ni à droite ni à gauche ; il donna lieu à ses amis d'oser nommer son nom quelquefois ; il flatta Rome pour lui si ingrate ; il se fit considérer par toute la société des Jésuites comme un prélat d'un grand usage, en faveur duquel rien ne devait être épargné. »

Enfin [2] : « Sa persuasion, gâtée par l'habitude, ne voulait point de résistance ; il voulait être cru du premier mot : l'autorité qu'il usurpait était sans raisonnement de la part de ses auditeurs, et sa domination sans la plus légère contradiction ; être l'oracle lui était tourné en habitude ; il voulait gouverner en maître

[1] Voy. vol. IX, p. 347. [2] Voy. vol. XI, p. 288.

secrètement pour les laisser ignorer à l'archevêque de Paris qui était très-prévenu contre madame Guyon et contre Fénélon. Harlay en eut cependant connaissance, et, par une ordonnance du 16 août 1694, il proscrivit l'*Analyse de l'oraison mentale* du P. la Combe, et, sans en nommer l'auteur, qui était resté anonyme, deux ouvrages de madame Guyon, *le Moyen court et très-facile pour l'oraison* et un *Commentaire du Cantique des Cantiques.*

Les commissaires ne s'occupèrent pas de l'examen des mœurs de madame Guyon, se tenant à la déclaration que cette dame avait faite à Bossuet qu'elle *détestait* les impuretés dont on l'accusait. Aussi lorsque, dans l'assemblée du clergé de 1700, Bossuet rendit compte des conférences d'Issy, il dit : « Pour les abominations qu'on regardait comme la suite de ses principes, il n'en fut jamais question, et cette personne en témoigna de l'horreur. » C'est la phrase que Ramsay et le marquis de Fénélon, biographes de l'archevêque de Cambrai, et La Baumelle, auteur des Mémoires de madame de Maintenon, nomment un témoignage solennel rendu à la pureté des mœurs de madame Guyon par une assemblée du clergé.

Madame Guyon, effrayée par la démarche de l'archevêque, se mit sous la protection de Bossuet dans un couvent de Meaux. Cependant examiner la doctrine de cette dame, c'était soumettre au scrutin celle de Fénélon. Celui-ci fut constamment en rapport avec la commission, lui communiqua des extraits qu'il avait faits des maximes des saints qui lui paraissaient

favorables au quiétisme ; cependant il se soumit d'avance à la décision des commissaires, qui le ménagèrent au point que le roi ignorant absolument son penchant pour les opinions de madame Guyon, le nomma, le 4 février 1695, à l'archevêché de Cambrai. Les commissaires s'accordaient sur trente-quatre articles auxquels, sur la demande de Fénélon, ils firent quelques légers changemens, après quoi le nouvel archevêque les signa avec eux le 10 mars 1695. Les évêques de Meaux et de Châlons condamnèrent alors, par des ordonnances particulières, les écrits de madame Guyon, toujours sans la nommer. Articles d'Issy, 1695.

Bossuet croyait cette dame tellement revenue de ses erreurs, qu'il lui accorda une permission d'aller aux eaux; c'était une ruse dont elle se servit pour se soustraire à sa juridiction; car, au lieu d'aller aux eaux de Bourbon, elle se cacha à Paris; mais le roi, instruit de cette supercherie, ordonna de la rechercher. Le 27 décembre 1695, elle fut conduite au château de Vincennes : on sut par les papiers qu'on trouva chez elle que son intention avait été de se remettre en communication avec le P. la Combe. Mad. Guyon.

Bossuet et Fénélon travaillaient alors à des ouvrages immortels, le premier, à son *Instruction sur les états d'oraison*, l'autre, à son *Explication des maximes des saints*. Bossuet, avant de publier le sien, le communiqua à plusieurs prélats et à Fénélon lui-même. Pour en prévenir l'effet, Fénélon fit imprimer en grande hâte le sien. Ce sont ces deux livres qui brouillèrent deux grands écrivains dont la France Brouillerie entre Bossuet et Fénelon.

s'honore, et qui donnèrent lieu à un scandale dont ne peuvent que gémir ceux que le caractère élevé et le zèle ardent de Bossuet pour la religion et la vérité, son courage, son inébranlable fermeté et son stile noble, éloquent, sublime ont rempli d'admiration, et qui sont touchés de la piété, de l'humilité, de la simplicité et des grâces de Fénélon, qualités qui se retrouvent dans ses écrits comme dans son caractère. Comme les historiens se trouvent forcés de choisir entre ces deux beaux génies celui qu'ils doivent blâmer, la plupart de ceux du dix-huitième siècle se sont déclarés contre Bossuet : c'était naturel ; le défenseur de la religion sur laquelle les trônes sont fondés, ne devait pas éprouver de faveur auprès des philosophes : il a été accusé de despotisme, d'intolérance, d'injustice; on est allé jusqu'à supposer que la grande âme de l'auteur de l'Exposition de la doctrine, etc., etc., de l'immortel Discours sur l'histoire universelle, l'orateur le plus sublime que la France ait possédé, a été jaloux de l'auteur de Télémaque. Dans le précis que nous donnons de l'histoire du quiétisme; laissant de côté tout ce qui est personnel aux deux grands antagonistes, nous nous bornerons aux faits généraux; mais écrivant au milieu d'une nation qui, parvenue à un degré remarquable d'instruction, est pourtant imbue de beaucoup de préventions, et qui a des motifs pour ne pas aimer l'auteur de l'Histoire des variations, etc.[1], nous devons à la vérité de déclarer qu'après avoir lu

[1] Il faut se rappeler que cet ouvrage a été écrit dans l'Allemagne protestante.

les ouvrages des deux partis, nous avons trouvé la conduite de Bossuet parfaitement correcte, conforme à ses devoirs épiscopaux et au titre de père de l'Église qu'il a mérité. La conduite de Fénélon nous a paru au contraire celle d'un homme placé dans une fausse position, dont l'imagination est continuellement en guerre avec la froide raison, et dont la dévotion, toujours vraie, parce qu'elle part du cœur, est souvent abandonnée par les lumières de l'esprit. Il n'a pas mérité d'être le héros des incrédules et des ennemis de tout pouvoir légitime; mais nous ne pouvons l'absoudre du reproche d'être descendu quelquefois jusqu'à des intrigues : nous en trouvons la cause dans la faiblesse de son caractère, persuadé que son cœur en était innocent et ne connaissait pas l'hypocrisie.

Louis-Antoine de Noailles, un des juges de madame Guyon, avait été nommé, le 19 août, archevêque de Paris. Au moyen d'une déclaration rédigée au nom de madame Guyon par Tronson, et qu'elle signa le 28 août 1696, l'archevêque obtint, au mois d'octobre, de Louis XIV, qu'elle sortirait de sa prison, à condition de demeurer dans un couvent de Paris où elle jouirait de toutes les commodités, ayant avec elle ses deux femmes de chambre. Elle y resta jusqu'en 1701 ou 1703; exilée alors auprès de son fils, à Diziers près Blois, elle y vécut jusqu'au 9 juin 1717, obscurément et sagement, livrée à la dévotion, et ne faisant pas parler d'elle.

Il faut observer que dans la querelle dont nous nous occupons, les Jésuites se déclarèrent pour les

Les Jésuites se déclarent pour Fénélon.

Quiétistes, peut-être parce que les Jansénistes avaient pris parti contre eux; mais aussi parce qu'ils voyaient dans l'archevêque de Cambrai le prélat qu'ils pouvaient opposer avec le plus de succès à celui de Paris qu'ils n'aimaient pas, comme nous verrons ailleurs. Leur collége de Clermont (aujourd'hui Louis-le-Grand) approuva l'ouvrage de Fénélon, qu'il leur avait communiqué en manuscrit, et promit de défendre, si elle était attaquée, la doctrine qu'il renfermait. Ainsi Fénélon eut un puissant protecteur auprès du roi dans le P. la Chaise, son confesseur.

Publication des Maximes des saints.

L'Explication des maximes des saints parut à Paris, au mois de janvier 1697, pendant que l'auteur était à Cambrai. Le contenu de ce livre était sous plusieurs rapports conforme à la doctrine de madame Guyon, mais à sa doctrine purifiée. Il enseigne que la sainteté et la perfection chrétienne consistent dans l'oraison passive ou de quiétude; que cet état de contemplation consiste lui-même dans le pur amour qui, non-seulement justifie et purifie l'âme par lui-même, mais est encore le plus haut degré de la perfection et le terme où elle aboutit. Il enseigne qu'il est permis en général, et par conséquent possible, d'avoir un amour de Dieu entièrement indépendant du motif du salut et du désir de la béatitude éternelle; il regarde cet amour comme le seul qui soit pur et parfait. Le pur amour, dit l'archevêque, fait lui seul toute la vie intérieure, qui est l'unique principe et l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires; cet amour devient tour-à-tour toutes les vertus, et n'en veut aucune en tant

que vertu. L'amour pur et jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut être plus vertueux, et qu'on ne l'est jamais tant que quand on n'est plus occupé de l'être; aussi les saints mystiques ont-ils exclu de cet état les pratiques de vertu. Dans la contemplation pure et directe, l'âme ne s'occupe volontairement d'aucune idée limitée et particulière sur la divinité; elle ne s'arrête qu'à l'idée purement intellectuelle de l'être illimité et *innominable* qui est sans bornes et sans restrictions.

La publication de ce livre fit à Paris une grande sensation qu'on eut soin de cacher au roi. « Personne, dit le chancelier Daguesseau, personne n'osait parler au roi des effets, non plus que de la doctrine de ce livre. On craignait le crédit de l'archevêque de Cambrai, du duc de Beauvilliers et de tout ce qui l'environnait. On craignait même celui de madame de Maintenon, que l'on croyait encore gouvernée par eux. Pontchartrain [1] fut le seul qui osa rompre ce silence trop politique. Il eut le courage d'avertir le roi qu'il se formait à la cour, et presque sous ses yeux, un parti redoutable à la religion, pernicieux aux bonnes mœurs et capable d'introduire un fanatisme aussi fatal à l'Église qu'à l'état. »

Le roi fut effrayé et affligé de cette découverte; il fit des reproches à l'évêque de Meaux de ne l'avoir pas informé des principes de Fénélon avant sa nomination à l'archevêché de Cambrai. Le P. la Chaise s'efforça en vain de persuader au roi que le livre de l'ar-

[1] Louis Phelypeaux de Pontchartrain, secrétaire-d'état ayant le département des affaires ecclésiastiques.

chevêque de Cambrai était orthodoxe, et que ceux qui le condamnaient étaient des Jansénistes. Le confesseur obtint que le cardinal de Janson, ambassadeur du roi à Rome, fût remplacé par le cardinal de Bouillon, neveu de Turenne et ami de Fénélon. L'archevêque, par la raison ou sous le prétexte que la province de Cambrai n'avait été acquise qu'en 1679, sa métropole jouissait encore du privilège de l'immédiateté, demanda, et Louis XIV, sans y consentir formellement, souffrit que la cause de l'archevêque fût déférée à Rome.

La cause de Fenélon est déférée à Rome.

Innocent XII établit, le 21 août 1697, une commission de théologiens chargée d'examiner l'Explication des maximes des saints. On ne saurait nier qu'il ne fut mis en œuvre de part et d'autre des intrigues pour faire condamner ou absoudre ce livre. L'auteur demanda qu'il fût jugé sur une traduction latine qu'il en avait faite; mais comme on remarqua qu'en plusieurs passages elle s'écartait de l'original français, sa requête fut rejetée. La commission ayant terminé son travail, la cause fut remise à la congrégation du saint Office dont la première séance se tint le 19 mai 1698. Cette congrégation, composée de quatorze cardinaux du nombre desquels était le cardinal de Bouillon, tint jusqu'au 25 septembre cinquante-deux séances, à seize desquelles le pape assista.

Confession du P. la Combe.

Bossuet transmit au pape une lettre écrite le 25 avril 1698 par le P. la Combe à madame Guyon, par laquelle ce religieux reconnut qu'il y avait eu de l'illusion, de l'erreur et du péché dans certaines choses qui

étaient arrivées avec trop de liberté entre eux. Il faut dire pour qu'on puisse apprécier le mérite de cette confession que la lettre fut écrite en prison; mais il faut aussi ajouter que la prétendue folie dans laquelle le P. la Combe doit être tombé, ne repose que sur une assertion de Voltaire, autorité rien moins qu'irrécusable. Au reste la lettre du Barnabite ne procura pas la liberté à son auteur, qui resta en prison jusqu'à sa mort arrivée en 1714.

Fénélon est éloigné de la personne de son élève, 1698.

Le 30 mai 1698, le sous-précepteur du duc de Bourgogne, qui était l'abbé de Beaumont, neveu de Fénélon, et trois autres quiétistes placés auprès du petit-fils de Louis XIV, furent destitués. Fénélon, relégué dans son diocèse, conserva le titre de précepteur et la pension de 12,000 livres qui y était attachée. Le duc de Beauvilliers se maintint dans la place de gouverneur par une espèce d'abjuration; le P. la Chaise reconnut aussi que le livre des Maximes renfermait des erreurs.

Condamnation du livre des Maximes, 1699.

Le 12 mars 1699, le pape, conformément à l'avis de la congrégation, donné malgré l'opposition du cardinal de Bouillon, prononça le décret par lequel vingt-trois articles du livre des Maximes furent condamnés comme scandaleux, dangereux et erronnés; on ne se servit pas du terme d'hérétique, afin de faciliter à l'archevêque sa soumission.

Soumission de Fénélon.

Averti de ce jugement, Fénélon écrivit le 4 avril au pape, qu'il avait préparé un mandement par lequel, adhérant humblement à la censure apostolique, il condamnerait simplement, absolument et sans restric-

tion, ni ombre de restriction, le livre des Maximes avec les vingt-trois propositions qui en étaient extraites.

La publication du décret éprouva quelque obstacle, parce qu'à Rome on lui avait donné la forme d'un bref, sous laquelle on n'était pas accoutumé en France de recevoir des décisions de foi. Cependant le roi passa outre, et accorda à Fénélon la permission qu'il avait sollicitée de publier le bref. Le 7 avril 1699, Fénélon monta en chaire, prêcha sur la soumission due à l'Église, annonca la condamnation de son livre, rétracta son opinion et déclara qu'il se soumettait au jugement du pape. Deux jours après, il publia un mandement dans le même sens et adressa au pape une nouvelle lettre de soumission. Cette soumission parut insuffisante à quelques cardinaux, parce que l'archevêque ne parlait ni de repentir ni de conviction, mais seulement de son obéissance et de sa docilité; néanmoins le pape s'en contenta. Louis XIV, pour remédier à l'irrégularité de la forme du bref, ordonna aux archevêques de son royaume d'assembler leurs suffragans afin qu'ils pussent recevoir et accepter le bref comme une constitution apostolique. Dans toutes les dix-sept provinces ecclésiastiques on fit des déclarations pour maintenir les libertés de l'Église gallicane qui pouvaient paraître compromises soit par la forme du bref, soit par quelques expressions qu'il renfermait; dans toutes on accepta unanimement la constitution apostolique. Les prélats allèrent même plus loin; ils comprirent dans la condamnation du livre des Maximes, tous les écrits assez nombreux que l'archevêque de

La constitution du pape est adoptée en France.

Cambrai avait publiés pour la justification de l'ouvrage condamné. Tel fut même l'avis unanime des trois évêques d'Arras, de Tournai et de S. Omer, formant la province de Cambrai, et quoique Fénélon eût fortement combattu l'opinion de ses suffragans, il ne refusa pas de signer leur décret en sa qualité de président. En conséquence le roi donna le 4 août des lettres patentes pour ordonner l'exécution de la constitution en forme de bref et pour supprimer le livre des Maximes et tous les écrits qui avaient été faits, imprimés et publiés pour la défense des propositions qui y sont contenues, et qui avaient été condamnées. Le parlement enregistra les lettres-patentes, le 14 août, avec des réserves sur la forme. Daguesseau, alors avocat général, prononça à cette occasion un discours immortel sur la solidité des maximes de l'Église gallicane.

Le cardinal de Bouillon fut puni des entraves que contre la volonté du roi il avait mises à la célérité de la décision de Rome dans l'affaire du livre des Maximes. Le prince de Monaco le remplaça comme ambassadeur de France. Ayant desservi le roi dans une autre affaire qu'on sollicitait à Rome, le cardinal fut rappelé par ordre du roi du 12 mai 1700 et exilé dans une de ses abbayes, soit Cluny soit Tournus à son choix. Il retarda son départ parce qu'on s'attendait à la mort prochaine du cardinal Cibo, par laquelle Bouillon deviendrait doyen du sacré collège. Il était effectivement à peu de distance de Rome lorsque Cibo mourut : aussitôt il retourna à Rome. Offensé de sa désobéissance, Louis XIV lui fit demander, le 27 août, la démission

Disgrace du cardinal de Bouillon.

de sa charge de grand aumônier de France et le cordon du S. Esprit qui y est attaché. Comme, sous prétexte de l'inamovibilité de la charge de grand aumônier, il éluda d'obéir, un arrêt du conseil du 11 septembre le dépouilla de la charge et du cordon, et ordonna la saisie de tous ses biens séculiers et ecclésiastiques. Le cardinal se ravisa en 1701, rentra en France, se rendit à son exil de Cluny où bientôt après il obtint la main levée de ses biens et de ses bénéfices. Il eut même à plusieurs reprises des permissions de se rendre momentanément dans ses abbayes, et même la permission de se rapprocher de Paris, sans pouvoir y entrer. Sa vie à Cluny fut une suite de procès avec les religieux réformés de l'ordre de Cluny qui ne voulurent pas lui accorder l'autorité de général, parce qu'il n'était pas moine. Ces procès retentirent aux tribunaux du royaume et occupèrent même le conseil du roi : le cardinal les perdit à toutes les instances.

La perte d'un procès auquel il attachait la plus grande importance, le mit dans une rage qui s'exhala en imprécations. Il se rendit à Arras, où il avait l'abbaye de S. Waast; de là, feignant d'aller voir son abbaye de Vigogne, il s'évada et se jeta dans les bras du prince Eugène et de Marlborough, qui commandaient les armées des ennemis du roi dans les Pays-Bas.

Le 22 mai 1710, il adressa à Louis XIV la lettre suivante : « Sire, j'envoie à V. M., par cette lettre que je me donne l'honneur de lui écrire, après dix ans et plus des plus inouies, des plus injustes et des

moins méritées souffrances, accompagnées durant tout ce temps de ma part de la plus constante et peut-être trop outrée (non-seulement à l'égard de Dieu et de son Église) patience et du plus profond silence; j'envoie, dis-je, à V. M., avec un très-profond respect, la démission volontaire (qui ne peut être regardée par personne comme l'aveu d'un crime que je n'ai pas commis) de ma charge de grand aumônier de France et de ma dignité d'un des neuf prélats commandeurs de l'ordre du S. Esprit, qui a l'honneur d'avoir V. M. pour chef et grand maître, qui a juré sur les saints Évangiles, le jour de son sacre, l'exacte observation des statuts dudit Ordre; en conséquence desquels statuts, je joins dans cette lettre le cordon et la croix de l'ordre du S. Esprit que, par respect et soumission pour V. M., j'ai toujours portés sous mes habits depuis l'arrêt que V. M. rendit contre moi, absent et non entendu, dans son conseil d'en haut, le 11 septembre 1701. En conséquence de ces deux démissions que j'envoie aujourd'hui à V. M., je reprends par ce moyen la liberté que ma naissance de prince étranger, fils de souverain, ne dépendant que de Dieu, et ma dignité de cardinal, évêque de la sainte Église romaine et doyen du sacré collège, évêque d'Ostie, premier suffragant de l'Église romaine, me donnent naturellement, liberté séculière et ecclésiastique, dont je ne me suis privé volontairement que par les deux sermens que je fis entre les mains de V. M., en 1671 : le premier, pour la charge de grand aumônier de France, la première des

quatre grandes charges de sa maison et de la couronne; et le second serment, pour la dignité d'un des neuf prélats, commandeurs de l'ordre du S. Esprit; desquels sermens je me suis toujours très-fidèlement et très-religieusement acquitté, tant que j'ai possédé ces deux dignités, desquelles je me dépose aujourd'hui volontairement, et avec une telle fidélité aux ordres et aux volontés de V. M., en tout ce qui n'était pas contraire au service de Dieu et de son Église, que je désirerais bien en avoir une semblable à l'égard des ordres de Dieu et de ses volontés, à quoi je tâcherai de travailler uniquement le reste de mes jours, servant Dieu et son Église, dans la première place après la suprême, où la divine Providence m'a établi, quoique très-indigne; et en cette qualité qui m'attache uniquement au saint-siège, j'assure V. M. que je suis et serai jusqu'au dernier soupir de ma vie, avec le plus profond respect qui est dû à la majesté royale, etc.

Le roi, indigné de cette lettre, ordonna à Daguesseau, procureur-général, de poursuivre le cardinal comme coupable de félonie, et rendit dans son conseil d'en haut un arrêt qui mit entre les mains du roi tout le temporel du cardinal. Le parlement le décréta de prise de corps, et rendit, le 2 janvier, un arrêt portant commission au lieutenant-général de Lyon de visiter l'abbaye de Cluny et d'y faire biffer et effacer toutes les inscriptions que le cardinal y avait fait placer pour l'illustration de sa maison. Le roi fit rayer dans tous les registres des curés de Paris,

Fontainebleau, de S. Germain et de Versailles, la qualité de prince que le cardinal y avait prise, et enlever à l'église de l'abbaye de S. Denis les armes des Bouillon partout où il les avait mises à la chapelle où le maréchal de Turenne est enterré. A l'époque de la mort de ce héros, Louis XIV, tout en honorant sa mémoire, avait défendu de lui donner le titre de prince et de placer ses armes à son tombeau; néanmoins la famille avait plus tard obtenu des moines d'y pouvoir glisser ses armes. Au reste, on ne donna pas suite au procès du cardinal.

Ce prélat mourut à Rome, le 2 mai 1715, et des lettres d'abolition furent accordées à sa mémoire, le 10 mai suivant.

SECTION XIII.

Guerre pour la succession d'Espagne ; traités de paix d'Utrecht, de Rastadt et de Bade, 1713 *et* 1714.

1. *Différend sur la succession d'Espagne et alliances formées contre la France.*

Extinction de la ligne espagnole de la maison d'Autriche.

Charles II, dernier prince de la ligne aînée de la maison d'Autriche, régnante en Espagne, étant mort le 1er novembre 1700, sans laisser ni descendance, ni collatéral, l'ordre de succession castillane alors reçu en Espagne appelait au trône Marie-Thérèse, reine de France, sa sœur aînée, ou plutôt la descendance de cette princesse ; car elle-même ne vivait plus.

Traité de Vienne de 1668, relatif à un partage futur de la monarchie espagnole.

Il est vrai que par contrat de mariage confirmé par la paix des Pyrénées, l'infante Marie-Thérèse avait renoncé pour elle, ses enfans et descendans, à tous les droits que sa naissance lui donnait ; mais si cet acte était valide pour l'infante, parce qu'il dépend, sans doute, d'un individu de renoncer à un droit, ou, en d'autres termes, de refuser une charge que la loi fondamentale de son pays lui impose, il était nul quant à ses enfans, puisque le droit de succession leur venait non de leur mère, mais de cette même loi fondamentale. Louis XIV avait prouvé, en 1667, qu'il ne regardait pas la renonciation de la reine, son épouse, comme valide.

Supposant qu'elle le fût, la succession d'Espagne appartenait à Marguerite-Thérèse, sœur cadette de Marie-Thérèse, et à ses enfans, ou plutôt à la fille unique qu'elle avait donnée à l'empereur Léopold, son époux; car elle était morte en 1672.

A une époque où les deux infantes, Marie-Thérèse et Marguerite-Thérèse, vivaient encore, les deux beaux-frères, Louis XIV et Léopold Ier, s'étaient accordés sur la succession future de Charles II, frère de leurs épouses. C'était dans le temps où Louis XIV faisait valoir, les armes à la main, le prétendu droit de dévolution, et que, pour mettre des bornes à ses conquêtes, les puissances maritimes négociaient la Triple-Alliance. Ce fut alors que le roi de France chargea le chevalier de Gremonville, son résident à Vienne, d'y proposer un partage éventuel de la monarchie espagnole, qui non-seulement préviendrait toute contestation à la mort du roi d'Espagne, mais mettrait aussi fin à la guerre d'alors, puisque la France renoncerait, moyennant quelques cessions, à la conquête des Pays-Bas, dont le traité de partage lui assurerait la possession future.

La négociation se traita avec les princes de Lobkowitz et d'Auersberg; on la conduisit avec le plus grand secret. Elle ne dura pas deux mois; le 19 janvier 1668, le traité fut signé; le 29 février, les ratifications furent échangées. On y convint des conditions auxquelles le roi ferait la paix avec l'Espagne, et l'empereur envoya le marquis de Grano à Madrid pour représenter à Charles II la nécessité de les ac-

cepter. A l'égard du partage éventuel, Louis XIV eut dans son lot le reste des Pays-Bas, la Franche-Comté, la Navarre et ses dépendances, la place de Roses, les Deux-Siciles, les Philippines et les places d'Afrique; l'empereur devait avoir toutes les autres provinces de la monarchie espagnole. Les deux parties promirent que, quand le cas arriverait, elles s'assisteraient réciproquement de leurs forces de terre et de mer pour se mettre en possession des états compris dans les lots respectifs; que s'il naissait des enfans au roi d'Espagne [1], le traité n'en subsisterait pas moins pendant six ans encore; que les deux originaux du traité seraient déposés entre les mains du grand-duc de Toscane. La dernière disposition fut changée par un article séparé, et chaque partie contractante eut un exemplaire du traité que les monarques gardèrent entre leurs mains.

Ce traité resta secret pour tous les historiens, excepté le marquis de Torcy qui en dit quelques mots dans ses Mémoires, d'après lesquels Voltaire en a parlé très-vaguement. Le traité même n'a pas été publié, mais on en connaît les circonstances d'une manière authentique [2].

Lorsque trente-deux ans après ces négociations, le

[1] Charles II, marié depuis onze ans, n'avait pas d'enfant.

[2] Par un fragment de l'Histoire manuscrite de la négociation du traité d'Aix-la-Chapelle, de 1668, par S. PRET, chef du dépôt des archives étrangères; fragment que le général GRIMOARD a publié, vol. VI des Œuvres de Louis XIV, p. 403. Chaque fois qu'il y est question des Siennois, il faut, selon toute apparence, lire Génois.

cas prévu arriva, les circonstances avaient entièrement changé, et il ne fut plus question de la convention de Vienne. Long-temps avant le décès de Charles II, on savait que le roi de France et l'empereur se mettraient sur les rangs pour prétendre à la succession. Léopold avait trois moyens pour fonder ses droits : les pactes de sa maison, les droits de son épouse et ceux de sa naissance.

D'après les pactes de famille, une branche de la maison d'Autriche venant à manquer dans les mâles, la succession appartient aux mâles de l'autre, à l'exclusion des femmes qui n'y sont appelées qu'au défaut total des mâles. Mais comment ces pactes auraient-ils pu déroger à la loi fondamentale de l'Espagne qui ne veut pas qu'on passe d'une ligne dans une autre, aussi long-temps que dans la première il y a un héritier soit infant, soit infante? Ce moyen était nul.

Droits de la maison d'Autriche à la monarchie espagnole.

L'épouse de Léopold était la véritable héritière, en supposant que la renonciation de la feue reine de France exclût sa postérité. Mais l'empereur ne faisait plus valoir les droits de son épouse, parce qu'après sa mort, ils avaient passé à leur fille unique, l'archiduchesse Marie-Antoinette, qui avait donné naissance à Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière, vrai héritier, dans cette supposition, de la monarchie espagnole. Pour exclure ce prince, Léopold lui opposa l'acte par lequel sa mère, en épousant l'électeur de Bavière, avait renoncé à tous les droits de succession que sa naissance lui donnait.

Écartant ainsi, par suite d'une double renoncia-

tion, les enfans de la reine de France et son propre petit-fils, Léopold revendiqua pour lui-même la monarchie espagnole, en vertu des droits de Marie-Anne, sa mère, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et tante de Charles II, à laquelle la succession avait été assurée, à l'exclusion des enfans de France, par son contrat de mariage et par des testamens des rois d'Espagne. Il avait, de son troisième mariage avec Éléonore-Madeleine-Thérèse, princesse Palatine de Neubourg, deux fils, les archiducs Joseph et Charles. L'aîné, qu'il avait fait élire roi des Romains dès l'an 1690, devait lui succéder dans les possessions héréditaires de sa maison, et il destinait au cadet le trône d'Espagne.

Premier testament de Charles II, 1696.

Cédant au cri de sa conscience, Charles II fit, à ce qu'il paraît, en 1696, un testament secret par lequel il institua le prince électoral de Bavière son héritier universel. L'empereur, par une ambassade extraordinaire, sollicita la révocation de ce testament, à l'existence duquel la maison d'Autriche croyait (car ce ne fut que par la suite qu'on essaya de répandre des doutes à cet égard). L'ambassadeur, secondé par la reine, obtint la révocation du testament, mais Charles II refusa de tester en faveur d'un archiduc, à moins que l'empereur n'envoyât ce prince en Espagne avec un corps de 10 à 12,000 hommes pour servir à la défense de la Catalogne. La lenteur avec laquelle on donna suite, de la part de la cour de Vienne, à cette négociation, laissa le temps à Louis XIV de la faire manquer. Aussitôt que la paix

de Ryswick fut conclue, il fit déclarer à Madrid qu'il regarderait comme un acte d'hostilité tout ce qu'on ferait pour disposer de la succession d'Espagne au préjudice des enfans de France. Charles II n'osa plus tester en faveur de l'archiduc.

Cependant les nombreuses difficultés qui s'opposeraient à l'élévation d'un prince de son sang au trône d'Espagne ne pouvant échapper à la prévoyance de Louis XIV, il prit un parti qui devait concilier le véritable intérêt de sa couronne et le maintien de la tranquillité générale. Guillaume III, roi de la Grande-Bretagne, prévoyant de son côté qu'il ne pourrait pas porter la nation anglaise à entreprendre encore une fois une guerre continentale, pour empêcher Louis XIV de s'emparer de la succession, pensa qu'il était plus prudent de faire à ce monarque quelques concessions partielles pour obtenir sa renonciation à la totalité. Il prêta l'oreille en conséquence aux ouvertures qui furent faites au comte de Portland, son ministre à la cour de France, par MM. de Pomponne et de Torcy. Il s'ouvrit une négociation qui fut suivie à la Haye par les comtes de Tallard et de Briord, et aboutit à un traité entre la France, la Grande-Bretagne et les États-généraux, lequel, signé le 11 octobre 1698, est connu sous le nom de *premier traité de partage*. Voici les principaux articles de cette convention : Premier traité de partage, 1698.

Le royaume des Deux-Siciles avec les ports de Toscane (San Stefano, Porto-Ercole, Orbitello, Telamone, Porto-Longone et Piombino), le marquisat de Final et la partie de la province de Guipuscoa, située

au nord des Pyrénées, nommément Fontarabie, S. Sébastien et le port du Passage, furent assurés au dauphin. L'archiduc Charles devait avoir le duché de Milan. Le reste de la monarchie espagnole fut adjugé à Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière. Admettre le principe de ce partage, c'était reconnaître la nullité de la renonciation de l'archiduchesse Marie-Antoinette, et par suite de toute renonciation. L'électeur de Bavière, père du jeune prince, lui fut substitué dans la succession de cette monarchie. Si une des parties intéressées refusait d'agréer ce traité, sa portion devait être mise en séquestre entre les mains des gouverneurs espagnols de ces provinces, et si elle inquiétait les autres, les alliés devaient réunir leurs armes contre elle.

Second testament de Charles II, 1698.

L'électeur de Bavière accepta sans hésiter; mais le roi d'Espagne, qui répugnait à tout partage de sa monarchie, aussitôt qu'il connut ce projet, assembla un conseil extraordinaire, à l'issue duquel il fit un nouveau testament. Le prince électoral de Bavière fut institué héritier universel de tous ses états, et la régence, pendant la minorité de ce prince, fut déférée à la reine d'Espagne.

Mort du prince électoral de Bavière, 1699.

Ainsi les principales puissances s'étaient réunies en faveur du prince de Bavière : la France, l'Angleterre et la Hollande lui destinaient l'Espagne, l'Amérique et les Pays-Bas. L'électeur souscrivait pour son fils au démembrement du reste de la monarchie espagnole, et dans le même temps, le roi d'Espagne appelait ce jeune prince à sa succession. On se flattait d'avoir

prévenu une guerre sanglante, et affermi pour long-temps le repos de l'Europe, lorsque la prudence humaine se vit confondue par un événement inattendu : le prince de Bavière mourut à Bruxelles, le 8 février 1699, âgé d'un peu plus de six ans.

Second traité de partage, 1700.

Le traité de partage ne pouvant plus subsister, Louis XIV en proposa un second qui fut signé à Londres, le 13, et à la Haye, le 25 mars 1700, par la France, l'Angleterre et la Hollande. Il réglait que le Dauphin, outre le royaume des Deux-Siciles, les ports de Toscane, le marquisat de Final et la province de Guipuscoa, qui lui avaient été assurés par le premier partage, aurait encore le duché de Lorraine, excepté le comté de Bitche, destiné au prince de Vaudemont, et qu'on donnerait en échange au duc de Lorraine celui de Milan, de manière toutefois que si le duc de Lorraine ne voulait pas consentir à cet échange, le Dauphin aurait la Navarre ou le duché de Luxembourg, ou bien la Savoie et le comté de Nice avec la vallée de Barcelonnette, contre lesquels on donnerait au duc de Savoie le duché de Milan; que les autres royaumes et états de la monarchie espagnole seraient assurés à l'archiduc Charles, et que, si ce prince n'acceptait point le traité de partage dans l'espace de trois mois, ou, comme cette clause est rectifiée dans un article secret, deux mois après la mort de Charles II, les alliés se concerteraient entre eux pour nommer à sa place un autre héritier; qu'en acceptant le traité de partage, l'archiduc ne pourrait se rendre ni dans le royaume d'Espagne ni dans le

duché de Milan pendant la vie de Charles II; que, si l'archiduc venait à mourir avant le roi d'Espagne, il serait permis à l'empereur de lui substituer un prince ou une princesse de sa maison, à l'exclusion toutefois de Joseph, roi des Romains, qui ne pourrait point posséder la monarchie d'Espagne, afin que cette monarchie ne fût jamais réunie à l'Empire ni aux états de la branche allemande de la maison d'Autriche.

L'empereur refuse d'accéder au traité de partage.

Louis XIV envoya le marquis de Villars à Vienne pour engager l'empereur à approuver le traité de partage. Ce prince fit semblant de vouloir se prêter aux vues des cours alliées; mais il ne cherchait qu'à amuser la France par des promesses vagues, tandis qu'il mettait tout en œuvre pour se concilier le roi et le ministère d'Espagne. Enfin il déclara aux envoyés de France, d'Angleterre et des États-généraux à Vienne, qu'il ne pouvait pas accepter le traité de partage.

Troisième testament de Charles II, 1700.

Après une suite d'intrigues que nous rapporterons au chap. V, Charles II, conformément à une décision du pape et de son conseil d'état, conformément aussi aux principes du droit public, reconnut, par un testament signé le 2 octobre 1700, les droits de Marie-Thérèse, sa sœur, à la monarchie espagnole. Il déclara que la renonciation de cette princesse, de même que celle de la princesse Anne, mère de Louis XIV, au royaume d'Espagne, ayant eu pour unique motif d'empêcher la réunion de ces royaumes à la couronne de France, ce motif cessait, si la succession était transférée à un fils puîné de France; qu'en cette considération il nommait Philippe, duc d'Anjou, second

fils du dauphin, héritier légitime de tous ses états. Il substitua à ce prince, dans le cas où il mourût sans enfans, ou qu'il fût élevé au trône de France, le duc de Berry, troisième fils du dauphin, et à celui-ci l'archiduc Charles, à l'exclusion de l'archiduc Joseph, fils aîné de l'empereur. Enfin, au défaut de l'archiduc, il appela à la succession le duc de Savoie et ses enfans, comme descendans de Catherine, fille de Philippe II; mais dans tous les cas ce testament interdit tout démembrement ou diminution de la monarchie.

En passant sous silence le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et lui préférant le duc de Savoie, Charles II intervertit l'ordre de succession, puisqu'au défaut des descendans mâles des sœurs de Charles II, filles de Philippe IV, il fallait remonter aux filles de Philippe III avant celle de Philippe II. Or le duc d'Orléans ainsi que Louis XIV étaient fils de la fille aînée de Philippe III. Aussi le duc protesta-t-il dans la suite contre cette disposition du testament.

Philippe d'Anjou est proclamé roi d'Espagne.

Charles II mourut le 1er novembre 1700. Le conseil qu'il avait établi par son testament, pour vaquer au gouvernement du royaume jusqu'à l'arrivée de son successeur, envoya à Louis XIV une copie du testament, et le supplia de concourir à en maintenir les dispositions, en accordant aux Espagnols Philippe d'Anjou, son petit-fils. Le même conseil donna ordre à l'ambassadeur qui résidait à Paris, de dépêcher tout de suite un courrier à Vienne, pour faire la même offre à l'archiduc, si Louis XIV, préférant l'intérêt de la France à celui de l'Espagne et de son petit-

fils, aimait mieux s'en tenir au traité de partage.

Le roi qui déjà avait ordonné au marquis d'Harcourt d'assembler une armée à Bayonne pour aller prendre possession du Guipuscoa que le traité de partage adjugeait au dauphin, convoqua son conseil, composé du dauphin, du chancelier Pontchartrain, du duc de Beauvilliers, chef du conseil des finances et gouverneur du duc d'Anjou, et du marquis de Torcy ayant le département des affaires étrangères, pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre. Certes ce n'était pas une question facile à résoudre, et il n'arrive pas souvent qu'un cabinet ait à choisir, comme alors, entre la magnanimité des sentimens d'un prince et les intérêts de sa politique. Renier le testament, c'était, aux yeux d'une politique vulgaire, assurer à la France un accroissement de territoire bien supérieur à toutes les conquêtes de Louis XIV; mais c'était refuser une couronne offerte à son petit-fils. Accepter, c'était s'exposer au reproche de la mauvaise foi et se charger d'une guerre avec l'Autriche, et peut-être avec les puissances maritimes. Madame de Maintenon fit, dit-on, d'inutiles efforts pour empêcher Louis XIV d'accepter le testament [1]; le duc de Beauvilliers se joignit à elle; mais la grandeur d'âme de Louis XIV ne balança pas long-temps.

[1] Le marquis de TORCY dit cependant que cette dame n'assista pas au conseil où l'on délibéra sur le parti à prendre, ainsi que quelques historiens, et nommément le duc de S. Simon, l'ont prétendu. Ce dernier dit qu'elle vota pour l'acceptation du testament.

Il résolut, sur les vives instances du dauphin [1], d'accepter le testament. D'ailleurs la politique était peut-être d'accord avec les sentimens du roi; il ne pouvait pas se cacher, qu'en refusant le testament, il aurait également la guerre à faire pour conquérir ce que le traité de partage avait adjugé à la France [2], car la vé-

[1] Voici le récit du duc de S. SIMON. « Monseigneur, tout noyé qu'il fût dans la graisse et dans l'apathie, parut un autre homme dans ce conseil, à la grande surprise du roi et des assistans. Quand ce fut à lui à parler, les ripostes finies, il s'expliqua avec force pour l'acceptation du testament, et reprit une partie des meilleures raisons du chancelier. Puis se tournant vers le roi d'un air respectueux, mais ferme, il lui dit qu'après avoir dit son avis comme les autres, il prenait la liberté de lui demander son héritage, puisqu'il était en état de l'accepter; que la monarchie d'Espagne était le bien de la reine, sa mère, par conséquent le sien, et, pour la tranquillité de l'Europe, celui de son second fils, à qui il le cédait de tout son cœur, mais qu'il n'en quitterait pas un seul pouce de terre à nul autre; que sa demande était juste et conforme à l'honneur du roi et à l'intérêt et à la grandeur de sa couronne, et qu'il espérait bien aussi qu'elle ne lui serait pas refusée. Cela dit d'un visage enflammé, surprit à l'excès. » *Edition de* 1829, vol. III, p. 32.

[2] *Mémoires de* TORCY, *Collection* de PETITOT, vol. LXVII, p. 95. Presque tous les écrivains étrangers, accoutumés à ne voir que ruse et subterfuges dans la conduite de Louis XIV, ont prétendu que toutes les négociations qui précédèrent la mort de Charles II n'eurent pour objet, de la part de la France, que de tromper et d'endormir les puissances maritimes, et que son hésitation sur le choix entre le testament et le traité de partage ne fut que simulée. Il nous paraît, avec M. KOCH, que c'est pousser trop loin le scepticisme et les préventions. Néanmoins nous ne disons pas que Louis XIV fut étranger aux moyens par lesquels Charles II fut décidé à faire ce testament; nous verrons au chap. V, sect. II, que le marquis d'Har-

ritable question sur laquelle il fallut décider n'était pas : Le duc d'Anjou acceptera-t-il le trône d'Espagne, ou le traité de partage sera-t-il observé? Il fallait la poser ainsi : Laissera-t-on à l'archiduc la faculté d'accepter le testament, ou le duc d'Anjou l'acceptera-t-il lui-même? la France assistée de la nation espagnole combattra-t-elle les forces de l'empereur seul, pour que le duc d'Anjou ait toute la succession, ou bien combattra-t-elle seule les forces de l'empereur et de la nation espagnole pour avoir pour elle-même une petite portion de cette succession? Dans la solution de cette question, les signataires du traité de partage n'entrèrent pas en considération ; l'Autriche ne pouvait pas réclamer leur assistance, puisqu'elle avait rejeté le traité.

La déclaration du roi adressée à la régence d'Espagne est du 12 novembre 1700. « Loin de se réserver aucune partie de la monarchie, y dit Louis XIV, le dauphin sacrifie ses propres intérêts au duc d'Anjou que la volonté du feu roi et le vœu de ses peuples appellent. Nous le ferons partir incessamment pour donner au plus tôt à des sujets fidèles la consolation de recevoir un roi, bien persuadé que son premier

court travailla à faire des amis à la France parmi les alentours de ce monarque. Nous ne soutiendrons pas même que le cabinet français ignorait l'existence du testament, quoique le contraire ne soit pas prouvé ; mais nous insisterons sur une circonstance que nous apprennent les Mémoires de Louville, publiés en 1818, savoir qu'au mois de septembre 1700 encore, Louis XIV était résolu de s'en tenir au traité de partage. Voy. *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne*, vol. I, p. 19.

devoir doit être de faire régner avec lui la justice et la religion, de s'appliquer uniquement au bonheur de ses états, de connaître et de récompenser le mérite, et de s'en servir dans ses conseils, dans ses armées et dans les différens emplois de l'Église et de l'état. Nous l'instruirons de ce qu'il doit à sa gloire, et encore plus de ce qu'il doit à une nation également brave et éclairée, toujours fidèle à ses maîtres. Nous l'exhorterons à se souvenir de sa naissance et de qui il est fils, mais encore plus de qui il est roi. »

Ce fut le 16 novembre que Louis XIV présenta à l'ambassadeur d'Espagne et aux courtisans assemblés à Versailles son petit-fils, comme roi d'Espagne. Aussitôt qu'on sut à Madrid que le roi de France avait adhéré aux dispositions du testament de Charles II, Philippe d'Anjou y fut proclamé : cela se fit le 24 novembre. Il partit pour l'Espagne le 4 janvier 1701, et son aïeul lui remit une instruction en trente-trois articles, contenant des règles de conduite dont nous rapporterons seulement la dernière. « Je finis, dit Louis XIV, par un des plus importans avis que je puisse vous donner. Ne vous laissez pas gouverner; soyez le maître; n'ayez jamais de favori ni de premier ministre; écoutez, consultez votre conseil; mais décidez. Dieu qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions. » Après la remise de ce mémoire, Louis XIV dit à Philippe V en l'embrassant : « Adieu, mon fils, il n'y a plus de Pyrénées. » Le roi d'Espagne arriva à Madrid le 18 février, mais il

Instruction de Louis XIV pour Philippe V.

n'y fit son entrée solennelle que le 14 avril 1701, et fut généralement reconnu par tous les peuples soumis à la domination espagnole.

Déclaration modérée de Louis XIV.

On ne pouvait pas espérer que les différentes cours européennes verraient avec indifférence la couronne d'Espagne passer à la maison de Bourbon. La prudence conseillait à Louis XIV d'employer tous les moyens propres à calmer l'inquiétude que causait cet agrandissement de sa maison. Il montra d'abord beaucoup de modération. Le comte de Briord, son ministre à la Haye, déclara « qu'ayant pris en considération les affaires présentes, et voyant que l'empereur n'avait point accepté le traité de partage et que peu de princes, et aucune des couronnes du Nord n'y étaient entrés, sachant d'ailleurs que le roi d'Angleterre verrait avec peine la Sicile entre les mains des Français, le roi de France avait résolu de se rendre à l'empressement des Espagnols d'avoir le duc d'Anjou pour roi; qu'il savait bien que par là il perdait beaucoup, mais qu'il aimait mieux renoncer aux avantages que le traité de partage procurait à sa couronne, que de donner lieu à une guerre qui troublerait le repos de toute l'Europe. »

Comme il était évident que, si l'acquisition d'une couronne magnifique par un petit-fils de France flattait la gloire de Louis XIV, elle faisait perdre à la monarchie française de grands avantages que les puissances lui avaient accordés par le traité de partage, on devait s'attendre à ce que ces puissances ne prendraient pas ombrage de la résolution de Louis XIV;

car il pouvait leur être indifférent que la couronne d'Espagne fût portée par un cadet de France ou par un prince cadet d'Autriche, pourvu que l'Espagne continuât à former un état séparé et indépendant [1].

Alliance du duc de Savoie avec Philippe V.

Ces considérations semblent avoir frappé les puissances qui reconnurent d'abord Philippe d'Anjou comme roi d'Espagne. Le premier qui prit ce parti fut le duc de Savoie. Ce prince avait flotté incertain sur le parti qu'il devait prendre, mais s'étant à la fin convaincu que l'alliance de la France lui serait pour le moment plus avantageuse que celle de l'empereur, peut-être aussi flatté du mariage du nouveau roi avec une de ses filles et de la charge de généralissime des deux couronnes en Italie qui lui fut déférée; il s'engagea à accorder, en tout temps, aux troupes françaises, le libre passage par ses états, et à entretenir un corps de 10,000 hommes pour le service des deux couronnes. On prétend qu'en signant cet engagement, il s'en excusa auprès de l'empereur, comme lui ayant été extorqué par la force.

Alliance de Venise avec le duc de Mantoue, 1701.

Son exemple fut suivi par le duc de Mantoue, qui conclut, le 24 février 1701, à Venise, une alliance avec les deux couronnes, par laquelle il s'engagea à

[1] Tout ce que W. Coxe, dans ses *Mémoirs of the kings of Spain of the house of Bourbon*, etc., allègue pour prouver que l'acceptation du testament de Charles II était plus utile pour la France que le traité de partage, et que Louis XIV a joué la comédie en paraissant balancer sur le parti à prendre, ne prouve autre chose, à notre avis, sinon que ce prince a tâché de tirer avantage des circonstances et de s'indemniser de ce que l'établissement de son petit-fils sur le trône d'Espagne avait coûté et pouvait encore coûter à la France.

recevoir 7,000 hommes de troupes françaises dans sa capitale, à condition cependant que la France paraîtrait lui avoir fait violence pour cela. L'alliance de la république de Venise aurait été extrêmement importante au parti pour lequel elle se serait décidée; l'empereur et la France la recherchèrent, mais la république déclara vouloir conserver la neutralité. L'Autriche et la France se plaignirent ensuite que cette neutralité était mal observée; on conçoit que la prépondérance de l'Autriche ou de la France était désagréable à la république : celle de l'Autriche offrait cependant plus de dangers pour son indépendance.

Alliance de Lisbonne avec le Portugal, 1701.

Le roi de Portugal conclut, le 18 juin 1701, à Lisbonne un traité avec l'Espagne et la France. Ce traité se distingue par le grand nombre de minuties qu'il renferme et dont il sera question au chapitre VI. Le roi de Portugal s'oblige, par l'art. 1er, à la garantie du testament de Charles II en ce qui concerne la succession de Philippe V; il fermera ses ports aux sujets et vassaux de toute puissance qui fera la guerre à la France ou à l'Espagne, pour empêcher ou affaiblir cette succession.

Reconnaissance de Philippe V par les États généraux, 1701.

Ainsi Philippe V fut reconnu par ses plus proches voisins; les États-généraux tardèrent jusqu'à la fin de février 1701 à reconnaître ce prince, encore ajoutèrent-ils qu'ils se réservaient de faire connaître les conditions qui leur paraîtraient nécessaires pour le maintien de la tranquillité en Europe. A cette réserve on reconnaît l'influence de Guillaume III qui, moins puissant dans son royaume que dans les conseils de la

Et par le roi d'Angleterre.

république, et cédant, dit-on, à l'opinion du parlement, écrivit à Philippe une lettre de félicitation sur son avénement au trône. La situation politique de l'Europe était en général fort avantageuse à Philippe V. Une guerre qui venait d'éclater dans le Nord occupait les forces des différentes puissances. L'empereur était menacé d'une diversion de la part des mécontens d'Hongrie, qui s'étaient donnés pour chefs le fameux Ragoczi. En Allemagne tout était dans une crise violente; en érigeant de son autorité un neuvième électorat l'empereur avait jeté une pomme de discorde parmi les princes. Les états confédérés contre cette innovation armaient à toutes forces, et la diète de l'Empire avaient été obligée d'interrompre ses délibérations.

État politique de l'Europe favorable à Philippe V.

Plusieurs princes d'Empire, les électeurs de Bavière et de Cologne, les ducs de Brunswick-Wolfenbüttel et de Saxe-Gotha, ainsi que l'évêque de Munster, s'étaient déclarés pour la France. Il aurait dépendu de la cour de Vienne de s'assurer de l'électeur de Bavière, si l'état délâbré de ses finances lui avait permis de payer à ce prince les subsides qu'elle lui devait pour les secours qu'il avait fournis dans la dernière guerre contre les Turcs [1]. Ayant vainement sol-

[1] Voici comment le prince Eugène de Savoie s'exprime dans une lettre du 20 juin 1701 adressée au comte de Kaunitz : « Rien ne me fait plus de peine que la manière dont on se conduit envers l'électeur de Bavière. On se brouille avec lui parce qu'on n'a pas de fonds pour lui payer les subsides dus; on observe cette conduite dans une époque où, à cause de la prochaine guerre avec la France, l'amitié

licité le paiement, l'électeur, indigné d'une telle ingratitude, se jeta dans les bras de la France.

Alliance de Versailles, de 1701, avec l'électeur de Bavière.

Il conclut, le 9 mars 1701, à Versailles, une alliance avec Louis XIV. L'objet de ce traité était, d'après l'*art.* 2 ; le maintien de l'état de choses résultant des paix de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick.

L'électeur promet de regarder comme ennemis et perturbateurs du repos public tous ceux qui entreprendraient de troubler Philippe V dans la possession de ses états. *Art.* 3.

S'il arrivait que la France fût obligée d'entrer en guerre, l'électeur se déclarera pour elle, et on conviendra dès à présent du nombre des troupes qu'il enverra contre les ennemis du roi. *Art.* 4. On ne connaît pas ce qui a été convenu à cet égard ; car le traité n'en parle pas.

L'article suivant dit que, comme l'état des troupes de l'électeur ne lui permet pas d'agir offensivement, le roi trouvera bon qu'il demeure sur une ligne défensive, jusqu'à ce qu'il ait levé les troupes convenues par le traité.

Si l'empereur demande le passage pour ses troupes, par la Bavière, avant que l'électeur soit en état de s'y

de l'électeur devait nous tenir à cœur plus que jamais. On regarde l'ingratitude comme un vice parmi les particuliers ; mais les cours se la permettent avec la plus grande indifférence. Je suis fâché que notre souverain si juste, connaissant parfaitement tout ce que la maison de Bavière a fait pour notre service et pour nous agrandir, ne veuille pas entendre parler de l'acquittement des subsides qui lui sont dus. *Sammlung hinterlassenen politischen Schriften des Prinzen* EUGENOS *von Savoyen*, Tubingen, 1811, I, p. 55.

opposer, il se servira, pour le refuser, de toutes les raisons que lui donnent les constitutions de l'Empire et les capitulations impériales. Si ces raisons sont inutiles, l'électeur accordera le passage, mais avec de telles restrictions, que le nombre de troupes soit le moindre possible. *Art.* 6.

Aussitôt que l'électeur aura mis ses troupes sur pied, on refusera le passage à celles de l'empereur. *Art.* 7.

Le roi garantit à l'électeur la possession entière de ses états, et ne fera la paix que lorsque toutes les places et terres dont il pourra avoir été dépouillé pendant la guerre, lui auront été rendues.

Alliance de Bruxelles avec l'électeur de Cologne.

Le traité d'alliance avec l'électeur de Cologne, qui renferme à peu près les mêmes dispositions, avait été signé à Bruxelles dès le 13 février 1701.

L'alliance avec un membre de l'Empire aussi puissant que l'électeur de Bavière, devint fort utile à la France, à qui elle permit d'envahir l'Allemagne, et d'y faire des progrès qui auraient pu devenir décisifs, si la cour de Versailles avait été aussi habile à choisir ses généraux qu'elle était adroite à profiter des fautes politiques de ses adversaires.

Fautes politiques commises par Louis XIV.

Il est probable que Louis XIV, appuyé sur ces alliances et favorisé par les circonstances où se trouvait l'Europe, aurait évité la guerre sanglante qui faillit perdre la France, s'il avait donné aux puissances maritimes une garantie suffisante pour les rassurer contre l'appréhension qu'elles avaient conçue, qu'en acceptant le testament de Charles II, Louis XIV

n'eût en vue que son propre intérêt, et qu'il ne préparât la réunion des deux monarchies d'Espagne et de France.

Loin d'écarter ce soupcon par une conduite sage et modérée, il prit des mesures qui devaient augmenter la méfiance et aigrir les esprits agités, au point de soulever contre lui une grande partie de l'Europe.

Lettres-patentes en faveur de Philippe V.

Peu de temps avant le départ du duc d'Anjou pour l'Espagne, Louis XIV fit sceller des lettres-patentes qui réservaient à ce prince ses droits à la couronne de France, au défaut du duc de Bourgogne et de sa descendance mâle. Nous comptons cette démarche de Louis XIV parmi les fautes politiques qu'il commit, parce qu'inutile par elle-même (puisque le monarque n'accorda ni ne put accorder à Philippe aucun droit qu'il ne tînt de sa naissance et de la loi fondamentale du royaume), elle éveilla l'attention des cabinets européens, et leur fit appréhender que Louis XIV ne voulût préparer la réunion de deux couronnes sur une même tête.

Occupation des Pays-Bas par les troupes françaises.

Les Hollandais craignaient de voir passer sous la domination française les Pays-Bas espagnols, et les Anglais même attachaient une haute importance à la conservation de cette barrière dans les mains d'une puissance tierce. Au lieu de dissiper leur crainte, Louis XIV se fit attribuer, par le conseil de Madrid, le pouvoir de prendre telles mesures qu'il jugerait à propos pour le bien-être de l'état, et tous les gouverneurs des provinces reçurent l'instruction d'avoir pour les ordres du roi de France la même déférence que

pour ceux qui leur viendraient de la cour d'Espagne. En conséquence, Louis XIV arracha à l'électeur de Bavière, qui, depuis 1691, gouvernait les Pays-Bas espagnols, la promesse qu'il laisserait introduire dans toutes les places des troupes françaises, sous la dénomination de troupes auxiliaires, afin de leur servir de défense contre les Hollandais, accusés de travailler à une ligue avec l'Angleterre contre Philippe d'Anjou et contre la France. Les troupes françaises entrèrent, le 6 février, toutes au même instant, dans toutes les places des Pays-Bas espagnols, surprirent les garnisons hollandaises qu'elles y trouvèrent, en vertu d'une convention que les États-généraux avaient conclue avec Charles II; on les renvoya chez elles avec armes et bagages. On fit ainsi la double faute de se brouiller avec les Hollandais, et de leur rendre vingt-deux bons bataillons, sans lesquels ils auraient difficilement pu faire la guerre. L'électeur de Bavière, confirmé par Philippe V dans le gouvernement des Pays-Bas, le remit *ad interim* au marquis de Bedmar, qui commandait les troupes espagnoles, et s'en retourna avec toute sa cour à Munich, où, à ce qu'il disait, sa présence était nécessaire. Il est certain, au reste, que Louis XIV avait le projet de se faire céder les Pays-Bas, et le conseil d'Espagne y consentit. Philippe V nomma son frère, le duc de Bourgogne, vicaire-général de ces provinces, afin d'en accoutumer les habitans à la domination française. Mais l'électeur en témoigna un si vif déplaisir, qu'on abandonna ce projet [1].

[1] *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon*

Malgré l'insulte que les troupes de la république avaient essuyée, les négociations ne furent pas immédiatement rompues. Les États-généraux communiquèrent au comte d'Avaux les conditions auxquelles, d'après eux, s'attachait la tranquillité de l'Europe. Ils demandèrent entr'autres, 1°. qu'il fût donné à l'empereur une satisfaction raisonnable sur ses prétentions; 2°. que le roi retirât ses troupes de toutes les places des Pays-Bas espagnols; 3°. que les villes et places de Venlo, Ruremonde, Stevensward, Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Dendermonde, Damme et S. Donaas, fussent confiées à la garde des États-généraux; 4°. qu'aucune portion de la monarchie espagnole ne pût jamais être cédée à la France. Alexandre Stanhope, plénipotentiaire d'Angleterre, y ajouta, le même jour, la demande qu'Ostende et Nieuport fussent confiés à la garde des Anglais. Ces demandes ayant été hautement rejetées par l'ambassadeur de France, les États-généraux, cédant aux insinuations de Guillaume III, ce rival de la gloire de Louis XIV, se joignirent aux ennemis de la France. Le roi d'Angleterre était, à la vérité, embarrassé sur les moyens de faire agréer son projet de guerre contre la France au parlement, dont un grand nombre de membres, Torys par système, prétendaient que le véritable intérêt de l'Angleterre ne lui permettait pas de se mêler des affaires du continent. L'occupation des Pays-Bas par des troupes françaises ébranla cette

en Espagne, extraits de la correspondance du marquis de LOUVILLE. Paris, 1818, 2 vol. in-8, vol. I, p. 250.

disposition des esprits; mais ce qui les changea tout-à-fait, ce fut ce qui arriva après la mort de Jacques II, le 16 septembre 1701. Louis XIV ayant, en contravention au traité de Ryswick, accordé au fils de ce prince le titre et les honneurs de roi de la Grande-Bretagne, dès qu'il reçut cette nouvelle, Guillaume III, qui se trouvait en Hollande, se rendit en Angleterre, pour dissoudre le parlement et en convoquer un nouveau. Celui-ci dont la majorité était composée de Wighs, lui accorda des moyens pour venger l'outrage que l'honneur national semblait avoir souffert par la démarche de Louis XIV [1], et proscrivit la tête du prétendant. Guillaume mourut, à la vérité, quelques mois plus tard; mais la reine Anne confia l'administration du royaume à Marlborough et Godolphin, qui, quoique Torys, persistèrent dans le même système politique.

Reconnaissance de Jacques III par la France, 1701.

L'empereur auquel ses finances épuisées ne permettaient pas un armement considérable, avait commencé la guerre sans avoir un allié.

Campagne de 1701 en Italie.

Au commencement du mois de mai 1701, le maréchal Catinat, destiné à la défense du Milanais, prit avec l'armée française une position près de Vérone. Il s'attendait à ce que les troupes impériales qui s'étaient rassemblées entre Trente et Roveredo, essaieraient de pénétrer en Italie par la vallée de l'Adige et par Chiusi,

[1] Nous verrons dans l'histoire d'Angleterre (chap. IV, sect. 10, n. 3), en parlant des conférences de Hal de 1697, qu'il existe peut-être un motif qui peut excuser la démarche peu politique de Louis XIV.

et il se proposait de les recevoir à leur arrivée sur les hauteurs des Alpes. L'Europe étonnée apprit alors que les ennemis de la France et de la Savoie étaient commandés par un prince du sang de Victor-Amédée II, par Eugène, prince de Savoie [1]. Voyant l'impossibilité de forcer le passage, ce général se tourna vers les étroits défilés qui se trouvent entre Vérone et Vicence, et à l'improviste Catinat le vit paraître dans la plaine. Catinat ayant fait un mouvement vers Ostiglia, le prince qui dès-lors déploya les talens d'un grand général, attaqua et battit, le 19 juillet, près de Carpi, dans le Modénais, le comte de Tessé qui, en qualité de capitaine-général, commandait l'armée française en l'absence du maréchal. Cette victoire permit au prince Eugène de s'emparer du pays situé entre l'Adige et l'Adda. La désunion se mit entre le maréchal de Catinat, le comte de Tessé qui espérait le remplacer, et le prince de Lorraine-Vaudemont que Philippe V avait nommé gouverneur du Milanais et dont le fils, Charles-Thomas, se trouvait à l'armée d'Eugène. Lorsque le duc de Savoie, comme généralissime, vint prendre le commandement, il trouva que la confusion était parvenue au comble.

[1] Il était un cadet de la ligne de Savoie-Carignan, petit-fils du prince Thomas, dont il a été souvent question, et par conséquent cousin issu de germain du duc de Savoie. Destiné à l'état ecclésiastique, il était connu en France sous le nom d'abbé de Savoie. Le goût militaire s'étant éveillé en lui, à l'âge de vingt ans il demanda à Louis XIV un régiment, et, ayant obtenu un refus, entra, en 1683, au service de l'empereur.

On jugea à Versailles qu'il était nécessaire d'opposer au prince Eugène un général plus expérimenté que le brave et habile Catinat auquel on attribuait le désastre de Carpi. Comme le maréchal de Villeroi était excellent courtisan, madame de Maintenon ne mit aucun doute dans sa promesse de chasser les Allemands de la Lombardie. Il arriva en Italie avec un renfort de vingt bataillons, amenant avec lui les lieutenans-généraux marquis de Villars et comte d'Albergotti.

Le prince Eugène avait occupé l'importante position de Chiari dans le Bressan. Se rappelant sa promesse, Villeroi marcha sur-le-champ contre lui, en se permettant beaucoup de fanfaronnades. Arrivé, le 1er septembre, à Chiari, il donna ordre de s'emparer de cette place où il pensait qu'il n'y avait qu'une garnison proportionnée à son importance; il y trouva une armée. Après avoir perdu 3,000 hommes, il se retira en bon ordre et prit ses quartiers d'hiver dans le Crémonais.

Le prince Eugène prit Borgoforte, Guastalla, Ostiglia et autres places; engagea la princesse Brigitte Pico à chasser la garnison que les Français avaient mise dans la Mirandole, lui en fournit les moyens, et occupa lui-même cette forteresse. Avant la fin de l'année, il commença à cerner de loin Mantoue. Ces premiers succès des Autrichiens encouragèrent les différentes puissances à se rapprocher de l'empereur par des alliances.

Le premier état qui, dans ces circonstances, s'unit Traité d'O-

densée de 1701; alliance des puissances maritimes avec le Danemark.

aux puissances maritimes, fut le Danemark. Leurs résidens à la cour de Copenhague conclurent, le 20 janvier 1701, à Odensée, avec les ministres du roi de Danemark, une alliance défensive, motivée sur ce que les affaires de l'Europe étaient changées par la mort de Charles II. Le roi de Danemark promit, par l'*art.* 3 de ce traité « que, pour la sûreté du commerce, en cas qu'on vienne à une guerre, il fermera tous les ports et hâvres de son obéissance aux armateurs et aux vaisseaux de guerre, à moins que ces vaisseaux de guerre ne viennent pour convoyer une flotte de vaisseaux marchands. »

Par l'*art.* 7, les puissances maritimes promettent de payer au roi de Danemark, tant que la guerre durera, un subside annuel de 300,000 écus; et, si on n'en venait pas à une guerre, elles n'en paieraient pas moins les levées des troupes.

Le roi de Danemark mettra à la disposition des alliés un corps de 3,000 cavaliers, 1,000 dragons, 8,000 fantassins, pour la levée desquels il sera payé 80 écus pour chaque cavalier, 60 pour chaque dragon, et 30 pour chaque fantassin. *Art.* 10.

Si le Danemark était attaqué, non-seulement ces troupes seraient renvoyées, mais on fournirait encore au roi les secours stipulés par les articles secrets du traité de 1690. *Art.* 12.

La durée de l'alliance est fixée par l'*art.* 15, à dix ans.

Traités de subsides des États-généraux

Les Provinces-unies se préparèrent à la guerre en traitant pour des corps subsidiaires avec des princes

d'Empire. Telle fut la convention qui fut conclue à la Haye, le 9 avril 1701, avec le margrave de Brandebourg-Ausbach qui s'engagea à céder à la république un régiment de dragons et deux régimens d'infanterie[1]; telle fut aussi celle que les États-généraux signèrent, le 29 du même mois, avec George-Louis, électeur de Brunswick-Lunebourg qui s'engagea à attaquer le duc de Brunswick-Wolffenbüttel qui était l'allié de la France[2].

avec Ausbach et Lunebourg, 1701.

Le 7 septembre de la même année, l'empereur conclut à la Haye, avec les deux puissances maritimes, un traité qui doit être regardé comme la base de la grande alliance contre la France.

Traité de la Haye de 1701 entre l'empereur et les puissances maritimes.

On convint par ce traité :

1°. Qu'on réunira ses efforts pour procurer, par des voies amiables, une pleine satisfaction à l'empereur, à raison de ses droits sur la monarchie d'Espagne, et une entière sûreté à la Grande-Bretagne et aux États-généraux.

2°. Qu'en conséquence on s'emparera, à forces réunies, des Pays-Bas espagnols, du duché de Milan, du royaume des Deux-Siciles et des ports de la Toscane.

On voit, par cette condition exprimée dans l'*art.* 5, que les Anglais et les Hollandais ne s'engagèrent pas à

[1] Ce traité est cité dans (THERESIUS BARON VON SECKENDORFF) *Versuch einer Lebensbeschreibung des Feldmarschalls Gr. v. Seckendorff*, vol. I, p. 41.

[2] Ce traité est indiqué par MARTENS, Cours dipl., v. II, p. 780, comme se trouvant dans le vol. V du *Groot Placatbœck*, que nous n'avons pu consulter. Ce que nous disons de son objet est pris de (WAGENAAR) *Gesch. der verein. Niederl.* (*Deutsche Übers.*), vol. VII, p. 239.

revendiquer pour la maison d'Autriche toute la monarchie d'Espagne; ce qui prouve qu'ils étaient encore disposés à reconnaître Philippe V.

3°. Que tous les pays et toutes les places que les Anglais et les Hollandais prendront dans l'Amérique espagnole, leur resteront. *Art.* 6.

4°. Qu'on ne fera la paix que de commun accord, après avoir assuré la satisfaction de l'empereur et la sûreté des Hollandais, et à condition que les royaumes de France et d'Espagne ne pourront jamais être réunis. *Art.* 7.

5°. Que tous les rois, princes et états auxquels la paix tient à cœur, pourront accéder à l'alliance, mais qu'on y invitera particulièrement l'Empire, intéressé à recouvrer divers fiefs qui en avaient été détachés. *Art.* 13.

Alliance de la Haye entre l'Angleterre et les États-généraux.

La Grande-Bretagne et les États-généraux confirmèrent et raffermirent leurs alliances, par un nouveau traité qui fut signé à la Haye le 11 novembre 1701.

Malgré ces traités on ne déclara pas la guerre à la France. Cette déclaration n'aurait peut-être jamais eu lieu, si Louis XIV n'avait pas commis la faute, dont nous avons parlé, de reconnaître le fils de Jacques II comme roi d'Angleterre. Cette démarche fut cause qu'il fut ajouté, le 22 mars 1702, à l'alliance du 7 septembre 1701, un article par lequel l'empereur s'engagea de ne faire aucune paix avec la France, que la Grande-Bretagne n'ait reçu satisfaction de cette injure.

Traité de

Les deux puissances maritimes, indépendamment

d'un traité qui fut conclu le 12 mars 1703 pour l'augmentation de leurs troupes agissant dans les-Pays-Bas, et qui n'avait qu'un intérêt éphémère, raffermirent encore leur union par un nouveau traité d'alliance qui fut signé le 9 juin 1703 à Westminster.

Westminster de 1703 entre l'Angleterre et la Hollande.

Les traité précédens et les garanties réciproques sont renouvelés et confirmés, et on y lit à l'*art.* 4, cette condition plus amplement développée par un article séparé qui appartient au traité de Westminster de 1716 [1], savoir qu'on réputera comme *casus fœderis* les menaces faites par un voisin ou les inquiétudes qu'il inspirera par des armemens extraordinaires.

L'Empire déclare la guerre à la France.

Tandis qu'on négociait ces traités, l'empereur se donna beaucoup de peine pour entraîner les membres de l'Empire germanique dans la guerre contre la France. L'anarchie régnait à la diète, où l'on se disputait sur la clause du quatrième article de la paix de Ryswick et sur l'introduction d'un neuvième électorat. Pendant l'interruption des séances de ce corps, les cercles tenaient des assemblées et renouvelaient leurs confédérations. Dès le 23 novembre 1700, ceux de Franconie et de Souabe avaient conclu une association et mis sur pied un corps d'armée de 14,200 hommes: le recez fut signé à Heidenheim, et confirmé aux diètes de ces cercles tenues en 1701 à Nuremberg et Ulm, où le contingent fut augmenté d'un tiers. Les mêmes cercles s'associèrent, le 31 août 1701, à Heilbronn, avec les deux cercles du Rhin et celui de la Bavière; mais comme l'électeur de Bavière était secrétement

[1] Nous en parlerons ailleurs.

dans les intérêts de la France, et qu'il visait à faire proclamer la neutralité des cercles, l'affaire n'eut pas de suite, et on convoqua une nouvelle assemblée à Nordlingen pour le mois de mars 1702. Les cercles de Souabe et de Franconie y renouvelèrent d'abord, le 16 mars, leur confédération, et convinrent d'entretenir leur armée sur le pied de 18,800 hommes. Le cercle d'Autriche y accéda le 17, et promit un contingent de 16,000 hommes. L'accession des deux cercles du Rhin eut lieu à Heilbronn le 20 mars 1702. Leur contingent fut fixé à 9,500 hommes. Les cinq cercles ayant ainsi formé une armée de 44,300 hommes, accédèrent formellement, le 22 mars 1702, à la grande alliance. L'électeur de Bavière empêcha l'accession du cercle dont il était le chef et le principal membre. L'électeur de Trèves déclara la sienne le 8 mai 1702, et le cercle de Westphalie suivit l'exemple que les autres cercles lui avaient donné. Avant eux le landgrave de Hesse-Cassel avait conclu, le 13 février 1702, à Londres, une convention de subsides avec la Grande-Bretagne. Le contenu de ce traité est inconnu, mais nous remarquons son existence comme ayant été le premier de ce genre conclu par la maison de Cassel.

Convention subsidiaire de Londres avec Cassel, 1702.

A force d'activité, l'empereur réussit aussi à former une majorité à Ratisbonne, et l'Empire délara, le 30 septembre, la guerre à la France, malgré la protestation des électeurs de Cologne et de Bavière.

Accession de la Prusse à la grande alliance.

L'empereur avait mis dans ses intérêts le roi de Prusse, en le reconnaissant en cette qualité. Frédéric Ier avait promis, par le traité du 16 novembre 1700,

qu'on nomme communément le *traité de la couronne*, d'assister Léopold d'un corps de 10,000 hommes. Il accéda, le 30 décembre 1701, à la grande alliance, et promit d'abandonner aux puissances maritimes un corps de 5,000 hommes. Il conclut, le 28 octobre 1702, avec la reine Anne, un traité relativement à l'emploi de ces troupes.

Traité de Lisbonne de 1703; le Portugal accède à la grande alliance.

Le roi de Portugal renonça aussi à l'amitié de Louis XIV et de Philippe V. Il fut signé, le 16 mai 1703, à Lisbonne, un double traité. Le premier stipule une alliance défensive perpétuelle entre la Grande-Bretagne, les États-généraux, et le Portugal: il appartient à notre chapitre IV. Le second traité se rapporte à la guerre qui nous occupe ici : il établit une alliance offensive et défensive entre l'empereur, les puissances maritimes et le Portugal, ou, en d'autres termes, il prononce l'accession du roi de Portugal à la grande alliance. Ce prince promit de mettre sur pied une armée de 27,000 hommes, dont 12,000 à la charge des alliés; mais il ne s'engagea à reconnaître l'archiduc Charles en qualité de roi d'Espagne, et à prendre les armes en sa faveur que du moment où ce prince serait arrivé dans la péninsule. Les alliés s'engagèrent à obtenir au roi de Portugal, par la future paix, la renonciation de la France aux droits qu'elle prétendait sur le district du Cap-Nord en Guiane. L'archiduc Charles, en sa qualité de roi d'Espagne, lui céda les villes de Badajoz, Albuquerque, Valence et Alcantara dans l'Estramadure; celles de Guarda, Tuy, Bayona et Viga en Galice.

Accession de la Suède à la grande alliance.

La Suède conclut avec l'Angleterre et les États-généraux, le 16 août 1703, un traité d'alliance défensive. Le roi de Suède s'engagea, par l'article 4, à fournir aux deux puissances maritimes, aussitôt qu'il aura fait sa paix avec le roi de Pologne et le tzar de Russie, et plus tôt, s'il en était requis, 10,000 hommes de troupes. Ce corps sera aux frais de la Grande-Bretagne et des États-généraux : cependant, lorsque le roi de Suède sera débarrassé de la guerre du Nord, il se contentera du simple entretien, sans exiger les frais de levée. Par un article séparé, il est convenu qu'on entamera une négociation particulière pour déterminer les conditions de l'accession du roi de Suède à l'alliance du 8 septembre 1701. Le traité du 16 août 1703 a ceci de particulier dans la forme, que le duc de Marlborough, qui est censé y avoir stipulé pour les intérêts de la Grande-Bretagne, n'étant pas à la Haye, où il a été conclu, le signa dans son camp, qui est aussi peu nommé que la date des signatures n'y est exprimée.

Traité de Turin de 1703; accession du duc de Savoie à la grande alliance.

Enfin ce prince versatile, le duc de Savoie, qui, en 1701 et 1702, avait été un allié infidèle de la France, mécontent de ce qu'on ne lui avait pas confié le commandement des troupes françaises et espagnoles, quoiqu'il fût décoré du titre de généralissime, et de ce que les subsides qu'on lui avait promis n'étaient pas régulièrement payés, craignant d'ailleurs une invasion de ses états de la part des Autrichiens, tourna le dos à Louis XIV. Dès le 5 janvier 1703, il conclut secrétement un traité avec l'empereur. Louis XIV,

averti de sa défection par Phélippeaux, son ambassadeur à Turin, fit désarmer, le 28 septembre, 3,000 hommes d'infanterie, et 1,500 de cavalerie du duc de Savoie qui servaient dans l'armée française, et qui étaient commandés par le comte de Castellamont. Au moment où ce désarmement s'effectuait à l'armée, on remit au duc la lettre suivante de la part du roi: « Monsieur, puisque la religion, l'honneur, l'intérêt, les alliances et votre propre signature ne sont rien entre nous, j'envoie mon cousin le duc de Vendôme à la tête de mes armées pour vous expliquer mes intentions. Il ne vous donnera que vingt-quatre heures pour vous déterminer [1]. » Le duc ne fit aucune réponse par écrit; il dit seulement à l'officier qui lui avait apporté la lettre qu'il n'avait pas de propositions à écouter. Il s'oublia au point de faire arrêter et tenir dans une dure captivité l'ambassadeur de France qui avait pénétré son secret. N'ayant plus rien à ménager, il accéda formellement à la grande alliance par un acte signé à Turin le 25 octobre 1703.

Par ce traité, l'empereur s'engage à entretenir à ses frais, dans le Piémont, 120,000 hommes, auxquels le duc en joindra 15,000. *Art.* 2.

Le duc prendra le commandement en chef de l'armée réunie. *Art.* 3.

L'Angleterre et la Hollande s'obligent à lui payer, une fois pour toutes, la somme de 100,000 ducats, et des subsides de 80,000 ducats par mois. *Art.* 4.

L'empereur fait au duc cession de la partie ci-de-

[1] Mémoires de TESSÉ, vol. II, p. 4.

vant mantouane du duché de Montferrat et de plusieurs provinces de celui de Milan, le tout comme fiefs de l'empereur. *Art.* 5, 6, 11. Le détail de cette cession sera donné ailleurs.

Son droit à la monarchie espagnole lui est conservé, en conformité du testament de Philippe IV. *Art.* 13.

Louis XIV, averti de la conclusion de ce traité, déclara la guerre au duc de Savoie, le 4 décembre 1703.

Ainsi il fallut trois années de négociations pour réunir de nouveau, comme dans un seul faisceau, les forces des puissances qui avaient été liguées contre la France avant la paix de Ryswick; tant était grande la peur qu'avait inspiré les succès de Louis XIV, et les ressources de sa monarchie. La guerre devint générale contre la France; mais, malgré le nombre de ses ennemis, elle sut pendant quelque temps maintenir sa supériorité.

2. *Guerre pour la succession d'Espagne*, 1701-1711.

Aperçu des campagnes de cette guerre.

La guerre pour la succession d'Espagne est de toutes les guerres de Louis XIV la seule où la France éprouva de grands revers. Le roi avait passé l'âge de la vigueur; les ministres habiles qui l'avaient conseillé dans la première partie de son règne, les illustres généraux qui avaient secondé ses plans n'existaient plus. Michel de Chamillard qui possédait sa confiance la méritait par une rare probité; mais c'était un ministre des finances sans ressource, et un ministre de la guerre sans génie militaire et sans talent adminis-

tratif. Le roi lui-même, revenu des écarts de sa jeunesse, était plongé dans une dévotion qui faussa son jugement, le rendit le jouet de l'hypocrisie et des intrigues, et l'égara dans le choix de ses agens. Le même prince qui au plus fort des passions de sa jeunesse n'avait accordé aucune influence à ses maîtresses, était gouverné dans le déclin de ses jours par une femme qu'à la vérité l'histoire impartiale a vengée des calomnies que la prévention des Protestans et des Jansénistes, et la haine des ennemis de la religion avaient répandues contre elle; mais qui, partageant la dévotion de son époux et régnant sur lui par la dévotion, n'avait pas assez de grandeur d'âme pour relever l'esprit du roi affaibli par l'âge et les malheurs.

La guerre pour la succession d'Espagne commencée en 1701, devint générale en 1702. Dans la nuit du 31 janvier au 1er février, des intelligences formées dans la ville de Crémone fournirent au prince Eugène le moyen de surprendre avec un corps de 7,000 hommes cette place où se trouvait le maréchal de Villeroi, mais où commandait le lieutenant-général de Crénant. L'entreprise ne réussit pas, parce qu'un régiment de la garnison qui devait être passé en revue à la pointe du jour, était déjà sous les armes. Toute la garnison les prit, et, après avoir rompu le pont du Pô, afin que les Impériaux ne pussent pas recevoir de secours, les chassa avant la fin du jour. Le maréchal et Crénant, ce dernier blessé à mort, restèrent prisonniers entre les mains des Impériaux qui, pour le malheur de la France, remirent promptement Villeroi en liberté.

Campagne de 1702 en Italie.

Son successeur, le duc de Vendôme, força Eugène de lever le siège de Mantoue, défit, le 26 juillet, le général Annibal Visconti, près de Santa Vittoria sur le Crostolo, et le mit dans une déroute complète. Philippe V qui venait de prendre pour la forme le commandement de l'armée ne put arriver que vers la fin de l'action; il eut encore le temps de donner des preuves de bravoure. Le prince Eugène attaqua, le 15 août, avec des forces très-inférieures [1], le duc de Vendôme à Luzzara; ou plutôt les deux armées s'étant mises en marche pour occuper la même position, se trouvèrent inopinément aux mains l'une avec l'autre. La bataille fut très-sanglante, mais elle ne fut pas décisive. Le prince de Commerci, général distingué, y fut tué [2]. Le roi d'Espagne y fit admirer son sang-froid. Les deux armées couchèrent sur le champ de bataille où elles avaient combattu; Vendôme prit, après la bataille, les villes de Luzzara et de Guastalla. Philippe V qui pendant cette campagne avait eu des attaques de cette mélancolie à laquelle il fut assujéti ensuite, retourna, le 17 août à Madrid, pour s'enfermer dans son palais ou dans la société de la reine et de la princesse des Ursins; il tomba dans une apathie dont la nouvelle du débarquement de son compétiteur à Lisbonne put seule le tirer pour quelque temps.

Les puissances alliées déclarent la guerre à la France.

Dans les Pays-Bas, les hostilités s'ouvrirent par le

[1] Il avait 23,400 hommes, tandis que Vendôme en avait 53,000. Voy. EUGEN v. SAVOYEN *hinterlassene Schriften*. Abth. I, p. 86.

[2] C'était le frère cadet de Léopold, duc de Lorraine.

siège de Kayserswerth sur le Rhin où l'électeur de Bavière avait reçu garnison française. Comme les États-généraux ne voulaient pas les commencer avant d'avoir déclaré la guerre, le prince Vollrath de Nassau-Saarbruck-Usingen, leur feld-maréchal, entra, de leur gré, au service de l'empereur, et investit Kayserswerth, le 16 avril. Les trois puissances alliées, l'empereur, la Grande-Bretagne et la république déclarèrent le même jour, 15 mai 1702, la guerre à la France, quoique leurs manifestes portassent différentes dates.

Campagne de 1702 dans les Pays-Bas.

L'armée des trois alliés dont le commandement avait été conféré au comte de Marlborough, ayant sous ses ordres le comte d'Athlone, Hollandais [1], général prudent et expérimenté, était partagée en trois corps : l'un de 25,000 Prussiens, Palatins et Hollandais, sous les ordres du prince Vollrath, était, comme nous l'avons dit, occupé du siège de Kayserswerth; le second qui était le plus nombreux, sous Athlone, protégeait ce siège; le troisième, sous Cœhorn, fort de 10,000 hommes, fut placé sur les embouchures de l'Escaut pour menacer la Flandre. L'armée de l'Empire commandée par Louis prince de Bade, attendant l'arrivée du roi des Romains, devait agir sur le Haut-Rhin.

Le comte de la Motte et le marquis de Bedmar commandaient un corps de Français et d'Espagnols en Flandre; le maréchal de Tallard, avec 13,000 hom-

[1] L'ancien général Ginkel, c'est-à-dire Godard baron de Reede, seigneur de Ginkel.

mes détachés du Haut-Rhin, approchait pour sauver Kaiserswerth; il se réunit, au commencement de mai, à la grande armée française, sous les ordres du duc de Bourgogne et du maréchal de Boufflers, qui avait son centre à Liège. L'armée du Haut-Rhin, opposée au prince de Bade, se trouvait sous les ordres de Catinat : ce grand général s'était pleinement justifié des reproches qu'on lui avait faits au sujet de la campagne de 1701.

Pendant que Marlborough se débattait encore avec l'irrésolution des États-généraux, pour faire adopter un des plans d'opération qu'il leur avait proposés, le duc de Bourgogne, réuni à Tallard, surprit, le 11 juin, la ville de Nimègue; il s'en serait rendu maître, si les bourgeois n'avaient montré beaucoup de courage à défendre les remparts, ce qui donna le temps à Athlone d'arriver à leur secours avec 25,000 hommes. La terreur que cette affaire répandit en Hollande fut utile à la cause des alliés, en stimulant le gouvernement de la république à agir avec plus d'activité.

Le 5 juillet, Marlborough put enfin quitter la Haye pour prendre le commandement de l'armée qui s'était concentrée sur le Vahal. Le 15 juillet, le marquis de Blainville rendit Kaiserswerth, par une capitulation très-honorable. Marlborough ayant réuni alors toutes ses forces, se trouvait à la tête de 60,000 hommes, avec lesquels il prit l'offensive. Les irrésolutions des commissaires des États-généraux qui accompagnaient l'armée, et les dissensions inévitables dans une armée composée de troupes de plusieurs nations, retar-

dèrent sa marche qui d'ailleurs était très-hardie. Le 26 juillet, il passa la Meuse du côté de Grave, et prit la direction de Mastricht, après avoir donné ordre d'investir Venlo; ce qui fut fait le 5 septembre. Le 29, Stevensward et Ruremonde furent également investis. Ces places se rendirent les 25 septembre, 5 et 7 octobre. Le maréchal de Boufflers, à qui le duc de Bourgogne avait remis le commandement, s'était successivement retiré vers Liège. A l'approche de Marlborough, il se retira plus loin. Cette ville fut occupée le 28 octobre, et le 29, le château se rendit.

Le prince de Bade avait commencé le siège de Landau, au mois de mai. Joseph, roi des Romains, étant arrivé au camp, cette importante ville, que défendait Mélac, se rendit le 10 septembre. Le maréchal Catinat avait fait sans succès la tentative de rompre les lignes de Wissembourg pour la secourir. Sur le Rhin.

L'électeur de Bavière surprit, le 8 septembre, la ville d'Ulm, position importante pour faciliter sa réunion avec les Français. Catinat avait ordre de passer le Rhin, pour marcher à la rencontre des Bavarois. Il jugea ce passage impossible. Le marquis de Villars obtint, à sa demande, la permission de le tenter à Huningue, et Catinat lui confia pour cette entreprise tant de troupes, que lui-même, avec son armée affaiblie, ne put plus rien faire. Pour contrecarrer le projet de Villars, le prince de Bade se porta aux environs de Fridlingue, où Villars, après avoir effectué le passage, le battit le 12 octobre. Le vainqueur fut salué sur le champ de bataille par son ar-

mée du titre de maréchal de France, et Louis XIV approuva le choix des soldats et lui envoya le bâton de maréchal [1]. Villars ne put cependant pas effectuer sa jonction avec l'électeur; il fit sa retraite en Alsace. Le comte de Tallard s'empara, le 25 octobre, de

[1] ANQUETIL a inséré dans les Mémoires du maréchal de Villars la lettre par laquelle ce général rendit compte au roi de la bataille de Fridlingue. Nous y remarquons le passage suivant: « Quelques-uns de nos soldats ayant poursuivi indiscrètement les fuyards, furent repoussés par le gros, revinrent à la hâte, se rejetèrent sur nos propres troupes et les entraînèrent en désordre dans le bois. Étonné de ce mouvement rétrograde, je courus à eux, et leur criai : « A qui en avez-vous, soldats? la bataille est gagnée : vive le roi! » Ils répondirent, Vive le roi! mais avec une faiblesse à laquelle je ne m'attendais point de la part d'une armée victorieuse; et la terreur continuant toujours, je pris un drapeau, et les ramenai à la tête du bois, sur le bord de la pente. De là, je jetai les yeux sur la plaine, et je vis que notre cavalerie, ayant battu les ennemis, revenait tranquillement sur ses pas. Je craignis que la cavalerie allemande, sentant qu'elle n'était pas poursuivie, ne se ralliât, et que l'étonnement de l'infanterie continuant, il n'arrivât qu'une bataille gagnée se perdît. Je pris donc le parti de revenir à la cavalerie. Comme je descendais précipitamment à travers les vignes, ma bonne fortune m'envoya un soldat qui me dit : « Où allez-vous? vous vous jetez dans trois bataillons ennemis qui sont à vingt pas d'ici. » Je pris sur la gauche, et je les évitai. Je joignis ma cavalerie qui me reçut avec des cris de joie..... Mais tout n'était pas fait : quelques escadrons ennemis, suivis mollement, commencèrent à se rallier. J'envoyai contre eux mille chevaux, et ils disparurent. A peine avais-je chassé le peu de cavalerie qui restait dans la plaine, que notre infanterie y descendit, toujours saisie de la même terreur, quoiqu'elle n'eût aucun ennemi autour d'elle. Elle fut bientôt rassurée; mais ce contre-temps fit perdre des momens qu'on aurait pu

Trèves, et, le 7 novembre, du château de Trarbach. Le 3 décembre, il mit garnison dans Nancy.

employer à faire un grand nombre de prisonniers. » (Collection de PETITOT, vol. LXIX, p. 25.)

Opposons à ce rapport un peu confus le récit du duc de S. Simon, qu'il assure tenir de la bouche de ce même Magnac qui y joue un rôle. « L'attaque de la montagne, dit cet écrivain, ne put l'être qu'avec quelque désordre, par les coupures et la raideur de la montagne, tellement que les troupes essoufflées et un peu rompues en arrivant, ne purent soutenir une infanterie reposée qui leur fit perdre du terrain et regagner le bas avec plus de désordre qu'elles n'avaient monté. Avec les dispositions, tout cela prit du temps, de manière que Villars qui était demeuré au bas de la montagne et avait perdu de vue sa cavalerie entière, qui était alors à demi-lieue de lui, après celle de l'empereur, crut la bataille perdue, et perdit lui-même la tramontane, sous un arbre où il s'arrachait les cheveux de désespoir, lorsqu'il vit arriver Magnac, premier lieutenant-général de cette armée, qui accourait seul au galop, avec un aide-de-camp après lui. Alors Villars, ne doutant plus que tout ne fût perdu, lui cria : « Eh bien! Magnac! nous sommes donc perdus. » A sa voix, Magnac poussa à l'arbre, et bien étonné de voir Villars en cet état : « Eh! lui dit-il, que faites-vous donc là, et où en êtes-vous? Ils sont battus, et tout est à nous. » Villars à l'instant recogne ses larmes, et court avec Magnac à l'infanterie qui combattait celle des ennemis, qui l'avait suivie du haut de cette petite montagne, criant tous deux victoire. Magnac avait mené la cavalerie, avait battu et poursuivi l'impériale près de demi-lieue, jusqu'à six bataillons frais qui l'avaient protégée, mais qui, n'ayant pu soutenir la furie de nos escadrons, s'étaient retirés peu à peu avec les débris de la cavalerie impériale, et Magnac alors n'ayant plus à les pousser dans les défilés qui se présentaient, inquiet de notre infanterie, dont il n'avait ni vent ni nouvelles, était revenu de sa personne la chercher et voir ce qui s'y passait, enragé de ne

Par mer.

Une expédition combinée par les deux puissances maritimes fut dirigée contre Cadix. Le duc d'Ormond

l'avoir pas à portée de ces défilés pour achever sa victoire, et d'y voir échapper les débris de la cavalerie impériale et ces six bataillons qui l'avaient sauvée. Lui et Villars, avec leurs cris de victoire, rendirent un nouveau courage à notre infanterie, devant laquelle, après plusieurs charges, celle des ennemis se retira et fut assez longtemps poursuivie. » (Mémoires du duc de S. SIMON, édition de 1829, vol. III, p. 366.)

Plaçons encore ici le portrait que le duc de S. Simon a tracé du maréchal de Villars. « C'était, dit-il, un assez grand homme, brun, bien fait, devenu gros en vieillissant sans en être appesanti, avec une physionomie vive, ouverte, sortante et véritablement un peu folle, à quoi la contenance et les gestes répondaient. Une ambition démesurée qui ne s'arrêtait pas pour les moyens; une grande opinion de soi qu'il n'a jamais guère communiquée qu'au roi; une galanterie dont l'écorce était toujours romanesque; grande bassesse et grande souplesse auprès de qui le pouvait servir, étant lui-même incapable d'aimer ni de servir personne, ni d'aucune sorte de reconnaissance. Une valeur brillante, une grande activité, une audace sans pareille, une effronterie qui soutenait tout et ne s'arrêtait pour rien, avec une fanfaronnerie poussée aux derniers excès, et qui ne le quittait jamais. Assez d'esprit pour imposer aux sots par sa propre confiance; de la facilité à parler, mais avec une abondance, une continuité d'autant plus rebutante que c'était toujours avec l'art de revenir à soi, de se vanter, de se louer, d'avoir tout prévu, tout conseillé, tout fait, sans jamais, tant qu'il put, en laisser de part à personne. Sous une magnificence de Gascon, une avarice extrême, une avidité de harpie qui lui a valu des monts d'or pillés à la guerre et quand il vint à la tête des armées, pillés haut à la main, et en faisant lui-même des plaisanteries, sans pudeur d'y employer des détachemens exprès et de diriger à cette fin les mouvemens de son armée. Incapable d'aucun détail de subsistances, de convoi, de

la commanda. La flotte, composée de cinquante vaisseaux de ligne, était sous les ordres de l'amiral George.

fourrage, de marche, qu'il abandonnait à qui de ses officiers-généraux en voulait prendre la peine; mais s'en donnant toujours l'honneur. Son adresse consistait à faire valoir les moindres choses et tous les hasards. Les complimens suppléaient chez lui à tout. Mais il n'en fallait rien attendre de plus solide. Lui-même n'était rien moins. Toujours occupé de futilités quand il n'en était pas arraché par la nécessité imminente des affaires. C'était un répertoire de romans, de comédies et d'opéras dont il citait à tout propos des bribes, même aux conférences les plus sérieuses. Il ne bougea tant qu'il put des spectacles, avec une indécence de filles de ces lieux et du commerce de leur vie et de leurs galans qu'il poussa publiquement jusqu'à la dernière vieillesse, déshonorée publiquement par ses honteux propos... Parmi de tels défauts, il ne serait pas juste de lui nier des parties. Il en avait de capitaine. Ses projets étaient hardis, vastes, presque toujours bons; nul autre plus propre à l'exécution et aux divers maniemens des troupes, de loin pour cacher son dessein et les faire arriver juste, de près pour se porter et attaquer. Le coup d'œil, quoique bon, n'avait pas toujours une égale justesse, et dans l'action la tête était nette, mais sujette à trop d'ardeur, et par là même à s'embarrasser. L'inconvénient de ses ordres était extrême, presque jamais par écrit, presque toujours vagues, généraux et sous prétexte d'estime et de confiance, avec des propos ampoulés, se réservant toujours de s'attribuer tout le succès et de jeter le non succès sur les exécuteurs. Depuis qu'il fut arrivé à la tête des affaires, son audace ne fut plus qu'en paroles. Toujours le même en valeur personnelle, mais tout différent en courage d'esprit. Étant particulier, rien de trop chaud pour briller et pour percer. Ses projets étaient quelquefois plus pour soi que pour la chose, et par là même suspects; ce qui ne fut pas depuis pour ceux dont il devait être chargé de l'exécution qu'il n'était pas fâché de rendre douteuse aux autres quand c'était sur eux qu'elle devait rouler. A Friedlingue il y allait

Rooke, Anglais, et de Philippe d'Almonde, Hollandais. Henri Bellasis et Sparre avaient sous leurs ordres 14,000 hommes de débarquement. Cette expédition manqua par suite de l'indiscipline des troupes; mais, en s'en retournant en Angleterre, le duc d'Ormond rencontra les galions espagnols, chargés des trésors de l'Amérique, et escortés par quinze vaisseaux français, sous les ordres du comte de Château-Renaud. Les galions et les vaisseaux se retirèrent dans le port de Vigo, où ils furent attaqués et détruits le 22 octobre.

Campagne de 1703.

On fit de tous les côtés les plus grands préparatifs pour la campagne de 1703, pour laquelle les ennemis de la France avaient acquis un nouvel allié dans le roi de Portugal. Les seuls États-généraux fournirent,

Pour l'armée de terre.........	2,900,000 flor.
Pour les magasins............	500,000
Pour la marine...............	6,190,824
Total.......	10,590,824 flor.

En Allemagne.

Louis XIV résolut de prendre sur tous les points une vigoureuse offensive, pour réparer avec usure les pertes de la dernière campagne. Le maréchal de Ville-

de tout pour lui, peu à perdre ou même à différer si le succès ne répondait pas à son audace dans une exécution refusée par Catinat; le bâton à espérer s'il réussissait; mais quand il l'eut obtenu, le matamore fut plus réservé dans la crainte des revers de fortune, laquelle il se promettait de pousser au plus haut, et il lui a été reproché depuis, plus d'une fois, d'avoir manqué des occasions uniques et sûres qui se présentaient d'elles-mêmes. Il se sentait alors d'autres ressources. » Mém. du duc de S. SIMON, *ibid.*, p. 371 suiv.

roi, à qui l'empereur avait rendu la liberté, obtint le commandement de l'armée des Pays-Bas, et reçut l'ordre d'ouvrir le plus tôt possible la campagne par la reprise des places de la Meuse, qui devait faciliter l'invasion du territoire de la république. Aussitôt qu'il aurait fixé sur ce danger l'attention des puissances maritimes, un coup important devait être frappé du côté de l'Allemagne. Le ministère conçut un projet gigantesque : une armée française, sous les ordres de Villars, devait passer le Rhin, traverser les défilés de la Forêt-Noire, et se réunir aux troupes bavaroises sur le Danube, pendant que l'armée française de la Haute-Italie, qui était encore réunie à celle du duc de Savoie, dont la défection fut postérieure, pénétrerait par les Alpes du Tirol, et se joindrait à l'autre armée qu'elle trouverait entre l'Inn et le Danube, pour de là marcher sur Vienne où se dirigeraient également les Hongrois révoltés. On croyait toucher au moment où Louis XIV proclamerait *que la maison d'Autriche avait cessé de régner*.

Au commencement de 1703, deux corps autrichiens envahirent la Bavière; l'un sous les ordres du comte de Schlick du côté de l'Inn, l'autre sous les ordres de Hermann-Otton, comte de Limbourg-Styrum[1], sur

[1] Les *comtes de Limbourg* (qu'il ne faut pas confondre avec ceux de Limpourg, dont nous aurons une autre occasion de parler) étaient une branche de la maison de Teisterbant (voy. vol. XIV, p. 299), et furent nommés d'après le château de Hohen-Limbourg en Westphalie, que leur oncle maternel, Henri IV, duc de Limbourg, mort en 1246 (voy. vol. XIX, p. 65), leur fit bâtir. La ligne

les frontières de la Franconie. Villars, chargé de pénétrer en Bavière avec 20,000 hommes, après avoir passé le Rhin entre Neubourg et Huningue, prit Kehl le 9 mars, et attaqua à différentes reprises les lignes de Stollhoffen qui étaient défendues par le prince de Bade. Ses tentatives ayant été infructueuses, il prit le parti de traverser la vallée de Kinzig pour aller se camper entre Lauingen et Dillingen. Le 12 mai il se réunit à l'électeur. Le maréchal de Tallard prit le commandement de l'armée française en deça du Rhin[1], se trouvant pour la forme sous les ordres du duc de Bourgogne.

Pour exécuter le plan convenu, l'électeur se mit en marche, le 17 juin, avec 16,000 hommes. Il prit Kuffstein le 18 et Inspruck le 26 du même mois; mais les événemens qui se passèrent en Piémont ayant forcé Vendôme à retourner sur ses pas, l'insurrection des Tiroliens, sincèrement attachés à la maison d'Autriche, chassa l'électeur de ces gorges. Il commença sa retraite le 26 juillet et alla de nouveau se réunir à Villars : l'armée combinée surprit et battit, le 20 septembre, le comte de Styrum à Schweningen, près de Hœchstadt. L'électeur ne put pas profiter de cette

aînée de la maison de Limbourg s'éteignit en 1498, et le comté passa successivement aux comtes de Nyvenar et à ceux de Bentheim-Tecklembourg. La seconde ligne prit le nom de Styrum, d'un château situé sur la Ruhr : elle acquit le comté de Bronchorst et les seigneuries de Borkeloo, Gehmen et Ræsfeld. Elle se divisa en deux branches qui s'éteignirent en 1797 et 1809.

[1] C'est-à-dire au-delà du Rhin pour le lecteur français. Il faut se rappeler que l'ouvrage a été écrit en Allemagne.

victoire, parce que le prince de Bade, qui avait pris position à Ulm, sut éviter un combat afin de laisser à Styrum le temps de rassembler de nouvelles forces. Villars ne cessait de se plaindre de l'électeur, qu'il accusait de vouloir traiter d'un accommodement avec l'empereur, et avec lequel il ne pouvait pas s'accorder sur les opérations à faire après la bataille de Hœchstadt; l'électeur voulait que l'armée combinée se renfermât en Bavière, tandis que Villars prétendait s'étendre en Souabe vers Villingen, afin d'être en communication avec Tallard [1]. Il demanda en conséquence d'être rappelé du commandement de l'armée française. Il obtint son congé le 14 octobre et fut remplacé par le comte de Marsin, élevé à la dignité de maréchal de France. Celui-ci et l'électeur prirent, le 14 décembre, Augsbourg où le prince de Bade, en se retirant vers le Rhin, avait laissé une forte garnison : le 8 janvier 1704, l'électeur s'empara aussi de Passau.

Le 6 septembre 1703, le duc de Bourgogne avait pris le Vieux-Brisach où commandaient le comte d'Arcos et le comte de Marsigli qui furent ensuite condamnés, par un conseil de guerre, le premier à perdre la vie, l'autre l'honneur. Le 9 octobre, le maréchal Tallard avait formé le siège de Landau. Le prince héréditaire de Hesse-Cassel arrivant à travers du Hundsrück pour débloquer cette place, fut vaincu, le 15 novembre sur le Spirbach, par le marquis de Pracontal, et le lendemain Tallard prit Landau.

[1] Villars est accusé d'avoir commis de grandes rapines dans cette campagne.

Dans les Pays-Bas.

Un corps de l'armée des alliés, commandé par Cœhorn, entra en Flandre pour exécuter le plan de Marlborough de prendre Anvers, qui ne réussit pas, parce que, le 10 juin, le maréchal de Boufflers et le marquis de Bedmar battirent à Eckern les Hollandais que commandait le général Slangenburg à la place du baron d'Obdam qui, par inadvertance, s'était écarté de son armée[1]. Le comte de Tilly arrêta les fuyards et empêcha les Français de tirer parti de leur victoire. Les alliés prirent Limbourg le 27 septembre et Gueldre le 17 décembre.

En Italie.

En Italie le comte Gui de Starhemberg, successeur d'Eugène, eut de la peine à se maintenir contre la supériorité des Français qui se portèrent en avant pour donner les mains au duc de Bavière; mais ne purent pénétrer dans le Trentin. La défection du duc de Savoie qu'on prévoyait, rappela Vendôme en Italie. Les troupes de ce souverain qui servaient dans l'armée française au nombre de 5,000 furent désarmées par mesure de prévention, après quoi le duc déclara la guerre à la France le 7 octobre. Le maréchal de Tessé s'empara de tout le duché de Savoie, à l'exception de Montmélian. Le duc se trouvait dans un grand danger, n'ayant pas de troupes en Piémont. Le comte de Starhemberg l'en tira par une marche extrêmement hardie qu'avec 10,000 fantassins, 4,000 cavaliers et 16 canons il exécuta, depuis le 25 décembre 1703. Ayant passé la Secchia, il se dirigea sur la voie Claudia, tra-

[1] Le prince de Nassau-Saarbruck et le comte d'Athlone étaient morts.

versa les districts de Reggio et de Parme, et, quoiqu'il trouvât tous les ponts rompus et les rivières débordées, il arriva en Piémont le 13 janvier 1704.

Débarquement de l'archiduc Charles à Lisbonne.

L'empereur Léopold transféra cette année, ses droits à la monarchie espagnole sur l'archiduc Charles, son fils puîné. Le roi des Romains, Joseph Ier, en ayant fait autant, l'archiduc fut déclaré roi d'Espagne, et se rendit à la Haye, pour passer de là dans son royaume, en traversant le Portugal. Il s'embarqua sur une flotte anglaise, commandée par George Rooke et portant 8,000 hommes de troupes anglaises sous les ordres du maréchal de Schomberg, et 6,000 Hollandais sous ceux de Fagel. Arrêté par des vents contraires il n'arriva à Lisbonne que le 7 mars de l'année suivante. Il y publia un manifeste dans lequel il déclara être venu prendre possession de son royaume. En même temps le roi de Portugal déclara la guerre à Philippe V.

Campagne de 1704.

D'après le plan tracé par Marlborough que la reine Anne venait d'élever au rang de duc, les alliés n'agirent en 1704 que défensivement dans les Pays-Bas où le feld-maréchal d'Owerkerke [1] commandait une petite armée, tandis que les grandes forces des alliés se portèrent en Allemagne. Ce plan avait été communiqué au grand pensionnaire Heinsius, mais on le céla aux États-généraux qui n'auraient jamais consenti à

[1] Henri d'Owerkerke était fils de Louis, seigneur de Leeck, Kewerwerd et Odyck, qui était fils naturel du célèbre Maurice, prince d'Orange. Les descendans d'Owerkerke ont pris le nom de comtes de Nassau.

ce que l'armée de Marlborough s'éloignât de leurs frontières. Ce grand général feignit de vouloir transporter le théâtre de la guerre sur la Moselle. Ce fut grâce à cette feinte qui trompa les Français qu'il put marcher sur le Danube. Les maréchaux de Villeroi et de Boufflers qui se trouvaient à la tête des armées françaises dans les Pays-Bas, avaient également ordre de se tenir sur la défensive. Au commencement de l'année, le maréchal Tallard passa le Rhin à la tête de 15,000 hommes, et joignit, le 17 mai, l'électeur de Bavière du côté de Villingen. A cette époque Marlborough, à la tête de ses meilleures troupes anglaises (car il ne voulait pas être entravé dans ses opérations par les commissaires des États-généraux) marcha par Cologne et Coblence à Ladenbourg où il traversa le Necker et entra en Souabe. Ainsi trois grands généraux commandaient les troupes alliées de ce côté-là, le prince de Bade, le prince Eugène de Savoie et le duc de Marlborough. Depuis ce moment la France jusqu'alors victorieuse, n'essuya plus que des revers.

Sur le Danube.

Les trois généraux eurent, le 10 juin, une entrevue à Mundelheim sur le Necker, où il fut convenu qu'Eugène, avec une forte armée, occuperait les lignes de Stollhoffen, et que les deux autres réunis marcheraient en Bavière[1]. Leur jonction eut lieu le 22 juin, près d'Ulm. A leur approche, l'électeur de Bavière et le maréchal Marsin se retirèrent dans un camp fortifié, entre Lauingen et Dillingen, où ils voulaient attendre

[1] Il fut convenu qu'ils alterneraient toutes les vingt-quatre heures dans le commandement.

Tallard qui, dans le premier moment d'incertitude sur les desseins de Marlborough, était repassé sur la rive gauche du Rhin, pour se mettre en communication avec Villeroi qui de son côté s'était porté sur la rive droite de la Moselle. Lorsque Marlborough fut arrivé à Ulm, Tallard repassa le Rhin à Strasbourg, le 1er juillet, et Villeroi le suivit pour garder les gorges des vallées de la Forêt-Noire, pendant que Tallard marchait vers Villingen, pour l'assiéger. Le feld-maréchal Jean-Baptiste comte d'Arco, avec une partie de l'armée bavaroise, s'était retranché sur le Schellenberg, près de Donauwerth : le 2 juillet, Marlborough, qui avait ce jour-là le commandement, l'y attaqua. Les Bavarois, qui occupaient une position formidable, s'y défendirent avec un grand courage, et se retirèrent finalement à Donauwerth, passèrent ensuite le Danube et le Lech, et prirent poste à Rhein Cette journée coûta aux alliés 5,000 hommes. Le comte Styrum y reçut une blessure mortelle.

La bataille de Schellenberg devint une pomme de discorde entre les deux généraux des alliés. Marlborough en avait conçu et exécuté le plan, mais comme le prince de Bade était entré le premier dans les retranchemens, ses amis lui attribuèrent la victoire, et firent frapper une médaille en son honneur. Les suites de la victoire furent très-importantes. Elle ouvrit aux alliés la Bavière; car le comte d'Arco ne put les empêcher de passer le Lech et de marcher sur Munich. L'électeur et Marsin se retirèrent à Augsbourg. Ce fut dans les environs de cette ville que le comte

de Wratislaw, au nom de l'empereur, entama une négociation avec Maximilien, pour l'engager à se séparer des Français. Ce prince éleva d'abord des prétentions exagérées en demandant le Tirol, la Haute-Autriche et le Milanais. On lui offrit la restitution du Haut-Palatinat, la cession de Burgau et du duché de Neubourg pour lequel l'empereur promit de donner un équivalent à l'électeur Palatin; on lui offrit encore le gouvernement général des Pays-Bas, des subsides et un paiement considérable. Il devait garder Ulm et Augsbourg, comme sûreté pour l'accomplissement de ces conditions. L'électeur était sur le point de souscrire à cet arrangement qui l'aurait préservé de sa ruine, lorsqu'il reçut la nouvelle que Tallard, renonçant au siège de Villingen, marchait à son secours avec 30,000 hommes. Les traités furent alors rompus, et la Bavière qui s'était remise des malheurs de la guerre de trente ans et couverte de villages rians, fut dévastée et de nouveau réduite en cendres et en désert. Ce fut ainsi que les malheureux habitans furent punis de l'ambition ou de la constance de leur souverain.

La réunion de Tallard avec l'électeur et avec Marsin eut lieu à Augsbourg le 4 août. Le prince Eugène, pour tromper Villeroi qui l'observait, et pour l'empêcher d'aller se réunir à l'armée combinée, se maintint dans les lignes de Stollhofen jusqu'au 18 juillet. Alors il y laissa le comte de Nassau-Weilbourg avec un faible corps pour continuer d'amuser le maréchal et se retirer si celui-ci l'attaquait. Lui-même avec ses

principales forces décampa et vint, le 11 août, se joindre à Marlborough; le prince de Bade s'en était séparé le 9 pour former le siège d'Ingolstadt. Les deux armées réunies étaient de 52,000 hommes. Le 13 août, se donna une des batailles les plus célèbres dans les annales de l'histoire. L'armée française était placée derrière un ruisseau, mais assez loin pour que les alliés pussent le passer impunément. La droite était commandée par Tallard, qui fit la faute de placer dans le village de Blindheim, situé à son extrémité, mais à une certaine distance, 11,000 hommes d'infanterie et 3,400 dragons, sous les ordres du lieutenant-général Clérembault. Le maréchal de Marsin commandait l'aile gauche de l'armée française; l'électeur le tout. Le prince Eugène attaqua l'aile gauche; trois fois il fut repoussé par les bonnes dispositions de l'électeur et la bravoure des troupes, et aurait peut-être été défait sans la valeur des Prussiens commandés par le prince d'Anhalt-Dessau, qui faisaient partie des troupes d'Empire[1]. Le duc de Marlborough

Bataille de Hochstædt, ou Blindheim.

[1] Voici comment le prince Eugène s'exprima dans une lettre écrite, le 19 août, au comte de Strattmann, un des ministres de l'empereur. « Surtout n'oubliez pas d'annoncer dans toutes les occasions au ministre de Prusse que rien n'a pu autant animer mon zèle que l'exemple de bravoure que le prince d'Anhalt me donna, ainsi qu'à toute l'armée, par son courage extraordinaire, son attention, ses efforts. Je n'ai pas trouvé d'expressions pour vanter la conduite rare de ce prince à son souverain. Cette journée bien chaude est également remarquable pour toute une carrière militaire par les soins qu'elle me donna et par le courage que m'inspira l'exemple presque inimitable de ce prince. Je remarquais que la

attaqua l'aile droite des Français, et, la trouvant dégarnie d'infanterie à cause du détachement de Blindheim, la mit en déroute, et prit en flanc l'armée de l'électeur. Le maréchal de Tallard poussa à Blindheim pour en retirer les troupes auxquelles il avait défendu d'en sortir; mais il tomba dans un parti ennemi et fut fait prisonnier. Clérembault ayant péri au commencement de l'action, le maréchal de camp Blansac prit le commandement de ces 14,000 hommes. Marlborough l'ayant fait avertir par un parlementaire du sort de Tallard et de son armée, il jugea la résistance inutile et capitula. Marsin, dont l'armée soutenait toujours le combat, se retira en bon ordre et fit, le 25 août, sa jonction avec Villeroi à Doneschingen. Dans cette bataille sanglante 20,000 Français ou Bavarois, tués ou blessés, restèrent sur le champ; 100 pièces de canon, 24 mortiers, 15,600 tentes, 300 drapeaux ou étendards demeurèrent aux vainqueurs. Les alliés perdirent 11,700 hommes en tués

haine que les Français montrent pour Brandebourg contribua beaucoup à la chaleur, quoique très-réfléchie de ce prince et de ses troupes. Il serait à souhaiter qu'un esprit si héroïque animât aussi mes troupes. » EUGEN V. SAVOYEN *Hinterlass. pol. Schrifften*. Abth. 1, p. 130. « La résistance que l'ennemi nous opposa, le 13 août, était au-delà de toute attente, et sans la faute capitale commise par Tallard, cette journée aurait été décisive pour l'Allemagne et pour notre monarchie. » *Ibid.*, p. 134. « Si le prince d'Anhalt, sans être averti, ne nous eût soutenus de tout côté par le courage incroyable des troupes prussiennes, cette journée aurait peut-être été la plus malheureuse de ma vie. » *Ibid.*, p. 139.

et blessés [1]. Telle fut l'issue de la seconde bataille de Hochstædt que les Anglais appellent la journée de Blenheim.

Elle eut les suites les plus désastreuses pour l'électeur de Bavière. Obligé d'abandonner son pays, il autorisa, le 17 août, son épouse, l'électrice Thérèse, fille de Jean Sobieski, le sauveur de Vienne, à se charger du gouvernement et à s'accommoder avec ses ennemis. Elle voulut envoyer à Vienne son ministre Meerman; mais on prescrivit à celui-ci de se rendre auprès du roi des Romains qui assiégeait Landau. Ce fut dans le château d'Ilbersheim sur le Necker que fut conclu, le 7 novembre 1704, une capitulation par laquelle l'électrice remit à l'empereur toutes ses places avec artillerie et munition, licencia son armée et restitua tout ce qui avait été enlevé du Tirol. Le bailliage de Munich seul fut laissé à l'électrice, avec les droits de supériorité territoriale, mais il fallut raser les fortifications de la capitale. Maximilien-Charles, comte de Lœwenstein-Wertheim-Rochefort, fut placé à la tête de l'administration autrichienne de la Bavière. Convention d'Ilbersheim, du 7 novembre 1704.

Les Bavarois, qui, de tout temps, se sont distingués par un attachement sincère pour leurs souverains légitimes, supportèrent avec peine le joug des Autrichiens, contre lequel ils se révoltèrent fréquemment. S'étant fait autoriser par un conclusum du collège électoral, du 27 novembre 1705, à mettre les élec- Proscription des électeurs de Cologne et de Bavière, 1706.

[1] Il y eut dans le nombre 1,030 Brunswickois, 2,358 Danois, 2,204 Anglais, 895 Hessois, 2,146 Hollandais, 627 Impériaux, 1,780 Prussiens, 716 des troupes du cercle.

teurs de Bavière et de Cologne au ban de l'Empire, l'empereur prononça, le 29 avril 1706, la déchéance de ces deux frères et procéda au partage de la Bavière.

Campagne de 1704 sur le Rhin.

Après la bataille de Hochstædt toute l'armée des alliés se transporta à marches forcées sur le Rhin, parce qu'elle n'avait plus d'ennemi à combattre en Bavière. Le prince Louis de Bade reçut Eugène et Marlborough au château de Rastadt, qu'il avait fait construire sur le plan de celui de Versailles. Pendant que le feld-maréchal autrichien Thüngen assiégeait Ulm [1], ils passèrent le Necker et ensuite, le 6 septembre, le Rhin; le 9, la Queich. Le 12, le prince de Bade assiégea Landau. Le 11, Ulm se rendit. Le maréchal de Villeroi qui de Doneschingen s'était rendu à Offenbourg, et avait ensuite passé le Rhin et occupé les lignes de la Queich, ne jugea pas à propos de les défendre, mais, à l'arrivée des alliés, se plaça derrière la Lauter. Le 23, le roi des Romains vint prendre le commandement en chef de l'armée impériale, pour diriger avec le prince de Bade le siège de Landau.

Comme ce siège traîna en longueur, Marlborough, que l'empereur avait nommé, le 28 août, prince d'Empire avec voix et séance à la diète, mais sans lui donner une principauté, voulant s'assurer une base pour ses opérations de la campagne suivante, résolut de se rendre maître de la Moselle. Avec 12,000 hommes il arriva, le 26 octobre, à S. Wendel, surprit, le 28, Trèves, chargea le prince héréditaire de Hesse-Cassel du siège de Trarbach et retourna, le 11 no-

[1] Depuis le 27 août.

vembre, devant Landau. Cette place capitula le 24 novembre, Trarbach le 18 décembre.

Après être convenu avec le prince Eugène du plan des opérations pour 1705 qui était d'attaquer la France du côté de la Moselle et par la Lorraine, le prince de Marlborough à qui les événemens qui s'étaient passés en Italie inspiraient des craintes pour le duc de Savoie, quitta, le 15 novembre, le camp devant Landau et se rendit à Berlin où il obtint du roi l'engagement d'envoyer 8,000 hommes en Italie.

En Italie.

Dans cette presqu'île, le duc de Modène ayant traité avec l'empereur, le duc de Vendôme se saisit des revenus de son pays, que dès 1702 les Français avaient occupé militairement. Le grand-prieur de Vendôme, frère du général en chef, réussit à chasser presqu'entièrement d'Italie l'armée des Allemands, affaiblie par le départ du comte de Starhemberg. Le 12 juillet, le marquis Louis de la Feuillade prit le château de Suse, et ensuite Pignerol. Vendôme prit Verceil le 20 juillet, et Yvrée le 17 septembre. A la vue du duc de Savoie et du comte de Starhemberg, il mit, vers la mi-octobre, le siège devant la Verrue.

En Portugal.

Le Portugal devint le théâtre de la guerre. Le duc de Berwick, à la tête de l'armée espagnole-française, y entra, et empêcha les alliés de pénétrer dans l'Estramadure espagnole, comme c'était leur projet.

En Espagne.

Le prince George de Darmstadt échoua dans une entreprise sur Barcelonne où, comptant sur les intelligences qu'il avait formées dans la ville, il s'était fait transporter par la flotte anglaise de George Rooke. Les

Catalans portés pour l'archiduc n'osèrent se déclarer à la vue des faibles forces à la tête desquelles ce prince se présentait ; celui-ci s'en retourna avec la flotte, et s'empara en passant, le 4 avril, de Gibraltar. Cette importante conquête n'arrêta les alliés que deux jours. La garnison, qui n'était que de cent hommes, capitula lorsqu'elle vit les marins anglais grimper sur la hauteur des rochers qu'on croyait inaccessibles.

Par mer.

Par mer, il se donna, le 24 août, à la hauteur de Malaga, un combat qui, sans être décisif, fut entièrement à l'honneur des Français. Leur flotte sortie de Toulon, où celle de Brest était venue la joindre, était commandée par le comte de Toulouse, grand-amiral de France, qui avait sous lui le maréchal de Cœuvres, fils du maréchal d'Estrées et vice-amiral; Rooke et Kallenberg commandaient la flotte anglaise et hollandaise, qui perdit 6,000 hommes et plusieurs vaisseaux.

Campagne de 1705.

Le prince de Marlborough n'éprouva pas moins de peine à faire goûter à la politique rétrécie et à l'égoïsme des États-généraux le plan de campagne qu'il avait concerté devant Landau pour 1705 avec le prince Eugène, que celui-ci n'en eut pour le faire adopter par l'empereur obsédé par des ministres vieux et méticuleux. Léopold Ier mourut au commencement de la campagne, et le nouvel empereur se prêta avec zèle à l'exécution d'un plan qu'il avait approuvé lorsqu'il était encore roi des Romains.

Louis XIV opposa aux alliés trois armées. L'électeur de Bavière et Villeroi, avec 75,000 hommes, devaient prendre l'offensive dans les Pays-Bas ; Villars,

rappelé des Cévennes où il faisait la guerre aux Camisards, et nommé duc, devait, avec 50,000 hommes, couvrir la Moselle, Marsin avec 30,000 défendre l'Alsace. Tels étaient les efforts qu'un gouvernement vigoureux comme celui de Louis XIV put faire après les malheurs de 1704. Ils contrastaient avec le peu de zèle que les princes d'Empire mirent à compléter leurs contingens, parce qu'ils croyaient leur ennemi abattu.

Sur la Meuse et la Moselle.

Les alliés voulaient ouvrir la campagne de 1705 par le siège de Sarrelouis, dans le dessein de se faciliter l'entrée de la Champagne. Pour empêcher ce siège, le maréchal de Villars prit près de Sierques une position très-favorable, au moyen de laquelle il couvrait Thionville et Sarrelouis. Marlborough, qui avait 42,000 hommes de ce côté, n'osa attaquer le général français, à cause de la force de sa position et de la négligence des princes d'Empire à exécuter leurs obligations. Il se vit obligé de renoncer à l'invasion de la France et de se tourner vers les Pays-Bas.

Dans les Pays-Bas.

Ce qui avait contribué à la retraite de Marlborough, c'est que pendant qu'il était campé à Elft, l'électeur de Bavière et Villeroi s'étaient portés sur la Meuse, avaient pris Huy le 10 juin et occupé Liège : ils se préparaient à en assiéger le château. Parti d'Elft le 17 juin, Marlborough ne fut pas poursuivi par Villars : il prit la route par Prüm, Düren sur la Rœr et Aix-la-Chapelle, passa la Meuse à Viset et se réunit, le 2 juillet, au feld-maréchal Owerkerke venu de Mastricht à sa rencontre : la jonction eut lieu à Hannef, entre

Liège et Hannut. Après avoir abandonné Liège, l'électeur et Villeroi se retirèrent par Warem et Montenack dans les lignes qui couvraient Tirlemont. On avait travaillé depuis trois ans à ces retranchemens et on les croyait imprenables : effectivement la nature et l'art avaient concouru pour les rendre tels. Ces ouvrages immenses allaient depuis la Meuse (près de Namur ou de l'abbaye de Marche-les-dames), le long de la Soile et de la Mehaigne par Mierdop à la petite Geete, qu'ils longeaient jusqu'à la ville de Leau. Marlborough suivit les deux généraux dans leur marche. Villeroi concentra ses forces, entre Mierdop et Jandrin où il s'attendait à être attaqué, parce que c'était le point le plus faible des lignes. Le général anglais fit effectivement mine de vouloir l'y faire attaquer, le 17 juillet, par Owerkerke; mais après avoir occupé l'attention des Français toute la journée, le général hollandais se retira pendant la nuit pour former l'arrière-garde de Marlborough, qui, le 18, à quatre heures du matin, força les lignes de la petite Geete entre Nerhespen et Heylissem. Les deux généraux se retirèrent en toute hâte à Louvain. Tirlemont ouvrit ses portes au vainqueur.

Nous ne parlerons pas de deux autres manœuvres que Marlborough tenta sans succès en juillet et août; nous en avons réservé le récit à la sect. V du chap. III.

Sur le Rhin. Si Villars ne poursuivit pas Marlborough se retirant d'Elft, c'est qu'il avait ordre d'aller renforcer Marsin en Alsace. Ces deux maréchaux se réunirent le 3 juillet, et bientôt après Marsin fut appelé en Flan-

dre. Réduit à 55,000 hommes Villars se tint sur la défensive derrière les lignes de Haguenau. Le prince de Bade s'empara de cette ville le 27 octobre.

En Italie, le duc de Vendôme continua, malgré l'hiver, le siège de la Verrue ; opération rendue très-difficile par la présence de Victor-Amédée et du comte de Starhemberg à Crescentino, sur la rive opposée du Pô, d'où ils envoyaient des munitions à la garnison. Enfin Vendôme ayant coupé les communications en s'emparant d'une île du fleuve, l'armée combinée quitta Crescentino et le commandant de Verrue, baron de Freyssing, se rendit à discrétion, le 10 mars, après avoir employé le reste de sa poudre à détruire une partie des fortifications. La Feuillade prit Chivas le 29 juillet. En Italie.

Les alliés plaignant le sort de Victor-Amédée II qui s'attendait à voir les Français paraître devant sa capitale, donnèrent le commandement de leur armée à un général digne d'être opposé à Vendôme, et intéressé au salut de la maison de Savoie : c'était le prince Eugène. Averti qu'il aurait à combattre un tel adversaire, le duc de Vendôme ordonna de presser le siège de la Mirandole. Le comte de Kœnisgseck capitula le 10 mai. Entré en Italie par Salò, Eugène rencontra, le 16 août, le duc de Vendôme près de Cassano sur l'Adda, et lui livra bataille. La nuit sépara les combattans dont chaque parti s'attribua la victoire. Les Impériaux y perdirent 8,000 hommes, mais restèrent sur le champ de bataille [1]; la perte des Français

[1] « Après la bataille, qui fut une des plus chaudes, je restai

surpassa la leur ; mais Eugène qui n'avait engagé cette action que dans le dessein de forcer le passage de l'Adda pour amener du secours au duc de Savoie, fut obligé de renoncer à son projet. Les Français prirent, le 11 décembre, Montmélian, la seule place de la Savoie qui restait encore au duc. Le duc de Berwick qui commandait en Languedoc contre les Camisards alla, vers la fin de l'année, assiéger le château de Nice qui se rendit le 6 janvier 1706 ; après quoi Berwick retourna à Montauban.

En Espagne. En Espagne, le maréchal de Tessé avait pris le commandement des troupes de Louis XIV et de Philippe V, à la place du duc de Berwick qui avait été rappelé à cause de la mésintelligence qui régnait entre lui et le duc de Gramont, ambassadeur de France. On avait formé, sans moyens suffisans, le siège de Gibraltar ; une flotte française de 18 vaisseaux, commandée par le baron de Pontis qui vint pour soutenir les assiégeans, fut dispersée par une tempête, et le maréchal obligé de lever le siège le 25 avril, à cause des mauvaises dispositions faites par le gouvernement espagnol, ou plutôt à cause de la nullité absolue de ce gouvernement. Rendant compte de l'état des affaires avant l'ouverture de la campagne, le maréchal de Tessé dit :

encore trois heures sur le champ de bataille, dit le prince, pour attendre les Français qui s'attribuent pourtant la victoire. Leur perte a été le double de la nôtre, et la victoire a été plus que complète pour nous. » Lettre du prince Eugène, du 19 août 1705, dans EUGENS v. SAVOYEN *Histor. pol. Schrifften*, Abth. I, p. 147. « Le prince d'Anhalt et les Prussiens se distinguèrent encore à cette bataille ». *Ibid.*, p. 149.

« Tout le mieux qui puisse arriver, c'est de n'être point obligé de la faire. Ce seront les forces des ennemis qui décideront et leur situation du lieu où on la fera, et de la manière dont on la conduira [1]. » Cette campagne se fit sur le Tage, sans résultats importans. Il y en eut de plus grands dans la partie orientale de l'Espagne.

L'archiduc Charles établit sa résidence à Barcelonne.

Charles Mordaunt, comte de Peterborough, général des troupes que l'Angleterre fournissait à l'archiduc, conduisit ce prince en Catalogne, prit, après un siège de six semaines, Barcelonne, y établit l'archiduc, et le fit reconnaître par la Catalogne, le royaume de Valence et la Murcie.

Campagne de 1706 sur le Rhin.

Malgré quelques succès que la France eut, en 1706, sur le Rhin, cette année lui fut en général désastreuse. Vers la fin du mois de septembre 1705, le prince de Bade avait passé le Rhin, pris Drusenheim [2] et Haguenau, et forcé Villars de se retirer sous le canon de Strasbourg; mais, en 1706, ce maréchal se rendit maître des lignes de la Motter, dégagea Fort-Louis, et obligea le prince de Bade, qui n'avait que 6,000 hommes à lui opposer, de se retirer au-delà du Rhin pour se renfermer dans les lignes de Stollhofen. Ni Villars ni le prince de Bade ne purent rien faire pendant le reste de la campagne; l'un et l'autre avaient

[1] Mémoires de TESSÉ, vol. II, p. 163.

[2] Village dont le nom paraît rappeler la présence de Drusus en cette contrée. Cependant comme dans le douzième siècle, on le nommait Drosenheim, des antiquaires croient que le nom de Drusenheim est plus moderne.

été affaiblis par la nécessité de détacher des corps, l'un pour les Pays-Bas, l'autre pour la Hongrie.

Dans les Pays-Bas.

La timide politique des Hollandais ayant fait manquer deux tentatives qu'en juillet et août 1705 Marlborough avait faites pour forcer le passage de la Dyle sur laquelle le duc de Bavière et le maréchal de Villars étaient postés, ou pour tourner leur position et les couper de Bruxelles, Marlborough fit prendre à ses troupes des quartiers d'hiver dans les environs de Campthout. Les avantages que Villars eut au commencement de 1706, en Alsace, effrayèrent tellement les États-généraux qu'ils écartèrent tous les motifs de plaintes qu'en 1705 ils avaient donnés au prince de Mindelheim; tel est le titre sous lequel Marlborough venait d'être introduit dans le collège des princes à la diète germanique. Muni de pleins pouvoirs pour agir, il fut quelque temps incertain sur le plan qu'il suivrait; il pencha à essayer encore une fois de pénétrer en Lorraine en remontant le long de la Moselle; mais il avait aussi l'espoir de s'emparer de Namur par une intelligence qu'il avait pratiquée avec un habitant de cette ville. Dans ce doute il avait ordonné que son armée se concentrât dans les environs de Tongres, et il en prit le commandement le 14 mai 1706.

Aussitôt l'électeur de Bavière et le maréchal de Villeroi qui étaient toujours derrière la Dyle, la passèrent dans l'intention de livrer bataille aux alliés. Deux motifs engagèrent le maréchal à se presser; il savait que Marlborough était dans l'attente des troupes hanovriennes et danoises qui devaient le joindre, et

il voulait avoir l'honneur de le vaincre avant l'arrivée de Marsin qui lui amenait des renforts de l'armée du Rhin. Le maréchal prit une position qui a été jugée très-fautive, près de Ramilliers, entre la Mehaine et la petite Geete. Il ne communiqua son projet à personne, pas même à l'électeur quoique décoré du titre de généralissime. Marlborough qui connaissait mieux le terrain, résolut sur-le-champ de l'y attaquer, avant que le présomptueux Villeroi qui l'attendait de pied ferme ne se ravisât. En route il fut joint par la cavalerie danoise qu'il attendait; ses forces furent ainsi portées à 60,000 hommes; les Français étaient au nombre de 62,000.

Bataille de Ramillus.

La bataille eut lieu le 23 mai; ce fut une des plus malheureuses que les Français aient livrées dans cette guerre. Par une manœuvre qui ressemblait à celle qui lui avait si bien réussi à Hochstædt, Marlborough les prit en flanc, en même temps il força Taviers, poste beaucoup trop avancé où l'imprudent Villeroi avait placé une forte partie de l'armée. Les Français firent des prodiges de valeur; l'électeur et Villeroi montrèrent beaucoup de bravoure, mais le premier seul développa les talens d'un général. Marlborough remporta une victoire complète. La déroute fut si grande que l'artillerie et tout le bagage des Français tombèrent au pouvoir de l'ennemi [1]. La perte des premiers

[1] En annonçant cette victoire à son ami, le prince Eugène, Marlborough dit : « Il est triste que je sois obligé de convenir que nous devons nos victoires beaucoup moins à la valeur de nos troupes qu'aux fautes que nos ennemis commettent. » (Voy. EUGENS *hin*-

en tués et blessés fut de 13,000 hommes; 2,000 furent faits prisonniers. Les vainqueurs déclarèrent 1,066 morts et 2,567 blessés. Les deux généraux se sauvèrent à Louvain d'où ils ramenèrent l'armée battue derrière le canal de Bruxelles.

Cette défaite fut suivie de la perte de tous les Pays-Bas espagnols. Les Français évacuèrent Bruxelles, Bruges, Gand, Louvain, Malines et Oudenarde, pour faire leur retraite jusqu'à Lille. Anvers se rendit après une courte défense. Les habitans proclamèrent Charles III et reçurent, au nom de ce prince, la confirmation de tous leurs privilèges, nommément de la Joyeuse Entrée. Villeroi conduisit l'armée battue et découragée sur la ligne que forment Nieuport, Ypres, Menin, Lille, Tournay et Mons, et établit son camp à S. Amant.

Louis XIV dont l'affection pour Villeroi allait jusqu'à l'aveuglement, le plaignit, le défendit contre les courtisans, lui écrivit de sa main qu'il était trop malheureux à la guerre, le pria comme son ami de se démettre du commandement, et promit de lui tenir compte de ce sacrifice. Villeroi refusa pertinemment, quoique le roi lui écrivît jusqu'à quatre fois dans le même stile. Enfin il força le roi de lui ordonner de remettre le commandement au duc de Vendôme, rap-

terl. Schrifften, Abth. II, p. 22.) Ces fautes, c'était Villeroi seul qui les avait commises, en prenant une position que l'électeur de Bavière jugea mauvaise et insoutenable dès qu'il la vit; mais il n'y pouvait rien changer, parce qu'au moment où il arriva de Bruxelles à l'armée, le feu venait de commencer.

pelé d'Italie pour réparer les fautes de Villeroi, comme cinq ans auparavant il y avait été envoyé pour réparer le malheur ou les fautes du même général.

Depuis long-temps le prince de Mindelheim avait formé le projet d'opérer un débarquement sur quelque partie des côtes de France; après la journée de Ramilliers, il persuada les États-généraux de s'y prêter. Pour l'exécution de ce projet il crut nécessaire de se rendre maître d'Ostende. Le 14 juin, l'amiral anglais Stafford Fairburne en bloqua le port avec 9 vaisseaux de guerre et quelques brûlots, et débarqua des troupes pour prendre part au siége que l'armée des alliés entreprit du côté de la terre ferme. Malgré les difficultés que le terrain présente, on parvint à y établir des batteries, et, le 3 juillet, le bombardement commença. Le 6 on alla à l'assaut, et le 7 le lieutenant-général la Motte qui avait le commandement dans la ville, capitula à des conditions honorables. Près de la moitié de la garnison composée de Wallons, déclara vouloir entrer au service de Charles III. Dans le port, qui n'avait pas été compris dans la capitulation, on trouva deux vaisseaux de ligne français et quarante-cinq d'une moindre espèce.

D'Ostende l'armée des alliés se transporta vers Menin pour assiéger cette place réputée pour un des chefs-d'œuvre de Vauban, garnie d'une forte garnison, et commandée par le marquis de Sully qu'assistaient deux officiers du génie très-expérimentés, le marquis de Caraman et le comte de Valory. Le 4 août, les tranchées furent ouvertes; mais le duc de

Vendôme réussit à jeter des renforts dans la place. Nous avons vu que Louis XIV venait de mettre ce prince à la tête de l'armée des Pays-Bas portée à 100,000 hommes, « parce qu'un général si expérimenté et si généralement connu par ses sentimens chevaleresques réussirait, mieux qu'un autre, à relever le courage des Français, et conduire cette brave nation à de nouvelles victoires [1]. » Menin se défendit jusqu'au 25 août. Le 5 septembre, Charles Churchill, frère de Marlborough, força Dendermonde à se rendre à discrétion, l'excessive chaleur ayant desséché les eaux qui entourent cette place. Marlborough lui-même conquit Ath le 4 octobre.

Une forte position que Vendôme prit sur l'Escaut entre Condé et le château de Mortagne, arrêta les progrès de Marlborough.

Campagne de 1706 en Italie.

La campagne d'Italie de 1706 fut si importante que nous croyons devoir en donner le précis avec quelque détail.

La ruine du duc de Savoie était jurée; ce prince

[1] Voici comment le *marquis de* LOUVILLE caractérise le duc de Vendôme : « Il faut lui rendre justice; il pense plus haut qu'aucun de ses subalternes; il a bien des vues pour la guerre, beaucoup de courage et d'esprit, et s'il pouvait joindre à ces qualités au même degré le talent de conduire, ce serait un des premiers généraux du monde; mais il lui faudrait un homme pour les détails, qui agît dès qu'il aurait pensé; car il est d'une paresse inexprimable, et n'a ni dignité, ni secret. On sait huit jours d'avance tout ce qui doit se faire. » Lettre du 20 juillet 1702. Mémoires secrets du *marquis de* LOUVILLE vol. II, p. 295. Le duc de S. SIMON, qui, par un esprit de caste poussé quelquefois jusqu'à la manie, haïssait Vendôme,

forçait la France de faire en Italie une guerre qui coûtait des millions et empêchait Louis XIV d'employer toutes ses forces dans les Pays-Bas. Louis XIV résolut de mettre fin à ces entraves. Vers la mi-mai, le duc de la Feuillade, dont l'ardeur avait été réprimée jusqu'alors par des ordres supérieurs, ayant reçu des renforts, commença le siège de Turin et de sa citadelle, dont le gouvernement avait été confié par Victor-Amédée à Wirich-Philippe-Laurent comte de Daun et au marquis de Caraglio. La tranchée fut ouverte devant la citadelle en particulier, le 4 juin suivant. Des détachemens furent envoyés de divers côtés pour s'emparer de la personne du duc, qui, après avoir couru avec un petit corps d'endroit à endroit, s'arrêtant quelquefois pour combattre, alla enfin se confier aux Barbets de la vallée de Lucerne. Cette diversion retarda les progrès du siège.

Le prince Eugène avait quitté l'Italie après la campagne de 1705, pour, en sa qualité de président du ministère de la guerre (*des Hofkriegsraths*), préparer les moyens qui devaient le mettre en état de reprendre l'offensive et délivrer le Piémont. Il revint au printemps à Trente, rendez-vous de ses renforts. En attendant son arrivée, l'armée affaiblie qui était restée en Lombardie, se trouvait sous les ordres du général Reventlow. Le duc de Vendôme, revenu de Paris vers la fin d'avril, se mit en marche avec 25,000 hommes pour chasser les Allemands de l'Italie. Eugène or-

prince légitimé, juge ce général avec prévention et passion, le traitant de fanfaron et de *prétendu* héros.

donna à Reventlow de se placer avec ses 12,000 hommes sur la Fossa Seriola entre Calcinato et Lonato. Reventlow, qui avait négligé de se fortifier du côté de Lonato, y fut attaqué, le 19 avril, par Vendôme, mis complétement en déroute et repoussé jusqu'à Gavardo. Le passage par Bresse étant ainsi fermé au prince, il se retira du lac de Garda et vint déboucher par le Veronais. Vendôme de son côté entra aussi dans le Veronais par le sud et se plaça sur l'Adige pour empêcher le prince de la passer. Il n'y réussit pas : le 6 juillet, Eugène traversa cette rivière à Pettorazza avec 30,000 hommes. Les Français se retirèrent dans le Mantouan.

Ce fut dans la ville de Mantoue que le duc de Vendôme, appelé après la bataille de Ramilliers au commandement de l'armée du roi dans les Pays-Bas, remit le bâton à Philippe II, duc d'Orléans, qui n'avait pas son expérience, mais n'était pas moins brave que lui et le surpassait en jugement et par la vivacité de son esprit. Le maréchal de Marsin lui était adjoint pour le diriger.

Le duc de Savoie, poussé par le désir de sauver Turin, marcha avec une vitesse extraordinaire sur le Pô, traversa ce fleuve le 17 juillet à Polesella, ensuite le Panaro et la Secchia, et entra, le 13 août, à Reggio, d'où il continua sa marche par le Parmesan et le Plaisantin, remontant le Pô sur la rive droite. Après avoir envoyé le lieutenant-général Médavi avec un fort détachement dans le Bressan, le duc d'Orléans remonta également le Pô, mais sur sa rive gauche.

Ainsi les deux armées séparées par le fleuve s'approchèrent de Turin dont, en attendant, le siège était poussé avec vigueur par la Feuillade. Vers la fin du mois d'août, le prince Eugène rencontra le duc de Savoie avec quelque peu de troupes à S. Damien, près d'Asti; le duc d'Orléans se réunit, le 28 août, près de Turin, à l'armée des assiégeans qui entourait Turin. Délivrance de Turin.
Il n'entrait pas dans son plan d'assiéger en personne Turin où l'on ne pouvait mettre que 8,000 hommes en bataille; il voulait aller au devant des Allemands, prendre une position qui les empêchât de passer le Tanaro et les combattre avec toutes ses forces. Lorsque, contre l'avis du maréchal Marsin, il voulut donner suite à cette résolution, le maréchal produisit un ordre de la cour portant qu'en cas de diversité d'opinions, la sienne serait préférée. Ainsi il fallut que le neveu du roi cédât, et, renonçant à son plan hardi, mais sage, consentît à se laisser attaquer dans la position la plus désavantageuse [1]. Eugène attaqua effectivement, le 7 septembre, veille de la fête de la nativité de Notre Dame. Après un combat très-vif de

[1] Le duc de S. Simon (Mémoires, édition de 1829, vol. V, p. 142) raconte qu'un courrier du prince Eugène à l'empereur avait été intercepté. Comme ses dépêches étaient écrites en chiffres, on les envoya à Versailles, où l'on réussit à les déchiffrer. Un courrier rapporta le déchiffré au duc d'Orléans, dans la *soirée du 6 septembre*. Les dépêches contenaient un raisonnement qui confirmait en plein la justesse de tout ce que le duc avait dit à Marsin : le prince y déclarait que si les Français se portaient où Orléans l'avait proposé, il serait extravagant de tenter la délivrance de Turin.

bardie, ainsi la Savoie, Nice et Villefranche. Les alliés blâmèrent beaucoup cette capitulation, par laquelle la maison d'Autriche s'assura, à la vérité, la possession de l'Italie, mais permit à la France d'employer toutes ses forces en Allemagne et dans les Pays-Bas. La conduite de l'empereur que ses confédérés taxèrent d'égoïsme contribua à faire perdre la couronne d'Espagne à sa maison.

Campagne de 1706 en Espagne.

Les cours de Versailles et de Madrid avaient résolu de faire, en 1706, un grand effort pour réduire la Catalogne. Le maréchal de Tessé, accompagné de Philippe V en personne, fit le siège de Barcelonne; mais cette entreprise qui fit honneur au courage du jeune roi, réussit très-mal. L'armée fut obligée de lever précipitamment le siège le 11 mai et de se retirer au-delà des Pyrénées pour rentrer en Espagne par Pampelune.

L'archiduc Charles est proclamé à Madrid.

Pendant le siège de Barcelonne, les Portugais, sous les ordres du marquis de las Minas et du comte de Galway, s'emparèrent, le 16 avril, d'Alcantara et de Ciudad-Rodrigo, et poussèrent le 27 juin jusqu'à Madrid, où ils proclamèrent l'archiduc sous le nom de Charles III. La lenteur de la marche de ce prince et les fautes de ses généraux lui firent bientôt perdre le fruit de ses succès; et le maréchal de Berwick, que Philippe V avait redemandé à Louis XIV, délogea les alliés de Madrid et de toute la Castille, et les repoussa jusque dans le royaume de Valence et dans l'Aragon.

Campagne de

Le prince Louis de Bade étant mort le 4 janvier

1707, le vieux margrave de Bayreuth, Christian-Ernest, fut nommé à sa place; mais par un effet de la négligence des États d'Empire à fournir leurs contingens, l'armée était tellement réduite qu'elle ne put empêcher le maréchal de Villars de passer le Rhin, le 22 mai, du côté de Neubourg entre Lauterbach et Hagenbach, de s'emparer des lignes de Stollhofen que les Allemands abandonnèrent précipitamment, quand ils se virent sur le point d'être tournés [1], de détruire les magasins et de pousser le margrave jusqu'à Gemünd-en-Souabe. Une grande partie de l'Allemagne, depuis le Rhin jusqu'à Nuremberg, fut mise à contribution. Le maréchal ayant été obligé d'envoyer une partie de son armée en Provence, se retira vers le Rhin. Il établit le 30 août son quartier à Rastadt. 1707 sur le Rhin.

[1] Voici comment le maréchal décrit les lignes de Stollhoffen: Elles s'étendaient depuis Philippsbourg jusqu'à Stollhoffen, et retournaient en équerre depuis Stollhoffen jusqu'aux montagnes (de la Forêt-Noire), du côté du Bühel; elles étaient formées le long du Rhin de doubles retranchemens élevés en amphithéâtre, soutenus de temps en temps par de bonnes redoutes, avec un pont bien fortifié, qui joignait aux lignes l'île de Dalhunden, d'où l'on pouvait facilement jeter un autre pont pour pénétrer en Alsace. De Bühel, on mettait en peu d'heures tout le pays sous l'eau, par le moyen d'écluses et de digues, revêtues partie en maçonnerie, partie en gazon, défendues par des fortins correspondant l'un à l'autre. L'espace depuis Bühel jusqu'à la montagne n'étant plus propre aux inondations, parce qu'il s'élevait insensiblement, était retranché avec le plus grand soin, et l'on n'avait pas même négligé l'escarpement de la montagne. Tout cela était garni d'une nombreuse artillerie et de plus de 40,000 hommes.

L'incapacité du margrave engagea l'empereur à lui adjoindre le feld-maréchal Heister. Les puissances alliées proposèrent de donner le commandement à l'électeur d'Hanovre (George-Louis) ; mais comme, d'après les lois de l'Empire, la place de feld-maréchal devait être alternativement conférée à un prince catholique et à un prince protestant, il fallut de longues délibérations à la diète pour obtenir que, pour cette fois-ci, on déviât de la règle. Le 15 septembre, l'électeur se chargea du commandement ; par ses ordres l'armée prit une forte position derrière les lignes qu'il fit tirer du côté d'Ettlingen depuis le Rhin jusqu'à la chaîne de l'Alb. Il coupa les vivres à Villars qui, après avoir ordonné le pillage de la ville de Baden, repassa le Rhin vers la fin d'octobre.

Dans les Pays-Bas.

Dans les Pays-Bas, il ne se passa rien d'important, soit que le duc de Vendôme sût paralyser les forces des alliés, soit parce que le duc de Marlborough, comptant trop sur le succès de l'expédition de Provence dont il va être question, crût qu'il pouvait sans inconvénient se rendre en Saxe auprès de Charles XII, dont Louis XIV avait réclamé la médiation, mais qui aima mieux aller se perdre dans les plaines de l'Ukraine que de devenir l'arbitre de l'Europe ; soit enfin parce qu'après son retour Marlborough éprouva toutes sortes d'entraves de la part des États-généraux dont les commissaires gênaient toutes les opérations de l'armée, de manière qu'elles se bornèrent à des marches et contre-marches.

En Provence.

Les instances du cabinet britannique qui voulait

détruire le port de Toulon engagèrent l'Autriche et le duc de Savoie qui venait d'être débarrassé des troupes françaises, à envahir la Provence. Victor-Amédée et le prince Eugène mirent, au mois de juillet, le siège devant Toulon, pendant que la flotte anglo-hollandaise sous les ordres de l'amiral Cloudesley Shovel en bloquait le port. Eugène avait fait contre cette entreprise des représentations que l'événement justifia. Ce ne fut qu'avec des peines et des frais infinis et avec de grandes pertes qu'on transporta l'armée par les rudes montagnes du Col de Tende, et par le voisinage de Nice et de Villefranche qui étaient occupées par les Français. On arriva enfin, le 26 juillet, près de Toulon, où deux jours auparavant le maréchal de Tessé avait fait entrer une garnison qui était une armée entière. On commença l'attaque; mais l'armée française du Dauphiné et de la Provence que commandait le maréchal de Tessé, fit naître une foule d'obstacles.

Averti que les ducs de Bourgogne et de Berry, ayant sous leurs ordres le maréchal de Berwick, allaient arriver avec des renforts considérables, Victor-Amédée leva brusquement le siège, le 22 août, après y avoir perdu beaucoup de monde. La flotte anglaise se retira également, après avoir brûlé huit vaisseaux de guerre français qui étaient dans le port et beaucoup de magasins. Le maréchal de Tessé ne put empêcher le prince Eugène de prendre Suse le 3 octobre.

Une autre suite de la capitulation de Milan fut la conquête du royaume de Naples par le comte de Daun, A Naples.

général de l'empereur. Il s'empara de Capoue le 2 juillet; la ville de Naples lui ouvrit ses portes le 8; Gaëte se rendit le 30 septembre. L'exemple de ces villes fut suivi par tout le reste du royaume dont les habitans abhorraient la domination des Bourbons, comme ils avaient abhorré celle des Espagnols.

En Espagne.

En Espagne, la brillante victoire que le duc de Berwick remporta, le 25 avril, à Almanza, sur Galway et las Minas, prépara la conquête des royaumes de Valence et d'Aragon que le duc d'Orléans acheva. Les événemens de cette campagne consolidèrent le trône de Philippe V.

Traité de commerce de 1707 entre l'Angleterre et l'archiduc Charles.

Charles d'Autriche se maintenait encore dans la Catalogue. Pendant qu'il tenait sa cour à Barcelonne, l'Angleterre conclut avec lui, le 10 juillet 1707, un traité de commerce trop remarquable pour que nous puissions le passer sous silence, comme nous faisons ordinairement à l'égard des traités de commerce. Quoiqu'il n'ait pas eu son effet, parce que l'archiduc ne put pas se maintenir en Espagne, il est un monument historique qui fait connaître les projets intéressés du cabinet de Londres et présager la condition à laquelle la nation espagnole aurait été réduite si elle avait été obligée d'accepter un roi de la main des Anglais. Nous ne parlerons pas des articles patens de cette convention qui accordent à la nation britannique de beaux privilèges pour son commerce; par exemple, de ne payer les droits d'entrée sur les marchandises anglaises que six mois après qu'elles auront été débarquées ou effectivement vendues ou livrées à

la deuxième main. Il ne s'agit ici que de l'article séparé et secret. On y convient de l'établissement d'une compagnie de commerce formée d'Anglais et d'Espagnols pour le commerce des Indes soumises à la domination espagnole, « moyennant laquelle compagnie, les vastes et riches provinces de la domination de S. M. C. puissent fournir aux monarchies de la Grande-Bretagne et d'Espagne de quoi prendre de telles mesures et avoir telles forces qu'on jugera suffisantes pour assujétir leurs ennemis et procurer une paix universelle à leurs sujets. »

Il est évident que, si la compagnie projetée avait eu lieu, le commerce des Indes aurait bientôt passé tout entier dans les mains des Anglais. Dans le cas où cette compagnie ne pourrait s'établir, Charles s'oblige d'accorder aux sujets britanniques les mêmes priviléges d'un commerce libre aux Indes dont jouissent les Espagnols. Jusqu'à l'établissement de la compagnie projetée, les Anglais pourront trafiquer librement en tous les ports des Indes avec dix ou onze navires de 500 tonneaux chacun; qui pourront être escortés par des vaisseaux de guerre. Les Français seront entièrement exclus, non-seulement de la compagnie de commerce, mais aussi de tout commerce aux Indes, et Charles ne consentira jamais à rien changer à cette conclusion.

Campagne de 1708 dans les Pays-Bas.

Au mois d'avril 1708, le prince Eugène et Marlborough eurent à la Haye des conférences sur le plan d'opération de la campagne suivante. D'accord avec le grand pensionnaire Heinsius, ils dressèrent deux plans

dont l'un, ostensible, fut soumis à l'approbation des États-généraux : il était calculé de manière que tout ce qui serait ordonné pour son exécution tendrait en même temps à celle de l'autre. D'après le plan patent, on devait faire prendre l'offensive à deux armées. L'une, composée des Anglais, des Hollandais, des Danois, des Prussiens[1] et des Hanovriens, sous Marlborough, devait agir dans les Pays-Bas contre Vendôme ; à la tête de l'autre, qu'on formerait d'Autrichiens, de Palatins, de Hessois et de Saxons, détachés de l'armée du Haut-Rhin, Eugène devait se porter sur la Moselle et reprendre le projet que Marlborough avait été obligé d'abandonner en 1705, savoir de pénétrer en Lorraine et de là dans l'intérieur de la France. D'après le plan secret les deux armées devaient n'en former qu'une seule qui attaquerait l'armée française qu'on espérait écraser par la supériorité des forces. Le premier plan, examiné, commenté, critiqué et défendu, fut approuvé le 12 avril par les États-généraux qui donnèrent les ordres nécessaires pour son exécution ; mais il éprouva de grandes difficultés de la part de l'électeur Palatin, du landgrave de Hesse, et surtout de l'électeur d'Hanovre, général de l'armée du Haut-Rhin. Il fallut, pour les aplanir, que Marlborough et Eugène allassent voir ces princes à leurs cours. On obtint enfin leur adhésion ; mais on leur cacha le vrai plan.

Louis XIV, de son côté, avait également l'intention de frapper un grand coup dans les Pays-Bas ; des di-

[1] Sous le feldzeugmeister comte de Lottum.

visions tirées d'Italie et d'Espagne renforcèrent l'armée française et la portèrent à 100,000 hommes. Le duc de Bourgogne et le duc de Berry, son frère, en obtinrent le commandement : le duc de Vendôme devait les assister de ses conseils et les diriger [1]. Le duc de

[1] Le duc de S. SIMON, en parlant de ce choix, fait la comparaison suivante entre le duc de Bourgogne et le duc de Vendôme : en la lisant, il faut se rappeler que cet écrivain haïssait Vendôme avec une passion qui l'aveuglait : « L'un, dit-il (le duc de Bourgogne), dévôt, timide, mesuré à l'excès, renfermé, raisonnant, pesant et compassant toute chose, vif néanmoins et absolu ; mais, avec tout son esprit, simple, retenu, considéré, craignant le mal et de former des soupçons, se reposant sur le vrai et le bon, connaissant peu ceux à qui il a affaire, quelquefois incertain, ordinairement distrait et trop porté aux minuties ; l'autre, au contraire (Vendôme), hardi, audacieux, avantageux, impudent, méprisant tout, abondant en son sens avec une confiance dont nulle expérience ne l'a pu déprendre, incapable de contrainte, de retenue, de respect, surtout de joug, orgueilleux au comble en toutes les sortes de genres, âcre et intraitable à la dispute, et hors d'espérance de pouvoir être ramené sur rien ; accoutumé à régner, ennemi jusqu'à l'injure de toute espèce de contradiction, toujours singulier dans ses avis, et fort souvent étrange, impatient à l'excès de plus grand que lui, d'une débauche également honteuse et abominable, également continuelle et publique, dont même il ne se cachait pas par audace, ne doutant de rien, fier du goût du roi si déclaré pour lui et pour sa naissance, et de la puissante cabale qui l'appuie, fécond en artifices avec beaucoup d'esprit, et sachant bien à qui il a affaire ; tous moyens bons, sans vérité, ni honneur, ni probité quelconque, avec un front d'airain qui ose tout, qui entreprend tout, qui soutient tout. (Mém. du duc DE S. SIMON, éd. de 1829, vol. VI, p. 155.)

Voici un croquis du portrait de Vendôme, tracé par le *prince*

Bavière céda, bien à regret, le commandement dans les Pays-Bas, pour se charger de celui de l'armée française sur le Rhin qui devait observer l'armée de la Moselle du prince Eugène ; et comme il était brouillé depuis la campagne de Bavière avec le maréchal de Villars, celui-ci fut envoyé en Dauphiné, et Berwick adjoint à l'électeur.

Au mois de mai le duc de Bourgogne établit son camp dans les environs de Soignies ; le quartier général à S. Renelde où il voulait attendre l'arrivée du prince Eugène. On se croyait à la veille d'une bataille lorsque, le 1er juin, le duc de Bourgogne quitta inopinément son camp, marcha sur la Dyle et s'arrêta à Braine-la-Leude. Marlborough le suivit et prit la forte position de l'abbaye de Park près Louvain : son quartier général se trouvait à Terbank. On ne tarda pas à connaître les raisons qui avaient appelé les Français sur la Dyle. Il régnait une grande fermentation parmi les Flamands et les Brabançons. Ce peuple léger, inconstant, frondeur et fanatique dont toute l'histoire se compose d'une suite de troubles et de révoltes, avait détesté le gouvernement français ; il détestait plus fortement celui des Hollandais qui, d'anciens temps ses rivaux de commerce, étaient hérétiques. La cour de Versailles, à l'aide des ces dispositions, et par l'inter-

de LIGNE (car on sait que cet estimable écrivain est l'auteur du livre portant le titre de Mémoires du prince Eugène de Savoie, écrits par lui-même) : « L'habile, l'intrépide, le bon, l'aimable, le généreux, l'adroit à pénétrer les projets des autres, l'indiscret pour les siens quelquefois, l'affable, le paresseux Vendôme. »

médiaire de Bergheyck, intendant du roi d'Espagne, avait formé des intelligences dans plusieurs places, et Vendôme voulait être à portée d'exécuter des coups de mains dès long-temps préparés. Le plan de faire soulever les Pays-Bas contre les alliés manqua, parce que, pour son exécution, on avait compté sur la réussite d'une entreprise du prétendant, ou du roi d'Angleterre, comme on l'appelait en France, qui avait l'Écosse pour objet, et dont nous parlerons ailleurs.

Le 4 juillet, Vendôme (car ce général, d'un caractère impérieux, ne laissait pas d'autorité au petit-fils de France), quitta subitement sa position, et passa la Senne. Le 5, de la Faye, brigadier des troupes d'Espagne, d'accord avec le grand-bailli de Gand, surprit cette ville, et Bruges ouvrit en même temps ses portes au général la Motte. On trouva à Gand une caisse militaire avec quatre millions de francs, un parc de quatre-vingts canons et cent cinquante navires hollandais, chargés de munitions de guerre et de bouche.

Le 6, les Français passèrent le Dender à Ninove, et prirent position en Alost et Oordeghem, coupant ainsi la communication entre Gand et Bruxelles. La plus grande consternation se répandit dans cette dernière ville; elle engagea Marlborough à se transporter, dans la soirée même, à Asche, et à se placer ainsi entre les Français et Bruxelles. Son armée était étonnée et effrayée, et le vainqueur de Ramilliers se trouvait dans un grand danger, lorsque l'apparition du prince Eugène ranima le courage de ses troupes.

royaume, et à laquelle il attachait une telle importance qu'au lit de mort (il était décédé le 30 mars 1707) il remit à Dupuy-Vauban, son neveu, un mémoire secret sur la défense de cette place; Lille devait être assiégée. Dès qu'on en eut le moindre soupçon à Paris, le brave des braves, le vieux maréchal de Boufflers, gouverneur de la Flandre française, illustré par la belle défense de Namur en 1695, sollicita et obtint la permission de défendre cette ville [1]. Il y arriva le 28 juillet, on lui donna pour aides Dupuy-Vauban, Valory, Robelin, Noïszet de S. Paul, la Frezelières, les généraux du génie et de l'artillerie les plus expérimentés de France. La garnison était de 9,000 hommes, Boufflers la porta à 15,000.

Le siège de Lille est un des plus célèbres du dix-huitième siècle; il occupa pendant trois mois des ar-

[1] Ce grand peintre de portraits, le duc DE S. SIMON, a fait le suivant de Boufflers : « L'ordre, l'exactitude, la vigilance, c'était où il excellait. Sa valeur était nette, modeste, naturelle, franche, froide. Il voyait tout et donnait ordre à tout, sous le plus grand feu, comme s'il eût été dans sa chambre; égal dans le péril, dans l'action, rien ne lui échauffait la tête, pas même les plus fâcheux contre-temps. Sa prévoyance s'étendait à tout, et, dans l'exécution, il n'oubliait rien. Sa bonté et sa politesse, qui ne se démentaient en aucun temps, lui gagnaient tout le monde; son équité, sa droiture, son attention à se communiquer et à prendre conseil, sa patience à laisser débattre avec liberté, sa délicatesse à faire toujours honneur de leurs conseils, quand ils avaient réussi, à ceux qui les avaient donnés, et des actions à ceux qui les avaient faites, lui dévouèrent les cœurs. Mém. de S. SIMON, éd. de 1829, vol. VI, p. 359.

mées amies et ennemies, composées de 250,000 hommes. Les princes les plus illustres y assistèrent, Auguste II, roi de Pologne, et son fils naturel, Maurice, devenu ensuite si célèbre sous le nom de maréchal de Saxe. Ce jeune prince faisait ses études à Dresde; mais il échappa à la surveillance de son gouverneur, et se rendit à pied sur le théâtre de la guerre. Le landgrave de Hesse-Cassel, le prince électoral d'Hanovre (ensuite George II) et deux officiers allemands qui par la suite parvinrent à une haute célébrité, Munnich et Schwérin, s'étaient également rendus à ce siège.

Ce qui rendit l'entreprise des alliés plus difficile encore, c'est que l'occupation de Gand par les Français ne permettait pas de transporter par eau l'artillerie et les munitions; il fallut les y conduire depuis Bruxelles à une distance de vingt lieues à travers des armées ennemies de 100,000 hommes; car près de Melle, à huit lieues de Bruxelles, il y avait un corps de 18,000 hommes de la grande armée française qui était à Gand, et le duc de Berwick avec ses 25,000 hommes était à Mortagne à l'endroit où la Scarpe tombe dans l'Escault, à huit lieues de Lille. Il conjurait le duc de Vendôme de se réunir avec lui entre Tournai et Oudenarde, parce qu'il lui paraissait démontré que Marlborough et Eugène voulaient assiéger Lille; mais Vendôme ne croyait pas à tant de témérité. Le prince Eugène, chargé de commander le siège, conduisit le train composé de 5,000 fourgons à Menin en trompant le duc de Berwick qui tantôt crut qu'il se diri-

geait sur Mons, tantôt sur Tournai ; Eugène reprit ensuite le commandement de l'armée de la Moselle, passa l'Escaut à quelque distance de Tournai, et commença le 14 août à cerner Lille. Son quartier général fut à l'abbaye de Loos; celui de Jean-Guillaume Frison prince d'Orange qui commandait un corps particulier, au château de Holbeck près de l'abbaye de Marquette. En parlant de cette marche qui dura dix jours, le maréchal de Feuquières l'appelle une manœuvre que la postérité aura peine à croire.

Les tranchées furent ouvertes dans la nuit du 22 au 23 août. Le 20, Marlborough à la tête de la grande armée prit position derrière la Ronne depuis son embouchure dans l'Escaut jusqu'à Ainières, pour empêcher la réunion de Berwick et de Vendôme, que Louis XIV avait ordonnée. Elle ne put être empêchée; Vendôme vint par Ninove et Grammont; Berwick par Mons et Enghien. Le 29 août ils se joignirent entre Grammont et Lessines, passèrent l'Escaut à Tournai et établirent le 2 septembre leur camp à quatre lieues de Lille. Le 30 août Marlborough quitta sa position derrière la Ronne : le 1er septembre il se réunit à Eugène et prit son quartier général à Péronne près Bouvines.

La désunion régnait au camp français à Mons-en-Peule; Berwick voulait qu'on livrât bataille; Vendôme déclara l'attaque inexécutable; Bourgogne voulait la différer jusqu'au retour d'un courrier qu'il avait envoyé à Versailles [1]. Le 9, Chamillard, ministre de

[1] Ce récit est contredit par S. Simon, qui prétend que le duc de

la guerre, arriva, portant l'ordre de prendre l'offensive. Le 11, les Français attaquèrent du côté de Seclin et continuèrent le 12 ; le peu d'effet que leur canonade produisit sur les batteries des alliés convainquit Chamillard que Vendôme, ordinairement plus entreprenant que le prudent Berwick, avait eu raison cette fois, et que les alliés ne pouvaient être attaqués avec avantage. En conséquence l'armée française commença sa retraite le 15 septembre et se plaça sur la droite de l'Escaut, au-dessous de Tournai, dans la vue de couper tous les convois des alliés, et de les forcer à lever le siège, faute de subsistance.

Nous ne parlons pas des assauts qui furent livrés par les alliés aux fortifications de Lille; ni des sorties que fit Boufflers ; rien ne fut négligé par les uns pour s'emparer de la place, par les autres pour la défendre. Tout fut disputé pied à pied tant que chaque pouce de terre put l'être. Les ingénieurs français montrèrent infiniment plus de science que leurs adversaires. Dans un des assauts le prince Eugène fut blessé, et Marlborough se chargea pour quelques jours de la direction du siège. Le 28 septembre le comte de la Motte attaqua un convoi considérable que Marlborough faisait venir d'Ostende. Si on avait pu l'intercepter, les alliés auraient été dans l'impossibilité de continuer le siège. C'est cette circonstance qui donna une grande importance au combat de Wynendale. Le général Webb, détaché par le général Guillaume baron ensuite comte

Vendôme, qui ne parlait que d'attaquer, en fut empêché par sa lenteur et sa paresse habituelles.

de Cadogan [1], avec vingt-quatre bataillons et avec cent cinquante dragons prussiens sous les ordres du comte de Lottum, battit la Motte, et sauva le convoi. Le même jour le chevalier de Luxembourg, qui fut ensuite maréchal de Montmorenci, exécuta un coup qui lui fit infiment d'honneur. A la tête de 1,200 maîtres, portant chacun soixante livres de poudre en croupe, il passa par l'armée des assiégeans avec une telle rapidité qu'il ne fut reconnu que lorsqu'il fut près de la porte. Ce fut ainsi qu'il porta 750 quintaux de poudre à Lille. Ce secours retarda la chute de cette place, mais ne put l'empêcher. Le 21 octobre, le maréchal de Boufflers demanda à capituler. Eugène, avec la délicatesse qui le caractérisait, abandonna au vieux héros de fixer lui-même les conditions. Les malades et les blessés furent transportés à Douai aux frais de la France; les prisonniers furent échangés en masse; le prince honora la bravoure, en accordant la libre sortie au chevalier de Luxembourg et à ses cavaliers; le reste de la garnison avec tout ce qu'elle avait encore de munition, se retira dans la citadelle. Cette garnison, naguères si florissante, se trouvait réduite à 3,000 hommes. Les alliés avaient perdu 3,574 hommes; 8,047 blessés étaient dans les hôpitaux.

Dans l'arrière saison, le gouvernement français voulait faire exécuter encore une grande opération par l'électeur de Bavière. L'armée française, que Ber-

[1] D'une ancienne et illustre famille du pays de Galles, qui descend de Kehdlyn, prince de Powis, et de Heinger, princesse de Ferley.

wick avait quittée, prit une position très-forte le long de l'Escaut, depuis Tournai jusqu'à Gand. Le 22 novembre, l'électeur, pour lequel on avait formé à Mons un corps de 15,000 hommes, marcha par Braine-le-Comte et Hal sur Bruxelles qu'il comptait prendre, au moyen des intelligences qu'il y avait pratiquées. S'étant trompé dans son attente, il commença, le 26, à bombarder la ville qui se trouvait coupée de l'armée des alliés, Eugène étant occupé du siège de la citadelle de Lille, et Marlborough campé à Roulers (Rouzselærde), entre Menin et Thorout.

Aussitôt que les deux héros connurent le danger qui menaçait Bruxelles, Eugène confia le siège de la citadelle de Lille au feld-maréchal comte de Nassau-Weilbourg, et marcha, le 25 novembre, au rendez-vous que Marlborough lui avait donné près d'Oudenarde, sur la droite de l'Escaut. Divisés en plusieurs colonnes, les alliés forcèrent les passages de ce fleuve sur des points où on ne les attendait pas, et se réunirent le 27. Le lendemain, le prince, qui n'était venu que pour soutenir le passage de l'Escaut, retourna au siège. Marlborough prit la route d'Alost et Asche, pour s'approcher de Bruxelles. Il n'était pas encore arrivé à Alost, qu'il reçut la nouvelle que l'électeur, après avoir été neuf fois à l'assaut, s'était précipitamment retiré. Le 29, il entra à Bruxelles avec Auguste II et le landgrave de Hesse-Cassel, qui l'avaient accompagné dans la marche.

Après son retour devant Lille, le prince Eugène

poussa le siège de la citadelle : rien ne put ébranler le courage de Boufflers. Ce ne fut que lorsqu'il eut reçu du roi l'ordre d'épargner la brave garnison pour la campagne suivante, que, le 8 décembre, il demanda à capituler. « Envoyez-moi les articles pour que je signe ; » telle fut la réponse du prince. Le 10, Eugène et Marlborough, arrivés exprès pour répondre à l'invitation du maréchal, dînèrent chez lui : ils furent servis de tout ce qui restait de vivres dans la citadelle. Boufflers, anciennement renommé pour l'excellence de sa table, offrit à ses hôtes le seul rôti qu'il connût depuis quelques mois ; c'était du cheval. Sa sortie entre des haies de cavalerie, commandée par Eugène, et d'infanterie, à la tête de laquelle était le prince d'Orange, ressembla à une marche triomphale. Le roi de Pologne et le landgrave de Hesse lui témoignèrent leur estime.

Louis XIV ordonna à Vendôme de prendre les quartiers d'hiver. Ce général partit le 15 décembre pour Versailles. Trois jours après, Marlborough assiégea Gand. Le lieutenant-général comte de la Motte capitula le 29 ; la remise de la place eut lieu le 2 janvier 1709 : Bruges fut évacué le même jour.

Voyons les événemens de la campagne de 1708, en Italie et en Espagne ; car, sur le Rhin, la campagne se passa sans aucune action, parce que les princes d'Empire étaient sourds à la voix de l'électeur d'Hanovre, qui les exhortait à fournir leurs contingens.

Dans la Méditerranée.

Le comte de Cifuentès s'empara, le 15 août, de

l'île de Sardaigne, par le moyen d'un corps de troupes que le vice-amiral Leak y transporta. Le général Jacques Stanhope prit, le 29 septembre, Port-Mahon, et par suite toute l'île de Minorque.

Le duc de Savoie et le comte Wirich-Philippe-Laurent de Daun, commandaient l'armée des alliés en Italie : ils devaient faire une invasion en Dauphiné; mais comme Victor-Amédée, avant tout, voulait prendre la Pérouse, Exilles et Fénestrelles, l'entreprise projetée n'eut pas lieu. Le maréchal de Villars qui commandait en Dauphiné, était trop faible pour pouvoir sortir de la défensive. En Italie.

Le pape Clément XI favorisait depuis long-temps le parti français. Pour s'en venger, l'empereur faisait revivre toutes sortes d'anciennes prétentions à la charge de l'État ecclésiastique. Le pape rassembla une armée, dont le commandement fut confié au comte de Marsigli, célèbre littérateur [1]. Joseph Ier envoya contre ce nouvel ennemi un corps de soldats protestans, commandés par le prince héréditaire de Hesse-Cassel. Ce prince prit Bologne, et força Clément XI à changer de système. Le marquis de Prié, ambassadeur de l'empereur à Rome, et le cardinal Paulucci, secrétaire d'état du pape, conclurent, le 15 jan- Guerre entre l'empereur Joseph I et le pape.

[1] Louis-Ferdinand comte de Marsigli, fondateur de l'institut de Bologne, auteur d'un grand ouvrage latin sur le Danube, en 6 vol. in-fol. et d'un ouvrage en langue italienne sur l'état militaire de l'empire ottoman. Il avait été renvoyé du service d'Autriche par un conseil de guerre, pour avoir mal défendu Brisach, en 1703. Voy. p. 345.

Paix de 1709 entre l'empereur et le pape.

vier 1709, un traité par lequel Charles III fut reconnu comme roi catholique pour la partie de la monarchie espagnole qu'il possédait, sans préjudice du droit et du titre dont Philippe V jouissait depuis qu'il avait recueilli la succession de Charles II. Aussitôt Philippe V fit conduire le nonce du pape sur la frontière de son royaume, et supprima le tribunal de la nonciature.

L'empereur proscrivit le duc de Mantoue et confisqua ses états. Ce prince étant mort cette année à Padoue, le duché de Mantoue resta entre les mains de l'empereur, et les ducs de Guastalle issus de la même maison furent obligés de se contenter des terres de Sabioneta et Bozzolo. Le duc de Savoie fut investi, pour lui et ses descendans mâles, de la partie des duchés de Montferrat et de Milan qui lui avait été assurée par la grande alliance.

Campagne de 1708 en Espagne.

En Espagne le duc d'Orléans montra une activité extraordinaire pour vaincre les difficultés que lui opposaient l'indolence de Philippe V et les factions qui régnaient à sa cour. Le 11 juillet, il conquit Tortose; une position que le comte de Starhemberg, général de l'archiduc, prit à Cervera l'empêcha de pousser plus loin ses succès. Asfeld qui agissait sous ses ordres prit Denia le 22 novembre, et, après un siège de cinquante-sept jours, la forte place d'Alicante. Ainsi fut achevée la soumission du royaume de Valence.

Calamités de la nature en 1709.

L'année 1709 s'annonça d'une manière bien malheureuse pour la France. Dès les premiers jours de janvier, une gelée comme on ne se rappelait pas d'en

avoir vu en France, couvrit les rivières d'une glace assez forte pour porter les plus grands fardeaux. Ce froid rigoureux dura près de deux mois; puis il survint un court dégel qui fit fondre toutes les neiges par lesquelles la terre avait été couverte; il fut suivi par une gelée subite qui dura encore trois semaines. Ce second froid fit infiniment plus de mal que le premier. Presque tous les noyers, les oliviers, les pommiers et les vignes périrent, ainsi que les grains dans la terre. La suite de cette calamité fut une disette qui dégénéra bientôt en une famine complète. La misère générale fut portée au comble par les mesures que, par ignorance des vrais principes d'administration, la police prit pour la diminuer. Tout commerce cessa, parce que la bonne foi et la confiance étaient détruites. Les contributions publiques ne rentraient plus, leurs sources ayant tari. Le roi n'avait plus de finances; il ne payait plus même ses troupes. On eut recours à une refonte de la monnaie, moyennant laquelle les espèces furent portées à un tiers au-dessus de leur valeur intrinsèque. Cette mesure donna du profit au roi, mais elle acheva la ruine du peuple.

Ce fut au milieu de ce désastre qu'il y eut à la Haye des négociations pour la paix, depuis le 17 mars jusqu'au 8 juin 1709. Le 28 juin et le 3 juillet les États-généraux et la Grande-Bretagne donnèrent avis à la diète de l'Empire de la rupture de ces négociations et la conjurèrent de prendre des mesures efficaces pour porter l'armée de l'Empire au complet; car on comptait sur une coopération puissante de sa part. La diète

Campagne de 1709 sur le Rhin.

n'avait pas attendu cette réquisition pour faire un conclusum dans ce sens, et pour exhorter l'électeur d'Hanovre à prendre le commandement de l'armée; mais George-Louis qui, en 1708, avait appris quel fond on pouvait faire sur les décrets de la diète n'accepta le commandement que lorsqu'une partie, au moins de ce qu'on lui avait promis fut exécutée, et que l'armée fut effectivement portée à 50,000 hommes. En attendant le maréchal d'Harcourt passa le Rhin à Kehl, pilla toute la vallée de la Kinzing, fit partout moissonner les blés dont la France avait un si grand besoin, et, à la vue de l'armée de l'Empire tranquillement placée derrière les lignes d'Ettlingen, transporta tout son butin à Strasbourg. Aussitôt que l'électeur fut arrivé, il fit passer à son armée le Rhin près de Schreck, dans l'intention de forcer les lignes de Lauterbourg. Il voulait traverser l'Alsace dans toute sa longueur et transporter la guerre en Franche-Comté, où il s'était formé une conspiration contre les Français. Pour l'appuyer l'électeur ordonna au comte de Mercy de passer avec son corps le Rhin à Neuenbourg, d'y fortifier une tête de pont et d'attendre son arrivée. Mercy exécuta cet ordre; aussitôt le maréchal d'Harcourt envoya, pour l'observer, le comte du Bourg avec 12,000 hommes qui se retranchèrent à Rumersheim, à une lieue de la tête de pont. Le 26 août, du Bourg attaqua Mercy, qui n'avait que 6,000 hommes. Dans l'espace d'une demi-heure le général allemand fut totalement défait, perdit une partie de son artillerie et repassa sur la rive droite du Rhin : sa

retraite nécessita celle de l'électeur qui rentra, le 2 septembre, dans ses lignes d'Ettlingen. Bientôt après, George-Louis quitta l'armée, bien résolu de ne plus commander une masse informe qui ne voulait jamais se soumettre à cette subordination dont une armée composée de troupes de différens états peut encore moins se passer que toute autre.

A la place du duc de Vendôme tombé dans une disgrace complète, le maréchal de Villars, le plus entreprenant des généraux français, le père nourricier de l'armée (c'est ainsi que le soldat le nommait), obtint, pour 1709, le commandement de l'armée française des Pays-Bas. La disette qui désolait la France facilita le recrutement de l'armée qui fut portée à 112,000 hommes. Le paysan prit le mousquet pour échapper à la famine qui régnait partout, excepté dans les camps; car par des efforts extraordinaires, en ouvrant un champ à l'avidité des fournisseurs, le maréchal avait entassé dans les places de la frontière d'immenses provisions de vivres et de fourrages. Ayant réuni ses troupes, au commencement de juin, à Lens, il leur fit occuper une ligne de retranchement derrière le canal de Douay dont la Bassée fut un des points les plus forts. L'art de prendre des positions avantageuses, dit le prince Eugène, était un des grands talens de Villars; moyennant cette ligne, Arras et Douay, les clefs de la France, se trouvaient à l'abri d'une attaque. Dans les Pays-Bas.

L'armée des alliés étaient de 122,000 hommes, dont 37,000 à cheval. Marlbourough et Eugène s'appro-

chèrent des lignes françaises dans l'intention de les forcer; les ayant reconnues inexpugnables, ils se dirigèrent vers Tournai et S. Amant; ils y parurent si subitement que la garnison de S. Amant évacua la place à la première requisition, et qu'une partie de celle de Tournai qui était sortie pour fourrager n'eut pas le temps d'y rentrer. Marlborough se chargea du siége de Tournai dont Vauban avait fait une place du premier ordre, pendant que le prince Eugène commandait l'armée d'observation. Les tranchées furent ouvertes dans la nuit du 7 au 8 juillet, et le bombardement commença le 13. Frédéric-Guillaume, prince royal de Prusse, assista au siége comme volontaire. Le 28, le marquis de Surville, commandant de Tournai, capitula et se retira dans la citadelle que le manque absolu de vivres le força également de rendre le 3 septembre.

Bataille de Malplaquet.

Villars se tint tranquille. Allons prendre Mons, dit le prince Eugène à Marlborough; peut-être ce diable d'homme se lassera-t-il d'être si prudent. Eugène ne se trompa pas. Aussitôt que cette place très-forte, mais mal pourvue de vivres et de munitions, fut investie, Villars quitta ses lignes et se transporta à Quévrain sur la Honelle. Le 7, il y reçut le maréchal de Boufflers, son ancien, qui avait sollicité et obtenu la permission de lui servir d'aide-de-camp. Louis XIV ayant envoyé l'ordre péremptoire de sauver Mons par une bataille (ordre blâmé par les hommes du métier, parce que ce but aurait pu être atteint sans courir la chance d'une bataille), Villars

accepta, le 11 septembre, le combat dans la plaine de Malplaquet. Les mêmes critiques lui reprochent de ne pas avoir attaqué deux jours plus tôt le prince de Hesse qui, avec un gros détachement, avait devancé l'armée des alliés pour observer les français, et que Villars prit pour l'armée ennemie même. La fleur des généraux français servait sous Villars; une douzaine d'entre eux furent plus tard maréchaux de France, sous les noms de Montesquiou, Coigny, Broglie, Montmorenci, Chaulnes, Gramont, Nangis, Isenghien, Duras, la Motte-Houdancourt, Senectère. Le chevalier de Follard faisait partie de l'état-major. Le chevalier de S. George (le prétendant d'Angleterre) assista à la bataille comme volontaire, et y montra beaucoup de bravoure.

Sous les ordres de Marlborough et d'Eugène, dont le premier était à la tête du centre et de l'aile droite, l'autre à celle de la gauche, les troupes des alliés étaient commandées, savoir les hollandaises, par le feld-maréchal comte de Tilly, successeur d'Owerkerke, assisté du prince d'Orange et du prince héréditaire de Hesse-Cassel; les impériales, par Vehlen; les hanovriennes, par Bülow; les prussiennes, par le comte de Lottum; les saxonnes, par Schulembourg; les anglaises, par le comte d'Albemarle : le prince royal de Prusse se trouvait parmi les volontaires.

La bataille, qui commença à sept heures du matin et dura jusqu'à trois de relevée, fut extrêmement sanglante : les Français y combattirent comme des

héros (c'est l'expression du prince Eugène [1]) ; mais ils furent vaincus. Les gens de l'art attribuent leur défaite à une faute commise par Villars. Sa droite, que commandait le maréchal de Boufflers, et la gauche, que Villars s'était réservée, l'une et l'autre un peu recourbées en croissant, étaient appuyées sur des bois; le centre était un peu en arrière, ayant devant lui des haies et des bois assez étendus, qui y laissaient deux plaines par leurs coupures. Ces bois dérobaient aux alliés les mouvemens du centre français; mais les alliés pouvaient y cacher des troupes fort près de ce même centre, et les jeter sur les Français avant que ceux-ci s'en aperçussent : ils ne manquèrent pas de le faire.

Boufflers fut vainqueur à la droite : la gauche ayant été ébranlée par la supériorité des forces qui l'avaient attaquée, Villars dégarnit le centre sur lequel tombèrent aussitôt les troupes cachées dans le bois, qui le culbutèrent dans un instant. Villars ayant été grièvement blessé au genou et mis hors de combat, ainsi qu'Albergotti, les efforts et l'exemple du chevalier S. George ne purent empêcher l'entière défaite de la gauche. Il ne resta à Boufflers qu'à songer à éviter le désordre et à faire une retraite honorable; il l'exécuta d'une manière qui le couvrit d'une nouvelle gloire, et sans perdre un canon [2]. Son armée alla

[1] EUGENS *Schriften*, Abth. II, p. 105.

[2] Boufflers mourut en 1711. Le duc de S. Simon dit de lui : « Rien de si surprenant qu'avec aussi peu d'esprit et un esprit aussi courtisan, mais non jusqu'aux ministres, avec qui il se savait bien

camper derrière la Honelle, entre Valenciennes et le Quesnoi; c'est dans cette ville qu'on avait porté Villars. Les Français perdirent 10,000 ou, selon d'autres, 14,000 hommes, la perte des alliés, convenue, se montait à 16,000.

Les alliés régularisèrent alors le siège de Mons. Quoiqu'abandonné à ses propres forces, le marquis de Grimaldi, commandant de cette place, se défendit jusqu'au 20 octobre, qu'il capitula enfin.

soutenir, il ait conservé une probité sans la plus légère tache; une générosité aussi parfaitement pure, une noblesse en tout du premier ordre, et une vertu vraie et sincère, qui ont continuellement éclaté dans tout le cours de sa conduite et de sa vie. Il fut exactement juste pour le mérite et les actions des autres, sans exception ni distinction, et à ses propres dépens; bon et adroit à excuser les fautes; hardi à saisir les occasions de remettre en selle les gens les plus disgraciés. Il eut une passion extrême pour l'état, son honneur, sa prospérité; il n'en eut pas moins par admiration et par reconnaissance pour la gloire et la personne du roi. Personne n'aima mieux sa famille et ses amis, et ne fut plus exactement honnête homme, ni plus fidèle à tous ses devoirs. Les gens d'honneur et les bons officiers lui étaient en singulière estime, et, avec une magnificence de roi, il sut être réglé autant qu'il le put, et singulièrement désintéressé; il fut sensible à l'estime, à l'amitié, à la confiance. Discret et secret au dernier point, et d'une rare modestie en tout temps, mais qui ne l'empêcha point de se sentir dans l'occasion et de se faire pesamment sentir aussi à qui s'outrecuidait à son égard. Il tira tout de son amour du bien, de l'excellente droiture de ses intentions, et d'un travail en tout genre au-dessus des forces ordinaires, qui, nonobstant le peu d'étendue de ses lumières, tira souvent de lui des mémoires, des projets et des lettres d'affaires très-justes et très-sensées. »

En Espagne.

En Espagne il y eut peu d'événemens parce que le maréchal de Bezons qui commandait en Catalogne les Français réunis aux Espagnols avait des ordres secrets d'éviter une bataille, Louis XIV n'ayant laissé ses troupes au-delà des Pyrénées que pour donner à Philippe V le temps d'organiser une armée nationale. Le duc de Noailles qui commandait les Français en Roussillon prit Figuières.

Campagne de 1710 dans les Pays-Bas.

Les sept premiers mois de l'année 1710 se passèrent en négociations pour la paix. Néanmoins Marlborough et Eugène commencèrent le 22 avril à investir Douai, où commandait le marquis d'Albergotti. Le maréchal de Villars ayant fait inutilement plusieurs démonstrations pour sauver cette place, elle capitula le 27 juin : le siège avait coûté aux alliés 7,000 hommes en tués ou blessés.

Pour ouvrir le chemin de Paris il ne restait plus que la conquête d'Arras, située sur la troisième ligne des forteresses qui bordent la France. Le 10 juillet les alliés se mirent en marche pour attaquer cette place ; mais Villars fit une manœuvre si habile qu'ils y renoncèrent. Ils tournèrent alors vers Béthune qui capitula le 29 août. S. Venant fut pris le 20 septembre et Aire le 9 novembre. Tous ces avantages étaient insignifians en comparaison des grands projets qu'Eugène et Marlborough avaient formés ; ils leur coûtèrent 30,000 hommes, et ils ne purent jamais forcer Villars à leur livrer bataille. Son armée formait une barrière impénétrable, fermant l'entrée du royaume.

En Espagne.

Il était ouvert d'un autre côté. Une escadre anglaise

de 24 vaisseaux débarqua des troupes à Cette, la nuit du 25 juillet. Sous la conduite du général Seissan, gentilhomme languedocien qui avait été colonel en France, les Anglais se rendirent maîtres de ce port et d'Agde, et se préparaient à attaquer Béziers. Le duc de Roquelaure, commandant en Languedoc, n'avait que peu de troupes qui étaient occupées à contenir les Protestans et les nouveaux convertis en Vivarais et dans les Cevennes. Si les Anglais réussissaient à prendre poste, ils pouvaient donner à la France une inquiétude d'autant plus grande, qu'ils étaient à même de recevoir promptement des secours par leur gouvernement, et que les Camisards dont la révolte était à peine étouffée, se seraient sans doute réunis à eux. Le duc de Noailles qui, à la tête de l'armée des Pyrénées, était campé à Boulon, averti du danger de Roquelaure, vola à son secours, se réunit à lui le 25 juillet, força les Anglais à abandonner Agde, les attaqua le 30 dans leurs retranchemens de Cette, et les obligea de chercher leur salut sur leurs vaisseaux. Le 6 août, il fut de retour en Roussillon. Quatre semaines après, il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire auprès de Philippe V : nous dirons tout à l'heure quel fut l'objet de cette mission.

En Espagne.

En Espagne il y eut de grands événemens. Battu deux fois par l'archiduc Charles, Philippe V fut, pour la seconde fois, forcé de quitter sa capitale où l'archiduc régna pendant six semaines. Vendôme, assisté par le patriotisme des Espagnols, y ramena le roi, et, par la victoire brillante de Brihuega et le combat

Seconde entrée de l'archiduc Charles à Madrid.

de Villaviciosa, força les alliés de se retirer à Barcelonne, seule place, outre Taragonne, qui restât à l'archiduc.

Établissement du dixième, 1710.

Cependant la misère de la France était parvenue à son comble. « L'impossibilité d'obtenir la paix, dit le duc de S. Simon, et l'épuisement où était le royaume, jetèrent le roi dans les plus cruelles angoisses, et Desmarets (le contrôleur-général des finances) dans le plus funeste embarras. Les papiers de toutes les espèces dont le commerce se trouvait inondé et qui tous avaient plus ou moins perdu crédit, faisaient un chaos dont on n'apercevait point le remède : billets d'état, billets de monnaie, billets des receveurs-généraux, billets sur les tailles, billets d'ustensile, étaient la ruine des particuliers que le roi forçait de prendre en paiement de lui, qui perdaient moitié, deux tiers et plus, et avec le roi comme avec les autres. Ces escomptes enrichissaient les gens d'argent et de finances aux dépens du public, et la circulation de l'argent ne se faisait plus, parce que l'espèce manquait, parce que le roi ne payait plus personne et qu'il tirait toujours, et que ce qu'il y avait d'espèces hors de ses mains était bien enfermé dans les coffres des partisans. La capitation doublée et triplée à volonté arbitraire des intendans des provinces, les marchandises et les denrées de toute espèce imposées en droit au quadruple de leur valeur, taxes d'*aisés* et autres de toute nature et sur toutes sortes de choses, tout cela écrasait nobles et roturiers, seigneurs et gens d'église, sans que ce qui en revenait au roi pût suffire, qui ti-

rait le sang de tous ses sujets sans distinction, qui en exprimait jusqu'au pus, et qui enrichissait une armée infinie de traitans et d'employés à ces divers genres d'impôts, entre les mains de qui en demeurait la plus grande et la plus claire partie. »

Dans cet état de détresse le contrôleur-général des finances résolut d'établir en sus de tant d'impôts, quoique sous un autre nom et une forme différente, cette dîme royale sur tous les biens des corporations et des particuliers que le maréchal de Vauban avait jadis imaginée, mais comme une taxe unique. Un édit du roi qui fut enregistré au parlement le 26 octobre 1710, ordonna la levée du dixième de tous les revenus ; impôt qui plus que tout autre ouvre le champ à la fraude, aux vexations et à l'arbitraire, et dont le produit ne répondit nullement à ce qu'on en avait attendu.

La guerre continua toujours. En 1711, l'armée impériale sur le Rhin fut d'abord sous les ordres du duc de Wirtemberg. L'empereur Joseph étant mort au mois d'avril, Louis XIV renforça la sienne que commandait le maréchal d'Harcourt, et qui devait empêcher l'élection de l'archiduc Charles. Le prince Eugène remplaça vers la fin de juillet le duc de Wirtemberg. Les deux armées ennemies se contentèrent de s'observer l'une l'autre. La diète électorale put s'assembler tranquillement à Francfort au mois d'octobre ; et le 22 décembre l'archiduc Charles, qualifié par son parti de roi d'Espagne, fut élevé à la dignité impériale. Campagne de 1711.

Quoique dépourvu de l'appui du ministère whigh

qui l'avait vigoureusement soutenu dans ses opérations, et nommément de l'appui du ministre des finances, Godolphin, son ami; quoique se trouvant lui-même dans un état de disgrace, le duc de Marlborough se chargea encore une fois du commandement de l'armée des alliés dans les Pays-Bas. Ignorant qu'il allait être privé de la coopération de son compagnon de gloire, mais le cœur rempli de tristes pressentimens, il se rendit à son quartier-général de Tournai où il reçut la nouvelle de la mort de l'empereur qui fut pour lui un coup de foudre.

Dans les Pays-Bas.

Les Français étaient réduits à la troisième ligne de leurs forteresses à laquelle appartenaient Arras et Cambrai; cependant il y avait encore en première ligne Dunkerque, Gravelines et Ypres, et en seconde Calais et S. Omer. Villars avait fait réunir, par des retranchemens entrecoupés de redoutes et de têtes de pont, toutes les places de la troisième ligne, depuis l'embouchure de la Canche, le long de cette rivière par Montreuil, Hesdin et Frévent, Avesne-le-Comte et Montenesecourt à Arras; de là par l'Écluse à Bouchain et Valenciennes, le Quesnoi, et Landrecy sur la Sambre, par Charleroi et Maubeuge sur Namur. Le quartier-général du maréchal était à Oisy.

Le prince Eugène avait été envoyé à la Haye d'où il vint passer trois semaines au quartier-général de Marlborough qui était alors à Lewarde. Le prince lui annonça qu'il avait ordre de conduire toutes les troupes autrichiennes sur le Rhin. Ce fut le second coup de foudre qui frappa le capitaine général anglais. Les deux

héros se séparèrent le 14 juin. Comme Villars avait aussi été affaibli par des détachemens envoyés sur le Rhin, les deux chefs d'armée se contentèrent pendant quelque temps de s'observer réciproquement.

Vers la fin du mois de juillet Marlborough, résolu d'investir Bouchain, fit différentes marches ayant pour but de tromper le maréchal de Villars sur ses véritables intentions. Il s'avança vers Aire comme s'il en voulait à S. Omer, ou aux lignes françaises. Le 4 août à neuf heures du soir il tourna subitement vers l'Escaut qu'il passa le 10 pour mettre le siège devant Bouchain. Le maréchal de Villars le suivit si promptement qu'il arriva à temps pour pouvoir l'attaquer au moment où il passait le fleuve. Il n'en fit rien; le roi lui avait défendu de livrer bataille, parce que les négociations secrètes pour la paix étant fort avancées, il ne voulait ni faire verser inutilement du sang ni aigrir les esprits en Angleterre. Les personnes qui ne connaissaient pas les motifs de la conduite de Villars le blâmèrent d'autant plus qu'un tant soit peu fanfaron il avait dit en parlant de ces lignes : « Jusqu'ici, et pas plus loin !... » Mais Villars qui était excellent citoyen supporta les railleries, abandonnant sa justification à la postérité [1].

Le maréchal ne manqua pourtant pas de faire naître plusieurs obstacles contre le projet de l'ennemi; il re-

[1] Le duc de S. Simon, ne connaissant pas les motifs de la conduite de Villars, s'exhale en reproches contre ce général. Il est d'autant plus prévenu contre lui que le refus de Villars de livrer bataille privait Montesquiou, l'ami du duc, de la gloire qu'il avait espéré acquérir.

retarda ainsi la chute de Bouchain qui ne tomba que le 13 septembre.

Marlborough voulait finir la campagne par le siége du Quesnoi. Le ministère anglais feignit d'approuver ce plan; mais, dès le 8 octobre, on avait signé les préliminaires de la paix. Marlborough l'ignorait; mais il avait d'autres motifs de renoncer à son plan pour cette campagne, et ramena, le 20, ses troupes dans leur quartier d'hiver. Ce fut la fin de sa carrière militaire.

Par mer.

Le 12 septembre 1711, le chef d'escadre Duguay-Trouin prit Rio de Janeiro, où il fit un butin immense, et causa aux Portugais une perte de vingt-cinq millions.

Alliance de Francfort, 1711.

Pendant que la diète électorale s'assemblait à Francfort, il fut tenu dans la même ville une assemblée des cinq cercles formant l'association de Heilbronn, et il s'ouvrit une négociation avec les puissances maritimes au sujet du renouvellement de leur alliance. Ce renouvellement eut effectivement lieu, et il fut convenu que l'alliance durerait aussi, mais seulement comme défensive, après la paix, de manière cependant qu'alors les puissances maritimes n'entretiendraient que 50,000 hommes, et les cercles 22,000; si les cercles étaient attaqués, chacune des puissances maritimes leur enverrait 10,000 hommes; et vice versa, dans un pareil cas, les cercles en fourniraient 8,000 aux puissances maritimes. On s'accorda encore à ne faire la paix avec la France qu'à condition de la restitution de l'Alsace, des Trois-Évêchés, comme aussi de la Lorraine[1].

[1] *Theatr. Europ.*, p. 441.

Les cours de France et d'Angleterre s'étant dans l'intervalle accordées sur les principaux articles de la paix, les Anglais séparèrent leurs troupes de l'armée des alliés, et tout annonçait que la pacification générale n'était pas très-éloignée.

(La suite de la sect. XIII au vol. XXIX.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-HUITIÈME VOLUME,

QUATRIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

SUITE DU LIVRE SEPTIÈME.

FIN DU TOME VINGT-HUITIÈME,

QUATRIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

